

Sam: Conan


HISTOIRE
du
LUTHERANISME
par le
P. MAIMBOURG.

HISTOIRE
DU
LUTHERANISME.

PAR

LE P. LOUÏS MAIMBOURG,
de la Compagnie de JESUS.

TOME PREMIER.

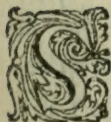
SECONDE E'DITION.



Suivant la Copie imprimée
A PARIS.
MDC.LXXXI.



AU ROY.

IRE,

Aprés avoir fait la guerre & la paix, comme VOSTRE MAJESTE' *a sceû faire l'une & l'autre, avec toute la gloire qu'on*

peut acquerir; Elle pourra voir dans l'Histoire que j'ay l'honneur de luy presenter pour cette année, qu'Elle a plus fait encore, en domtant l'Hérésie, & en rendant à l'Eglise la paix que cette Rébelle troubloit.

En effet, on y verra que Charles-Quint tout victorieux qu'il fut de la prodigieuse armée des Lutheriens, ne put néanmoins jamais, je ne diray pas vaincre, mais non pas mesme affoiblir le Lutheranisme. Il fallut enfin qu'il cedast; & il se vit contraint, aprés bien du sang répandu, d'accorder à ce pernicieux parti tout ce qu'il voulut, & de partager en quelque maniere son Empire avec la secte de Luther, la laissant dominer, comme elle domine encore aujourd'huy, dans une partie tres-considerable de l'Allemagne. Cela fait connoistre que l'Hérésie est un ennemi plus à craindre dans un grand Royaume que ne le sont les armées les plus formidables. C'est cependant, SIRE, *cét ennemi que* VOSTRE MAJESTÉ *a domté, & mis en un estat où il ne peut plus nuire qu'à luy-mesme. Et ce qui est encore plus merveilleux, c'est que sans employer en cela cette force victorieuse à laquelle*

rien

rien n'a pû résister jusqu'à maintenant, Vous avez heureusement exécuté par vostre sagesse, & par vostre zele, ce que vos Prédecesseurs n'ont pû faire avec le fer & le feu, & aprés une infinité de combats.

Vos derniers Edits soustenus de cette autorité que toute la Terre révere, & sous laquelle tout plie sans résistance, ont réduit aux abois le Calvinisme, qui se voit tous les jours abandonné de ceux à qui ces Edits, bien plus efficaces que toutes les disputes des Controversistes, ont ouvert les yeux, par la grace que Dieu leur a donnée en mesme temps, pour découvrir le foible, & la honte de cette secte, & pour voir en suite qu'on ne s'y peut sauver non plus pour le temps que pour l'Eternité. De-sorte que si aprés avoir fait l'Histoire du Lutheranisme, je me trouve obligé d'écrire celle du Calvinisme qui en est la suite, j'espere que j'auray le plaisir d'en faire voir non seulement la décadence, mais aussi l'anéantissement, par la réduction de tous nos Protestans à l'Eglise sous le glorieux Regne de LOUIS LE GRAND.

C'est, SIRE, *par ces mesmes voyes également douces & efficaces, que* VOSTRE

MAJESTÉ *a fait cesser les troubles que certaines opinions, qui tendoient à établir en France une nouvelle espece de Calvinisme sous un autre nom, y avoient excitez; & qu'Elle a réüni tous les esprits dans le centre de l'unité Catholique, en faisant rendre au Saint Siége l'obéïssance que l'on doit aux Constitutions Apostoliques qui en sont canoniquement émanées.*

Ainsi l'Eglise Gallicane joüit maintenant par vos soins de cette profonde paix, aprés laquelle il y avoit déja plus d'un siécle qu'elle soupiroit inutilement. Et dans cette paix, quel appuy, quelles graces, & quelle source inépuisable de bienfaits ne trouve-t-elle pas tous les jours dans vostre Royale protection, pour la conservation de ses Droits & de ses Privileges, pour le maintien de son autorité & de sa discipline, pour la propagation de la Foy, pour l'extirpation de l'Hérésie & des nouveautez dangereuses, & pour le solide établissement de la vraye piété Chrestienne?

D'autre part aussi, quel attachement du Clergé de France au service d'un si puissant & si

ſi généreux Protecteur! Quelle force, pour maintenir avec une égale fermeté les Libertez de noſtre Egliſe, & les Droits de voſtre Couronne, contre tous ceux qui oſeroient entreprendre de les choquer! Et enfin, quelles marques éclatantes de ſa reconnoiſſance n'a-t-il pas tout nouvellement données dans les Actes de ſon Aſſemblée, & dans cette proteſtation ſolennelle qu'il a faite, que rien ne peut eſtre capable de le ſéparer des intereſts d'un Roy ſi zelé pour le bien de l'Egliſe? Ce ſera là toûjours un témoignage irreprochable à la poſterité, que l'accord qui doit eſtre entre le Sacerdoce & la Royauté ne fut jamais plus parfait en France, depuis la fondation de la Monarchie, que ſous voſtre Regne.

Voila, SIRE, *ce qui Vous rend encore plus grand devant Dieu que Vous ne l'eſtes devant les hommes, par la grandeur des choſes que Vous avez ſi juſtement entrepriſes, & ſi glorieuſement exécutées. Et c'eſt enfin ce qui attirera ſur* VOSTRE MAJESTE *les grandes benedictions du Ciel, que luy ſouhaite de toute l'ardeur de ſon ame celuy*

qui se tient trop heureux de pouvoir écrire la verité librement & fort en repos sous la protection d'un si Grand Roy. C'est,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidelle sujet, & serviteur
LOUÏS MAIMBOURG,
de la Compagnie de JESUS.

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

LE Dessein de cét Ouvrage, & ce qui le rend plus difficile à faire que les autres. Quelle a esté l'occasion du Schisme & de l'Heresie de Luther. L'origine des Indulgences; le bon & le mauvais usage qu'on en fit dans l'ancienne Eglise, & les Heresies qui sont venuës des abus qui s'y sont commis. Le Pontificat de Leon X. Son humeur, & son caractere. Les Indulgences qu'il fit publier pour la fabrique de Saint Pierre de Rome. Les grands abus qui se commirent dans cette publication, ce qui donna occasion à la révolte de Luther. La naissance, le caractere, la profession, & le portrait de ce Martin Luther. Il presche non-seulement contre les abus, mais aussi contre la vraye doctrine des Indulgences. Ses premiers combats contre les Dominicains, & contre le Docteur Ekius. Il est cité à Rome, & puis renvoyé devant le Cardinal Caïétan Legat en Allemagne. L'histoire de la Conference qu'il eût à Ausbourg avec ce Legat. Ce qu'on peut dire pour & contre la conduite du Cardinal. Les nouvelles erreurs de Luther, qui est protegé de Frideric Electeur de Saxe. La mauvaise conduite du Nonce Miltitz, qui flate bassement

Luther. L'avantage que cét Herétique en tire. Histoire de la fameuse dispute de Lipsic entre le Docteur Ekius. Luther, & Carlostad. L'insolence de Luther en écrivant au Pape. La Bulle de ce Pape contre Luther, qui la fait brusler. L'élection de Charles-Quint, qui se déclare d'abord contre Luther, duquel cependant le parti se fortifioit tous les jours. Erasme est pour luy. La naissance, le caractere de ce celebre Grammairien. Histoire de la Diéte de Wormes, où Luther fut entendu, & condamné par Charles-Quint, qui le mit au ban de l'Empire. Sa retraite au Chasteau de Westberg. Il fait force Livres, pour soustenir ses anciennes erreurs, & pour en publier de nouvelles. Il est condamné par la Sorbonne. Henri VIII. Roy d'Angleterre écrit contre luy, & en reçoit le titre de Defenseur de la Foy. Les furieux emportemens de Luther contre la Sorbonne & contre le Roy d'Angleterre. Histoire de la révolte de Carlostad, qui se fit Sacramentaire & Iconoclaste, & de Luther, qui sortit de sa retraite pour le réprimer. La Version du Nouveau Testament que fit Luther, & le mal qu'elle produisit dans l'Allemagne. Les faussetez & les corruptions de cétte Version découvertes par d'habiles Docteurs, qui s'attirerent la haine & la persécution de la cabale Lutheriene. Les nouveaux Reglemens de Luther. La Diéte de Nuremberg, qu'il tire à son avantage. Histoire du changement de Religion qui se fit en Dannemark & en Suéde. L'horrible perfidie & cruauté de Christierne II. Roy de Dannemark. Histoire de Gustave Eric-son Roy de Suéde, & de Frideric Roy de Dannemark, & comment ils se firent Lutheriens. La Diéte de Nuremberg favorable aux Lutheriens. Assemblée des Princes Catholiques à Ratisbone, pour empescher le progrés du Lutheranisme qui se répand dans une grande partie de l'Allemagne. Luther quitte son habit d'Augustin. Sa rupture éclatante avec Erasme, qui écrit contre

icy pour défendre le franc Arbitre. En quoy consiste sur ce point l'héresie de Luther, qui répond à Erasme.



LA résolution que j'ay prise d'écrire exactement l'Histoire de ces dernieres Hérésies qui ont séparé de l'Eglise Catholique une grande partie de l'Occident, m'engage à des choses si difficiles, qu'en ce moment mesme que je me mets en estat de l'exécuter, j'avoüë franchement que je suis fortement tenté de l'abandonner. Car il ne s'agit plus, comme dans mes autres Histoires, de raconter ce qui s'est fait il y a déja plusieurs siécles, à quoy personne maintenant ne prend plus aucun interest. J'ay pû alors suivre mon inclination fort librement, & satisfaire au devoir d'un Historien, en disant nettement la verité, sans crainte, comme sans danger, de m'attirer la haine & l'indignation de ceux qui s'en offensent, quand il ne leur est pas avantageux qu'elle se produise. Mais icy, je suis obligé d'approcher de nos jours, & de faire connoistre bien des choses, qui donneront peutestre du chagrin à des gens, qui, ou pour l'engagement qu'ils ont dans un parti, ne peuvent souffrir ce qu'on dit peu favorablement de l'autre; ou pour la part que quelques-uns de leurs ancestres ont eüë dans les intrigues qu'il faut déveloper, s'imaginent que leur honneur y est interessé.

De plus, comme il faut necessairement que tous les Royaumes, & tous les Estats de l'Europe entrent dans mon ouvrage, puis qu'il n'y en a point qui ne fasse une

partie tres-considérable du sujet que je dois traiter ; outre que c'est une terrible entreprise que de vouloir embrasser à la fois tant de choses si differentes : il est bien malaisé de découvrir les secrets mouvemens de tant de gens si éloignez de nous, qui ont agi dans cette grande révolution, & avec lesquels je ne puis avoir eû de commerce que par l'entremise des livres, qui ne racontent la pluspart du temps que les évenemens, sans pénetrer plus avant dans les causes, & dans les motifs, en quoy consiste l'ame de l'Histoire. Ajoustez à cela, que je n'ay plus, comme auparavant, l'avantage de dire des choses, qui n'estant que tres-peu connuës dans le monde pour leur antiquité, pouvoient attirer agréablement, & mesme satisfaire la curiosité de mon Lecteur. Comme il a oüi mille fois parler de Luther & de Calvin, & que toutes nos Histoires sont pleines des changemens, des desordres, & des guerres que leur Schisme a causez dans toute l'Europe : il faudra que je trouve dans moy-mesme de quoy le contenter, sans l'aide de la nouveauté à son égard, & du plaisir qu'on a d'apprendre ce que l'on ne sçait pas encore.

Cela sans doute me pouvoit, & peut-estre aussi me devoit détourner de mon dessein. Mais la grandeur & la diversité de tant de choses merveilleuses, que l'on sçait à la verité, mais seulement en général ; la promesse que l'on m'a faite de me fournir d'excellens mémoires, tirez des plus riches

Bi-

Bibliotheques ; & l'eſperance que je puis raiſonnablement concevoir, qu'on aura trop de générosité pour s'offenſer de la verité, qui ne paroiſtra dans mon ouvrage qu'avec tout le reſpect qu'elle doit aux perſonnes dont elle parle, m'ont fait enfin réſoudre à paſſer pardeſſus tout ce qui s'oppoſoit à l'exécution d'une entrepriſe ſi hardie. Je la vais commencer pour le ſervice de l'Egliſe, à la gloire de Dieu, dont l'aſſiſtance & la protection que j'implore, a toûjours ſouſtenu viſiblement, & fortifié ma foibleſſe, qui ſans ce ſecours favorable euſt aſſeûrément ſuccombé dans mes autres travaux.

L'Egliſe Catholique joüiſſoit d'une profonde paix vers le commencement du ſeiziéme ſiécle, & toutes les Puiſſances de l'Europe reconnoiſſoient l'autorité ſupréme, & tenoient la foy du Saint Siége : lors que le plus grand, & le plus pernicieux de tous les Schiſmes ſe forma preſque tout-à-coup d'un tres-petit commencement, dont il faut d'abord que je donne en peu de mots la connoiſſance, qui doit eſtre le fondement de cette Hiſtoire. La créance des Catholiques a toûjours eſté que le Fils de Dieu a donné à ſon Egliſe le pouvoir de délier le pecheur pénitent, non ſeulement des liens de ſes pechez, par les mérites de la Paſſion de Jeſus-Chriſt qu'on luy applique au Sacrement de Pénitence ; mais auſſi des liens de la peine qu'il devroit ſubir en ce monde ou en l'autre, afin de ſatisfaire à la ju-

ANN. 1517.

Matth. 16. *Matth.* 18. Quæcunque ſolveritis ſuper terram, &c.

ANN. 1517. justice divine pour les pechez qu'il commet aprés le Baptesme. C'est ce qui s'appelle Indulgence, & l'on ne la donne jamais qu'en satisfaisant pleinement à Dieu par le prix infini des souffrances de son Fils qu'on luy offre pour le payement de cette dette. C'est ainsi que Saint Paul, à la priére de ceux de Corinthe, remit à cét incestueux qu'il avoit excommunié, le reste de la peine qu'il devoit souffrir pour un si grand crime; & que les Evesques des premiers siécles rendoient la paix aux Apostats, & les réconcilioient à l'Eglise, en leur abregeant le temps de la pénitence canonique par l'intercession des Martyrs, & en considération de leurs souffrances, jointes à celles du Sauveur du monde qui les rendoient précieuses devant Dieu.

2. Cor. 2.

Tertull. & Cypr. passim.

Cét usage qui a toûjours perseveré dans l'Eglise aprés les persecutions, se trouve autorisé, non seulement par les anciens Papes, comme Saint Grégoire, selon la remarque de Saint Thomas, & Leon III. mais aussi par les Conciles de Nicée, d'Ancyre, & de Laodicée, par celuy de Clermont où l'on commença à donner l'Indulgence pour les Croisades, & par ceux de Latran, de Lyon, de Vienne, & de Constance. Clement VI. dans sa Decretale ou Constitution receûë généralement de toute l'Eglise, déclare, en exposant ce dogme de la Foy, que Jesus-Christ nous a laissé un tresor infini de mérites & de satisfactions surabondantes de sa Passion, de celles de la Sainte Vierge, qui fut l'innocence mesme;

I. Christian. Lup. de Syn. tom. 5. dissert. de Indult. c. 5.

Ap. S. Th. in 4. d. 20. q. 1. ar. 3.

Ludger. ap. Sur. t. 2. post vit. S. S. Suisbert.

Conc. Nic. c. 11. al. 12.

Conc. Ancy. c. 2.

C. Unigenitus.

&

& des Saints qui ont ſatisfait par leurs péni-tences volontaires, ou par leur Martyre, beaucoup au-delà de ce qu'ils avoient mérité de peines, pour leurs pechez remis au Sacrement de Pénitence. De plus, que les Paſteurs de l'Egliſe, & ſur tout les Papes qui ſont les Souverains diſpenſateurs de ce treſor, le peuvent appliquer aux vivans, par la puiſſance des Clefs, & aux morts, par voye de ſuffrage, pour les delivrer de la peine deûë à leurs pechez, en tirant, & offrant Dieu de ce treſor autant qu'il en faut pour ſatisfaire à cette dette. ANN. 1517.

Il faut avoûër néanmoins, que comme l'on peut abuſer des choſes les plus ſaintes, & le plus ſaintement établies, il s'eſt auſſi gliſſé de tout temps d'aſſez grands abus dans la diſtribution de ces graces de l'Egliſe, ou de ces Indulgences. En effet, Saint Cyprien s'eſt plaint aſſez ſouvent de ces abus; tantoſt de ce que les Martyrs donnoient ſans diſcernement leurs lettres à toutes ſortes de pecheurs; tantoſt de ce que les Eveſques leur accordoient trop toſt, & trop facilement, ces Indulgences; & quelquefois meſme de ce que des Marsyrs, & de ſimples Preſtres, avoient eû la préſomption de donner l'Indulgence qu'il n'appartenoit qu'aux Eveſques d'accorder. Sur quoy Tertullien, Novatien, & quelques autres qui les ont ſuivis dans une conduite ſi déraiſonnable, au lieu de s'attacher préciſément aux abus, pour arracher, s'ils pouvoient, du champ de l'Egliſe, cette yvraye

Cyprian. ſer. de lapſ. ep. 10. 11. 12. 15. 23. 27.

L. de pudic. c. ult. Vviclefiſt. Vvaldenſ.

qui

ANN. 1517.

qui nuisoit au bon grain, ont attaqué les Indulgences mesmes, contre lesquelles ils se sont furieusement emportez, ne voyant pas, par un aveuglement volontaire & tres-criminel, que le mauvais usage qu'on peut faire de ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, ne donne pas droit de s'en prendre, comme ils ont fait brutalement, à la chose sainte dont on abuse. Or c'est là justement ce que l'Auteur du Schisme & de l'Héresie dont je parle, fit à cette occasion que je vais dire.

Celuy qui remplissoit alors, depuis environ cinq ans, le Siége de Saint Pierre, estoit Leon X. de la tres-il-lustre Maison de Medicis, duquel on peut dire fort veritablement, qu'ayant esté élevé par la faction des jeunes Cardinaux à cette dignité supréme de l'Eglise à l'âge de trente-sept ans, il y fit éclater toutes les perfections d'un grand Prince, sans avoir toutes celles d'un grand Pape. Or comme, suivant son inclination naturelle qui le portoit à tout ce qu'il y a de grand & de magnifique, il avoit entrepris d'achever le superbe édifice de la Basilique de Saint Pierre que Jules II. son Prédecesseur avoit commencé, & que d'ailleurs son Epargne estoit épuisée par les dépenses excessives qu'il faisoit en toutes sortes de magnificences, qui estoient beaucoup plus d'un puissant Monarque de la terre, que du Vicaire de celuy dont le Royaume n'est pas de ce monde: il eût recours, à l'exemple du Pape Jules, aux Indulgences

V. Pallavici. l.1.c.2. &

qu'il

qu'il fit publier par tout, avec la permiſſion de manger des œufs & du fromage en Caresme, & de ſe choiſir un Confeſſeur, à tous ceux qui contribuëroient ce qu'on demandoit d'eux pour la fabrique de Saint Pierre. Il faut reconnoiſtre de bonne foy que les Papes qui ſont venus depuis, ont eſté bien plus réguliers dans la diſpenſation de ces treſors ſpirituels, & que l'on fit alors certaines choſes qu'on ne feroit pas aujourd'huy, & qui rendirent odieuſes, particuliérement en Allemagne, ces Indulgences de Leon, quoy-que tres-bonnes en elles-meſmes. Car on dit que ce Pape ne fit point de difficulté de donner d'abord à la Princeſſe Cybo ſa ſœur, ce qui reviendroit de ces Indulgences qu'on publieroit dans la Saxe, & dans les païs circonvoiſins juſq'à la mer Baltique; & qu'il en uſa de la ſorte, pour récompenſer la Maiſon de Cybo des grands ſecours qu'il en avoit receûs dans ſa neceſſité, lors qu'il fut contraint de ſortir de Florence, & de ſe retirer à Gennes.

ANN. 1517.

L. 3. diplom. Leon.

L. 1. & 2. diplom. ſecret. Sadolet.

Sadol. l. 11. ep. 1.

Spond. ad hunc ann. n. 4.

Guicciard. l. 13.

V. Pallavic. loc. cit.

De plus, il y a des Auteurs qui aſſeûrent que l'on mit en quelque maniére ces Indulgences en parti, & que pour avoir promptement de l'argent comptant, on afferma tout ce qu'on en pouvoit tirer à ceux qui en donnoient le plus, & qui en ſuite, non-ſeulement pour ſe rembourſer, mais auſſi pour s'enrichir par un commerce ſi honteux, faiſoient choiſir des Prédicateurs d'Indulgences & des Queſteurs qu'ils croyoient les plus propres, eſtant bien payez,

Paul. Lang. in Chron. Citiz.

Guicciard. l. 13.

Flor. de Ræm. l. 1. c. 8.

Pallavic. loc. cit.

Christ. Lup. de Synod. t. 5. Diſſert. de Indulg. c. 4.

ANN. 1517.

payez, à faire en sorte que le peuple, pour gagner ces Pardons, contribuast tout ce que ces avares & sacrileges partisans en prétendoient tirer. Et certes, il est certain que ces Questeurs qui furent établis par tout pour recevoir les oblations des Fidelles, en mesme temps que l'on commença sous Vrbain II. à publier l'Indulgence pour les Croisades, se relascherent insensiblement dés ce temps-là, vaincus par leur avarice, & commirent enfin de grands abus dans l'exercice de leur charge. De sorte qu'il fallut, pour arrester le cours d'un desordre si scandaleux, qu'Innocent III. au Concile de Latran, & Clement V. en celuy de Vienne, y employassent les Canons de l'Eglise. Aussi l'un des chefs sur lesquels le Concile de Constance fit le procés au Pape Jean XXIII. fut d'avoir donné le pouvoir à un de ses Légats d'établir des Confesseurs qui pussent donner l'absolution de tous les pechez, & remettre toute la peine à ceux qui payeroient ce à quoy ils seroient taxez; d'où l'on tira de tres-grandes sommes d'argent, mais ce ne fut qu'en trompant les Fidelles, & en scandalisant horriblement l'Eglise Catholique: ce sontlà les propres termes du Concile.

Conc. Lat. sub Inn. III. c. 62,

Concil: Const. sess. 11. art. 22.

Absolvere possent à pœna & à culpa, certis tamen pecuniis taxatis mediantibus, de quibus maximas pecuniarum summas exhausit & extorsit, Christi fideles seducendo, & statum ac vitam Ecclesiæ Catholicæ enormiter scandalizando.

Nonobstant toutes ces précautions, on ne peut nier qu'il ne se soit encore glissé, par l'avarice des particuliers, de grands abus dans la publication de ces Indulgences de Leon. Ce Pape les avoit adressées au Prince Albert frere de l'Electeur Joachim de Bran-

Brandebourg, & Archeveſque de Mayence & de Magdebourg, pour les faire publier en Allemagne. Ce Prélat, qui eſtoit de grande autorité, & d'un rare mérite, & que Leon fit deux ans aprés Cardinal, donna cette commiſſion à Jean Tetzel Dominicain, Inquiſiteur de la Foy, qui, quelque temps auparavant, s'eſtoit acquité d'une pareille charge, au grand profit des Chevaliers Teutoniques, pour leſquels il avoit amaſſé de grandes ſommes, en preſchant les Indulgences qu'ils avoient obtenuës pour la guerre contre les Moſcovites. L'Inquiſiteur ne manqua pas de s'aſſocier en cét employ les Religieux de ſon Ordre. Quelques-uns de ces Prédicateurs ne manquerent pas auſſi de leur coſté, comme il arrive aſſez ſouvent, d'outrer le ſujet qu'ils traitoient, & d'exagerer tellement le prix & la valeur des Indulgences, qu'ils donnerent occaſion au peuple de croire qu'on eſtoit aſſeûré de ſon ſalut, & de delivrer les ames du Purgatoire auſſitoſt qu'on auroit donné l'argent qu'on demandoit pour les Lettres qui témoignoient qu'on avoit gagné l'Indulgence; ce qui cauſa ſans doute du ſcandale, comme les Princes aſſemblez à la Diéte de Nuremberg s'en plaignirent au Pape Adrien VI. ſucceſſeur de Leon. Mais ce qui l'augmenta beaucoup, & qui penſa plus d'une fois exciter de grands troubles parmi le petit peuple, fut qu'on voyoit les Com-

ANN. 1517.

Cochlæ. Act. Luth.

V. Fl. de Ram. l. 1. c. 8.

Et Spond. ad hunc ann.

Joach. Camer. lib. de Bell. Smalcald. Paul. Lang. in Chron. Citizen.

Maſſa l. 20.

Eraſm ep. 12. ad Alb.

P. Eber. in Cal. Hiſt.

Polyd. Verg. l. 8. c. 4.

Chriſt. Lup. de Conc. t. 5. diſſer. de Indulg. c. 4.

Legatio Princ. ad Adrian. VI.

Paul. Lang. loc. cit.

Guicciard. l. 13.

Joachim. Camerar. de bello Smalcald. Flor. de Ram. loc. cit. Chriſt. Lup. & alii.

ANN. 1517.

Commis de ces partisans qui avoient acheté le profit de ces Indulgences, faire tous les jours grand' chere dans les cabarets, & employer en toutes sortes de débauches une partie de cét argent, que les pauvres disoient qui leur estoit cruellement ravi, puis qu'on faisoit par cette espece de trafic & de vente des Indulgences, une grande diversion des aumosnes qu'on leur eust faites.

A la verité ces abus sont rapportez par tant d'Auteurs célebres, qui en ont écrit en termes bien plus forts que moy, & en toutes sortes de Langues, en Latin, en François, en Italien, & en Allemand, qu'un Historien qui entreprendroit de les supprimer, auroit bien de la peine à y réüssir. L'on ne peut aussi nier que ces abus n'ayent esté du moins l'occasion qui a fait naistre le Lutheranisme, comme tout le monde en convient, & le Saint Concile de Trente le fait assez entendre dans la derniére Session. Mais ce seroit une fort grande injustice de s'en vouloir prendre aux Religieux d'un Ordre aussi saint & aussi utile à l'Eglise que celuy de Saint Dominique, parce que quelques-uns de leurs Confreres d'Allemagne, sans en estre avoüez de leurs Superieurs, en dirent beaucoup plus qu'il ne falloit, en preschant ces Indulgences, & que des Commis qui n'estoient pas de leur Ordre, firent tous ces desordres scandaleux. Cependant ce fut de-là que Jean Stupitz, Vicaire Général des Augustins en Allemagne, prit oc-

ca-

Abusus verò qui in his irrepserunt, & quorum occasione insigne hoc Indulgentiarum nomen ab hæreticis blasphematur emendatos, & correctos cupiens, præsenti decreto generaliter statuit pravos quæstus pro his consequendis, unde plurima in Christiano populo abusuum causa profluxit, omninò abolendos esse.

casion de se déclarer hautement contre des gens qu'il n'aimoit pas trop d'ailleurs, & qui abusoient manifestement de leur ministere. ANN. 1517.

C'estoit un homme de beaucoup d'esprit, de grande qualité, adroit, éloquent, trés-bien fait de sa personne, & fort consideré de Frideric Duc de Saxe, qui se servoit de luy, particuliérement dans l'Université de Wittemberg, que ce Prince avoit établie depuis quelques années. Or soit que ce Vicaire eust du chagrin de ce qu'on avoit préferé les Dominicains aux Religieux de son Ordre, qui avoient eû auparavant en Saxe ce mesme employ, qu'il croyoient qu'on donnoit aux autres à leur préjudice; soit qu'il fust veritablement touché des desordres visibles qui se commettoient, en publiant ces Indulgences : il en fit ses plaintes au Duc, & résolut de s'opposer de toute sa force aux Dominicains. Et comme il crut qu'il auroit besoin d'aide contre des adversaires aussi puissans & aussi redoutables que ceux-cy, il voulut se servir contre eux de celuy de tous ses Religieux, & mesme de tous les Docteurs, qui avoit alors sans contredit le plus de vogue & de réputation dans l'Université de Wittemberg, à sçavoir du fameux Martin Luther, qui fut le principal auteur de ce malheureux Schisme. *Cochl. Act. Luth.*

Il nasquit à Islebe Ville du Comté de Mansfeld l'an mil quatre cens quatre-vingts- *Philip. Melanct. t. 2. oper. Luth. J. Micralii vit. Luth. Cochl. Act. Luth. Sur. in comm. Chytr. Saxon. l. 7.*

ANN. 1517. vingts-trois, non pas d'un Incube, ainsi que quelques-uns, pour le rendre plus odieux, l'ont écrit sans aucune apparence de verité, mais comme naissent les autres hommes ; & l'on n'en a jamais douté, que depuis qu'il devint héresiarque, ce qu'il a bien pû estre, sans qu'il soit besoin pour cela de substituër un Diable à la place de son Pere Jean Luder, & de deshonorer sa mere Marguerite Linderman par une si infame naissance. Ces deux personnes, qui estoient d'assez médiocre condition, ne laisserent pas de prendre grand soin de le bien faire élever aux études, & il y réüssit si bien à Magdebourg, à Issenac, & à Erford où il prit le degré de Maistre és Arts à l'âge de vingt ans, qu'il s'aquit par tout la réputation de surpasser de beaucoup tous ses compagnons d'étude en esprit & en sçavoir. Il avoit mesme en ce temps-là de la crainte des jugemens de Dieu, qui le faisoient trembler; & il fut tellement touché de la mort soudaine d'un de ses amis, & si fort épouvanté d'un grand éclat de tonnere, & d'un coup de foudre dont il pensa estre frapé, que quittant ses études de Droit qu'il avoit commencées, il s'alla rendre, malgré ses parens, au Monastere des Peres Augustins d'Erford, qui le receûrent avec joye, comme un sujet de grand mérite, qu'ils esperoient qui feroit honneur à leur Ordre. En effet, il y fit de grands progrés dans les hautes sciences, ausquelles il s'appliqua avec une grande assiduité ; desorte

que

que comme il passa bientost pour le plus bel esprit & le plus habile homme de son Ordre en Allemagne. le Vicaire Général qui travailloit fort à l'avancement de l'Université de Wittemberg, l'y appella pour y prescher, & pour y enseigner en mesme temps la Philosophie. Il s'aquita de ces emplois avec grand applaudissement, & se rendit si considerable parmi ses Freres, qu'il fut député à Rome pour y accorder certains differends, qui faisoient alors deux partis contraires dans l'Ordre; & il fit paroistre tant d'habileté & de bonne conduite en cette négotiation, qui luy réüssit, qu'à son retour à Wittemberg le Vicaire Général voulut absolument qu'il prist le bonnet de Docteur en Theologie; ce qui se fit avec grande solennité, l'Electeur de Saxe qui l'avoit oüi prescher avec beaucoup de satisfaction, ayant voulu faire fort magnifiquement la dépense de cette feste: & en suite le nouveau Docteur, qui estoit alors âgé de trente ans, leût avec grand concours & applaudissement de ses auditeurs la Théologie & les saintes Lettres. ANN. 1517.

C'estoit un homme d'un esprit vif & subtil, naturellement éloquent, disert & poli dans sa langue, infiniment laborieux, & si assidu à l'étude, qu'il y passoit quelquefois les jours entiers, sans mesme se donner le loisir de prendre un morceau; ce qui luy aquit une assez grande connoissance des Langues & des Peres, à la lecture desquels, & sur tout à celle de Saint Augustin, *Autor. cit. Spond. ad hunc ann. n. 2. 3. Pallavic. l. 1. c. 4.*

ANN. 1517. dont il fit un tres-mauvais usage, il s'estoit fort attaché, contre l'ordinaire des Théologiens de son temps. Il avoit la complexion forte & robuste pour durer au travail, sans détriment de sa santé; le temperament bilieux & sanguin, ayant l'œil penétrant & tout de feu; le ton de voix agréable, & fort élevé quand il estoit une fois échaufé; l'air fier, intrépide & hautain, qu'il sçavoit pourtant radoucir, quand il vouloit, pour contrefaire l'humble, le modeste, & le mortifié, ce qui ne luy arrivoit pas trop souvent; & sur tout dans l'ame un grand fonds d'orgueïl & de présomption, qui luy inspiroit le mépris de tout ce qui n'entroit pas dans ses sentimens, & cét esprit d'insolence brutale avec laquelle il traita outrageusement tous ceux qui s'opposérent à son hérefie, sans respecter ni Roy, ni Empereur, ni Pape, ni tout ce qu'il y a de plus sacré & de plus inviolable sur la terre; incapable au reste de rétracter ce qu'il avoit une fois avancé: colere, vindicatif, impérieux, voulant toûjours estre le maistre, & aimant fort à se distinguer par la nouveauté de sa doctrine, qu'il vouloit établir dans son école sur les ruines de celles des plus grands génies, à sçavoir d'Aristote, de Saint Thomas, de Scot, de Saint Bonaventure, & des autres Scholastiques qu'il disoit avoir corrompu la vraye Philosophie, & les solides veritez de la Theologie Chrestienne. Voila le veritable caractere de Martin Luther, dans lequel on peut

dire

dire qu'il y eût un grand mélange de quelques bonnes & de plusieurs mauvaises qualitez, & qu'il fut bien plus débauché encore dans l'esprit que dans les mœurs, & dans sa vie, laquelle passa toûjours pour assez réguliére tandis qu'il vescut dans le Cloistre avant son héresie, qui acheva de luy corrompre l'esprit & le cœur. ANN. 1517.

Or ce fut cét homme, qui estoit alors dans la force de son âge à trente-quatre ans, & dans une haute réputation à Wittemberg, que le Vicaire Général des Augustins lascha contre les Dominicains qui preschoient en l'année mil cinq cens dix-sept les Indulgences du Pape Leon dans la Saxe. Luther, qui aimoit la gloire, ravi d'avoir une si belle occasion de paroistre, & de faire parler de luy, monte en chaire, déclame terriblement contre les Questeurs & Prédicateurs d'Indulgences; & passant des abus des particuliers qu'il pouvoit legitimement reprendre, au décri des Indulgences mesmes, il dit qu'elles apportent plus de dommage que d'utilité; qu'elles ne sont que pour les lasches Chrestiens qui veulent s'exempter de bien faire, & de porter la Croix de Jesus-Christ, puis qu'elles ne remettent que les pénitences qu'on doit imposer aux pecheurs, & les bonnes œuvres qu'on appelle satisfactoires, c'est à dire, les priéres, les mortifications de la chair, & les aumosnes qui sont les fruits de Pénitence qu'on est obligé de faire durant toute sa vie, selon l'Evangile. En suite il exhorte

Cochl. Act. Luth.

Contio Luth. de indulg. t. 1. Cochlæ. ibid.

ANN. 1517. ses auditeurs à donner plustost pour l'amour de Dieu aux pauvres l'argent qu'on leur demande pour la fabrique de Saint Pierre sur la fausse asseurance qu'on leur donne qu'ils tireront de grands profits de ces Indulgences, qui ne sont, disoit-il, ni de conseil, ni de précepte, & ne servent de rien ni pour ce monde ni pour l'autre.

Epist. Luth. ad Albert. Mogunt t.1. En mesme temps il écrivit à l'Archevesque de Mayence & de Magdebourg, le conjurant de remedier aux grands desordres que causoient les Questeurs d'Indulgences, & de faire desabuser le peuple, qui, séduit par leurs prédications, croyoit qu'en achetant des lettres d'Indulgences, il estoit asseuré de son salut, sans se mettre en peine de travailler à l'aquerir par de vrais fruits de Pénitence. Il prit cette occasion pour envoyer à cét Archevesque quatrevingts-quinze Propositions, qu'il afficha le mesme jour, veille de la Toussaints, aux portes de l'Eglise de Wittemberg, non pas, disoit-il, pour les asseurer & les soustenir comme veritables, mais seulement pour les examiner dans une dispute reglée, afin qu'on pust s'éclairer de la verité ; & cependant il en avoit déja fort affirmativement avancé plusieurs dans ses sermons des Indulgences & de la Penitence. Il est certain que parmi tant de propositions, il y en a de veritables que l'on peut fort bien soustenir ; mais il y en a aussi beaucoup de tres fausses, contre le tresor de l'Eglise, contre la puissance du Pape, & contre la valeur des Indulgences, qu'on voyoit

voyoit bien que cét adroit & malicieux Docteur vouloit abolir, en faiſant ſemblant de vouloir ſeulement s'inſtruire. ANN. 1517.

C'eſt pourquoy, le Dominicain Jean Tetzel qui ſe trouvoit fort maltraité avec ſes Queſteurs dans ces Theſes, leur en oppoſa cent ſix autres qu'il propoſa à Francfort ſur l'Oder. Il fit meſme bruſler, comme Inquiſiteur de la Foy, celles de Luther, dont les Diſciples, pour venger leur maiſtre, bruſlerent auſſi publiquement à Wittemberg celles du Jacobin. Et ce fut là comme le ſignal de la guerre qui ſe fit depuis, ſans relaſche, non-ſeulement entre les Auguſtins & les Jacobins, mais auſſi entre les Catholiques & le parti Lutherien, qui commença deſlors à ſe former contre l'Egliſe. En effet, le fameux Docteur Ekius, tres-ſçavant homme, & Profeſſeur en Theologie à Ingolſtad d'une part, & de l'autre Sylveſtre Priéraſque Dominicain, Maiſtre du Sacré Palais, écrivirent contre les Theſes de Luther, qui leur répondit d'abord d'une maniére aſſez paiſible contre ſon naturel. Il écrivit meſme un aſſez long traité contenant les preuves, & les autoritez de la ſainte Eſcriture & des Peres deſquelles il ſe ſervoit pour appuyer ſes propoſitions, & il les envoya à Jerôme Eveſque de Brandebourg ſon Prélat Diocceſain, & au Pape Leon avec des lettres extrémement ſoumiſes, dans leſquelles il proteſte qu'il recevra le jugement de ſa Sainteté ſur cette doctrine, comme celuy

Ap. Luther. t. 1. Cochl. Act. Luth.

ANN. 1518.

Luther. t. 1.

Ep. Luth. ad Leonem, die S. Trin.

ANN. 1518. de Jesus-Christ mesme, qui parle par sa bouche.

Luth. praef. 1. tom. Ad Praefat. Latom. t. 2. Soit que Luther fust alors veritablement dans cette disposition comme il l'a protesté plus d'une fois, disant qu'il n'estoit pas encore en ce temps-là desabusé de ses vieilles erreurs ; soit qu'il eust tout un autre sentiment dans l'ame que celuy qu'il exprimoit par ses paroles, ce qui n'est pas trop du génie de cét homme, qui n'estoit gueres d'humeur à faire long-temps l'hypocrite : il est certain que cette conduite luy attira la bienveillance & l'approbation de bien des gens, qui crurent qu'il agissoit de bonne foy, ne cherchant que la verité, & que c'estoit à tort que ses adversaires, dont il découvroit les fourbes & les abus, le traitoient d'héretique. Ce qui rendit sa cause encore plus plausible, fut que Jacques Hostraten Inquisiteur Dominicain écrivant contre luy, exhorta le Pape à n'employer plus contre un si méchant homme, que le fer & le feu pour en delivrer auplustost le monde ; & que Silvestre Priérasque au-lieu de réfuter solidement, comme il le pouvoit faire, ce que Luther luy avoit répondu dans son écrit, en fit un autre tout rempli d'excessives exagérations de la puissance & de l'autorité du Pape, qu'il éleve infiniment au dessus de tous les Conciles, dont il parle en des termes que Rome mesme n'approuveroit pas : ce qui donna lieu à Luther de rendre cette autorité odieuse aux Allemans, & de faire diversion, en s'ata-

Cochl. Act. Luth.

Luth. contra Jac. Hostra. t. 1.

Epitom. Resp. Sylvest. ad M. Luth. ap. Luth. t. 1.

tachant avec ardeur à un point si délicat, duquel il ne s'agissoit point alors. Tant il importe, quand on agit contre les hérétiques, de se tenir précisément dans ce que la Foy nous enseigne, sans donner à contre-temps, & par préoccupation d'esprit, dans des questions litigieuses, où l'on donne à son adversaire l'avantage de pouvoir soustenir son sentiment, avec autant de droit que l'on en a de le combatre.

ANN. 1518.

Cependant, comme on poursuivoit toûjours à Rome l'accusation qu'on avoit intentée contre Luther, dont la doctrine contenuë dans ses écrits estoit manifestement contraire à celle de l'Eglise, le Pape le cita pour comparoistre dans soixante jours à Rome devant les Juges qu'on luy assigna, qui furent Jerôme des Genutiis Evesque d'Ascoli, Auditeur de la Chambre Apostolique, & Sylvestre Priérasque Maistre du Sacré Palais, qui avoit déja déclaré juridiquement que les propositions de Luther estoient hérétiques. Cette citation se fit avant mesme qu'on eust réceû la lettre que l'Empereur Maximilien écrivit de la Diéte d'Ausbourg, à Leon, pour le prier de vouloir au-plustost terminer cette affaire par son jugement, l'asseûrant qu'il feroit exécuter tout ce qu'il en ordonneroit. Mais à la priére du Duc de Saxe, & de l'Université de Wittemberg qui écrivirent en faveur de Luther, le Pape consentit que la cause s'examinast en Allemagne, & commit pour en juger le Cardinal Caïétan Thomas de Vio

7. August.

Epist. Maximil. ad Leon. t. 1. Luth, Act. Luth. ap. Caïetan. Ep. Univers. ad Carol. Miltit. & ad Leon. Luth. t. 1.

ANN. 1518.

son Légat qui estoit alors à Ausbourg. Le Duc Frideric obligea Luther à se presenter devant ce grand homme, que son rare mérite, reconnu de tout le monde, faisoit encore beaucoup plus respecter que sa pourpre. Il obeït à cét ordre, & se rendit le douziéme d'Octobre à Ausbourg, aprés avoir receû un saufconduit de l'Empereur, sans lequel, suivant l'avis de ses amis, il ne voulut pas comparoistre.

Act. Luth. ap. Card. Cajet. t. 1. Cochl. Act. Luth.

Le Cardinal le receût d'abord fort humainement; & sans vouloir entrer en dispute, ce qui en effet ne convenoit pas à sa dignité, ni à sa qualité de Juge, il luy dit de la part du Pape qu'il falloit qu'il revoquast les erreurs contenuës dans ses écrits, & qu'il promist de ne les plus soustenir. Luther répond qu'il ne croit pas avoir enseigné d'erreurs, & prie qu'on luy en montre quelques-unes. Le Légat luy en marque deux; l'une, que contre la Constitution de Clement VI. il nie que les mérites infinis de Jesus-Christ soient le tresor des Indulgences; & l'autre, que pour estre justifié, il faut seulement croire d'une foy ferme, & sans en douter, que tous nos pechez nous sont pardonnez quand on en a du repentir, ce qui est contre l'Escriture, qui nous asseûre que l'homme ne peut jamais estre asseûré, & sçavoir de toute certitude qu'il est en grace. Luther qui avoit leû cette Clementine, dit à cela qu'il n'est pas obligé d'y deferer, parce qu'elle ne fait que

rap-

rapporter l'opinion de Saint Thomas, en citant l'Escriture à contre-sens; outre qu'il l'expliqua selon son sens, par une de ces fausses distinctions, que l'esprit de l'homme fertile en ces sortes d'illusions, invente assez facilement pour soustenir tout ce qu'il veut avec quelque apparence de raison. Et comme aprés une assez longue contestation sur ce point-là, sans passer au second, il vit que le Légat qui n'avoit pas lieu d'estre satisfait de ses reponses, le pressoit toûjours de se rétracter, sans vouloir entrer plus avant en dispute, il demanda du terme pour deliberer jusqu'au jour suivant, auquel il comparut avec un Notaire, & des témoins, en presence de quatre Sénateurs d'Ausbourg. Alors il fit sa protestation, par laquelle il déclare qu'il se soumet, en tout ce qu'il a dit & qu'il a fait, au jugement de l'Eglise Romaine; que n'ayant rien proposé que par maniére de dispute pour s'instruire de la verité, contre laquelle il ne croit pas avoir rien écrit, il ne peut ni ne doit se rétracter, qu'on ne luy ait montré qu'il a failli, comme il peut avoir fait, estant homme sujet à se tromper; qu'il s'offre à rendre raison, soit dans la dispute, soit par écrit, de tout ce qu'il a dit, & qu'il est prest de s'en tenir à ce qu'en jugeront les Universitez de Basle, de Fribourg & de Louvain, & sur tout celle de Paris, qui est, dit-il, la mere des Sciences, & qui a esté de tout temps la plus florissante dans les études de Theologie.

ANN. 1518.

Enfin, comme aprés avoir preſenté dans un long écrit ſes raiſons, & les paſſages ſur leſquels il prétendoit appuyer ſes erreurs, le Legat, ſans y déferer, luy ordonnoit toûjours de ſe rétracter, ſur peine des Cenſures Eccleſiaſtiques, & qu'il luy eût meſme défendu, s'il n'obéïſſoit, de ſe plus preſenter devant luy : il fit afficher de nuit ſon appel au Pape, & ſe retira promptement à Wittemberg, craignant, ou faiſant ſemblant de craindre que le Cardinal ne le fiſt arreſter, avec le Vicaire Stupitz qui le favoriſoit. Il écrivit néanmoins au Legat des lettres fort honneſtes, en le loüant de la bonté avec laquelle il l'avoit receû, & s'excuſant de ce qu'il luy avoit parlé d'une maniére moins reſpectueuſe qu'il ne devoit. Mais il en écrivit à d'autres de toutes contraires, & meſme au Pape, ſe plaignant de la dureté, ou pluſtoſt, dit-il, de la tyrannie inſupportable de ce Cardinal, qui vouloit l'obliger à ſe dédire, ſans luy faire voir qu'il avoit failli, & qui n'avoit jamais voulu accepter ce qu'il luy avoit offert, à ſçavoir de ne plus parler de ces Indulgences, pourveû qu'on obligeaſt auſſi ſes adverſaires à ſe taire.

Paul. Suav. Flor. del R. am. V. Pallav. l. 1. c. 20. & 13. Cardin. Sadolet. l. 11. ep. 1.

Je ſçay que quelques-uns ont blâmé la conduite du Légat, ſoit pour n'avoir pas ſceû bien ménager l'eſprit de ce Docteur, qu'on pouvoit réduire par un peu plus de douceur, ſoit pour avoir eſté trop favorable à ces Jacobins ſes confreres, qui avoient publié les Indulgences d'une maniére peu conforme à l'eſprit de l'Egliſe, ce qui avoit

eſté

eſté l'occaſion de ces dangereux troubles. ANN. 1518.
Je n'ignore pas auſſi d'autre part, qu'il y *Pallavic.*
a des gens qui l'excuſent, & qui ſouſtien- *hiſt. Conc.*
nent qu'il devoit agir comme il fit, ſelon *Trid. l.* 1.
les ordres exprés qu'il avoit de faire rétra- *c.* 10.
ćter Luther, ou de s'aſſeûrer de ſa perſonne; ce qu'il euſt fait ſans doute, ſans le ſaufconduit, que ce Moine adroit voulut avoir de l'Empereur, avant que de comparoiſtre devant le Legat.

Pour moy, qui n'ay nul caractere pour juger de ce different, qui n'eſt pas encore bien décidé, je diray ſeulement qu'il me ſemble que l'on pouvoit terminer cette affaire, en prenant Luther par ſon propre écrit. Car il n'y avoit pour cela qu'à s'en tenir à la proteſtation qu'il avoit faite juridiquement de ſe ſoumettre au jugement de l'Egliſe Romaine, qu'à envoyer enſuite au Pape les raiſons qu'il avoit données par écrit pour la défenſe de ſes propoſitions, & cependant impoſer ſilence aux uns & aux autres, comme luy-meſme le demandoit, juſqu'à ce que le Pape euſt terminé leur different par la Sentence qu'il euſt prononcée. Car comme le Duc de Saxe, l'Univerſité de Wittemberg, & toute l'Allemagne reconnoiſſoient encore alors l'autorité du Pape, il euſt fallu neceſſairement que Luther, qui venoit de proteſter ſi ſolennellement qu'il la reconnoiſſoit auſſi, s'y fuſt ſoumis: autrement il eſt évident qu'on l'euſt abandonné comme un fourbe & un impoſteur. Mais parce que l'on prit une autre voye, on

ANN. 1518.

luy donna le loisir d'ajouster à ses premiéres erreurs de nouvelles héresies, qu'il appelloit de nouvelles lumiéres lesquelles il acqueroit tous les jours par l'étude de l'Ecriture Sainte, qui rendirent enfin ce remede & tous les autres inutiles.

En effet, comme sa réputation & son crédit se furent beaucoup augmentez par cette conference, dont il fit courir en Allemagne les Actes à son avantage, il devint plus hardi encore, & plus temeraire à fabriquer de nouveaux dogmes, & sur tout à affoiblir l'autorté du Pape, qu'il ne voulut plus reconnoistre pour juge, disant qu'il n'y en avoit point d'autre que la parole de Dieu, qui s'explique assez clairement par elle-mesme, sans qu'il soit besoin, pour en avoir la veritable intelligence, de recourir aux Papes, qui sont les premiers, disoit-il, à la corrompre, pour établir sur les faux sens qu'ils luy donnent, leur injuste & tyrannique domination dans l'Eglise. Il n'alla pas néanmoins d'abord si avant : il crut qu'il devoit encore garder quelques mesures, jusques à ce qu'il fust pleinement asseuré de la protection de Frideric Duc de Saxe, auprés duquel il avoit deux grands patrons, à sçavoir le Vicaire general Stupitz & George Spalatin Secretaire du Duc, qui le servirent efficacement en cette occasion. Ces deux hommes extrémement adroits sceúrent si bien ménager l'esprit de ce Prince déja fort ébranlé par une lettre tres-éloquente que Luther luy avoit écrite aprés la Con-

Resolut. in resolut. prop. 13. t. 1. p. 211. p. 195 à vers.

Ep. Luth. ad Frider. Sax. t. 1.

Conference d'Ausbourg, qu'en faisant réponse au Légat, qui le prioit d'abandonner Luther manifestement hérétique, il luy écrivit assez rudement, qu'ayant envoyé Luther à Ausbourg comme il l'avoit promis, il ne croyoit pas qu'on deust agir avec luy seulement par autorité, pour l'obliger à rétracter ses propositions, sans l'avoir convaincu de leur fausseté par de bonnes raisons; & que de tres-habiles gens de plusieurs Universitez l'ayant asseûré que la doctrine de ce Docteur estoit tres-bonne, quoy-qu'elle ne fust pas favorable à l'interest de ceux qui le persecutoient, il ne vouloit pas priver son Université d'un si sçavant homme, qui en estoit l'un des principaux ornemens.

ANN. 1518. *Ep. Frid. Sax. ad Card. Caiet. ibid.*

Alors Luther qui vit fort bien qu'on le condamneroit à Rome comme le Légat l'ecrivoit au Duc, résolut de prevenir le Pape, en faisant une nouvelle protestation juridique, par laquelle il déclare qu'encore qu'il soit prest de se soumettre au jugement du Pape bien instruit: neanmoins comme tout Pape qu'il est, il peut errer, ainsi que Saint Pierre erra lors qu'il fut repris par Saint Paul, il appelle au Concile général qui est pardessus le Pape, de tout ce que le Pape pourra faire contre luy. Cependant Leon croyant qu'il appaiseroit tout ce grand tumulte par une Bulle, en avoit fait une, qui exposoit & confirmoit la doctrine Catholique touchant les Indulgences, conformément à la Constitution de Clement VI.

28. Novemb. ap. Luth. t. 1.

ANN. 1518. Mais comme le Légat la fit publier en Allemagne quinze jours aprés cette protestation de Luther, & que les Indulgences estoient déja fort décriées, particuliérement en Saxe, on crut que cette Bulle n'avoit esté faite que pour l'interest du Pape & des Questeurs qui commençoient à ne trouver presque plus personne qui leur voulust rien donner pour ces Indulgences.

13. Decemb. ap. eund. t. I.

V. Pallavic. l. 1. c. 12.

ANN. 1519. Mais ce qui empescha le plus l'effet de cette Bulle, fut que l'Empereur Maximilien, Prince tres-Catholique, & fort zelé pour l'honneur du Saint Siége, mourut presque en mesme temps au commencement de l'année suivante, & que l'Electeur Frideric qui protegeoit Luther, devint le maistre, estant Vicaire de l'Empire, durant l'interregne, en toute cette partie de l'Allemagne, où l'on se gouvernoit selon les loix & les coustumes de la Saxe. Le parti de Luther en devint bientost tres-puissant, & l'on ne parloit de luy dans les Villes & dans la campagne que comme d'un homme envoyé de Dieu pour remedier aux desordres & aux abus qui s'estoient glissez dans l'Eglise, & pour rétablir les Chrestiens dans la liberté de l'Evangile. Cela le rendit si fier, qu'à peine voulut-il donner audiance au Nonce Charles Miltitz Gentilhomme Saxon, que le Pape, dont il estoit Camerier, envoyoit au Duc pour luy porter la Rose solennellement benite, selon la coustume, le quatriéme Dimanche de Caresme, & pour le prier de ne plus proteger un

17. Januar.

Act. Luth. cum Caro. Miltit. t. 1. Cothla.

hére-

héretique déclare. Le Duc, qui estoit un fort honneste homme. mais qui s'estoit laissé malheureusement prévenir en faveur de Luther, & qui d'ailleurs n'estoit pas satisfait de Rome, où l'on avoit refusé à son fils naturel le *gratis* pour un Benefice, receût assez mal, & mesme avec quelque sorte de mépris, le present du Pape, & demeura ferme dans sa premiére résolution qu'il avoit témoignée au Legat Caïétan; & pour ce qui regarde Luther, il parut bien en cette rencontre que c'est une méchante politique de vouloir remedier à un excés qui luy est contraire.

ANN. 1519. *Cochl. Act. Luth. Pallavic. l. 1. c. 13.*

Ce Nonce qui crut devoir prendre tout le contrepied du Legat, qu'on accusoit à Rome d'avoir traité trop durement Luther. donna dans l'autre extrémité, le loüant bassement, & le flatant d'une maniére tout-à-fait indigne de son caractere & de sa qualité. Il poussa mesme la chose si loin, que pour le satisfaire, il luy sacrifia le Dominicain Tetzel son premier adversaire, auquel il dit des choses si fácheuses, & fit de si sanglans outrages, en luy reprochant les abus & les troubles dont il estoit la cause, que le pauvre homme en mourut de chagrin & de dépit, ce qui fit mesme pitié à Luther. Mais enfin ce Nonce n'avança rien par une conduite si peu réguliére & politique; & tout ce qu'il put gagner sur Luther, fut qu'il écrivit au Pape une lettre de soumission, ou plustost de civilité, qui ne servit à rien, parce qu'avec toutes les belles choses qu'il luy di-

Act. Luth. cum Carol. Millit.

Pallavic. l. 1. c. 13. & 14. Il Miltitz si auvili à parlargli con termini d'umiliazione o' di timore, e si contentò di ricevere anche in iscritto risposte ignominiose al Sommo Pontifice. *C. 13. n. 8.*

ANN. 1519.

disoit, en élevant sa puissance pardessus tout, excepté Dieu seul, il ajoustoit néanmoins en termes respectueux qu'il ne se rétracteroit jamais. Et comme on le pressoit d'accomplir la parole qu'on avoit tirée de luy, qu'il iroit à Coblentz pour y terminer cette affaire avec l'Archevesque de Tréves, auquel il vouloit bien s'en rapporter, il s'en dégagea sur ce qu'il apprit que le Cardinal Caïetan, qu'il ne pouvoit souffrir, s'y devoit trouver, ajoustant qu'aussi-bien le temps s'approchoit auquel il se devoit rendre à Lipsic avec Carlostad, pour une célébre dispute à laquelle ils s'estoient engagez contre le Docteur Ekius. Voicy comme la chose se passa.

Cochle. Act. disput. Lips. ap. Luth. l. 1. Ep. Phil. Melanct. ep Ech. ibid.

André Bondestein, communément appellé Carlostad du lieu de sa naissance en Franconie, Docteur & Archidiacre de Wittemberg, celuy qui peu de temps aprés fut le premier & le plus furieux rebelle de Luther, dont il estoit alors l'adorateur, avoit écrit pour la défense des Theses de ce nouveau dogmatiste contre Ekius, qui les avoit fortement combatuës, & qui ne manqua pas de pousser vigoureusement ce nouvel adversaire, qu'il se douta bien que Luther n'auroit garde d'abandonner. En effet, comme Carlostad, homme étourdi, présomptueux, & emporté, eût presenté dans sa replique le cartel a Ekius pour une dispute publique; Luther, soit qu'il se defiast de la capacite de Carlostad, qu'il sçavoit bien n'estre pas de la force d'Ekius, ou qu'il

crust

cruſt qu'il y alloit de ſon honneur de prendre part à ce combat, en voulut eſtre ; & c'eſt ce que le Docteur Ekius deſiroit paſſionnément, ne doutant point qu'ayant de ſon coſté la verité & la cauſe de Dieu qu'il ſouſtiendroit, il ne deuſt remporter de cette diſpute le meſme avantage qu'il avoit eû en pluſieurs autres, d'où il eſtoit toujours ſorti avec la gloire d'y avoir fait paroiſtre une profonde doctrine, une grande vivacité d'eſprit, & un jugement tres-ſolide joint à une mémoire prodigieuſe. Le Duc George de Saxe, Couſin germain de l'Electeur, & Seigneur de la Ville de Lipſic, qui eſtoit dans ſon partage, deſirant voir aux mains des hommes d'une ſi grande réputation, leur offrit ſon Chaſteau, & toute ſorte de commodité & de ſeûreté pour la diſpute. Et quoy-que ni l'Eveſque de Merſebourg, qui avoit Lipſic dans ſon Dioceſe ni l'Univerſité de cette Ville n'approuvaſſent pas qu'on expoſaſt au jugement du peuple la cauſe de la Religion, on ne laiſſa pas de paſſer outre, & de prendre jour au vingt-ſeptiéme de Juin, auquel les champions ne manquerent pas de ſe rendre à Lipſic. Il eſt vray que Luther qui n'avoit point encore de ſeûreté pour diſputer, le Duc ne l'ayant donnée que pour Carloſtad, n'eſtoit là que pour eſtre ſpectateur & témoin de la diſpute : mais Ekius qui vouloit abſolument avoir affaire à luy, l'ayant aiſement obtenuë pour luy, il fut auſſi de la partie.

ANN. 1519.

Cochl.

luth. praefat. in 1. tom.

Cet-

ANN. 1519. Cette fameuse action se fit dans la grand' Sale du Chasteau, en presence du Duc, de ses Conseillers, du Magistrat, des Docteurs & des Bacheliers de l'Université, & d'une infinité de gens accourus des Villes circonvoisines, où l'on avoit fait courir les Theses proposées de part & d'autre, pour estre le sujet de la dispute. On convint de la forme & de la regle que l'on garderoit en disputant, qui fut que chacun diroit à son tour fort paisiblement tout ce qu'il voudroit pour l'opposer à son adversaire, ou pour luy répondre. On établit des Scribes qui écriroient fidellement tout ce qui seroit dit de part & d'autre, ce qu'Ekius n'eust pas voulu, parce qu'il croyoit que le temps qu'il faudroit donner à ces Scribes, feroit languir la dispute. Luther aussi qui ne vouloit point d'autres Juges que tous les assistans, ce qui estoit n'en vouloir point du tout, voulut bien enfin s'en rapporter aux Universitez d'Erford & de Paris, ausquelles on envoyeroit les Actes de cette dispute pour en juger. Il espera qu'elles luy seroient toutes deux favorables : l'une, parce qu'il y avoit fait ses études ; & l'autre, parce qn'il croyoit qu'elle ne fust pas satisfaite du Pape depuis qu'on avoit aboli la Pragmatique Sanction.

Cela établi de la sorte, Carlostad parut le premier sur les rangs contre Ekius, qui aprés qu'on eût proteste de part & d'autre qu'on ne vouloit rien avancer qui fust contre les sentimens & la doctrine de l'Eglise Catho-

Catholique, combatit celle de Carloſtad & de Luther, touchant le franc Arbitre, qu'ils diſent ne pouvoir faire que le mal ſans la grace, & non ſeulement ſans celle de ſecours, qui émeut la volonté, mais auſſi ſans celle que Dieu répand dans l'ame par le Saint Eſprit pour la ſanctifier, c'eſt-à-dire, ſans la charité, de ſorte qu'un homme qui ne l'a pas, ne peut rien faire que le mal; & pour le bien, que la volonté n'y contribuë rien, qu'en recevant la grace qui l'opere toute ſeule dans l'homme, en ſorte néanmoins qu'il n'y en ait aucun, quelque juſte & ſaint qu'il puiſſe eſtre, qui ne peche meſme dans cette bonne action que Dieu fait en luy. Cette Theſe fut agitée juſqu'au quatriéme de Juillet, que Carloſtad fort mal mené par Ekius, & tout hors d'haleine, quitta la diſpute. Il la reprit encore le quatorziéme & le quinziéme avec auſſi peu de ſuccés; & cependant Luther prit ſa place, qu'il occupa dix jours entiers.

ANN. 1519.

Ante gratiam, quæ eſt charitas, non poteſt fieri ullum opus bonum. *Luth. ep. ad Spalat. t. 2. p. 295.* Habet ſe activè ad malum, ad bonum verò tantùm paſſivè. juſtus in omni opere bono peccat.

On diſputa chaque jour le matin & le ſoir, & la diſpute fut ſur le Purgatoire, que Luther ſouſtenoit ne ſe pouvoir prouver par l'Eſcriture; ſur les Indulgences qu'il croyoit inutiles; ſur la rémiſſion de la peine qu'il diſoit eſtre inſéparable de celle de la coulpe, voulant en ſuite que tout Preſtre la puſt donner auſſibien que le Pape; ſur la Pénitence qu'il aſſeûroit devoir toûjours commencer par l'amour, & non pas par la crainte, ſans quoy elle ſeroit fauſſe; & ſur

la

ANN. 1519. la Primauté du Pape, qu'il vouloit qui ne fust que de droit humain, & nullement de droit divin. Ce fut principalement sur ce point qu'on disputa plus fortement, & plus long-temps, & l'on voit par les Actes de cette dispute, que les deux combatans, l'un en défendant une bonne cause, & l'autre en l'attaquant, firent paroistre & bien de l'esprit & bien du sçavoir, mais avec cette difference, qu'on vit aisément que la verité soustenuë par un homme de la force du sçavant Ekius, l'emportera toûjours sur l'erreur, quelque appuyée qu'elle puisse estre de la science & des subtilitez d'un bel esprit. En effet, quoy-que suivant la destinée de la pluspart de ces disputes, chacun des deux partis s'attribuast la victoire, il est certain que le Duc George demeura plus ferme que jamais aprés cette dispute dans la Foy Catholique, & qu'outre les Universitez de Louvain & de Cologne, celle de Paris mesme, que Luther avoit acceptée pour juger de sa doctrine, le condamna quelque temps aprés, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Cependant le Nonce Miltitz croyant toûjours que par sa patience & par sa douceur, ou plustost par une complaisance basse, & tout-à-fait indigne de la Majesté de celuy qu'il representoit, il pourroit enfin surmonter l'opiniastreté de Luther, s'avisa d'obliger les Peres Augustins à luy envoyer des députez de leur Chapitre général d'Allemagne qu'ils tenoient alors en Saxe, pour le

Pallavic. l. 1. 6. 14.

le ſupplier, au nom de tout l'Ordre, de condeſcendre à ce qu'on demandoit de luy. C'eſt icy que les Peres de cét Ordre, qui a toûjours rendu de ſi grands ſervices à l'Egliſe, & qui a produit de tout temps de ſi excellens hommes en doctrine & en ſainteté, firent bien paroiſtre qu'ils ne doivent avoir non plus de part à l'infamie de la révolte & de l'apoſtaſie de Luther, que le ſacré College des Apoſtres n'en a eû aux maledictions qu'on donne & qu'on donnera éternellement à Judas pour ſon abominable trahiſon. Ils firent par leurs remontrances, par leurs puiſſantes exhortations, par leurs priéres & par leurs larmes tous les efforts imaginables pour toucher le cœur de ce révolté, & pour ramener ce prodigue & cét égaré dans la maiſon paternelle, qui eſt l'Egliſe Catholique, dont il eſtoit ſorti par l'héreſie. Mais cela ne ſervit qu'à le rendre beaucoup plus fier, voyant que ce n'eſtoit plus par autorité, comme auparavant, mais par priére & par ſoumiſſion que l'on agiſſoit avec luy. Et de fait, feignant de vouloir bien ſe relaſcher en leur conſidération, il écrivit au Pape, mais il le fit d'une maniére qui fait bien voir que le mal qu'on penſoit guerir par ces lentitifs eſtoit incurable. Car faiſant ſemblant, par un tour malin qu'il donne à cette lettre, de loûër la perſonne de Leon, il y parle avec une extréme inſolence & tres-indignement de quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, des déffenſeurs de l'autorité du Saint Siége, de la

ANN. 1519.

ANN. 1520.

6. April. t. 2. Luth.

ANN. 1520.

Porrò palinodiam ut canam, non est quod ullus præsumat..... deinde leges interpretandi verbi Dei non patior, cùm oporteat verbum Dei esse non alligatum quod libertatem docet omnium aliorum. *Luth. ep. ad Leon. X. t. 2.* T. 2. Succedente humanorum operum & legum intolerabili captivitate. *Fol. 17.* Leges Pontificum acriter vituperandæ, quibus in populum Dei grassantur. Plebem, quam captivam tenent, impii illi tyranni. *Fol. 11.*

la puissance du Pape laquelle il anéantit ; & le traitant enfin d'égal, ou plustost d'inferieur, il s'offre, comme par pitié, à luy donner la paix, mais à condition qu'il ne parlera jamais à Luther de rien rétracter de ce qu'il a dit ou écrit, & que l'on n'entreprendra pas de l'obliger à se soumettre au jugement ni aux loix de qui que ce soit, pour interpreter la parole de Dieu, laquelle, dit-il, ne peut estre liée par ces sortes de loix comme une esclave, puis que c'est elle qui nous montre que nous avons une parfaite liberté. En mesme temps, comme pour faire insulte au Pape, il luy envoye son livre *de la liberté Chrestienne*, laquelle il réduit à la seule Foy, qui nous tient lieu de tout, & nous justifie, nous delivre, nous sauve sans le secours des bonnes œuvres, qui ne servent à rien pour le salut, quoy-qu'elle les produise ; nous fait tous également Prestres, Evesques & Papes, ceux qui sont distinguez par ces noms pompeux ; n'ayant rien pardessus les laïques que l'obligation de les servir, & de leur prescher la parole de Dieu, qui les delivre de l'insupportable captivité des traditions & des loix des hommes, & singuliérement de celles des Papes qui tyrannisent le peuple de Dieu.

C'est ainsi que Luther se joüoit du Pape, en faisant semblant de le loüer. Et comme il vit que cette nouvelle doctrine touchant la fausse liberté Chrestienne, qui favorisoit le libertinage des hommes, luy aqueroit

roit plus de ſectateurs que jamais, il fit tous les efforts imaginables, de vive voix, & par écrit, pour rendre tous les jours l'Egliſe Romaine plus odieuſe, en décriant ſa conduite & ſes loix, & niant ſon autorité dans un libelle Allemand, qu'il eût l'audace d'adreſſer à l'Empereur & à la Nobleſſe Germanique. Il corrompit auſſi toute la doctrine orthodoxe touchant les Sacremens dans ſon livre latin de la captivité de Babylone, ſur la fin duquel il menace Rome d'une guerre encore bien plus ſanglante, ſur la nouvelle qu'il apprend que l'on y prépare une Bulle foudroyante contre luy. ANN. 1520. *Cochl.* *Captiv. Babyl. Luth. t. 1.*

En effet, comme le Pape eût appris par ſes Légats, & par le Docteur Ekius, qui eſtoit allé luy-meſme à Rome pour l'informer de tout, qu'un ſi grand mal auquel on avoit taſché inutilement de remédier depuis prés de trois ans, eſtoit incurable par la douceur, il ſe réſolut enfin d'en venir au dernier reméde de la rigueur, dont l'Egliſe s'eſt toûjours ſervie dans une pareille occaſion. C'eſt pourquoy, aprés une meûre déliberation ſur ce ſujet, il fit enfin ſa Conſtitution du quinziéme de Juin, par laquelle il condamne quarante & une propoſitions tirées des livres de Luther, les unes comme manifeſtement héretiques, les autres comme ſcandaleuſes & temeraires, luy donne ſoixante jours pour ſe rétracter, & ſoixante autres pour envoyer à Rome ſa rétractation en bonne forme, ou pour l'y porter luy-meſme, luy offrant un ſaufconduit, *Ep. Ekji ap. Luth. t. 2.*

ANN. 1520. duit, & toute sorte de seureté pour cét effet; a faute de quoy, ce terme expiré, il le déclare excommunié, & défend à qui que ce soit de le proteger, sur peine d'encourir la mesme censure, & d'estre privé de toutes ses charges & dignitez.

Cochla.

Ekius fut declaré Nonce pour porter cette Bulle en Allemagne, & principalement au Duc de Saxe & à l'Université de Wittemberg, avec des Lettres de Sa Sainteté qui les exhortoit à la faire publier. Mais cela mesme ne nuisit pas peu à cette affaire, parce que les partisans de Luther firent aisement passer cette Bulle pour un effet de la haine & de l'animosité du Docteur Ekius contre luy. Ainsi elle demeura d'abord commme en suspens dans la Saxe, & l'Electeur qui protegeoit toûjours Luther, quoy-qu'il dissimulast encore, agit en sorte qu'on la laissa quelque temps sans la recevoir, mais aussi sans la rejetter. Et cependant Luther, à qui ni le Duc de Saxe, ni l'Université qui s'entendoit avec luy, n'avoient garde de s'opposer, appelle de nouveau du Pape au Concile, écrit contre la bulle, & soustient toutes les erreurs que l'on y condamne; & il le fait en traitant toûjours d'Antechrist l'auteur de la Bulle, & en se répandant en une infinité d'injures tres-atroces, d'une maniére qui surpasse tout ce que l'on peut concevoir de fureur & de rage en écrivant, quoy-que l'on ne puisse nier qu'avec tous ses emportemens, qui luy estant tout naturels, ne l'empeschoient pas

17. Novemb.
1. Decemb.

pas de ſonger à ce qu'il écrivoit, il ne paruſt toûjours & de l'eſprit & du ſçavoir dans ſes écrits. ANN. 1520.

Enfin, comme il ſe vit fort aſſeûré de la faveur du peuple & de la Cour, des gens de lettres, & des prétendus beaux eſprits, qui ſe déclaroient tous pour luy avec de grands éloges, parce qu'il les avoit delivrez, diſoient-ils, de la tyrannie de l'Antechriſt Romain, afin de les remettre dans la liberté de l'Evangile, il entreprit la choſe du monde la plus hardie & la plus inſolente pour les engager tous avec luy à déclarer une guerre éternelle au Pape, & à ſe ſeparer pour toûjours de l'Egliſe Romaine. Car pour ſe venger de ce qu'on avoit bruſlé ſes livres à Rome & en quelques Villes de Flandre & d'Allemagne, il fit dreſſer un grand buſcher hors des murailles de Wittemberg; & ſuivi de toute la Ville qu'il avoit invitée à ce ſpectacle, & de pluſieurs Docteurs, & ſur tout des jeunes gens de l'Univerſité, il y fit jetter le Decret de Gratien, les Decretales des Papes, les Clementines, & les Extravagantes, & pardeſſus tout, la Bulle du Pape, puis il y mit le feu luy-meſme, en criant de ſa voix de tonnerre, *Parce que tu as troublé le Saint du Seigneur, que tu ſois livré au feu éternel*: ce que ces fanatiques qui l'accompagnoient receûrent avec de grandes acclamations. Et cét exemple fut ſuivi par les diſciples de ce faux Prophete, dans quelques autres Villes, & meſme dans Lipſic,

Cochl. Act. Luth.

ANN. 1520. où le Duc George, quoy-qu'ennemi de Luther, & bon Catholique n'osa s'y opposer, tant ce nouveau dogmatiste s'estoit rendu puissant & formidable dans la Saxe, où il triomphoit par la faveur & la protection de l'Electeur. Mais il s'en fallut bien qu'il trouvast le mesme support auprés du nouvel Empereur comme il l'avoit vainement esperé.

Cet Empereur estoit Charles d'Autriche Roy d'Espagne, qui l'année précedente, environ six mois aprés la mort du feu Empereur Maximilien son ayeul, avoit esté éleû, par le moyen particuliérement du Duc de Saxe, qui en cette rencontre fit une action d'une généroisité tout-à-fait extraordinaire, & à laquelle il est certain que Charles deût l'Empire. Car comme on balançoit entre les deux Rois concurrens, les uns avec l'Archevesque de Tréves s'attachant au François, les autres avec l'Archevesque de Mayence se déclarant pour l'Espagnol, & quelques-uns estant encore irrésolus sur le parti qu'ils devoient prendre, ils s'accorderent enfin tout-à-coup, pour terminer leur differend, à ne prendre ni l'un ni l'autre, & à choisir Frideric Duc de Saxe pour retenir l'Empire dans la nation Germanique. Ce Prince, aprés avoir rendu graces à ses Collegues de l'honneur qu'ils luy faisoient, le refusa constamment, disant que dans l'estat où se trouvoient les affaires de l'Empire, il falloit un Prince plus puissant que luy, pour le défendre contre

Sleidan.

Ep. Card. Caiet. ad Leon. Eras. ep. l. 13. Ep. 4.

tre les forces Ottomanes, qui le menaçoient. Sur quoy il donna sa voix au Roy Charles, qui avoit cét avantage pardessus le Roy François, qu'il estoit Allemand d'extraction, & possedoit de grands Estats en Allemagne. Cela fit pancher la balance du costé de Charles, qui fut éleû le lendemain vingt-huitiéme de Juin; & comme ses Ambassadeurs, en reconnoissance d'un si grand bienfait, eûrent offert trente mille ducats à ce généreux Duc, il les rejetta bien loin, & dit mesme à ces Ambassadeurs qui le pressoient de souffrir du moins qu'on en distribuast dix mille à sa Maison, qu'ils feroient ce qu'il leur plairoit; mais que si pas un de ses gens recevoit d'eux un seul denier, il ne seroit pas le lendemain à son service. ANN. 1520.

Cela fit esperer à Luther que par la faveur du Duc de Saxe son protecteur, auquel ce jeune Empereur avoit tant d'obligation, il le pourroit gagner: ce qu'il tascha de faire par une lettre extrémement flateuse & soumise qu'il luy écrivit, pour luy demander sa protection, comme fit Saint Athanase à Constantin, dans une persecution semblable à celle qu'il souffroit, disoit-il, pour la verité de l'Evangile; & il sema par tout force libelles, où aprés avoir dechiré les Papes d'une horrible maniére, il veut qu'ils soient soumis à l'Empereur pour la réformation de l'Eglise, dont il est le protecteur. Cette esperance néanmoins que Luther & ses partisans avoient conceûë, *Ep. Luth. ad Carol. t. 2.* *Cochlæ.*

ANN. 1520. ne se trouva pas bien fondée. L'Empereur qui estoit passé d'Espagne en Flandre pour aller prendre la Couronne Imperiale, selon la coustume, à Aix-la-Chapelle, écouta favorablement le Nonce Jerôme Aléandre, qui aprés luy avoir fait voir la Bulle du Pape Leon contre Luther, luy demanda deux choses de la part de Sa Sainteté; l'une, qu'aprés qu'on auroit publié cette Bulle, il fist brusler les livres de cét héretique; & l'autre, qu'il fist un Edit Imperial pour exterminer de l'Empire une hérésie si pernicieuse avec son auteur.

Pour la premiére, il l'obtint sur le champ. Charles commanda que ces livres fussent bruslez dans ses Estats du Païs-Bas, comme ils le furent aussi dans les Villes des trois Electeurs Archevesques de Tréves, de Mayence, & de Cologne. Mais pour l'autre, il fallut attendre jusqu'à la Diéte Imperiale, afin d'y pouvoir surmonter les grands obstacles qui s'opposoient à cette résolution. Et certes le parti Lutherien avoit déja fait insensiblement de si grands progrés, & s'estoit rendu si puissant en Allemagne, que plusieurs du Conseil de l'Empereur ne croyoient pas qu'il fust de la prudence d'exposer d'abord l'autorité du Prince, en luy faisant faire un Edit, auquel il y avoit grande apparence qu'on n'obeïroit pas. Non seulement le Duc de Saxe, celuy de tous les Electeurs qui avoit alors le plus de credit & de suite dans l'Empire, s'estoit tout ouvertement déclaré en faveur de Luther;

ther ; mais auſſi Loüis Comte & Electeur Palatin, tres-puiſſant Prince, & qui entraiſna aprés luy pluſieurs autres Princes de ſa Maiſon. Les Gentilshommes attirez par l'eſperance de profiter de la dépoüille des riches Monaſteres & des grands Benefices que ce nouveau réformateur prétendoit leur abandonner, embraſſoient de tout leur cœur une réforme qui leur eſtoit ſi favorable, & menaçoient meſme déja de le défendre par les armes. Ils avoient à leur teſte Ulric de Hutten, homme hardi, agréable, de bel eſprit, écrivant poliment en proſe & en vers, en ſa langue naturelle & en latin, plus ennemi du Pape encore que Luther, duquel il eſtoit le panegyriſte éternel, & qui par ſes écrits & par ſes diſcours ſeditieux animoit pour luy tout le monde contre Rome, dont il exageroit ſans ceſſe les deſordres. Les peuples à qui l'on ne parloit que de la tyrannie de l'Antechriſt Romain, regardoient Luther comme un grand Prophete, que Dieu avoit ſuſcité pour rétablir l'Empire de la parole de Dieu dans l'Egliſe, & pour la delivrer du joug des loix & des traditions humaines, dont les Chreſtiens que Jeſus-Chriſt avoit remis en liberté, eſtoient miſerablement opprimez. Et comme il reprenoit les vices avec beaucoup de force dans ſes prédications ; qu'il avoit déja compoſé en Allemand & en Latin pluſieurs livres de piété, les expoſitions ſur les dix Commandemens de Dieu, ſur l'Oraiſon Domini-

ANN. 1520.

Cochla, V. Luth. t. 1.

ANN. 1520. cale, sur les Epistres & les Evangiles de l'Avent, sur le Cantique de la Vierge, sur les Pseaumes, & sur l'Epistre aux Galates, où il dit de tres-bonnes choses ; & que d'ailleurs il paroissoit tout-à-fait desinteressé, & d'une vie reglée : on le tenoit communément pour un grand homme de bien, & mesme pour un Saint, jusques-là qu'on avoit fait graver son image avec des rayons autour de la teste, comme s'il eust esté canonisé.

V. Pallavic. l. 1.

De plus, les Ecclesiastiques qui estoient pour la plusspart tres-corrompus, & les Moines qui s'ennuyoient de leur profession, écoutoient avec grand plaisir parler de cette liberté qu'il preschoit sans cesse, & qui flatoit agréablement leurs passions. Enfin les gens de belles lettres, & les Grammairiens, qui sous prétexte qu'ils sçavoient les langues sçavantes, s'attribuoient en ce temps-là le droit d'interpreter l'Escriture Sainte, & traitoient les Scholastiques d'ignorans & de barbares, voyant que Luther, qui passoit d'ailleurs pour un tres-habile Theologien, faisoit la mesme chose, & rejettoit les plus grands hommes de l'Ecole, & les Maistres de la Theologie, comme des corrupteurs de la parole de Dieu, s'accordoient tous, par une espece de cabale, à faire l'éloge de ce prétendu réformateur. Mais celuy qui le fit d'une maniére qui contribua le plus à établir la réputation de ce nouveau dogmatiste, fut le fameux Erasme de Roterdam, qui estoit en estime d'un des plus spiri-

ſpirituels & des plus ſçavans hommes de son temps, & qui fut au commencement un de ſes plus grands approbateurs. ANN. 1520.

Cét homme eſtoit d'une naiſſance ou incertaine, ou du moins tres-obſcure, d'aſſez mauvaiſe mine, & d'une phyſionomie peu agréable; mais ayant l'eſprit beau, fin & délicat, le naturel heureux, & tout propre à en faire un fort honneſte homme s'il euſt eû une meilleure éducation que la ſienne. Car la pauvreté obligea ſes parens à l'abandonner à la fortune, qui ne luy fut pas d'abord trop favorable, ſa premiére condition ayant eſté d'enfant de Chœur dans l'Egliſe d'Utrecht, aprés quoy s'eſtant fait Chanoine Régulier de Saint Auguſtin à Goude beaucoup plus par neceſſité que par dévotion, il en ſortit au bout de neuf ans, ſans que l'on ſçache bien préciſément par quelle porte. Il courut en ſuite une bonne partie des Univerſitez de l'Europe, & il aquit par tout une ſi haute réputation d'eſprit & de ſçavoir, joint à une grandé modération, honneſteté de mœurs, & politeſſe de ſtile, ſur tout en Grec & en Latin, que les plus grands hommes du ſiécle, les Eveſques, les Cardinaux, les Princes & les Papes meſmes ſe faiſoient honneur d'entretenir commerce avec luy, & de recevoir de ſes lettres, auſquelles ils répondoient toûjours avec éloge. Et cependant il eſt certain qu'on ne voit pas dans ſes écrits bien clairement quelle fut ſa créance, & qu'il biaiſe tellement dans la

V Spond. ad hunc ann.

ANN. 1520. cause de Luther, en le loüant & le blâmant en diverses rencontres, qu'il semble qu'il ne soit ni absolument Lutherien, ni aussi tout-à-fait Catholique, & que par un faux amour de la paix, il soit toûjours tout prest à tenir le pour ou le contre, comme Luther mesme le luy reprocha quand ils eûrent rompu ensemble, ainsi qu'il arriva quelque temps aprés; car il est évident qu'en celuy-cy ils estoient grands amis. Et certes, Erasme le fit bien paroistre, lors qu'estant à Cologne, il fit tous ses efforts auprés des Ministres de l'Empereur, contre le Nonce Aleandre, pour empescher qu'on ne brûlast les livres de Luther; & lors que le Duc de Saxe luy ayant demandé là-mesme ce qui luy sembloit de la doctrine de ce Docteur, il luy répondit, sans hésiter, qu'il la tenoit pour bonne, & qu'il trouvoit seulement à redire dans sa maniére de la proposer, qui estoit trop aigre & trop violente, de quoy l'Electeur ne manqua pas de l'avertir. Mais Luther qui estoit ravi d'avoir un si habile homme de son costé, ne prit de cét avis que ce qui estoit à son avantage, & laissa le reste, en suivant toûjours son génie brutal & emporté, sans le vouloir jamais contraindre.

Luth. de serv. arbitr. Litt. Aleand. ad Card. Medic. ap. Pallavic. Melanct. in vit. Luth.

Voilà donc quel estoit l'estat où se trouvoit le parti de Luther lors qu'on tenoit la Diéte de Wormes, ce qui fit que quelques Ministres de l'Empereur ne furent pas d'avis qu'il fist encore son Edit contre Luther, comme le Nonce l'en pressoit. Mais ce jeune

ne Prince, qui avoit déja le discernement tres-juste, jugea fort bien que le plus grand obstacle qu'il y avoit en cette affaire estoit l'opinion commune dont on estoit prévenu, que tout ce que l'on faisoit à Rome contre Luther, qu'on venoit encore d'excommunier absolument, & sans condition, par une Bulle du troisiéme de Janvier, n'estoit que pour l'interest du Pape & de la Cour de Rome, dont ce Docteur vouloit que l'on corrigeast les abus, & qu'on moderast la puissance, pour empêcher qu'elle ne fist ces exactions odieuses, desquelles on s'estoit déja plaint plus d'une fois en Allemagne. C'est pourquoy il fit entendre au Nonce, qu'avant toutes choses il estoit à propos qu'il fist voir clairement en pleine Diéte que ce n'estoit pas seulement au Pape & à la Cour de Rome que Luther en vouloit, mais qu'il attaquoit les principaux points de la Religion Chrétienne, qu'il avoit entrepris de détruire par ses erreurs que le Pape avoit condamnées. ANN. 1520. ANN. 1521.

C'est ce que le Nonce Aleandre fit excellemment bien à l'audiance que l'Empereur luy fit avoir dans la Diéte, où il harangua trois heures durant avec toute la force imaginable. Là il fit comprendre à cette grande & illustre Assemblée des Princes & des Deputez de l'Empire, en produisant les livres mesmes de Luther, *Qu'il estoit necessaire qu'on abolist la secte de cét héretique, parce qu'elle estoit également perni-* *Ex Act. Vvormatiens. Arch. Vatic. apud Card. Palavic.*

 cieu-

ANN. 1521. *cieuse & à l'Eglise & à l'Estat ; qu'il détruisoit l'autorité spirituelle du Chef de l'Eglise, & mesme du Concile général, sans laquelle n'y ayant plus de juge pour sçavoir le vray sens de l'Escriture dans les controverses, il y auroit tout autant de Religions que de testes: qu'il nioit la liberté dans l'homme, & vouloit que le bien & le mal se fist par une necessité insurmontable, ce qui ouvroit la grande porte au libertinage, & autorisoit toutes sortes de crimes, par l'excuse tres-legitime qu'on n'auroit pû faire autrement ; qu'il anéantissoit toute la valeur des Sacremens de la nouvelle Loy, ne voulant pas qu'ils produisent la grace ; qu'il donnoit indifferemment à tout le monde la puissance d'absoudre; qu'il affranchissoit les Chrestiens de toutes les loix humaines, sous pretexte d'une liberté Chrestienne tres-mal entendue ; qu'il ne vouloit pas que les vœux qu'on a faits solennellement à Dieu pussent lier les hommes: qu'il jettoit enfin tout le monde dans une effroyable confusion de toutes choses sans loix, sans hiérarchie, sans subordination, sans obéissance ni à l'Eglise, ni aux Princes, ni à Dieu mesme, puis que, selon cét heretique, il nous commande ce qu'il nous est impossible d'exécuter.* Il ajousta, *qu'aprés tout ce qu'on avoit fait depuis quatre ans, par toutes sortes de moyens, pour delivrer l'Eglise & l'Empire d'un si grand mal, il n'y avoit plus desormais d'autre remede à y apporter qu'un Edit Imperial, qui estant respecté & receû avec une parfaite soumission de tous les Ordres de l'Em-*

l'Empire, feroit qu'on auroit en horreur une hérefie fi déteftable, & fon auteur. ANN. 1521.

Cette harangue, qui toute longue qu'elle eftoit, fut écoutée avec beaucoup d'attention, fit d'abord un tres-bon effet. Car aprés que l'on eùt déliberé fur ce fujet, on demeura d'accord qu'il falloit abolir cette hérefie, qui fapoit les fondemens de la Religion Chreftienne. Mais le Duc de Saxe qui convenoit du droit avec les autres, les arrefta tous fur le fait, difant que puis qu'il s'agiffoit de profcrire non-feulement cette doctrine, mais auffi le Docteur Luther, que l'on fouftenoit en eftre l'auteur, il falloit, avant que de paffer outre, qu'il fuft entendu dans cette mefme Affemblée, pour fçavoir de luy s'il eftoit vray qu'il enfeignaft ces propofitions qu'on difoit eftre dans fes livres. Cela mit fort en peine le Nonce Aleandre; qui eût peur que Luther, qui ne demandoit qu'à parler & à difputer, ne furprift, par fon éloquence & par fes fauffes fubtilitez, des gens qui n'eftoient pas trop propres pour juger de ces fortes de chofes, & qu'il ne donnaft à fes paroles certaines explications qui fiffent douter fi elles avoient efté bien entenduës felon le fens qu'il luy plairoit de leur donner, & en fuite bien condamnées. Mais l'Empereur, qui d'une part ne vouloit pas defobliger le Duc de Saxe, & de l'autre vouloit fe fatisfaire luy-mefme en contentant le Nonce, prit ce fage temperament. Il luy dit que Luther feroit

ANN. 1521. entendu, afin que l'on ne pust pas dire qu'il eust condamné un homme sans l'avoir oüi, mais que ce seroit seulement pour sçavoir de luy s'il ne vouloit pas rétracter les erreurs contenuës dans ses livres. Sur quoy il écrit à Luther le sixiéme de Mars, & luy ordonne de se rendre à Wormes, dans vingt & un jours, & luy envoye, pour l'amener, un Héraur d'armes, avec un saufconduit pour l'allée, la demeure, & le retour, non-seulement de sa part, mais aussi de celle de toute la Diéte, à condition néanmoins qu'il ne preschera point sur le chemin en allant & en retournant. Mais le Héraut Gaspard Sturme, qui estoit tout Lutherien, le laissa prescher à Erford comme il luy plut contre la Doctrine, les Loix, & les Decrets des Papes, sans en avertir l'Empereur.

Act. Vvormat. Conv. ex Cod. Vatic. Act. Mart. Luth. Vverm. t. 2. Cochle. hoc ann.

Il partit donc de Wittemberg dans un magnifique carosse, escorté de cent cavaliers qui le voulurent accompagner par honneur, & pour faire voir qu'il ne manqueroit pas de gens bien résolus de le défendre. Il entra le seiziéme d'Avril, avec seulement huit de ses cavaliers, à Wormes, disant à ses amis, qui taschoient de l'en détourner, sur ce que l'Empereur l'avoit déja condamné en faisant brusler ses livres, que tous les hommes de la terre, & tous les démons de l'Enfer ne l'empescheroient pas d'y aller soustenir sa cause, qui estoit celle de Dieu mesme. Le jour suivant il fut conduit sur les quatre heures aprés midy

dans

dans la ſale de l'Aſſemblée par le Comte de Pappenheim Mareſchal de l'Empire, qui luy défendit d'abord de parler, ſinon pour répondre préciſément à ce qu'on luy alloit demander de la part de l'Empereur. ANN. 1521.

Il y avoit des gens dans l'Aſſemblée qui l'encourageoient fort à tenir ferme, & il s'en trouva meſme qui luy dirent ces paroles de l'Evangile, *Quand on vous aura mené devant les Rois, ne ſongez pas à ce que vous aurez à dire, car à l'heure meſme on vous inſpirera ce qu'il faudra que vous diſiez.* Mais il profita mal de ces paroles, & fit bien voir qu'il n'avoit pas l'eſprit de l'Evangile. Car l'Official de Tréves luy ayant dit que l'Empereur vouloit ſçavoir de luy deux choſes; la premiére, s'il avoûoit tous ces volumes qui portoient ſon nom, & dont on leût les titres; & la ſeconde, s'il ne vouloit pas rétracter ce qu'on y avoit condamné: il répondit à la premiére, qu'il les avoûoit, pourveû que l'on n'y euſt rien ajouſté; mais pour la ſeconde il dit, que comme il s'agiſſoit de la choſe du monde la plus importante, à ſçavoir de la Foy & de la parole de Dieu, il demandoit du temps pour y penſer, de-peur que s'il précipitoit ſa réponſe, il n'en diſt ou trop ou trop peu, ce qui ne ſeroit pas confeſſer Jeſus-Chriſt devant les hommes comme il le vouloit faire. Cette réponſe aſſeûrément n'avoit pas l'air de celle d'un Prophete inſpiré de Dieu: mais comme elle donnoit lieu d'eſperer qu'il pourroit ſe dédire,

Matt. 10.

ANN. 1521. l'Official, aprés qu'on eût déliberé sur cette réponse, luy dit qu'encore qu'ayant sceû ce qu'on luy devoit demander, il eust deû estre prest d'y satisfaire sur le champ, luy particuliérement qui estoit un Docteur si celebre, sa Majesté Imperiale vouloit bien néanmoins luy donner terme jusqu'au lendemain.

Il eût donc encore audiance ce jour-là sur les six heures du soir, & aprés qu'il eût persisté dans sa réponse au premier chef, il harangua sur le second, car c'est pour cela mesme qu'il avoit demandé du temps, afin qu'il pust préparer sa harangue, dans laquelle il dit en substance, *Qu'il avoit composé des livres de plusieurs sortes, & sur de differens sujets : les uns, sur les matieres de la Foy & de la pieté Chrestienne, & qu'il ne s'en pourroit departir sans impieté; les autres, contre les Decrets, les abus, la doctrine, & l'usurpation des Papes, qui tyrannisoient & scandalisoient les Chrestiens, & que se dédire de ce qu'il avoit écrit sur cela, seroit manifestement trahir l'Evangile, & fomenter la tyrannie dans l'Eglise de Dieu : qu'il en avoit enfin écrit plusieurs contre quelques particuliers, qui avoient entrepris de combatre sa doctrine. & de defendre celle du Pape aussi-bien que sa tyrannie; qu'il avoûoit que dans ceux-cy il avoit fait paroistre trop d'aigreur contre ses adversaires; toutefois que ne s'agissant pas de ses mœurs, mais de sa doctrine qu'il avoit toûjours appuyée des témoignages évidens de l'Escritu-*

re Sainte, il ne s'en dédiroit jamais; qu'il eſtoit tout preſt de la ſouſtenir devant qui que ce fuſt, comme auſſi de ſe rétracter, & de bruſler luy-meſme tous ſes livres, au cas qu'on luy fit voir par la parole de Dieu ſeul, & non pas par celle des hommes, qu'il avoit erré. ANN. 1521.

Et comme il s'alloit répandre en de longs diſcours pour exhorter les Princes à proteger la verité, le Vicaire l'interrompant par l'ordre de l'Empereur, luy dit qu'il ne s'agiſſoit point de cela, ni de rendre raiſon de ſa doctrine, qui eſtoit déja condamnée par les Conciles, & ſur tout par celuy de Conſtance, qui eſtoit en ſinguliére venération dans l'Allemagne, & aprés lequel on ne vouloit rien examiner. Qu'on vouloit donc ſeulement qu'il diſt en un mot nettement, & ſans plus diſcourir ni biaiſer, s'il vouloit ſe rétracter ou non. Il répondit auſſi fort nettement à chaque fois qu'on luy réïtera la meſme demande, qu'il n'en feroit rien, qu'il ne s'en tiendroit ni aux Papes, ni aux Conciles qui avoient ſouvent erré, mais à la ſeule parole de Dieu, laquelle il croyoit avoir de ſon coſté, & qui eſtoit l'unique juge qu'il reconnoiſſoit : c'eſt pourquoy que ſa conſcience eſtant liée par cette divine parole, ſi l'on vouloit qu'il ſe puſt rétracter en conſcience, il falloit luy montrer par cette meſme parole de Dieu, qu'il s'eſtoit trompé. Enfin, quoy qu'on luy puſt dire, que c'eſtoit auſſi par la Sainte Eſcriture que le Concile

de

ANN. 1521. de Constance avoit condamné les erreurs de Wiclef & de Jean Hus qu'il renouvelloit, & que c'estoit à ce Concile, & non pas à luy, de donner le vray sens de l'Escriture, on n'en put jamais tirer autre chose ni dans la Diéte, ni dans les Conferences qu'il eût encore & en public & en particulier avec de tres-sçavans Docteurs, en presence de plusieurs Princes, & sur tout de l'Archevesque de Tréves, qui fit de grands efforts pour le réduire. Aprés plusieurs discours qui se firent sur ce sujet, fort inutilement de part & d'autre, il dit enfin pour toute conclusion ces paroles des Gamaliel aux Magistrats de Jerusalem qui avoient

Act. 8. mis les Apostres en prison, *Si cette entreprise vient des hommes, cela ne peut longtemps durer : & si elle vient de Dieu, vous ne la pourrez jamais ruiner.*

L'Empereur aussitost aprés la seconde audiance de Luther avoit fait lire à l'Assemblée des Princes un écrit de sa propre main, par lequel il déclaroit qu'il estoit résolu d'employer toutes ses forces & sa propre vie pour maintenir la Religion Catholique qu'il avoit receüë des Empereurs & des Rois ses Prédecesseurs, & qu'un miserable Moine apostat avoit entrepris de ruiner. C'est pourquoy, comme il vit que l'on n'avoit pû rien gagner sur cét esprit opiniastre, il luy fit faire commandement le vingt-sixéme d'Avril de sortir de Wormes, & luy donna autres vingt & un jours pour se retirer en lieu de seureté avec le

Héraut

Héraut d'armes qui l'avoit mené, & le mesme saufconduit qu'on luy avoit donné pour se representer à la Diéte ; & un mois aprés il fit publier dans la grande Eglise, en presence de tous les Princes, son Edit Impérial, qui le met au ban de l'Empire, comme un schismatique & un héretique déclaré, défendant à toutes sortes de personnes de le retirer & de le proteger, & de retenir aucun de ses livres, permettant à tout le monde de courir sus à tous ses complices & protecteurs, & sur tout à luy-mesme, & de s'emparer de leurs biens, meubles & immeubles, qu'il abondonne à tous ceux qui s'en pourroient saisir. Mais il s'en fallut bien que cét Edit ne fust exécuté comme l'Empereur le prétendoit. Car le Duc de Saxe qui sçavoit fort bien qu'on le publieroit, & qui ne vouloit ni offenser l'Empereur, ni abandonner Luther, donna des ordres fort secrets, suivant lesquels Luther, qui, agissant de concert avec luy, avoit renvoyé son Héraut dés Fribourg, fut arresté dans une forest par des gens masquez, qui l'ayant tiré comme par force de son carosse, le menerent dans le Chasteau de Vestberg ; situé sur une montagne, dans un païs assez desert, auprés d'Alstad, où il fut enfermé plus de neuf mois, & fort splendidement traité, sans que l'on sceust où il estoit. On dit mesme que le Duc de Saxe, qui avoit commandé seulement en général qu'on le mist en lieu de seûreté, voulut

ANN. 1521.

26. May.

Ap. Goldast. Const. Imper. t. 2. Cochl. Act. Luth.

pas

ANN. 1521. pas qu'on le luy dist, afin qu'il pust jurer à l'Empereur qu'il ne sçavoit pas ou Luther s'estoit retiré; & cependant les partisans de cét héretique ne manquerent pas de publier par tout que les Papistes l'avoient fait assassiner, ce qui pensa faire sédition dans Wormes, & mit le Nonce Aléandre, qui estoit fort haï des Lutheriens, en tres-grand danger de sa vie.

Mais ce qui empescha le plus l'exécution de l'Edit Impérial, & que cette affaire si bien commencée n'eust une plus heureuse issuë, fut que l'Empereur se vit obligé, aprés la Diéte de Wormes, de s'en retourner en Espagne pour y appaiser les troubles que la mauvaise conduite de ses Ministres Flamens y avoit fait naistre. Car alors les deux grands Protecteurs de Luther, le Duc de Saxe & le Comte Palatin, estant tous deux Vicaires de l'Empire en Allemagne, où ils avoient la principale autorité, non-seulement l'Edit de Charles-Quint n'y fut point exécuté, mais les Lutheriens y devinrent encore sous leur protection & plus puissans & plus insolens que jamais. Luther aussi de son costé qui travailloit infatigablement dans sa solitude, qu'il appelloit son Isle de Pathmos, les animoit par quantité de nouveaux livres, qu'il faisoit tres-souvent paroistre, pour confirmer ses anciennes erreurs, & pour établir celles qu'il inventoit de nouveau tous les jours.

Cochl.

Et de fait, c'est là qu'il écrivit son trai-

té

ré contre la Confeſſion ſecrete, qu'il dit eſtre une cruelle invention des Papes, pour geſner & bourreler impitoyablement les conſciences ; ſa réponſe au Docteur Latomus, dans laquelle il ſouſtient tout ce que les Docteurs de Louvain ont condamné dans ſes écrits, & ſur tout cette propoſition, que Dieu commande à l'homme ce qu'il luy eſt impoſſible d'exécuter, & que la grace opere tellement en luy le bien que Dieu commande, que la volonté n'y contribuë rien que le mal & le peché qu'elle fait toûjours en toutes ſortes de bonnes œuvres. C'eſt là meſme qu'il compoſa les traitez qu'il a faits contre les Meſſes privées, & quelques autres, dans leſquels encheriſſant encore ſur ce qu'il avoit dit dans ſon livre de la captivité de Babylone, il ſouſtient que la Meſſe ne peut eſtre un Sacrifice ; qu'elle ne ſert point aux morts ; qu'il n'y a point de Purgatoire, ni de tranſſubſtantiation, le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt eſtant au Saint Sacrement ſous la ſubſtance du pain & du vin ; qu'on doit adminiſtrer aux laïques les deux eſpeces de ce Sacrement ; qu'il n'y a point de difference de Clercs & de laïques ; que chacun dans l'Egliſe a le meſme pouvoir de conſacrer, d'adminiſtrer les Sacremens, & d'enſeigner, quoy-que pour garder l'ordre & la bienſéance, l'exercice de ce pouvoir s'attribuë aux Anciens, qui ſont ce qu'on appelle Preſtres & Eveſques, ces deux noms ne ſignifiant qu'une meſme choſe ;

ANN. 1521.

Luth. t. 2.

Omne opus bonum eſt peccatum.

Luth. t. 2.

qu'il

ANN. 1521. qu'il n'y a rien qui nous oblige en conſcience que ce qui eſt preſcrit & commandé dans l'Evangile ; que ſes préceptes & ſes conſeils obligent également tous les Chrétiens ; qu'il n'y a point d'autres vœux qui obligent que ceux du Bapteſme. Et c'eſt pour cela meſme qu'il fit encore dans ſa ſolitude ſon traité contre les Vœux Monaſtiques, & contre celuy du Celibat des Eccleſiaſtiques, qu'il prétend eſtre nuls, comme directement contraires à la liberté des enfans de Dieu : ce qui ayant ouvert la porte au libertinage de ceux qui ſoupiroient aprés leur liberté perduë, on vit en peu de temps les Monaſteres d'hommes & de filles dépeuplez, & force Moines & Preſtres mariez dans une bonne partie de l'Allemagne.

Luth. t. 2.

Mais ce qui luy donna en meſme temps bien du chagrin, fut qu'il apprit que la Sorbonne, au jugement de laquelle il s'eſtoit ſoumis avec de ſi grands éloges, avoit, le quinziéme d'Avril, condamné ſa doctrine en plus de cent propoſitions tirées de ſes livres, comme exécrable, héretique, impie, ſchiſmatique, & blaſphematoire. Il ſceût auſſi que Henri VIII. Roy d'Angleterre avoit envoyé au Pape Leon le beau livre qu'il avoit fait pour la défenſe des ſept Sacremens contre celuy de la captivité de Babylone, ce qui luy fit donner, par Bulle expreſſe, le glorieux titre de *Défenſeur de la Foy*, lequel il retint meſme aprés ſa révolte contre l'Egliſe

Ro-

Romaine, qu'il appelloit alors sa bonne Mere, & lequel ses Successeurs retiennent encore aujourd'huy, aprés avoir abandonné cette mesme Foy, qui aquit ce titre à Henri pour l'avoir défenduë. Sur quoy il me semble qu'on leur pourroit dire, avec tout le respect qu'on doit aux testes Couronnées : Ou reprenez cette Foy, ou quittez ce titre qui ne vous peut nullement convenir sans elle. Mais il faut esperer qu'un jour viendra que Dieu, par sa grace, suscitera sans nous quelqu'un de ces grands Princes, qui fera ce que nous devons demander à sa divine Majesté par nos priéres, à sçavoir, qu'un si beau titre ne soit plus, comme il est aujourd'huy, une pompeuse expression de ce qui devroit estre, & qui n'est pas ; & que l'Angleterre ait autant d'horreur de l'hérésie qu'elle en avoit lors que son Roy agit si fortement contre Luther, auquel il faut que je retourne aprés cette petite digression.

ANN. 1521.

Cogor tamen, ne ingratitudine maculer, Matrem meam Christi sponsam, utinam tantâ cum facultate, quantâ cum voluntate defendere. *Ap. Cochl.*

Il seroit assez difficile d'exprimer à quel point de fureur ces fâcheuses nouvelles porterent Luther, que le chagrin que luy donnoit sa solitude, ou plustost sa prison, rendoit encore plus colére & plus emporté qu'il ne l'estoit de son naturel, que cét homme ardent & vindicatif ne pouvoit jamais tant soit peu contraindre quand il estoit une fois échaufé. Il avoit toûjours protesté de vive voix, & par écrit, sur tout devant le Legat Caïetan, & à la fameuse dispute de Lipsic, qu'il tenoit les Docteurs

de

ANN. 1521.

de Paris pour les Maistres de la veritable Theologie: & sa passion le faisant passer tout-à-coup dans une extrémité de fureur & de rage contre ceux qu'il avoit tant loüez, il les traite dans la réponse qu'il fit à leur Censure, & dans ses autres écrits depuis ce temps-là en toutes les occasions, à propos & hors de propos, non-seulement comme les premiers corrupteurs de cette divine Science, mais aussi comme les plus ignorans & les plus stupides de tous les hommes, sans esprit, sans lumiére, sans discernement, avec une infinité d'injures si basses, qu'à peine peut-on s'empescher de luy en dire en les lisant, tant on en conçoit d'indignation. Il voulut mesme que son disciple Melancthon Grammairien fort disert & eloquent, qui enseignoit les belles lettres à Wittemberg, écrivist contre eux, comme il fit, mais d'un stile, qui hors de la politesse & de la pureté, est bien plus du génie du Maistre, qui avoit répandu sa bile jusques sur le titre de ce libelle, que de celuy du disciple, qui estoit d'ailleurs assez craintif & moderé. Il faut cependant avoüer que toutes ces injures de Luther sont beaucoup plus avantageuses à la Sorbonne, que tous les grands eloges qu'il en faisoit auparavant pour gagner son suffrage, particuliérement contre la primauté & la supréme puissance du Pape, que cét héretique vouloit non-seulement affoiblir, mais aussi entiérement anéantir. Car elles nous font connoistre que cette illustre Faculté, qui

Adversus furiosum Parisiensium Theologastrorum Decretum Apologia pro Luthero.

Atque illius supremam potestatem non tantùm imminuere & labefactare, sed etiam funditus evertere studuisset.

qui a toûjours tres-fortement soustenu les droits & les prérogatives du Saint Siége, n'a jamais voulu biaiser sur ce point, d'où dépend l'unité de l'Eglise Catholique. Et c'est ce qu'elle fit bien paroistre encore, lors que prés de cent ans aprés avoir condamné Luther, elle fit la censure des livres de Marc-Antoine de Dominis, qui avoit entrepris de renouveller & de soustenir cette partie du Lutheranisme contre l'autorité du Vicaire de Jesus-Christ en terre.

Censur. Facult. Paris. in lib. M. Ant. de Domin. in Præfat. Ecce evoluto centum annorum spatio alter apostata & Ecclesiæ perduellis in medium prodire ausus est, eandemque defectionem contra Ecclesiam & generalem Christi in terris Vicarium renovare cogitans, &c. *Ibid.*

Maintenant, pour ce qui regarde le livre du Roy d'Angleterre, Messieurs les Lutheriens, qui, en lisant cette Histoire, pourront bien voir que je n'écris point en homme préoccupé, ni passionné contre eux, sont tres-humblement suppliez de croire que si j'avois affaire à un honneste homme de leur parti, pour tascher de le convertir, je ne voudrois que l'obliger à lire de sang froid, & sans prévention, ce que Luther écrit dans la réponse qu'il fait à ce livre. Car je suis certain qu'en faisant réflexion sur la maniére insolente, brutale, & furieusement impudente dont il parle à ce Roy, qu'il traite de fat & de faquin, avec mille horribles injures, comme le dernier de tous les hommes, ce Lutherien cesseroit un moment aprés de l'estre, concluant qu'il n'est pas possible que l'esprit de Dieu se soit jamais voulu servir d'un si malhonneste & si vilain homme pour réformer le monde.

Ut nescias an ipsa mania sic insanire possit, aut ipsa stoliditas tam fatua sit, quàm est caput hoc Henrici nostri... Damnabilis putredo ista & vermis. Jus mihi erit majestatem Anglicam luto suo & stercore conspergere, &c. *Luth. contra Reg. Angl. t. 2.*

En-

ANN. 1521. Enfin, ce fut dans cette meſme ſolitude qu'il acheva de faire le plan de ſa prétenduë réforme, où ne gardant plus aucune meſure, comme il avoit fait au commencement qu'il ne diſoit les choſes qu'à moitié, n'eſtant pas encore, à ce qu'il dit, tout-à-fait deſabuſé des erreurs de la Papauté, il ne voulut plus du tout reconnoiſtre ni Pape, ni tradition, ni autorité de Peres & de Conciles, ni Purgatoire, ni Meſſe, ni Vœux, ni Monaſteres, ni Eveſques, ni Preſtres non laïques, ni Loix, ni Decrets, ni Cerémonies qui obligent, ni Culte des Saints, ni Sacremens, excepté le Bapteſme & la Cene, ſans leur attribuër aucune vertu pour produire la grace, ni enfin Egliſe viſible qui ait le don d'infaillibilité pour juger ſouverainement des controverſes, ne voulant pour cela que la ſeule Eſcriture Sainte interpretée ſelon ſon ſens. Mais parce que ſuivant cette idée qu'il s'eſtoit formée de la Religion, il n'avoit rien de fixe & d'arreſté qui puſt réduire les eſprits à l'unité de créance & de diſcipline, de-là vient qu'il ſe fit bientoſt de ſa ſecte une vraye Babylone, ou confuſion, qui la partagea en pluſieurs autres qui s'éleverent contre luy, & luy firent bien des affaires, comme il arriva meſme en ce temps dont je parle maintenant.

Car tandis que Luther eſtoit enfermé dans ce Chaſteau, d'où le Duc de Saxe ne vouloit pas qu'il ſortiſt pour paroiſtre en public, depeur d'offenſer l'Empereur qui l'a-

l'avoit proſcrit, l'Archidiacre Carloſtad, homme turbulent & fort étourdi, voulut aller plus loin que ſon Maiſtre n'avoit eſté, & ſe faire auſſi-bien que luy chef de parti. Pour cét effet, aprés avoir eû l'audace de ſe marier, tout Preſtre qu'il eſtoit, afin de détruire le célibat des Eccleſiaſtiques, non-ſeulement par ſa doctrine, mais auſſi par ſon exemple, qui fut auſſitoſt ſuivi de plu-ſieurs autres Preſtres Lutheriens, il alla, accompagné d'une troupe de jeunes gens auſſi déterminez que luy, dans la belle E-gliſe de tous les Saints, où, par une fureur d'Iconoclaſte, il ſe mit à briſer les Cruci-fix & les Images, & à renverſer les Autels, afin qu'on n'y diſt plus de Meſſes, de quel-que maniére que ce puſt eſtre. A cette nou-velle, Luther qui ne put ſouffrir que ſon diſciple entrepriſt ſur luy pour devenir mai-ſtre, ſortit de ſa ſolitude malgré la défenſe de l'Electeur, auquel il écrivit pour s'ex-cuſer, qu'il eſtoit plus obligé d'obéir à Dieu qu'à tous les Princes de la terre. En ſuite, il accourt promptement à Wittem-berg, ſe fait ſuivre de tout le peuple, du-quel il eſtoit adoré, monte en chaire, dé-clame, tonne d'une terrible maniére con-tre Carloſtad, qui n'ayant rien qui appro-chaſt ni de l'eſprit, ni de l'éloquence de ſon maiſtre, en la preſence duquel il trem-bloit, n'oſa dire un ſeul mot pour ſa dé-fenſe.

ANN. 1521. *Melanct. epiſt. ad Frid. Mecen:*

ANN. 1522. *Cochlæ.*

Epiſt. Luth. ad. Frid. Duc. t. 2.

Cochlæ.

Il eſt vray que Luther avoit déja écrit contre la Meſſe, & qu'il n'eſtoit point

ANN. 1520. ennemi du mariage, comme il fit assez paroistre quelque temps aprés. Mais comme il sçavoit bien que le Duc de Saxe, son Patron, ne vouloit pas encore que l'on changeast rien à l'exterieur, & que luy-mesme vouloit une Messe à sa maniére, toute différente de celle des Catholiques: il dit qu'il y avoit certaines choses, qui, quoyque bonnes en elles-mesmes, ne se devoient pourtant faire qu'avec ordre, pour ne scandaliser personne. Sur quoy il reprit devant tout le monde cét Archidiacre fort aigrement, de ce qu'il avoit entrepris de les faire de son autorité particuliére; & pour ce qui regarde les Images, il le traita d'héretique & d'Iconoclaste, disant que les Images, à la réserve de celle de la Divinité, sont permises, & qu'il est bon de les avoir, sur tout celle de Jesus-Christ. En effet, dans l'estampe qui est au commencement des ouvrages de Luther imprimez à Wittemberg l'an mil cinq cens quarante-neuf, trois ans aprés sa mort, on voit le Duc de Saxe d'un costé, & de l'autre Luther priant à genoux, les mains jointes, devant un Crucifix.

Il fallut que le pauvre Archidiacre souffrist cette mortification publique, malgré qu'il en eust: mais il ne laissa pas de donner dans d'autres extravagances. Car prenant pour un commandement exprés fait à tous les hommes, ces paroles que Dieu dit à Adam, *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton corps*, il alla labourer la terre;

& Me-

& Melancthon s'estant laissé persuader à ce fou, alla travailler chez un Boulenger. Luther eût de la peine à leur oster de la teste cette folie, qui fut suivie d'une autre plus pernicieuse, par laquelle ils vouloient qu'on n'enseignast plus que la Bible dans l'Université, ce qui eust ruïné les études dans Wittenberg, si Luther, qui, en décriant éternellement les Philosophes & les Scholastiques, avoit donné lieu à ce desordre, ne l'eust empesché par son autorité. Mais enfin, ce qui l'obligea de rompre tout-à-fait avec Carlostad, fut que ce malheureux, pour faire un nouveau parti contre Luther, entreprit de nier la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Eucharistie.

ANN. 1522.
Staphil. l. de Luth.
Erasm. Albert. contr. Carlost.
Flor. de Ræm l. 1. c. 15.
Carlost. Dial. de Cœn. cont. Luth.

Il faut donner de bonne foy cette loüange à Luther, qu'il n'a jamais pû souffrir cette erreur dans les Sacramentaires, comme les Lutheriens ne la peuvent souffrir encore aujourd'huy dans les Calvistes, quelque effort que ceux-cy ayent fait pour s'unir avec eux. Il avoüë mesme fort ingenûment que pour faire plus de dépit au Pape, & pour se tirer d'embarras, il eust esté bien-aise de pouvoir nier en conscience la presence réelle; mais que l'Ecriture est si clair là-dessus, & si formelle, qu'il n'y a pas moyen de s'opposer à cette verité sans vouloir s'aveugler soy-mesme par une malice toute visible. C'est pourquoy il poussa si vivement Carlostad, que ce disciple révolté fut contraint de sortir de

Luth ep. ad Argent.
Melanct. de Cœn.
Histor. August.
Sleid. l 3. & 5.
Sclussemburg. de Cœn. Dom.

ANN. 1522. *Luth. ep. ad Argent.* Wittemberg, & de se retirer à Orlamonde, Ville sur la Sâle, où il abusa bien des gens, qui faillirent à assommer Luther, qui y estoit allé pour les détromper. Cela fit que le Duc de Saxe, à sa persuasion, bannit de tous ses Estats Carlostad, qui se retira à Zurich, où il confera avec Zuingle, qui de Lutherien qu'il estoit auparavant, s'estoit fait Sacramentaire, & qui a toûjours passé depuis pour l'auteur de cette hérésie, laquelle appartient à l'Histoire du Calvinisme, que je réserve pour un autre ouvrage. Aprés cela, comme Zuingle ne voulut partager avec personne la gloire d'avoir fait une nouvelle secte, il abandonna Carlostad, qui devint en suite si pauvre, qu'il fut contraint de recourir à son ancien maistre, auquel il fit tant de basses soumissions pour obtenir son pardon, qu'enfin il luy fit donner la permission de retourner à Wittemberg. Mais il y fut si méprisé, & si abandonné de tout le monde, qu'il se vit obligé de gagner sa vie comme un miserable païsan, en portant vendre du bois à la Ville, jusqu'à ce que ne pouvant plus souffrir de se voir réduit en un si pitoyable estat, exposé tous les jours à la risée & aux sanglantes railleries de ceux qui l'avoient révéré comme Archidiacre & Docteur, il s'alla faire Prédicant à Basle. Et ce fut-là, à ce que disent plusieurs Ecrivains Lutheriens, car j'avoüe que ce conte m'est un peu suspect, qu'il fut enfin étranglé par le diable, qui luy apparut, durant son pre-

Cochlæ. Flor. Ræm. l. 2. c. 7.

Histor. August. Cochlæ.

Histor. de Cen. August. V. Flor. de Ræm. l. 2.

presche, ſous la forme d'un homme exceſſivement grand, & qui eſtant allé dans ſa maiſon, commanda qu'on luy diſt qu'il retourneroit dans trois jours, au bout deſquels Carloſtad mourut. Quoy qu'il en ſoit, il laiſſa un fils nommé Jean Carloſtad, qui beaucoup plus ſage & plus heureux que ſon pere, adhera au Concile de Trente, & ſe fit Catholique. Mais tout cela n'arriva que long-temps aprés, & je l'ay voulu raconter icy, afin qu'on viſt tout d'une ſuite, quelle a eſté la fin de cette entrepriſe de Carloſtad contre Luther, qui tout glorieux de l'avantage qu'il eût d'abord ſur ſon diſciple, qu'il anéantit dans Wittemberg, devint encore plus fier, plus abſolu, & plus inſolent qu'il n'eſtoit auparavant. ANN. 1522.

Auſſi ce fut en ce temps-là qu'il publia ſon livre ſéditieux contre tout l'Ordre Eccleſiaſtique, & ſur tout contre les Eveſques, qu'il veut qu'on extermine. Il eût meſme l'impudence d'oppoſer à la Bulle *In Cæna Domini*, dans laquelle le Pape l'avoit encore excommunié nommément, une Bulle de ſa façon, qu'il intitule, *La Bulle & la Réformation du Docteur Luther*, dans laquelle il dit que tous ceux qui employeront leurs forces & leurs biens pour ravager les Eveſchez, & pour abolir le gouvernement des Eveſques, ſont les veritables enfans de Dieu; & qu'au contraire, ceux qui les défendent, ou qui leur obéiſſent, ſont les miniſtres de Satan. Ce qu'il y a de plus

Adverſus falſo nominatum ſtatum Eccleſiaſticorum. Luth. t. 2.

ANN. 1522.

plus étranger est qu'il entreprit de prouver une si manifeste impiété par plusieurs passages de l'Ecriture, laquelle il prit grand soin de corrompre en bien des endroits pour la mettre indifferemment entre les mains de tout le monde, afin qu'on crust que sa doctrine n'estoit autre que la parole de Dieu toute pure.

Car ce fut justement en ce mesme temps qu'il fit paroistre une partie de sa traduction de la Bible, à laquelle il résolut de travailler avec grande application, dés qu'il commença à s'élever contre l'Eglise Catholique. Il crut qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour son dessein que cette version, dans laquelle, sous le prétexte spécieux de donner un beau tour en sa langue naturelle à ce qu'il traduiroit, il pourroit faire adroitement couler certaines expressions délicates que favoriseroient ses dogmes. En effet, ceux qui sçavent bien cette langue, avoüent que Luther, qui en connoissoit admirablement toutes les finesses, n'a jamais écrit plus poliment qu'en cét ouvrage. Mais aussi d'autre part, de tres sçavans Docteurs Allemans, qui sçavoient bien autre chose que leur langue, asseurent qu'il n'y a rien de plus infidelle & de plus corrompu que cette version si élegante & si polie, dans laquelle, sans s'arrester à la Vulgate receüë & autorisée solennellement par

Ut hac arte scripturam suo commodo translatam ad dogmata sua confirmanda detorqueret. *Epist. Georgii Duc. ad Reg. Angl. apud Cochl.*

J. Cochlæus. Hier. Emser.

Quis satis narrare queat quantus turbationum & ruinarum fomes & occasio fuerit ea novi Testamenti translatio, in quâ datâ operâ contra veterem & probatam Ecclesiæ lectionem multa immutavit, multa addidit, & in alienum sensum detorsit.

par l'Eglise, il suit tantost l'Hebreu mal entendu, & tantost le Grec corrompu, & retranche hardiment, ou ajouste comme il luy plaist, ce qui peut nuire, ou qui peut servir à ses dogmes. Mais c'est particuliérement dans le Nouveau Testament qu'il affecte & de mal traduire, & de bien écrire, pour empoisonner agréablement de ses erreurs & le peuple & les gens de qualité, qui attirez par la nouveauté du sujet, & par la beauté de l'expression, le lisoient avec empressement & grand plaisir, & prenoient pour la pure parole de Dieu, celle d'un homme qui les séduisoit. C'est pour cela qu'il le fit imprimer à part en petit volume, & qu'il donna ordre que les Libraires & les Imprimeurs qui estoient à luy, eussent grand soin de faire en sorte qu'il n'y eust rien de plus propre & de plus correct que ces livres. Pour cela, qu'on en imprima une infinité d'exemplaires en plusieurs éditions, afin qu'on le fist courir promptement par toute l'Allemagne, & que tout le monde en pust avoir commodément. Pour cela mesme, qu'il y ajousta de petites notes à la marge, qui determinoient le faux sens qu'il vouloit qu'on donnast au texte; & qu'il mit à la teste de ce Nouveau Testament une Préface extrémement artificieuse & maligne, dans laquelle il n'omit rien de ce qui pouvoit engager le mon-

ANN. 1522.

Mirum in modum multiplicabatur per Calcographos novum Testamentum Lutheri. Multum promovit novum illud Evangelium Calchographorum ac Bibliopolarum mens, industria, impensa, & opera: nam quicquid pro Luthero erat, quam diligentissime & emendatissimè imprimebatur. *Cochlæ.* Multas adjecit in marginibus passim notas, glossas erroneas, atque cavillosas. In præfationibus nihil malignitatis omisit, ut in partes suas traheret lectorem. *Ibid. Luth. in pestil.*

ANN. 1522.

monde à s'attacher avec ardeur à la lecture de ce livre, qu'il disoit contenir la vraye parole de Dieu dans sa pureté, qu'on n'avoit jamais eûë avant cette traduction.

Et certes il ne fut pas trompé dans l'esperance qu'il avoit conceûë que son entreprise réüssiroit. Cette version de Luther, que ses disciples loûoient par tout avec excés comme un chef-d'œuvre, & mesme comme un miracle que Dieu avoit fait en faveur de l'Allemagne par un si grand homme, devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit presque personne, non-seulement en Saxe, mais aussi dans les autres Provinces qui ne voulust l'avoir, & faire paroistre qu'il l'avoit leûë. Les femmes sur tout s'en faisoient honneur, & la lisoient assidument. Qeulques-unes mesme d'entre celles de la premiére qualité, en devinrent si fort entestées, qu'elles la soustenoient, & avec elle la doctrine de Luther, non-seulement contre d'autres femmes, mais aussi contre des Prestres, des Religieux & des Docteurs du parti Catholique avec tant de présomption & de hauteur, qu'elles leur insultoient, les traitant d'envieux & d'ignorans, & n'avoient point de honte de leur dire que ne sçachant ni le Grec ni l'Hebreu, ils n'entendoient pas l'Escriture, & qu'il n'y avoit que Luther qui en eust la veritable intelligence.

Cependant il se trouva de sçavans hommes

Mathes. Comm. 13. de Luth. Flor. de Ræm. l. 1. c 15.

Ut mulieres & quilibet id o tæ novum illud Testamentum tanquam fontem omnis veritatis avidissime legerent, &c. Ut non solùm cum laicis partis Catholicæ, verùm etiam cum Sacerdotibus & Monachis, atque adeò etiam cum Magistris disputare non erubescerent, &c. Et quidem procacissime insultantes, ignorantiamque improperantes: id quod de nobili quadam muliere compertum habetur, &c. *Cochl.*

mes qui entreprirent de montrer que cette version Lutheriene estoit infidelle & pernicieuse, entre lesquels il y en eût un qui se signala pardessus tous les autres, & qui en suite s'attira la haine implacable & la persecution de tout le parti. Celuy-cy fut Jerosme Emser, homme de qualité & d'esprit, treshabile dans les sciences divines & humaines, Docteur de Lipsi, & Conseiller du Duc George de Saxe cousin germain de l'Electeur. Comme à toutes ces belles qualitez naturelles & aquises il joignit toûjours un grand zele pour la Religion, il avoit esté des premiers à s'opposer à l'hérese naissante de Luther. Il l'avoit toûjours suivi pas à pas, & n'avoit pas manqué de le combatre en toutes les occasions. Cela faisoit desesperer Luther, qui le trouvoit éternellement en son chemin; ce qui l'anima tellement contre luy, que de tous ses adversaires il n'y en a point contre lequel il ait écrit tant de libelles, & qu'il ait accablé de tant d'injures. Or ce fut cét homme de Dieu, qui méprisant les emportemens & toutes les injures de Luther & de ses partisans, & se faisant mesme un mérite de s'exposer à la fureur de la cabale Lutheriene, comme il voyoit bien qu'il alloit faire, entreprit généreusement le premier de tous, de faire voir & en particulier, & en public, de vive voix, & par écrit, les horribles corruptions de cette fausse version du Nouveau Testament, dont il découvrit jusqu'à plus

ANN. 1522.
Inventi sunt igitur ex Germanis qui ex ea translatione admissos passim errores & mutationes collegerunt, inter quas sane Hieronymus Emser præcipuam laudem promeruit. *Cochlæ.*

Nulli adversariorum sæpius quam illi respondit. Scripsit petulantissime... tot sane conviciis exuberantem, tot scommatis mordacem, tot calumniis acerbam; ut Emser magis obrutus quam invasus videretur. *Cochlæi* Supra mille. *Cochlæi* *Flor. de Rem. loc. cit.*

ANN. 1522. plus de mille faussetez. Et en mesme temps, pour donner aux Catholiques un contre-poison, & de quoy convaincre d'erreur la traduction Lutheriene, il en fit une tres-exacte & tres-fidelle, qui correspondoit parfaitement à la Vulgate, ce qui faisoit remarquer aisément tous les endroits que l'on avoit falsifiez dans l'autre.

Propriam translationem quæ probata & recepto Ecclesiæ textui Latino per omnia consonaret velut antidotum contra Lutheri venena evulgavit *Id. Cockle. Flor. Rem. loc. cit.*

Cela fut cause que plusieurs Princes Ecclesiastiques & séculiers, comme l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur, le Duc George de Saxe & le Duc de Baviére firent des Ordonnances & des Edits contre cette méchante version du Nouveau Testament, qu'ils firent brusler, ordonnant, sur de griéves peines, à tous leurs sujets de rapporter aux Officiers destinez pour cela, tous les exemplaires qu'ils en avoient. C'est ce qui mit tellement en furie Luther, qu'il écrivit contre ces Princes un libelle tres-insolent, où il les traite de tyrans, défendant au reste, par l'autorité souveraine qu'il se donnoit, aprés l'avoir ravie au Pape, de leur obéir, parce que, disoit-il, ce seroit livrer Jesus-Christ mesme entre les mains d'Herode qui le vouloit faire perir. Mais enfin, ni ce zele du généreux Docteur Emser, ni ces Ordonnances & ces Edits des Princes ne purent empescher l'établissement du Lutheranisme, parce que l'Electeur, de Saxe, auquel il appartenoit de réprimer l'audace de Luther, qui estoit son su-

Luth lib. de seculari potest. In Misnia, in Bavaria, in Marchia, aliisque in locis promulgaverunt tyranni edictum, ut nova Testamenta hinc inde in præfectu ras mittantur... ne tradant sub periculo salutis suæ. Quisque enim id fecerit, is tradit Christum Herodi in manus. Illi enim agunt velut Christicidæ sicut Herodes.

ſujet, le laiſſa faire. Cela fait voir que le bonheur ou le malheur d'un Eſtat, meſme pour le Spirituel, dépend aſſez ſouvent du Prince qui en eſt le maiſtre; & que quand Dieu luy donne un grand zele pour conſerver la Religion dans ſa pureté, en réprimant d'abord les Novateurs qui la veulent corrompre, les peuples qui vivent ſous ſes Loix luy ſont, aprés Dieu, redevables de leur ſalut. ANN. 1522.

Cependant comme les Auguſtins de Wittemburg, qui adhererent les premiers à la ſecte de leur confrere, ne diſoient plus dans leur Egliſe leur Meſſes de fondation, & ne faiſoient que ſimplement la Cene, en conſacrant le pain & le vin, & le diſtribuant ſous les deux eſpeces à ceux qui vouloient communier: le Duc de Saxe qui avoit de la peine à ſouffrir que l'on changeaſt rien à l'exterieur, fit examiner la choſe par l'Univerſité, à laquelle il fit propoſer ſes raiſons. Mais ce Corps qui eſtoit déja tout Lutherien le fit en fin réſoudre à ne plus diſſimuler en cela, comme il faiſoit, & décida par ſes députez, qui furent Juſte Jonas Prevoſt de l'Egliſe de Wittemberg, Philippe Melancthon, & Nicolas Amſdorf, les trois grands amis de Luther, qu'on ne pouvoit en conſcience tolerer la Meſſe des Catholiques, qu'ils diſoient eſtre abominable, & toute contraire à la Cene du Seigneur. C'eſt pourquoy ce Prince s'eſtant enfin laiſſé gagner, quoy-qu'il vouluſt encore que l'on diſt la Meſſe à la Catholique

ANN. 1522.

Deliberat. de Abrogat. Miss. privat. Informat. & Deliber. de le Tor al Univers. Formula Miss. seu commun. pro Eccl Wittemberg. Luther. t. 2.

dans sa belle Eglise de tous les Saints ; Luther, qui depuis son retour avoit pris la qualité d'Evangeliste de Wittemberg, où il faisoit le Pape, luy qui n'en vouloit point du tout, regla les cerémonies avec lesquelles on administreroit le Baptesme & l'on celébreroit la Messe ou la Cene. Car il trouvoit bon que l'on fist le Service Divin avec quelques céremoies, mais sans y obliger personne, & laissant à chacun la liberté d'en user comme il luy plairoit, afin de laisser toûjours libres, comme il l'entendoit, les consciences des Chrestiens, sans leur imposer d'autre joug que celuy de l'Evangile.

Luth. de communi fisco. Cochlæ.

Il fit aussi un Réglement pour tous les biens d'Eglise, voulant qu'aprés que l'on auroit exterminé les Evesque, les Abbez & les Moines, tous les fonds & tous les biens des Eveschez, des Abbayes & Monasteres appartinssent aux Princes dans les Estats desquels ils sont situez, ou aux Communautez des Villes où ils se trouvent, si ce n'estoit que les Eveschez fussent érigez en Principautez séculiéres. De plus il veut que tous le Couvents des Religieux Mendians soient changez en écoles publiques, pour l'instruction des enfans de l'un & de l'autre sexe, ou en Hospitaux ; & enfin que le revenu de ces biens soit employé pour l'entretien & pour la nourriture des Pasteurs, des Ministres, des Recteurs & des Officiers des écoles, pour avoir soin des malades, des pauvres & des orfelins, &

pour

pour subvenir à toutes les necessitez publiques. ANN. 1522.

Comme ce projet estoit favorable aux Princes & aux Magistrats, qui estoient fort tentez de s'enrichir des riches dépouïlles de tant d'Eglises, le parti de Luther en devint encore plus puissant, & plus appuyé des Grands, ainsi qu'il parut dans la Diéte Impériale, qui se tenoit en mesme temps à Nurenberg, où les Lutheriens prévalurent. Car comme le Nonce François Cheregat, que le Pape Adrien VI. qui avoit succedé depuis environ vingt mois à Leon X. y avoit envoyé, eût demandé de sa part l'exécution de le Bulle de son Prédecesseur, & de l'Edit de Wormes contre Luther, on luy répondit que ce remede n'estoit plus de saison, parce qu'on se plaignoit si fort en Allemagne des abus de la Cour de Rome, & de l'oppression qu'on en souffroit, ce que les Lutheriens ne cessoient point de publier par tout: que si on vouloit agir maintenant contre Luther, tout le peuple croiroit qu'on ne le fait que pour fomenter ces abus, & pour détruire la verité de l'Evangile, ce qui causeroit encore de plus grands troubles. Qu'il falloit donc recourir à d'autres remedes beaucoup plus efficaces, qui estoient premiérement que le Pape convoquast, du consentement de l'Empereur, un Concile libre, qui se tint dans un an, en quelqu'une des Villes d'Allemagne; secondement, qu'on réformast l'Estat Ecclesiastique, & sur tout la Cour de Rome; & enfin

ANN. 1523.

Act. Conv. Norimb. Fascicul. rer. expet. & fug. Goldast. Const. Imp. t. 2.

ANN. 1523. Centum gravamina Germ. *Ap. Goldast. & in fascic. rer. expet.*

enfin que l'on satisfist la nation Germanique sur les griefs dont elle se plaignoit. Ils furent réduits à cent articles, qu'on voit bien qui estoient de la façon des Lutheriens, parce qu'il y en a plusieurs qui tendent manifestement à détruire toute l'autorité Pontificale, la discipline de l'Eglise, & les plus saintes coustumes receuës & observées de temps immémorial dans le Christianisme.

Au reste, on ajousta qu'en attendant le Concile, on donneroit ordre que les Lutheriens n'écrivissent plus rien contre l'Eglise Catholique, & que les Prédicateurs de part & d'autre ne preschassent que la pure parole de Dieu, conformément à la doctrine, & à l'explication receuë de l'Eglise. Et pour ce qui regarde les Prestres qui s'estoient mariez, & les Moines qui avoient quité leurs Monasteres & leur profession, dont le Nonce avoit fait de grandes plaintes, on arresta qu'on laisseroit aux Ordinaires le soin de les réprimer, & de les punir par les peines Canoniques, en les privant de leurs Benefices & de leurs privileges, à quoy les Magistrats seroient tenus de n'apporter aucun obstacle. Voilà ce qu'on réduisit en forme d'Edit; & cét Edit fut publié le sixiéme de Mars, au nom de l'Empereur, qui estoit absent.

Luth. cont. falsar. Edict. Cæsar. t. 2.

Quoy-que Luther n'eust pas lieu d'en estre tout-à-fait content, il fit néanmoins un écrit fort artificieux & malin, par lequel, en l'interpretant à sa mode, d'une ma-

manière assez plausible pour le peuple, il semblait l'approuver, & il fit croire en suite à bien des gens, qu'il estoit à son avantage. Mais si cét avantage qu'il plut à Luther de s'attribuër ne fut qu'imaginaire, il en eût un fort effectif en ce mesme temps, par l'entrée qu'il trouva moyen de donner à sa nouvelle secte dans les Royaumes de Suéde & de Dannemark, à l'occasion des grands changemens qui s'y firent de la maniére que je vais briévement raconter. ANN. 1523.

Christierne II. Roy de Dannemark & de Norvege, qui prétendoit que le Royaume de Suéde, autrefois possedé par le Roy Jean II. son pere, & par Christierne I. son ayeul, luy appartenoit, avoit mis en l'année mil cinq cens dix-huit le siége devant Stocholme : mais Stenon Sture, Prince ou Gouverneur de ce Royaume, durant l'interregne, aprés qu'on eût secoüé le joug des Danois, s'y défendit si bien, que Christierne réduit à une extréme necessité de toutes choses, fut contraint de demander la paix. Il tascha néanmoins, comme c'estoit un Prince sans foy & sans honneur, de surprendre Stenon, luy ayant offert des ostages pour l'attirer en son vaisseau, sous prétexte de vouloir conferer avec luy des moyens de terminer leurs differends ; & le Conseil du Prince n'en ayant pas esté d'avis, de peur de quelque trahison, dont on croyoit avoir lieu de se défier, il s'offrit à aller luy-mesme à Stocholme, pourveû qu'on

Ziegler Attent. Christier. 2. in Suec. t. 3. script. Germ. Freher. Chytræl Sax. l. 9.

1518.

ANN. 1523. qu'on luy donnast des ostages, comme il en avoit offert. Stenon trouvant ce procedé fort généreux, y voulut correspondre avec beaucoup de franchise, & ne manqua pas de luy envoyer en ostage les plus signalez d'entre les jeunes gens de la premiére qualité, dont le plus considérable estoit Gustave Ericson, ou fils d'Eric, jeune Prince issu du sang des anciens Rois Gots & de Charles Canut, qui avoit esté soixante ans auparavant Roy de Suéde. Mais le perfide Danois n'eût pas si-tost ces ostages, qu'il fit voile, & les emmena, contre la foy publique, & le droit des gens, à Coppenhague, afin de s'en pouvoir servir un jour pour obliger les grands de Suéde, par le peur qu'ils auroient qu'il ne fist mourir leurs enfans, à se remettre sous son obéïssance. En effet, comme deux ans aprés il se crut en estat de faire une nouvelle entreprise sur la Suéde, il y envoya une puissanée armée, qui s'estant avancée vers Stocholme pour l'assiéger, trouva sur son chemin le Prince Stenon, qui en estoit sorti avec toutes ses forces, pour la combatte avant qu'elle se fust bien remise du travail de la mer. On combatit de part & d'autre avec
1520. toute l'ardeur imaginable: mais comme le brave Stenon, qui aprés avoir donné ses ordres en Capitaine, agissoit un peu trop en soldat pour animer ses gens à bien faire par son exemple, eût esté tué d'une arquebusade qu'il receût au travers du corps, en combatant à la teste d'un escadron, les Suédois

dois perdant courage ſe retirerent en deſordre, laiſſant aux Danois le champ de bataille & la victoire. ANN. 1523.

A cette nouvelle, Chriſtierne qui vouloit profiter de l'étonnement & de la conſternation où l'on eſtoit en Suéde aprés une ſi grande perte, ſe rend à ſon armée, met le ſiége devant Stocholme; & voyant qu'on eſtoit réſolu de s'y bien défendre, il promet tant de choſes aux Suédois, par un traité tres-avantageux qu'il leur accorda pour la conſervation de leurs privileges, qu'ils ſe réſolurent enfin de le recevoir, & de le couronner Roy de Suéde. Mais ce traitre infame, qui ſe vouloit venger de ces braves gens qui luy avoient ſi long-temps reſiſté, & s'aſſeûrer de ſa conqueſte par leur perte, fit l'action la plus inhumaine & la plus barbare dont l'Hiſtoire ait jamais parlé. Car ayant invité le Senat, & tout ce qu'il y avoit de gens de qualité dans Stocholme au magnifique feſtin qu'il leur fit dans le Chaſteau, ſous prétexte de célebrer par une feſte & une réjoüiſſance de trois jours ſon avenement à la Couronne, au troiſiéme ſes troupes ſe ſaiſirent ſoudainement des portes, & de toutes les places de la Ville: aprés quoy tous les conviez, entre leſquels il y avoit deux Eveſques, furent cruellement maſſacrez à meſure qu'on les faiſoit ſortir l'un aprés l'autre du Chaſteau; & l'on fit en ſuite main baſſe ſur les Bourgeois, qui paſſerent pour la pluſpart, ſans miſericorde, par le fil de l'épée. De ſorte qu'il

ANN. 1523. qu'il ne demeura presque dans cette Ville desolée, qui fut encore donnée au pillage, que les femmes, & les enfans, & les soldats Danois, qui firent par tout d'horribles ravages, tandis que le tyran ne se croyant pas estre en seureté dans la Suéde, aprés une si détestable action, se retiroit en Dannemark.

Mais la vengeance de Dieu l'y suivit, pour le punir de tant de crimes effroyables par ses propres sujets : car ayant en horreur la cruauté d'un si exécrable tyran, qui pouvoit faire un jour à Copenhague ce qu'il avoit fait à Stokolme, ils prirent les armes contre luy, à son retour, & appellerent son oncle Frideric Duc d'Holsace, pour le mettre en sa place sur le Trosne. Et comme les cruels sont ordinairement tres-lasches, & qu'un tyran craint toûjours tous ceux qui le craignent, celuy-cy qui se crut d'abord perdu sans ressource, n'eût ni le cœur, ni mesme seulement la pensée de se metre en défense, comme il le pouvoit ayant toutes les forteresses du Royaume. Il ne songea qu'à charger promptement sur ses vaisseaux tout ce qu'il y avoit de précieux en son Palais, & à se sauver en Zelande comme il fit, avec la Reine Elizabeth sa femme, sœur de Charles-Quint, & ses enfans. Il fut mesme si malheureux, qu'ayant voulu faire long-temps aprés quelque tentative pour rentrer dans son Royaume, il fut défait & pris par le nouveau Roy Frederic son oncle, qui le fit enfermer dans le Chasteau de Smi-

Smidebourg, où il passa le reste de ses jours. ANN. 1523.

Cependant le Prince Gustave Ericson ayant trouvé moyen de se sauver de sa prison de Dannemark un peu avant le retour de Christierne à Coppenhague, entreprit avec un courage invincible de delivrer sa patrie miserablement opprimée par les Danois ; & la fortune secondant son grand cœur & sa valeur, il agît avec tant de conduite, de résolution & de bonheur, qu'avec le secours qu'il receût de la Ville de Lubek, & ce qu'il put ramasser de soldats en Suéde, il reprit en peu de temps Stocholme, & les autres places où les Danois estoient en garnison, & les chassa tous du Royaume. Aprés quoy, comme il en estoit le liberateur, il fut éleû & proclamé avec de grandes acclamations Roy de Suéde. Ainsi ces Royaumes du Nort eûrent tous deux en cette mesme année mil cinq cens vingt-trois, chacun son nouveau Roy, la Suéde Gustave, & le Dannemark Frideric, qui assoupissant les vieilles querelles qui estoient depuis treslong-temps entre les Danois & les Suédois, & ne songeant plus qu'à se maintenir l'un par l'autre, chacun dans le Trosne où ils estoient montez par la faveur & par l'élection libre de leurs sujets, contracterent ensemble une tres-étroite alliance. Mais ce qu'il y eût en cela de déplorable & de funeste aux deux Royaumes, fut que ces deux Rois s'accorderent aussi en mesme temps à changer de Religion, & à se faire Lutheriens.

La

ANN. 1523.

La Religion Catholique estoit tres-florissante en Suéde du temps que le Schisme commença de se former en Allemagne à l'occasion des Indulgences ; & l'on estoit alors si éloigné de se scandaliser de ce qu'on les donnoit à ceux qui contribuoient quelque chose pour la fabrique de l'Eglise de Saint Piere, qu'outre les presens magnifiques que le Prince Stenon, qui gouvernoit alors le Royaume, & tous les Seigneurs de sa Cour firent au Légat Arcimboldi, ce Prélat emporta de la Suéde plus d'un million de florins, que le cruel tyran Christierne, aprés s'estre emparé du Royaume, redemanda brutalement au Pape Leon X. un peu avant que ce barbare fust chassé de ses Estats. Or ce fut environ ce temps-là qu'un certain Olaus Petri de Stregebourg en Suéde, estant retourné de l'Université de Wittemberg, où il estoit devenu Lutherien, commença à répandre le venin de la nouvelle doctrine en son païs. Entre plusieurs esprits qu'il y gasta, il prit grand soin de pervertir l'Archidiacre Laurent d'André, qu'il voyoit estre extrémement irrité de ce qu'il avoit esté postposé à un autre dans l'élection qu'on venoit de faire d'un nouvel Evesque. Ces deux hommes estant allez à la Cour, pour y faire gouster, comme ils avoient déja fait ailleurs, la liberté de la nouvelle secte, y furent appuyez par le Secretaire de Gustave, auquel ce Prince avoit pris grande confiance, & qui estant en Allemagne, y avoit pris l'air corrompu de la Religion neu-

Jo. Magn. de Vit. Pontif. Upsal. p. 110.

Chytrai. Saxon. l. 11. Jo. Magn. de Vit. Pontif. Upsal. Flor. Ræm. l. 4. c. 15.

ouvelle, qui començoit alors à y estre fort la mode. Il ne fut pas trop difficile à ce Secretaire de gagner l'esprit de son maistre, qui s'estant fort endetté durant la guerre, & trouvant son épargne toute épuisée, ne songeoit qu'aux moyens de la remplir. Car il luy remontra qu'il n'y avoit pour cela qu'à suivre la doctrine du pur Evangile qu'on preschoit en Saxe, & à se déclarer pour la nouvelle réforme, que le Docteur Martin Luther avoit depuis peu introduite dans l'Eglise, avec grand applaudissement de plusieurs Princes d'Allemagne. Que selon cette réforme; il pourroit réünir à son domaine la plus grande partie de ces grands biens que les Ecclesiastiques de son Royaume possedoient; & qu'en distribuant l'autre partie de ces biens aux grands du Royaume, ils suivroient tous aussi bien que luy une réforme qui leur seroit si avantageuse pour leur interest. ANN. 1523.

Cela persuada Gustave beaucoup plus encore que les discours des deux Lutheriens de Stregebourg, ausquels il s'abandonna tout entier. Il commença d'abord par laisser à tous ses sujets la liberté de conscience, & permettre aux nouveaux docteurs de prescher hautement le Lutheranisme par tout. Il fit aussi tous ses efforts pour gagner le celebre Jean Magnus, & voulut mesme absolument qu'il acceptast l'Archevesché d'Upsale, croyant en suite qu'il l'obligeroit à tenir un Synode, dans lequel il avoit résolu de faire approuver la do-

ANN. 1523. doctrine Lutheriene par des gens qui estoient à luy, & tres-disposez à la recevoir. Mais il ne put jamais fléchir la constance de ce grand homme, ni par ses priéres, ni par ses menaces, ni par les rudes traitemens qu'il luy fit, & qui l'obligerent enfin à se réfugier avec son frere Olaüs Magnus, à Rome, où il mourut de douleur d'apprendre que sa patrie estoit enfin devenuë toute Lutheriene. Car aprés que Gustave eût déclaré dans les Estats d'Upsale, & peu aprés encore dans ceux d'Arosen ou Vesteras, qu'il avoit résolu de delivrer le Royaume de ce qu'il appelloit les superstitions & la tyrannie de l'Eglise Romaine, & d'embrasser la nouvelle reforme, protestant mesme que si les Estats n'y consentoient, il renonceroit à la Royauté, les Lutheriens, qui estoient les plus forts dans ces Assemblées, l'emporterent pardessus les autres. En suite l'on y ordonna que les Evesques & les Pasteurs se contentant d'avoir de quoy s'entretenir honnestement, tous les biens d'Eglise seroient réünis au domaine, & qu'il seroit permis à chacun de reprendre ce qui se trouveroit que ses ancestres auroient donnée aux Eglises & aux Monasteres que l'on abolît, ne laissant que les Cathedrales & les Paroisses. C'est pourquoy comme la Noblesse à laquelle le Roy, suivant l'avis de son Secretaire, abandona une partie des dépouilles de ces Couvents, profitoit de ce changement, qu'on permettoit aux

Ec-

cclesiastiques de se marier, qu'on garda ANN. 1523.
plusport des cerémonies du Service Di-
in, de sorte que le peuple ne voyoit pres-
ue point de changement à l'exterieur: le
utheranisme, en moins de quatre ans, s'é-
ablit, sans peine & sans trouble, dans tout
Royaume. Aprés quoy, comme il avoit
oujours differé son couronnement jusqu'à
e qu'il eust fait ce changement dans la Re-
gion, il se fit solennellement couronner;
 quinze ans aprés il fit encore un autre
hangement dans l'Estat, en rendant suc-
essive la Couronne de Suéde, pour la trans-
orter à sa postérité, comme il a fait, aprés
voir heureusement regné plus de trente-
pt ans.

Il en fut à peu prés de mesme dans le *Chytr. Saxon. l. 10. Flor Ram. l. 4. c. 14.*
Dannemark, où Frideric, qui vouloit s'é-
ablir sans trouble dans sa nouvelle domi-
ation. ne fit d'abord que laisser à ses sujets
liberté de changer de Religion, & aux
Ministres Lutheriens celle de prescher. Mais
prés sa mort, Christierne III. son fils se
rouvant en estat de ne rien craindre, agît
llement de hauteur, qu'aprés s'estre fait
ouronner par le Ministre Jean Pomera- *Chytr. Sax. l. 15.*
us, que Luther luy avoit envoyé, & a-
rés avoir réduit par force tous ceux qui re-
usoient encore de le reconnoistre, parce
u'il s'estoit déclaré tout ouvertement hé-
étique, il abolît entiérement l'Episcopat
ar un decret solennel des Estats. Il confer-
a néanmoins les Canonicats, qu'il vou-
it réserver pour en gratifier les Lutheriens,
& ne

ANN. 1523. & ne changeant rien à l'exterieur dans les cerémonies, il établit assez paisiblement le Lutheranisme dans tout son Royaume. Tout cela néanmoins ne se put faire que dans l'espace de quelques années, mais je l'ay voulu rapporter icy, afin qu'on vist tout à la fois comment on a receû dans ces deux Royaumes du Nort la secte de Luther, qui cependant continuoit toûjours à faire de grands progrés en Allemagne, particuliérement depuis la Diéte de Nuremberg, & beaucoup plus encore aprés celle qu'on y tint une seconde fois au commencement de l'année suivante.

ANN. 1524. Clement VII. qui avoit succedé au Pape Adrien décedé depuis quelques mois, y envoya le Cardinal Campege son Legat qui ne fut gueres plus heureux dans sa negotiation que son predecesseur le Legat du Pape Andrien. *Cochle. ad hunc ann.* Il est vray que les Princes, entre lesquels ceux qui estoient déja Lutheriens dans l'ame, & ne s'estoient pas encore déclarez si hautement contre l'Eglise Romaine, le receûrent avec grand honneur. Mais estant allez au-devant de luy hors des portes de la Ville, ils le supplierent de n'y pas faire son entrée en céremonie, avec les marques de sa dignité, de-peur que le peuple qui estoit presque tout Lutherien, ne luy fist quelque insulte. Il entra donc en habit de campagne, & eût en suite audiance dans l'Assemblée des Princes & des Députez des Villes Imperiales. Aprés qu'il y eût representé avec beaucoup de force & d'élo-

d'éloquence les maux inévitables dont l'Empire estoit menacé, si l'on n'éteignoit promptement le feu que Luther avoit allumé dans l'Allemagne par son hérésie, il demanda pour cét effet l'exécution de la Bulle du Pape Leon & de l'Edit de l'Empereur contre Luther, sans parler du Concile qu'on avoit demandé dans la Diéte précedente, & que Clement ne croyoit pas pour de bonnes raisons qu'on deust, ni mesme qu'on pust convoquer en ce temps-là. Et pour ce qui regarde les cent griefs dont on s'estoit plaint, il promit, comme de luy-mesme, qu'on satisferoit sur cela les Princes, mais à condition que l'on en retranchast plusieurs articles, qui tendoient manifestement à la destruction de l'autorité du Pape & des anciens droits de l'Eglise. ANN. 1524.

Il parut bien que les partisans de Luther estoient les plus forts dans cette Diéte: car quoy-que le Legat eust pour luy l'Archiduc Ferdinand, frere & Lieutenant de l'Empereur, avec les Ducs de Baviére, le Cardinal Archevesque de Saltzbourg, l'Evesque de Trente, & neuf ou dix autres, & que l'Ambassadeur de Charles-Quint se plaignist, au nom de son maistre, de ce qu'on avoit differé si long-temps l'exécution de l'Edit de Wormes qu'il vouloit absolument qui fust observé, les autres Princes néanmoins, avec les Députez des Villes Imperiales qui estoient déja pour la pluspart infectez du Luthe-

ANN. 1524. ranisme, l'emporterent. De sorte qu'ayant fait semblant de se relascher sur quelque point, pour le bien de la paix, on fit en-
18. Avril. core un autre Decret, par lequel on déclare comme auparavant, *Qu'il faut que le Pape convoque, du consentement de l'Empereur, un Concile dans la Germanie, pour y terminer les differends que la doctrine de Luther a fait naistre sur plusieurs points concernant la Religion ; Que cependant on tiendra pour la Feste de Saint Martin une nouvelle Assemblee à Spire, où, aprés que les Princes auront fait auparavant examiner dans leurs Estats par d'habiles Docteurs ce qu'on doit retenir ou rejetter dans les ouvrages de Luther, on declarera, d'un commun consentement, ce qu'on doit croire & ce qu'on doit pratiquer, en attendant la décision du Concile : & l'on verra si l'on peut apporter quelque temperament aux demandes que l'on a faites dans les cent articles de plainte que l'on a proposez contre la Cour de Rome & les Ecclesiastiques d'Allemagne ; Enfin, que pour obéir à l'Emperur, les Princes seront obligez de faire observer l'Edit de Wormes*, à quoy pourtant l'on ajousta cette clause, *autant qu'ils le pourront*, ce qui estoit justement leur laisser la liberté de n'en rien faire ; comme il arriva.

Jamais Edit ne souffrit plus de contradiction que celuy-cy. Non seulement le Legat & le Pape le rejetterent, se plaignant hautement de ce qu'il donnoit aux laï-

laïques le pouvoir de juger des points de doctrine, apés un jugement rendu si solennellement par le Saint Siége; mais Luther mesme le trouva fort mauvais, quoyque dans le fonds il luy fust favorable. Il le fit imprimer, & courir par tout, avec un sanglant écrit contre les Princes qui l'avoient publié, prévoyant bien que les injures atroces dont il est rempli, ne tomberoient que sur les Catholiques, & que ceux de son parti n'y prendroient nulle part; & il prétend dans son écrit que ceux qui ont fabriqué cét Edit se contredisent manifestement, & en détruisent une partie par l'autre. Et certes on ne peut nier qu'il n'ait eû raison en cela: car si l'Edit de Wormes, qui condamne Luther comme héretique, se doit observer comme on l'ordonne à Nuremberg, pourquoy veut-on qu'on examine ses livres à Spire pour sçavoir si ce qu'il enseigne est bon ou mauvais? Et si l'on doit faire cét examen de sa doctrine, pourquoy veut-on qu'on le condamne, & qu'on le punisse avant qu'il soit fait? Enfin ceux-mesmes qui avoient consenti à cét Edit de Nuremberg, se diviserent aussitost aprés au sujet de ce mesme Edit. ANN. 1524.

Car les Princes Catholiques craignant, avec grande raison, que les Lutheriens n'en tirassent avantage pour établir leur heresie, s'assemblerent avec le Legat sur la fin du mois de Juin à Ratisbone, où, aprés avoir fait ensemble une étroite con-

ANN. 1524. fedération le sixiéme de Juillet, ils firent publier une Ordonnance, par laquelle ils veulent, *Que l'Edit de l'Empereur contre Luther & tous ses adherans soit exactement observé; Qu'on ne change rien dans l'administration des Sacramens, ni dans les Céremonies, Commandemens & les usages receûs de l'Eglise Catholique; Que les Ecclesiastiques qui se marient, & les Moines apostats soient punis suivant toute la rigeur des Canons; Qu'on presche l'Evangile selon l'interpretation des Peres & des Docteurs approuvez de l'Eglise; Que ceux de leurs sujets qui étudient en l'Université de Wittemberg retourent chez eux dans trois mois, sur peine de confiscation de leurs biens, & que ceux qui y ont fait leurs études ne puissent jamais posseder aucun Benefice; Qu'aucun Lutherien banni par quelqu'un de ces Princes confederez ne puisse estre receû dans les Estats d'un autre; & que si quelqu'un d'entre eux est attaqué pour le sujet de leur confederation, tous les autres soient obligez de le secourir de toutes leurs forces.*

En mesme temps, pour donner quelque satisfaction sur les plaintes qu'on avoit faites des abus des Ecclesiastiques, & des vexations qu'on en souffroit, le Legat, du consentement des Princes, fit publier une Constitution contenant trente-cinq articles, pour regler leur conduite & leurs mœurs, & pour abolir, ou du moins pour diminuer certaines sortes d'exactions

que

que l'on faisoit sur les Fidelles, dans les, choses qui appartiennent à la Religion. Mais parce qu'il n'y avoit rien dans ce Decret contre les abus veritables, ou prétendus de la Cour de Rome, dont on se plaignoit principalement dans les cent griefs que les Princes avoient envoyez au Pape pour y remedier, les Lutheriens en profiterent pour animer encore davantage les esprits de leurs partisans contre Rome. D'ailleurs les autres Princes qui n'avoient pas esté de l'avis du Legat à Nuremberg, trouverent fort mauvais qu'un si petit nombre de leurs Collegues se séparant d'eux, eust entrepris de faire à Ratisbone des Réglemens qui ne devoient estre faits que de concert dans une assemblée générale, au nom de tout l'Empire. C'est pourquoy les Villes Imperiales qui tenoient presque toutes pour Luther, se servant d'une occasion si favorable, qui sembloit leur donner droit de s'assembler aussi-bien que ces Princes Catholiques, envoyerent leurs Députez à Spire, où ils résolurent que chacune feroit dresser par les plus habiles d'entre ses Prédicans les articles de la Confession qu'ils croyoient qu'on deust embrasser, afin que de toutes ces Confessions, aprés qu'on les auroit bien examinées à la prochaine Diéte de Spire, on n'en fist qu'une qui seroit receüe de toutes les Eglises, jusques à ce que le Concile libre qu'on demandoit en Allemagne en eust autrement ordonné.

ANN. 1524.

Mais tous ces projets furent renversez

ANN. 1524. par les lettres que Charles-Quint, fort en colere de ce qu'on avoit fait à Nuremberg, écrivit de Burgos le quinziéme de Juillet à tous les Ordres de l'Empire, ausquels il ordonne de faire observer l'Edit de Wormes, leur défendant au reste tres-étroitement de s'assembler à Spire, selon la résolution qu'ils en avoient prise à Nuremberg. Pour ce second article on obéït à l'Empereur; mais pour le premier, ceux d'entre les Princes & les Députez qui favorisoient Luther, se servirent en cette occasion de la clause qu'ils avoient fait mettre dans leur Ordonnance de Nuremberg, & répondirent à l'Archiduc Ferdinand qui leur rendit ces lettres, qu'ils trouvoient dans leurs Villes & dans leurs Estats des obstacles insurmontables qui s'opposoient à l'exécution de cet Edit Impérial. Ainsi Luther se vit en seûreté dans Wittemberg, à couvert des foudres de l'Empereur, qu'il craignoit beaucoup plus que ceux de Rome. Et ce qui augmenta sa joye, fut qu'aprés ces deux Assemblées de Nuremberg, où il parut que son parti estoit devenu trés-puissant, sa secte, qui de la haute Saxe, s'estoit répanduë particuliérement dans les Provinces Septentrionales, acheva de s'établir dans les Duchez de Lunebourg, de Brunsvic, de meclebourg, & de Poméranie; dans les Archevesché de Magdebourg & de Brémen; dans les Villes de Hambourg, de Vismar, & de Rostoch, & tout le long de la Mer Baltique. Elle passa mesme dans la

V. Pallav. l. 2. c. 10. sub. fin.

Chytra l. 10.

la Livonie, & dans la Prusse, où le Marquis Albert de Brandebourg, Grand-Maistre de l'Ordre Teutonique, abandonnant les interests de son Ordre, & la Religion qu'il s'estoit obligé par vœu de défendre contre les Infidelles, se fit Lutherien. Il se soumit en suite à Sigismond I. Roy de Pologne, son oncle, au quel il fit hommage pour la Prusse Orientale, qui fut érigée en Principauté séculiére, sous le titre de Prusse Ducale, & puis il épousa la Princesse Dorothée fille du Roy de Dannemark. De sorte que Luther se voyant si bien appuyé dans l'Allemagne, où tant de Villes, & tant de Princes faisoient publiquement profession d'embrasser sa prétenduë réforme, en devint encore plus hautain & plus hardi; & trouvant que son habit d'Augustin qu'il avoit porté jusqu'alors ne luy convenoit plus, parce qu'il luy donnoit toûjours un air de Moine, que luy-mesme avoit tasché de rendre méprisable: il fit tant auprés de l'Electeur, qui n'aimoit pas qu'on fist encore tant de changement à l'exterieur, qu'il eût enfin permission de se défaire de son froc, & de prendre un habit de Docteur, dont ce Prince prit soin luy-mesme de l'accommoder. En suite renonçant à la qualité de *Réverend Pere*, qu'on luy avoit donnée jusqu'à ce temps-là dans toutes les actions publiques, il n'en voulut point d'autre que celle de *Docteur Martin Luther*, qu'il retint jusques à la mort.

ANN. 1524.

Bucholcer. in Indic.

Mais la joye qu'il eût de se voir en cet estat

ANN. 1524.

tat, à la teste d'un si grand & si formidable parti, contre l'Eglise Romaine qu'il haïssoit mortellement, fut en ce temps-là mesme detrempée de beaucoup d'amertume, par le chagrin qu'il eût de se voir vivement poussé par celuy de tous ses amis qui l'avoit le plus utilement servi au commencement de sa révolte, & qui luy pouvoit le plus nuire par son sçavoir, par son éloquence, & par la haute réputation qu'il s'estoit aquise parmi les sçavans & les grands du monde. Ce fut le célebre Erasme, qui, à la priére du Roy d'Angleterre, dont il estoit fort estimé, attaqua Luther dans le point capital de sa doctrine, comme luy-mesme l'avoûë de bonne foy. En effet, ce fut en cette année qu'Erasme publia son docte & éloquent Traité touchant le libre Arbitre que Luther avoit entrepris de ravir absolument à l'homme, sur tout dans les choses qui appartiennent au salut, sous le prétexte specieux d'élever la grace de Jesus-Christ, & d'abbattre l'orgueil de l'homme, en attribuant tout à Dieu, & rien du tout à la cooperation libre de nostre volonté. Il dit d'abord en ce Traité que le point décisif de cette controverse ne consiste pas à sçavoir si l'on doit suivre en cela l'Escriture Sainte, car les deux partis en conviennent, mais à estre bien éclairci du veritable sens de l'Escriture, pour déterminer du quel des deux costez il est. Il expose en suite une longue liste des passages de l'Escriture, par lesquels il établit tres-bien le libre Arbitre; puis

Erasm diatrib. de lib. arbit.

Hic de Scripturis non est controversia, utraque pars eandem scripturam amplectitur ac veneratur. De sensu scripturæ pugna est.

puis il produit les Peres Grecs, & les Latins, & les Conciles, qui ont déclaré qu'il les falloit prendre en ce sens-là. Aprés quoy, il s'adresse à toute la terre, & demande lequel des deux est le plus raisonnable, ou de suivre en cette contestation le jugement de ces Conciles, & de tant de grands hommes si saints, si sçavans, & si éclairez, ou en le rejettant, de s'arrester à celuy de Martin Luther, qui n'a pour soy que Jean Wiclef & Laurent Valle, & qui veut estre le Juge souverain du sens qu'on doit donner à ces passages. ANN. 1524.

Luther fut long-temps sans répondre à cét écrit, soit qu'il ne voulust pas se commettre avec un homme dont il redoutoit l'esprit & le credit; ou que ce Traité estant en Latin, qui ne seroit pas leû du peuple, ni de la noblesse, il crut qu'il ne luy feroit pas grand mal, & qu'il valoit mieux le laisser tomber de luy-mesme que de le faire connoistre par sa réponse. Mais quand il vit que son grand adversaire Jerosme Emser l'avoit traduit en Allemand, & qu'il estoit entre les mains de tout le monde, alors il se résolut d'y répondre; ce qu'il fit par un gros libelle, intitulé *de l'Arbitre esclave, contre le libre Arbitre défendu par Erasme.* Or c'est dans tout ce libelle qu'il dit clairement, & sans biaiser, que tout ce que l'homme fait de bien & de mal, il le fait par necessité; qu'il n'a nul franc arbitre, & qu'il est toûjours esclave ou de la volonté de Satan par la concupiscence, ou de la volonté

Cochlæ.

Luth. de ser. arbitr. t. 2.

Quicquid fit à nobis non libero arbitrio, sed merâ necessitate fieri. In rebus quæ

ANN. 1524.

lonté de Dieu par la grace, qui opere tellement dans l'homme par une neceſſité inſurmontable, qu'il n'a nulle liberté de ne pas vouloir le bien qu'elle luy fait neceſſairement vouloir, quoy-qu'il le veüille ſans contrainte & ſans violence. Je ſcay bien qu'il ajouſte, que la volonté de l'homme ne fait que recevoir le bien que Dieu opere en elle tout ſeul, ſans qu'elle y contribuë rien de ſa part : mais il ne veut dire par là que la meſme choſe, à ſçavoir, que c'eſt Dieu ſeul qui détermine la volonté à vouloir, & qu'elle n'a point de liberté pour ſe déterminer, ou à vouloir, ou à ne pas vouloir. Car dés-là meſme que Dieu opere le vouloir dans la volonté, il eſt certain que la volonté veut, & qu'elle veut ſans contrainte, ainſi que Luther le dit en termes formels. Et comme une boule ne peut recevoir le mouvement qu'on luy donne qu'elle ne roule, & qu'il eſt impoſſible que le fer reçoive la chaleur qu'il ne devienne chaud : de meſme la volonté ne peut recevoir par la grace le vouloir, qu'elle ne veüille effectivement le bien que la grace luy fait vouloir. L'hereſie de Luther ne conſiſte donc pas en ce qu'il nie que la volonté agiſſe, puis qu'il dit poſſitivement qu'elle veut ſans violence & ſans contrainte ; mais elle conſiſte préciſément en ce qu'il dit, qu'elle agit & veut par une immuable neceſſité, & ſans qu'il luy ſoit libre de ne pas vou-

pertinent ad ſalutem, vel damnationem, non habet liberum arbitrium, ſed captivus ſubjectus, & ſervus eſt vel voluntatis Dei, vel voluntatis Satanæ, ut nec hic ſit ulla libertas, vel liberum arbitrium aliò ſeſe vertendi, aut alio volendi, donec durat ſpiritus & gratia Dei in homine. ... Neceſſitate dico, non coactione. Neceſſitate immutabilitatis non coactionis. Mera lubentia & pronitate, ac ſponte ſuâ vult & facit non coacte, ut nullis contrariis mutari in aliud poſſit. Pergit volendo & lubendo & amando bonum.

vouloir. Ainſi, tout homme qui ſouſtient avec opiniaſtreté que la grace de Jeſus-Chriſt neceſſite la volonté au bien qu'elle luy fait vouloir ſans qu'elle puiſſe ne le pas vouloir, eſt un franc Lutherien. ANN. 1524.

Au reſte; il n'y a rien de plus ſurprenant en ce livre de Luther que cét endroit où, pour répondre à ce qu'Eraſme luy reproche qu'il n'a pour ſoy que Jean Wiclef & Laurent Valle, il luy dit hardiment qu'il a grand tort de n'y ajouſter pas Saint Auguſtin. Car ce Saint Auguſtin, dit-il, dont vous ne parlez pas, eſt tout pour moy en cette occaſion. Et cependant il eſt tout évident qu'il n'y a rien ni de plus clairement, ni de plus ſouvent exprimé dans les ouvrages de ce ſaint Docteur que la liberté & le franc arbitre de l'homme avec la Grace qui le perfectionne, en luy donnant le pouvoir de faire le bien par elle, ſans luy oſter celuy qu'il a de faire le mal de luy-meſme. Mais c'eſt que la deſtinée de Saint Auguſtin, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, eſt d'eſtre tellement expoſé, auſſi-bien que l'Eſcriture, aux fauſſes interpretations, & aux bizarres viſions des héretiques, que Luther meſme, qui eſt aſſeûrément celuy de tous ces révoltez contre l'Egliſe, qui fait le moins d'eſtat de l'autorité des Peres, qu'il traite aſſez ſouvent d'une maniére tres-indigne, ſe glorifie néanmoins de l'avoir entiérement de ſon coſté. Il s'en faut bien qu'il n'en uſe de meſme envers Eraſme, qui s'eſtoit plaint de ce que quelques-uns l'accuſoient d'eſtre

Auguſtinus quem præteris meus totus eſt. *Luth. de ſer. arb. oper. t. 2. fol. 432. verſ.*

Quomodo trahit, ſi dimittit, ut quis quod voluerit eligat? Et tamen utrumque verum eſt, ſed pauci id intellectu comprehendere valent. *Aug. cont. Petil. l. 2.*

ANN. 1524.

pour Luther. Il dit assez plaisamment, qu'on fait en cela grand tort à Erasme ; que c'est là une pure calomnie de ses ennemis dont il le veut défendre, & qu'il témoignera toûjours qu'Erasme n'est nullement Lutherien, mais seulement Erasme, c'est-à-dire, un homme qui parle avec tant d'incertitude, en termes si ambigus, & mesme quelquefois si peu sérieusement des points de la Religion, qu'on ne sçait pas trop bien ce qu'il est. Ce sont-là les premiéres guerres que le Lutheranisme fit naistre en Allemagne, & qui ne se firent que par la plume & par la langue durant les sept premiéres années de la révolte de Luther. Maintenant on en verra d'autres, qui causerent par le fer & par le feu des maux & des desordres bien plus effroyables, & qui ne purent néanmoins éteindre le funeste embrasement de cette héresie dans le sang d'une infinité de gens qui perirent en combatant les uns pour la détruire, & les autres pour la défendre.

Cùm sit, me nimis certo & fideli teste, nullo modo Lutheranus, sed Erasmus tantùm. *Luth ep. ad Nicol. Amsdorf. t. 2.*

HISTOI-

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU SECOND LIVRE.

Histoire de la guerre des Païsans Lutheriens, qui vouloient la liberté que Luther avoit preschée. Il s'y oppose en vain. Leurs horribles desordres, & leur entiére défaite à la bataille de Frankusen. Le mariage sacrilege de Luther. Il tasche en vain de débaucher le Cardinal Albert de Brandebourg Archevesque de Mayence. On tasche inutilement de faire passer en Angleterre sa Version du Nouveau Testament. Le Roy d'Angleterre maltraite Luther par sa réponse à la lettre flateuse qu'il luy écrivit. Philippes Lantgrave de Hesse se fait Lutherien. La Diete de Spire, où les Lutheriens furent les plus forts. La défaite & la mort pitoyable de Loüis Roy de Hongrie. Histoire lamentable de la prise & de la desolation de Rome. Les causes de cette guerre. Ce que fit Charles-Quint pour y réüssir. L'arrivée du Duc de Bourbon, qui défend Milan, & prend le Chasteau. La conduite trop timide & inconstante du Pape Clement. La surprise de Rome par Hugues de Moncade, & par les Colonnes. Georges Comte de Fronsperg grand Lutherien leve une armée de Lutheriens pour l'Empereur. L'origine, & le portrait de ce Comte. Le chemin qu'il prit pour entrer

en Italie. Le combat de Borgoforte, où Dom Jean de Medicis fut blessé d'un coup de fauconneau dont il mourut. La jonction de cette armée avec celle du Duc de Bourbon. Description de sa marche, & de son merveilleux passage depuis le Plaisantin jusqu'à Rome. Estrange aveuglement de ceux qui gouvernoient à Rome, & les causes de la ruine de cette Ville. Mauvaise conduite du Seigneur Rence de Ceri, qui en avoit entrepris la défense. Presages de la désolation de Rome. Le Duc de Bourbon harangue les Officiers de son armée La confusion où l'on estoit dans Rome. Portrait du Duc de Bourbon. L'ordre qu'il donne pour l'attaque qu'il fait faire en quatre endroits. Sa blessûre, sa mort, & son éloge. L'horrible désolation de Rome par l'avarice & par la cruauté des Espagnols & des Italiens, & par l'impieté des Allemans Lutheriens. Seconde Diete de Spire favorable aux Catholiques. Les Lutheriens protestent contre son Decret, d'où est venu le nom de Protestans. *Le Siege de Vienne par Soliman. Généreuse réponse de Charles-Quint aux Protestans. La Conference de Marpurg entre les Lutheriens & les Zuingliens. Histoire de la Confession d'Ausbourg. La vraye cause de la convocation de cette Diete. Les articles de la Confession dressez par Melancton. La superbe entrée de Charles-Quint à Ausbourg. La magnifique Procession du Saint Sacrement qui s'y fit. Le portrait de ce Prince. Il défend les Presches à Ausbourg, à quoy Luther mesme déclare qu'on doit obéir. Digression sur l'obeïssance qu'on doit aux Souverains dans les choses où il n'y a point de peché manifeste. Les Conferences qu'on tint entre les Catholiques & les Lutheriens sur la Confession d'Ausbourg, & sa condamnation dans la Diete.*

ANN. 1525.

QUand on reprochoit à Luther au commencement de son hérésie, que sa nouvelle doctrine ne causoit que du

du trouble, en jettant la diviſion dans les eſprits, qui, avant qu'il paruſt, eſtoient parfaitement unis dans une meſme créance ſur tous les points de la Religion ; il répondoit toûjours, en abuſant des paroles de Jeſus-Chriſt, *Qu'il ne venoit pas apporter la paix & l'union, mais le glaive & la guerre.* C'eſt ce qui ſe verifia dans tout un autre ſens qu'il ne l'entendoit, d'une maniére qui fut tres-funeſte à toute l'Allemagne, par la guerre des Païſans ſoulevez qui ſe fit cette année, à cette occaſion que je vais dire. Lors que Luther ſortant de ſa retraite, accourut à Wittemberg pour réprimer l'inſolence de Carloſtad qui briſoit les ſaintes Images, & jettoit par terre les Crucifix, il trouva qu'il avoit eſté porté à cette impiété par deux des plus méchans hommes du monde, à ſçavoir par Nicolas Stork & Thomas Muncer, qui furent les deux premiers chefs des Enthouſiaſtes, ou des Anabaptiſtes. Car ces deux ſcelerats qui avoient entrepris de faire une nouvelle ſecte, abandonnant Luther, ſous prétexte que ſa doctrine eſtoit trop relaſchée, & trompant le monde par un exterieur fort devot & mortifié, diſoient que l'on ne ſe devoit conduire que par les révelations qu'on recevoit du Pere Celeſte dans l'oraiſon ; qu'en ſuite il n'y avoit ni Loix, ni Ordonnances eccleſiaſtiques, ou politiques, qui puſſent obliger les hommes, qui eſtant tous également enfans de Dieu, & mis par Jeſus-Chriſt dans une pleine liberté,

ANN. 1525.

Non veni pacem mittere sed gladium. *Matth.* 10. 34.

Arnol. Meſhov. hiſt. Anabapt. l. 1. *Cochlæ. Sleidan.* l. 4. & 5. *Chytr. Sax.* l. 11.

ANN. 1525. té, devoient tous estre égaux en tout le reste, sans que personne pust prétendre legitimement de commander aux autres, ni de leur imposer aucune charge contre leur volonté

Luther qui vit les dangereuses suites que pouvoit avoir une doctrine si pernicieuse, & qui d'ailleurs ne pouvoit souffrir qu'aucun autre que luy s'érigeast en maistre & en chef de parti, chassa de witemberg ces fanatiques, qui avoient déja plusieurs sectateurs; & ceux-cy s'estant répandus par toute l'Allemagne, y prescherent en vrais Anabaptistes, à la réserve qu'ils ne faisoient pas encore rebaptiser les gens: & y enseignerent ce dogme séditieux particuliérement aux Villageois, qu'ils trouverent tres-disposez à le recevoir, sur ce qu'estant presque tous Lutheriens, ils entendoient éternellement parler dans leurs presches de la liberté de l'Evangile, laquelle, ainsi que l'enseignoit Luther, affranchissoit les hommes de la tyrannie des traditions humaines, Ils leur dirent donc si souvent que Dieu vouloit qu'ils fussent libres, & qu'ils prissent les armes pour se delivrer de l'oppression de leurs maistres, ou plustost de leurs tyrans ecclesiastiques & séculiers, qui les accabloient par des charges insupportables, & que Dieu avoit ordonné que tout fust commun entre ses enfans, comme dans la primitive Eglise: qu'on vit bientost une révolte générale de ces Païsans, qui crioient

crioient par tout, liberté de l'Evangile. ANN. 1525.
Ce grand desordre commença par la Suaube, où ces Villageois révoltez eûrent l'audace d'adresser aux Princes & aux Magistrats un écrit contenant douze articles, par lesquels ils vouloient, *Qu'on leur laissast la liberté de choisir leur Ministres qui leur prescheroient la pure parole de Dieu, sans aucun mélange des Decrets des hommes; Qu'ils ne payassent plus de dixmes qu'en bled, qui ne fust employé que pour l'entretien des Ministres & des pauvres; Que les Princes & les Magistrats qu'ils vouloient bien souffrir pour leur obéir seulement dans les choses qu'eux-mesmes jugeroient honnestes & raisonnables, ne les traitassent plus comme des esclaves, puis qu'ils estoient tous affranchis par le précieux Sang de Jesus-Christ; Qu'en suite ils fussent déchargez d'une grande partie de ce que l'on exigeoit d'eux; Qu'ils eussent par tout la liberté de la chasse & de la pesche, puis que Dieu, dés le commencement du monde, avoit donné à l'homme l'empire sur les animaux; Que les forests fussent communes, & qu'il fust permis à chacun d'y prendre sa provision de bois; Et qu'enfin toutes les coustumes, ou plustost tous les abus qu'on avoit introduits au préjudice de leur liberté, fussent abolis; qu'autrement ils sçauroient bien prendre les moyens efficaces de la recouvrer, & de la conserver contre tous les efforts que la tyrannie pourroit faire pour l'opprimer.*

Cét

ANN. 1526.

Cét écrit que l'on fit courir par tout, acheva de soulever les Païsans qui le receûrent avec grand applaudissement. Ceux de Suaube l'avoient envoyé d'abord à Luther, qu'ils prirent pour arbitre de leur different avec la Noblesse, ne doutant point du tout que comme il avoit presché le premier la liberté de l'Evangile, il ne deust prononcer en leur faveur. Mais ils furent trompez dans leur esperance : car Luther voyant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné lieu à cette révolte par les livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté Evangelique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur répondit par un long écrit, où il leur montre que l'Escriture les oblige de se soumetre aux Princes & aux Magistrats, quand mesme ils abuseroient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux; qu'ils doivent s'adresser à Dieu, & cependant souffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il luy plaira, & que la voye des armes qu'ils ont prise, sera cause de leur damnation s'ils ne les mettent bas. Mais en mesme temps, pour les satisfaire, il écrivit aussi aux Princes, les exhortant à traiter leurs sujets d'une maniere plus douce & plus Chrestiennne, & les menaçant de l'ire de Dieu, s'ils ne le faisoient. Il fit enfin tous ses efforts auprés des uns & des autres pour faire en sorte qu'on desarmast des deux costez, afin de terminer ce different à l'amia-

miable, proteſtant que s'ils ne le font, tous céux qui periront de part & d'autre en cette guerre ne pourront éviter la damnation éternelle. ANN. 1525.

Mais tous ces écrits furent inutiles. Car les Païſans animez par leurs Prédicans fanatiques, qui leur promettoient la victoire de la part de Dieu, ſe mirent aux champs, ſans attendre le jugement de leur Prophete; & n'ayant point trouvé d'abord de réſiſtance, ils firent d'horribles ravages dans la Suaube, dans le Wittemberg, dans la Franconie, le long du Rhin, & dans l'Alſace, pillant, ſaccageant, bruſlant, renverſant de fond en comble les chaſteaux & les maiſons des Gentils-hommes qu'ils maſſacroient impitoyablement, ſans aucun égard à leur qualité, ni aux loix de la guerre. Ils furent meſme ſi barbares, qu'ayant pris dans winſperg Loüis Comte de Helſeſtein, ils firent main-baſſe ſur tout ce qu'il y avoit de nobleſſe avec luy dans la place pour la défendre, & le firent paſſer en ſuite par les piques, quoy-que la Princeſſe ſa femme, fille naturelle du feu Empereur Maximilien, s'eſtant jettée à leurs pieds avec le petit Prince ſon fils qu'elle tenoit entre ſes bras, imploraſt leur miſericorde, & leur demandaſt par ſes larmes meſlées avec les cris pitoyables de cét enfant, la vie de ſon mari. Cela fut cauſe que Luther changeant de ſtile, fit un troiſiéme écrit, pour animer les Princes à la vengeance contre ces furies déchaiſnées qui al-

ANN. 1525. alloient desoler toute l'Allemagne, si l'on n'arrestoit promptement le cours d'un si grand mal. Mais on n'attendit pas ce signal pour courir sus à ces brutaux, qui n'estoient guidez que par une aveugle fureur, sans discipline, sans experience & sans cœur. Car d'une part l'armée des confederez de Suaube, sous la conduite du Général George Truchés Baron de Valbourg, & du Comte Guillaume de Furstemberg, aprés les avoir défaits en plusieurs rencontres aux environs d'Ulme, d'Ausbourg, de Biberac, & de Constance, marcha contre ceux qui ravageoient le Duché de wirtemberg & la Franconie, où elle en fit un horrible carnage. De l'autre, le Comte Palatin & l'Archevesque de Tréves les taillerent en piéces presque sans résistance auprés de wormes ; & Antoine Duc de Lorraine, accompagné de Claude de Guise son frere Gouverneur de Champagne, s'estant avancé contre eux jusques à Saverne, pour leur empescher l'entrée dans ses Estats, & dela en Champagne, en fit passer par le fil de l'épée jusqu'à plus de vingt mille en trois combats.

Cependant muncer s'estant mis avec Pfeiffer autre enthousiaste à la teste de ceux qu'il avoit fait soulever en Thuringe par ses presches séditieux, les encourageoit à combatre contre les Princes, qui méprisant leur grand nombre, marchoient droit à eux en betaille avec quinze cens chevaux seulement, & tres-peu d'infanterie, sur l'as-

l'asseûrance qu'ils avoient que cette canaille ANN. ne tiendroit pas devant ce peu de soldats 1525. aguerris. Ces Princes estoient Jean Duc de Saxe, qui venoit de prendre la place de l'Electeur Frideric son frere décedé sans enfans peu de jours auparavant, le Duc George de Saxe son cousin, Philippe Lantgrave de Hesse, & Henri Duc de Brunswic. Comme ils furent en presence de cette armée de Païsans, qui s'estoient retranchez dans leurs chariots sur une éminence, auprés de Frankusen, ils eurent pitié de ces miserables qu'ils voyoient bien à leur contenance mal asseûrée, qui ne pouvoient tenir contre eux, & leur envoyerent dire que pourveû qu'ils rendissent avec les armes les principaux auteurs de leur révolte, ils leur donnoient la vie & la liberté de retourner en leurs maisons. Ces pauvres gens étonnez comme des esclaves à la seule veûë de leurs maistres ayant le foüet en main pour les punir, balançoient déja pour se rendre, lors que Muncer faisant l'inspiré, leur promit hautement, de la part de Dieu qui le luy avoit révelé, qu'ils remporteroient la victoire sur les tyrans par un secours extraordinaire qui leur viendroit du Ciel, & que pour leur donner un signe trescertain de la verité de sa promesse, il recevroit dans sa manche les boulets du canon de l'ennemi sans en estre blessé.

Cela rasseûra tellement ces pauvres fous, qu'ils rejetterent fiérement la proposition qu'on leur faisoit; & quand on eût forcé

sans

ANN. 1525. ſans peine à grands coups de canon leur fo ble retranchement de chariots, & que l'ir fanterie y fut entrée l'épée à la main, com me par la bréche, au lieu de ſe défendre ils ne faiſoient que chanter l'hymne d Saint Eſprit pour avoir ce ſecours du Ci qu'on leur avoit promis. Mais quand ils v rent que ceux des premiers rangs tomboier égorgez comme des moutons ſans réſiſtan ce, ils prirent la fuite vers Frankuſen, o la cavalerie, aprés avoir jonché la campa gne de morts, entra peſle meſle avec le fuyards, qu'on fit tous priſonniers. Le deux Capitaines enthouſiaſtes Muncer & Pfeiffer furent de ce nombre, & paſſeren auſſi tous deux comme les autres par l'épé du bourreau, mais avec cette difference que Dieu fit juſtice à Pfeiffer Moine apo ſtat, en le laiſſant mourir dans ſon peché & miſericorde à Muncer, en luy touchan le cœur efficacement pour ſe convertir à l mort.

Ainſi finit cétte guerre, qui dans quatr ou cinq mois qu'elle dura, fit perir plus d cent trente mille de ces miſerables Païſar Lutheriens; outre qu'elle donna lieu au ſéditions qui ſe firent en pluſieurs grande Villes, comme à Cologne, à Mayence & à Francfort ſur le Mein, où les peuples pri rent les armes contre les Magiſtrats pou obtenir la liberté qu'ils prétendoient avoi d'établir des Miniſtres qui leur preſchaſſen l'Evangile à la Lutheriene. De ſorte qu'i n'y eût jamais plus de deſordre & de confu

ſion,

ſion, ni plus de carnage, ni plus de ſang répandu dans l'Allemagne, qu'en cette malheureuſe année. Et néanmoins ce fut là le temps que Luther, aveuglé d'une infame paſſion, dont ſes amis meſmes rougirent, eut l'audace & l'effronterie de prendre, dans une calamité publique dont il eſtoit ou la cauſe, ou du moins l'occaſion, pour célebrer ſon mariage. Il y avoit deux ans qu'un Lutherien de Torgau, homme entreprenant & déterminé, avoit par un attentat inoüi juſqu'alors, enlevé d'un célebre Monaſtere le Vendredy Saint tout d'un coup neuf Religieuſes, qu'il conduiſit à Wittemberg pour y eſtre en ſeûreté, ſous la protection de Luther, qui avoit déja publié ſon livre contre les Vœux Monaſtiques & le Célibat des Preſtres. Cela cauſa un furieux ſcandale, & l'on eſtoit fort irrité contre cét impie raviſſeur, appellé Leonard Koppen, dont on vouloit abſolument qu'on fiſt juſtice. Mais Luther entreprit de le défendre, ce qu'il fit par un écrit en langue vulgaire qu'il publia ſur ce ſujet, & dans lequel, aprés l'avoir loüé d'avoir fait en cela une action tres-agréable à Dieu, il n'a point de honte de dire, qu'il veut prendre part à ſa gloire, & que c'eſt luy-meſme qui luy a conſeillé de faire ce rapt; & il ajouſte, par un horrible blaſpheme que c'eſt un rapt tout ſemblable à celuy que Jeſus-Chriſt fit au meſme jour de ſa Paſſion, lors qu'il enleva les ames captives ſous la tyrannie de Sathan. Or

ANN. 1525.

Cochle.

Felicem raptorem ſicut & Chriſtus raptor erat in mundo quando per mortem ſuam. & quidem opportuniſſimo tempore in Paſcha, quo Chriſtus ſuorum quoque captivam duxit captivitatem. *Luth. ap. Cochle.*

ANN. 1525.

Or entre ces neuf Religieuses libertines & dévoilées, qui estoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore, que Luther, qui estoit encore en habit Religieux, trouva fort belle, & dont ensuite il devint fort amoureux. Néanmoins, quoy-qu'il eust déja écrit contre l'estat de Virginité en faveur du mariage ; qu'il enseignast publiquement que quand on ne se sentoit pas avoir le don de continence, qu'il avoüoit franchement n'avoir pas, non-seulement on pouvoit, mais aussi l'on devoit se marier, quelque vœu qu'on eust fait de chasteté ; & qu'il eust sur cette matiére certains sentimens qu'il exprimoit d'une maniére que la pudeur & le respect que je dois à mon Lecteur m'obligent à supprimer : il n'osa encore entreprendre de se marier avec elle, parce que l'Electeur Frideric, qui n'estoit pas luy-mesme marié, & qui ne vouloit point du tout de ces changemens scandaleux, ne le luy eust jamais permis. Mais aussitost que ce Prince eût fermé les yeux, comme il se vit en pleine liberté, parce que le nouveau Duc de Saxe qui estoit idolastre de son faux Prophete, luy laissa faire tout ce qu'il voulut, il n'y eût plus de considération qui pust l'empescher de satisfaire sa honteuse passion ; & quoy-que sa Religieuse eust demeuré deux ans entiers avec toute sorte de liberté parmi les jeunes gens de l'Université de Wittemberg, qui n'estoient pas sans doute plus réformez qu'elle, il ne voulut avoir aucun

Luth. expos. in cap. 7. 1 ad Corinth.

Luth. ser. de Matr. t. 5.

aucun ſoupçon peu favorable à ſa pudicité. ANN. 1525.
Il l'épouſa publiquement, & célebra ſes nopces avec toutes ſortes de réjoûïſſances, en meſme temps qu'on pleuroit en Saxe la mort de l'Electeur, & dans toute l'Allemagne les maux infinis que la funeſte guerre des Villageois y avoit cauſez ; tant ce nouveau réformateur s'eſtoit fortifié l'eſprit contre tous les reſpects humains qui pouvoient l'obliger à ſe contraindre.

Il fit plus : car pour faire en ſorte que ſon exemple euſt quelque part à la fecondité qu'il eſperoit de ſon mariage, il exhorta fort es Eccleſiaſtiques & les Moines à l'imiter n quoy il réüſſit aſſez, par le grand nombre d'apoſtats qu'il fit, & qui prirent des emmes comme il avoit fait. Il n'eût pas outefois le meſme ſuccés dans le deſſein temeraire qu'il eut de débaucher le plus grand Prélat d'Allemagne, & le plus zelé pour naintenir la pureté de la Foy Catholique. C'eſtoit le Cardinal de Brandebourg Albert rcheveſque de Mayence & de Magdeourg, celuy qui s'oppoſa d'abord aux enrepriſes de cét héréſiarque. Et néanmoins ANN. 1526. eût l'audace de luy écrire une fort longue ettre, dans laquelle il taſche de luy perſuaer de ſuivre, non pas ſon exemple, car il eut pas l'impudence de le luy propoſer, nais celuy du Grand-Maiſtre de Pruſſe, parent de cét Archeveſque, de ſe marier comme luy, & d'ériger en Principautez ſéculieres ſes deux Archeveſchez de Mayence & de

Multos homines lucraretur, aliosque Epiſcopos obſequenter alliceret.

ANN. 1526.

Jam vero utique opus ac voluntas Dei est, ut vir habeat mulierem. *Gen. 1.* Non est bonum, inquit Deus, virum esse solum : faciamus ei adjutricem, quæ circa eum sit: ubi igitur Deus non facit miraculum Angelum ex homine faciens, non possum videre quomodo vir queat absque irâ indignatione que Dei solus, ac sine muliere manere, *Luth. ep. ad Alb. Mog. ap. Cochl. Luth epist. ad Reg. Angl. t. 2.*

de Magdebourg. Il dit que cela seul se capable de retirer tous les autres Evesqu du méchant & malheureux ordre de la Cl ricature & du Celibat, où ils sont engagez pour les établir dans le saint & bienheureu estat du mariage, où l'on trouve Die toûjours favorable. Car enfin, ajouste-t il, en concluant cette impudente lettre, il es tout clair que c'est la volonté de Dieu qu chaque homme ait sa femme, selon cett sainte parole, *Il n'est pas bon que l'homm soit seul, donnons luy donc un aide qui so avec luy* ; & à moins que Dieu fasse un mi racle, en transformant un homme en u Ange, je ne vois pas que cét homme puisse sans encourir l'indignation de Dieu, de meurer tout seul & sans femme. Le Car dinal, qui estoit un homme fort sage, & de grande experience, ne répondit à cett extravagante lettre, que par le mépris & par le silence, qui en effet la fit tomber Mais il fut traité bien plus rudement par l Roy d'Angleterre, auquel il avoit écri une lettre extrémement soumise & flateu se, sur une fausse esperance qu'on luy avoi donnée, qu'il pourroit appaiser ce Prince & l'attirer à son parti. Il s'offrit mesme à se dédire de tout ce qu'il avoit autrefoi écrit contre Sa Majesté ; & en mesme temps il taschoit de faire couler le venin de son hérésie dans l'Angleterre, par un arti fice qui n'eust pas manqué de réüssir, si l'on ne l'eust fort heureusement découvert par cette aventure.

Le

Le Docteur Jean Cochlée Doyen de l'Eglise de Nostre-Dame de Francfort, le plus grand adversaire de Luther aprés Jerosme Emser, estant allé à Cologne pour y faire imprimer les Oeuvres de Rupert, que les Lutheriens qui en avoient entrepris l'impression corrompoient en plusieurs endroits pour s'en servir à appuyer leurs dogmes, entendit un jour quelques Imprimeurs, qui, en beuvant, disoient que malgré le Roy d'Angleterre & son Cardinal d'Jork le Lutheranisme se répandroit bien-tost dans son Royaume. Comme il apprehenda la chose, il fit si bien, qu'ayant mené chez luy ces Imprimeurs, ausquels il fit grand' chere, il tira d'eux, quand le vin les eût échaufez, tout le secret, à sçavoir, qu'il y avoit à Cologne deux apôstats Anglois, habiles gens, gagnez par Luther, qui faisoient imprimer fort secretement son Nouveau Testament traduit en Anglois, que l'on en tiroit trois mille exemplaires, & qu'on en estoit à la lettre K. Cochlée qui vit bien qu'en effet c'étoit-là le moyen decorrompre toute l'Angleterre, que d'y faire passer la parole de Dieu corrompuë par cét héretique, en alla promptement avertir l'un des principaux Magistrats, qui trouva, aprés s'estre bien informé, que la chose estoit veritable: de sorte qu'ayant fait son rapport au Senat, on arresta l'impression, mais sans qu'on se saisist des exemplaires, comme il le falloit faire.

ANN. 1526.
Cochl.

ANN. 1525.

Ainsi les deux Anglois eûrent le loisir d s'embarquer avec tout ce qu'il y avoit dé ja de feuilles imprimées, & de les transpor ter à Wormes, qui estoit alors toute Lu theriene, pour y achever cette impression C'est de quoy le Docteur Cochlée fit don ner promptement avis au Roy d'Angleter re, au Cardinal de Jork, & au sçavant E vesque de Rochester Jean Fischer, afi qu'on donnast ordre, comme on fit tous les ports, qu'une si dangereuse mar chandise ne pust passer dans le Royaum pour y porter un poison si mortel. En ef fet, Cuttebert Tunstal, Evesque de Lon dres, ayant trouvé moyen de recouvrer u exemplaire de ce livre, le leût, & l'examin fort exactement; aprés quoy il monta e chaire dans sa belle & grande Eglise d Saint Paul, toute remplie d'un des plus beaux & des plus nombreux auditoires qu'on eust jamais veûs, & fit sur ce sujet, comme il estoit fort éloquent, un admirable sermon, dans lequel il dit entre autres choses, qu'il avoit découvert jusqu'à plus de deux mille endroits falsifiez dans ce Nouveau Testament de Luther.

Virum disertissimum Episcopum Londinensem in maximâ concione ad populum Londini publicè affirmasse, supra duo millia depravationum atque perversitatum se in opere illo deprehendisse. *Cochl.*

Comme le Roy eût en mesme temps receû cette lettre si bassement flateuse, que Luther luy écrivoit, aprés l'avoir auparavant si outrageusement traité dans la réponse insolente qu'il fit à son livre des Sacremens, il ne manqua pas aussi de luy répondre de la maniére du monde la plus forte & la plus capable de l'accabler de honte, s'il

Cochl. Sleid, l. 6.

s'il ne se fust fait depuis long-temps un front d'airain. Car il luy reproche là tous les excés abominables qu'il a commis depuis sept ans contre Dieu, contre les puissances ecclesiastiques & seculieres, contre toutes les choses les plus saintes, & sur tout son incestueux & sacrilege mariage, crime exécrable, luy dit-il, pour lequel si tu eusses esté dans une République semblable à celle des Romains, on eust enterré toute vive ta Religieuse, & pour toy on t'auroit foûété jusqu'à la mort. Il ne réüssit pas mieux dans la tentative qu'il fit pour pervertir par ses lettres le Duc George de Saxe, & Charles Duc de Savoye : car celuy-cy se moquant de sa vanité, ne daigna luy faire réponse ; & celuy-là qui depuis la dispute de Lipsic, où il connut la fausseté de la doctrine de Luther, avoit fortement résolu de demeurer toûjours ferme dans la créance Catholique, crut qu'il devoit réprimer son audace, en luy répondant à peu prés de la mesme maniere qu'avoit fait le Roy d'Angleterre. Mais enfin Luther se consola de ses disgraces, par le changement, qui au mesme temps se fit dans la Hesse, où il aquit un des plus forts & des plus ardens protecteurs de sa secte, en la personne du Lantgrave Philippe, qui se rendit enfin, aprés la guerre des Rustres, aux persuasions de son grand ami l'Electeur de Saxe, & se fit Lutherien, malgré tous les efforts que firent pour l'en détourner & le Duc George son beaupere, & la Lantgrave Anne de

ANN. 1525.

Cochlæ. Chytra. l. 11.

ANN. 1529. Mekelbourg sa mere, Princesse d'une ra-re vertu, qui persista toujours constam-ment dans la Foy Catholique jusqu'à [sa] mort.

Il ne se peut dire combien ce change-ment du Lantgrave fortifia le parti Luthe-rien, qui par les manieres ardentes & de-terminées de ce Prince extrémement hard[i] & violent, devint encore de beaucoup plu[s] insolent qu'il n'avoit esté jusqu'alors, com-me il parut à la Diéte que l'Empereur qu[i] estoit en Espagne fit tenir à Spire sur la fi[n] de Juin. Car au lieu que dans les autres a[s]semblées de l'Empire les Princes mesme[s] qui estoient pour Luther, se conformoien[t] aux autres à l'exterieur, & ne faisoient rie[n] en public qui choquast les Loix de l'Eglise[,] le Lantgrave qui gouvernoit entiéremen[t] le Duc de Saxe, voulut avoir d'abord ave[c] luy l'exercice libre de sa Religion : de sor[te] que tandis que les autres Princes & les E-vesques assistoient au Service Divin dan[s] l'Eglise Cathedrale, ceux-cy faisoient fai-re publiquement le Presche, & chanter [la] Messe à la Lutheriene dans la Cour de leu[r] Palais, où le peuple accouroit en foule[,] attiré par la nouveauté, qui a toûjours u[n] grand charme pour luy, & par un plai[sir] malin qu'il prenoit à entendre déclame[r] d'une furieuse maniere contre le Pape [&] les Evesques. On affectoit mesme au[x] jours de jeusne, & tous les Vendredis [&] Samedis de servir publiquement de la vian-de à la table de ces Princes, au mépris [de] l'Egli[se]

Cochla. Sleid. l. 6.

Cochla.

l'Eglise Catholique ; & tous leurs domestiques qui avoient éternellement en bouche ces mots specieux, *la pure parole de Dieu*, portoient aussi sur leurs manches en broderie, pour se distinguer, ces cinq lettres capitales V. D. M. I. Æ. qui signifient, *Verbum Domini manet in æternum : La parole de Dieu subsiste éternellement.* Ils semerent aussi parmi le peuple, durant la Diéte, de petits livres de Luther en langue vulgaire, qui inspiroient la haine de l'ancienne Religion pour s'attacher à la nouvelle ; ce qui fit bien du mal, & débaucha bien des esprits. Mais l'Archiduc Ferdinand qui présidoit à l'Assemblée pour l'Empereur son frere, n'osa jamais entreprendre de s'opposer à tant de dangereuses nouveautez, de peur de donner lieu à quelques fascheux mouvemens, & à la rupture de la Diéte.

ANN. 1526.

Il eust pourtant mieux valu qu'elle se rompist, puis que l'on y conclut tout le contraire de ce qu'on en avoit prétendu pour le bien commun de la Religion & de l'Empire. L'Archiduc avoit proposé deux choses de la part de l'Empereur ; l'une concernant l'ancienne Religion qu'on vouloit qui fust maintenuë, en faisant observer l'Edit de Wormes ; & l'autre touchant le secours que Loüis Roy de Hongrie demandoit instamment contre Soliman, qui s'en alloit fondre sur ses Estats avec toutes ses forces. Pour le premier de ces deux points, bien loin qu'on se vist en estat de le pou- *Sleid. l. 6.*

ANN. 1526. voir faire paſſer, le Duc de Saxe & le Lantgrave, qui joints aux Députez des Villes libres, eſtoient les plus forts, demanderent qu'on fiſt des Ordonnances ſi contraires à toutes les Loix de l'Egliſe, que pour éviter qu'on n'en vint dés-lors à une guerre civile, on fut enfin contraint, en relaſchant un peu de part & d'autre, de faire un Decret, par lequel il fut dit, que l'Empereur ſeroit tres-humblement ſupplié de procurer que dans un an il ſe tint un Concile ou général, ou du moins national en Allemagne, pour y terminer les differends de la Religion, & qu'en attendant ce Concile, chacun pourroit agir dans ſes Eſtats, en ſorte qu'il puſt rendre bon compte de ſa conduite & à Dieu & à l'Empereur. C'étoit là juſtement la liberté de conſcience que les Lutheriens prétendoient obtenir en cette Diéte.

Et pour le ſecours de Hongrie, pendant que l'on déliberoit ſur ce point-là, ſans rien conclure d'effectif, & que les Princes partagez ſur le fait de la Religion ne ſongeoient qu'à ſe fortifier eux-meſmes, & à ſe liguer les uns contre les autres, on laiſſa miſerablement perir le jeune & vaillant Roy Loüis, qui, faute de ſecours, perdit la bataille & la vie le vingt-neuviéme d'Aouſt, dans la campagne de Mohacz, ſon cheval, comme ce pauvre Prince taſchoit de ſe ſauver aprés l'entiére défaite de ſon armée, s'eſtant abbatu ſous luy dans un marais, où il enfonça tellement par la peſan-

pesanteur de ses armes, qu'il y fut étoufé. Voilà l'effet que produisit cette malheureuse division, que l'héresie de Luther fit naistre entre les Princes d'Allemagne, en mesme temps que celle qui se mit entre le Pape & l'Empereur, quoy-que pour d'autres interests que ceux de la Religon, fut cause que les Lutheriens, qui n'eussent jamais pû résister aux forces de ces deux puissanses unies, triompherent, pour ainsi dire, de la Religion, dont ils profanerent, par d'horribles sacrileges, les plus saints Mysteres dans Rome mesme, qui fut prise & desolée par ces impies de la maniere que je vais raconter. ANN. 1526.

Aprés la delivrance du Roy François I. ils se fit une ligue entre le Pape Clement VII. le Roy, la République de Venise, celle de Florence & les Suisses, pour delivrer l'Italie de la domination des étrangers, & pour rétablir le Duc Sforce, que le Marquis de Pescaire, aprés s'estre emparé de ses autres places les plus considérables, tenoit assiégé dans le Chasteau de Milan. Ce qui obligea le Pape d'entrer en cette ligue, fut qu'il craignoit non seulement la trop grande puissance, mais aussi le ressentiment de l'Empereur, contre lequel il s'étoit déja ligué deux autres fois. Car quand le Roy François, qui, aprés la levee du siége de Marseille par les Imperiaux, les poursuivit jusques dans le Milanois, se fut emparé d'abord de Milan, Clement qui crut les affaires de l'Empereur absolument

Cæs. Glorier. Histor. expugn. urb. F. Guicciad. l. 17. Et il Sacc. de Rom. Jovi. vit. Pomp. Colomn. V. Card. Pallav. l. 2. c. 14.

ANN. 1526. ruinées, fit alliance avec le Roy pour chasser encore les Espagnols du Royaume de Naples ; & quand aprés la journée de Pavie, il se fut bien remis avec l'Empereur, qui estoit alors le plus fort, il ne laissa pas néanmoins d'entrer dans la conspiration & la ligue qui se fit fort secretement contre luy entre les Venitiens & le Duc Sforce, & que le Marquis de Pescaire, qui avoit fait semblant d'en vouloir estre, luy avoit découverte. C'est pourquoy, comme on ne se fie gueres à un homme que l'on a offensé, sur tout quand on est fort asseûré qu'il le sçait, quoyqu'il le dissimule ; le Pape aussi ne manqua pas de se liguer cette fois tout ouvertement avec le Roy & ses autres confédérez, pour obliger l'Empereur à des choses qu'on sçavoit bien qu'il n'accepteroit pas.

La guerre ne se fit d'abord que par des écrits & des manifestes ; & comme on ne manque jamais de raisons apparentes de part & d'autre pour justifier sa conduite, & blasmer celle de son adversaire en ces occasions de mécontentemens & de querelles qui naissent entre les Princes, Clement fit de grands reproches à Charles, & Charles en fit réciproquement de grands à Clement. Il le pressa mesme en cette occasion, de convoquer au-plustost un Concile, estant persuadé que ce Pape n'en vouloit point alors pour plus d'une raison ; & en mesme temps il somma le sacré College de le convoquer, si le Pape refusoit de le faire

faire, proteſtant qu'en cas de refus, il feroit luy-meſme comme Empereur, ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Egliſe, laquelle avoit beſoin de ce remede. ANN. 1526.

Ce n'eſtoient là que des paroles & des reproches, mais bientoſt aprés on en vint aux effets. L'armée des conféderez qui eſtoit alors commandée par François Marie de la Rovere Duc d'Urbin, en attendant les troupes du Roy que le Marquis de Saluces devoit conduire, entra dans le Milanois, & prit Lodi, pour ſe diſpoſer au ſiége de Milan. D'autre part, l'Empereur qui eſtoit encore en Eſpagne, & de-là pourvoyoit à tout promptement & adroitement, fit quatre choſes qu'il crut les plus propres pour rompre ſes meſures, & rendre inutiles tous les deſſeins & les efforts de tant d'ennemis qu'il ſe trouvoit tout-à-coup ſur les bras. On ſçait aſſez que le Duc de Bourbon ayant quitté pour quelque mécontentement le ſervice du Roy, s'eſtoit jetté par dépit & par deſeſpoir dans celuy de l'Empereur. Ce Prince, qui vouloit tirer, en cette conjoncture, tout l'avantage qu'il pourroit d'un ſi grand Capitaine, l'envoya par Gennes à Milan, pour commander l'armée en la place du Marquis de Peſcaire décedé peu de temps auparavant; & pour l'animer à bien faire par ſon propre intereſt, non-ſeulement il luy promit, comme il avoit déja fait, mais il luy donna effectivement alors l'inveſtiture de

Guicciard. Sacc. di Rom. l. 1. pag. 8. Havuto nondimeno d'alci l'inveſtitura del Ducato di Milano.

ANN. 1526. de ce beau Duché. En mesme temps Hugues de Moncade, homme également adroit & entreprenant, eût ordre de traiter avec le Pape, pour tascher, par de belles offres, de le détacher de la ligue, ou de le surprendre par d'autres voyes. De plus, Charles de Lanoy Viceroy de Naples, qui avoit conduit le Roy prisonnier en Espagne, mena sur trente vaisseaux un renfort de six à sept mille Espagnols dans ce Royaume pour faire une grande diversion, en attaquant le Pape de ce costé-là. Enfin cét habile Empereur trouva moyen d'engager par l'Archiduc Ferdinand son frere le Comte George de Fronsperg, à lever une fort bonne armée, par le grand credit qu'il s'estoit aquis, sur tout auprés des Lutheriens, & à la conduire au-plustost en Italie au secours du Duc de Bourbon, qui avoit tout pouvoir d'agir comme il trouveroit le plus à propos dans l'occasion, sans attendre les ordres d'Espagne.

Glorier. & alii supr.

Jovius.

Ces quatre choses réüssirent admirablement à ce Prince, qui estoit alors au plus haut point de son bonheur, & furent tres-funestes au Pape Clement, qui par sa conduite un peu trop timide & inconstante, travailloit luy-mesme à sa propre ruine, autant & plus encore que ses ennemis. Le Duc de Bourbon qui estoit descendu à Gennes avec sept ou huit cens fantassins Espagnols, sans que les Galeres du Roy, qui estoient à Marseille en tres-mauvais ordre, se fussent opposées à son passage, arriva

Jovius Guicciard.

Mitis & religiosus Pontifex, verum idem in consiliis suis retinendis aliquantulum imbecillior. *Card. Sadol l. 11. ep. 1.*

riva dans le Milanois si à propos, qu'il entra dans Milan la veille du jour auquel les confédérez attaquerent les Fauxbourgs. Non-seulement ce vaillant Prince les repoussa dans les deux attaques qu'ils firent à la porte Romaine, mais il prit mesme peu de jours aprés, à leur veüë, le Chasteau que le Duc Sforce estant réduit au dernier morceau de pain rendit à composition. Moncade n'ayant pû encore par ses artifices détacher le Pape de ses confédérez, se joignit aux Colonnes, qui avoient levé des troupes pour l'Empereur; & ceux-cy ayant endormi Clement par un faux traité, qui fut presque aussitost rompu que conclu, le surprirent dans Rome, où ils entrerent avec cinq à six mille hommes par la Porte de Saint Jean de Latran, le vingtiéme de Septembre, n'ayant trouvé personne qui leur résistast. Car le Pape, pour épargner, avoit déja congedié ses troupes, & n'avoit que tres-peu de soldats mal payez: outre que le peuple qui ne l'aimoit pas, à cause de son humeur peu encline à la dépense, favorisoit les Colonnes, qui n'en vouloient qu'au Pape. De sorte qu'ayant traversé paisiblement toute la Ville, ils se rendirent maistres du Vatican & du Palais qui fut pillé. Tout ce que put faire Clement, fut de se sauver dans le Chasteau Saint Ange, où, comme il n'y avoit aucune provision, il fut contraint deux jours aprés d'accepter la tréve que Moncade luy offrit, à condition qu'il retireroit ses troupes du Milanois;

ANN. 1526. Guicc. l. 17.

24. Jul.

Cæs. Glorier. Guicciard. Jovius.

ANN. 1526. nois ; ce qui fut cause en partie de la desolation de Rome, par la facilité que cét affoiblissement de l'armée de la ligue donna au passage de celles du Comte de Fronsperg.

Jovi. in Elog. Guicciard. l. 17. Jovius in Elog.

Ce Comte sorti d'une maison illustre du Tirol, où est le Chasteau de Fronsperg, vers la frontiére de l'Archevesché de Saltzbourg, & né en Suaube à Mindlau prés de Memminghen, estoit un puissant homme, d'une valeur aussi bien que d'une force extraordinaire, fameux Capitaine, qui avoit déja servi deux fois l'Empereur en Italie avec beaucoup de gloire, particuliérement à la bataille de Pavie, où commandant un des principaux Régimens qui se signala pardessus tous les autres, il eût grand' part à la victoire. C'estoit au reste le plus emporté, & le plus brutalement passionné de tous les Seigneurs Allemans pour le nouveau parti qui s'estoit formé contre l'Eglise Romaine, & celuy qu'on peut dire avoir esté en quelque maniere plus Lutherien que Luther mesme. Car enfin cét héresiarque, qui déclara la guerre au Pape, ne s'en prit qu'à son autorite supréme, & à sa qualité de Chef de l'Eglise qu'il luy vouloit ravir, & nullement à sa personne, pour laquelle mesme il a témoigné plus d'une fois quelque respect. Que s'il s'emporte assez souvent contre luy, ce n'est qu'en injures, selon sa coustume, comme contre un Pape, l'appellant ordinairement Antechrist, corrupteur de l'Evangile,

vangile, & tyran des Chreſtiens; ce qui marque pluſtoſt l'erreur & le déreglement de ſon eſprit, que ſa haine & ſon inimitié. Mais ce furieux Lutherien avoit conceû tant d'horreur de Rome & du Pape, qu'il en vouloit meſme à ſa vie; & faiſant vanité de cette brutale fureur, dont il ſe vantoit, auſſitoſt qu'il eût réſolu de faire des troupes pour les mener en Italie, il ſe fit faire un cordeau tiſſu d'or & de ſoye, qu'il portoit en écharpe à la veûë de tout le monde, en diſant à tous ceux qui luy en demandoient la cauſe, que c'eſtoit pour traiter le Pape avec honneur, de la meſme maniére que les Empereurs Ottomans avoient couſtume de traiter leurs freres, pour ne pas répandre un ſang ſi illuſtre, & auquel on doit tant de reſpect. Ce fut auſſi cette haine qui fit que quand l'Archiduc Ferdinand luy propoſa de lever des troupes pour l'Empereur contre le Pape qui luy faiſoit la guerre, il accepta cette commiſſion de tout ſon cœur, & ſe chargea meſme de faire quelque levée à ſes dépens, comme il fit en tres-peu de temps, ſans qu'il luy en coûtaſt beaucoup. Car ayant publié par tout qu'il enrichiroit ceux qui le ſuivroient, des dépouilles de Rome, outre les vieux ſoldats qui avoient déja combatu ſous luy, les Lutheriens accoururent de toutes parts en foule pour s'enrôller ſous ſes enſeignes; & ſur l'eſperance du ſac de Rome, ils ſe contenterent d'un écu par teſte; de ſorte qu'ayant fait en peu

ANN. 1526.

Jov. in Elog.

Guicciard. l. 17.

de

ANN. 1526. *Cas. Glorier.* de temps une bonne armée d'environ dix huit mille hommes, presque tous Lutheriens, il se mit en marche au mois d'Octobre pour entrer en Italie.

Il se garda bien de passer ni par les Suisses, ni par les Grisons qui estoient de la ligue contre l'Empereur, parce qu'outre qu'il leur eust esté fort aisé de luy fermer le passage avec peu de troupes, il eust eû en teste dans le Milanois l'armée du Duc d'Urbin, à laquelle celle de France, sous la conduite du Marquis de Saluces estoit jointe avec les Suisses & les Grisons ; ce qu'il prit grand soin d'éviter. C'est pourquoy laissant les Grisons & les Suisses à droit, il prit à gauche pour passer les Alpes par son païs, où il avoit fait l'amas de ses troupes aux environs de Meran, prés du Chasteau de Tirol. Il entra donc par la *Guicc. l. 17.* vallée de Brixen, autrefois de Sabie ou de Siben : il descendit en suite le long de l'Adice, & puis passant le Trentin, & par la Ville de Salo sur le costé Occidental du Lac de la Garde, il se rendit, en costoyant le Menzo, dans le Mantoüan jusqu'à Borgoforte, où il receût quatre fauconneaux qu'Alfonse d'Este Duc de Ferrare, allié de l'Empereur, luy avoit envoyé par le Po. A la verité ce secours n'estoit pas fort considérable, si l'on considere la chose en elle-mesme ; mais la fortune fit, par un funeste accident qui en fut la suite, que de là vint & le bonheur de cette armée, & le malheur de Rome. Car comme les confederez,

rez, qui s'attendoient à combatre ces Lutheriens ſur leur paſſage dans le Milanois, ſceûrent qu'ils avoient pris toute une autre route, & qu'ils eſtoient deſcendus dans le Mantoûan à deſſein d'y paſſer le Po, le Duc d'Urbin qui ſe mit à leur trouſſe, envoya promptement aprés, avec l'élite de la cavalerie, pour les harceler, & les arreſter ſur leur marche, le fameux Jean de Medicis, le plus intrépide & le plus entreprenant de tous les Capitaines Italiens de ſon temps. Mais ce brave homme les ayant atteint au ſortir de Borgoforte, comme il donnoit, à ſon ordinaire, avec une extréme furie dans l'arriéregarde de ces Allemans, il fut renverſé par terre du premier coup qu'on tira d'un de ces fauconneaux, qui luy briſa l'os de la cuiſſe, & dont il mourut quatre jours aprés à Mantoûë.

ANN. 1526.

24. Novembr.

Cét accident qui devoit animer les Italiens à la vengeance, leur fit perdre cœur, & le Duc d'Urbin à cette nouvelle, s'arreſtant tout court à Borgoforte, ne pourſuivit plus l'ennemi, qui eſtant deſcendu tout à ſon aiſe juſqu'à Oſtia ou Oſtriglia à cinq ou ſix milles de là, y paſſa le Po le vingt-huitiéme de Novembre, ſans trouver perſonne qui s'oppoſaſt à ſon paſſage. Aprés cela, ces Lutheriens tournant à droit, marcherent lentement durant tout le mois de Décembre, pillant & ravageant tout le païs, & ſur tout les Egliſes, & paſſérent, ſans rencontrer aucun ennemi,

les

ANN. 1527.

les six riviéres qu'ils trouverent jusqu'au Plaisantin, où ils attendirent en de bons quartiers, au-deçà & au-delà de la Trebie, le Duc de Bourbon, qui les alla joindre sur la fin du mois de Janvier de l'année mil cinq cens vingt-sept, avec la plusspart des troupes du Milanois. Ainsi ce Prince se vit à la teste d'une puissante armée de prés de quarante mille hommes, presque tous vieux soldats Espagnols, Italiens & Allemans, qui n'estant pas payez, vouloient du moins qu'on leur donnast de quoy se satisfaire eux-mesmes, par la prise & par le pillage de quelque grande & opulente Ville, & sur tout de celle de Rome. Les Lutheriens de Fronsperg souhaitoient ardemment qu'on les y menast, comme ils l'avoient esperé quand ils s'enrôllerent, & qu'ils prirent pour la plus grande partie de leur paye l'asseûrance qu'on leur donna qu'ils se pourroient payer par leurs mains en saccageant Rome.

Grollier. hist. dirept. Rom.

Il faut avoüer que c'est une chose tout-à-fait surprenante, & dont on trouvera tres-peu d'exemples dans l'Histoire depuis la fameuse retraite des dix mille de Xenophon, que cette action hardie du Duc de Bourbon. Car avec une grande armée composée de soldats de trois nations differentes, toutes ennemies de la sienne, & qui faute de paye croyoient avoir droit de se mutiner quand l'envie leur en prenoit, ce qu'ils firent assez souvent, luy n'ayant au reste ni argent, ni vivres, ni muni-

Guicciard. l. 18.

tions

tions, ni estapes, ni magasins, ni équipage d'artillerie, ni pionniers, ni Officiers ausquels il se pust confier, & se voyant suivi de l'armée des confédérez, plus grande encore que la sienne, il entreprit de passer en plein hiver au travers de tant de païs inconnus, ennemis, entrecoupez de tant de riviéres & de torrens, qui descendant de l'Apennin avec grande rapidité durant les pluyes de l'hiver, se vont décharger partie dans le Po, & partie dans le Golphe de Venise; & aprés tout cela, de traverser encore l'Apennin pour entrer dans la Toscane, & de là marcher jusqu'à Rome, en passant pardessus les mesmes difficultez qu'il avoit trouvées de l'autre costé des montaignes. Et néanmoins c'est ce qu'il fit durant plus de trois mois, avec un courage invincible, & une conduite, qui dans une meilleure occasion que celle où il se trouva malheureusement engagé, ne se pourroit assez loüër. Il quitta donc le Plaisantin, & passa la Trebie le trentiéme de Janvier, & fit encore rafraischir ses troupes pendant tout le mois de Février dans le Parmesan & aux environs de Reggio, sans que les ennemis qui ne le suivoient que de loin, luy pussent enlever un seul quartier. Et puis ayant passé la Secchia, & conféré avec le Duc de Ferrare, qui luy conseilla de suivre le dessein qu'il avoit pris d'aller à Rome sans attaquer les autres Villes qui l'arresteroient trop long temps, il entre dans le Boulonnois, envoye par un trom-

ANN. 1527. trompete demander des vivres à Boulogne pour l'armée, qu'il faisoit semblant de mener au secours du Royaume de Naples, que le Pape & les Venitiens attaquoient par terre & par mer; & sur le refus qu'on en fit & auquel il s'attendoit bien, ravage tout ce beau païs, l'un des plus riches & des plus fertiles de l'Italie, où il fit vivre à discrétion son armée jusqu'à la fin de Mars. Cependant le Comte de Fronsperg fut frapé d'une apopléxie le dix-septiéme de ce mesme mois. Il en revint toutefois, & fut porté à Ferrare: mais peu de jours aprés il en mourut; ce qui fit esperer aux confédérez que les Allemans n'ayant plus ce chef qui les maintenoit par son credit & son autorité, se romproient d'eux-mesmes, & retourneroient bientost en leur païs.

Mais ils trouverent qu'ils s'estoient trompez: car les Allemans se voyant sans chef de leur nation, auquel ils pussent avoir recours dans les occasions fascheuses qui pouvoient arriver, ils s'attacherent tellement au Duc de Bourbon, pour lequel ils avoient conceû toute l'estime & toute l'affection qu'un soldat peut avoir pour son Général, qu'il en disposa depuis ce temps-là comme il voulut, sans qu'ils se mutinassent plus, comme ils avoient fait plusieurs fois. De sorte que l'armée agit comme auparavant dans le Boulonnois, avec grande apparence qu'elle passeroit plus outre au Printemps qui approchoit.

choit. Cela mit le Pape Clement extrémement en peine. Il voyoit d'une part que le Duc d'Urbin ennemi caché des Medicis, qui l'avoient autrefois dépoüillé de ses Estats, n'agissoit qu'avec une extréme lenteur; que ce secours d'hommes & d'argent qu'on luy avoit promis de France ne répondoit point du tout à son attente; qu'il faisoit de grandes dépenses pour entretenir ses troupes, ce que son inclination qui le portoit fort à l'épargne contre l'ordinaire des Medicis, ne pouvoit souffrir; & que cependant les plus belles Provinces de l'Estat Ecclesiastique estoient ruinées. D'autre part, il se trouvoit pressé par les lettres de Charles-Quint, par le Pere François Quignones Général des Cordeliers, qu'il avoit envoyé vers ce Prince, & qui l'asseûroit de ses bonnes intentions, & par les frequentes sollicitations du Viceroy de Naples, qui luy offroit la paix à des conditions qui luy paroissoient assez raisonnables. ANN. 1527.

Aprés avoir bien balancé sur le parti qu'il devoit prendre, il prit justement le pire de tous, en ne faisant ni la paix, ni la guerre, mais seulement une tréve de huit mois qu'il conclut avec le Viceroy, à condition qu'on rendroit tout de part & d'autre, & qu'en payant soixante mille écus au Duc de Bourbon, ce Prince retireroit son armée des terres du Pape. Cela fait, il rappella ses troupes du Royaume de Naples, où elles avoient pris plusieurs tres-bonnes pla-

ANN. 1527. trompete demander des vivres à Boulogne pour l'armée, qu'il faisoit semblant de mener au secours du Royaume de Naples, que le Pape & les Venitiens attaquoient par terre & par mer; & sur le refus qu'on en fit & auquel il s'attendoit bien, ravage tout ce beau païs, l'un des plus riches & des plus fertiles de l'Italie, où il fit vivre à discrétion son armée jusqu'à la fin de Mars. Cependant le Comte de Fronsperg fut frapé d'une àpopléxie le dix-septiéme de ce mesme mois. Il en revint toutefois, & fut porté à Ferrare: mais peu de jours aprés il en mourut; ce qui fit esperer aux confédérez que les Allemans n'ayant plus ce chef qui les maintenoit par son credit & son autorité, se romproient d'eux-mesmes, & retourneroient bientost en leur païs.

Mais ils trouverent qu'ils s'estoient trompez: car les Allemans se voyant sans chef de leur nation, auquel ils pussent avoir recours dans les occasions fascheuses qui pouvoient arriver, ils s'attacherent tellement au Duc de Bourbon, pour lequel ils avoient conceû toute l'estime & toute l'affection qu'un soldat peut avoir pour son Général, qu'il en disposa depuis ce temps-là comme il voulut, sans qu'ils se mutinassent plus, comme ils avoient fait plusieurs fois. De sorte que l'armée agit comme auparavant dans le Boulonnois, avec grande apparence qu'elle passeroit plus outre au Printemps qui approchoit.

choit. Cela mit le Pape Clement extrémement en peine. Il voyoit d'une part que le Duc d'Urbin ennemi caché des Medicis, qui l'avoient autrefois dépoüillé de ses Estats, n'agissoit qu'avec une extréme lenteur ; que ce secours d'hommes & d'argent qn'on luy avoit promis de France ne répondoit point du tout à son attente ; qu'il faisoit de grandes dépenses pour entretenir ses troupes, ce que son inclination qui le portoit fort à l'épargne contre l'ordinaire des Medicis, ne pouvoit souffrir ; & que cependant les plus belles Provinces de l'Estat Ecclesiastique estoient ruinées. D'autre part, il se trouvoit pressé par les lettres de Charles-Quint, par le Pere François Quignones Général des Cordeliers, qu'il avoit envoyé vers ce Prince, & qui l'asseûroit de ses bonnes intentions, & par les frequentes sollicitations du Viceroy de Naples, qui luy offroit la paix à des conditions qui luy paroissoient assez raisonnables. ANN. 1527.

Aprés avoir bien balancé sur le parti qu'il devoit prendre, il prit justement le pire de tous, en ne faisant ni la paix, ni la guerre, mais seulement une tréve de huit mois qu'il conclut avec le Viceroy, à condition qu'on rendroit tout de part & d'autre, & qu'en payant soixante mille écus au Duc de Bourbon, ce Prince retireroit son armée des terres du Pape. Cela fait, il rappella ses troupes du Royaume de Naples, où elles avoient pris plusieurs tres-bonnes pla-

ANN. 1527. avoit dix mille hommes de guerre outre les Bourgeois, il demeura ferme dans sa premiére résolution. En suite il tourne tout-à-coup vers Sienne, qui estoit pour l'Empereur, y prend des munitions & des vivres, & le vingt-septiéme d'Avril se met en marche à la teste de son armée, qui le suivoit avec une extréme allegresse, & avec tant d'ardeur & de diligence, malgré les pluyes continuelles & les riviéres & les torrens enflez par les néges fonduës, que l'infanterie les passoit partie en croupe, partie se prenant aux crins & aux queuës des chevaux; de sorte qu'il fut à Viterbe avant que le Pape fust averti de sa marche, & qu'il arriva devant Rome le cinquiéme de May, sur les quatre heures du soir, que l'armée des confédérez qui le suivoit n'estoit pas encore à dix milles du Lac de Perouse.

C'est icy qu'on vit clairement que quand Dieu, pour donner au monde un terrible exemple de sa justice, veut punir les pechez d'un peuple par une entiére desolation, il permet que ceux qui le gouvernent se troublent tellement eux-mesmes, & prennent de si fausses mesures, que tout ce qu'ils font contribuë du moins autant à leur ruine que tous les efforts de l'ennemi qui les attaque. Le Pape, qui d'ailleurs estoit un homme fort sage, tres-habile, & tres-experimenté dans le maniement des grandes affaires, mais dont les bonnes qualitez estoient bien souvent renduës

Dominus miscuit in medio ejus spiritum vertiginis. *Isa.* 19.14.

Animo ejus tanto rerum usu, tantisque exactæ prudentiæ præsidiis instructo ad elidendam virtu-

duës inutiles par son avarice, & par l'extréme aversion qu'il a toûjours eüe à débourser, avoit licentié ses troupes avant qu'il sceust si le Duc de Bourbon accepteroit la tréve qu'il venoit de faire avec Lanoy, ce qui estoit évidemment contre la prudence & la bonne politique. De plus, comme il fut rentré dans la ligue contre l'Empereur, au-lieu de faire de bonnes levées, & de rappeller ses vieux Officiers, comme il en estoit fortement sollicité, il y proceda avec une extréme lenteur pour s'exempter de la dépense qu'il apprehendoit sur toutes choses, & fit cependant accroire aux conféderez, en les trompant bien moins que luy-mesme, qu'il avoit six mille fantassins dans Rome, luy qui n'en avoit pas quinze cens qui pussent servir. Il crut mesme toûjours, comme on aime à croire ce qui flate la passion dominante qu'on a dans l'ame, que le Duc de Bourbon feroit la guerre en Toscane contre les Florentins, ce qui luy épargneroit la dépense qu'il faudroit faire pour bien munir Rome; & il ne put jamais estre desabusé de cette opinion si mal fondée, que quand il vit le Duc à ses portes. Davantage, il choisit pour commander dans Rome le Seigneur Rence de Ceri, celuy de tous les Capitains de ce temps-là qu'il estimoit le moins, quoy-qu'il eust tres-bien défendu Marseille deux ans auparavant contre l'armée de l'Empereur. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ce Capitaine, comme

ANN. 1527.

tis aciem avaritia fatalis inhæserat. *Jovi. vit. Pomp. Colum. Guicciard. l. 18. Id. sacc. di Roma.*

ANN. 1527. s'il eust perdu le sens, fit écrire deux jours avant la prise de Rome au Comte Gui de Rangon, qui avoit ordre des Confédérez de s'y jetter avec plus de six mille bons hommes, qu'il n'avoit pas besoin d'un si grand secours, & que c'estoit assez qu'il luy envoyast huit cens arquebusiers; & cependant il n'avoit pas trois mille hommes, qu'il avoit choisis pour la plusspart entre les cochers & les estafiers des Prélats de la Cour de Rome, les valets d'écurie & de cabaret, & autres semblables canailles, qui n'eussent pû ni voir briller le fer, ni oüir le bruit des arquebusades, ni sentir l'odeur de la poudre, sans jetter leurs armes pour mieux fuir.

Avec cela, comme il eût fait faire à la haste quelques méchans travaux à l'endroit du Bourg le plus foible, derriére l'Hospital du Saint Esprit, il se tint si asseûré de repousser les ennemis, en attendant l'armée des Confédérez laquelle il crut devoir arriver dans deux jours, qu'il ne voulut jamais permettre qu'on rompist les ponts, ce qui eust sauvé la Ville aprés la prise du Bourg Saint Pierre & de Transtevere. Mais ce qui surpasse toute créance, c'est que Clement qui estoit naturellement fort timide, & qui lors que le Viceroy de Naples entra dans la Champagne de Rome pour y faire la guerre, vouloit à toute force sortir de la Ville, quoy-qu'il n'y eust rien du tout à craindre en ce temps-là, se laissa tellement abuser par les promesses fanfaronnes de Rence de Ceri,

Ceri, qui proteſtoit toûjours qu'il feroit perir l'ennemi devant Rome : qu'on ne put jamais luy perſuader d'en ſortir, & de mettre ſa perſonne en ſeûreté au-delà du Tibre. Il ne voulut pas meſme permettre que perſonne en ſortiſt, ni que les Marchands, les Banquiers & les Joüailliers tranſportaſſent ailleurs leurs effets, comme s'il euſt eſté d'intelligence avec les ennemis pour leur livrer toutes les richeſſes de Rome, & tous ceux deſquels ils pourroient tirer de groſſes rançons. De-ſorte qu'on ne peut douter qu'un ſi grand aveuglement ne fuſt un effet de la colere de Dieu, qui avoit réſolu de punir en ce monde, par la cruelle avarice des Eſpagnols, & par l'impiété des Allemans Lutheriens, les pechez des Romains, fort diſſolus en ce temps-là, comme il puniſſoit autrefois les crimes des Iſraëlites par les Infidelles, & comme il ſe ſert des Démons pour punir les méchans en l'autre monde. ANN. 1527.

Et parce que la miſericorde divine, qui prévient toûjours la juſtice, ne manque guerres d'avertir les pecheurs, par quelque préſage éclatant, de ſe mettre à couvert de la foudre que Dieu eſt preſt de lancer ſur leur teſte, s'ils n'en détournent le coup par la penitence : elle voulut auſſi donner des ſignes de la prochaine deſolation de Rome, ainſi qu'il y en eût qui précederent la deſtruction de Jeruſalem. Un coup de foudre briſa les armes de Clement, qui eſtoient ſur la porte d'un Palais, ſans toucher au *Groſlieri. hiſt. expug. urb.*

ANN. 1527.

reste ; le Tibre se répandant hors de son lit, inonda durant l'hiver de cette année une bonne partie de la Ville ; la Lune parut comme toute teinte de sang ; la terre trembla ; les chiens s'échapant des maisons, couroient toute la nuit hurlant effroyablement par les ruës ; & sur tout, quelques mois auparavant, un inconnu, à peu prés semblable à celuy qui prédit la ruïne de Jerusalem, annonça celle des Romains d'une maniére aussi étrange & extraordinaire. C'estoit un homme de tres-basse condition, d'environ quarante ans, ayant le poil roux, le visage tout décharné, qui, à la réserve d'un méchant reste de drap tout usé dont il estoit ceint, alloit tout nud par les ruës, criant d'une voix lamentable, *Penitences, faites pénitence*, & protestant que le temps s'approchoit auquel Rome seroit détruite en punition sur tout des pechez des Ecclesiastiques, contre les vices desquels il déclamoit terriblement, & crioit de toute sa force, de temps en temps, & d'un ton lugubre & épouvantable, *Malheur à toy, Rome; malheur à toy, Pape Clement*, sans qu'on pust jamais l'obliger à se taire, non pas mesme quand on l'eût mis en prison. Car il continua toûjours de protester plus fortement encore qu'il n'avoit fait auparavant, que Rome periroit bientost, pour n'avoir pas fait penitence comme il l'en avoit averti de la part de Dieu. Aprés tout on le prit pour un fou, & l'on se moqua de sa prophétie : mais l'évenement ne la verifia que

Guicciard. sacc. di Rom.

trop,

trop, peu de temps aprés, par le dernier malheur de Rome, qui fut prise & desolée comme je le vais raconter. ANN. 1527.

Tandis que l'armée du Duc de Bourbon, extrémement harassée de tant de fatigues, se logeoit devant Rome du costé du Chasteau Saint Ange & du Vatican, ce Prince envoya par un trompette demander passage au travers de la Ville, pour aller au Royaume de Naples. Sur le refus que l'on en fit, ce qu'il sçavoit bien qu'on feroit, il assemble les principaux Officiers, & leur remontre en peu de mots, mais tres-efficaces, & avec une contenance fort résoluë; *Qu'il n'y avoit pas à deliberer sur le parti qu'on devoit prendre; Qu'estant enfin arrivez où ils prétendoient, aprés de si grands obstaclés qu'ils avoient surmontez avec un courage invincible, il falloit necessairement ou perir sur le champ, ou prendre la Ville de vive force avant que de finir l'assaut qu'il y alloit donner; Que comme ils estoient enfermez entre le Tibré, la mer, & l'armée des Confédere z qui s'en venoit leur tomber sur les bras, qu'ils n'avoient de vivres que pour un jour, & qu'ils ne pouvoient plus ni avancer, ni reculer pour en trouver ailleurs, il n'y avoit plus pour eux de salut ni d'esperance que dans la victoire. Au reste*, ajousta-il avec un visage extrémement gay, *la victoire vous est asseûree contre des gens effeminez, plongez dans les delices d'une vie voluptueuse & dissoluë, sans experience & sans cœur, n'ayant rien de Romain que le*

ANN. 1527. *nom qu'ils des-honorent par leur lascheté, qui dans l'étonnement où cette surprise les a jettez, se croyent deja perdus, & qui seront mal défendus de ces foibles retranchemens & des murailles demi-ruinées qu'ils ne pourront jamais défendre contre des soldats accoustumez à vaincre, & que le prix d'une victoire qui va les enrichir par le pillage de la plus riche Ville d'Italie, feroit passer par-dessus l'impossible mesme, s'il s'opposoit à l'exécution d'une entreprise qu'ils ont souhaitee avec une si ardente passion.*

Il n'en fallut pas davantage pour animer tous ces Capitaines, qui luy répondirent de la résolution de leurs gens, & l'asseûrerent qu'ils estoient tout prests d'aller à l'assaut sur le champ s'il l'ordonnoit ainsi: mais il voulut qu'ils repussent & se reposassent jusques à la premiére pointe du jour qu'il les vouloit tous voir en bataille pour recevoir les ordres de l'attaque qu'on devoit faire aux murailles de Rome, où tout estoit dans une effroyable confusion. Car si les uns couroient aux armes par l'ordre des Caporions ou Capitaines des quartiers pour défendre la Ville, les autres qui estoient pour l'Empereur les prenoient afin de se joindre aux Impériaux, quand ils auroient forcé la Ville, comme ces Gibelins se souhaitoient, & le Duc de Bourbon en avoit montré à ses gens des lettres du Cardinal Pompée Colonne. Ceux-cy portoient tout ce qu'ils avoient de plus précieux dans les Palais des Ambassadeurs, des Cardinaux & des

des Prélats qui estoient Impérialistes; ceux-là cherchoient les endroits qu'ils croyoient les plus séûrs & les plus cachez ; il s'en trouva mesme plusieurs, & des plus puissans de là Ville, qui débaucherent des soldats qui estoient en faction, & les retirerent de leur poste, en leur donnant bien de l'argent, afin de les conduire en leur logis pour s'y défendre contre ceux qui les y viendroient attaquer aprés la prise de la Ville ; enfin chacun ne pensoit qu'à soy-mesme, abandonnant le soin du bien public, sans songer que sa propre conservation dépendoit de celle de la Ville. ANN. 1527.

Cependant le Pape toûjours obstiné dans la créance qu'il auroit à temps le secours des Confédérez, tenoit ferme dans son Palais du Vatican ; sans vouloir passer au-delà des ponts dans la Ville, & sans donner ordre à rien, se reposant de toutes choses sur le Seigneur Rence, qui disoit toûjours qu'il repousseroit vigoureusement l'ennemi jusqu'à l'arrivée du secours. Et de fait, il disposa tout ce qu'il avoit de soldats tout le long des murailles & dans les tours, avec force feux d'artifice, & toutes les autres sortes d'armes offensives & défensives dont on se sert en ces occasions pour soustenir vivement une attaque, & pour repousser l'ennemi qui monte à l'assaut. Mais ce fut inutilement qu'il fit tous ces préparatifs, puis que le principal, à sçavoir le courage, luy manqua aussi-bien qu'à ses gens, & qu'au contraire on n'en

ANN. 1527. vit jamais tant qu'en témoignerent en cette grande action & le Général & les soldats qui attaquerent.

Gas. Glorieri. En effet, aussitost que l'aube du jour commença à poindre, le Duc de Bourbon qui estoit allé peu auparavant reconnoistre luy-mesme les endroits les plus foibles & les plus bas des murailles, s'alla mettre à la teste de ses troupes, que les Officiers avoient déja rangées en bataille selon ses ordres. Il ne parut jamais plus grand qu'en cette derniére action de sa vie, où il fit tout ce qu'on peut attendre d'un tres-habile Général & du plus brave de tous les soldats ; & par sa seule presence qui anima toute l'armée, il sembla luy donner un présage asseûré de la victoire qu'il luy fit gagner par sa mort. C'estoit un des hommes du monde le mieux fait, dans la force & dans la maturité de son âge d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, & de bonne mine, ayant le tour du visage ovale, déchargé, & fort agréable, le nez tirant sur l'aquilin, les yeux pleins de feu, & qui inspiroient une partie de son ardeur à ses soldats, les cheveux fort noirs, & le teint naturellement blanc & délicat, mais que les fatigues continuelles de la guerre, le hasle & les frimats, & toutes les injures du temps, ausquelles il s'exposoit en toutes les occasions, avoient rendu fort brun, quoy-que cela n'effaçast point du tout les traits de cette beauté martiale & un peu fiére qui fut l'occasion de ses

V. Charles Bernard Carte Geneal. de la Maison de Bourbon. V. ses Portraits.

ſes diſgraces & de ſon malheur, par l'amour qu'elle fit naiſtre dans l'ame d'une perſonne puiſſante qui ſe vit depuis en eſtat de ſe venger, comme elle voulut, du mépris qu'il en avoit fait lors qu'elle luy fit parler de mariage; enfin, il avoit tout ce qu'il falloit d'eſprit, de cœur, & de conduite pour exécuter les plus hautes & les plus difficiles entrepriſes. ANN. 1527.

Il eſtoit ce jour-là monté ſur un grand cheval de bataille, le caſque en teſte tout couvert de plumes, portant ſur ſes armes, qu'on voit encore aujourd'huy à Rome, *Guicc.l.18.* une caſaque blanche, pour ſe faire mieux remarquer des ſiens, qu'il vouloit animer par ſon exemple dans l'ardeur du combat: & les menant, à la faveur d'un brouïllard qui commençoit à s'élever, juſqu'au pied des murailles, il les rangea ſuivant l'ordre qu'il avoit conceû. Comme il n'avoit point de canon pour faire bréche, il avoit fait à Sienne, où il prit des vivres, bonne proviſion d'échelles, qu'il fit diſtribuer aux Eſpagnols, aux Allemans & aux Italiens, pour faire trois attaques en meſme temps; la premiére, par les Eſpagnols, depuis la porte du Torrion juſqu'à l'endroit du Mont Vatican qui regarde l'Obeliſque & l'Egliſe du Saint Eſprit; la ſeconde, par une partie des Allemans, un peu plus bas, en tirant vers le pied Méridional de ce Mont; & la troiſiéme, au Janicule, vers la Porte de Saint Pancrace. Les Italiens avec l'autre partie des Alle- *Guicciar.l. facc. di Rom. Cæs. Glorieri.*

ANN. 1527.

Cæs. Glorieri.

Guicciard. sac. di Rom.

mans s'étendirent plus bas, jusqu'au-delà de la porte du Port, afin d'attirer les Romains par de fausses attaques en plusieurs endroits, & d'affoiblir d'autant leurs forces qui estoient deja tres-foibles d'elles-mesmes. Ceux qui donnoient l'escalade estoient soustenus par des compagnies d'arquebusiers, qui avoient ordre de tirer sur ceux qui paroissoient à la defense des murailles, & quand ils auroient fait leur décharge, de se retirer derriére ceux qui se succedoient les uns aux autres, & de recharger en mesme temps, pour reprendre aprés cela leur premier poste, afin qu'on fist un feu continuel, & qu'il y eust sans cesse des gens frais qui prissent la place de ceux qui seroient contraint de se retirer.

Cela disposé de la sorte, l'attaque générale commença sur les six heures, que le broüillard s'estoit deja tellement épaissi, qu'à peine pouvoit-on rien découvrir à deux brasses devant soy : ce qui favorisa l'attaque, & nuisit fort à la defense, parce que les Romains ne pouvoient tirer qu'au hasard, où ils entendoient du bruit, & sans viser. On ne laissa pas néanmoins de se défendre d'abord avec assez de vigueur & de succés. D'une part, le canon du Chasteau

Cæs. Glorieri.

Saint Ange donnant quelquefois dans les bataillons des Impériaux qui marchoient fort serrez, de l'autre, ceux qui tiroient de dessus les tours, les prenant en flanc, les incommodoient fort ; & ce peu de vieux soldats

dats que Rence de Ceri avoit meslez sur les murailles avec ses nouvelles levées, donnant en mesme temps à grands coups de pique & de hallebarde, jettant force pots à feu, & faisant rouler de grosses piéces de bois & des pierres sur ceux qui montoient à l'assaut, les renversoient aisément par terre avec leur échelles : de sorte que les assaillans ayant esté repoussez par deux fois, commençoient à se rallentir, & mesme à reculer. Mais ils retournerent bientost plus furieux qu'auparavant, & plus déterminez à forcer sur le champ la Ville, ou à perir. Car le Duc de Bourbon qui couroit à toutes les attaques, pour donner ordre à tout, & pour animer ses gens à bien faire, voyant ce refroidissement dans ses soldats, & emporté par une noble impatience qui luy fit oublier sa qualité de Général pour agir en soldat, se jette à bas de son cheval, suivi de la noblesse & de la gendarmerie qui mit comme luy pié à terre, se range parmi les fantassins des premiers rangs, & s'avançant vers ceux qui reculoient, arrache à un soldat son échelle, la va planter au pied de la muraille vers la porte du Torrion; & comme il la tenoit de la main gauche, ayant le pied sur le premier échellon, & qu'il étendoit la droite & l'épée vers ses gens, en criant de toute sa force, *A moy, compagnons, suivez moy*, il receût une grande arquebusade au défaut de la cuirasse dans l'aine du costé droit, dont il fut renversé dans le fossé.

ANN. 1527.

Groüiceri.

ANN. 1527. Les Seigneurs qui estoient auprés de luy le croyant mort, jetterent promptement sur luy une casaque, pour oster aux soldats la connoissance de cét accident, qui bien loin de refroidir l'ardeur des combatans, ne fit que l'augmenter. Car ceux qui le virent en cét estat en conceûrent tant de douleur meslée de desespoir & de fureur, qu'ils se mirent tous à monter avec une extréme furie, s'entrepoussant les uns les autres, & ne songeant qu'à venger au-plustost la mort de leur chef par celle de leurs ennemis, sans se soucier de la leur : & ceux qui ne le virent pas, croyant que c'estoit luy-mesme qui montoit le premier, suivi de tant de braves gens & de grands Seigneurs qui s'exposoient franchement à leur veûë pour les obliger à suivre un si bel exemple, coururent comme des lions au pié de la muraille pour partager avec eux le peril & la gloire d'une action si mémorable. De sorte que les uns montant comme eux à l'escalade, les autres tirant sans interruption sur ceux qui s'avançoient pour repousser leurs gens, ceux-cy sapant la muraille, ceux-là grimpant des pieds & des mains par les endroits où l'on avoit fait par la sape quelque bréche, & tous redoublant leur courage à mesure que celuy des ennemis diminuoit, firent sans relasche des efforts si extraordinaires, qu'enfin aprés deux heures de combat depuis le commencement de la premiére attaque, ils se rendirent maistres de la muraille & du rempart.

Guicciard. l. 8.
Il. sacco di Roma.
Paul. Jov.

part. Les premiers qui entrerent furent tres-peu d'Espagnols, qui estant montez par une canonniére qu'ils avoient élargie avec leurs poignards, & qui servoient de fenestre à une maison jointe à cette partie de la muraille de la Ville, eûrent la résolution de se jetter l'épée à la main dans la ruë, avant qu'ils pussent estre suivis de leurs compagnons, & de donner tous seuls sur les gens de Rence de Ceri qui estoit de ce costé-là.

ANN. 1527. *Guicciard. sacc. di Rom.*

Il n'y a rien de plus lasche & de plus honteux que ce que fit ce Général des troupes du Pape en cette occasion : car il ne les eût pas plustost apperceûs, qu'au-lieu d'aller teste baissée droit à eux, & de les tailler en piéces, comme il luy estoit fort aisé, il perdit tellement & le jugement & le cœur, que ce faux brave, qui avant que de voir l'ennemi avoit tant dit qu'il n'y avoit rien à craindre, se prit à crier, *L'ennemi est dedans, sauve qui peut* ; & en mesme temps luy & tous ceux dont il estoit accompagné ; & qui estoient alors dix contre un, s'enfuirent par le Pont Sixte dans la Ville, & de là coururent se sauver dans le Chasteau Saint Ange ; & ceux qui défendoient encore les murailles le voyant fuir avec tant de desordre, & entendant crier, *Espagne, Espagne, tuë, tuë, point de quartier*, s'enfuirent aussi aprés luy. Ainsi les Impériaux entrant de toutes parts sans résistance, partie par la muraille qu'on abandonnoit, & partie par les portes qu'on

ANN. 1527. rompit, coururent aprés ces fuyards dont il y eut prés de trois mille de tuez dans cette effroyable confusion de ceux qui s'embarassoient & se précipitoient les uns sur les autres en voulant se sauver les premiers au-delà des ponts; puis ces fiers vainqueurs ayant mis en pieces la Garde Suisse qui voulut résister devant le Palais, & forcé sans peine la foible Garde qu'ils trouverent à la porte Septimienne, par ou l'on entroit du Bourg Saint Pierre dans Transtevere, ils furent maistres de tout ce qui est au-deçà du Tibre, qu'ils pillerent tout à leur aise, & mesme le Palais Pontifical, d'où le Pape s'estoit sauvé dans le Chasteau Saint Ange avec tous les Cardinaux, à la reserve de cinq ou six, qui estant du parti de l'Empereur, se tiurent en seureté dans leurs Palais.

Glorieri.

Pour le Duc de Bourbon, il ne fut pas tué sur le champ: c'est ce qu'asseurent les deux Historiens qui se trouverent alors a Rome, & ausquels on doit sans doute beaucoup plus de créance en cela, qu'à ceux qui n'y estoient pas, veù principalement que ces deux Auteurs ne luy sont nullement favorables, & qu'ils s'emportent mesme avec injures contre luy. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les soldats qui l'aimoient passionnément, le porterent comme en triomphe dans la Ville; & quelques-uns ajoustent, qu'il estoit encore en vie quand on l'y porta, & qu'il expira aussitost aprés qu'on l'y eût porté, comme s'il n'eust attendu

Quo ictu dextro illi inguine transfixo moribundum humi stravit. *Cas. Glorieri. Hist. exp. urb.*

Irrupere Hispani per conjunctas muro ignobiles casas ubi Borbonius amissa voce defecerat. *Jovius.*

V. Dupleix.

tendu que ce moment pour avoir la gloire de ne mourir qu'aprés avoir vaincu. Ainsi mourut victorieux Charles II. Duc de Bourbon Conneſtable de France, & le dernier de la premiére branche de cette auguſte Maiſon, qui a pruduit tant de Héros. Prince, qui de l'aveu meſme de ceux qui depuis ſa diſgrace & ſa révolte en ont dit le plus de mal, avoit toutes les belles qualitez de corps & d'eſprit, & toutes les vertus civiles, politiques, morales, & militaires qui peuvent faire un des plus grands hommes du monde. Et certes il faut avoüer de bonne foy qu'il l'euſt eſté s'il euſt pû réſiſter à celle de toutes les paſſions dont les hommes d'un mérite extraordinaire ont le plus à ſe défendre, à ſçavoir au dépit qui luy fit faire ce que firent autrefois deux Héros de l'antiquité Coriolanus & Themiſtocles, emportez par la violence de cette meſme paſſion, à laquelle ce Prince outré s'abandonna; parce qu'aprés avoir fait mille belles choſes dans les fameuſes batailles de la Gearadda, de Ravenne, & de Marignan, au recouvrement de Gennes & de Milan, & en toutes les occaſions d'honneur où il s'eſtoit toujours trouvé, dés ſa plus tendre jeuneſſe, au ſervice des Rois Loüis XII, & François I. il ſe vit malheureuſement en but à la haine & au reſſentiment d'une Princeſſe qui pouvoit tout en ce temps-là, & qui s'eſtant ſervi de tout ſon pouvoir pour le perdre, le réduiſit au deſeſpoir. Quand on apprit durant l'atta-

ANN. 1527.

V. Glorieri Hiſt. expugn. urb.
Jov. in Elog.

E. Marillac. V. de Charl. de Bourb.
Charl. Bernard Carte Genéal. de la Royale Maiſ. de Bourb.

ANN. 1527. l'attaque la nouvelle de sa blesseûre, les Romains en témoignerent une joye excessive, croyant que sa mort seroit le salut de Rome : mais on peut dire qu'elle fut la cause de son dernier malheur, parce que s'il eust survescu à sa victoire, il eust traité pour son propre interest avec le Pape, & eust sans doute empesché qu'on ne saccageast la Ville, comme elle le fut, de la maniére la plus lamentable & la plus cruelle qu'on puisse imaginer.

Belcar. Bellar.

Guicciard. l. 18. Guicc. sacc. di Roma. Jivius.

Car tandis que le Pape, au lieu de pourvoir à sa seûreté, s'amusoit à négotier, par l'entremise de l'Ambassadeur de Portugal, avec Philibert de Châlons Prince d'Orange, qui avoit succedé à la charge, mais non pas à l'adresse ni à l'autorité du Duc de Bourbon, les Espagnols & les Allemans voyant que le Pont Sixte estoit abandonné, sans retranchement & sans garde, & sans qu'on eust pris soin de le couper, résolurent d'eux-mesmes, ne se souciant gueres du nouveau Général qu'ils avoient fait, de se jetter par là dans la Ville. C'est ce qu'ils firent sur les cinq heures du soir, ayant passé en bon ordre ce Pont, suivis immediatement aprés des Italiens, qui estoient aussi aspres qu'eux au butin ; & ne voyant qu'une horrible confusion de gens, qui couroient tout hors d'eux-mesmes par les ruës, & ne cherchoient qu'à se sauver, ils s'avancerent jusqu'à la place de Campofiore, faisant d'abord main-basse sans misericorde indifferemment sur tout ce qu'ils ren-

rencontroient, jusques à ce que l'avarice ayant fait cesser le massacre, ils se mirent à faire des prisonniers pour en tirer tout ce qu'ils pourroient de rançon, aprés qu'ils auroient achevé de piller la Ville. Il seroit impossible d'exprimer tous les excés qui se commirent en ce funeste pillage, qui surpasse infiniment en toutes sortes de crimes tout ce que firent autrefois les Gots & les Vandales en saccageant Rome. Rien ne fut épargné que la laideur & la pauvreté; tout le reste devint la proye du plus brutal vainqueur qui fut jamais. Toutes les maisons des Grands, tous les Palais des Cardinaux, des Prélats, des Ambassadeurs, & des Seigneurs Romains, tous les Temples & tous les Monasteres de l'un & de l'autre sexe furent forcez, pillez & desolez. Rien ne put échaper à la lubricité, à l'avarice, & à l'impiété de ces furieux soldats, que ni la crainte de Dieu, ni celle de leurs Commandans, qu'ils méprisoient, ne pouvoit retenir, & qui comme autant de furies déchaisnées se jettoient aveuglément sur tout ce qui tomboit sous leurs mains, sans distinction de qualité, de dignité, d'âge, de sexe, de condition, de nation, d'amis & d'ennemis, de saint & de prophane, enlevoient tout, violoient tout, jusques dans les lieux Saints, & au pié des Autels, où les chastes matrones & les vierges consacrées à Dieu s'estoient réfugiées comme dans un asyle pour y conserver leur pudicité; & néanmoins il ne servoit alors qu'à

ANN. 1527.

ANN. 1527.

qu'à rendre plus abominable le crime de ces sacrileges.

Sur tout, c'estoit une déplorable chose que de voir avec combien d'impieté tous ces Lutheriens de l'armée Imperiale déchargeoient dans les Eglises, & principalement dans le Palais du Vatican, & dans la Basilique de Saint Pierre, la haine qu'ils avoient conceüe contre le Pape & contre l'Eglise Romaine. Ils foüillerent jusqu'aux tombeaux des Souverains Pontifes, pour les outrager encore aprés leur mort : ils tirerent les corps des Saints hors de leurs Chasses, & les jetterent indignement par terre : ils foulerent aux pieds les testes de Saint Pierre, de Saint Paul, & de Saint André : ils prophanerent les vases & les ornemens sacrez dont ils revestirent leurs goujats ; & changeant la Chapelle Pontificale en écurie, ils prirent les Bulles des Papes, & en firent une espece de litiére à leurs chevaux : ils contrefirent mesme le Conclave ; & s'estant assemblez dans une des Chapelles du Vatican, revestus de Chapes des Cardinaux, Luther y fut proclamé Pape : puis passant de ces insolentes moqueries à de sanglans effets de leur fureur envenimée contre le Saint Siege, ils traiterent avec tant d'indignite & de barbarie les Cardinaux de Sienne, D'Aracœli & Ponzetta, quoy-qu'ils fussent pour l'Empereur, que ce dernier en mourut peu de jours aprés. Enfin, quand tout ce qu'on trouva fut enleve, ce qui montoit à plus de vingt

Guicc. facc. di Roma.

Cochl. ad hunc ann.

Guicciard.

vingt millions d'or, ces Barbares, & sur tout les Espagnols & les Italiens, qui, au témoignage mesme de leurs Historiens, furent encore plus cruels & plus avares que les Allemans Lutheriens, s'acharnerent sur leurs prisonniers, toutes personnes riches & de qualité, Prelats, Officiers, Magistrats, Courtisans, Evesques, Abbez, Gentils-hommes, Banquiers, Marchands, qui furent tourmentez par ces bourreaux en mille effroyables maniéres, pendus par les pieds, brussez, grillez, tenaillez, dechirez à grands coups d'étriviéres & de nerfs de bœuf, mutilez, & contraints de manger leurs propres oreilles, qu'on leur coupoit, afin de les obliger à payer d'excessives rançons qu'ils ne pouvoient fournir : de-sorte que plusieurs, pour se delivrer tout-à-coup de tant de maux, se donnerent la mort, en s'échapant des mains de ces furies, & se précipitant par les fenestres dans les ruës, où leurs corps demeuroient sans sepulture tout couverts de sang & de playes. ANN. 1527. *Guicciard. Sacc. di Roma. Jovius.*

Voilà quelle fut la desolation de Rome par l'armée de Charles-Quint, composée en partie de ces mesmes Lutheriens qu'il vouloit exterminer de l'Allemagne, & qu'il fit passer dans l'Italie pour se venger du Pape, que cette armée tenoit tres-étroitement assiégé dans le Chasteau Saint Ange, pendant que ce Prince faisoit cesser toutes sortes de rejoüissances en Espagne, & faire par toutes les Eglises des prieres publiques pour la delivrance de celuy qu'il tenoit pri-

ANN. 1528. prisonnier. Elle ne put estre pourtant obtenuë qu'aprés plus de sept mois d'une tres-fascheuse captivité, & à de fort rudes conditions ; & lors que la peste ayant, par un juste jugement de Dieu, fait perir plus des deux tiers de ces impies, l'armée des François, qui s'avançoit déja vers Rome, obligea le reste à se retirer au Royaume de Naples.

Cependant l'Empereur des Turcs Soliman d'une part, & de l'autre les Lutheriens profitant de ces funestes guerres, qui armoient les plus puissans Princes de la Chrestienté les uns contre les autres, faisoient de grands progrés. Le premier, en Hongrie, aprés la défaite & la mort du Roy Loüis, auquel l'Archiduc Ferdinand son beaufrere avoit succedé ; & les autres, en Allemagne, où, à la faveur du dernier Edit de Spire, qui leur laissoit la liberté de conscience, ils attiroient dans leur parti une grande partie des peuples & des villes les plus considerables de l'Empire. C'est pourquoy Charles qui craignoit non-seulement pour la Religion, mais aussi pour l'Autriche que le fier Ottoman menaçoit déja, avoit convoqué pour le mois d'Avril de cette année mil cinq cens vingt-huit une Diéte à Ratisbone, pour trouver les moyens de reünir les esprits sur le fait de la Religion, & de s'opposer aux forces du Turc. Mais cette Assemblée ne se put tenir à cause de la guerre que l'Electeur de Saxe & le Lantgrave furent sur le point de faire en Alle-

Sleid. l. 6. Cochl. ad hunc ann.

Allemagne, ayant esté trompez par Othon Pak Vicechancelier du Duc George & insigne fourbe, qui leur avoit fait voir une copie fabriquée par luy-mesme, & scellée du sceau de son maistre, d'une prétenduë ligue des Princes Catholiques contre eux. Il ne fut pas trop difficile de convaincre de fausseté ce scelerat, aprés que le Duc de Saxe & le Lantgrave eûrent publié dans leur manifeste la cause de ce mouvemént. Ainsi le trouble ayant cessé par la découverte de l'imposture, l'Assemblée fut remise à l'année suivante pour le mois de Février à Spire. Elle ne commença néanmoins que le quinziéme de Mars. Jean Thomas Comte la Mirande y offrit de la part du Pape un secours d'hommes & d'argent pour la guerre contre le Turc, nonobstant la ruine & la desolation de Rome, & promit de faire tout son possible pour réünir les deux grands Monarques de la Chrestienté, afin que l'on pust au-plustost célebrer un Concile général.

ANN. 1528.

ANN. 1527.

Ce fut là qu'on traita d'abord avec beaucoup d'application, d'adresse & de chaleur de la grande affaire de la Religion. Les Présidens de la Diéte, qui estoient le Roy Ferdinand, Frideric Comte Palatin, Guillaume Duc de Baviére, & les Evesques de Trente & de Hildesheim firent tout ce qu'ils purent d'une part, pour séparer les Princes d'avec les Villes Impériales, ou du moins les Lutheriens d'avec les Députez des Villes qui avoient embrassé

Sleidan. l. 6. V. Pallavic. l. 2. Et Polan. l. 1.

la

ANN. 1529. la doctrine de Zuingle & des autres Sacramentaires : & de l'autre, Philippe Lantgrave de Hesse voyant bien que cette division rendroit le parti Catholique le plus puissant, travailloit de toute sa force pour les réünir; mais il n'en put jamais venir à bout. De sorte que les Catholiques estant plus forts que les Lutheriens tous seuls, qui ne voulurent point avoir de commerce avec les Zuingliens, enfin, aprés une longue contestation, on fit, à la pluralité des voix, un nouveau Decret le quinziéme d'Avril, par lequel il est dit, *Que dans les lieux où l'on a receû l'Edit de Woemes, contre le Lutheranisme, il ne sera permis à personne de changer de créance, & que dans ceux où l'on a embrassé la nouvelle Religion, on y pourra persister, en attendant le Concile, si l'on ne peut y rétablir l'ancienne sans un danger évident de sedition; Que l'on n'y pourra cependant abolir la Messe, ni empescher que les Catholiques n'y ayent le libre exercice de la Religion, ni mesme permettre qu'aucun d'eux se fasse Lutherien; Que les Sacramentaires seront bannis de l'Empire, & les Anabaptistes punis de mort; & que les Prédicateurs ne pourront nulle part prescher l'Evangile que selon le sens approuvé par l'Eglise.*

Comme ce nouveau Decret de Spire réparoit le dommage que le premier avoit causé en laissant à chacun la liberté de quitter l'ancienne Religion pour suivre la nouvelle, six Princes Lutheriens, à sçavoir, Jean Electeur de Saxe, George Marquis de

de Brandebourg, Ernefte & François Ducs de Lunebourg; Philippe Lantgrave de Hesſe, & Wolphang Prince d'Anhalt, auſquels ſe joignirent les Députez de quatorze Villes Imperiales, dont la premiére fut Strasbourg, qui venoit d'abolir la Meſſe par Edit du vingtiéme du mois de Février, protefterent par écrit deux jours aprés, en pleine Aſſemblée, contre ce Decret auquel ils ne pouvoient obéïr, comme eſtant contraire, diſoient-ils, aux veritez toutes claires de l'Evangile, & qu'en ſuite ils en appelloient au Concile général ou national, à l'Empereur, & à tout autre Juge non ſuſpect. Et c'eſt de cette ſolennelle proteſtation qu'eſt venu le fameux nom de *Proteſtans*, que les Lutheriens prirent en meſme temps, & dont les autres Novateurs, & principalement les Calviniſtes qui ſont ſortis de la meſme origine, ſe ſont depuis accommodez, afin d'eſtre traitez un peu plus honorablement qu'ils ne l'eſtoient par certains autres titres qui ne leur plaiſoient pas trop.

ANN. 1529.

Sleidan. Chytræ. l. 12.

Ainſi finit la Diéte de Spire, ſans qu'on euſt rien conclu pour le ſecours de la Hongrie & de l'Allemagne contre les Turcs, parce que Meſſieurs les Proteſtans proteſterent encore qu'ils ne donneroient rien du tout pour un ſecours ſi neceſſaire, juſques à ce qu'on euſt rétabli pleinement par tout l'Empire le libre exercice de leur prétenduë Religion qu'ils avoient eû par le premier Decret de Spire. En ſuite l'on peut dire a-

ANN. 1529. *Nic. Istuansf. hist. Hungar. l. 10.*

avec justice que les Lutheriens furent cause que Soliman, qui estoit entré dans le Hongrie avec une armée de deux cens mille hommes, pour y établir contre Ferdinand le Vaivode de Transsilvanie, ne trouvant rien qui fust capable de luy résister, s'empara de toutes les places qui sont sur le Danube, & s'avança jusqu'à Vienne, qu'il assiégea le vingt-sixiéme de Septembre, & qui courut fortune d'estre prise de vive force par les furieux assauts qu'il y fit donner. Mais elle fut si bien défenduë par les Catholiques, sous la conduite de leurs braves Chefs Philippe Comte Palatin, neveu de l'Electeur, le Comte Nicolas de Salm, & Guillaume de Rogendorf, qu'aprés avoir perdu à ces attaques prés de soixante mille hommes, il fut contraint, vaincu pàr cette vigoureuse résistance des assiégez, par la famine, & par les neiges, de lever le siége, comme il fit le quatorsiéme d'Octobre, & de s'en retourner à Constantinople, avec la honte d'avoir esté chassé de l'Allemagne, sans que l'Empereur ni l'Empire s'en meslassent. Peut-estre que ce glorieux succés fut la récompense que Dieu voulut donner à Charles-Quint pour la généreuse réponse qu'il fit le treiziéme du mesme mois, un jour avant la levée de ce fameux siége, aux Envoyez des Princes Protestans qui le trouverent à Plaisance.

Ce Prince avoit veû par experience que la paix qu'il avoit faite avec le Pape & le

Roy

Roy François, tous deux ses prisonniers, ANN. 1529.
l'un à Madrid, & l'autre au Chasteau Saint Ange, à des conditions insupportables, ne pourroit jamais subsister; & d'ailleurs il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer & aux Turcs qui menaçoient l'Autriche, & aux Lutheriens qui troubloient toute l'Allemagne. C'est pourquoy il se Guicc. l. 19. Belleff. l. 6. c. 44.
fit justice à luy-mesme, & corrigeant les traitez de Rome & de Madrid par ceux de Barcelone & de Cambray, il fit de nouveau la paix avec le Pape sur la fin du mois de Juin, & avec le Roy le cinquiéme d'Aoust, à des conditions qui furent jugées plus équitables. Aprés quoy s'estant embarqué à Barcelone avec une puissante flote; il descendit à Genes, d'où estant passé dans la Lombardie, pour de là se rendre à Boulogne, à la Conference qu'il y devoit avoir avec le Pape, il estoit arrivé sur le commencement du mois de Septembre à Plaisance. Ce fut donc là que les Députez Sleid. l. 7.
des Princes eûrent audience, & qu'ils luy presenterent la protestation de leurs Maistres, en luy demandant de leur part, qu'il fust permis à toutes sortes de personnes dans tout l'Empire, d'embrasser la doctrine de Luther, en attendant les decisions d'un Concile libre dans l'Allemagne. A cela Charles répondit avec beaucoup de fermeté, *Qu'il trouvoit fort mauvais qu'on eust protesté de la sorte contre un Decret qu'on avoit fait tres-sagement pour appaiser les troubles de l'Empire, & pour reprimer*

ANN. 1529. *cette scandaleuse licence qu'on prenoit d'introduire tous les jours des nouveautez tres-dangereuses dans la Religion; Qu'il souhaitoit autant que ces Princes un Concile pour réünir tous les esprits dans une seule créance; mais que si l'on eust observé ses Edits, & principalement celuy de Wormes, on ne seroit pas maintenant en peine d'en convoquer un. Qu'au reste, puis que la coustume & les loix inviolables de l'Empire vouloient que le petit nombre dans les Diétes se soumist à ce qui seroit arresté à la pluralité des voix, il vouloit que le Duc de Saxe & ses associez, comme il le leur avoit écrit, se conformassent à ce Decret, qu'autrement il sçauroit bien prendre les voyes de se faire obéir; Qu'il esperoit toutefois qu'ils s'y soumettroient sans peine, en un temps où l'union du Chef de l'Empire avec tous ses membres estoit si necessaire pour résister à l'ennemi implacable du nom Chrestien; Qu'aprés avoir conferé sur ce point avec le Pape, & reglé les affaires de l'Italie, il ne manqueroit pas d'aller avec toutes ses forces donner ordre à celles de la Germanie.*

Les Députez, qui, à l'exemple de leurs Maistres, se trouvoient en humeur de protester, voulurent faire une nouvelle protestation contre ce qu'ils venoient d'entendre: mais l'Empereur les arresta tout court, les menaçant de les chastier rigoureusement, s'ils perdoient le respect, & leur commanda de s'en retourner sur le champ avec cette réponse en Allemagne, où le

Lant-

Lantgrave de Hesse poursuivant toûjours son premier dessein, taschoit en mesme temps d'unir les Sacramentaires avec les Lutheriens. Pour cét effet, il ménagea une Conference entre eux au commencement d'Octobre à Marpourg, Ville située dans ses Estats, où d'une part Luther se rendit, accompagné de ses deux chers disciples & confidens Philippe Melanchton & Juste Jonas, qu'il amena de Wittemberg. Il y eût aussi pour luy trois fameux Prédicans Lutheriens, Osiandre de Nuremberg, Brenius de Hal, & Estienne Agricola d'Ausbourg. D'autre part, Zuingle chef du parti des Sacramentaires y alla avec Oecolampade Ministre de Basle, & prit, en passant par Strasbourg, Martin Bucer & Hedio, qui estoient alors plus favorables aux Sacramentaires qu'aux Lutheriens. La dispute dura trois jours entre Luther & Zuingle. Celuy-cy qui desiroit passionnément la paix & l'union entre les deux partis, ne fit point de difficulté d'abord de se relascher, du moins en apparence, sur quelques-uns de ses articles, entre autres sur celuy du peché originel qu'il avoit nié jusqu'alors avec les Pelagiens : mais quand on vint à celuy de l'Eucharistie, qui estoit le principal sujet de la Conference, il n'y eût point moyen de s'accorder. Car Zuingle qui n'avoit pas envie de se défaire de sa qualité de Chef de parti, vouloit toûjours qu'il n'y eût dans la Cene du Seigneur que du pain & du vin qui fussent la figure de son Corps

ANN. 1529.

Sleid. l. 6. Cochlæ. ad hunc ann. V. Flor. de Ræm. l. 2. c. 8. Pallavic. l. 3. c. 1. Luth. de Collo. M. Marspurg. Zuingl. præf. lib. de ver. & fal. Relig. Cochlæ.

ANN. 1529. & de ſon Sang ; & Luther au contraire, vouloit abſolument que le Corps & le Sang y fuſſent preſens, quoy-que ſous la ſubſtance du pain & du vin, & ſeulement dans l'uſage & la manducation du Sacrement, hors de laquelle il ne reconnoiſt pas cette preſence. De là vient que les Lutheriens n'adorent pas l'Hoſtie quand on l'expoſe comme font les Catholiques, qui confeſſent qu'en vertu de ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang*, la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en celle du Corps & du Sang du Fils de Dieu ; de ſorte que l'Hoſtie conſacrée eſtant Jeſus-Chriſt meſme couvert des eſpeces Sacramentelles, ou des accidens du pain & du vin, doit eſtre neceſſairement adorée de tous les Fidelles, tandis qu'elle ſubſiſte.

Matth. 26.

Or comme Zuingle, pour ne ſe pas dégrader, ne ſe pouvoit réſoudre à ceder à Luther ſur ce point de la preſence réelle, non pas meſme ſous la ſubſtance du pain & du vin, & que Luther, ſelon ſon humeur fiere & imperieuſe, vouloit toûjours que tout ſe ſoumiſt à ſes ſentimens : la Conference ſe rompit bruſquement, ſans qu'on puſt s'accorder, quoy-que Zuingle s'humiliant devant ſon ancien Maiſtre, le conjuraſt, les larmes aux yeux, de ne pas rompre l'union des Evangeliques pour un ſeul point, & de le recevoir avec les ſiens au nombre de ſes freres. Tout ce que put obtenir le Lantgrave fut que l'on ſigneroit de

part & d'autre tous les points en quoy ils s'accordoient contre le Pape & l'Eglise Romaine, & qu'ils entretiendroient toûjours entre éux la charité fraternelle sans se quereller, jusques à ce que Dieu les eust éclairez sur cét article de la Cene du Seigneur. Cela pourtant fut tres-mal observé; car comme Zuingle & Luther se voulurent attribuer chacun de son costé la victoire de cette Conference, ils commencerent à écrire l'un contre l'autre avec plus d'aigreur qu'ils n'avoient fait auparavant; & depuis ce temps-là les Lutheriens estant devenus encore plus ennemis des Sacramentaires qu'ils ne le sont de l'Eglise Romaine, ne les ont jamais voulu recevoir à leur Communion, quoy-que les Calvinistes descendus de Zuingle en droite ligne ayent fait tous leurs efforts, à son exemple, pour s'unir avec eux, sur tout lors que le grand Gustave Roy de Suéde, & Lutherien, duquel ils esperoient une puissante protection, faisoit dans l'Allemagne ces étonnans progrés que nous avons véûs de nos jours.

ANN. 1529.

Acte du Synode National tenu à Charenton 1631.

Ainsi le Lantgrave ne put exécuter à Marpourg le dessein qu'il avoit de reünir les deux partis, pour en faire un plus formidable contre l'Eglise Catholique. Et il ne fut pas plus heureux à Smalcalde où les Deputez Protestans s'assemblerent au mois de Novembre, aprés avoir receû la réponse de l'Empereur à leur protestation. Car parce que les Villes n'estoient pas bien d'accord entre elles sur les points de la Religion,

Sleid. l. 7.

ANN. 1529. il ne put encore y faire conclure la ligue qu'il vouloit qu'on fist contre tous ceux, sans exception, qui voudroient les troubler dans l'exercice de leur Religion, & laquelle ne fut concluë qu'aprés la Diéte où se fit la fameuse Confession d'Ausbourg, dont il faut maintenant que je traite avec exactitude, en reprenant la chose d'un peu plus haut.

L'Empereur qui estoit fort jaloux de son autorité, & qui vouloit non seulement par un bon zele, mais aussi par une sage politique, maintenir la Religion Catholique dans ses Estats, avoit toûjours sur le cœur le mépris que les Protestans avoient fait de son Edit de Wormes, au préjudice duquel ils faisoient profession publique du Lutheranisme, & protegeoient hautement Luther qu'il avoit banni de l'Empire. C'est pourquoy aussitost qu'il eût fait la paix avec le Pape & avec la France, il mit en déliberation cette affaire dans son Conseil avant que de partir d'Espagne, pour son voyage d'Italie. Son dessein fut généralement approuvé de tous, mais on se trouva partagé sur les voyes qu'il devoit prendre pour l'exécuter.

Deliber. Cæsar. ap. Georg. Celesti. hist. Comit. Aug. t. 1.

Les uns vouloient que se trouvant victorieux de tous costez, en paix avec tous ses voisins, & en estat de se faire obéïr, il y allast de hauteur, & contraignist par les armes les Protestans qui n'avoient pas de quoy luy résister, de se soumettre, & de renoncer à leur hérésie. Les autres au contraire, jugeant que la voye de la violen-

lènce estoit toûjours beaucoup plus dangereuse qu'efficace en matiere de Religion, luy conseilloient de se servir de l'occasion savorable que les Protestans luy presentoient eux-mesmes pour les ramener doucement à l'Eglise Catholique, en leur octroyant la convocation d'un Concile qu'ils demandoient pour décider souverainement de leurs controverses. Charles-Quint qui avoit bien de l'esprit & de l'adresse, & assez souvent des veûës plus fines que celles de tout son Conseil, ne trouva pas qu'il luy fust alors avantageux de prendre ni l'un ni l'autre de ces deux partis. Il voyoit d'une part qu'une guerre civile ne l'accommodoit pas, en un temps où il avoit besoin non-seulement de toutes ses forces, mais aussi de celles de tout l'Empire contre un aussi redoutable ennemi que Soliman, qui menaçoit de retourner bientost plus puissant que jamais; & de l'autre il consideroit qu'outre que la convocation d'un Concile seroit un remede & fort long & fort incertain pour un si grand mal, il y alloit de son honneur d'achever de luy-mesme, & par son autorité, cette grande affaire, qui estoit effectivement la premiére qu'il avoit entreprise à son avénement à la Couronne de l'Empire. Il prit donc làdessus un temperament entre deux, & une résolution qu'il ne voulut pas découvrir jusqu'à ce qu'il en eust parlé au Pape, avec lequel il devoit traiter de quelques autres affaires à Boulogne, où, aprés qu'il eût congedié les Envoyez des Protestans

ANN. 1529.

ANN. 1529 [illegible] l. 20. Sleid. l. 7.

tans de la maniére que nous avons dit, il fit magnifiquement son entrée le cinquiéme de Novembre. Ces deux grands Princes, qui estoient sans doute des plus éclairez & des plus sages de leur temps, conferent souvent ensemble sur la paix de l'Italie sur l'accommodement que l'Empereur fi avec les Venitiens & le Duc Sforce pou Milan, sur la guerre qu'il faisoit alors au Florentins pour retablir les Medicis, qu depuis ce temps-là sont devenus Ducs d Toscane, sur les secours que l'on pouvoi tirer de l'Italie contre le Turc : apres quo l'on en vint aux moyens qu'on devoi prendre pour réduire les héretiques d'Allemagne, & sur tout à celuy de la convocation d'un Concile que les Protestans demandoient.

Il est certain que les intentions des uns & des autres estoient fort differentes sur c point-là, quoyqu'ils semblassent tous s'y accorder. D'une part il paroissoit clairemen que le Pape n'estoit gueres d'avis que l'on assemblast un Concile pour des raisons qu'o ne peut nier qui ne fussent tres-plausible: Car il disoit que les points de doctrine qu les Protestans vouloient qu'on examinat de nouveau, avoient esté déja décidez pa des Conciles ausquels on estoit obligé de s soumettre. Que pour les abus que l'on pretendoit s'estre glissez dans le culte & dan la discipline, c'estoit à luy comme a Chef de l'Eglise qu'on devoit s'adresse pour en demander la reformation. Qu'a

Epist. Clement. ad Carol. V. & 1. liter. ad Princ. V. Pallavic. l. 3. c. 2. & 5.

temps où l'on eſtoit, il ne paroiſſoit pas ANN. 1529.
qu'il fuſt poſſible de convoquer un Concile qu'avec des difficultez preſque inſurmontables; que quand meſme on l'auroit aſſemblé, jamais les Proteſtans ne le voudroient reconnoiſtre, s'il n'eſtoit de la maniere qu'ils le veulent contre les ordres de l'Egliſe; & qu'enfin puis qu'ils n'eſtoient encore qu'une poignée de révoltez, c'eſtoit à l'Empereur, comme au Protecteur de l'Egliſe, de les réduire par les armes à leur devoir. Qu'au reſte il ne parloit pas de la ſorte pour ſon intereſt, comme s'il craignoit un Concile, puis qu'il ſçavoit fort bien que les membres dont il eſt composé, qui ſont les Eveſques, ne pourroient rien faire contre l'autotité de leur Chef, ſans s'expoſer aux inſultes & à la violence de ceux qui voudroient entreprendre de les détruire. C'eſtoient là les raiſons du Pape, comme il s'en expliqua ſouvent avec Charles-Quint & de vive voix & par lettres, ajouſtant néanmoins toûjours qu'il eſtoit tout preſt de convoquer le Concile, ſi on le jugeoit à propos pour le bien de l'Egliſe.

D'autre part, plus les Proteſtans, qui eſtoient informez de tout, voyoient que le Pape s'éloignoit de la voye du Concile, plus ils la demandoient, pour rendre leur cauſe plus plauſible, pour tirer les choſes en longueur, & pour avoir toûjours l'exercice libre, en attendant ce Concile, qui ne ſe tiendroit de longtemps, & dont ils ne

ANN. 1529. vouloient point du tout, comme l'experience le fit connoistre. Pour l'Empereur, il ne vouloit alors ni la guerre, comme le Pape la luy proposoit; ni le Concile, comme le demandoient les Protestans; mais une assemblée générale des Estats de l'Empire, où il prétendoit faire ses derniers efforts pour réünir les Lutheriens avec les Catholiques: aprés quoy, si cela ne réüssissoit pas comme on l'esperoit, on en viendroit à l'Indiction d'un Concile, au cas qu'il fust jugé necessaire pour la réduction des Protestans, qu'on obligeroit cependant à ne rien entreprendre contre l'Eglise Catholique, en attendant les décisions du Concile.

ANN. 1530. Voilà tout le secret de cette affaire, & ce de quoy le Pape & l'Empereur convinrent dans cette Conference de Boulogne. Sur quoy Charles envoya ses Lettres patentes du vingt & uniéme de Janvier en Allemagne, par lesquelles il invite tous les Ordres de l'Empire à la Diéte qu'il convoque à Ausbourg pour le huitiéme d'Avril, où il se trouvera luy-mesme, afin d'y faire cesser la discorde qui divise les esprits sur les points de la Religion, & de se réünir tous ensemble contre le Turc, permettant à tous les partis d'y proposer librement par écrit tout ce qu'ils avoient à dire pour le soûtien de leur cause, & donnant à tous saufconduit & seûreté pour l'allée, pour la demeure, & pour le retour. Et comme quelque temps aprés il eût receû des lettres du Roy Ferdinand son frere & des Electeurs

Sleidan. l. 7. Georg. Cœlest. t. 1.

qui se pressoient de se rendre au-plustost en Allemagne pour les necessitez urgentes de l'Empire, il quitta le dessein qu'il avoit fait d'aller avec le Pape à Rome pour y prendre la Couronne Impériale. Il la receût solennellement à Boulogne le vingt-quatriéme de Février, jour de sa naissance, qui luy fut toûjours heureux; & aprés avoir achevé de regler les affaires d'Italie, il en partit le vingtdeuxiéme de Mars pour la Diéte d'Ausbourg: mais ayant esté obligé de s'arrester souvent sur le chemin, il n'y arriva qu'au mois de Juin. ANN. 1530.

Cependant l'Electeur de Saxe & les autres Princes Protestans ayant sceû que le Pape, l'Empereur, & le Roy Ferdinand son frere, s'estoient obligez par le traité de Barcelone, à faire tout ce qu'ils pourroient pour exterminer le Lutheranisme dans l'Allemagne, & ne doutant point qu'on n'eust pris à Boulogne la mesme résolution, déliberoient sur ce qu'ils avoient à faire pour leur défense, & consultoient entre eux, pour sçavoir s'il ne seroit pas à propos de prévenir le mal dont ils estoient menacez, & d'aller avec ce qu'ils avoient de troupes au-devant de l'Empereur, qui s'avançoit vers le Tirol, pour luy empescher le passage des Alpes. Il faut qu'un veritable Historien rende justice au mérite où il le trouve, sans avoir égard à la qualité des personnes. Je diray donc, sans craindre que la posterité, qui peutestre lira mes ouvrages, me soupçonne d'avoir esté ni Lutherien, ni Calvi- *Georg. Celest. t. 1. fol. 19.*

ANN. 1530. niste, ni mesme Janseniste, que Luther fit en cette rencontre une action digne sans doute d'un plus homme de bien & plus modere qu'il n'estoit. Car il écrivit au Duc, pour le détourner de cette entreprise criminelle, disant, que ce n'estoit point par les armes qu'il falloit defendre la cause de la Religion, mais par de bonnes raisons, par une patience chrestienne, & sur tout par une grande confiance en Dieu ; & en mesme temps il fit un petit Traité rempli des Sentences choisies de l'Escriture Sainte, pour se fortifier dans les perils & les afflictions de cette vie, & traduisit en vers Allemans le Pseaume 46. *Deus refugium nostrum & virtus*, qu'il fit mettre en musique, pour estre chanté, comme il le fut, dans toutes leurs Eglises pendant tout le temps que cette Diete devoit durer. Cela fut cause que le Duc de Saxe, qui écoutoit Luther comme un oracle, & à son exemple les Princes ses associez, se resolurent de se fier à l'Empereur, & d'aller à la Diete. Mais avant cela l'Electeur assembla ses principaux Docteurs avec Luther, qui réduisit par son ordre leur Profession de Foy en dix-sept articles, qui furent comme la matiere dont on forma la celebre Confession d'Ausbourg.

Luth. epist. ad Elector. Saxo. ap Celest. t. 1. fol. 20.

Ibid. fol. 21.

Conf. F. Doctri. & ad Christ. a Luth. ibid. f. 25.

Cela fait, il se mit en chemin avec Luther : mais de-peur d'irriter l'Empereur, par la presence d'un homme qu'il avoit proscrit nommément par l'Edit de Wormes, il le laissa à Cobourg, l'une de ses principales forteresses, sur la frontiere de

de la Franconie, & du Comté de Henne- ANN.
berg, avec promesse qu'on ne feroit rien 1530.
dans la Diéte sans le consulter. Aprés quoy, comme il crut que l'Empereur arriveroit bien plustost qu'il ne fit, il alla faire le premier de tous son entrée à Ausbourg, le *Georg. Cœlest. t. 1. f. 31.*
second jour de May, accompagné du Prince Jean Frideric son fils, de Françojs Duc de Lunebourg, de Wolfang Prince d'Anhalt, du Comte Albert de Mansfelt, de toute la Noblesse Saxonne, & de cent soixante cavaliers bien armez, & couverts de riches casaques d'écarlate en broderie d'or. Les autres Princes Ecclesiastiques & Séculiers firent aussi, selon qu'ils arrivoient plustost ou plus tard, leur entrée durant tout le reste du mois de May & au commencement de Juin, chacun avec un équipage proportionné à sa qualité, & au rang qu'il tenoit dans l'Empire. Ainsi, en attendant l'Empereur, qui s'estoit arresté dans le Tirol, Philippe Melanchton qui fut choisi pour *Phil. Melancht. Ep. ad Luth. ap. Celest. t. 1. f. 39. 4.*
mettre en bonne forme la Confession de Foy qu'on luy devoit présenter à la Diéte, eût tout loisir de la dresser, comme il fit, avec bien de l'adresse, sur les dix-sept Articles de Luther, qui s'en voulut bien rapporter à luy en une affaire de cette importance pour le parti.

Ce Philippe qui s'est rendu si célébre *Selussemberg. l. 2. Theolog. Calvin. V. Flor. de Rem. l. 2. c. 9.*
parmi les Protestans, estoit d'une petite bourgade du bas Palatinat, proche du Rhin. Il avoit receu de la nature, dans une naissance tres basse, un esprit si grand, & si

ANN. 1530. propre pour les sciences, qu'à l'âge de vingt ans il s'estoit déja aquis la réputation d'un des plus habiles hommes d'Allemagne, sur tout dans la connoissance des belles lettres & de la Philosophie d'Aristote. C'est pourquoy le Duc Frideric Electeur de Saxe le fit venir l'an mil cinq cens dix-huit dans son Université de Wittemberg, où il s'attacha si fort à Luther, qu'il devint bien-tost le plus grand confident qu'il eust. Au reste, l'on peut dire qu'on ne vit jamais d'amitié plus surprenante & plus extraordinaire que celle-là, qui fut fondée, ce que je ne crois pas qu'on ait jamais veû, sur les deux naturels du monde les plus dissemblables, & qui devoient avoir en suite une invincible antipathie. Car enfin Luther estoit, comme personne n'en peut douter, hardi, entreprenant, impérieux, fier, hautain & colere, ne gardant aucune mesure ni aucune bien seance soit dans ses écrits, soit dans ses paroles quand il estoit une fois échaufé, décisif, ferme, intrepide & opiniastre dans ses sentimens dont il ne vouloit jamais rien relascher, gay au reste, agréable, & de belle humeur avec ses amis, & aimant fort à plaisanter. Philippe au contraire estoit un homme d'esprit doux, humble, retenu, complaisant, ayant l'air tout-à-fait modeste & mortifié, fort sérieux, aimant la paix, soupirant aprés l'union, & toujours prest à s'accommoder s'il eust esté le maistre, timide au reste, irrésolu, doutant de tout, & si peu ferme dans les points de sa créance, dont il a é-

crit

erit tres-diversement, que les Zuingliens, les Calvinistes, & les Ariens mesmes ont prétendu l'avoir de leur costé. Mais cela n'avint qu'aprés la mort de Luther, pour lequel il auoit toute la soumission d'esprit, toute la déference, & toute la veneration qu'un disciple peut avoir pour son maistre; & Luther aussi réciproquement avoit pour luy tant d'estime & de tendresse, qu'il n'y avoit que luy seul duquel il souffrist les avis, & qui osast entreprendre de l'adoucir quand il le voyoit en colere, & pousser les choses un peu trop loin. ANN. 1530.

Voilà quel fut Philippe Melanchton, qui eût charge de dresser la Confession d'Ausbourg; ce qu'il fit en vingt & un Articles, dont quelques-uns, comme ceux qui concernent l'Essence d'un seul Dieu, la Trinité des personnes, & l'Incarnation du Verbe, sont orthodoxes; & les autres sont concûs en de certains termes, ou qui n'expriment qu'une partie de leur créance, ou qui adoucissent ce qu'il y a de plus odieux & de plus manifestement contraire à la Foy dans leur doctrine, qui ne laisse pas d'estre hérétique avec tous ces adoucissemens. Il en ajousta sept autres pour corriger les prétendus abus de l'Eglise Romaine, & qu'il intitule, *De la Communion sous les deux especes, du Mariage des Prestres, de la Messe, de la Confession, de l'abstinence des viandes, des vœux Monastiques, & de la puissance Ecclesiastique.* Cette Confession des Protestans exposée de la sorte par Confess. August. ap. Calest. t. 2. Sleid. l. 7. Cochl.

Phi-

ANN. 1530. *Ep. Jo. Sax. Duc. ad Luth. 11. Maii ap. Cælest. t. 1. f. 40.* Mihi eximie placet, nec quicquam in eâ corrigere aut mutare possum. Neque etiam aliquid à me emendari convenit. Ego enim ita molliter & delicate incedere nequeo.

Philippe Melanchton en ces vingt-huit Articles, fut aussitost portée à Luther par un exprés que le Duc de Saxe luy envoya, pour sçavoir de luy s'il y trouvoit quelque chose à changer. Il l'asseûra par la reponse qu'il luy fit, *Qu'elle luy plaisoit infiniment; qu'il n'y pouvoit rien changer; & que quand mesme il le pourroit, il ne seroit nullement à propos qu'il le fist, parce qu'il luy seroit impossible d'user de tant de circonspection, & de s'exprimer d'une maniere si molle & si delicate.* C'est ainsi qu'approuvant le fond de la doctrine, qui en effet est Lutherienne, il n'eust pas voulu neanmoins qu'on dissimulast si fort, & qu'on biaisast comme fit Melanchton, qui depuis ce temps-là fut le chef de ceux qui furent appellez par leurs propres confreres, Lutheriens relaschez ou mitigez,

Luth. ep. ad Jean. Duc. Saxon. Elect. 15. Maii, ap. Georg. Cælest. t. 1. Cælest. t. 1.

Cependant l'Empereur estoit arrivé de Trente à Inspruk avec le Roy Ferdinand son frere, les Reines de Hongrie & de Bohéme, le Cardinal Campege Legat de sa Sainteté, les Cardinaux de Saltzbourg, de Trente, & Gatinare, Frideric Comte Palatin, le Marquis Jean Albert de Brandebourg, les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Portugal, & plusieurs Grands d'Espagne. Aprés y avoir demeuré quinze jours, durant lesquels il receût les devoirs de la pluspart des Princes qui voulurent aller jusques-là au-devant de luy, il en partit le sixiéme de Juin, passa par Munich, & arriva le quinziéme à Aus-

Ausbourg, où il fit sur le soir son entrée a- ANN. 1530.
vec la plus grande magnificence qu'on eust *Ibid fol. 68.*
encore veüe dans l'Empire, parce qu'on *& seq.*
n'y avoit jamais veû d'Assemblée où il y *Georg. Sa-*
eust tant d'Electeurs & de Princes Ecclesia- *bin. Carm.*
stiques & Séculiers, dont les superbes *de Ingres. Cæsar. Au-*
trains, les gardes & les cavaliers diversifiez *gust.*
de tant de couleurs differentes, & les Gentilshommes tres-richement vestus, avec lesquels ils avoient fait auparavant, chacun à part, leur entrée dans Ausbourg, faisoient un des plus beaux objets du monde, estant joints, comme ils l'estoient alors, avec la Maison de l'Empereur & celle du Roy Ferdinand, qui avoit luy seul à sa suite plus de mille Gentilshommes de ses Estats d'Autriche, de Bohéme, & de Hongrie.

Mais ce qui arrestoit les yeux de tout le monde, estoit l'Empereur mesme, tres-beau Prince, à l'âge de trente ans, de bonne mine, d'un visage agréable, ayant un certain air de grandeur meslée de douceur qui le faisoir autant aimer qu'il estoit craint & respecté. Il marchoit sous un dais porté par les Senateurs d'Ausbourg, estant vestu à l'Espagnole, pour faire honneur à sa nation, qui estoit alors dans le plus haut point d'elevation où elle se soit jamais trouvee, & où apparemment elle ne pourra de long-temps remonter. Il estoit tout brillant de pierreries, sur un beau cheval Polonnois d'une blancheur admirable, environné de tous les jeunes Princes, fils d'Electeurs, de Ducs, de Comtes, & de Mar-

quis

ANN. 1530. quis de l'Empire, qui luy servoient d'Ecuyers, ayant immediatement devant soy l'Electeur de Saxe précedé de dix-sept Princes, & portant l'épée Impériale toute nuë entre Joachim Electeur de Brandebourg & le Baron Valentin d'Erbach representant le Comte Loüis Electeur Palatin son maistre, suivi de celuy qui tenoit la place de l'Electeur de Tréves. A droit marchoit l'Electeur de Mayence, avec deux cens Gardes de l'Empereur vestus de casaques à ses couleurs de velours jaune & noir; à gauche, l'Archevesque & Electeur de Cologne, à la teste de cent autres Gardes armez de toutes piéces. Immediatement aprés le dais on voyoit le Roy Ferdinand & le Legat du Pape entre trois cens Gardes de ce Prince, avec leurs riches casaques de velours rouge & blanc; aprés eux trois autres Cardinaux sur leurs mules blanches, les Ambassadeurs des Rois, le Grand-Maistre de l'Ordre Teutonique, une longue suite d'Evesques & d'Archevesques, de Seigneurs Allemans, Espagnols & Italiens, & enfin la soldatesque d'Ausbourg au nombre de trois à quatre mille hommes richement vestus & armez, avec douze piéces de canon, dont le bruit se meslant à celuy de l'artelerie qui tiroit de tous les bastions, & au son des cloches de toutes les Eglises, de tambours & des trompettes de tous ces Princes, annonçoit d'une maniere également agréable & majestueuse la venuë de l'Empereur.

La pompe finie par le *Te Deum* qu'on chan-

chanta dans la grande Eglise, & par la benediction que donna le Legat du Pape, Charles, aprés avoir congedié les Princes, retint les Protestans, pour leur dire, qu'il prétendoit que le lendemain, jour de la Feste Dieu, ils se trouvassent avec les autres à la Procession du Saint Sacrement, selon la coustume. Comme ces Princes s'estoient bien doutez que l'Empereur leur feroit un pareil commandement, ils avoient déja consulté là-dessus leurs Théologiens, suivant l'avis desquels ils protesterent toûjours qu'ils ne le pouvoient faire en conscience. Nous avons dans les Actes de cette Diéte, tout au long, la réponse que fit sur cela le Marquis George de Brandebourg au nom des autres Princes ses associez, où l'on voit que, pour justifier le refus qu'ils font d'obeïr à l'Empereur en ce point-là, ils disent seulement qu'ils ne le peuvent faire en conscience, parce qu'on ne porte dans cette pompe que la moitié du Sacrement, & que ce culte & cét honneur exterieur qu'on rend au Corps de Jesus-Christ est une de ces traditions humaines qui sont condamnées dans l'Evangile. De là l'on peut, ce me semble, conclure qu'en ce temps-là les Lutheriens croyoient encore la presence réelle, mesme hors de la manducation; car autrement ils eussent dit, comme ils ont fait depuis, qu'ils ne pouvoient rendre ce culte, parce qu'ils ne croyoient Jesus-Christ present à l'Eucharistie que dans l'usage de ce Sacrement, & non pas quand on le

ANN. 1530.

Georg. Calest. t. 1. f. 81. & seq. Sleid. l. 7. Cochle.

ANN. 1530. le garde pour estre exposé sur l'Autel, ou porté en Procession. Quoy qu'il en soit, on ne put rien gagner sur l'esprit de ces cinq ou six Princes ; mais la Procession, laquelle, à cause de cette contestation qui dura jusques à dix heures du matin, ne put commencer qu'à midy, ne laissa pas d'estre une des plus belles choses du monde.

Cochlæ. Cælest. t. 1. f. 85.

L'Archevesque de Mayence portoit le tres-Saint Sacrement sus un magnifique dais porté par six Princes qui se succedoient les uns aux autres quand un s'arrestoit aux reposoirs. Il avoit à sa droite le Roy Ferdinand, & à sa gauche Joachim Electeur de Brandebourg, frere de cét Archevesque. Il estoit précedé de tout le Clergé, aprés lequel marchoient les deux Grand-Maistres de la Maison de l'Empereur & de celle du Roy, suivis des herauts de ces deux Princes, des trompettes, des hautbois, des cornets, & des Chantres de leurs Chapelles. Aprés cela venoient les Senateurs de l'Empire, les Gens du Conseil Imperial, & ceux du Royal, puis les Officiers & les Gentilshommes, & enfin les Princes qui marchoient immediatement devant le dais. L'Empereur revestu de son grand manteau Impérial de couleur de pourpre, doublé de toile d'argent, le suivoit, le flambeau en main, & la teste nuë, sans parasol, durant la plus grande ardeur du Soleil. Aprés luy marchoit le Legat, puis les Electeurs Ecclesiastiques, les Archevesques, les Evesques, le- Députez des Villes Impériales,

iales, les Grands d'Espagne, les Seigneurs taliens & Flamans, & enfin les Gardes de l'Empereur & du Roy à droit & à gauche, pour empescher que le peuple que suivoit en foule. ne troublast cette marche, qui fut aussi dévote que magnifique, l'Empereur ayant pris grand soin qu'il y eust des flambeaux pour tous, & que chacun gardast son ordre, marchant lentement, en silence, sans qu'on entendist rien que le son des instrumens & la musique. ANN. 1529.

Ce fut là le triomphe de Jesus-Christ dans Ausbourg à la veüe des Lutheriens, qui n'eurent pas lieu d'estre satisfaits d'en avoir usé comme ils firent : car l'Empereur fort irrité de leur conduite, fut sur le point de leur commander de sortir d'Ausbourg; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que les Princes Catholiques obtinrent de luy, qu'ils pussent proposer dans la Diéte ce qu'ils avoient à dire pour leur créance, comme il le leur avoit promis : mais il fallut aussi qu'ils obéïssent en deux points qui leur donnerent bien du chagrin. Avant l'arrivée de l'Empereur ces Princes Protestans faisoient hautement prescher leurs Ministres, non-seulement dans leurs maisons, comme ils avoient fait à Spire, mais aussi dans les Paroisses & dans les Eglises mesmes des Dominicains & des Cordeliers. Charles ne pouvant souffrir cette hardiesse, avoit écrit d'Inspruk en termes tres-forts, qu'il vouloit que l'on suspendist les Presches jusqu'à ce que l'on vist ce qu'on devoit ordon-

Cochlæ.

Georg. Celest. t. 1. Cochlæ. Sleid. l. 7.

ANN. 1530. *Luth. epist. ad Elect. Sax. ap. Celest. f.41. Causæ Philip. Mel ob quas, &c. ibid. f.89.*

donner dans la Diéte touchant leur affaire. Luther mesme & Philippe Melanchton ayant esté consultez sur cela, avoient déclaré qu'on estoit obligé d'obéir, puis qu'il ne s'agissoit que de ne pas prescher pour un temps, ce qui n'est point contre la Loy de Dieu. En quoy l'on peut dire que ces deux hommes, tout héretiques qu'ils estoient, ont fait une tres-belle leçon à tous les sujets, pour leur apprendre qu'encore qu'ils croyent en leur particulier que ce qu'on exige d'eux n'est pas juste, leur sentiment néanmoins, qui n'est pas la regle à laquelle on soit obligé de se conformer, ne les exempte pas de l'obéïssance qu'ils doivent à leurs Souverains, quand la chose qu'on leur ordonne n'est pas un peché manifeste.

Gregor. l.2. ep. 62. Indict. 11.

Cela est tres-conforme à ce que fit Saint Grégoire le Grand en une pareille occasion. L'Empereur Maurice avoit fait un Edit, par lequel il défendoit de recevoir dans les Monasteres les soldats, qui avant que d'avoir achevé leur temps de service prescrit par les Loix, & sans avoir esté ni cassez, ni licentiez, quittoient l'armée pour s'aller rendre Moines. Saint Grégoire, auquel il avoit commandé de faire publier cette Loy, & qui croyoit en son particulier qu'elle estoit préjudiciable aux droits de l'Eglise, ne se crut pas pour cela dispensé de l'obligation d'obéir à son Souverain, qui avoit aussi ses raisons, & ne doutoit point qu'il n'eust droit d'en user comme il faisoit. Ce saint Pontife donc ne laissa pas d'exécuter

Nisi aut expletâ militiâ, aut debilitate corporis repulsus.

Ego vero hac Dominis meis lo-

e qui luy estoit ordonné, se contentant de faire à l'Empereur son maistre une tres-humble remontrance dans une lettre extrémement soumise, où, aprés luy avoir exposé d'une maniére tres-respectueuse les raisons qu'il avoit de desapprouver cette Ordonnance, il conclut par ces admirables paroles: *Pour moy, qui suis obligé de vous obéir, j'ay envoyé, selon vos ordres, cét Edit en divers quartiers de la terre; & parce que cette Loy ne s'accorde pas trop bien avec la volonté de Dieu, je n'ay pas voulu manquer d'en avertir mes Serenissimes Maistres par cette lettre. Je me suis donc pleinement aquité de mon devoir, en cé que d'une part j'ay obéï à l'Empereur, & que de l'autre, je ne me suis pas teû, & que j'ay dit quel estoit sur cela mon sentiment.*

Voilà comme parle un Pape, & un Pape tres-saint, & trés-sçavant, qui apprend aux autres Prélats, par son exemple, à ne pas s'élever contre les ordonnances de leurs Souverains, sous prétexte de zele pour maintenir les droits de leur Eglise; & qu'il faut que ce zele, pour estre selon la science, comme parle l'Apostre, soit accompagné non-seulement de force, mais aussi d'humilité: de force, pour satisfaire à leur devoir, en avertissant de ce qu'ils croyent en conscience estre obligez de represenret; l'humilité, pour obéir aprés cela, sans vouloir faire de leur sentiment une loy.

Ce fut aussi ce grand exemple, qui fit agir avec le mesme esprit, dans une sembla-

ANN. 1530.

quens, quid sum nisi pulvis & vermis? Ego indignus famulus vester. Ego quidem jussioni subjectus eandem legem per diversas terrarum partes transmittere feci: & quia lex ipsa omnipotenti Deo minimè concordat, ecce per suggestionis meæ paginam serenissimis Dominis meis nuntiavi. Utrobique ergo quod debui exolvi, qui & Imperatori obedientiam præbui, & pro èo quod sensi minimè tacui.

ANN. 1530. T. 3. ed. 5. Paris. T. 12. ed. Colon. Bern. ep. 123. 124. Petr. Bles. ep. 101. Orderic. l. 10 12. Malmesbur. l. 3. Chron. Autissiod. Vinc. Bellovac. Antonin. Trithem. Bellarm. Corves. hist. des Evesq. du Mans. Ep. 277.

ble rencontre, le B. Hildebert Evesque du Mans, & puis Archevesque de Tours, l'un des plus saints & des plus sçavans Prélats que l'Eglise Gallicane ait jamais eûs. C'est celuy de qui nous avons les Epistres, & quelques autres beaux ouvrages dans la Bibliotheque des Peres; celuy que Saint Bernard appelle l'excellent Pontife, & la grande colomne de l'Eglise; duquel les Ecrivains les plus célebres parlent avec de grands éloges, & dont Dieu mesme voulut déclarer & honorer la sainteté par des miracles qui se firent à son tombeau. Et à cette occasion je me sens obligé de dire, pour rendre l'honneur que l'on doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit, sur la foy d'une Epitre d'Ives de Chartres, que quand Hildebert fut fait Evesque du Mans il menoit une vie tres-scandaleuse, l'ont pris pour un autre, estant trompez par l'inscription de cette Epistre, où ils ont trouvé *Hildeberto*, au lieu de *Aldeberto*, qui se lit dans les vieux exemplaires, comme Monsieur Juret, à qui nous devons cette importante remarque, l'a fait voir dans ses sçavantes notes sur Ives de Chartres.

Juret. ad epist. 277.

11. 25. Or ce grand homme ayant esté transferé de l'Evesché du Mans à l'Archevesché de Tours par le Pape Honorius II, aprés la mort de Gislebert, qui mourut à Rome en l'année mil cent vingt-cinq, trouva qu'il y avoit dans son Eglise deux Canonicats, ausquels le Roy, depuis la mort du défunt Archevesque, avoit pourveû.

Ce

Ce Roy estoit Loüis le Gros, dont le sage Abbé Suger a fait l'éloge, en écrivant avec une grande sincerité l'histoire de sa vie toute pleine des marques de son insigne piété jointe à une grande prudence, & à une valeur héroïque. Et comme il maintenoit les droits de sa Couronne avec une vigueur égale à ses autres perfections, il avoit écrit au nouvel Archevesque, luy ordonnant de recevoir dans son Eglise ceux ausquels il avoit donné par le droit de Régale ces deux Benefices. Ce saint Prélat croyant que son Eglise de Tours ne fust pas soumise à ce Droit de Régale, qui est une des plus grandes prérogatives de la Royauté, fut luy-mesme à la Cour pour faire de tres-humbles remontrances au Roy, qui voulut qu'on luy fist justice: sur quoy il fut oüi dans l'Assemblée de ceux qui devoient juger de ce different.

On y examina toutes les raisons qui furent proposées de part & d'autre : mais comme l'Archevesque, n'estant pas satisfait de ce jugement, vouloit que cette cause fust jugée canoniquement par des Evesques ; le Roy de son costé, qui sçavoit fort bien qu'il s'agissoit en cela d'un droit de sa Couronne presque aussi ancien que la Monarchie Françoise, voulut absolument que l'on s'en tint à ceux à qui la connoissance en estoit attribuée comme au premier & souverain Tribunal du Royaume. En suite, voyant

ANN. 1530

Regis litteras accepi continentes regem præscriptas dedisse dignitates, atque mihi præcipere quod personas quibus eas ipse dederat in sedibus earum dignitatum mittere non differrem. *Hild. ep. 6. ap. Luc. d'Acher to. 13. Spicil.*

Attendens oportere conveniri Regem, ad eum profectus sum.

Agendi cum eo diem suscepi, affui statuto die & loco, in audientiâ eorum qui conveneerant paratus respondere objectis, & Canonicè subire judicium. Dehinc auditâ utriusque partis causâ, cum hunc debitum expectarem judicium, rex mihi prohibuit, ne quicquam de prædictarum redditibus dignitatum aut præsumerem, aut

ANN. 1530.

ordinarem

voyant que Hildebert ne se rendoit pas encore, & vouloit toûjours des Evesques pou juges, il luy défendit absolument de plu rien prétendre à ces Benefices, ni à leur fruits. Il fit plus ; car estant irrité du refu que l'Archevesque avoit fait de se soumettr à ses juges naturels en cette cause, il usa d toute l'étenduë de son droit, & voulut qu les revenus de l'Archevesché de Tours, qu estoient sous sa main durant la Régale fussent mis dans son épargne, ce qu'il n faisoit pas auparavant.

A Rege sequutus est nuntius qui diceret, dixisse Regem, ne fructus possessionum Turonensis Ecclesiæ quos Regia potestas attingit, ad præfatam deferrentur Ecclesiam, sed fisco addicti regiis deinceps usibus deservirent; quod ita factum est. *Ibid.*

Que fait à cela le saint Archevesque ? C qu'avoit fait Saint Grégoire, qu'il imita par faitement bien en cette rencontre. Il se con tente de ses tres-humbles remontrances, & de ses priéres ; & voyant qu'il n'avoit pi rien obtenir, & que le Roy témoignoit estr tres-mal satisfait de sa conduite, il s'adress à un Evesque qui estoit fort consideré de c grand Prince, & le conjure en des terme tres-pathetiques, de luy rendre office aupré de sa Majesté pour le remettre dans l'hon neur de ses bonnes graces. *Je ne vous écri pas*, luy dit-il, *pour me plaindre du proced du Roy*, *pour vous animer par mes plaintés pour exciter des clameurs, des troubles, de séditions & des tempestes contre l'Oingt d Seigneur, & pour demander qu'on se serv contre luy de la rigueur & des censures d l'Eglise. Bien loin de cela, je vous demand seulement que vous ayiez la bonté d'interce der pour moy, & de faire en sorte par vo bons & charitables offices que Sa Majest n'em*

Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem super Christo Domini deponens, tanquam postulans Ecclesiasticæ rigorem

n'employe pas les armes de sa colere & de son indignation contre un pauvre Evesque accablé d'années, qui ne soupire qu'apres le repos.

Voilà tout ce que fit ce saint Prélat, & le Roy demeura le maistre, & joüit pleinement de son droit, sans que le Pape Honorius tres-saint Pontife & grand protecteur de cét Archevesque, y trouvast à redire, estant persuadé, ainsi que l'estoit Saint Grégoire, que les sujets dans ces sortes de choses où il y a raison de part & d'autre, doivent se soumettre à la volonté & aux loix de leur Souverain. C'est ce qui est si vray, que Luther mesme & Melanchton n'en purent pas disconvenir, & qu'ils déclarerent fort nettement qu'il falloit obéïr à l'Empereur, quoy-qu'ils crussent qu'il faisoit mal de défendre à leurs Prédicans de prescher leur doctrine.

ANN. 1530. disciplinæ Subvenire Ecclesiæ & mihi per vestrum deprecor interventum & Regi ex charitate suggeri, ne sagittas suas in sene compleat sacerdote. *Ibid.*

Les Princes Protestans s'obstinoient néanmoins encore à vouloir maintenir leurs presches, sous prétexte qu'ils ne se pouvoient passer de la nourriture spirituelle de la sainte parole. Mais l'Empereur leur ayant dit en maistre que c'estoit à luy de pourvoir à ce qu'il y eust durant la Diéte des Prédicateurs qui preschassent la pure parole de Dieu, il fallut se soumettre ; & dés le Samedi d'aprés la Feste du Saint Sacrement, il fit publier une Ordonnance, par laquelle il fut défendu à toutes sortes de personnes de prescher, excepté à ceux qui le feroient par ordre dans l'Eglise Cathedrale ; & ce fut

Ibid. f. 92.

ANN. 1530. *Cochlæ.*

un fort bon Catholique, & celuy-là mesme qui en estoit le Prédicateur ordinaire, auquel on ordonna de ne prescher simplement que son Euangile, en sorte que les Lutheriens qu'on épargneroit, le pussent oüir avec édification.

Charles ayant gagné ce point sur les Protestans, en voulut avoir un autre qui condamnoit manifestement le refus qu'ils avojent fait de se trouver à la Procession. Car comme le Lundi vingtiéme de Juin il voulut faire l'ouverture de la Diéte par la Messe du Saint Esprit, qui fut solennellement chantée dans l'Eglise Cathedrale, il fit dire à l'Electeur de Saxe qu'il falloit absolument qu'il vint faire sa charge de Grand Marechal de l'Empire, qui doit porter l'épée devant l'Empereur en ces céremonies publiques. Ses Docteurs consultez sur ce sujet, luy dirent qu'il le pouvoit faire sans scrupule, à l'exemple de Naaman, auquel le Prophete Elisée permit de servir le Roy de Syrie son Maistre, qui s'appuyoit sur luy au Temple où il adoroit une Idole: & sur cela l'Electeur obéït, & fut faire sa charge à l'Eglise, accompagné des autres Princes Protestans, qui assisterent aussi-bien que luy à la Messe, & à la harangue Latine du Nonce du Pape, qui les exhorta avec beaucoup d'ardeur & de force à se réünir de créance avec les Catholiques, pour aller tous ensemble, animéz d'un mesme esprit, contre le Turc. Il est tout clair qu'ils condamnoient eux-mesmes en cela léur premiére con-

Cælest. t. 1. f. 103. Sleid. l. 7. Cochlæ.

Aderani & Lutherani Principes tùm in Missa, tum in concione. *Cochlæ.*

onduite. Car par la mesme raison ils pou- ANN. 1530.
oient assister à la Procession du Saint Sa-
rement pour y faire leur charge, & pour
ervir &accompagner l'Empereur qui n'exi-
geoit d'eux en cela qu'un devoir purement
ivil & politique, comme il s'en estoit ex-
pliqué : mais c'est que l'hérésie n'ayant nul
principe solide, est fort sujete au change-
ment, & ne peut jamais estre bien long-
temps uniforme dans sa conduite.

Aprés la Messe, l'Empereur suivi du Roy Ferdinand, des Electeurs, des Princes, & des Députez des Villes, fut tenir la premiére séance de la Diéte dans la grand' Salle du Senat d'Ausbourg, où, aprés que le Comte Palatin Frideric eût leû à l'Assemblée un assez long écrit contenant les motifs qui avoient obligé Sa Majesté Impériale à convoquer cette Diéte, & les choses desquelles on y devoit traiter, il fut arresté que l'on commenceroit par le point de la Religion qui estoit le plus important pour la paix & le repos de l'Allemagne. C'est pourquoy le jour de la Saint Jean, qui fut celuy de la seconde séance, aprés qu'on eût oüi la harangue Latine que le Legat du Pape fit pour exhorter les Protestans à rentrer dans l'Eglise Catholique, & celle des Députez d'Autriche qui demandoient un prompt secours contre les Turcs : l'Electeur de Saxe s'estant levé de son siége, accompagné du Marquis George de Brandebourg, des Ducs François & Erneste de Lunebourg & de Brunswic, de Philippe Langrave de Hesse, & de Wol- *Celest. t. 2. f. 1. & seq. Sleid. l. 7. Cochl.*

ANN. 1530. phang Prince d'Anhalt, s'alla mettre vis-à-vis du Trosne de l'Empereur ; & alors le Docteur George Pontanus son Chancelier fit un discours assez plausible, par lequel ces Princes supplioient tres-humblement l'Empereur de permettre qu'on leust publiquement devant tous les ordres de l'Empire leur Confession de Foy, afin de desabuser ceux qui estant tres-mal informez de leur créance, leur attribuoient des opinions hérétiques & scandaleuses qu'ils n'ont jamais tenuës. D'abord l'Empereur vouloit seulement qu'ils la luy missent entre les mains pour la faire examiner tout à loisir, & pour deliberer aprés sur cela avec les Electeurs & les Princes & les gens de son Conseil. Mais, pour leur oster tout sujet de plainte, il se résolut enfin de leur octroyer ce qu'ils demandoient, & leur donna jour au lendemain dans la Salle de son Palais, où l'Assemblée se trouveroit pour entendre ce qu'ils avoient à dire.

Ainsi le Samedi vingt-cinquiéme de Juin, l'Electeur de Saxe avec le Duc Jean Frideric son fils, les autres cinq Princes Protestans & les Deputez de Nuremberg & de Rutling s'estant presentez devant l'Empereur sur les trois heures aprés midi avec leur Confession en Allemand & en Latin, contenant les vingt-huit Articles de leur créance & de leur discipline, avec les autoritez sur lesquelles ils les appuyent, elle fut leuë lentement, & à haute voix, par un des Conseillers de l'Electeur, avec une incroyable joye des Protestans

stans, qui regardoient cette action comme le triomphe de leur doctrine. Ils écrivirent en suite par tout, qu'on la trouvoit toute conforme à la pure parole de Dieu, & que ceux d'entre les Papistes qui l'avoient le plus décriée, demeuroient muets, & qu'ils n'oseroient plus entreprendre de la combatre. ANN. 1530.

Mais il parut en peu de temps qu'ils s'estoient bien trompez : car aprés qu'on eût achevé d'examiner & de metre en bonne forme la réfutation que les Docteurs Catholiques firent de tous les dogmes hérétiques que contenoit cette Confession, l'Empereur la fit lire en pleine Assemblée le troisiéme d'Aoust ; puis, comme on eût esté aux avis, elle fut généralement approuvée de tous les Catholiques qui surpassoient de beaucoup en nombre les Protestans. En suite l'Empereur s'adressant au Duc de Saxe & aux Princes ses associez, leur dit qu'il falloit qu'ils se conformassent au sentiment de la Diéte, & qu'ils approuvassent comme les autres l'écrit que l'on venoit de lire. Ils en demenderent une copie, & l'on fit d'abord quelque difficulté de la leur octroyer : mais on la leur promit enfin, à condition toutefois qu'aprés l'avoir leüë en leur particulier, ils la rendroient à l'Empereur, sans la communiquer à d'autres; ce qu'on fit, parce qu'en effet la Diéte ayant prononcé sur les deux piéces qu'on y avoit leüës, il ne s'agissoit plus de disputer, mais seulement de se soumettre au sentiment de l'Assemblée. Ils

Cælest. t. 3. f. 43. & seq. Sleid. l. 7. Cochlæ.

ANN. 1530. Sleid. l. 7. rejetterent aſſez fiérement cette condition, & meſme le Lantgrave ſe retira de la Diéte ſans prendre congé; ce qui faſcha fort l'Empereur. Mais comme les Princes Catholiques eſpererent qu'on les pourroit ramener en traitant avec eux dans une Conference particuliére, ils obtinrent du Prince qu'on nommaſt dix-ſept Députez choiſis entre les Electeurs, les Princes, les Eveſques & les Députez des Villes, pour conferer amiablement avec eux, comme ils firent le ſeptiéme d'Aouſt, dans le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, où Joachim I. Electeur de Brandebourg fit aux ſix Princes Proteſtans un diſcours tres-fort & tres-pathetique, pour les obliger à renoncer à leur Confeſſion, de laquelle ils avoient oüi une ſi ſolide réfutation par les autoritez de l'Eſcriture, des Peres & des Conciles.

Ils répondirent à cela deux jours aprés de vive voix & par écrit, Qu'ils n'avoient point eû toute l'audience qu'on leur avoit promiſe, en convocant cette Diéte; Qu'on leur avoit refuſé la copie de cette réfutation; Qu'en ſuite ils ne la pouvoient approuver en leur conſcience, & que le Concile qu'on leur avoit promis ne ſe convoquoit pas. A quoy l'Electeur Joachim répliquant ſur le champ, leur dit, *Qu'outre qu'on avoit leû en pleine Diete leur Confeſſion, contenant tout ce qu'ils avoient à dire, ſelon qu'eux-meſmes l'avoient dit à l'Empereur, on faiſoit encore cette Conference pour les écouter tant qu'il leur plairoit; Qu'on leur avoit offert*

la

la copie de l'écrit des Docteurs Catholiques à une condition que tout le monde trouvoit raisonnable ; Que leur conscience les obligeoit, non pas à se separer de la Religion Catholique, mais à renoncer aux erreurs & au schisme d'un Moine apostat qui les avoit séduits ; & que pour le Concile, outre qu'ils sçavoient fort bien que les guerres en avoient toûjours empesché la convocation, Luther mesme avoit déclaré à la Diète de Wormes, qu'il ne vouloit pas se soumettre au jugement d'un Concile contre l'autorité duquel il écrivoit encore tous les jours. ANN. 1530.

Quoy-que cette replique ne plust gueres aux Protestans, néanmoins pour montrer qu'ils n'estoient pas ennemis de la paix, ils voulurent bien, par l'avis de Melanchton qui ne cherchoit qu'à s'accorder, & à terminer au plustost l'affaire, qu'on fist une autre Conference entre sept Députez de chaque costé, qui examineroient de nouveau la Confession. Cela se fit : on choisit dans chaque parti deux Princes, deux Jurisconsultes, & trois Théologiens. Ils s'assemblerent le seiziéme d'Aoust, & Melanchton qui estoit alors le chef du parti en l'absence de Luther, fit si bien par ses adoucissemens ordinaires, en expliquant d'une maniere assez tolerable ce qui choquoit le plus les Catholiques dans la Confession d'Ausbourg, que dés le lendemain on se trouva d'accord sur quinze articles des vingt & un qui font la premiére partie de la Confession touchant les dogmes de la Foy. *Cælest. t. 3. f. 43. & seq. Sleid. l. 7. Cochla.*

ANN. 1530. Car outre ceux dans lesquels les Lutheriens sont toûjours convenus avec nous touchant nos Mysteres, on avoûa dans le second que par le Baptesme le peché originel nous est remis, quoy-que la concupiscence, qui en est l'effet, nous demeure; dans le quatriéme, le cinquieme, & le sixiéme, que ce n'est pas la Foy seule, mais la Foy & la Grace sanctifiante qui nous justifient; dans le septiéme & le huitiéme, que l'Eglise ne comprend pas seulement les hommes justes, mais aussi les pecheurs, & dans le dix-septiéme, que nous avons nostre libre arbitre, & que nous ne pouvons rien pour nostre salut sans la grace & le secours surnaturel de Dieu.

On ne s'accorda qu'en partie sur trois articles. Car sur le douziéme, les Protestans voulurent bien admettre la Satisfaction comme une partie de la Penitence, pour en faire les fruits selon l'Evangile, mais non pas comme necessaire pour la rémission de la peine deüë à nos pechez. Sur le vingtiéme, ils avoûerent la necessité des bonnes œuvres, mais non pas leur mérite. Et quant au vingt & uniéme, ils reconnurent que les Saints & les Anges intercedent pour nous, & ils voulurent bien honorer leur feste & leur memoire, mais non pas les invoquer. Les trois autres articles, à sçavoir l'onziéme, le quatorziéme, & le quinziéme, qui sont de la Confession Sacramentelle, de l'Ordre & des Céremonies & des Usages de l'Eglise, furent remis à l'examen de la seconde partie,

tie, qui traite des abus qu'ils attribuënt à l'Eglise Romaine. Ce fut icy qu'on ne put jamais convenir entiérement d'aucun article, quelques voyes d'accommodement qu'on proposast de part & d'autre pour s'accorder en attendant les décisions d'un Concile, parce que les Protestans voulurent toûjouts que la Communion sous les deux especes fust de précepte divin; que les Prestres se pussent marier; que la Messe ne fust point un Sacrifice, & qu'on n'en dist point en particulier; que la Confession ne se fist qu'à leur mode en général, & sans descendre dans le détail des pechez; que les Céremonies, les Jeusnes, & les autres Commandemens de l'Eglise n'obligeassent point en conscience; & qu'on abolist les vœux Monastiques. Il n'y eût qu'au septiéme & dernier Article touchant les Evesques, où Melanchton, pour les gagner, & par là faciliter la paix, se relascha beaucoup, en leur attribuant presque toute la force & l'étenduë de leur jurisdiction dans leur Diocese. ANN. 1530.

Comme en suite on eût fait le rapport en pleine Diéte du résultat de cette Conference, ainsi qu'on en estoit convenu, on espera que puis qu'on avoit déja fait de si grandes avances pour se réünir, on pourroit faire enfin la paix, pour peu qu'on poursuivist à travailler sur une affaire si heureusement commencée. Et parce que l'on crut que si la Conference se faisoit entre peu de personnes, on s'accorderoit plus facilement que si on la faisoit entre plusieurs où il y a plus de

ANN. 1530. contradiction : on résolut de réduire le nombre des Députez à trois de chaque costé, à sçavoir à deux Canonistes & à un Théologien qui fut Ekius pour les Catholiques ; & Melanchton fut nommé pour les Protestans. Cependant Luther, à qui l'on envoyoit tous les jours des couriers pour l'avertir de ce qui se passoit dans la Diéte & dans ces Conferences, écrivoit sans cesse & au Duc de Saxe & aux Docteurs de son parti, qu'on mollissoit trop ; qu'on se laissoit tromper ; que l'on se devoit contenter d'avoir déja trop relasché dans leur Confession, sans vouloir encore ceder de nouvelles choses dans ces Conferences ; qu'on entreprenoit une chose tout-à-fait impossible, & qu'on ne pouvoit non plus accorder Luther avec le Pape que Jesus Christ mesme avec Belial.

Lutheri epistola ad diversos ap. Cælest. t. 3.

Cochle.

Il écrivit aussi plusieurs libelles en langue vulgaire contre l'Empereur & contre les Evesques, pour les rendre odieux au Peuple & à la Noblesse. Il en fit d'autres, où il combatoit les veritez Catholiques & les usages de l'Eglise Romaine, qu'il tournoit en ridicule ; & ces écrits scandaleux couroient durant la Diéte dans Ausbourg, & dans les autres Viles : ce qui tendoit manifestement à sedition, & à rompre la paix qu'on avoit déja commencé de faire entre les Catholiques & les Protestans.

Sur quoy je diray franchement qu'il me semble que c'est icy qu'on peut trouver quelque chose à redire dans la conduite de

Charles

Charles-Quint. On le blaſme ordinairement de ce qu'il ne fit pas arreſter Luther, quand il parla ſi hautement à Wormes en ſa preſence. On le pourroit excuſer en cela, parce qu'il luy avoit donné un ſauf-conduit qu'il ne devoit pas violer. Mais icy comme Luther eſtoit proſcrit de l'Empire par Edit, avec défenſe à toutes ſortes de perſonnes de le recevoir, & que neanmoins il ſe produiſoit par ſes écrits avec tant d'inſolence, à la veuë de l'Empereur, & contre luy-meſme: ce Prince pouvoit ſans doute obliger le Duc de Saxe, qu'il avoit en ſa puiſſance, & qui protegoit ce rebelle, de le luy remettre entre ſes mains, pour ne pas ſouffrir ce mépris qu'on faiſoit ſi viſiblement de ſon autorité. Et certes il eſt évident qu'il le devoit faire pour ſon honneur, quand cé n'euſt pas eſté pour l'intereſt de la Religion, parce que cét accord qu'il vouloit faire ſans recourir à un Concile ſe rompit par là. ANN. 1530.

En effet, comme en ſuite de ces écrits Philippe Melanchton, qui avoit accordé beaucoup de choſes qui ne plaiſoient pas à la pluſpart de ceux de ſon parti, fut devenu ſuſpect & odieux aux Proteſtans, on luy défendit de plus rien ceder; de ſorte que cette Conference ſe termina ſur la fin du mois d'Aouſt, ſans qu'on puſt rien conclure. On propoſa bien d'en faire encore une autre entre plus de trois de chaque coſté: mais les Princes Proteſtans répondirent que ſi c'eſtoit pour trouver les voyes de les ramener à la créance de l'Egliſe Romaine, cela Caleſt. t. 3. Sleid. l. 7.

ANN. 1530. seroit fort inutile ; qu'ils vouloient bien toutefois l'accepter pour convenir des conditions ausquelles on établiroit une bonne paix entre les deux partis, en attendant un Concile libre, qu'ils demandoient toujours qui fust convoqué selon les Decrets des autres Diétes.

Erasme aussi de son costé, quoy-qu'il eust rompu d'une maniére assez éclatante avec Luther, ne laissa pas d'agir en cette rencontre selon son génie, qui le faisoit éternellement balancer entre les deux partis. Car il écrivit de Fribourg au Cardinal Campege Legat du Pape une longue lettre, dans laquelle il s'efforce de luy persuader par plusieurs raisons, que dans l'estat ou estoient les choses, & veû le grand progrés qu'avoit fait le Lutheranisme qui s'étendoit depuis la mer Baltique jusqu'en Suisse, il vaudroit mieux tolerer, du moins pour un temps, les Lutheriens, comme on faisoit en Bohéme le reste des Hussites, afin d'éviter, par cette sage & charitable condescendance, un plus grand mal qui naistroit de la guerre qu'il prévoyoit deja qui se feroit, si l'on entreprenoit de les pousser.

Eras. epist. ad Card. Campe. ap. Celest t. 3. fol. 29.

Mais ni l'Empereur, ni les Princes Catholiques n'estoient pas encore en cette disposition. C'est pourquoy comme Charles vit que ni ses priéres, ni les promesses, ni les remontrances trés-fortes qu'il leur avoit fait faire, mesme en sa presence durant le mois de Septembre, n'avoient de rien servi pour les ramener à leur devoir, il fit enfin, d'un

Celest. t. 3. Sleid l. 7. Cochle.

d'un commun conſentement des autres Princes, ſon Decret qui fut leû le vingt-deuxiéme du meſme mois au Duc de Saxe, aux Princes ſes aſſociez, & aux Députez, & qui porte, *Que l'Empereur leur donne encore du temps, juſqu'au quinziéme d'Avril, pour déclarer s'ils ne veulent pas ſe conformer dans tous les points de la créance Catholique aux Princes, & aux autres membres de l'Empire, qui, aprés avoir oüi la réfutation qu'on a faite de leur Confeſſion qui avoit eſté bien examinée, l'avoient généralement réprouvée; & s'ils ne ſont pas preſts de renoncer aux articles ſur leſquels ils conteſtoient encore, aprés avoir abandonné les autres dans les Conferences que l'on avoit faites ſur ce ſujet. Que durant ce temps-là qu'on leur donne, ils ne pourront rien innover, ni permettre qu'on imprime rien contre la Foy de l'Egliſe Catholique & Romaine. Qu'ils ne pourront auſſi attirer perſonne à leur ſecte, comme ils ont fait juſqu'alors, ni empeſcher que les Catholiques, meſme leurs ſujets, n'ayent le libre exercice de l'ancienne Religion dans leurs Eſtats, & que les Preſtres & les Religieux ne célebrent publiquement la Meſſe, & n'adminiſtrent les Sacremens avec pleine & entiére liberté; & qu'enfin ils ſe joindront aux autres Princes pour exterminer de l'Empire les Anabaptiſtes & les Sacramentaires. Qu'au reſte, comme il y a trés-long-temps qu'il ne s'eſt tenu de Concile libre & univerſel, & que cependant il y a pluſieurs abus dans l'Ordre*

AN N. 1530.

Eccle-

ANN. 1530. *Ecclesiastique, & dans le Seculier, qu'il faut necessairement reformer, l'Empereur qui a déja traité de cette affaire avec le Pape, a résolu, de l'avis des Electeurs, des Princes & des Ordres de l'Empire, de faire en sorte auprés du Pape, des Rois, & des autres Princes Chrestiens, que dans six mois aprés la fin de cette Diéte Impériale, on en convoque un dans quelque lieu commode, & qu'on le célebre dans un an aprés sa convocation.*

Les Princes Protestans fort étonnez de ce Decret auquel ils ne s'attendoient pas, presenterent le lendemain à l'Empereur une apologie que Melanchton avoit faite de leur Confession. Mais comme ils virent que ce Prince ne la voulut pas mesme recevoir, & qu'il leur fit dire que s'ils ne se contentoient de ce Decret, auquel il estoit résolu de ne rien changer, ils luy donneroient lieu d'en faire encore un autre qui seroit plus fort: ils résolurent aussi entre eux de ne s'y pas soumettre; & aprés avoir dit avec beaucoup de respect à l'Empereur, que le voyant si ferme dans sa résolution, ils ne vouloient plus aussi l'importuner sur cette affaire qu'ils abandonnoient à la Providence de Dieu, il leur donna permission de retourner dans leurs Estats, en laissant quelques-uns de leurs Officiers à Ausbourg jusqu'à la fin de la Diéte. Elle dura encore six semaines, pendant lesquelles on traita d'autres affaires, & sur tout du secours qu'on demandoit contre les Turcs, & auquel les Protestans ne voulurent rien contribuer. Les Electeurs,

es Princes & les Députez Catholiques s'unirent avec l'Empereur pour maintenir la Religion Catholique, & pour défendre ceux qu'on voudroit contraindre de l'abandonner. Enfin l'Empereur voyant que les Protestans demeuroient toûjours obstinez à ne vouloir pas accepter le Decret qu'il avoit fait, il en fit, en concluant la Diéte le dix-neuviéme de Novembre, un second, par lequel *il ordonne que la seule Religion Catholique soit exercée dans tout l'Empire, & qu'on rétablisse en leur premier estat toutes les choses dont il fait un fort long détail; & défend à toutes sortes de personnes, sur peine de confiscation de corps & de biens, de rien changer dans la doctrine, dans les usages & les céremonies de l'Eglise, jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Concile.* ANN. 1530. Caelest. l. 4. Sleid. l. 7. Calest. t. 4. fol. 120. Sleid. Gochl.

Ainsi finit cette célebre Diéte d'Ausbourg, & l'Empereur accompagné du Roy Ferdinand son frere & de plusieurs Princes, descendit jusqu'à Cologne, où l'Archevesque de Mayence convoqua par ses ordres les Electeurs pour la fin de cette mesme année, afin d'y élire un Roy des Romains. Mais les Protestans qui craignirent qu'en suite du dernier Edit de l'Empereur, cette Assemblée ne se fist pour les opprimer, s'y opposérent de tout leur pouvoir, & résolurent de s'unir plus étroitement que jamais, comme ils firent par la fameuse ligue de Smalcalde, dont il faut que je fasse voir l'establissement & les suites dans les livres suivans.

HISTOI-

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

L'Archiduc Ferdinand est éleu Roy des Romains. La ligue de Smalcalde. La Pacification de Nuremberg en faveur des Protestans. l'Empereur à la teste de son armée contre Soliman, qui se retire sans honneur à Constantinople. Le Pape Clement consent à la convocation du Concile; les Protestans le refusent. La mort de ce Pape, & ses qualitez. L'Exaltation de Paul III. Promotion de Cardinaux d'un grand mérite. Eloge du Cardinal de Schomberg. Les soins que le Pape apporte pour la convocation du Concile. Histoire du Nonce Pierre Paul Verger, & son Apostasie. Sa Conference avec Luther. Ambassade de Guillaume du Bellay aux Princes assemblez à Smalcalde. Insigne imposture de Sléidan contre l'honneur de François I. Martin Bucer se soumet à Luther. La Bulle de la Convocation du Concile à Mantoüe portée aux Protestans, qui la refusent. Ligue des Princes Catholiques contre les Protestans. La mort du Duc Georges de Saxe bon Catholique, & le changement de Religion dans ses Estats par Luther. Joachim II. Electeur de Brandebourg se fait Lutherien. La passion qu'a Charles-Quint de retenir le Milanois l'empesche de ruiner le Lutheranisme comme il le pouvoit,

pouvoit, & luy fait ratifier le Traité de Francfort favorable aux Protestants. Histoire de la Diete de Ratisbone, où l'on presenta une Exposition de Foy qui ne contenta ni les Catholiques, ni les Protestans, ausquels néanmoins Charles-Quint accorda ce qu'ils prétendoient, afin qu'il pust faire la guerre au Roy François. Malheureuse expedition d'Alger. Indiction du Concile de Trente que le Pape est contraint de differer. Histoire de l'Archevesque de Cologne Herman de Weiden, qui se fit Lutherien par foiblesse, sous prétexte de dévotion & de réforme; son portrait, & son caractere. L'éloge & la défense du Docteur Jean Gropperus contre les calomnies de Sléidan & de Theodore de Beze. Histoire de la Diéte de Spire, où Charles-Quint s'unit avec les Princes Protestans, aux dépens de la Religion, contre François I. Le Bref du Pape sur ce sujet à Charles-Quint; la réponse de ce Prince. La guerre qu'il fait en France. La paix de Cre∫py. Les deux Princes s'unissent pour la convocation du Concile de Trente. Diéte de Wormes, où les Protestans refusent le Concile. L'ouverture de ce Concile, & les Sessions I. II. III. IV. & V. L'Empereur fait sous-mains ses préparatifs pour la guerre. Le Colloque de Ratisbone, d'où les Protestans s'évaderent. Insolence brutale de Martin Luther. L'histoire de sa mort, & son veritable caractere. Histoire de Jean Diax Espagnol Lutherien, assassiné pour cela par son frere. La Diéte de Ratisbone, où l'Empereur se resout à faire la guerre tout ouvertement aux Protestans.



SMALCALDE est une petite Ville du Comté de Henneberg, appartenante au Lantgrave de Hesse, laquelle s'est renduë considarable par les Assemblées que les Princes Protestans y ont souvent tenuës, ANN. 1530.

pour

ANN. 1530. *Sleidan. l. 7.*

pour y traiter des interests de la cause commune de leur secte. Ce fut là que ces Princes s'assemblerent le vingt-deuxiéme de Décembre, à la priére de l'Electeur de Saxe, qui s'y rendit avec eux, au lieu d'aller à Cologne, où il envoya le Duc Jean Frideric son fils, avec ordre de s'opposer de sa part à l'élection qu'on y vouloit faire d'un Roy des Romains. Il protestoit que c'estoit là une entreprise toute manifeste contre la Bulle d'Or, qui veut, pour garder la liberté des suffrages, que l'élection se fasse aprés la mort de l'Empereur, sans qu'on entreprenne de luy donner un successeur durant sa vie. Les autres Princes ses associez se joignirent avec luy pour le mesme effet, & en écrivirent de Smalcalde à l'Empereur & aux Electeurs, les suppliant tres-instamment de ne plus songer à faire une chose de si mauvais exemple, & si contraire à la liberté Germanique. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Les Electeurs sçavoient fort bien que la Bulle d'Or, en reglant l'election d'un Empereur, n'avoit pas exclu celle qui se pourroit faire d'un successeur, & que Maximilien ayeul de Charles-Quint avoit esté eleû de la sorte Roy des Romains, sept ans avant la mort de son Pere Frideric III. C'est pourquoy l'Empereur leur ayant aisément persuadé que durant les voyages & le séjour qu'il estoit souvent obligé de faire en Flandre, en Espagne & en Italie, il falloit qu'il y eust dans l'Empire un Chef, & qu'il n'y en avoit point de plus propre pour l'estre

que

que son frere Ferdinand Roy de Bohéme & de Hongrie : ce Prince fut éleû Roy des Romains le cinquiéme de Janvier, & couronné à Aix-la-Chapelle l'onziéme du mesme mois, malgré toutes les Protestations de ces Princes Protestans. ANN. 1531.

Ainsi en s'unissant plus étroitement que jamais, ils conclurent leur ligue pour se défendre mutuellement les uns les autres, contre tous ceux qui les voudroient troubler dans l'exercice de leur Religion. Ils envoyerent en mesme temps solliciter les Villes Lutheriennes d'y entrer, comme elles firent pour la pluspart les unes aprés les autres : & cependant ces mesmes Princes, ausquels les Comtes de Mansfeld s'estoient joints, réglerent dans une seconde Assemblée qu'ils tinrent encore à Smalcalde sur la fin de Mars, ce que chacun devoit contribuer & fournir d'hommes & d'argent, au cas qu'il en fallust venir tout ouvertement à la guerre contre l'Empereur ; ce qu'ils crurent leur estre permis, aprés avoir consulté sur cela leurs Théologiens, & principalement Luther, sans l'avis duquel on ne faisoit rién. Il se trouva pourtant d'abord un peu embarassé sur ce cas de conscience qu'il avoit décidé auparavant de toute autre maniere qu'il ne le vouloit alors, parce qu'il avoit souvent presché, & avoit mesme publié dans un de ses petits traitez en langue vulgaire, qu'il n'estoit pas permis de se défendre contre le Magistrat, & beaucoup moins de prendre les armes contre son Prince, sous *Sleid. l. 8.*

quelque

ANN. 1531. *Ibid.* quelque prétexte que ce pust estre : mais pour le tirer d'affaire, on s'avisa d'un assez plaisant expedient, qui fut qu'on luy fit dire par des Avocats, que dans le Droit il y a des loix qui permettent de se défendre en certains cas contre qui que ce soit ; & qu'on estoit maintenant dans un de ces cas, parce qu'il s'agissoit de la chose du monde qui leur importoit le plus, à sçavoir de se conserver dans la veritable Religion. Alors Luther, qui crut qu'il pouvoit avoüer sans honte, que n'estant pas Jurisconsulte, il n'avoit point sceû qu'il y eust une pareille loy, dit qu'il n'avoit parlé comme il avoit fait jusqu'alors, que parce qu'il ignoroit que cela fust permis par les loix civiles : mais que comme il avoit toûjours presché que l'Evangile n'abolissoit pas le Droit Civil & les loix politiques, il ne doutoit point qu'on ne pust se défendre par les armes contre tous ceux qui voudroient empescher que l'on n'embrassast la doctrine Evangelique ; car c'est ainsi qu'il appelloit son heresie. Et *Sleid. ibid. Cochl.* là-dessus il fit courir force libelles tres-séditieux, dans lesquels il exhorte les Allemans à prendre les armes en cette occasion contre l'Empereur mesme, pour la défense de l'Evangile, protestant que tous ceux qui les prendront pour l'Empereur contre ceux qui suivent la doctrine des Evangeliques, seront damnez. Ainsi se fit la ligue de Smalcalde, & aussitost qu'elle fut concluë les *Sleid.* Princes confédérez envoyerent aux Rois de France & d'Angleterre un long Manifeste

pour

pour justifier leur doctrine & leur conduite, & pour demander du secours, ne doutant point que ces deux Rois qui n'aimoient pas Charles-Quint, ne les deussent puissamment assister en cette guerre. ANN. 1531.

Il y avoit trois ou quatre ans que le Roy d'Angleterre pressoit le Pape de déclarer nul son mariage avec la Reine Catherine d'Arragon tante de l'Empereur, sans qu'il eust pû rien obtenir de Clement, qui aprés avoir fait examiner l'affaire, trouvoit qu'en effet il estoit impossible de le dissoudre, parce qu'il avoit esté fort validement contracté. Les Protestans croyoient que comme il avoit pour cela du chagrin contre le Pape & contre l'Empereur qui s'opposoit de toute sa force à une si injuste poursuite, il entreroit aussitost dans leur ligue: mais ils furent trompez dans leur attente. Car ce Prince qui n'avoit pas encore fait le divorce qu'il fit quelque temps aprés, non seulement avec sa femme, mais aussi avec l'Eglise Romaine, & qui croyoit toujours qu'il pourroit enfin obtenir ce qu'il demandoit, se contenta de leur écrire fort civilement, qu'il les croyoit bien intentionnez pour la réformation de quelques abus qui s'estoient glissez dans l'Eglise, & qu'il feroit tout ce qu'ils pouvoient attendre de luy pour faire en sorte que l'on convoquast au plustost le Concile libre qu'ils demandoient.

Le Roy François fit davantage. Comme il n'avoit pas sujet d'estre fort satisfait de l'Empereur pour bien des raisons qui ne

sont

ANN. 1531. ſont pas de mon ſujet, que toutefois il ne vouloit pas rompre la paix de Cambray, & qu'il eſtoit extrémement zelé pour la Foy Catholique : il envoya vers ces Princes Guillaume du Bellay, qui, ſuivant ſes inſtructions, fit trois choſes tres-conſiderables qu'on n'a pas aſſez remarquées dans les Hiſtoires qu'on a faites de ce temps-là. Premiérement, il les exhorta de ſa part à rentrer dans l'ancienne Religion, leur promettant de leur procurer un Concile libre, aux déciſions duquel ils ſe ſoumettoient. Secondement, il traita des conditions auſquelles le Roy s'engageoit à les ſecourir pour la conſervation des droits de l'Empire, qu'ils diſoient eſtre violez par l'élection que l'on avoit faite d'un Roy des Romains. Et en troiſiéme lieu, il demanda que leur ligue ne fuſt ſimplement que défenſive, pour maintenir leur liberté ſi on les attaquoit ſur ce ſujet. Ainſi comme les Catholiques d'une part vouloient que les Edits de Wormes & d'Auſbourg fuſſent exécutez, & que de l'autre les Proteſtans avoient fait à Smalcalde une puiſſante ligue pour s'y oppoſer : il ſembloit qu'une funeſte guerre civile fuſt inévitable en Allemagne, lors que par une de ces ſoudaines révolutions qui ſe font aſſez ſouvent dans le corps de l'Eſtat auſſibien que dans le corps humain, la paix ſe fit tout-à-coup entre les uns & les autres pour les raiſons que je vais dire.

Martin. du Bell. l. 4.

l'Empereur qui n'avoit pas eû toute la ſatisfaction qu'il prétendoit pour le ſecours contre

contre le Turc, ni pour faire approuver généralement l'élection du Roy Ferdinand son frere, avoit convoqué une Diéte à Spire pour y faire résoudre ces deux points qui luy tenoient bien fort au cœur. Non-seulement les Protestans ne s'y voulurent pas trouver, mais ils s'assemblerent à Svinsfurt sur le Mein, & puis à Nuremberg, du consentement de l'Empereur, qui avoit enfin pris d'autres mesures. Il apprenoit de toutes parts que Soliman estoit sur le point d'entrer en Hongrie avec une armée plus forte que la premiere, résolu de pousser une seconde fois ses conquestes jusques à Vienne, pour se venger de l'affront qu'il y avoit receu trois ans auparavant. Les Protestans avoient dit nettement à l'Empereur, que s'il ne leur donnoit la paix, en les laissant libres dans l'exercice de leur Religion, non-seulement ils ne contribuëroient rien pour le secours de l'Empire, mais qu'ils se joindroient plustost à Soliman pour obtenir de luy cette liberté qu'il accordoit aux Chrestiens dans ses Estats. Les Rois de France & d'Angleterre venoient de luy refuser fort honnestement le secours d'hommes & d'argent qu'il leur avoit demandé comme pour la cause commune de toute la Chrestienté. Les Ducs de Baviere mesme ses parens & ses alliez n'estant pas satisfaits de l'élection du Roy Ferdinand, parce qu'eux-mesmes prétendoient à l'Empire, qui avoit esté plus d'une fois dans leur Maison, s'estoient unis avec les Princes mécon-

ANN. 1531. Sleid. l. 8. V. Pallav. l. 3. c. 9.

ANN. 1532.

ANN. 1532. tens. De sorte que comme il vit fort bien que n'ayant que ses propres forces, qu'il seroit encore contraint de diviser pour avoir de quoy s'opposer aux Princes confédérez, il ne pourroit jamais résister à Soliman, qui s'en alloit fondre sur l'Allemagne avec toutes les forces de son Empire: il crut que la necessité où il se trouvoit de tout perdre, ou de réünir toute l'Allemagne contre le Turc, en donnant aux Protestans la paix qu'ils luy demandoient, seroit une bonne raison pour le justifier devant Dieu & devant les hommes; & en suite il se résolut de la leur donner.

En mesme temps il envoya Albert Archevesque de Mayence & Loüis Electeur Palatin à Nuremberg, pour traiter cette Paix, qui se fit malgré toutes les oppositions du Nonce du Pape, auquel Charles-Quint dit avec chagrin, que l'on ne seroit pas réduit à cette fascheuse necessité, si le Pape, sans exiger tant de conditions comme il avoit fait, eust promptement convoqué le Concile aprés la Diéte d'Ausbourg, ainsi qu'on l'en avoit sollicité. L'Empereur donc demeurant ferme dans sa résolution, à laquelle il fit enfin consentir la Diéte, les deux Electeurs conclurent la paix de Nuremberg le vingt-troisiéme de Juillet à ces conditions: *Que les Edits de Wormes & d'Ausbourg seroient suspendus à l'égard des seuls Protestans Lutheriens, qui seroient tolerez sans qu'on les pust inquieter sur le point de la Religion, de laquelle ils auroient l'exercice*

Litt. Aleand. ad Sangam. ap. Pallav. loc. cit.

Sleid. l. 8.

ercice libre, jusqu'à ce qu'on y eust pourveû dans un Concile, dont l'Empereur procureroit la convocation dans six mois, & la célebration dans un an aprés; & si cela ne s'obtenoit du Pape, qu'alors on tiendroit une Diéte générale, où l'on traiteroit à fonds de cette affaire, pour la terminer comme on jugeroit lé plus à propos pour le bien de l'Empire. Voilà quelle fut la Paix de Nuremberg, qui donna aux Protestans Lutheriens la liberté de conscience, par provision, jusqu'au Concile, & qui réünit si bien toute l'Allemagne, que les Catholiques & les Protestans concourant à l'envi à secourir l'Empire contre le Turc, l'Empereur se vit à la teste de la plus florissante armée que l'on eust encore veüë en Allemagne.

ANN. 1532.

Car un de ceux qui y estoit, nous asseûre qu'elle estoit de quatre-vingts-dix mille fantassins & de trente mille chevaux, tous gens choisis, enrôllez, & bien armez, outre les volontaires, & ceux qui estoient à la suite des Princes & des grands Seigneurs, ce qui faisoit en tout prés de deux cens mille combatans; forces asseûrément capables non-seulement de conserver ce qui restoit l'Empire en Occident, mais aussi de reconquerir celuy de l'Orient, si l'on en fust venu la bataille contre Soliman. Mais ce fier Ottoman sembla s'estre oublié luy-mesme en cette occasion, où il ne fit rien qui fust digne d'un si grand nom. Car soit qu'il craignist de commettre sa fortune avec celle de Charles-Quint, qui avoit esté jusques-

Jovius hist. l. 30. Isthuanff. hist. Hung. l. 11.

ANN. 1532. là toûjours tres-heureuse, & qui estoit alors soustenuë de l'armée la plus puissante qu'il eust jamais eüë ; soit qu'Ibrahim Bassà, qui en ce temps-là pouvoit tout sur son esprit, & favorisoit sous-main les Chrestiens, luy eust mis en teste quelque autre entreprise, pour le détourner de celle qu'il avoit commencée contre eux ; ou qu'il apprehendast l'hiver qui approchoit : il est certain qu'il se contenta d'avoir ravagé par des marches inutiles une partie de la Hongrie, qu'il parcourut plustost en brigand, qu'en conquerant, & que sans avoir veû seulement l'ennemi qui l'attendoit auprés de Vienne, fort résolu de le combatre s'il s'en approchoit, comme il l'en avoit menacée, il s'en retourna sans honneur à Constantinople sur la fin d'Octobre.

L'Empereur qui crut que cette retraite luy tenoit lieu d'une grande victoire, puis que par sa seule presence non-seulement il avoit empesché qu'un si redoutable ennemi n'entrast dans l'Allemagne, mais qu'il l'avoit mesme chassé de la Hongrie, ne crut pas qu'il le deust poursuivre ; & aprés avoir licentié la plus grande partie de ses troupes, il descendit en Italie, pour de là passer en Espagne, aprés avoir conferé avec le Pape qui s'estoit rendu une seconde fois à Boulogne pour cét effet. Ce fut là que Charles, pour exécuter de bonne foy la paix de Nuremberg, pressa fort le Pape de convoquer dans six mois le Concile que ce Prince vouloit alors, parce qu'aprés tant de tentatives

inutiles qu'il avoit faites, il voyoit fort bien qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de ramener les Proteſtans, qui firent voir en cette occaſion qu'ils ne l'avoient demandé avec tant d'ardeur en toutes les Diétes, que parce qu'ils s'eſtoient perſuadez que ni le Pape, ni l'Empereur n'en vouloient point. ANN. 1532. ANN. 1533.

Mais ils trouverent à ce coup qu'ils s'eſtoient trompez. Car le Pape qui comprit auſſi de ſon coſté que dans l'eſtat où l'on eſtoit, il ne s'en pouvoit plus défendre avec honneur, y conſentit franchement, pourveû que pour ne rien faire inutilement, l'on convint auparavant avec les Princes Proteſtans des conditions auſquelles on célebreroit ce Concile, à ſçavoir, *Qu'il ſeroit & libre & univerſel de la maniére qu'on avoit tenu de tout temps dans l'Egliſe les Conciles Oecuméniqués; Que l'on choiſiroit pour cela quelque lieu commode, comme Boulogne, Plaiſance, ou Mantoüé; Qué les Princes y aſſiſtéroient ou en perſonne, ou par leurs Ambaſſadeurs; & que s'ils y manquoiént, on ne laiſſeroit pas de paſſer outre; Qu'on ſeroit obligé de ſe ſoumettre à toutes ſes déciſions, car autrement il ſeroit inutile de le convoquer; Qué ſi l'on refuſoit d'y obéir, l'Empereur & les autres Princes ſeroient obligez de proteger & de défendre le Pape & l'Egliſe; & que lé Pape, ſix mois aprés avoir receû une réponſe favorable ſur tous ces points, & concerté avec les Rois & les autres Souverains, convoqueroit le Concile, qui eroit célebré un an aprés ſa convocation,*

Ex Cod. Vatic. ap Pallav. l. 3. c. 12. & 13.

ANN. 1533. Hugues Rangon Evesque de Rhegio de la part du Pape, & Lambert Briard Président du Conseil de Flandre pour l'Empereur, porterent ces conditions à Jean Frideric Electeur de Saxe, qui avoit succedé au Duc Jean son Pere décedé l'année précedente. Ce Prince les receût tres-civilement, & aprés avoir pris du temps pour en déliberer avec les Princes confédérez à Smalcalde, où ils s'assemblerent le vingt-quatriéme de Juin, il leur donna sur la fin du mois de Juillet par écrit la réponse, qui fut en substance, aprés avoir bien dit des choses contre la prétenduë tyrannie des Papes, *Qu'ils ne vouloient point de Concile à ces conditions qui ruinoient entiérement la liberté; Qu'ils en vouloient un qui fust célebré en Allemagne, où le Pape non-seulement ne présidast point, mais ne fust pas mesme juge, puis qu'il estoit partie, & où l'on ne fust obligé de se soumettre qu'a ce qu'on trouveroit estre conforme a la parole de Dieu*; c'est-à-dire en un mot, qu'ils vouloient estre eux-mesmes Juges des décisions du Concile, en interpretant l'Escriture selon leur sens.

ANN. 1531. Clement ayant receû cette réponse, quoy-qu'il vist bien par là que, selon qu'il l'avoit prédit plusieurs fois à Charles-Quint, les Protestans qui faisoient tant les empressez à demander le Concile, ne le voudroient jamais aux conditions que l'Eglise dévoit necessairement exiger, ne laissa pas néanmoins de mettre encore la chose
V. Pallav. l. 3. c. 16. en déliberation dans un célebre Consistoi-

re,

re, où il passa tout d'une voix, qu'il n'y avoit point de reméde plus efficace contre l'hérésie & les autres maux dont l'Eglise estoit affligée, que le Concile universel que l'on demandoit depuis si long temps. Mais comme il ne se pouvoit convoquer, que la paix entre les Princes Chrestiens qui commençoient à se broüiller ne fust parfaitement rétablie, on dit qu'il falloit que le Pape commençast par s'employer efficacement auprés d'eux pour les bien réünir. C'est à quoy il résolut de travailler de son mieux : mais sa mort qui survint sur ces entrefaites le vingt-cinquiéme de Septembre, en la cinquante-sixiéme année de son âge & l'onziéme de son Pontificat, arresta l'exécution d'un si bon dessein. Ce fut un Prince qui avoit à la verité beaucoup d'esprit & de sagesse, de vertu & de gravité dans ses mœurs & dans ses manieres, mais duquel on peut dire qu'avec toutes ses bonnes qualitez il estoit bien plus propre à obéïr qu'à commander, comme il parut dans son Ministere sous Leon X. son cousin, lors qu'agissant par les ordres, & selon le génie d'un Prince bien faisant, liberal, humain, & d'un tres-grand cœur, il réüssit admirablement : ce qu'il ne fit pas quand il fut maistre durant tout son Pontificat, qui fut fatal à Rome, & pendant lequel, comme il agit de luy-mesme, & selon ses deux passions dominantes, l'avarice & la crainte qu'il ne put jamais dompter comme les autres dont il estoit maistre, il se rendit odieux à toute sa

ANN. 1534.

Guicciard. l. 12. Sadol. l. 11. Jovi. l. 32. V. Pallav. loc. cit.

ANN. 1534. Cour, suspect aux Princes, qui ne se fioient pas trop à luy, & si peu agréable au peuple Romain, qu'il ne put s'empescher de faire éclater assez hautement la joye qu'il avoit de sa mort. Cette joye s'augmenta peu de jours aprés, par l'exaltation du Cardinal Alexandre Farneze, Doyen du Sacré College, qui fut éleu à l'âge de soixante-sept ans, le treiziéme d'Octobre, dés le second jour du Conclave, avec grand applaudissement de tout le monde, & prit le nom de Paul III.

Ciacon.

Comme il avoit toûjours esté pour la convocation d'un Concile général, il ne manqua pas aussitost qu'il fut Pape de s'appliquer à cette grande affaire avec toute l'ardeur imaginable, & un grand desir de la faire réüssir, du moins autant qu'on le peut & qu'on le doit conjecturer par les effets. Car ce fut là l'unique chose qu'il proposa dans le premier Consistoire qu'il tint le treiziéme de Novembre, où pour oster aux héretiques le prétexte qu'ils avoient pris de leur révolte ; tiré de la corruption qu'ils disoient estre dans l'Eglise & dans la Cour de Rome, aprés avoir fort exhorté les Cardinaux à une exacte réformation, il en commit quelques-uns ausquels il donna toute son autorité pour corriger tous les abus qu'ils trouveroient s'estre glissez dans le maniment des affaires Ecclesiastiques & civiles. Et voulant donner à l'Eglise de bons sujets, qui la pussent servir utilement en cette grande occasion, il honora de la

A7. Consistor. ap. Pallavic. l. 3. c. 17.

ANN. 1535.

pourpre

pourpre des hommes dont le merite estoit connu & réveré de tout le monde. Entre ceux-cy, outre les sages, vertueux & sçavans Cardinaux Simoneta, Contarini, Jacobatio, Caracciole, Sadolet, Monti & Caraffe qui furent tous deux Papes, se trouvent l'illustre Martir Jean Fischer Evesque de Rochestre en Angleterre, Jean du Bellay Evesque de Paris, & Nicolas de Schomberg Archevesque de Capoüë. ANN. 1535. *Ciacon. in Paul. III.*

Ce dernier estoit un homme d'un mérite extraordinaire, de la tres-noble Maison des Comtes de Schomberg en Misnie, prés de la riviere de Sâle, entre Naumbourg & Wisenfelz, laquelle, outre le Comte Theodoric son frere, qui fut tué en combatant vaillamment pour le Roy François à la bataille de Pavie, a donné à la France ces deux illustres Mareschaux de Schomberg pere & fils, tous deux grands Catholiques, qui se sont aquis une gloire immortelle par les deux fameuses victoires qu'ils remporterent sous le Regne du feu Roy, l'un à la bataille de Castelnau-d'Ary, & l'autre au secours de Leucate, où il força les lignes, & défit toute l'armée ennemie dans ses retranchemens. Or Nicolas de Schomberg, qui de Procureur général de l'Ordre de Saint Dominique avoit esté fait Archevesque de Capoüë par Leon X. fit de si belles choses, & aquit tant de réputation dans les importantes Nonciatures qu'il exerça presque en tous les Royaumes de l'Europe, sous les deux Papes Medicis, qu'aprés la mort de Clement VII. *Ibid. Aubery hist. des Card. p. 3. Jovius. in Ferd. d'Aval. l. 6. Fonta. de Melide. Theatr. Dominican. Aubery hist. des Cardin. Ciacon.*

ANN. 1535. il s'en fallut peu que les Cardinaux, dés l'entrée du Conclave, ne le fissent Pape, quoy-qu'il ne fust pas encore du Sacré College. C'est pourquoy Paul III. ne manqua pas d'honorer de la pourpre un si grand mérite; outre qu'il crut qu'estant d'une maison si ancienne & si considérable en Allemagne, il pourroit mieux servir que tous les autres à réduire les Princes de cette nation qui s'estoient laissé séduire par Luther, que luy-mesme avoit condamné des premiers au Consistoire où Leon X. voulut qu'il assistast lors qu'on y fit le procés à cét heretique. Mais sa mort qui survint peu de temps aprés sa promotion, ne luy donna pas le loisir d'exécuter ce qu'on espe10it de sa sage conduite.

Olmad. vit. Card. Caiet.

Le Pape cependant poursuivit toûjours avec grande ardeur, à ce qu'il parut, le dessein qu'il avoit formé de convoquer au-plustost un Concile, comme l'Empereur l'en pressoit. Pour cét effet il envoya des Nonces à tous les Princes, & mesme aux Protestans pour les y disposer, & pour convenir avec eux du temps & du lieu le plus propre pour le célebrer. Mais il faut avoüër qu'il prit assez mal ses mesures pour ce qui regarde les Protestans, & qu'il ne fut pas heureux dans le choix qu'il fit de la personne de Pierre Paul Verger pour traiter avec eux. C'estoit un célebre Jurisconsulte de Justinopolis, appellée maintenant Capo-d'Istria, dans la Province de ce mesme nom. Clement VII. qui faisoit estat de son esprit.

l'avoit envoyé Nonce auprés du Roy Ferdinand en Allemagne, où il y a de l'apparence qu'il prit les premieres semences de l'hérefie, dont, quand il fut devenu Evesque de sa Ville de Justinopolis, il fit quelques années aprés tout ouvertement profession, s'estant sauvé chez les Grisons aussi-bien que son frere Jean Baptiste Evesque de Pole dans la mesme Province; ce qui fut d'un tres-grand scandale à toute la Chrestienté. ANN. 1535.

Mais comme les hommes ne voyent que les dehors, & qu'il n'y a que Dieu seul qui penetre par ses veûës infiniment perçantes dans le fond du cœur, il ne faut pas s'étonner si les plus sages se trompent quelquefois, en choisissant les personnes dont ils se servent dans les affaires les plus importantes. Le Pape qui crut que personne ne le pouvoit mieux informer de l'estat des affaires d'Allemagne que celuy qui venoit d'y servir le Saint Siége en qualité de Nonce, prit uniquement son Conseil, & fit tout ce qu'il luy dit, à sçavoir que pour persuader aux Allemans que Rome vouloit effectivement le Concile, ce qu'on n'avoit pas crû jusqu'alors, il falloit le proposer, & le promettre aux Protestans absolument, & sans parler de ces conditions qui les avoient d'abord rebutez. En quoy l'on peut dire que le Pape au lieu d'agir uniformement, comme on fait d'ordinaire à Rome, prit le contrepied de son Prédecesseur. Car Clement VII. disoit toujours que dans l'estat où estoient les choses, il ne croyoit pas qu'il

Sleid l. 9. V. Pallav. l. 3. c. 18.

ANN. 1535. fallust un Concile ; que si néanmoins on en vouloit un, il le convoqueroit, comme il en fit en effet le Decret un peu avant sa mort, mais à des conditions tres-justes, & dont l'Eglise ne se peut nullement dispenser. Au contraire, Paul III. protestoit qu'il en vouloit un ; & pour montrer qu'il le vouloit de bonne foy, il donna ordre au Nonce Verger de l'offrir aux Protestans sans aucune condition, en leur proposant seulement Mantoüë comme ville commode & appartenante à l'Empire : ce qui estoit leur donner occasion d'en prescrire eux-mesmes de si injustes, qu'on ne les pourroit jamais accepter, au lieu que c'estoit au Pape d'en exiger d'eux de si raisonnables, conformément à ce qu'on à toûjours pratiqué dans l'Eglise, qu'ils ne les pussent refuser sans se mettre tout-à-fait dans leur tort.

Le Nonce donc ayant receû ses instructions, passe en Allemagne pour y traiter avec les Princes Catholiques & Protestans de la celebration du Concile à Mantoüë, Ce fût en ce voyage qu'estant allé à Wittemberg, où le Gouverneur de la Ville le receût avec de grands honneurs, il eût avec Luther une conférence de laquelle on a parlé fort diversement. *Suav. Tolan. l. 1.* Car Fra Paolo dans son Histoire du Concile de Trente, fait faire à ce Nonce un fort long discours, dans lequel, aprés avoir dit à Luther qu'on faisoit grand estat à Rome de son esprit, & de sa grande capacité, & qu'on y blamoit la conduite du Cardinal Caïetan & de Leon X. qui l'avoient

ient traité avec trop de rigueur, il tasche de le ramener à l'obéïssance de l'Eglise par des considérations humaines, & sur tout par son interest, en luy faisant esperer de fort grands avancemens, jusqu'au Cardinalat, & mesme jusqu'à la Papauté, par les exemples qu'il luy propose du Cardinal Bessarion & du Pape Pie II. Aprés quoy il fait parler Luther, par un discours encore plus long, avec une merveilleuse fermeté, & des sentimens tout-à-fait nobles, & comme pourroit faire un des plus grands hommes du monde. ANN. 1535.

Au contraire, le Cardinal Pallavicin, pour convaincre de fausseté cét Ecrivain, produit les lettres du Nonce Verger, qui asseure que ce ne fut que durant qu'on le servit à déjeuner, avant que de sortir de Wittemberg, qu'il vit Luther & Pomeran, que le Gouverneur luy avoit amenez pour l'entretenir; qu'il le laissa parler, comme il fit, de choses assez indifferentes, d'une maniere fort basse & tres-grossiere, sans luy répondre que par monosyllabes; & qu'il trouve que c'est un homme qui n'a rien de grand que son impudence & sa malice. Mais comme d'une part je ne trouve rien de tous ces beaux discours de Fra Paolo dans les Ecrivains de ce temps-là, non pas mesme dans Sleidan, qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg; & que de l'autre quand ce Nonce eust eu déja dans l'ame les principes de l'heresie qu'il professa depuis, il n'eust eû garde de parler

Pallavic. loc. cit.

ANN. 1535. autrement de Luther en rendant compte à Rome de sa Conference : je crois que l'on ne peut rien dire de fort asseûré sur cela, si non que Fra Paolo s'est diverti aux dépens de la verité, en faisant parler, comme il luy a plû, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.

Sleid. l. 9. Ce qu'il y a encore de bien certain, est que le Nonce vit l'Electeur de Saxe, & le Lantgrave de Hesse, qui luy demanderent par écrit ce qu'il avoit à dire touchant le Concile, & luy dirent qu'on luy répondroit aussi par écrit aprés qu'ils en auroient conferé avec les Confederez à Smalcalde où ils s'assemblerent au mois de Décembre. Comme depuis la Paix de Nuremberg, plusieurs autres Princes & plusieurs Villes estoient entrez dans leur confederation, il y eût dans cette assemblée quinze Princes, outre les Députez de trente Villes qui avoient embrassé la Confession d'Ausbourg, comme avoient fait aussi depuis peu deux Ducs de Brunswic, ceux de Pomeranie, & les jeunes Marquis de Brandebourg, aprés la mort de l'Electeur Joachim I. leur pere grand Catholique. On y renouvella pour dix ans la ligue que les Protestans avoient faite pour leur défense, & l'on y receut les Ambassadeurs des Rois de France & d'Angleterre, qui vouloient entrer tous deux dans cette ligue, mais par des motifs & pour des interests fort differens.

Comme la paix qui estoit entre le Roy François & l'Empereur commençoit à se troubler,

troubler, & que les choses tendoient déja manifestement à la guerre qui s'alluma bientost aprés, on avoit tasché de rendre le Roy odieux, particuliérement aux Protestans, en disant par tout qu'il faisoit brusler leurs confreres à Paris; & qu'il empeschoit qu'on ne convoquast le Concile. Sur quoy il envoya Guillaume de Langey, Seigneur du Bellay, à Smalcalde, où le dix-neuviéme de Décembre il fit dans l'Assemblée des Protestans une fort belle harangue, dans laquelle il dit de la part du Roy, *Que ceux que l'on avoit punis en France n'estoient point des gens qu'ils pussent avoüer, mais que c'estoient de méchans héretiques seditieux, & perturbateurs du repos public, qui en vouloient à tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacre dans la Religion; Qu'en attendant qu'on eust convenu du temps & du lieu où l'on pust celebrer un Concile, comme Sa Majesté le souhaitoit de tout son cœur, s'ils vouloient envoyer quelques-uns de leurs Theologiens en France pour conferer avec les Docteurs de Sorbonne, ou permettre que quelques-uns de ces sçavans Docteurs allassent conferer avec les leurs, elle esperoit que l'on feroit cesser les differends de la Religion, en leur faisant clairement connoistre la verite; & qu'enfin elle leur offroit de s'unir avec eux pour leur defense commune, contre tous ceux qui entreprenoient de troubler la paix, de la Chrestiente.* A cela les Princes qui virent fort bien que le Roy ne tendoit qu'à les engager dans son parti contre l'Empereur,

ANN. 1535.

Sleid. l. 9.

ANN. 1535. reur, ne répondirent autre chose, sinon qu'ils le remercioient tres-humblement de ses offres si obligeantes, & qu'ils luy offroient aussi réciproquement leur service contre tous ses ennemis, excepté contre l'Empereur.

C'est icy qu'il faut necessairement que je découvre une insigne imposture de Sléidan, qui, pour faire honneur à sa secte, fait parler en cette occasion Guillaume du Bellay d'une maniere à faire croire à ceux qui ne connoistroient pas la malice de cét Ecrivain, que François I. estoit Lutherien. Car il dit que cét Ambassadeur, avant que d'avoir receû sa réponse des Princes Protestans, avoit voulu conferer avec Philippe Melanchton, Jacques Sturmius, quelques autres Docteurs Lutheriens, sur les principaux articles de leur créance touchant la Primauté du Pape, la Cene du Seigneur, la Messe, l'Invocation des Saints, le culte des Images, le libre Arbitre, le Purgatoire, la Justification, les Vœux Monastiques, & le Célibat des Prestres; & qu'alors il leur dit que le Roy, apres avoir oüi sur tous ces points-là les Théologiens de Paris qui ne l'avoient pas satisfait, estoit presque en tout cela du sentiment de Melanchton, selon que ce disciple de Luther l'expliquoit dans son livre des lieux communs de la Theologie.

Sleid. l. 9.

In plerisque dicebat Regem esse non alienum à libro Philippi quo locos ille tractat communes Theologicos, &c. Sleid. l. 7.

Comment le Seigneur du Bellay pourroit-il avoir dit aux Lutheriens une chose & si fausse & si éloignée de toute vray-semblance? luy qui au commencement de cet-

te

te mesme année avoit suivi le Roy à cette célébre & auguste Procession, où il voulut aller, accompagné de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, des Ducs d'Orleans, & d'Angoulesme ses freres, de tous les Princes, & de toute la Cour, la teste nuë, & le flambeau en main, aprés le tres-Saint Sacrement porté par Jean du Bellay Evesque de Paris, depuis l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois jusques à Nostre-Dame de Paris, pour réparer l'outrage que les héretiques Luthero-Zuingliens avoient fait à la Majesté Divine, & à la Royale, en affichant de nuit dans Paris & aux portes mesmes du Louvre, leurs blasphémes contre les Mysteres les plus saints de la Religion Catholique, pour laquelle il avoit un zele incroyable, qu'il fit bien paroistre en cette occurrence. Car il protesta hautement, les larmes aux yeux, en presence de cette grande multitude de personnes de la premiére qualité qui avoient assisté à cette éclatante céremonie, qu'il avoit tant d'horreur de cette héresie, qu'il sacrifieroit mesme ses propres enfans à la divine Majesté qu'elle attaque, s'il sçavoit qu'ils fussent infectez de cette peste.

ANN. 1535.

V. Flor. de Rem. l. 7. c. 5.

Mais encore un coup, comment est-ce que cét Ambassadeur eust pû parler de la maniere que veut Sléïdan, puis qu'au retour de la Procession, il fit brusler tout vifs, à petit feu, six hommes convaincus du Lutheranisme, comme parle Sléïdan, en racontant cette severe mais tres-juste exécution ? Il n'y a donc rien de plus faux que ce que fait dire

Cùm autem ob Lutheranismum, ut ipsi vocant in aliquem vindicatur, &c. *Sleid. l. 9.*

ANN. 1535. dire à l'Ambassadeur du Roy ce prétendu Tite-Live des Lutheriens, car c'est ainsi qu'ils nomment cét Historien, qui écrit à la verité poliment, mais qui devoit du moins s'estre étudié à mentir avec un peu plus d'esprit en cette rencontre, où il fait bien voir que Charles-quint avoit raison, lors que voulant se divertir quelquefois durant sa retraite à la lecture de l'Histoire de cét Auteur, laquelle venoit de paroistre, il disoit seulement, *Que l'on m'apporte mon menteur*, & aussitost on luy alloit querir un Sléïdan. Car il faut avouër que quand il s'agit de ses Lutheriens, il n'épargne gueres la verité, quoy-que hors de cét interest il ne laisse pas de la respecter. Ce qu'il y a pourtant de vray à l'egard de François I. & qui peut-estre a donné lieu à cette horrible calomnie dont on a voulu noircir l'honneur de ce Roy, c'est que vaincu par les prieres importunes de Marguerite Reine de Navarre sa sœur & de quelques Dames de la Cour prévenuës en faveur de la nouvelle doctrine, qui luy parloient éternellement de Phillippe Melanchton comme d'un saint homme qui sçavoit admirablement bien parler de nos Mysteres, il luy prit envie de l'ouïr, & luy écrivit qu'il pouvoit venir à sa Cour en toute seûreté. Mais le Cardinal de Tournon luy remontra si fortement le tort qu'il se feroit devant Dieu & devant les hommes, s'il écoutoit un héretique que l'on sçavoit estre l'éleu & le grand confident de Luther, qu'il révoqua sur le champ

Suri. in Comm.

V. Flor de Rem. l. 7. c. 4.

la

la permission qu'il luy avoit donnée, & ne le voulut jamais voir. C'est ce qui doit apprendre aux Rois, & sur tout aux Rois Tres-Chrestiens, qui comme Fils aisnez de l'Eglise sont les vrais Protecteurs de sa doctrine, qu'ils ne doivent jamais recevoir ni lettres, ni requestes, ni livres de ceux de leurs sujets qui entreprennent de se distinguer, & de faire un parti dans l'Eglise & dans l'Estat par la nouveauté de leurs dogmes; & que si par les intrigues de leur cabale, quel-qu'un de dehors tant soit peu suspect de cette nouveauté entroit dans leur Royaume pour traiter avec eux, sous quelque prétexte que ce pust estre, ils ne sçauroient rien faire de plus agréable à Dieu, ni de plus efficace pour attirer sur eux les benedictions du Ciel, que de les en faire promptement sortir, & de les renvoyer sans audience d'où ils viennent. Voilà donc quel fut le succés de cette Ambassade. ANN. 1535.

Les Ambassadeurs d'Angleterre ne parlerent pas tout-à-fait de la mesme maniere que celuy du Roy Tres-Chrestien, parce qu'il y avoit déja plus d'un an que leur Roy s'estoit séparé de l'Eglise Romaine par ce déplorable schisme dont je ne veux pas icy raconter l'Histoire, qui n'appartient nullement à celle du Lutheranisme, que ce Prince,tout schismatique qu'il estoit, ne voulut point du tout souffrir dans ses Estats. Ils dirent donc en substance, par la bouche d'Edoüard Foxe Evesque d'Hereford Chef de cette Ambassade, que comme le Roy leur

ANN. 1535. leur Maiſtre eſtoit parfaitement uni avec eux, dans la réſolution qu'il avoit priſe de ſecoüer le joug de la domination du Pape, & de ne ſouffrir point de Concile où ſes créatures puſſent prévaloir, & luy confirmer l'autorité qu'on luy attribuoit, il eſperoit auſſi qu'ils s'uniroient tous avec luy dans une meſme créance, ſans y meſler les erreurs des nouvelles ſectes. A quoy comme on vit fort bien qu'il ne vouloit point de ſocieté avec Luther, on ſe contenta de répondre aſſez adroitement, qu'on ſe réjoüiſſoit de ce qu'il avoit reconnu la verité laquelle il eſtoit réſolu de maintenir, & qu'on luy feroit ſçavoir ce qu'on répondroit au Nonce du Pape, ſur la propoſition qu'il faiſoit de convoquer le Concile à Mantoüë.

Cette réponſe que les Princes donnerent par écrit au Nonce le vingt & uniéme de Décembre, fut encore beaucoup plus forte & plus faſcheuſe que celle qu'ils avoient renduë au Pape Clement. Car aprés avoir dit dans cét écrit qu'ils ne veulent point de Concile que dans la Germanie, ni que le Pape qui eſt leur partie ſoit juge en ce Concile,pour de fauſſes raiſons qu'ils alleguent d'une maniere tres-injurieuſe au Pape, ils ajouſtent qu'ils veulent un Concile compoſé de ceux que l'Empereur, les Rois, & les autres Princes choiſiront auſſi-bien entre les laïques que parmi les Eccleſiaſtiques pour juger de ce differend, & pour décider par la ſeule parole de Dieu ce que l'on doit croire ſur les points conteſtez. De ſorte qu'il

u'il parut alors que le Pape Clement ne eſtoit nullement trompé, quand il diſoit u'il falloit employer d'autres moyens que e Concile pour réduire les Proteſtans, qui aiſoient ſemblant de le vouloir, & ne le ouloient point du tout, puis qu'ils exigeoient des conditions qu'ils ſçavoient ort bien que l'Egliſe ni ne devoit, ni ne pouvoit jamais admettre. ANN. 1535.

Le Pape néanmoins ne laiſſa pas au mois de Juin de le convoquer à Mantouë pour l'année ſuivante, au mois de Juillet, à la ſollicitation de l'Empereur, qui eſtant retourné de ſon expedition d'Afrique tout couvert de gloire, aprés avoir pris la Goulette & Tunis, défait devant cette ville la grande armée du fameux Barberouſſe Roy d'Alger, & delivré vingt mille eſclaves Chreſtiens, preſſa fort cette affaire, qui luy tenoit extrémement au cœur, pour faire voir à tout le monde qu'il vouloit effectivement le Concile. De ſorte que le Pape n'en ayant pû differer plus long-temps la convocation, envoya pour cela ſes Nonces par tout, & meſme aux Proteſtans, qui, afin de ſe rendre encore plus puiſſans, faiſoient cependant leurs derniers efforts à Wittemberg pour réünir les Sacramentaires avec Luther: mais ce Patriarche des Proteſtans demeurant toûjours ferme ſur l'article de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, dont les Zuingliens ne vouloient point, la Conference ſe rompit. Il n'y eût que Martin Bucer Prédicant de Straſbourg, qui voulant abſolumẽt ſe réünir

ANN. 1536. Sleid. l. 10. Bouer. Pont. l. 3. Suri. in Commen. Jovi. l. 34. Cochle. Suri. Chyt. l. 14.

ANN. 1536. réünir avec les Lutheriens, admit enfin la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement quand on consacre le pain & le vin, & qu'on le distribuë aux Communians, non pas quand on le garde hors l'usage du Sacrement. Il confessa de plus qu'il y est non-seulement quand il est receû par ceux qui sont bien disposez, mais aussi quand il est pris par les méchans qui le prennent *à leur jugement*; comme dit Saint Paul: sur quoy Luther luy fit abjurer les erreurs de Zuingle; & le receût au nombre de ses disciples, estant bienaise d'avoir dans son parti ce Ministre qui luy ramenoit une Ville aussi considerable que Strasbourg, avec plusieurs Prédicans, comme Musculus & Capito qu'on croyoit estre le plus habile homme qui fust parmi ces hérétiques.

ANN. 1537. *Sleid. l. 11. Cochl.* Aprés cela les Princes Protestans & les Députez des Villes Lutherienes s'estant assemblez à Smalcalde, selon leur coustume, y appellerent Luther, qui y vint de Wittemberg accompagné de Melanchton, de Pomeran, de Bucer, d'Osiandre, & de plusieurs autres de ses plus célebres Disciples, pour y examiner la Bulle de la convocation du Concile, que le Nonce Vorsius avoit presentée à ces Princes de la part du Pape. Mais comme leur ligue estoit devenuë tres-puissante par la jonction des Rois de Suéde & de Dannemark, du Duc de Wittemberg, & de plusieurs autres Princes de l'Empire, ils parurent aussi plus superbes & plus obstinez que jamais. Et quoy-que le Nonce du

Pape

Pape & le Vicechancelier de l'Empereur leur pussent dire de la part de leurs Maistres pour les obliger à s'unir avec les autres Princes qui avoient tous receû avec applaudissement cette Bulle, ils répondirent toûjours fiérement, selon l'avis de Luther, qu'ils ne consentiroient jamais ni qu'on tinst ce Concile hors de l'Allemagne, ni que le Pape y parust comme juge, ni mesme qu'il le convoquast, cela n'appartenant qu'à l'Empereur & aux Rois, comme ils prétendoient le montrer dans un Concile libre & legitime tel qu'ils le demandoient. Le Nonce mesme, qui peut-estre eust mieux fait d'envoyer la Bulle à cette Assemblée sans y aller luy-mesme, pour ne pas exposer en sa personne la Majesté Pontificale qu'il representoit, y fut traité avec tant de mépris, qu'ayant un jour fait demander audience au Lantgrave de Hesse, ce Prince luy fit dire qu'il n'avoit pas le loisir de luy parler; & cependant il alla ce mesme jour visiter Luther, qui gardoit le lit pour quelque legere indisposition. Enfin, ils firent courir par toute l'Europe un Manifeste, contenant les raisons qu'ils avoient de ne vouloir point ce Concile convoqué par le Pape à Mantoüë, & s'adresserent principalement au Roy François, ne doutant point du tout, à cause de la guerre qu'il avoit alors contre l'Empereur, qu'il ne leur deust accorder sa protection.

ANN. 1537.

A la verité, il la leur promit, afin de se fortifier par cette alliance contre son ennemi,

ANN. 1537. mi, qui la recherchoit aussi contre luy: mais pour ce qui regarde le Concile, il demeura toûjours dans les bornes du devoir d'un Roy Tres-Chrestien. Car en leur écrivant qu'il trouvoit comme eux que le Concile qu'on demandoit devoit estre libre & legitime, il ajousta, comme pour leur faire comprendre ce que c'est qu'un Concile legitime, qu'il falloit aussi que l'on y traitast des affaires de la Religion, *selon l'ancienne coustume*, ce qui détruit absolument toutes les fausses raisons pour lesquelles les Protestans refusoient ce Concile. Au reste le Vicechancelier Mathias Helde voyant que l'on faisoit si peu d'estat des remontrances qu'il venoit de faire au nom de l'Empereur, fit si bien qu'il obligea les Princes Catholiques de s'assembler à Nuremberg, où, pour s'opposer aux Protestans qui vouloient abolir dans leurs Estats la Religion Catholique en contraignant leurs sujets de se faire Lutheriens, ils s'obligerent à unir leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient de troubler les Catholiques dans l'exercice de la vraye Religion, & l'Empereur & le Roy Ferdinand furent déclarez Chefs de cette ligue.

Epist. Franc. Gall. Reg. ap. Freher t. 3 Rer. Germ. Sleid. l. 12. Chytr. l. 14.

Or aprés que le Nonce eût rendu compte du peu de succés de sa négotiation, le Pape voyant qu'outre les difficultez que faisoient les Protestans sur le lieu du Concile, le Duc Frideric de Mantoüë ne vouloit point accorder sa Ville, qu'à condition qu'il y auroit une bonne garnison entretenuë aux dépens

dépens du Saint Siége, ce qui estoit directement contre la liberté du Concile, & de plus, qu'il estoit presque impossible de l'assembler durant la guerre qui estoit entre les deux Couronnes, changea de résolution, & fit deux choses pour remedier à ces deux inconveniens. Premiérement, il convoqua le Concile à Vicenze, qu'il crut devoir estre agréable aux Allemans, qui ne pouvoient se défier des Venitiens si zelez pour la liberté publique; & puis nonobstant son grand âge, il alla luy-mesme à Nice en Provence, où il avoit ménagé une Conference avec les deux Monarques, qu'il vit séparément tous deux, pour les obliger à faire la paix, & en suite à aller tous ensemble au Concile. Pour la Paix, s'il ne la put faire, il obtint du moins qu'ils fissent une tréve de dix ans: mais pour aller au Concile, ils s'en excuserent sur des affaires importantes qui les appelloient ailleurs. De sorte que ce bon Pontife affligé de voir que presque personne ne paroissoit en ce Concile, quoy-qu'il en eust prorogé le terme plus d'une fois, fut enfin contraint de le suspendre jusqu'à un autre temps plus favorable.

ANN. 1537.

ANN. 1538.

Jovi. l. 7. Onuph. in Paul. III.

Cependant comme ces deux ligues contraires que l'on avoit faites à Smalcalde & à Nuremberg tendoient manifestement à la guerre, à laquelle on se préparoit déja de part & d'autre, & que néanmoins les Protestans, qui refusoient de s'unir avec l'Empereur & les Catholiques pour le Concile

ANN. 1538. qu'ils avoient si souvent demandé, afin d'y terminer leurs differends, ne laissoient pas de protester qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix, & demandoient mesme pour cét effet une Conference avec les Catholiques, si l'Empereur y consentoit : ce Prince écrivit de Tolede le dix-neuviéme de Novembre, qu'il leur permettoit de s'assembler

ANN. 1539. *Sleid. l. 12. Suri Comment. Chytræ. l. 15.*

à Francfort, comme ils firent le douziéme de Février de l'année suivante. Ce fut là qu'aprés plus d'un mois de fascheuses contestations, l'on conclut enfin, sous le bon plaisir de l'Empereur, que comme on n'avoit accordé aux Protestans la liberté de conscience par la Pacification de Nuremberg, qu'en attendant le Concile que l'Empereur acceptoit, & qu'ils refusoient, on leur accorderoit encore une tréve de quinze mois, durant lesquels on assembleroit des Théologiens choisis de part & d'autre pour traiter à l'amiable des points contestez, en presence de sages députez, & pour faire entre eux un bon accord, selon le jugement de ces députez auquel on seroit obligé de s'en tenir; que pendant tout ce temps-là, ni les uns ni les autres ne recevroient personne de nouveau dans leur ligue; & que les Ecclesiastiques joüiroient paisiblement des biens qu'ils avoient encore dans les Estats des Protestans, qui seroient seuls compris dans ce traité, à l'exclusion des Anabaptistes & des Sacramentaires.

L'Empereur refusa d'abord de ratifier ce traité, duquel le Pape se plaignoit bien fort,

& avec

& avec tres-grande raison, parce que l'on entreprenoit par là de juger des points de la Religion & sans luy & sans le Concile qu'il avoit convoqué. Là-dessus les Protestans croyant qu'on les vouloit surprendre, receûrent de nouveau dans leur ligue tous ceux qui demanderent d'y entrer ; & Luther, qui faisoit tous ses efforts pour empescher qu'on ne célebrast un Concile, fit courir par tout de nouveaux libelles contre l'autorité que Jesus-Christ a donnée à ces saintes Assemblées, qui representent le Corps de l'Eglise, lequel est animé du Saint Esprit. Mais ce qui rendit encore les Protestans plus fiers & plus puissans, fut que le Duc George de Saxe, grand protecteur de la Foy Catholique, estant mort cette mesme année, un peu aprés le Prince Frideric son fils décedé sans enfans eût pour successeur le Duc Henri son frere & ses deux fils Maurice & Auguste, tous trois Lutheriens ; & quoy-que le Duc George eust déclaré dans son testament, qu'au cas qu'ils entreprissent de changer la Religion dans ses Estats, il les donnoit à l'Empereur & à son frere le Roy Ferdinand, ils ne laissérent pas pourtant d'introduire le Lutheranisme dans toutes les Villes & toutes les terres qu'ils possédoient en Misnie, en Saxe, & en Turinge, parce que comme ils estoient entrez dans la ligue de Smalcalde, ils se tenoient fort asseûrez d'estre puissamment soustenus de tout le parti, qu'on n'osoit attaquer aprés l'accord qu'on venoit de faire à Francfort. Ainsi Luther ANN. 1539.

ANN. 1539. ayant esté appellé à Lipsic par le Duc Henri, y changea dans un jour, & par un seul sermon qu'il y fit à la Feste de la Pentecoste, l'estat de la Religion, & de Catholique que cette Ville avoit toûjours esté, la rendit toute Lutheriene: ce qui fait voir le peu de fermeté qu'ont dans leur Foy ces pauvres peuples, toujours tout prests à changer de créance comme on veut, & à recevoir la Religion telle qu'il plaist, non pas à Dieu, mais à leurs Princes. Le jeune Joachin Electeur de Brandebourg, qui avoit toûjours esté jusqu'alors Catholique à l'exemple du vieux Marquis Joachin son pere, si zelé pour l'ancienne Religion, fit le mesme dans ses Estats, s'estant enfin rendu aux instantes sollicitations de ses Sujets, qui s'obligerent à payer toutes ses dettes, pour obtenir de luy ce changement. Son oncle mesme le Cardinal Albert Archevesque de Mayence, tout grand Catholique qu'il estoit, ne pouvant résister à ce furieux torrent qui entraisnoit tout dans l'Allemagne Septentrionale, fut contraint, malgré qu'il en eust, d'accorder aux Dioceses de Magdebourg & d'Alberstad la liberté que ces peuples voulurent avoir d'embrasser la Confession d'Ausbourg à l'exemple de leurs voisins. Tout cela ne servit pas peu à faire changer à l'Empereur la résolution qu'il sembloit avoir prise peu auparavant, de contenter le Pape au sujet du traité que les Catholiques & les Protestans avoient fait à Francfort, d'une maniere qui choquoit les droits

droits de l'Eglise, & que néanmoins il ne ANN. 1539.
laissa pas enfin d'approuver, particuliére-
ment pour une raison politique, & pour un
interest d'Estat qui fit bien du mal, & qu'il
faut maintenant que je découvre.

Aprés la mort de François Sforce dernier 1535.
Duc de Milan, le Roy qui vouloit avoir ce
Duché qui luy appartenoit par plus d'une
raison, pressa l'Empereur de l'en investir
comme d'un fief Impérial. Ce Prince qui
l'avoit déja fait saisir par Antoine de Leve,
& qui avoit fortement résolu, non-seule-
ment de ne souffrir jamais que les François
le possédassent, mais aussi de le retenir pour
se rendre maistre de l'Italie, entretint toû-
jours le Roy de belles paroles, & d'assez spe-
cieuses propositions qu'il luy faisoit faire
pour l'amuser, en attendant qu'il eust réta-
bli à Palerme, où il estoit alors, son armée
fort diminuée depuis sa victoire de Tunis.
Mais quand il l'eût remise en bon estat, &
qu'il eût rassemblé ses autes troupes dans le
Milanois, au-lieu de satisfaire le Roy, il luy
fit la guerre & en Provence, où il entra avec
une armée de plus de cinquante mille hom- 1535.
mes, & en Picardie par le Comte de Nassau 1537.
son Lieutenant au Païs-Bas. Il réüssit mal *Du Bellay. Belcar.*
dans cette entreprise. Mais comme non-
obstant la honteuse retraite qu'il fut obligé
de faire, aprés avoir perdu plus de vingt
mille hommes en Provence sans y rien
gagner, la guerre continuoit toûjours, &
devenoit encore plus furieuse entre ces deux
grands Monarques : le Pape qui vit bien

ANN. 1539. que tandis qu'elle dureroit, on ne pouvoit esperer de Concile, entreprit de les accorder ; & il agit avec tant de zele & d'adresse 1538. *Jovi. Onuphr. in Paul. III. Masson. Ferron. Belcar* dans la Conference qu'il eût avec eux séparément à Nice, que n'ayant pû faire la Paix, il les obligea du moins, comme je l'ay dit, de jurer chacun à part entre ses mains une tréve de dix ans. Quelque temps aprés les Gantois s'estant révoltez, comme Charles-Quint, qui estoit alors en Espagne, eût résolu de passer par la France, pour aller à eux plus promptement, il obtint du Roy 1539. toute seûreté pour son passage, en luy promettant réciproquement l'investiture du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans son second fils. C'est ce que Charles luy promit positivement, non pas par écrit, depeur, disoit-il, qu'on ne pust luy reprocher d'avoir acheté son passage, & de n'avoir pas donné de bonne grace cette investiture, mais en parole de Prince, à laquelle on se doit fier plus qu'à toute autre chose. Sur quoy il est ANN. 1540. receû par tout, & singuliérement à Paris, avec les mesmes honneurs qu'on a coustume de rendre à nos Rois ; puis il est conduit jusqu'à Valenciennes par le Dauphin & le Duc d'Orleans son frere. Là il confirme sa promesse, de laquelle pourtant il remet l'exécution jusqu'à l'arrivée du Roy Ferdinand son frere, & à la pacification des troubles de Gand, aprés laquelle on le prie de la part du Roy tres-instamment de tenir sa parole.

A la verité l'on peut dire que l'Empereur

ne pouvoit ſouhaiter une plus belle occaſion que celle qu'il avoit alors de réduire les Proteſtans à leur devoir, d'éteindre enſuite le Lutheraniſme, de chaſſer Soliman de la Hongrie, de le pourſuivre, & de l'aller meſme attaquer juſques à Conſtantinople avec eſperance de l'emporter. Le Roy François, qui eſtoit ſans doute le Prince le plus généreux de ſon temps, s'il n'eſtoit pas le plus fin & le plus adroit, & ſur tout qui faiſoit hautement profeſſion de garder tres-religieuſement ſa parole, luy promettoit, pourveû qu'il luy gardaſt la ſienne, de l'aider en perſonne avec toutes les forces de ſon Royaume dans une entrepriſe ſi glorieuſe. Les Princes de la ligue Catholique eſtoient du moins auſſi puiſſans que ceux qui eſtoient entrez dans la ligue de Smalcalde; & ceux-cy qui trembloient déja aux ſeules approches de l'Empereur lequel n'avoit alors aucun ennemi ſur les bras, luy avoient envoyé des Députez au Païs-Bas pour s'excuſer ſur ce qu'on les accuſoit de vouloir troubler la Paix de l'Allemagne. Euſſent-ils pû tenir un ſeul moment contre toutes ſes forces accompagnées de celles d'un Roy ſi puiſſant, & de tous les Catholiques de l'Empire? Et néanmoins cette ardente & injuſte paſſion qu'il avoit de retenir le Duché de Milan, qui appartenoit de plein droit au Roy, l'emporta dans ſon ame pardeſſus toutes les conſiderations de ſa conſcience, de ſon honneur, du repos de toute l'Europe, & du veritable intereſt de

AN'N. 1540.

ANN. 1540. la Religion. Il aima mieux abandonner la Hongrie aux insultes des Turcs, & une grande partie de l'Allemagne à l'hérésie des Lutheriens, par le faux accord qu'il voulut qu'on fist avec eux, que de souffrir qu'un des fils du Roy possédast son héritage dans Milan, comme il le luy avoit si solennellement promis. Tant il est vray que la haine, l'ambition, la jalousie d'Estat, & la politique purement humaine, qui n'a pour but que l'interest, étoufent mesme quelquefois dans les plus grands hommes, tous les sentimens raisonnables, pour les contraindre, malgré toutes leurs bonnes inclinations naturelles, de faire des choses dont ils auroient honte, si ces passions tyranniques qui les aveuglent, ne les empeschoient d'en voir la laideur & l'infamie.

Ainsi lors que l'Ambassadeur du Roy, aprés que les troubles de Gand furent entiérement appaisez, le somma de sa promesse, dont il avoit remis l'accomplissement à ce temps-là; ce Prince, sans se soucier de ce qu'on diroit de luy dans le monde, ni de la justice que l'Histoire feroit un jour d'une pareille action, luy répondit hardiment & sans biaiser, qu'il n'avoit rien promis au Roy. En suite voyant bien qu'il en faudroit bientost venir à une guerre ouverte, il résolut, pour n'avoir pas tant d'ennemis à combatre tout à la fois, de contenter les Protestans, en ratifiant le traité de Francfort; & malgré tout ce que put dire le Legat & neveu du Pape pour empescher

Sleid. l. 22. Jovius.

ce coup fatal à la Religion, il permit aux Theologiens de part & d'autre de s'accorder entre eux, comme ils trouveroient à propos, sur les articles contestez, qui concernent la Foy & la discipline de l'Eglise, qu'il n'appartient qu'au Saint Siége & au Concile général de décider: ce qui en effet pouvoit faire un second schisme plus pernicieux que le premier, en séparant toute l'Allemagne du Corps de l'Eglise. ANN. 1540.

Il fit plus. Car les Théologiens n'ayant pû terminer cét accord à la Conference de Haguenau, ni à celle de Wormes, parce qu'elles furent interrompuës par d'autres affaires tres-importantes qui survinrent au Roy Ferdinand & à l'Empereur, il voulut luy-mesme le faire conclure en sa presence dans la Diéte générale qu'il tint pour cét effét l'année suivante à Ratisbone. Mais afin qu'on ne pust pas dire dans le monde qu'il mettoit la main à l'encensoir, & qu'il vouloit agir indépendemment du Pape en des choses qui concernoient simplement la Religion; il le pria d'y envoyer un Legat, avec plein pouvoir d'y agir de sa part pour accorder les differends qui estoient entre les Catholiques & les Protestans, & de l'argent pour distribuër sous-main aux Ministres Lutheriens que le Legat pourroit gagner par quelques honnestes gratifications, parce qu'ils estoient assez pauvres. En effet, les Princes & les Magistrats Protestans qui s'estoient emparez des biens des Eglises & des Monasteres, n'en avoient pas encore

ANN. 1541.
Sleid. l. 13. sub fin & 14. init. Cochl. Suri. in Comm. Belc. l. 22. V. Pallav. l. 4. c. 13. 14. 15. ex litter. Card. Contar.

ANN. 1541.

assez à leur gré pour se satisfaire, & n'en faisoient qu'une tres-petite part à leurs Docteurs. Luther mesme qu'ils réveroient comme leur Patriarche, n'eût jamais d'autre revenu que ses gages de Professeur en l'Université de Wittemberg; ce qui faisoit dire à Erasme que Luther tout pauvre qu'il estoit, en avoit enrichi plusieurs, comme par exemple les Docteurs Ekius, Cochlée & Faber, ausquels on avoit donné de bons Benefices en reconnoissance de ce qu'ils avoient doctement écrit contre Luther.

Le Pape qui de son costé vouloit empescher qu'il ne fist rien contre son autorité dans cette Diéte, ne manqua pas d'y envoyer en qualité de Legat le Cardinal Gaspar Contarini, homme sage, sçavant & vertueux, qui avoit aquis beaucoup de gloire en plusieurs autres négotiations tres-importantes: mais il se garda bien de luy donner ce que l'Empereur souhaitoit. Au contraire, il luy défendit tres-expressément de rien définir, ni de rien changer dans la discipline & les usages receûs de l'Eglise, pour parvenir à cét accord que l'on prétendoit faire, ni de rien donner ou promettre aux Théologiens Protestans, ne voulant pas que l'on pust dire qu'on les avoit corrompus par argent, pour les ramener par une voye si basse à la créance de l'Eglise, qui employe des moyens bien plus nobles pour convertir les dévoyez. Toutefois voulant faire voir qu'il n'en usoit pas de la sorte par épargne, il s'offrit de contribuër des som-

Instr. Card. Cont. ap. Pallav.

mes

mes tres-considérables pour fortifier la ligue Catholique contre celle des Protestans, si on leur faisoit la guerre comme il le souhaitoit, au cas qu'ils ne voulussent pas se réünir avec l'Eglise. Et pour cela mesme il chargea le Legat de presser d'abord l'Empereur de faire une bonne paix avec le Roy, jugeant que c'estoit là, dans la conjoncture presente, le moyen le plus efficace de réduire les Protestans. ANN. 1541.

Sur cela le Legat partit de Rome, & se rendit au mois de Mars à Ratisbone, pour assister à la Diéte, où se trouverent avec l'Empereur tous les Electeurs, & presque tous les autres Princes & Seigneurs Catholiques & Protestans, & les Deputez des Villes de l'un & de l'autre parti. Avant qu'on en fist l'ouverture, le Cardinal ne manqua pas de prendre adroitement son temps, pour luy parler d'une maniere également forte & touchante, afin de luy persuader de faire une bonne & solide paix avec le Roy, ce qui seroit le vray moyen de ramener bientost les Protestans sans toutes ces Conferences inutiles. A quoy l'Empereur fort surpris, & qui avoit fortement résolu de retenir le Milanois, luy répondit, en l'arrestant tout court, & luy disant assez brusquement, contre sa coustume, qu'il ne pouvoit traiter avec un Prince qui ne parloit qu'en maistre, en luy faisant la Loy, & luy prescrivant les conditions de paix qu'il vouloit qu'on acceptast. Sur quoy le Cardinal ne parla plus de cette paix, pour ne pas nuire à son prin- *Litt. Gasp. Contar. ad Card. Farnes.*

ANN. 1541. cipal dessein, qui estoit cét accord, qu'il s'estoit mis dans l'esprit qu'il feroit entre les Catholiques & les Protestans, contre l'avis de plusieurs des plus sages, qui ne croyoient pas que cela pust réüssir.

Or comme l'Empereur le souhaitoit encore plus que luy, pour une raison, & une fin bien differente de la sienne, il luy fit mettre fort secretement entre les mains par son premier Ministre Nicolas Granvelle un écrit contenant vingt-deux articles qu'il disoit avoir esté dressez par de bons & sçavans Docteurs, qui croyoient en leur conscience qu'ils pouvoient estre acceptez des uns & des autres, sans préjudice de la Foy Catholique. On sçait néanmoins que Martin Bucer Prédicant de Strasbourg & Apostat de l'Ordre de Saint Dominique y avoit mis la main, & n'avoit pas manqué d'y faire couler subtilement le venin de son hérésie. Aussi le Legat qui estoit fort habile homme s'en apperceût bien, & ne manqua pas d'y changer quelque chose en vingt articles pour les rectifier. Mais comme d'autre part il vouloit avoir la gloire de faire cét accord, qui, veû la disposition des uns & des autres, estoit autant impossible que celuy qu'on voudroit faire entre la lumiére & les tenebres, & Jesus-Christ & Belial : il se servit en quelques-uns de ces articles, comme dans ceux de la justification, du mérite des bonnes œuvres, & de la Foy, de certaines expressions ambiguës, dont ni l'un ni l'autre des deux partis ne parut satisfait, parce

parce qu'elles n'exprimoient pas tout ce que chacun prétendoit estre essentiel à sa créance. Et certes on a veû de tout temps que tous ces prétendus accommodemens & ménagemens de Religion qu'on a voulu faire pour réünir les héretiques avec les Catholiques dans ces *Henotiques*, ces *Types*, & ces *Exstefes*, c'est-à-dire dans ces prétenduës Expositions de Foy, qui supprimant, ou dissimulant, ou n'exprimant qu'en termes ambigus, ou trop radoucis, une partie de la doctrine de l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni les autres, qui se plaignent également de ce qu'on biaise dans une chose aussi délicate que la Foy, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque en tout. ANN. 1541. Zenonis. Heraclii. Constantis.

Aussi quand on leût à Rome en plein Consistoire cette Exposition du Legat Contarini, elle n'y fut pas approuvée. On s'étonna de ce que l'on y avoit supprimé certains mots essentiels dont l'Eglise se sert pour exprimer les veritez Catholiques, comme entre autres celuy de *mérite*, à l'égard des bonnes œuvres, sous prétexte qu'on pouvoit dire que les Lutheriens convenoient avec nous de la chose que l'on signifie par ce terme, à sçavoir que ce que Dieu nous donne pour nos œuvres ne nous est point deû par justice, & que nous ne l'avons qu'en vertu de la promesse que Dieu nous a bien voulu faire gratuitement de nous le donner pour ces bonnes œuvres que nous ne pouvons faire que par sa grace. Et la *Litt. Card. Farnes. ad Contar. ap. Pallavic.*

ANN. 1541. chose alla si avant, que pour cela mesme & pour d'autres adoucissemens que le Legat avoit laissé passer en d'autres articles, & singuliérement en celuy de la justification, le Cardinal Carafe, qui fut depuis Pape, l'accusa d'avoir trahi la cause de l'Eglise. Mais il fut défendu par d'autres, qui agirent si bien en sa faveur, que le Pape enfin l'excusa, sur ce qu'il n'avoit rien fait en cela que par l'avis de ses Theologiens, qui avoient approuvé cette Exposition de la maniere qu'il l'avoit corrigée.

Spond. ad hunc ann.

Elle fut donc renduë en cét estat à l'Empereur, qui dit à l'ouverture qui se fit de la Diéte au mois d'Avril, qu'aprés tout ce qu'il avoit fait pour faire assembler un Concile général, où l'on terminast tous les differends qu'on avoit au sujet de la Religion, à quoy il n'avoit pû encore réüssir, il ne trouvoit point de meilleur moyen de pacifier tous ces troubles, afin de s'unir contre les Turcs, que de choisir de part & d'autre quelques habiles Theologiens, qui fussent gens de bien, & aimant la paix, & qui convinssent à l'amiable de ce qu'on pouvoit croire sur les articles contestez; ce qui seroit communiqué à tous les Ordres de l'Empire, & au Legat du Pape, afin que d'un commun consentement on pust faire nn bon & solide accord. En suite toute l'Assemblée l'ayant prié de faire luy-mesme ce choix, il en nomma trois de chaque costé, qui furent de celuy des Catholiques, les Docteurs Jules Phlugius, Jean Gropperus, & Jean

Sleid. & alii loc. cit.

& Jean Ekius ; & de celuy des Proteſtans, Philippe Melanchton, Martin Bucer, & Jean Piſtorius. Frideric Comte Palatin frere de l'Electeur, & le Seigneur Nicolas Granvelle préſiderent à cette Conference, pour y faire garder l'ordre ; & l'on y fit encore aſſiſter ſept ou huit perſonnes de qualité, la pluſpart Miniſtres des Princes, pour eſtre témoins de ce qui s'y feroit. ANN. 1541.

On y examina cette Expoſition de Foy qu'on avoit preſentée à l'Empereur, & qu'on croyoit pouvoir eſtre acceptée des deux partis. Mais aprés un mois d'examen & de diſpute, il ſe trouva que ces Théologiens ne purent jamais convenir que de cinq ou ſix articles qui concernent la juſtification, la liberté de l'homme, le peché originel, le bapteſme, les bonnes œuvres, & l'Epiſcopat : mais quand on vint aux autres, & ſur tout à celuy de l'Euchariſtie, on vit fort bien qu'on ne s'accorderoit pas, parce qu'il ne s'agiſſoit plus de la maniere de s'exprimer, ce qu'on peut aiſément accorder, mais de la choſe meſme en quoy les Catholiques ne pouvoient ſe relaſcher. Ils voulurent toûjours conſtamment que les Lutheriens confeſſaſſent que la ſubſtance du pain & du vin ne reſte plus aprés la conſecration, & que le Corps de Jeſus-Chriſt demeure encore hors l'uſage du Sacrement, quand on garde l'Hoſtie dans le Ciboire, où qu'on la porte par les ruës, & qu'en ſuite on doit l'adorer ; ce que les Lutheriens ne voulurent pas avoüer, non plus que le Sacrifice

de

ANN. 1541. de la Messe, la Confession des pechez en détail, l'infaillibilité de l'Eglise representée par le Concile, la Primauté du Pape comme Chef de l'Eglise universelle, & quelques autres de la mesme force, où le different ne consiste pas seulement dans l'expression, mais dans la chose mesme qui est exprimée par les termes dont on se sert.

Ainsi les uns & les autres ayant donné leurs avis par écrit, l'Empereur les communiqua à la Diéte, où il fut bien surpris de voir qu'on estoit encore moins d'accord qu'on n'avoit esté dans la Conference de ces Théologiens. Car comme il eût fait entendre que son avis estoit qu'il falloit toûjours s'en tenir aux articles desquels les Théologiens estoient convenus, en attendant un Concile général ou national, ou une autre Diéte Impériale: le Legat, selon ses instructions, dit qu'il falloit renvoyer le tout ou au Pape, ou au Concile général qu'il alloit convoquer, car il ne vouloit point du national, qui ne pouvoit rien définir souverainement en matiere de Foy, & c'est aussi à quoy le Pape luy avoit fort recommandé de s'opposer de tout son pouvoir. Les Electeurs vouloient que l'on retinst les articles desquels on estoit demeuré d'accord dans la Conference, mais ils demandoient que l'on tinst un Concile en Allemagne pour les confirmer s'il trouvoit qu'ils fussent conformes à la doctrine de l'Eglise, & pour prononcer souverainement sur les autres. Les Evesques & les au-

tres

tres Princes Catholiques au contraire rejettoient ces articles, parce qu'ils les trouvoient conceûs en certains termes ambigus, qu'ils croyoient que les Proteſtans pourroient expliquer à l'avantage de leur héreſie; & ceux-cy qui craignoient auſſi de leur coſté qu'on n'attribuaſt à ces meſmes articles le ſens des Catholiques, diſoient que l'on devoit s'expliquer ſur cela plus clairement; qu'en un mot ils ne les vouloient recevoir qu'entant qu'ils ſeroient conformes à leur Confeſſion d'Auſbourg, ſelon qu'elle devoit eſtre entenduë, conformément à l'Apologie qu'on en avoit faite; & que pour le Concile, ils perſiſtoient toûjours dans leur premiere réſolution, de n'en vouloir point hors de l'Allemagne, & où le Pape fuſt leur juge par luy-meſme, ou par ſes créatures. ANN. 1541.

Comme il eſtoit difficile qu'on s'accordaſt dans une ſi grande diverſité de ſentimens, l'Empereur, qui ſuivant toûjours ſon deſſein vouloit la paix en Allemagne, & contenter les uns & les autres, de-peur que le Roy François n'y fiſt un puiſſant parti contre luy, termina par ſon autorité toutes ces conteſtations, & la Diéte le vingt-huitiéme de Juillet, par un Edit, dans lequel il veut que tout ce qui s'eſt fait dans la Conference des Docteurs de l'un & de l'autre parti ſoit remis au Concile général, ou s'il ne le peut obtenir, au National de toute l'Allemagne, ou enfin à la prochaine Diéte qui ſe tiendra dans dix-huit mois:

ordonne

ANN. 1541. ordonne cependant aux Protestans de s'en tenir aux articles dont on est convenu, sans rien innover, & aux Evesques de reformer leurs Eglises & les mœurs des Ecclesiastiques selon les points de réformation que le Legat leur a prescrits; & de plus défend tres-étroitement de ruiner les Monasteres, de s'emparer des biens d'Eglise, & de solliciter personne à quitter l'ancienne Religion. Cela sans doute estoit avantageux aux Catholiques. Mais en mesme temps pour s'asseûrer aussi des Protestans, qu'il sçavoit avoir demandé peu auparavant la protection du Roy François, il fit, par un artifice peu digne d'un si grand Empereur, ce qui valoit autant qu'un Edit tout contraire à celuy qu'il venoit de faire. Car il leur donna en particulier des Lettres patentes en bonne forme, par lesquelles il leur donnoit la liberté de croire, & de professer hautement ce qu'il leur plairoit touchant tous les articles proposez; expliquoit à leur avantage tout ce qu'il sembloit leur avoir défendu par son Edit; leur permettoit de recevoir à leur Communion tous ceux qui y voudroient entrer; suspendoit le dernier Edit d'Ausbourg, & tous les autres qu'on avoit faits contre eux; & ce qu'ils n'avoient pû encore obtenir jusques alors, ordonnoit à la Chambre Impériale de leur rendre justice comme aux autres, sans plus avoir aucun égard à la Religion qu'ils professoient: ce qui entraisnoit de terribles suites, & sur tout la ruine des Mona-

ſteres & des Eccleſiaſtiques qui avoient encore quelques Benefices dans leurs Eſtats. ANN. 1541.

Voilà comme ce Prince, quelque zelé qu'il paruſt eſtre pour la Religion Catholique, crut ſans ſcrupule qu'il la pouvoit accommoder en cette rencontre avec ſes intereſts, afin qu'il n'y euſt rien qui le puſt empeſcher d'agir contre les Turcs & contre le Roy Tres-Chreſtien, ainſi qu'il l'avoit projeté. Auſſi les Princes Proteſtans en furent tellement ſatisfaits, qu'ils luy promirent aprés cela tout le ſecours qu'il en prétendoit tirer contre le Turc ; & ſans avoir plus aucun égard aux remontrances des Ambaſſadeurs du Roy, ils ordonnerent conjointement avec les autres, que le Duc de Cleves ſon allié, qu'il protegeoit, ſeroit mis au ban de l'Empire ; que le Duc de Savoye ſon ennemi, qu'il avoit dépoüillé de ſes eſtats, y ſeroit rétabli ; & qu'aucun ſujet de l'Empire ne pourroit plus ſervir la France. Sur quoy il me ſemble que l'on peut dire fort veritablement que ſi François I. fut bien puni de ce qu'il avoit un peu trop compté ſur les Proteſtans auſquels il ne ſe devoit pas tant fier, Charles-Quint ne le fut pas moins pour les avoir favoriſez au dépens meſme de la Religion, afin de les avoir de ſon coſté & contre les Turcs & contre le Roy. Car il perdit en cette meſme année, par un pitoyable naufrage où il penſa perir, cette belle armée navale qu'il avoit menée en Afrique contre les Turcs d'Alger ; outre que celle qu'il avoit en Italie, ſous le commandement du Marquis

ANN. 1541. du Guast Gouverneur de Milan, fut quelque-temps aprés entierement défaite par le Duc d'Anguien, à la fameuse bataille de Cerisoles. Ainsi Dieu se moque des Princes, qui suivant les maximes d'une politique purement humaine, prennent des voyes desavantageuses à son service, pour faire réüssir leurs desseins, qu'il prend plaisir à renverser, afin de confondre par leur exemple la fausse sagesse du monde.

L'Empereur donc ayant fait cette espece de pacification provisionnelle pour s'asseûrer de l'Allemagne pendant son absence, descendit promptement en Italie, où tandis que son armée s'embarquoit à Porto Venere, il eût le loisir de conferer à Luques avec le Pape touchant le Concile général qu'il falloit alors necessairement convoquer, si l'on vouloit empescher qu'il ne s'en tinst un particulier en Allemagne, ce que les Protestans souhaitoient pour leur interest, & que le Pape vouloit éviter. Aprés quoy Charles, nonobstant tous les efforts que le Pape fit pour l'arrester luy remontrant que la saison étoit déja trop avancée, ne laissa pas d'aller à sa malheureuse expedition d'Alger, où il arriva le vingt & troisiéme d'Octobre, par le plus beau temps du monde: mais trois jours aprés, sans qu'il eust encore veû les Turcs, une furieuse tempeste qui combatit pour eux, fit perir une partie de sa flote, & dissipa l'autre. De sorte qu'aprés avoir recueilli le débris de son naufrage avec bien de la peine, il fut obligé de passer en Espagne, où il prit port

Jov. l. 40. Belc. l. 22.

port au mois de Novembre, presque au mesme temps que l'armée de terre que le Roy Ferdinand son frere avoit envoyée en Hongrie sous le Comte de Rogendorf, fut défaite devant Bude par les Turcs. ANN. 1541. *Jovius. Belcar. Istuansf.*

Cependant le Pape voyant que les Venitiens mesmes ne vouloient plus de Vicenze pour le Concile, de-peur que Soliman, avec lequel ils estoient en paix, n'en prist de l'ombrage contre eux, se résolut enfin de le convoquer à Trente, croyant que comme cette Ville est située sur la frontiere d'Allemagne, & qu'elle est de la dépendance du Tirol, & consequemment de l'Empire, les Protestans n'auroient point de prétexte pour la refuser comme ils faisoient toutes celles de l'Italie. C'est ce qu'il fit proposer par le Nonce Moroné Evesque de Modene aux Princes qui estoient assemblez à Spire pour déliberer des moyens de résister aux Turcs. Cette proposition fut receüe du Roy Ferdinand & des Catholiques avec de grands remercimens: mais les Lutheriens protesterent qu'ils ne souffriroient jamais, non-seulement que le Pape convoquast le Concile, mais aussi que son nom parust dans le Decret qu'on feroit pour le convoquer, ajoustant qu'ils ne vouloient non plus de cette Ville que des autres qu'on avoit proposées, parce qu'elle estoit plus de l'Italie que de l'Allemagne. Et certes ils estoient devenus si fiers & si superbes, depuis la Diéte de Ratisbone, où l'Empereur avoit fait paroistre qu'il les craignoit, ANN. 1542. *Sleidan. Belcar. l. 23*

ANN. 1542. *Sleidan.*

craignoit, en les menageant comme il avoit fait, qu'ils ne gardoient presque plus de mesures ; jusques-là mesme qu'apres que le Chapitre de Naumbourg eût éleû pour Evesque le Docteur Jules Phlugius, l'un des trois Catholiques qui avoient esté au Colloque de Ratisbone, le Duc de Saxe cassa hautement cette élection, parce qu'il n'estoit pas de la Confession d'Ausbourg, & nomma en sa place Nicolas Amsdorf, l'un des premiers & des plus ardens Lutheriens, & à qui son Maistre Luther, qui faisoit le Pape à Wittemberg, imposa les mains en céremonie pour le faire Evesque.

Rejecto Phlugio Nicolaum Amsdorfium ex nobilitate Theologum Wittembergicum instituit in augurante Luthero. *Sleid. l.14.*

Le Pape néanmoins ne laissa pas de publier l'indiction de ce Concile par sa Bulle du vingt-deuxiéme de May, dans laquelle, aprés avoir exposé tout ce qui s'estoit fait depuis prés de vingt-quatre ans pour le convoquer, afin de définir par l'autorité supréme de l'Eglise les points de doctrine sur lesquels on contestoit avec tant de scandale depuis si long-temps, & de réformer les abus qui s'estoient glissez dans les mœurs & dans la discipline, il exhorte tous les Princes de la Chrestienté, & sur tout l'Empereur & le Roy de France, qu'il traite également avec toutes les marques que l'on peut donner d'une tendresse & d'une affection vrayment paternelle, d'y envoyer les Evesques de leurs Estats, & tous ceux qui ont droit d'y assister, pour le premier jour de Novembre de cette mesme année. Mais il faut avoüer qu'aprés avoir attendu si long-

temps

temps à convoquer, & à commencer enfin ce Concile qu'on avoit si souvent demandé, on ne pouvoit prendre une conjoncture moins favorable pour le célebrer. Car la guerre que l'Empereur & le Roy se faisoient alors, non plus par un motif de gloire, d'interest d'Estat, ou d'ambition comme auparavant, mais par un esprit de haine, & avec une furieuse animosité l'un contre l'autre, qui leur fit dire & leur fit faire des choses tout-à-fait indignes de ces deux grands Princes, avoit mis toute l'Europe dans un effroyable desordre. Et d'autre part le Turc profitant de cette guerre en faisoit une autre dans la Hongrie, où il ne trouvoit presque plus de résistance, & ravageoit en mesme temps les costes d'Italie avec une puissante flote. De sorte que comme il n'y avoit nulle seûreté pour voyager ni par mer ni par terre, & qu'en suite les Evesques de France, d'Espagne, d'Allemagne, & mesme d'Italie un peu éloignez de Trente, n'osoient en entreprendre le voyage; le Pape, aprés que ses Legats y eûrent attendu en vain plus de six mois qu'il y en vint un nombre raisonnable pour faire l'ouverture du Concile, fut enfin contraint de le remettre à un autre temps plus commode. Ce qu'il y eût éncore de plus déplorable en cette occasion, fut que les Protestans que l'Empereur continuoit toûjours à ménager avec grand soin pour les retenir dans ses interests durant cette guerre, faisoient tous les jours de nouveaux progrés, comme il

ANN. 1542.

ANN. 15 3. *Bull. Paul. III. prid. Non. Julii. Bonon. an.* 1543.

ne

ANN. 1543. ne parut que trop en ce mesme temps, par le funeste changement de l'Archevesque de Cologne dont il faut que je raconte icy toute l'Histoire, afin qu'on voye tout d'une veuë, sans interruption, quelle fut la fortune de ce malheureux Prélat.

Ronera. Pont. l. 4. Sur. in Comm. Herman de l'Illustre Maison des Comtes de Weiden, Archevesque & Electeur de Cologne, estoit un Prince de bonnes mœurs, d'esprit doux & paisible, trescharitable envers les pauvres, & fort zelé pour la Foy Catholique, comme il le fit paroistre en deux belles occasions. L'une, lors *Chytræ. ad ann. 1532.* qu'aprés la mort d'Eric de Brunswic Evesque de Paderborne, ayant esté éleû par les Chanoines de cette Eglise pour luy succeder, afin qu'il s'opposast aux Lutheriens qui commençoient à s'y établir, il fit si bien, qu'à l'aide de ses amis qui l'accompagnerent avec de bonnes troupes, il se rendit maistre de la Ville, en chassa tous les Prédicans qu'il y trouva, y abolit entierement le Lutheranisme, & défendit sur peine de la vie que personne n'en fist plus profession. L'autre fut que dans l'apprehension qu'il eût que les Lutheriens qui s'estoient déja *Concil. Colon. 1. t. 14. Concil. edit. Paris.* répandus dans le voisinage, ne fissent insensiblement glisser le venin de leur héresie dans son Electorat, il tint avec ses Suffragans un Concile à Cologne, où il fit les plus beaux Decrets qu'on puisse souhaiter pour maintenir la Religion dans sa pureté, pour rétablir la discipline Ecclesiastique dans sa vigueur, & pour regler les mœurs & les de-

voirs d'un vray Chreſtien en toutes ſortes de conditions. ANN. 1543.

Mais aprés tout, il avoit deux grands defauts qui furent la cauſe de ſon malheur : car il eſtoit fort ignorant, ne ſçachant rien du tout de ce qu'un Prélat doit ſçavoir, juſques-là meſme qu'il ne ſçavoit pas autant de Latin qu'il en falloit pour dire ſa Meſſe & ſon Breviaire. En effet, comme le Lantgrave de Heſſe qui l'avoit pris en ſa protection aprés qu'il ſe fut perverti, eût dit un jour à l'Empereur que tout le crime de cét Archeveſque eſtoit d'avoir entrepris la réformation de ſon Egliſe : *Helas*, luy répondit ce Prince, *que peut-il reformer le bon homme qui n'entend qu'à grand' peine un peu de Latin ? Il n'a jamais pû dire en ſa vie que trois Meſſes, dont j'en ay oüi deux, & je ſuis temoin qu'il ne pouvoit pas meſme lire l'Introït.* Auſſi tous ces beaux Decrets de ſon Concile, qui ſont ſi bien faits, ce n'eſtoit nullement luy, qui n'y entendoit rien du tout, mais le célebre Docteur Gropperus Archidiacre de l'Egliſe de Cologne, qui les avoit dreſſez, & mis en l'eſtat où nous les voyons. Et de là vient que comme d'ailleurs ce Prelat eſtoit bon homme, & naturellément peu fin, & peu éclairé, on le ſurprenoit aiſément, ſur tout en matiere de piété, & ſous le beau prétexte de réforme ; & que quand il s'eſtoit une fois laiſſé tromper, il eſtoit ſi opiniaſtre, qu'on ne le pouvoit faire revenir de ſon erreur, parce qu'il n'avoit ni aſſez d'eſprit pour la dé-

Rouer. Pont. Suri. Comm. Sleid. l. 15.

Sleid. l. 17.

ANN. 1543.

couvrir de luy-mesme, ni assez de docilité pour se laisser instruire, ce qui est assez ordinaire à ces prétendus gens de bien & devots, qui sont fort ignorans. C'est pourquoy comme Sainte Therese disoit qu'elle aimoit mieux avoir pour Confesseur un honneste homme bien sçavant, quoy-qu'il ne fust pas tout-à-fait dans la haute dévotion, qu'un de ces dévots de profession, qui ne sçavent rien : de mesme on peut dire fort veritablement qu'il vaut bien mieux, pour le bien d'une Eglise, qu'elle soit gouvernée par un Evesque qui ait beaucoup de capacité & de conduite, avec un peu moins de dévotion, que par un de ces bons hommes aisez à surprendre, qui n'ont ni discernement, ni science, ni esprit, & qui se piquent sur tout de réforme.

Gran dano hizieron a mi alma Confessores medio letrados, per que no los tenia de tan buenas letras como quisiera .... y buen letrado nunca me enganno. *S. Teres. la Vid. su. c. 5.*

Ce fut aussi par cela mesme que ce pauvre Herman se perdit. Car comme l'Empereur, par son dernier Edit de Ratisbone, eût fort exhorté les Evesques d'Allemagne, qu'on accusoit d'estre extrémemeut relaschez, à travailler à la réforme & de leurs personnes & de leurs Eglises : quelques Lutheriens cachez, qui estoient à la Cour de cét Archevesque, luy mirent dans l'esprit que cette réforme se devoit principalement entendre de certains dogmes & de certains usages que l'on avoit, disoient-ils, introduits dans l'Eglise contre la parole de Dieu, à laquelle on avoit substitué les Traditions purement humaines. Il se laissa tellement persuader par ces hérétiques couverts, qui s'estoient

ſtoient emparez de ſon eſprit, qu'il fit venir le Prédicant Martin Bucer pour travailler à la réformation de l'Egliſe de Cologne, comme il avoit fait à celle de Strasbourg. De plus, voyant que le Chapitre & l'Univerſité de Cologne s'oppoſoient fortement aux entrepriſes de cét hérétique qu'il avoit établi Prédicateur dans la Ville de Bonne, où il preſchoit tout ouvertement le Lutheraniſme, & le ſouſtenoit meſme par écrit : il appella à ſon ſecours Melanchton, Piſtorius, & quelques autres des plus fameux Miniſtres Proteſtans, qu'il n'eût point de honte de demander au Duc de Saxe & au Lantgrave de Heſſe, les deux Chefs du parti Proteſtant, quoy-qu'il diſt néanmoins toûjours, par un artifice tres-groſſier & digne de ſon peu d'eſprit, que ce n'eſtoit pas qu'il vouluſt avoir rien de commun avec les Lutheriens, mais ſeulement qu'il deſiroit que l'on enſeignaſt à ſon peuple une doctrine qui fuſt parfaitement conforme à la pure parole de Dieu. ANN. 1543.

Ces nouveaux Docteurs ne manquerent pas d'agir de toute leur force en bons Lutheriens, pour faire valoir leur nouvelle doctrine. Ils firent meſme un Livre de la réformation, conformément à leur Confeſſion d'Ausbourg, auquel les Théologiens de Cologne repondirent par un autre intitulé *Antididagma*, comme qui diroit, le contrepoiſon contre le venin de la fauſſe doctrine de Luther. Ils le preſenterent à leur Archeveſque, le ſuppliant tres-humblement de chaſſer de ſon Dioceſe ces

ANN. 1543. héretiques, de ne point toucher à l'ancienne doctrine de l'Eglise, & de se contenir précisément dans les termes de la réformation des mœurs, selon l'intention de l'Empereur en son Edit de Ratisbone. Et voyant enfin qu'ils ne gagnoient rien sur cét esprit foible, qui sous le specieux prétexte de réforme s'estoit entiérement abandonné à ces nouveaux dogmatistes, ils appellerent de toutes ses Ordonnances & de son procedé au Pape comme au Chef, & à l'Empereur comme au Protecteur de l'Eglise.

On agissoit de la sorte à Cologne, suivant les avis que donnoit le Docteur Jean Gropperus, qui avoit mesme composé le Livre qui fut presenté à l'Archevesque contre celuy des Protestans. De là vient que l'Historien Jean Sléïdan, grand Lutherien, a dit de luy, qu'ayant esté grand ami de Bucer, il avoit laschement renoncé & à sa doctrine & à son parti, pour se jetter dans celuy de ses ennemis, en trahissant malheureusement l'Archevesque Herman, auquel il devoit toute sa fortune: & Theodore de Beze encherissant encore sur cette calomnie, dit qu'il l'avoit fait pour estre Cardinal. Il ajouste mesme, en voulant puérilement faire le bel esprit, par une froide & méchante plaisanterie, qu'ayant ttahi son Maistre comme fit Judas, il en avoit aussi esté puni comme ce traistre, en s'étranglant luy-mesme avec le cordon d'un maudit chapeau : il veut dire par là que la promesse qu'on luy avoit faite d'un Chapeau de Cardinal luy avoit

Sleid. l. 15.

Beza. in Icon.

avoit etoufé la voix pour ne point parler en faveur de la doctrine de Luther. Mais il est bien aisé de faire voir que ce n'est là qu'une foible imposture fort mal inventée. Car il est tres-certain que ce grand homme, selon le témoignage irreprochable de ceux qui ont écrit de ce temps-là, a toûjours esté l'un des plus forts & des plus ardens adversaires de Luther, & l'un de ceux qui ont soustenu le plus constamment, & avec plus de zele & de courage la verité Catholique contre son hérésie. Que si depuis le Colloque de Ratisbone, où il fut l'un des trois Docteurs Catholiques que l'on choisit pour conferer avec les trois autres Protestans, il entretint quelque commerce avec Bucer, c'est que ce Prédicant de Strasbourg, convaincu par les raisons que cét excellent homme produisit en cette Conference, luy donna lieu de croire par les lettres qu'il luy écrivit, qu'il estoit en termes de renoncer à Luther, comme il avoit deja fait à Zuingle, & de rentrer dans l'Eglise Catholique, dont il estoit sorti par une double apostasie, en quittant son Convent & son habit de Jacobin pour se marier, ainsi qu'il fit jusqu'à trois fois.

ANN. 1532.

Annal. Colon. Suri. epist. ad Grupp. junior. Petramellar. Caracciol. Ciacon. Ughell.

Car il est bon de remarquer que c'est principalement à l'amour des femmes, & en suite à la profanation du Sacrement de Mariage par un horrible sacrilege, que les Protestans doivent leurs premiers & leurs plus celebres Docteurs, comme il est aisé de le verifier par les exemples de ces deux

ANN. 1543. Martins, Luther & Bucer, d'Oecolampade, de Pierre Martyr, en un mot, d'une longue liste de semblables apostats, qui ayant bien commencé par l'esprït, ont malheureusement & honteusement fini par la chair. Et certes cela seul pourroit suffire pour faire voir que le Docteur Jean Gropperus ne put jamais avoir rien de commun avec ces Lutheriens ; car il fut encore plus recommandable pour la sainteté de sa vie que pour sa profonde doctrine ayant toûjours fait éclater en sa conduite toutes sortes de vertus Chrestiennes, & sur tout une chasteté si délicate, & mesme si je l'oïe dire, si scrupuleuse, que comme un jour, en retournant de Martines, il eût trouvé qu'une servante s'estoit ingerée de faire son lit en l'absence de son valet, il la chassa bien viste de sa chambre, & tirant à l'heure mesme, & enveloppant avec précipitation draps, traversin, & matelats, il les jetta par la fenestre au milieu de la ruë, comme si son lit eust esté infecté de la peste, pour avoir esté seulement touché par une femme. C'est ce que des Auteurs tres-graves & tres-serieux, quoy-qu'il y ait en cela quelque chose d'un peu surprenant, ont pourtant jugé digne d'estre mis dans les éloges qu'ils ont faits de ce saint homme.

Caracciol. in Vit. Paul. IV. Suri. ep. ad junior. Gropp. Victorell. ap. Ciacon.

Et quant à ce que Beze a dit de son Chapeau de Cardinal qui luy fit perdre la voix, qu'il eust employee en cette occasion pour la défense de la doctrine de Luther, il n'y eût jamais de calomnie plus grossiere que celle-

celle-là. Car enfin il eſt évident que ce ne fut pas Paul III. qui eſtoit alors Pape, mais le ſucceſſeur de Marcel II. Paul IV. qui environ douze ans aprés, à la ſeconde promotion qu'il fit, réſolut de récompenſer le merite extraordinaire de ce ſçavant Docteur, en le créant Cardinal de ſon propre mouvement, ſans que perſonne ſe ſuſt aviſé de luy procurer cét honneur, & ſans que luy-meſme, qui ne ſongeoit à rien moins à Cologne, en euſt jamais eû la moindre penſée, beaucoup moins le deſir & l'eſperance. Il fut meſme ſi généreux, que ſans vouloir tirer d'autre récompenſe de ſon merite que ſon merite meſme & la ſatisfaction qu'il avoit d'avoir toûjours ſervi l'Egliſe en combatant de toute ſa force les héretiques par ſes ſermons & par ſes livres, il remercia treshumblement le Pape de l'honneur qu'il luy faiſoit, & le pria de trouver bon qu'il luy renvoyaſt, comme il fit, le bonnet rouge qu'on luy avoit porté de ſa part ſelon la couſtume. Il crut que le bonnet noir qu'il avoit porté juſques alors, & avec lequel il s'eſtoit rendu ſi formidable aux novateurs, luy devoit ſuffire pour le couronner aprés tant de belles victoires qu'il avoit remportées ſur ces ennemis de l'Egliſe ; & la poſterité dira toûjours en voyant ſes doctes ouvrages, que cét autre bonnet qu'on luy offrit, quelque éclatant qu'il ſoit aux yeux des hommes, de la faveur deſquels il vient quelquefois beaucoup plus que d'un veritable merite, ne valoit pas celuy que ſa vertu & ſa doctrine ont ren-

ANN. 1543.

ANN. 1543. du si illustre, & qu'il voulut toûjours porter constamment jusques à sa mort, qui deux ans aprés termina saintement une si glorieuse vie. J'ay crû devoir rendre cette justice & cét honneur à la memoire de ce grand Docteur, qui sauva de l'héresie tout l'Electorat de Cologne, en s'opposant avec une force incroyable à la malheureuse entreprise de l'Archevesque Herman.

Et de fait, quoy que put faire ce Prélat pour l'obliger du moins à ne rien dire contre luy, puis qu'en effet il luy avoit de grandes obligations, il luy dit toujours constamment qu'il perdroit plustost la vie que la parole en une occasion où s'il se taisoit, son silence trahiroit la cause de Dieu; & en suite il parla si hautement, & anima si bien tout le Clergé de Cologne, que ce fameux Chapitre agit tres-fortement contre l'Archeves-
1545. que, duquel il appella & au Pape & à l'Empereur. Le Pape qui l'avoit cité à comparoistre dans soixante jours devant son Tribunal, voyant que bien loin d'obéïr, il continuoit à faire prescher le Lutheranisme dans
1546. tout son Diocese, l'excommunia solennellement à Rome, le déposa de son Archevesché qu'il donna au Comte Adolphe de Schavenbourg que cét Archevesque avoit fait son Coadjuteur, & dispensa tous ses sujets du serment de fidelité qu'ils luy avoient presté. L'Empereur qui l'avoit aussi cité pour répondre devant luy sur les points dont on l'accusoit, estoit fort résolu de le priver de son Electorat, s'il ne rentroit dans son devoir :

voir : mais comme il commençoit alors à faire la guerre aux Proteſtans confédérez,& qu'il vouloit faire paroiſtre que ce n'eſtoit pas pour la cauſe de la Religion, mais pour leur rebellion qu'il la leur faiſoit, il crut qu'il devoit encore diſſimuler. Il luy écrivit meſme comme aux autres Princes, pour l'exhorter à ſe tenir dans l'obéïſſance, & à ne donner aucun ſecours aux rebelles confédérez. Herman obéït à cét ordre avec joye,croyant que l'Empereur ſatisfait en cela de ſon exacte obéïſſance, ne penſeroit plus à l'inquiéter ſur le fait de la Religion. ANN. 1543.

Il ſe trouva néanmoins bientoſt décheû de ſon eſperance. Car dés l'année ſuivante, comme l'Empereur qui avoit heureuſement diſſipé la grande armée des Proteſtans, ſe vit en eſtat de ſe faire obéïr, il envoya des Commiſſaires à Cologne, avec ordre d'y faire exécuter la ſentence du Pape,& d'inſtaler le Comte Adolphe ſur le trône Archiepiſcopal en la place de l'apoſtat Herman,qui enfin,à la perſuaſion du Duc de Cleves,pour éviter une guerre civile, trouva bon de ſe dépoſer luy-meſme, & de ſe retirer dans ſa Comté de Weiden, où il mourut cinq ans aprés, obſtiné dans ſon héreſie, à l'âge de quatre-vingts ans ; & cependant le nouvel Archeveſque Adolphe ayant chaſſé tous les Prédicans Lutheriens de ſon Electorat,y rétablit entiérement la Religion Catholique. Mais ſi en cette rencontre elle eût l'avantage dans l'Electorat de Cologne, le Lutheraniſme en eût d'autre part un bien plus grand

Sleid l.18.
Chytræ. ann. 1552. l. 17. ſub fin.
Sleid. l.18.

M 5 ſur

ANN. 1543. sur elle à la Diéte de Spire, où l'Empereur, quelque zelé Catholique qu'il voulust paroistre, ou qu'il fust en effet, ne fit pas toutefois grand scrupule de la sacrifier pour un temps à sa vengeance & à ses interests, de la maniere que je vais briévement raconter.

Ce Prince estoit furieusement irrité de ce qu'aussitost aprés son naufrage d'Alger le Roy François l'avoit attaqué de tous les costez avec toutes les forces de son Royaume, & mesme avec celles du Turc; & comme d'ailleurs il estoit toujours fort résolu de retenir le Duché de Milan, qui fut le principal sujet de cette guerre, il ne songea plus qu'aux moyens de la faire avec avantage. Pour cét effet, ayant passé d'Espagne dans les Païs-bas, il attaque le Duc de Cleves allié de la France, prend d'abord ses meilleures places, & le contraint bientost de se soumettre à tout ce qu'il voulut, & sur tout à renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy. Aprés un si heureux commencement, il entreprit de réünir tout l'empire dans son parti, afin de pouvoir joindre toutes les forces de l'Allemagne aux siennes pour entrer en France, en abandonnant tout le reste. Sur cette résolution, il passe en Allemagne, & sans vouloir plus écouter le Cardinal Farnese Legat & neveu du Pape, qui taschoit toûjours de faire la paix entre les deux Monarques, il se rend au mois de Février à Spire, où par le soin tout particulier qu'il en avoit pris, il trouva tous les Electeurs & tous les Princes Catholiques & Protestans avec les Députez

ANN. 1544. Sleid. l. 15. Jovius. Belcar.

Députez de toutes les Villes Impériales assemblez dans la plus nombreuse diéte qu'on eust encore veüë en Allemagne. Et là, pour venir à ses fins, il fit deux choses qui luy réüssirent. Premiérement, pour rendre le Roy François odieux aux Allemans, il fit une longue harangue, dans laquelle, aprés avoir exposé ce qu'il avoit fait pour s'opposer à Soliman qu'il avoit repoussé deux fois de l'Allemagne, il dit, *Que pour rendre inutiles tous ses efforts contre un si puissant ennemi, ce Prince avoit fait, au grand scandale de toute la Chrestienté, une etroite alliance avec le Turc, non-seulement pour l'Entretien du commerce, comme ses Ministres disoient en voulant l'excuser, mais aussi pour les obliger à faire la guerre aux Chrestiens ; ce qui n'avoit que trop paru par les horribles ravages que l'armée navale de Barberousse, conduite par le Baron de la Garde, avoit faits dans les Etats de l'Empereur, & sur les terres de l'Empire*. D'où il conclut, *Que pour agir solidement contre le Turc, il falloit commencer par faire tous ensemble la guerre au Roy leur ennemi commun, puis qu'il s'estoit ligué contre eux tous avec Soliman, qui étoit plus à craindre par ce Roy son fidel allié, & leur voisin, que par luy-mesme.* ANN. 1544.

Ce discours qui avoit quelque couleur & quelque apparence de verité, fit grande impression sur les esprits des Princes & des Députez qui ne pouvoient gouster, non plus que la pluspart du monde en ce temps là, cette alliance & société d'armes que

ANN. 1544. le Roy avoit faite avec les Infidelles contre des Chrestiens. Ce qui servit encore a les enflammer davantage, fut la presence du Duc de Savoye, qui representoit d'une maniere fort touchante à l'Assemble, *Que le Roy Francois, non content de l'avoir depouillé de presque tout ce qu'il avoit, parce que comme Prince de l'Empire, il n'avoit pas voulu trahir en sa faveur les interests de l'Empereur; cét ennemi irréconciliable*, disoit-il, *de tous ceux qui servent l'Empire, avoit encore employé contre luy toutes les forces de Barberousse pour luy oster Nice, l'unique place qui luy restoit dans ses Estats, aimant mieux que cette Ville qui estoit une des clefs de l'Italie fust au Turc, ennemi implacable du nom Chrestien, qu'à un Prince fidel & à Dieu & à l'Empereur.* Cela fit tout l'effet qu'en avoit attendu Charles-Quint. Cette expedition de Barberousse qui hivernoit encore dans nos Ports, avoit rendu le Roy si odieux, qu'on ne voulut pas mesme accorder de saufconduit à ses Ambassadeurs, qui furent contraints de s'en retourner de Nancy jusqu'où ils s'estoient déja avancez, pour aller soustenir les interests du Roy à la diéte. Et quoy qu'ils pussent faire pour justifier par un long écrit cette conféderation avec le Turc, par les exemples d'Abraham, de David, des Machabées, & de plusieurs Empereurs Chrestiens qui s'estoient alliez avec des peuples Infidelles pour de bonnes raisons: tout cela ne servit de rien auprés de ces Princes, qui estoient trop préoccupez pour entendre raison sur ce

point-

point-là dont ils estoient terriblement choquez. Ils écrivirent mesme au Pape, pour le prier de se liguer avec eux contre le Roy ; ce que ce bon Pontife qui vouloit toûjours estre le mediateur entre ces deux grands Monarques, en faisant l'office de Pere commun, se garda bien de vouloir faire. ANN. 1544.

Cependant l'Empereur qui vit les esprits si fort animez contre François I. à cause de cette alliance si odieuse, crut qu'elle luy donnoit un beau prétexte pour faire, sans qu'on y trouvast rien à dire, la seconde chose qu'il s'estoit proposée en cette Diéte, à sçavoir de s'unier étroitement avec les Protestans, comme si cette union eust esté absolument necessaire pour détruire celuy qui s'estoit allié avec le Turc. En effet, comme nonobstant l'horrible outrage que le Roy d'Angleterre luy avoit fait en la personne de sa Tante, il s'estoit ligué peu auparavant avec ce Prince contre le Roy François : il fit aussi en cette mesme Diéte alliance avec le Roy de Dennemark confédéré avec les Princes Protestans, qui avoit usurpé le Royaume sur le Roy Christierne beaufrere de Charles, & il la fit à condition que le Danois renonceroit à celle qu'il avoit faite au paravant avec le Roy François I. De plus, il fit mille caresses aux Protestans, & sur tout au Duc de Saxe & au Laintgrave. Il dit à celuy-cy qu'il le vouloit mettre à la teste de son armée contre Soliman. Il consentit en faveur de l'autre, qu'il succedast au Duc de

ANN. 1544. Cleves son beaufrere, au cas que ce Prince mourust sans enfans masles, & que le Roy Ferdinand promist sa fille Eleonore au Prince de Saxe, à condition néanmoins, ce qui fut tenu fort secret, que ce mariage ne se feroit qu'au cas que l'on pust s'accorder sur le point de la Religion. Enfin il leur accorda presque toutes choses par son Edit du dixiéme de Juin, qui fut autant favorable au Lutheranisme que desavantageux à la Religion Catholique. Car *on suspend de nouveau par cet Edit celuy d'Ausbourg, avec défense d'inquieter personne sur le sujet de la Religion, de laquelle on traitera dans la prochaine Diete qu'on tiendra pour cela dans tout l'hiver, & où de l'avis de bons & sçavans Docteurs choisis de part & d'autre on définira ce qu'on doit tenir & observer en matiere de Foy & de discipline Ecclesiastique, en attendant un Concile libre Oecumenique ou National dans la Germanie. Cependant on ordonne qu'on vive en paix, & que les deux partis joüissent paisiblement des biens d'Eglise qu'ils possedent, avec obligation néanmoins d'en assigner une partie pour l'entretien des pauvres, des Predicateurs, des Regens, & des Maistres d'ecole tels qu'il leur plaira de les choisir; & l'on déclare enfin qu'apres que les Juges de la Chambre Imperiale, qui estoient tous Catholiques, auroient acheve leur temps, ceux de l'une & de l'autre Religion y seroient indifferemment admis.*

A la verité cét Edit ne plut pas trop aux Catho-

Catholiques, ausquels on égaloit les Protestans en toutes choses. Mais enfin ils cederent à l'autorité plustost qu'aux raisons de l'Empereur, qui s'efforça de leur persuader que c'estoit un tres-juste temperament, & le meilleur moyen que l'on pust prendre pour accorder tous les differends, en satisfaisant les uns & les autres. Pour les Protestans, ils en furent si satisfait, qu'ils firent tout ce que l'Empereur voult. Le Duc de Saxe reconnut solennellement Ferdinand pour Roy des Romains, quoy-qu'il n'eust jamais voulu consentir jusques alors à son éléction, disant qu'elle avoit esté faite contre les Loix de l'Empire. Le Lantgrave promit de servir avec une inviolable fidelité, & tous ensemble se joignant aux Catholiques, s'obligerent à luy entretenir pendant six mois vingt-quatre mille hommes de pied & quatre mille chevaux, pour faire la guerre au Roy François avant que de marcher contre le Turc: & c'estoit là justement ce que l'Empereur prétendoit, & l'unique fin pour laquelle il avoit convoqué cette Diéte, où l'on peut dire qu'il sacrifia la cause de la Religion à cette ardente passion qu'il eût toujours d'empescher que le Roy ne possedast le Milanois, qui étoit son héritage legitime, qu'il luy avoit si positivement promis. Tant on doit peu compter sur la conscience & sur la parole des Princes mesmes qui d'ailleurs ont de l'honneur & de la pieté, quand ils n'ont pas pour regle de leur politeque la gran- ANN. 1544.

de

ANN. 1544. de maxime de Jesus-Christ, qui veut que l'on cherche avant toutes choses le Royaume de Dieu & sa justice, sans quoy toute la sagesse humaine n'est que folie devant Dieu, & se trouve enfin malheureuse.

Aussi le Pape pénetré d'une vive douleur de voir la conduite si peu chrestienne de Charles-Quint, en faisant un Edit si pernicieux à l'Eglise, luy écrivit une fort longue Lettre que le Cardinal Pallavicin a crû devoir inserer toute entiere dans son Histoire du Concile de Trente. L. 5. c. 6. Là il dit, *Que pour ne pas tomber dans la faute du Grand-Prestre Heli, il se sent obligé de luy remontrer en Pere comme à son cher fils, que cét Edit de Spire met en grand danger le salut de son ame, & trouble l'Eglise, au Chef de laquelle il appartient uniquement de convoquer les Conciles, & de regler cependant les choses de la Religion; Que contre cét ordre établi par Jesus-Christ mesme, luy qui comme Empereur n'est que le défenseur & le Ministre de l'Eglise, a néanmoins entrepris d'ordonner qu'on tiendroit un Concile, ou Oècuménique, ou National en Allemagne, sans faire mention du Pape; & ce qui est encore plus étrange, a bien osé declarer que luy-mesme décidera des points de Foy & de discipline Ecclesiastiqus dans une Diete où il prétend les exposer au jugement des personnes laïques, & mesmes dés heretiques, pour regler ce que l'on doit croire, en attendant ce Concile qu'il veut que l'on célebre en Allemagne.* Aprés quoy, *il luy propose les exemples*

emples de ceux qui ayant entrepris comme luy sur le ſpirituel, en ont eſté ſeverement punis, & des Empereurs Chreſtiens ſes prédeceſſeurs, qui pour avoir toûjours maintenu l'autorité du Saint Siége, en ont receû de glorieuſes récompenſes, meſme ſur la terre; & enfin il l'exhorte à faire la paix, ou du moins à prendre pour arbitre de ſes differends le Concile qu'on doit tenir à Trente, ſelon la Bulle qui en a déja eſté publiée, & ſur tout à caſſer un Edit ſi ſcandaleux & ſi outrageux à l'Egliſe; qu'autrement il ſera contraint d'agir contre luy avec plus de rigueur & de ſeverité qu'il ne voudroit. ANN. 1544.

L'Empereur qui ſçavoit ſe poſſeder, receût un Bref auſſi fort que celuy-cy ſans s'emporter contre le Pape, comme les Proteſtans le ſouhaitoient avec une incroyable paſſion, & ſur tout Luther, qui écrivit d'une furieuſe maniere contre ce Bref. Il ſ'y contenta de répondre en général, & en tres-peu de mots, qu'il feroit voir en temps & lieu qu'il avoit fait de ſon coſté tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Empereur tres-Catholique pour le bien de l'Egliſe & du Saint Siége, & que ſi ceux qui avoient deû le ſeconder dans une ſi ſainte œuvre euſſent fait comme luy, les choſes ne ſeroient pas réduites aux termes où elles ſe trouvoient. Cependant comme il avoit eû tout ce qu'il prétendoit des Proteſtans, il eſtoit déja entré avec une puiſſante armée en France, où, aprés avoir pris Ligny, Saint Dizier, & Chaſteau-Thierri, comme il vit que

Pallavic. l. 5. c. 7. Cochlæ.

Sleid. Bellefor. l. 6. Ferron. Belcar. & alii.

ANN. 1544. que s'estant avancé jusqu'auprés de Soissons, le Roy d'Angleterre son allié qui assiégeoit Boulogne & Montreuïl ne vouloit pas se joindre à luy qu'il n'eust pris ces deux Villes, & que cependant son armée diminuoit tous les jours à mesure que celle du Roy se fortifioit : il fit, par l'entremise de la Reine Eleonor sa sœur ; cette célebre Paix de Crespy, ou de Saint Jean des Vignes, qui fut concluë le dixseptiéme de Septembre avec plus de bonheur & d'avantage pour luy que pour le Roy, qui perdit là, par les intrigues de la Dame d'Estampes ; une belle occasion de le défaire.

Belcar.

V.Pallavic. l. 5. c. 7. Au reste, il est certain que par une article secret de cette Paix, le Roy qui n'avoit plus besoin de se servir des forces Ottomanes contre l'Empereur, luy promit du secours pour l'Empire contre le Turc, & ce qui est essentiel à mon Histoire, que les deux Monarques convinrent qu'ils agiroient desormais de concert pour le bien de la Religion. Que pour cét effet ils feroient en sorte que le Concile de Trente qu'on avoit suspendu durant la guerre, fust de nouveau convoqué, pour estre tenu dans trois mois, & qu'ils procureroient qu'on y réformast les abus de la Cour de Rome, que l'on disoit avoir esté, non pas à la verité la cause, mais l'occasion de ces dernieres heresies. Ils écrivirent donc tous deux d'abord pour l'indiction du Concile, au Pape, qui, apres avoir fait rendre par toute la Chrestienté de solennelles actions

Sleid. l. 15 & 16.

Spond. ad hunc ann.

actions de graces à Dieu pour cette Paix, ne manqua pas de son costé de les satisfaire, en convoquant, par une nouvelle Bulle du dix-neuviéme de Novembre, le Concile à Trente pour le quinziéme de Mars de l'année suivante : mais la difficulté estoit de le faire agréer aux Protestans.

ANN. 1544.

Bull. Paul. V.

Ce fut pour cela que l'on tint au mois de Mars une Assemblée des Ordres de l'Empire à Wormes, où le Roy Ferdinand, & le Cardinal d'Ausbourg Otton Truschses qui estoit là pour l'Empereur, proposerent de sa part les deux grandes affaires dont il s'agissoit, à sçavoir la guerre contre le Turc, & la réünion des esprits au sujet de la Religion. Pour ce dernier point ils representerent que l'Empereur & le Roy de France ayant fait enfin convoquer le Concile Oecumenique qu'on avoit si souvent demandé, il n'y avoit plus qu'à y proposer ce que l'on voudroit dire de part & d'autre, & puis à s'en tenir à ce qu'on y ordonneroit : qu'ainsi il ne réstoit plus qu'à déliberer sur la guerre qu'on vouloit faire contre Soliman, pour laquelle le Roy François avoit eû la générosité de promettre à l'Empire un secours digne d'un si grand Prince. Les Catholiques consentirent tres-volontiers à tout cela : mais les Protestans au contraire soustinrent toûjours qu'on estoit assemblé, selon qu'il avoit esté résolu à la derniere Diéte de Spire, pour affermir la Paix

ANN. 1545.

Sleid. l. 16.

ANN. 1545. en Allemagne, en dressant d'un commun consentement une formule de Foy commune aux deux partis, laquelle seroit universellement receuë, en attendant que le Concile Universel ou National de la Germanie en eust autrement ordonné. Que pour celuy qu'on avoit convoqué à Trente, & où le Pape vouloit présider par luy-mesme ou par ses Legats, ils avoient souvent protesté qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient le reconnoistre pour un legitime Concile; qu'ainsi il falloit avant toutes choses traiter de la Religion pour établir la paix en Allemagne, sans quoy on ne pourroit jamais se réünir contre le Turc. Et quoy que l'Empereur, que la goutte qui l'arrestoit à Bruxelles avoit empesché de se rendre à Wormes avant le mois de May, & les Ambassadeurs du Roy François pussent faire pour les obliger à remettre les differends de la Religion au Concile de Trente, ils persisterent opiniastrément dans cette résolution dont ils ne voulurent jamais se départir.

Cela donna bien du chagrin à Charles-Quint, qui commença deslors à former dans son ame le dessein qu'il prit enfin, à la faveur de la Paix qu'il avoit avec le Roy, de dompter par les armes ce parti, qui tendoit manifestement à la rebellion, & à ruiner son autorité dans l'Empire. Mais comme il sçavoit admirablement l'art des grands Princes, qui est celuy de bien dissimuler, afin de prévenir & surprendre leurs en-

ennemis, il fit ſemblant d'acquieſcer à ce qu'ils demandoient. Prenant donc pour prétexte qu'il y avoit tres-peu d'Electeurs & de Princes dans cette Aſſemblée, & meſme que les Députez n'avoient pas un aſſez ample pouvoir, il la remit à Ratiſbone, où tous les Princes ſeroient obligez de ſe trouver dans le ſixiéme de Janvier de l'année ſuivante ; & cependant il ordonna que ſelon le projet de Spire, quelques Théologiens de part & d'autre dreſſaſſent une formule de Religion avant cette Diéte, afin qu'aprés qu'on l'y auroit examinée, en y changeant ce qu'on trouveroit à propos, elle puſt eſtre enfin agréée & receüë des deux partis. ANN. 1545.

Cela fut tres-mal pris des Catholiques, & ſur tout des Eveſques du Concile, qui ne ſçavoient pas ſon deſſein caché, & ne pouvoient ſouffrir en ſuite que l'Empereur remiſt l'affaire de la Religion à une Diéte Impériale, au grand mépris d'un Concile Oecumenique que luy-meſme avoit procuré, & que l'on alloit commencer, Mais Charles, qui avoit l'ame grande, fit en cette rencontre, ſans rien dire pour ſe juſtifier, ce que font les grands hommes fort élevez pardeſſus le commun, qui quand ils ont une fois pris une bonne réſolution, ne s'en détournent non plus pour tous les diſcours qu'on fait de leur conduite, dont on ne voit pas les ſecrets reſſorts, que le Soleil de ſa courſe pour le bruit des orages & des tempeſtes que les vents excitent dans

une

ANN. 1545. une région de l'air bien inferieure à sa sphere. Ainsi Charles ayant congedié l'Assemblée de Wormes au commencement du mois d'Aoust, s'en retourna par Cologne au Païs-Bas, afin d'y donner ordre, à petit bruit, aux préparatifs necessaires pour l'exécution de son entreprise, qu'il vouloit tenir fort secrete; & cependant il ne laissa pas d'agir fortement pour l'avancement du Concile, qui commença bientost aprés.

Car tandis qu'on traitoit inutilement à Wormes avec les Protestans, pour les faire résoudre à se soumettre au Concile qui se devoit tenir à Trente, le Pape y envoya les Cardinaux Jean Marie Monti, Marcel Cervin qu'on appelloit le Cardinal de Sainte Croix, & Renaud Polus Prince du Sang Royal d'Angleterre, ses Legats, pour y présider en sa place. Il ne faut pas que mon Lecteur attende que je luy donne icy une exacte Histoire de ce fameux Concile, qui à la verité se tint à l'occasion du Lutheranisme, mais qui comprend aussi une infinité de choses qui n'appartiennent nullement à ce sujet; & si j'entreprenois de le faire en veritable Historien, qui doit éviter comme deux dangereux écueils les deux extrémitez où je vois que de célebres Ecrivains ont donné pour vouloir ou trop blasmer ou trop louër, il me faudroit faire un ouvrage beaucoup plus grand que l'Histoire que j'écris. C'est pourquoy l'on trouvera bon que, selon la coustume que j'ay taiché d'observer toû-

toûjours fort exactement dans tous mes écrits, je ne dise de ce Concile que ce qui sera necessaire à l'éclaircissement de mon sujet. ANN. 1545.

Je diray donc d'abord que l'ouverture qui s'en devoit faire le quinziéme de Mars, ne se fit que le treiziéme de Décembre, au troisiéme Dimanche de l'Avent, pour certaines raisons fort secretes, & mesme inconnuës aux Evesques, qui s'ennuyoient fort d'un si long retardement, sans qu'ils en pussent penétrer le vray motif, que l'on découvrira bientost dans la suite de cette Histoire. Cette action se fit avec toutes les solennitez accoustumées & les céremonies marquées dans le Rituel Romain. Ainsi aprés un jour de jeusne, & une Procession générale depuis l'Eglise de la tres-sainte Trinité jusqu'à la Cathedrale dédiée à Saint Vigile Evesque de Trente, dans laquelle on tint les Séances du Concile; aprés la Messe qui fut solennellement chantée par le Cardinal Monti, le premier des trois Legats, aprés la harangue prononcée par le fameux Cornelio Musso Evesque de Bitonte, le plus grand Prédicateur de l'Italie, & l'exhortation que les Legats firent aux Peres pour les porter à une sérieuse réformation de mœurs, afin d'oster aux héretiques le prétexte qu'ils avoient pris de leur révolte; enfin aprés toutes ces solennitez, on célebra la premiere Session, où il n'y eût avec les Legats que quatre Archevesques & vingt-deux Evesques.

ANN. 1545. ques. Les seuls Ambassadeurs de Ferdinand Roy des Romains y assisterent, celuy de l'Empereur estant demeuré malade à Venise, & ceux du Roy François I. ayant esté rappellez à cause du trop long retardement de l'ouverture du Concile. Il s'y trouva encore cinq Généraux d'Ordre, & plusieurs célebres Docteurs de toutes les Nations, & tout ce qu'on y fit fut de déclarer que le Saint Concile estoit commencé, & qu'à cause des Festes de Noël qui approchoient, la prochaine Session ne se tiendroit que le septiéme de Janvier de l'année suivante.

Les Peres cependant reglerent entre eux la maniere dont on procederoit en ce Concile, & il fut arresté qu'on n'opineroit point par Nations comme on avoit fait aux Conciles de Constance & de Basle, ce qui avoit causé bien du desordre; mais que chacun en particulier auroit son suffrage libre, & qu'on decideroit à la pluralité des voix, de la maniere qu'on en avoit usé au dernier Concile de Latran sous Leon X. Que les points dont on devoit traiter seroient examinez & résolus par des Prélats distribuez en plusieurs Congregations particulieres; qu'on les proposeroit en suite à une Assemblée générale, pour y estre ou corrigez, ou confirmez, afin qu'on les publiast solennellement dans la Session qu'on célebreroit aprés ces Congregations. Pour le titre que l'on devoit mettre à la teste des Decrets, on resolut deux choses

toutes

toutes contraires aux injustes prétentions ANN. 1545
des Lutheriens, & on le conceut en ces termes : *Le Saint Concile Oecumenique legitiment assemblé sous la conduite du Saint Esprit, les Legats Apostoliques y présidant.* Les Protestans vouloient un Concile qui fust absolument indépendant du Pape ; & pour leur montrer qu'un corps aussi régulier que l'est un Concile général, doit avoir ses membres parfaitement unis à son Chef, qui est celuy de l'Eglise universelle, on y mit ces mots, *les Legats Apostoliques y présidant.* Ils prétendoient que les laïques y devoient avoir leurs suffrages, & pour cela l'on n'y voulut pas ajouster ces paroles, *le Concile représentant l'Eglise universelle*, qui ne se trouvent que dans les Conciles de Constance & de Basle ; car ils n'eussent jamais manqué de dire que comme les laïques sont membres de l'Eglise, ils doivent aussi l'estre du Concile qui la represente, ce qui n'est qu'un mauvais sophisme qu'on eust aisément détruit, en disant que le Concile represente l'Eglise entant qu'elle enseigne, & qu'elle définit par ses Pasteurs, ausquels les autres sont unis par leur soumission parfaite à ce que ceux-là définissent. Mais on ne voulut pas mesmes que les Lutheriens eussent un si méchant prétexte de chicaner sur des paroles qu'ils eussent toujours voulu mal entendre.

Ainsi l'on tint le lendemain de la Feste ANN. 1546.
des Rois la seconde Séance, en laquelle,

 aprés

ANN. 1546. aprés les céremonies ordinaires, l'Evesque officiant leût le Decret touchant la maniere de vivre fort chrestienne & édifiante qu'on devoit garder durant tout le temps du Concile. Dans la troisiéme Session, qui fut le quatriéme de Février, où se trouverent outre cinq Cardinaux, six Archevesques, ttente Evesques, & plusieurs Abbez, on leût seulement le Symbole de Constantinople; & pour attendre les Evesques qui estoient en chemin, on assigna au huitiéme d'Avril la quatriéme, où il y eût neuf Archevesques & quarante & un Evesques. Et comme durant tout ce long intervalle, on avoit examiné dans les Congregations qui se tenoient régulierement deux fois la semaine, ce qui concerne la vraye parole de Dieu, laquelle est la regle & l'unique principe de la Foy contre toutes les hérésies, on y établit, selon les anciens Conciles, *le nombre des Livres Canoniques tant du vieux que du Nouveau Testament, & les Traditions qui sont venuës depuis les Apostres jusques à nous par une succession continuelle, & que l'Eglise Catholique a soigneusement conservées, tant pour la Foy que pour les mœurs.* On déclara, *Qu'on doit tenir la version Vulgate pour authentique, & qu'il faut prendre le sens de ses paroles, ainsi que l'entend la Sainte Eglise, qui dans les contestations qu'on peut avoir sur ce sujet, est l'unique juge legitime du vray sens de l'Ecriture.* En effet, sans cela il n'y auroit rien de certain dans la Religion, & l'on ne pourroit jamais conve-

nir du vray principe de la Foy, comme je croy l'avoir clairement fait voir par les Protestans mesmes dans ma Methode Pacifique, & par des raisons convainquantes en mon Traité de la vraye Parole de Dieu. Et tout cela fut défini de la sorte contre Luther, qui ne vouloit ni tradition, ni certeins Livres canoniques qu'il rejettoit, parce qu'ils condamnent clairement ses erreurs, ni d'autre juge de l'Ecriture qu'elle-mesme, ou plustost que luy-mesme, qui prétendoit qu'on deust prendre toûjours pour le vray sens celuy qu'il luy donnoit. ANN. 1546.

En suite, comme on vouloit suivre l'ordre de la Confession d'Ausbourg qu'on examinoit fort exactement, on définit en la Session cinquiéme, le dix-septiéme de Juin, ce que l'on doit croire touchant le peché originel. Sur quoy le Concile déclare entre autres choses, *Que par la grace de Jesus-Christ, laquelle nous est conferée dans le Baptesme, ce peché nous est remis, mais que la concupiscence demeure, qui n'est pas vray peché, quoy qu'on luy donne quelquefois ce nom, que ne luy convient que parce qu'elle est l'effet du peché, & qu'elle nous y porte.* Cela condamne l'erreur de Luther, qui soustient que le peché originel n'est pas effacé dans le Baptesme, mais seulement qu'il ne nous est plus imputé, parce qu'il veut que ce peché ne soit autre que la concupiscence. Aprés quoy le Concile ajouste, *Que dans ce Decret qui regarde le peché originel, il n'entend nullement comprendre la Bienheureuse & im-*

ANN. 1546. *maculée Vierge Marie mere de Dieu, & qu'il veut que l'on garde les Constitutions de Sixte*
1476. *IV.* qui institua la Messe & l'Office de l'im-
Extravag. comm. l. 3. tit. 12. c. 1. maculée Conception, & donna de grandes Indulgences à ceux qui célebreroient cette Feste avec dévotion. Aprés cela l'on eût bien du loisir pour examiner ce que les Lutheriens disent dans leur Confession touchant la Foy justifiante; la certitude que l'on soit en grace; les œuvres; leur mérite, & le libre Arbitre; parce que la sixiéme Session qu'on avoit arrestée pour le dix-neuviéme de Juillet fut remise au treiziéme de Janvier de l'année suivante, à cause des troubles qui commencerent cependant en Allemagne, & dont il faut maintenant que je parle.

Les Princes Protestans de la ligue de Smalcalde voyant qu'on differoit toujours de faire l'ouverture du Concile à Trente, sur des difficultez que l'Empereur faisoit naistre de temps en temps, s'estoient imaginé qu'il ne vouloit pas effectivement ce Concile, quoy-qu'il eust fait semblant de l'accepter, & qu'il y eust mesme envoyé son Ambassadeur. Mais comme ils virent qu'aprés tous ces retardemens qui leur devinrent fort suspects, on l'avoit enfin solennellement ouvert sur la fin de l'année précedente, ils commencerent à craindre que ce Prince ne les joüast, & qu'il ne s'entendist avec le Pape pour leur faire la guerre, & les contraindre par les armes à se soumettre à ce Concile. Ce qui augmentoit leur soupçon,

çon, estoit que l'Empereur ne put agir si secretement, que le bruit des préparatifs qu'il faisoit pour quelque grand dessein ne se répandist dans le monde ; ce qui leur fut encore confirmé par l'Agent qu'ils avoient auprés du Roy d'Angleterre, qui luy dit un jour qu'il feroit fort bien d'avertir ses Maistres qu'on se préparoit à les attaquer lors qu'ils s'y attendroient le moins. Sur cela ils s'assemblerent à Francfort sur le Mein au mois de Janvier, car depuis qu'ils eûrent formé leur ligue de Smalcalde, ils ne faisoient plus de difficulté de tenir tout ouvertement des assemblées sans la permission de l'Empereur, & contre son service. Dans celle-cy ils confirmerent de nouveau leur confédération, & en prolongerent le temps. Aprés quoy, ils résolurent d'un commun consentement de s'opposer de toute leur force au Concile de Trente ; de proteger hautement l'Archevesque de Cologne qui s'estoit fait Protestant, & que l'Empereur avoit cité devant son Tribunal ; de presser incessamment l'Empereur de leur accorder ce qu'ils demandoient, & qu'ils estoient résolus d'obtenir par toutes sortes de moyens, à sçavoir qu'ils eussent pleine liberté d'exercer leur Religion indépendemment du Concile qu'on tenoit à Trente, lequel ils ne vouloient point du tout reconnoistre, & que la Chambre Impériale fust desormais composée de Juges Lutheriens aussi-bien que Catholiques.

ANN. 1546.

Sleid. l. 16.

Ce qui les rendoit encore plus hardis,

ANN. 1546. c'est qu'en mesme temps Frideric II. Comte & Electeur Palatin, qui avant qu'il eust succedé à l'Electeur Loüis son frere décedé sans enfans, avoit toûjours esté bon Catholique, & qui chanceloit depuis quelque-temps en la Foy, se fit enfin tout ouvertement Lutherien, & en suite établit sans peine le Lutheranisme dans ses Estats. Car on a souvent veû, principalement depuis ces dernieres heresies, que les Sujets, sur tout en Allemagne, s'accommodent sans difficulté de la Religion de leurs Princes, comme si l'exemple de ces Princes joint à leur Ordonnance estoit la regle de la Foy, & qu'il pust justifier leurs Sujets devant Dieu, en un point qui n'est nullement de leur dépendance, & qu'il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique de décider. Cependant les Princes confédérez assemblez à Francfort l'envoyerent feliciter de ce changement, duquel ils esperoient beaucoup. Mais comme il avoit esté toûjours fidelle à l'Empereur qui se fioit en luy, il ne voulut pas entrer dans leur ligue, ni se déclarer encore pour eux, disant qu'il en usoit ainsi pour estre en estat de les pouvoir servir utilement auprés du Prince, & leur procurer une bonne paix.

Or aprés avoir pris des résolutions si violentes dans leur Assemblée, ils crurent qu'il ne falloit plus dissimuler, & qu'ils se devoient éclaircir des intentions de l'Empereur, & se tenir sur leur garde, de-peur d'étre surpris. Pour cela le Lantgrave écrivit sur la fin de Janvier à Nicolas Granvelle premier

mier Ministre de l'Empereur, *Qu'on avoit appris d'Allemagne & d'Italie, & des Colonels mesmes qui avoient déja receû des commissions, que l'Empereur faisoit de grandes levées de gens de guerre; Que comme il estoit en paix avec la France, & que la tréve qu'on negotioit avec le Turc alloit estre concluë, ils avoient lieu de craindre que les calomnies de leurs ennemis ayant prévalu sur leur innocence dans l'esprit du Prince, il ne fist ce grand armement contre eux conjointement avec le Pape leur ennemi mortel, avec lequel on disoit par tout qu'il s'estoit ligué pour leur faire la guerre, & que l'on asseûroit qu'il devoit venir à la Diéte de Ratisbone avec une bonne armée; ce qui tendoit manifestement à troubler la paix de l'Allemagne, qu'on avoit établie dans les Diétes précedentes.* Enfin il ajousta, *Que l'on attendoit là-dessus une réponse nette & précise.* ANN. 1546.

A tout cela Granvelle qui avoit le secret de son Maistre, répondit *qu'on prenoit l'alarme mal à propos; qu'il estoit vray que l'Empereur avoit fait quelques troupes en Flandre, parce que les Rois de France & d'Angleterre ses voisins estant armez, il n'estoit ni seûr, ni honneste qu'il fust desarmé, & que ses places fussent degarnies: mais qu'au reste ce qu'on disoit de cette ligue pretenduë avec le Pape, & de cette armée avec laquelle on s'apprestoit d'aller à la Diete, estoient de faux bruits que des gens mal-intentionnez faisoient courir sans aucune apparence de verité; qu'eux-mesmes en alloient estre pleinement*

ANN. 1546. *ment persuadez, en voyant bientost l'Empereur entrer en Allemagne, accompagné de sa seule Maison, pour se rendre à la Diéte de Ratisbone, où, pour leur montrer qu'il ne songeoit qu'à établir solidement la paix qu'il leur avoit octroyée, il avoit déja donné ordre aux Théologiens de l'une & de l'autre Religion de conferer ensemble, & de faire ce projet d'union de creance & de discipline, qui seroit receû de part & d'autre, selon qu'il avoit esté resolu à la derniére Diete de Wormes.*

En effet l'Empereur, pour faire paroître qu'il n'avoit point d'autre dessein que d'exécuter ce Decret de Wormes, en faisant dresser une formule de Foy qui fust approuvée des deux partis, avoit fait assembler ces Théologiens à Ratisbone, afin d'y faire leur projet d'union avant qu'il vint à la Diéte. Ceux-cy furent pour les Catholiques, les Docteurs Pierre Malvenda Espagnol, Erard Billichius de l'Ordre des Carmes, Jean Hofmeister Augustin, & le célebre Jean Cochlée, celuy de tous les Docteurs Catholiques qui a le plus écrit contre Luther, dont il nous a donné les actes, & auquel il n'a jamais rien pardonné. Du costé des Protestans, on avoit choisi Martin Bucer, Jean Brentius, George Major, & Erard Schneppius, en la place de Melanchton, qui devoit estre, selon sa coustume, à la teste des autres, & ne fut pourtant pas à ce Colloque, qui réüssit fort mal aux Protestans. Car aprés que le Docteur Espagnol Malvenda eut disputé long-temps sur la matiere de la justi-

justification contre Martin Bucer, qui fut contraint, par la force des argumens dont il ne put autrement se débarasser, d'avoüer plusieurs choses tout-à-fait insoustenables au jugement de tout le monde : comme les Présidens de la Conference, qui estoient l'Evesque d'Eistad, le Comte Frideric de Fursteinberg, & Jules Phlugius éleû Evesque de Naumbourg voloient, selon l'ordre de l'Empereur, que l'on gardast un grand secret, jusqu'à ce qu'on fist le rapport de tout à la Diéte devant Sa Majesté Impériale, les Lutheriens n'y voulurent pas consentir, disant qu'ils avoient ordre de leur Maistres de leur rendre compte de tout ce qui se passoit à la Conference; & tandis que l'on attendoit sur cela la réponse de l'Empereur, à qui les Présidens en avoient écrit, les quatre Docteurs Protestans s'évaderent de Ratisbone, & se retirerent chacun chez soy, abandonnant honteusement la Conference & le champ de bataille aux Catholiques.

ANN. 1546. Rouer. Pont. l. 4. rer. memorab.

Cochl.

Cette retraite si soudaine fut trouvée fort étrange, particulierement de l'Empereur, qui s'en plaignit à toute l'Allemagne; & l'on ne voit pas bien pourquoy ils en userent de la sorte, si ce n'est peut-estre que les Confédérez ne voulurent pas qu'on passast plus outre apres la mort de leur faux Prophete Martin Luther, sans lequel ils ne vouloient pas que l'on conclust rien, & qui mourut sur ces entrefaites, pendant qu'on disputoit de la justification à Ratisbone.

ANN. 1546.

Jamais cét Héresiarque n'avoit esté ni si violent, ni si emporté qu'il le fut un peu avant sa mort contre l'Eglise Romaine & contre le Pape, particuliérement depuis qu'il vit que le Concile de Trente qu'il abhorroit sur toutes choses, estoit commencé. Il avoit publié l'année précedente son livre scandaleux en langue vulgaire *contre le Pontificat Romain établi par Satan*, car c'est là le titre qu'il luy donna, y ajoustant pour frontispice une image où l'on voit le Pape assis sur son trosne avec des oreilles d'Asne, & environné de Diables, dont les uns luy mettent la triple Couronne, & les autres font effort pour l'entraisner par les pieds dans l'Enfer. Cela faisoit rougir plusieurs mesme d'entre les Lutheriens, qui avoient honte de voir ces indignes bassesses de leur Maistres, & ces insolentes saillies, qui sont beaucoup plus d'un mauvais boufon, & de quelque impudent farceur, que d'un homme qui prétendoit réformer la Religion, & qui vouloit estre tenu pour un Apostre, quoy-qu'un fascheux accident qui luy arriva en ce mesme temps fit bien paroistre qu'il ne l'estoit pas. Car comme il eût entrepis de chasser le malin esprit du corps d'une jeune fille possedée, il se trouva réduit à de grandes & honteuses extrémitez, par la peur que luy fit le Diable, qui avoit fermé la porte sur luy, & qui vouloit seulement en cette occasion le rendre ridicule, & faire voir à tout le monde que l'on ne fait point de vrais miracles hors de l'Eglise Catho-

Staphyl. Genebrard Chronolog. in Paul. III. Suri. Comment.

Catholique. Enfin ce faux Prophete déclamoit sans cesse avec un furieux emportement contre le Concile, voyant fort bien qu'il condamneroit ses dogmes, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour animer les Princes Protestans contre cette sainte Assemblée, lors que Dieu le tira soudainement de ce monde pour aller rendre compte en l'autre du déplorable changement qu'il avoit fait en celuy-cy. ANN. 1546.

Je sçay que les Ecrivains Catholiques & les Lutheriens racontent fort diversement les circonstances de sa mort. Ceux-cy le font mourir comme un grand Saint à leur mode, & veulent qu'il ait rendu l'ame en remerciant Dieu de ce qu'il luy avoit fait connoistre & aimer de tout son cœur Jesus-Christ son Fils; qu'il luy avoit donné par sa grace le courage & la force d'annoncer à son païs la verité de l'Evangile, le priant de l'y conserver, & de maudire le Pape & son Concile qui la persecutent. Les autres veulent au contraire, qu'il soit mort comme une beste, sans aucun sentiment de Dieu, aprés avoir bien beû & bien mangé. Pour moy, qui crains fort de donner dans les extrémitez où la préoccupation porte assez souvent les Ecrivains, je diray de bonne foy ce qu'aprés avoir leû les uns & les autres je trouve qu'il y a de plus veritable en cecy. Comme il estoit à Wittemberg, où il achevoit ses Commentaires sur la Genese, les Comtes de Mansfeld, qui aprés la mort du vieux Comte leur Pere, bon Catholique, s'estoient

ANN. 1546. s'estoient faits Protestans, le prierent de prendre la peine de se transporter à Islebe Ville de sa naissance, pour accorder quelques differends qu'ils avoient entre eux sur leur partage. Y estant arrivé sur la fin de Janvier en carosse avec sa femme & ses trois fils, accompagné de cent cinquante cavaliers que ces Comtes avoient envoyez au-devant de luy, il y fut receû, non pas tant en Prophete qu'en grand Prince, avec toute sorte de magnificence, au bruit du canon, de la mousqueterie de la Ville, & de toutes les cloches qui sonnerent à son entrée.

Il prescha dés le lendemain dans l'Eglise de Saint André, ce qu'il fit encore trois ou quatre fois avec un concours admirable de tout le païs, sans jamais manquer de prendre l'occasion d'invectiver terriblement contre le Pape & le Concile, estant au reste tous les jours magnifiquement régalé; & se trouvant fort bien de cette bonne chere continuelle, &.des deux grands repas qu'il faisoit par jour, jusqu'à ce que le dix-septiéme de Février, le soir, aprés avoir soupé fort gayment, car quand il n'estoit pas en colere, il estoit de belle humeur, & aimoit fort à plaisanter, il se plaignit d'un grand mal de poitrine, & d'une colique assez violente. Aprés qu'on luy eût fait sur le champ quelques remedes, il dormit environ deux heures sur un petit lit verd, d'où on le mena coucher dans sa chambre: mais comme aprés minuit le mal se fut fort augmenté, & qu'il se sentit la poitrine extrémement oppressée, on courut promptement aux Medecins, qui arri-

arriverent un peu tard. Car s'estant mis en devoir de le soulager, lors qu'on croyoit que ses douleurs estant diminuées il reposoit, ils trouverent qu'il estoit mort, soit d'une apoplexie, soit d'une soudaine décharge du cerveau par un catherre qui l'avoit étoufé. Ainsi mourut Luther avec peu de céremonie, en son année clymaterique de soixante-trois ans. ANN. 1546.

Ce fut un homme qui eût asseûrément de l'esprit, du sçavoir, & de l'éloquence dans sa langue naturelle. Mais il faut avoûër qu'outre tout ce que j'en ay dit dans le portrait que j'en ay fait au commencement de cette Histoire, il à eû parmi peu de bonnes qualitez tant de defauts dans son humeur, dans sa conduite, dans ses mœurs, & dans ses écrits où l'on ne voit jamais rien d'achevé, & qu'il a remplis d'une infinité d'injures, & de mille choses extrémement basses & honteuses: que s'il n'eust troublé tout le monde Chrestien, comme il a fait, on n'eust jamais parlé de luy; de mesme que l'on n'eust jamais rien dit d'un certain célebre furieux, s'il n'eust bruslé le Temple de Diane, afin de transmettre son nom à la posterité, qui le nommeroit du moins en le maudissant, pour avoir détruit un si bel ouvrage. Les Princes Protestans luy firent pourtant rendre avec une étrange affectation tous les honneurs que le plus grand homme du monde eust pû attendre aprés sa mort. Et l'Electeur de Saxe fit transporter son corps avec une pompe tres-magnifique à Wittemberg, où il luy fit dresser un tombeau

ANN. 1546. beau de marbre blanc environné des statuës des douze Apostres, comme s'il eust esté le treiziéme à l'égard de l'Allemagne, quoy-qu'il n'y eût jamais rien de moins ressemblant à l'esprit Apostolique que celuy de Luther.

Cette mort fut suivie peu de temps aprés d'un funeste accident, qui pensa causer bien du desordre, par l'assassinat qui se commit en la personne d'un Espagnol nommé Jean Diaz. C'estoit un jeune homme, qui, aprés avoir étudié quelque temps à Paris, se gasta l'esprit par la lecture des livres de Luther, &
Sleid. l. 15. de l'Institution de Calvin, & par le commerce qu'il eût avec quelques disciples cachez de cét hérétique que l'on appelloit alors Lutheriens. Mais comme en mesme
1542. temps le Parlement agissant de toute sa force pour maintenir la Religion dans sa pureté, fit de sanglans Arrests contre ces Novateurs, & contre tous ceux qui débiteroient ou retiendroient des livres si pernicieux : il eût peur qu'on ne l'accusast, & se sauva bien viste à Genéve, où Calvin, qui en avoit esté chassé quatre ans auparavant, s'estoit depuis peu rétabli. Le nouveau Proselyte n'y fut pas néanmoins long-temps : car ne pouvant s'accommoder ni de l'humeur fiére & chagrine de Calvin, ni de sa doctrine, qui luy paroissoit trop choquante & trop éloignée des usages de l'ancienne Eglise, il le quitta bientost pour aller chercher à Strasbourg un autre Maistre qui fut le fameux Ministre Martin Bucer. Celuy-cy qui s'estoit donné tout-à-fait à Luther de la maniere que nous

avons

avons dit, trouvant ſon nouveau diſciple tout diſpoſé à recevoir ſes inſtructions moins rebutantes que celles de Calvin, acheva de le faire bon Lutherien, & eſtant Député de Straſbourg pour aſſiſter à la Diéte, il le mena à Ratiſbone. ANN. 1546.

Son frere Alphonſe Diaz qui eſtoit Avocat en Cour de Rome l'ayant ſceû, prit la poſte pour Ratiſbone, d'où il fut à Neubourg ſur le Danube, où cét apoſtat s'eſtoit retiré; & voyant qu'il n'avoit pû par ſes remontrances le ramener à ſon devoir, il le fit tuer par un aſſaſſin traveſti en meſſager, qui luy fendit la teſte d'un grand coup de hache dans ſa propre chambre, tandis que ce miſerable liſoit une lettre qu'il luy avoit portée, & qu'Alphonſe eſtoit à la porte du logis avec deux bons chevaux pour ſe ſauver, aprés avoir commis un parricide par un faux zele de Religion. Ils furent pourtant pris, & les Proteſtans vouloient abſolument qu'on en fiſt une tres-ſevere juſtice, non-ſeulement pour l'intereſt du public offenſé dans une ſi cruelle action, mais auſſi principalement pour celuy de leur parti. L'Empereur néanmoins qui avoit ſes veûës, évoqua cette cauſe à ſoy, pour la terminer à la Diéte de Ratisbone, où il ſe rendit avec tres-peu de ſuite au mois de May.

Il fut ſurpris de n'y trouver pas un de ces Princes conféderez, qu'il avoit fort preſſez de s'y rendre en perſonne, pour y travailler tous enſemble à la réünion de l'Allemagne. Il leur en écrivit des lettres tres-fortes, où il ſe plaint de ce que leurs Theologiens avoient

ANN. 1546. ient abandonné le Colloque que l'on avoit commencé par ses ordres, pour convenir d'une formule de Foy selon laquelle on pust vivre en paix, en attendant ce qu'on en jugeroit dans un Concile Général ou National. Il leur ordonne mesme de venir à la Diéte, puis que leur Chef & leur Empereur y est venu le premier pour y procurer avec eux le bien de l'Empire. Mais comme il vit que ni ses remontrances, ni ses commandemens ne servoient de rien, & qu'ils avoient tenu une assemblée particuliére pour déliberer des moyens de ruiner tous ses bons desseins, mesme par les armes, il ne laissa pas de tenir la Diéte au mois de Juin, où, apres qu'il eût demandé à l'Assemblée quelles voyes l'on pourroit prendre pour pacifier l'Allemagne qu'on voyoit si fort troublée par les differends que l'on avoit sur le sujet de la Religion, tous les Catholiques qui estoient en beaucoup plus grand nombre que les autres, conclurent qu'il n'y en avoit point d'autre que de se soumettre au Concile de Trente, & supplierent sa Majesté Imperiale d'y obliger les Députez des Protestans qui n'y voulurent jamais consentir. Alors l'Empereur résolut de ne plus dissimuler comme il avoit fait jusqu'à ce temps-là, & d'entreprendre hautement contre ces rebelles cette guerre qui luy aquit tant de gloire, & dont je vais representer exactement tous les succés dans le livre suivant.

FIN.

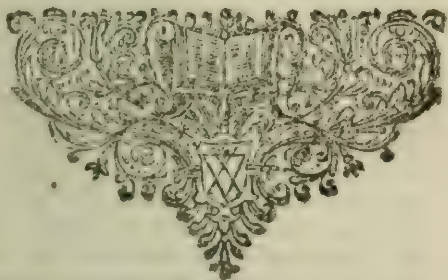
HISTOIRE
DU
LUTHERANISME.

PAR

LE P. LOUÏS MAIMBOURG,
de la Compagnie de JESUS.

TOME SECOND.

SECONDE E'DITION.



Suivant la Copie imprimée
A PARIS.
MDC.LXXXI.

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU QUATRIE'ME LIVRE.

Ligue entre le Pape & l'Empereur. Les motifs qui obligent ce Prince à entreprendre cette guerre. Il la déclare aux Protestans comme à des Rebelles. Le Pape aussi la leur déclare comme à des Héretiques. Les Protestans se mettent en campagne avec une prodigieuse armée. Schertel s'empare de la Forteresse de la Chiuse. Fautes du Duc de Saxe & du Lantgrave de Hesse Chefs des Confederez. Jonction de l'armée du Pape avec celle de Charles-Quint. Description de son Camp auprés d'Ingolstad. L'armée des Confederez s'avance, & le canonne inutilement durant plusieurs jours. L'ordre & la disposition des deux armées. Valeur & conduite de l'Empereur en cette occasion. Retraite des Confederez. L'Empereur les poursuit, & dissipe enfin cette grande armée. Le Duc Maurice fait heureusement une grande diversion dans la Saxe. L'Electeur y accourt, l'en chasse, & défait le Marquis Albert de Brandenbourg. La pluralité des Chefs ruine les armées. La marche de l'Empereur contre l'Electeur de Saxe. Le fameux passage de l'Elbe. La Bataille de Mulberg, où l'Electeur est défait, & pris. Vanité des prodiges qu'on dit qui précederent la victoire. Comment l'Empereur

reçoit le Saxon qu'on luy amene prisonnier. Grandeur de l'action de Charles-Quint en cette journée. Admirable constance & fermeté d'esprit du Duc de Saxe. Description de Wittemberg, sa reddition, & le Traité de l'Electeur, qui perdit son Electorat, dont le Duc Maurice son cousin fut investi. La soumission du Lantgrave, & sa prison. Diete d'Ausbourg, où les Protestans promettent de se soumettre au Concile. Ce qui se fit en ce Concile durant la guerre contre les Protestans. La sixiéme, septiéme & huitiéme Session. Histoire de ce qui s'est fait au sujet de la Translation du Concile à Boulogne. L'Empereur fait protester à Rome & à Boulogne contre cette Translation. Le biais que le Pape prit adroitement pour éluder cette protestation. Les maux qui vinrent de la Translation du Concile.

ANN. 1546.



IL y avoit déja plus d'un an que le Pape & l'Empereur voyant l'insurmontable obstination des Confederez de Smalcalde à refuser de se soumettre aux décisions du Concile que l'on devoit tenir à Trente, ville du ressort de l'Empire, avoient pris une forte résolution de les réduire par la voye des armes, que Clement VII. avoit toûjours dit estre l'unique qui pust réüssir contre des déterminez à ne vouloir jamais de Concile reglé selon l'usage & les Loix de l'Eglise. Pour cét effet Charles avoit pris des mesures à la derniere Diéte de Wormes avec le Cardinal Farneze, qui s'en estoit retourné promptement à Rome tres-bien instruit de ses intentions. Il y avoit en suite envoyé le Seigneur Andalotte, pour y traiter avec le Pape des conditions de leur ligue,

Ex litter. Farnes. ad Nunt. Vicell. &c. Pallavic. l. 6. c. 14.

ligue, qu'il vouloit eſtre fort ſecrete. Et voulant oſter au Pape toute défiance de ſa conduite, il avoit donné ordre à cét envoyé de l'aſſeurer,& de luy promettre ſolennellement de ſa part que le Colloque qu'il vouloit bien permettre qui ſe fit à Ratiſbone entre les Théologiens des deux partis pour accorder leurs differends, ne préjudicieroit nullement à ſon autorité Pontificale, & qu'il n'en uſoit de la ſorte que pour donner lieu aux Proteſtans de croire qu'on ne ſongeoit point du tout à la guerre, & qu'on ne prétendoit les ramener que par les voyes de la douceur. Ce fut pour cela meſme qu'eſtant à Spire, il y receût parfaitement bien le Comte Palatin, & le Lantgrave, qui, ſuivant l'impetuoſité ordinaire de ſon naturel ardent & violent, luy parla d'un air aſſez fier & hautain pour les intereſts de ſon parti; & qu'aprés luy avoir donné de bonnes paroles, il paſſa le Rhin, accompagné ſeulement de cinq cens chevaux, avec leſquels il ſe rendit à Ratisbone. Ce fut là qu'il voulut tenir cette Diéte Impériale, où les Princes confédérez, au grand mépris de ſes ordres, ne voulurent pas ſe trouver, & où leurs Députez & ceux des Villes Proteſtantes refuſerent abſolument de reconnoiſtre le Concile pour juge de leurs differends; & ce fut auſſi là meſme qu'il acheva de ſe déterminer tout-à-fait à la guerre, que pluſieurs puiſſantes conſidérations l'obligeoient à ne plus differer.

ANN. 1546.

ANN. 1546. D'une part, il ne craignoit plus rien pour la Hongrie, ni pour l'Autriche, du costé de Soliman, avec lequel il avoit fait tréve par l'entremise du Roy François I. qui suivant, mesme contre les maximes de la politique, les mouvemens de cette haute générosité qui luy estoit si naturelle, luy avoit rendu fort franchement ce bon office; ce que peut-estre Charles, qui agissoit selon d'autres principes, n'auroit pas fait à son égard dans une pareille occasion. D'autre part, il estoit en paix avec ce généreux Roy, qui faisoit une profession toute particuliere de garder inviolablement la parole qu'il avoit une fois donnée. Et comme l'Empereur s'estoit engagé par cette paix à donner à Charles Duc d'Orleans second fils du Roy l'investiture du Duché de Milan, ce qui luy donnoit du chagrin, & pouvoit comme auparavant l'empescher de rompre avec les Protestans: il se trouvoit alors delivré de cette promesse, & en suite de cette inquiétude, par le déceds de ce jeune Prince, que la mort avoit enlevé dans la fleur de son âge, au mois de Septembre de l'année précedente. De plus, il avoit obligé le Pape à lever une armée qu'il luy devoit entretenir six mois aux dépens de l'Eglise, & il voyoit que c'estoit racourcir ce terme que de differer plus long-temps à commencer la guerre. Enfin, les quatre Régimens de quatre mille hommes chacun, que le Marquis de Marignan, le Comte Aliprand de Madruce frere du Cardinal de Trente, & deux autres fameux

Sleid. l. 17. L. d'Avila & Cuniga. l. 1.

ſameux Colonels, à ſçavoir les Comtes de Chambourg & de Renſpurch leverent pour ſon ſervice en Allemagne ; les troupes de cavalerie & d'infanterie que les Ducs Maurice & Auguſte de Saxe, & les Marquis Albert & Jean de Brandebourg, tous Princes Proteſtans ; qu'il avoit ſceu adroitement faire entrer dans ſes intereſts, luy amenoient ; le bruit qui couroit par tout que les vieilles bandes Eſpagnoles & Italiennes qui eſtoient en Hongrie, à Naples, & en Lombardie, & l'armée de Flandre commandée par Maximilien Comte de Bure, avoient ordre de le venir joindre au-pluſtoſt à Ratisbone : toutes ces choſes, dis-je, jointes aux diſcours & aux menaces des Eccleſiaſtiques qui inſultoient déja publiquement aux Lutheriens, faiſoient tellement éclater le deſſein qu'il avoit taſché de tenir fort ſecret, que l'on ne pouvoit plus diſſimuler avec les liguez de Smalcalde, qui de leur coſté, non-ſeulement ſe tenoient ſur leur garde, mais s'appreſtoient à les prévenir : de ſorte qu'il ſe réſolut à ſe déclarer tout ouvertement à la premiere occaſion. ANN. 1546.

Elle ne fut pas fort long-temps à ſe preſenter. Car peu de jours aprés l'ouverture de la Diéte, au mois de Juin, les Députez Proteſtans allerent tous enſemble trouver l'Empereur, pour le ſupplier tres-humblement de leur dire s'il y avoit guerre, & contre quels ennemis il armoit ſi puiſſamment, afin qu'on ſe miſt en eſtat de le ſervir en cette guerre. A quoy ce Prince répondit ſur

Sleidan. Avila. lot. tit.

ANN. 1546. sur le champ avec beaucoup de force & de majesté, que c'estoit pour chastier quelques rebelles qu'il prenoit les armes; que ceux qui se joindroient à luy dans une si juste entreprise, trouveroient qu'ils ont eu affaire à un bon Maistre, & à un Empereur qui sçait récompenser ses fidelles sujets selon leur merite; pour tous les autres qui refuseroient de le servir, qu'il les traiteroit comme des rebelles. Sur cela, tous ces Députez fort surpris d'une pareille résolution, abandonnant la Diéte, se retirerent promptement chez leurs Maistres, pour leur apprendre qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit que l'on s'apprestast à la guerre. Le mesme jour le Cardinal de Trente Christophe Madruce partit de Ratisbone en poste, pour porter la nouvelle de cette déclaration au Pape qui l'attendoit avec impatience. Il ne manqua pas d'assembler aussitost le Consistoire, où, comme il en estoit convenu avec l'Empereur, il déclara de son costé la guerre aux Protestans, & fit lire par le Cardinal Trivulce son traité fait avec ce Prince aprés la Diéte de Wormes, par lequel l'Empereur s'oblige à faire la guerre aux Smalcaldiques dans la fin du mois de Juin de cette année, pour les ramener à l'ancienne Religion, & à l'obéïssance qu'on doit au Saint Siége, sans qu'on puisse s'accorder avec eux, ni leur rien permettre en ce qui concerne la Religion, que du consentement du Legat Apostolique. Et le Pape aussi réciproquement s'oblige à luy entre-

Ex Act. Consist. ap. Pallavic. l. 8. c. 1.

entretenir six mois durant l'armée qu'il ANN. 1546.
luy envoyera de douze mille fantassins & de cinq cens chevaux, luy permet de prendre pour un an la moitié des revenus des Eglises d'Espagne, & de vendre presentement pour cinq cens mille écus des terres appartenantes aux Monasteres du mesme Royaume, à la charge de les dédommager aprés la guerre. Ainsi le Pape par cette publication déclara manifestement que c'estoit là une guerre de Religion.

Mais l'Empereur se garda bien d'en user *Sleid. l. 17. Thuan. Ulloa. D'Avila. Chytræ.*
de la sorte, parce qu'il vouloit engager dans son parti, par une fine politique, une partie des Protestans, afin de s'en servir pour les défaire les uns aprés les autres. Aussitost donc qu'il se fut déclaré si fortement aux Députez, il envoya à toutes les Villes Impériales son Manifeste qu'il tenoit tout prest, & dans lequel il protestoit, *Que la guerre qu'il alloit faire n'estoit point du tout une guerre de Religion, ce qui paroissoit clairement en ce qu'il laissoit vivre librement dans leur créance les Princes Lutheriens & leurs soldats qui le servoient fidellement dans ses armées: & qu'au reste il ne s'estoit ligué avec le Pape, que comme avec un Prince qui luy donnoit du secours contre ceux qui estoient ennemis de l'un & de l'autre: Qu'il n'en vouloit donc qu'à des rebelles, & à des criminels de leze-Majesté divine & humaine, qui sous un faux prétexte de Religion troubloient tout le repos de l'Allemagne, vouloient renverser tout l'estat de l'Empire,*

ANN. 1546. *rejettoient toutes les voyes d'accord & de pacification qu'on avoit ordonnees d'un commun consentement dans les Diètes générales, & violoient tous les jours par mille attentats les droits de l'Empire les plus sacrez, se liguant contre l'Empereur, faisant des assemblées contre les loix sans sa permission, suscitant contre luy les étrangers, méprisant avec insolence tous ses ordres, faisant la guerre aux sujets de l'Empire, dépoüillant mesme les Princes de leurs Estats, temoin le Lantgrave, qui, aprés avoir pris toutes les places du Duc Henri de Brunsvic, le detenoit encore dans une rigoureuse prison, & s'érigeant enfin en maistres souverains des peuples, ou plustost en tyrans, qui alloient bientost opprimer la liberté publique, si l'Empereur, qui n'avoit pris les armes que pour la defendre, ne réprimoit par la force l'audace & la violence de ces rebelles.* De toutes les villes il n'y eût que celle de Strasbourg, qui comme la plus attachée au Lutheranisme qu'elle retient encore dans toute sa force, entreprit de faire l'apologie des confederez, dont les Chefs estoient Jean Frideric Electeur de Saxe, & Philippe Lantgrave de Hesse. Ils ne manquerent pas aussi de leur costé de répondre à ce Manifeste par un autre, où ils prétendoient prouver que la guerre qu'on leur faisoit, n'estoit en effet qu'une guerre de Religion, pour violenter leur conscience, & les contraindre par les armes de se soumettre au Pape & à son Concile de Trente. Ils envoyerent en

mesme

mesme temps demander du secours aux Princes étrangers, & sur tout aux Rois de France & d'Angleterre, qui, comme ils estoient en paix avec l'Empereur, ne voulurent pas s'engager dans cette querelle. ANN. 1546.

Cela pourtant n'empescha pas que les Confédérez ne se trouvassent en tres-peu de temps beaucoup plus forts que l'Empereur, dont les troupes estoient trop éloignées, & en divers endroits trop écartez les uns des autres pour se pouvoir joindre assez tost à luy à Ratisbone, où il estoit alors peu en estat de commencer une si grande guerre. En effet, il n'y avoit encore pû assembler que sept cens chevaux, deux mille hommes de pied du Régiment de Madruce, & trois mille de celuy de Renspruch, ausquels peu de jours aprés se joignirent les deux mille huit cens Espagnols du Terce du fameux Colonel Alvare de Sande, qui avoit servi en Hongrie. Cela ne faisoit en tout gueres plus de huit mille hommes, ce qui estoit peu, je ne diray pas pour se mettre en campagne, mais pour se défendre dans une grande ville sans aucune fortification, presque toute infectée du Lutheranisme, & où ils n'avoient ni les canons, ni les munitions que l'Empereur avoit donné ordre qu'on luy envoyast de Vienne par le Danube. Au contraire, les Protestans qui s'estant toûjours défiez de l'Empereur, avoient pris leurs précautions, firent sans peine, aussitost aprés sa déclaration, de tres-nombreuses

ANN. 1546. troupes, qu'ils eurent bientost mises en corps d'armée. Car les Villes Impériales, qui estoient presque toutes ou de la ligue de Smalcalde, ou du moins Lutherienes, contribuerent à l'envi avec une incroyable promptitude des hommes, de l'argent, des vivres, des munitions, & du canon, ne doutant point du tour de la victoire, parce que le Lantgrave qui estoit extrémement présomptueux, & qu'elles croyoient estre grand homme de guerre, leur avoit hardiment promis que dans trois mois il chasseroit Charles de l'Allemagne, ou qu'il le feroit prisonnier, & le leur livreroit dans les fers.

Sur cette folle confiance, les premiers qui se mirent en campagne furent les gens du Duc Ulric de Virtemberg, consistant en vingt-quatre Enseignes d'infanterie accompagnées de presque toute la Noblesse du païs. Ils s'allerent joindre aux troupes d'Ausbourg & des autres villes de Suaube, rangées sous vingt-six Enseignes d'infanterie, avec mille chevaux, ce qui faisoit en tout vingt-trois à vingt-quatre mille hommes avec vingt-huit pieces de canon. Ces troupes de Suaube estoient commandées par Sebastien Schertel, qui aprés avoir esté vivandier dans l'armée du Duc de Bourbon quand il prit Rome, trouva moyen d'obtenir une place dans les gardes de l'Empereur; & ce Prince qui le trouvoit homme de cœur & d'esprit, le prit tellement en affection, & l'avança si fort, qu'il devint enfin le plus ri-

Sleid. l. 17.
L. d'Avila.

che

che & le plus considerable de la ville d'Ausbourq, qui luy confia la conduite de ses troupes pour son experience, & le fit aussi déclarer Colonel de l'infanterie des Villes liguées. Or ce nouveau Colonel ayant pris quinze à seize mille hommes de cette armée de Wirtemberg & de Suaube, & déclaré d'abord que l'on n'en vouloit nullement à l'Empereur, & qu'on prétendoit seulement s'opposer au passage des Italiens, que le Pape ennemi déclaré des Allemans envoyoit en leur païs pour le détruire, entreprit de se rendre maistre des deux uniques passages par où ils pouvoient s'aller joindre à l'Empereur. ANN. 1546.

Car quand on est arrivé de Trente à Inspruch, où cette armée du Pape se devoit rendre, on trouve qu'il n'y a que deux chemins pour entrer de ce costé-là par la Baviere en Allemagne, l'un à droit en descendant le long de la riviere d'Ins jusques à Cuffstein, ville forte, située sur la frontiere du Tirol & de la Baviere,& l'autre à gauche, en traversant les Alpes, par une vallée dont l'emboucheûre extrémement étroite est tellement commandée, ou plustost fermée par une forteresse que les Italiens appellent la Chiusa,& les Allemans Eremberg,que celuy qui en est le maistre y peut arrester sans peine une armée, quelque grande qu'elle puisse estre, sans qu'il luy soit possible de passer. Schertel estant donc sorti d'Ausbourg avec ses quinze mille hommes, & une bonne partie de son canon,

ANN. 1546. s'empara, sans peine, en passant de Fuessen, ville de l'Evesque d'Ausbourg, & s'estant avancé jusqu'à la Chiuse, il surprit, & étonna tellement par le bruit de son canon celuy qui y commandoit pour le Roy Ferdinand, qu'il rendit laschement, sans beaucoup de resistance, une place si forte, où il eust pû arrester, du moins durant quelque temps, l'ennemi qui ne s'attendoit pas à une si prompte reddition.

Aprés un si heureux commencement, Schertel, pour couper à l'armée Pontificale l'autre passage de Cuffstein, où l'Empereur avoit mis bonne garnison, marcha droit à Inspruch, croyant s'en emparer plus facilement encore que de la Chiuse: mais comme il fut à quatre lieuës de la Ville, il apprit que la milice du Tirol y estoit accouruë au nombre d'environ douze mille hommes, tous gens aguerris, & commandez par le Comte de Castelalte Tirolois, l'un des plus anciens & des plus braves Colonels d'Allemagne, & qui eût quelque temps aprés la gloire d'avoir repris la forteresse de la Chiuse. De sorte que Schertel ayant manqué un coup de cette importance, fut obligé de rebrousser chemin, & de s'en retourner sur ses pas à Ausbourg, d'où il alla rejoindre à Ulme le reste de l'armée, laquelle en suite fut le vingt-quatriéme de Juillet à Donavert Ville Lutheriene, pour y attendre dans ce poste tres-avantageux le Duc de Saxe & le Lantgrave. Ces deux Princes ayant assemblé toutes leurs forces,

&-tra-

& traversé sans obstacle la Franconie, où tout estoit pour eux, excepté les Evesques, qui de-peur d'estre saccagez leur donnoient le passage & des vivres, s'allerent joindre peu de jours aprés à ces troupes, faisant tous ensemble une des plus nombreuses & des plus formidables armées que l'on eust encore veuës en Allemagne: car elle estoit de quatre-vingt mille hommes de pied & de dix mille chevaux avec cent trente piéces de canon. ANN. 1546.

Ce fut en cette occasion qu'il parut manifestement que le Saxon & le Lantgrave n'estoient pas si grands Capitaines qu'ils croyoient. Car si aprés leur jonction ils eussent marché, sans perdre temps, tout droit à Ratisbone, comme ils le pouvoient faire, ne laissant rien derriere eux qui les pust incommoder: il est certain que n'y ayant nulle apparence que l'Empereur s'y laissast investir, ils l'eussent contraint d'en sortir avec un danger évident d'estre batu sur sa retraite par une armée dix fois plus forte que la sienne. Mais soit qu'ils ne fussent pas informez de l'estat où il se trouvoit alors, ou qu'ils crussent qu'ils devoient faire reposer leurs gens aprés une assez longue marche, ou qu'ils manquassent de résolution en voyant celle de ce Prince qui sembloit les vouloir attendre de pied ferme; ils s'amusérent durant quelques jours à consulter,& résolurent enfin de passer le Danube pour aller prendre la petite Ville de Rain, où il n'y avoit qu'une seule

ANN. 1546. Enseigne pour la défendre, & puis Neubourg, que le Duc Otton Henri de Baviere Prince Lutherien & cousin du Duc leur mit entre les mains : & cependant l'Empereur se fortifioit tous les jours par le renfort qu'il recevoit des troupes qu'on levoit pour luy en Allemagne.

Il découvrit mesme par ses espions qu'ils avoient dessein de s'emparer de Landshut ville de Baviere, entre Ratisbone & Curffstein, sur le chemin que les troupes qui luy venoient d'Italie devoient tenir, qui estoit le meilleur parti qu'ils pussent prendre pour empescher leur jonction. Mais ils manquerent encore cette fois de diligence, & se laisserent prévenir par celle de ce Prince, qui estoit sans comparaison plus habile qu'eux. Car avant qu'ils se fussent mis en estat d'exécuter leur entreprise dont il connoissoit fort bien l'importance, il sortit de Ratisbone, où il laissa quatre mille hommes sous le commandement de Pyrrhus Colonna Marquis de Mortare, & s'alla poster avantageusement avec le reste de ses troupes auprés de Landshut, entre les ennemis & cette ville, qu'il couvroit pour y recevoir le secours qui s'approchoit, disant au reste avec une incroyable fermeté à ceux qui croyoient que c'estoit là trop s'exposer, qu'il estoit résolu de demeurer à ce coup vif ou mort en Allemagne, & de bien recevoir ses ennemis s'ils osoient l'attaquer dans son camp qu'il avoit fort bien retranché.

Mais le jugement, ou plustost le cœur leur

leur manqua encore en une occasion si favorable, où ils pouvoient combatre avec tant d'avantage l'Empereur qui n'avoit alors qu'une poignée de gens en comparaison de leur grande armée. Au lieu donc de marcher droit à luy teste baissée pour l'attaquer dans ses retranchemens qu'ils eussent pû forcer aisément avec la moitié moins de gens qu'ils n'en avoient, s'ils eussent esté soldats, ils ne firent qu'une action de mauvais fanfaron, d'une maniere fort ridicule. Car s'estant contenté de se poster entre Munich & Ingolstad, à six lieuës du camp de l'Empereur, ils se contenterent de luy envoyer un Trompette avec un Page, qui, selon la coustume de ce temps-là, portoit une lettre dans une canne, pour luy déclarer la guerre de la part des confédérez. Ils furent tous deux conduits à la tente du Duc d'Albe Lieutenant général de l'Empereur, & sçachant pour-quoy ils estoient venus, il leur dit d'abord que la réponse qu'ils devoient attendre estoit qu'on les fist pendre sur le champ; mais que l'Empereur, qui ne s'en prenoit qu'à ceux qui les avoient envoyez, vouloit bien avoir pitié d'eux, à condition qu'ils leur portassent pour toute réponse l'Edit de leur proscription, par lequel on les avoit mis au ban de l'Empire dés le vingtiéme du mois passé. Sur quoy ils furent renvoyez avec cét Edit qu'on leur mit entre les mains. L'Empereur aussi ne voulut pas voir leur lettre, se doutant bien que, selon le stile

ANN. 1546.

ANN. 1546. ordinaire du Lantgrave, Prince extrémement hautain, présomptueux & violent, elle devoit estre conceüe en des termes qui choquoient avec insolence la Majesté Impériale. En effet, il n'avoit pas voulu qu'on luy donnast la qualité d'Empereur ; pour ne pas declarer par là, disoit-il, qu'ils estoient rebelles à leur souverain Seigneur, mais seulement celle de Charles de Gand, soy-disant Empereur, & c'est ainsi qu'ils l'appellerent durant cette guerre : ce qui faisoit dire aux soldats Impériaux, en se moquant de ces rebelles, *Laissez faire à Charles de Gand, il leur apprendra bientost qu'il est Empereur*.

Et certes ils ne se trompoient nullement dans leur conjecture appuyée sur le grand merite de ce Prince, & sur le peu de resolution & de conduite de ses ennemis. Car tandis qu'ils se morfondoient avec leur prodigieuse armée dans leur camp, sans oser rien entreprendre sur celuy de l'Empereur, il y receût sans aucun obstacle toutes les troupes qu'il attendoit d'Allemagne & d'Italie. Les premieres qui arriverent furent celles du Pape, qui le joignirent le treiziéme d'Aoust sans avoir rien trouvé en leur chemin qui leur disputast le passage. Cette armée consistoit en douze mille hommes de pied, & six cens chevaux suivis de deux cens autres du Duc de Florence & de ceux que le Duc de Ferrare entretenoit au service de l'Empereur. Elle estoit commandée par le Duc de Parme Octave Farnese gendre de Charles

Charles-Quint & pere de ce Duc Alexandre,qui a rendu son nom si fameux par les belles choses qu'il a faites sous le Regne de Philippes II. dans les guerres de Flandre. Tout ce qu'il y avoit de braves parmi la Noblesse Romaine y voulurent servir, & l'on y voyoit entre autres dans les premiers emplois les Seigneurs Alexandre Vitelli Colonel de l'Infanterie, Jean Baptiste Savelli Général de la Cavalerie, Jules des Ursins, Frideric Savelli, & le Duc Sforce neveu de sa Sainteté, à la teste des Régimens qu'ils commandoient. ANN. 1546.

Ces troupes les plus belles que l'on eust levées de long-temps en Italie, furent peu de jours aprés suivies du Terze de trois mille Espagnols de Lombardie commandez par le Colonel d'Arze, & de celuy de Naples, de trois autres mille Espagnols tous vieux soldats, avec deux cens chevaux legers conduits par le Prince de Sulmone fils de Charles de Lanoy autrefois Viceroy de Naples; les quatre mille Allemans que le Colonel Chambourg avoit levez aux environs de la Forest noire, ayant pris le grand tour par le Lac de Constance & par le Tirol,pour éviter le Virtemberg & Ulme païs ennemi.Les Cavaliers Allemans,que les Marquis Jean & Albert de Brandebourg & le Grand-Maistre de Prusse avoient faits, se rendirent aussi presque au mesme temps au camp de l'Empereur, qui se trouva pour lors avoir une tres-belle armée. Car il y avoit en infanterie plus de seize mille

ANN. 1546. Allemans, huit à neuf mille Espagnols naturels des vieilles bandes, douze mille Italiens, & cinq à six mille chevaux; ce qui faisoit en tout plus de quarante mille hommes, les meilleurs qu'il eust jamais eûs, comme l'asseûroient ceux qui l'avoient servi dans les autres guerres qu'il avoit faites en personne en Autriche contre Soliman, en Afrique & en France.

Ce fut avec ces belles troupes qu'il sortit de son camp, & qu'ayant pris à Ratisbone les quatre mille hommes qu'il y avoit laissez, & trente-cinq piéces de canon, il alla passer à Neustad le Danube, que les ennemis avoient déja repassé à Neubourg. De là marchant en bataille sur trois colonnes accompagné de l'Archiduc Maximilien son neveu & du Prince Philibert Emmanuel de Savoye qu'il avoit toûjours à ses costez, il se saisit le premier d'Ingolstad, où le Duc de Baviere qui estoit encore neutre laissoit le passage libre aux deux partis, & s'alla camper la nuit du vingt-sept au vingt-huitiéme d'Aoust au-delà de la Ville à deux lieuës du camp des ennemis. Il avoit Ingolstad à dos qui le mettoit de ce costé-là hors d'insulte, à gauche le Danube jusques où il avoit étendu ses quartiers, à droit un grand marais, & devant luy une plaine fort large, par laquelle les confédérez pouvoient aisément aller à luy en bataille pour l'attaquer de front. C'est pourquoy le Duc d'Albe fit travailler avec tant d'assiduité durant toute la nuit, qu'au point

point du jour tout cét eſpace fut fermé d'un foſſé, qui prenoit depuis le Danube juſqu'au marais de la main droite. Mais comme il eſtoit peu profond, & qu'en ſuite les lignes que l'on avoit faites en le creuſant eſtoient fort baſſes, qu'elles manquoient meſme en quelques endroits où il n'y avoit que des ſimples barricades faites à la haſte avec les charettes & les pontons de l'armée, cela ne pouvoit empeſcher des gens bien réſolus & deux fois plus forts que les Imperiaux, d'en venir au combat, auquel l'Empereur, qui ſe tint preſque durant tout le jour en bataille, s'attendoit. ANN. 1546.

Mais les Chefs des confédérez, qui ne s'accordoient pas trop bien, perdirent trois ou quatre jours à conteſter ſur le Parti qu'on devoit prendre, les uns voulant qu'on donnaſt ſur le champ avant que l'ennemi euſt le loiſir de ſe mieux retrancher, les autres au contraire ſouſtenant qu'il falloit attendre qu'on euſt trouvé moyen de le déloger, afin de le pouvoir combatre avec avantage en raſe campagne. Mais enfin le Lantgrave prenant un milieu entre ces deux opinions, fit tant qu'on ſuivit ſon avis, qui fut exécuté en cette maniere. Toute l'armée s'eſtant avancée juſques à une lieuë du camp de l'Empereur, s'alla poſter ſur des hauteurs, qui de ce coſté-là terminoient la plaine par laquelle on pouvoit aller ſans obſtacle aux ennemis : & aprés qu'on eût envoyé quelques parties pour reconnoiſtre leurs retranchemens, elle deſcen-

ANN. 1546. dit un jour, qui fut au commencement de Septembre de grand matin, dans la plaine; & aprés avoir passé, sans estre apperceuë, à cause du brouillard, une petite riviere qui separoit les deux camps, elle fut rangée en bataille sur deux lignes en forme d'un fort grand croissant, afin de pouvoir investir une grande partie du camp. Le Lantgrave avoit mis dans la premiere toute la cavalerie divisée en neuf ou dix gros escadrons, qui estoient assez éloignez les uns des autres, & avoient à leur teste plus de cent piéces de canon, qui rouloient, non pas à la file, mais tout d'un front, fort aisément, par cette plaine, où il n'y avoit ni arbres, ni hayes, ni buissons qui pussent arrester ou troubler la marche de cette grande armée. L'infanterie marchoit derriere sur la seconde ligne, beaucoup plus étenduë que la premiere; & quand le brouillard fut tombé, l'on pouvoit facilement, du camp Impérial, en compter tous les bataillons qui se faisoient voir en partie par les intervalles des escadrons, qui n'étoient pas à beaucoup prés aussi gros que l'estoient ces bataillons.

C'est en cét ordre que marchoit l'armée des confederez, ayant à la teste des escadrons le Lantgrave de Hesse qui ne vouloit pas d'abord attaquer lés Impériaux dans leur camp, comme quelques uns le souhaitoient, ni aussi attendre qu'ils eussent décampé, ce que quelques autres luy conseilloient: mais, selon qu'il l'avoit imagi-

né,

né, il prétendoit les foudroyer premierement à grands coups de canon, & puis quand il les auroit mis en desordre, comme il ne doutoit point qu'il ne fist, en continuant quelque temps l'horrible tonnerre de plus de cent piéces d'artillerie, qui lanceroient sans interruption leurs foudres dans les bataillons & les escadrons que l'on distinguoit aisément au-delà de leurs lignes fort basses, donner, teste baissée, dans les foibles retranchemens qu'il presupposoit devoir estre abandonnez de leurs soldats, pour chercher à se mettre quelque part à l'abri de cette terrible tempeste de feu & de boulets. Mais il trouva qu'il avoit affaire à des gens qui ne s'estonnoient pas du bruit, & qui par leur inébranlable fermeté luy rompirent toutes les mesures qu'il avoit prises.

ANN. 1546.

L'Empereur, qui voyant venir les rebelles en si bel ordre, ne douta point qu'ils ne voulussent à ce coup en venir aux mains, avoit rangé toute son infanterie le long des lignes. Les Espagnols avoient la gauche, du costé du Danube, où la pointe droite des ennemis estoit plus avancée que l'autre. Ils avoient à leur droite les Régimens du Comte George de Rensbruch & du Marquis de Marignan dans un seul corps. Les Italiens suivoient, occupant tout le front des lignes du costé de la plaine, puis les Regimens de Madruce & de Chambourg, en tournant toûjours à droit jusqu'au marais: le reste, qui estoit tout ouvert

ANN. 1546. jusqu'à Ingolstad qui couvroit à dos les Impériaux, fut occupé par la cavalerie divisée en quatre gros escadrons, pour s'opposer à ceux qui entreprendroient d'entrer de ce costé-là.

Il estoit environ dix heures, lors que le Lantgrave se trouvant à six cens pas des lignes, fit décharger sur les Espagnols tout le canon qu'il avoit à sa droite; puis s'étant approché aussi prés qu'il falloit pour faire tout l'effet qu'il prétendoit, toute l'armée fit alte, & alors on tira de toutes les bateries l'une aprés l'autre, sans aucune interruption, avec tant de violence, & si promptement, qu'il sembloit que ce fust une gresle de boulets qui tombast dans le camp, & le bruit que faisoient plus de cent mille hommes qui jettoient des cris épouvantables à chaque décharge, se meslant à celuy du canon, estoit encore plus terrible que celuy des plus furieuses tempestes, où les éclats du tonnerre & les sifflemens des vents qui s'entrechoquent, font trembler & desesperer les pauvres matelots qu'ils menacent à chaque moment d'un funeste & inévitable naufrage. C'est là que parurent admirablement la presence d'esprit, le courage, la valeur, & la fermeté de Charles-Quint, qui courant tout armé à cheval de bataillon en bataillon & d'escadron en escadron, sans crainte de ces canonnades dont mesme un de ses gardes fut tué à ses costez, animoit ses gens à bien recevoir les ennemis que deux mouvemens

qu'on

qu'on leur vit faire faiſoient croire avoir réſolu d'attaquer les lignes aprés ces premieres décharges du canon. Cela donna tant de courage aux ſoldats des trois nations, que voyant le peril auquel ce brave Prince s'expoſoit encore plus qu'eux, il n'y en eût pas un non-ſeulement qui quittaſt ſon rang, mais meſme qui branlaſt ou tournaſt la teſte pour éviter les boulets qui leur ſiffloient aux oreilles de tous coſtez. Ils attendoient toûjours gayment que l'ennemi les vint attaquer, fort aſſeûrez de le bien batre nonobſtant ſon prodigieux nombre qu'ils mépriſoient: mais ils attendirent inutilement. ANN. 1546.

Car le Lantgrave fort ſurpris de voir que bien loin de ſe retirer, ou de troubler leur ordre, ils ſortoient meſme de temps en temps de leurs lignes pour eſcarmoucher juſqu'à la bouche du canon contre ceux qui eſtoient les plus avancez, fit recommencer de tous coſtez, avec plus de furie qu'auparavant, à canonner le camp, d'où l'on ne manquoit pas de luy répondre avec trente-ſix piéces de canon, qui parce que la diſpoſition du terrain eſtoit favorable aux ennemis, ne leur faiſoient pas fort grand mal; mais auſſi le leur qui tiroit la pluſpart du temps ſur des gens qui eſtoient derriere les retranchemens, faiſoit beaucoup plus de bruit que d'effet: de ſorte qu'il n'y eût que tres-peu d'hommes de tuez. Ainſi le Lantgrave voyant que rien ne branloit dans le camp Impérial, aprés l'avoir inutile-

ANN. 1546. tilement canonné durant huit ou neuf heures, fut enfin contraint, la nuit s'approchant, de se retirer jusqu'à la petite riviere qu'il avoit passée le matin, le long de laquelle il campa. Il voulut néanmoins qu'on crust qu'il avoit fait une fort grande exécution en foudroyant ainsi de plus de neuf cens coups de canon les Impériaux. C'est pourquoy ce soir mesme, comme il soupoit avec les principaux Officiers, il prit une grande coupe toute remplie de vin, & s'adressant à Schertel, *Beuvons*, luy dit-il, *à tous ceux que nostre canon n'a cessé d'envoyer tout aujourd'huy en l'autre monde.* A quoy ce Colonel qui avoit esté d'avis qu'on donnast d'abord l'épée à la main dans les lignes, sans s'amuser à toutes ces décharges inutiles, luy répondit, *Je ne sçay pas, Monseigneur, combien il y en a de tuez; mais il me semble avoir bien remarqué que de tous ceux qui sont restez en vie, pas un seul n'a quitté son poste, ni voulu perdre un pouce de terrain.*

Ce fut là comme le présage du malheur des confédérez. Car aprés avoir fait encore deux ou trois fois la mesme chose, mais avec beaucoup moins d'effet, parce que l'on avoit eû le loisir de rehausser les parapets des lignes pour se mettree à couvert du canon, l'Empereur les resserra si fort en poussant toûjours plus avant ses travaux vers leur camp, en les harcelant éternellement par de fortes escarmouches, & envoyant de grands partis qui couroient sans

tesse la campagne pour leur couper les vivres : qu'ils furent enfin contraints de décamper les premiers, & de se retirer à Neubourg, & puis à Donavert. Ce fut de là que le Lantgrave se détacha de l'armée avec une grande partie des troupes pour aller combatre le Comte de Bure, qui, aprés avoir passé le Rhin vers Mayence, malgré tous les efforts qu'un grand corps de confédérez commandez par le Comte d'Aldembourg fit pour s'y opposer, s'estoit déja avancé jusqu'à Nuremberg. Mais ayant suivi de bons guides que l'Empereur, qui fut averti du dessein du Lantgrave, luy envoya, il prit plus à gauche, évita la rencontre des ennemis, & se rendit heureusement au camp Impérial avec l'armée de Flandre, qui estoit de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Alors l'Empereur se trouvant fortifié d'un renfort si considérable, résolut de poursuivre ses ennemis qui fuyoient le combat, & de les attaquer, quoy-qu'en tout il n'eust pas plus de trente mille hommes de pied, & neuf à dix mille chevaux, parce que les blessûres, les maladies & les desertions assez frequentes, principalement des Italiens, avoient fort diminué ses troupes. ANN. 1546.

En suite sortant de son camp, il s'alla rendre maistre de Neubourg, que les Bourgeois voyant le peu de résolution des confédérez luy rendirent sans résistance ; puis tandis que les ennemis occupoient toujours les hauteurs, sans oser descendre dans les plai-

ANN. 1546. plaines, il leur enleva Donavert & toutes les autres Villes du Danube, à la réserve d'Ulme. Enfin, il agit avec tant de force & de conduite, tant d'adresse & d'habileté, en poursuivant par tout ses ennemis, leur gagnant toûjours le terrain dés qu'ils s'estoient campez, les harcelant continuellement par de frequentes escarmouches, par de fausses & vrayes attaques, leur donnant force camisades, leur enlevant leurs fourageurs, & leur coupant les vivres, étant au reste infatigable au travail, & toûjours le premier à cheval, exposé à toutes les rigueurs d'une tres-fascheuse saison, nonobstant sa goutte qui l'obligeoit souvent à appuyer sa jambe sur un morceau de toile jaune attachée à la selle au lieu d'estrier : il agit, dis-je, de la sorte durant les mois d'Octobre & de Novembre avec tant de vigueur & sans relasche, en poussant toûjours les rebelles, qu'aprés les avoir contraint depuis leur retraite d'Ingolstad d'abandonner encore jusques à trois fois leur camp, auprés de Donavert, de Norlingue, & de Gienghen, il les réduisit à l'extréme necessité de toutes choses, ce qui les mit au desespoir.

Il est vray que son armée souffrit aussi de grandes incommoditez par le mauvais temps qu'il faisoit, & beaucoup plus encore par les maladies qui s'estoient mises dans son camp ; & son Conseil estoit d'avis qu'il la mist en de bons quartiers, en attendant une saison plus favorable pour ache-

ANN. 1546.

achever cette guerre qu'il avoit si heureusement commencée. Mais il soustint toûjours le contraire, disant que c'estoit là donner aux ennemis le temps de se remettre, qu'il les falloit presser, & que pour peu que l'on continuast à les pousser, ils se deseroient infailliblement d'eux-mesmes. Ce qui luy donnoit tant de confiance estoit la nouvelle qu'il venoit de recevoir que le Duc Maurice, auquel il avoit promis l'Electorat du Duc de Saxe son cousin, & qui avoit fait par ses ordres avec le Roy Ferdinand une grande diversion de l'Electorat de Saxe, y avoit remporté de grands avantages, & s'y estoit emparé de toutes les places, à la réserve de Vittemberg & de deux ou trois autres villes. Charles voulut apprendre aux confédérez cette nouvelle par la décharge de tout son canon & par trois salves qu'il fit faire à son armée. Cela ne manqua pas de déterminer le pauvre Electeur á se séparer du Lantgrave avec lequel il partageoit le commandement dans l'armée, ce qui fut cause en partie de sa ruine, parce qu'ils ne s'accordoient pas, & que ce qui estoit approuvé de l'un de ces deux Généraux, l'autre la pluspart du temps ne le vouloit point, par un effet & un desordre inévitable de la jalousie qui se met d'ordinaire entre plusieurs Chefs égaux en pouvoir & en autorité dans le mesme corps, qui pour agir réguliérement n'en doit avoir qu'un, duquel il reçoive des mouvemens certains & uniformes.

Et

ANN. 1546. Et certes on a veû plus d'une fois, & particulierement dans ces dernieres guerre que nous avons faites avec tant de gloire en Allemagne, que ces grandes & formidables armées d'Allemans, qui, aprés s'étre répanduës avec grand bruit & grand fracas comme un effroyable deluge au-deçà du Rhin, menaçoient d'inonder toute la France, ont esté ruinées en tres-peu de temps, à peu prés comme celle des confederez de Smalcalde dont je parle. Ce qui en fut la principale cause, c'est qu'elles estoient commandées par plusieurs Princes & plusieurs Généraux indépendans les uns des autres, & qui ne se trouvoient presque jamais d'un mesme avis ; ou qu'elles l'étoient par un seul à la verité, mais qui n'avoit qu'une vaine apparence de commandement général, avec un beau titre, estant soumis en effet aux avis, ou plustost aux volontez, & mesme bien souvent aux caprices des autres Chefs, qui n'estoient rien moins que subordonnez, puis qu'ils luy commandoient effectivement, en luy donnant des conseils qu'il estoit obligé de suivre malgré qu'il en eust. Mais au contraire, nos armées n'estant commandées que par un seul Général, qui n'avoit qu'à bien faire executer les ordres qu'il avoit du Roy, ont obligé ses ennemis, aprés avoir esté souvent batus, de repasser le Rhin avec autant de précipitation que de honte, en faisant voir à leurs compatriotes, par le débris de leurs troupes, qu'ils nous avoient laissé

plus

plus de la moitié de leurs gens ou morts, ou prisonniers. ANN. 1546.

Ainsi donc ces deux Chefs de la ligue de Smalcalde se trouvant réduits en un tres-malheureux estat par leur propre division, & par l'union des Impériaux, furent enfin contraints de quitter la campagne à leur vainqueur sur la fin de Novembre, & de se séparer. Le Duc de Saxe avec ce peu qu'il avoit encore de gens, accourut au secours des siens, qui avoient presque tout perdu dans ses Estats; environ huit mille hommes des Villes confederées furent mis dans les places qui tenoient encore pour la ligue; & le Lantgrave se retira bien viste, ou plustost s'enfuit, & se sauva dans son païs avec cinq à six cens chevaux, pitoyables restes de cette épouvantable armée, avec laquelle il avoit hardiment promis à ses ligueurs de chasser de l'Allemagne l'Empereur, ou de le prendre prisonnier. Tant il y a de vanité & de présomption à s'engager à des choses que la fortune, & mille accidens qu'on ne peut prévoir, & sur tout le courage, la vertu, l'esprit, & l'habilité de ceux à qui l'on doit avoir affaire, peuvent faire tourner tout autrement qu'on ne se l'estoit imaginé; & tant il y a peu de fondement à faire sur les ligues, qui se ruinent assez souvent d'elles-mesmes par la mesintelligence qui se met d'ordinaire entre ceux qui se liguent contre un grand Monarque, & par la défiance qu'ils ont presque toûjours les

ANN. 1546. uns des autres, chacun craignant que son compagnon ne traite sans luy.

Or comme aprés que ces grosses nuées qui éclatoient en tonnerres & en foudres, & se déchargeoient en de furieux deluges, sont enfin dissipées par la force du Soleil, qui reprend dans le Ciel l'empire qu'il sembloit y avoir perdu pour un temps, on voit dans la nature que tout se remet en l'estat où il doit estre pour le bien de tout l'Univers : de mesme, aprés que Charles-Quint eût dissipé par son adresse, & par la force de ses armes cette armée si terrible, qui faisant horriblement tonner ses cent trente piéce de canon, sembloit devoir tout desoler, tous les révoltez & toutes les Villes confédereés renonçant à leur ligue, se remirent aussitost dans le premier estat d'obéïssance & de soumission qu'ils devoient à leur Empereur.

Le premier qui luy alla demander pardon fut Frideric Comte Palatin son proche parent, qui, tandis qu'il fut Catholique, le servit toûjours tres-fidellement. Mais depuis qu'ayant malheureusement abandonné la Religion de ses peres, il eût embrassé le Lutheranisme, il devint infidelle à son Prince aussi-bien qu'à Dieu, comme il arrive d'ordinaire. S'estant en suite laissé débaucher à ceux de la ligue, dont il n'étoit pas, il leur avoit envoyé quatre cens chevaux de renfort, un peu avant qu'ils fussent contraints de sortir de leur camp d'Ingolstad. Charles touché des grandes marques

ques que ce venerable vieillard luy donnoit, ANN. 1546.
la teste nuë & les larmes aux yeux, du repentir qu'il avoit de sa faute, nonseulement la luy perdonna, mais aussi le remit dans l'estat où il estoit auparavant auprés de luy, & souffrit mesme qu'il intercedast pour le Duc Ulric de Virtemberg, qui n'obtint néanmoins sa grace qu'à des conditions tres-rudes. Car il luy en cousta, outre deux cens mille écus, trois ou quatre de ses meilleures places, qu'il remit entre les mains de l'Empereur avec tout le canon que les Chefs de la ligue, pour fuir plus viste, luy avoient laissé en dépost; & il fallut de plus que se confessant criminel, il demandast publiquement pardon dans une posture tres-humiliante, & qu'il promist d'exécuter tout ce qu'on luy ordonneroit pour obtenir sa grace de la bonté de l'Empereur. C'est ainsi qu'il continua toûjours, aprés sa victoire, à faire éclater sa clemence, d'une maniere qu'il sceût, par une tres-fine politique, fort bien accorder avec ses interests.

Car toutes les Villes confédérées, tant au-deçà qu'au-delà du Danube, qui se voyant trompées & abandonnées de leurs Chefs, recururent à sa bonté pour se mettre à couvert de sa justice, par une parfaite soumission à tous ses ordres, furent receûës en grace, mais ce fut à condition qu'elles luy donneroient de l'argent & du canon à proportion de leur faute & de leur pouvoir. Ulme, qui se soumit des premiéres, donna

ANN. 1546. cent mille écus & douze piéces de gros canon ; Ausbourg, autant de piéces & cent cinquante mille écus ; Francfort, qui se rendit au Comte de Bure comme il s'en retournoit en Flandre, fut taxé à quatre-vingts mille écus & à deuze piéces d'artillerie ; Strasbourg, qui envoya ses Députez à l'Empereur pour se mettre à sa discrétion, en fut quitte pour pareil nombre de canons & pour trente mille écus ; Memingue n'en paya que cinquante mille avec quelques piéces d'artillerie ; Campen, Biberac, Lindau, Ravesbourg, & les autres Villes qui ne manquerent pas de suivre l'exemple des premiéres furent à peu prés traitées de mesme : de sorte que ce Prince fort adroit, trouva par là les voyes de payer ses troupes, & de se rendre plus fort que jamais, en affoiblissant ces Villes, & leur ostant, par la grace qu'il leur faisoit, les moyens de se révolter encore une autre fois.

ANN. 1547. C'est ainsi qu'il passa tout le reste de l'hiver, en pacifiant l'Allemagne, & remettant l'ordre par tout, lors qu'estant à Ulme il apprit les grands progrés qu'avoit fait l'Electeur de Saxe, qui, avec les puissans renforts qu'il avoit recûs de la basse Saxe, avoit non-seulement repris tout ce que le Roy Ferdinand & le Duc Maurice luy avoient enlevé, mais aussi s'estoit rendu maistre de la plusspart des places de ce Duc, & avoit mesme défait dans un grand combat le Marquis Albert de Brandebourg, envoyé depuis peu au secours de Maurice

par

par l'Empereur. Alors ce Prince infatigable résolut, sans plus s'en fier à personne, d'aller luy-mesme achever cette guerre, qui sembloit ne pouvoir estre terminée que par luy seul. C'est pourquoy aussitost qu'il se sentit un peu soulagé de sa goutte qui l'avoit tourmenté plus qu'à l'ordinaire à cause des travaux excessifs de la campagne précedente, il partit d'Ulme au commencement de Mars, nonobstant la rigueur de la saison, qui augmenta si fort son mal, dont il n'estoit pas encore bien guéri, qu'il l'arresta tout court à Norlingue, où l'on desespera de sa santé, que l'on ne crut pas pouvoir estre rétablie au point qu'elle luy pust permettre de faire en personne cette campagne. Mais l'impatience & l'ardent desir qu'il avoit d'aller promptement finir cette guerre par bataille, luy fit faire tant de remedes, qu'il quitta le lit en tres-peu de jours, plus soustenu par la force de son courage que par celle de la nature fort affoiblie par cette fascheuse recheûte qui ne l'empescha pas de partir le vingt & uniéme de Norlingue, où le Duc d'Albe avoit assemblé toutes ses forces. ANN. 1547.

Elles ne consistoient plus alors qu'en ses trois Terces d'Espagnols avec les deux Régimens de Madruce & de Marignan, les gens-d'armes de Naples, quelques six cens chevaux legers, & mille cavaliers Allemans du Grand-maistre de Pusse & du Marquis Jean de Brandebourg frere de l'Electeur. Ce fut avec ces troupes qu'il

 alla

ANN. 1547. alla joindre sur la fin du mois à Egra, ville frontiere de Bohéme, le Roy des Romains son frere, & le Duc Maurice, qui luy amenoient environ trois mille chevaux qu'ils avoient ramassé du debris de leurs troupes fort mal-menées par l'Electeur de Saxe, qui aprés la defaite du Marquis Albert estoit maistre de la campagne, & se trouvoit en estat de continuer la guerre avec des forces tres-considerables. Car outre un grand corps d'infanterie & de cavalerie qu'il avoit envoyé en Bohéme sous le Général Tumeshiern, qui appuyé des mécontens de ce Royaume, y avoit déja fait de grands progrés, & sans compter les fortes garnisons qu'il tenoit dans ses places, & dans celles du Duc Maurice, il avoit encore une bonne armée de huit à neuf mille hommes de pied, tous vieux soldats, avec environ autant de fantassins des milices bien aguerries, & trois à quatre mille chevaux. Mais comme il n'avoit nullement envie d'attendre en rase campagne l'Empereur, qu'il sçavoit estre résolu de marcher droit à luy, il avoit mis la plus grande partie de son infanterie en differens postes dans la Misnie, pour s'opposer au passage de l'armée Impériale. Et cependant il s'alla jetter dans Meissen, où il y a un pont sur l'Elbe, ayant avec soy toute sa cavalerie, avec six mille fantassins choisis & vingt piéces de canon, croyant que s'il se voyoit trop pressé, il pourroit toûjours passer l'Elbe, & aprés en avoir

romp

rompu le pont, ſe retirer en toute ſeûreté ANN.
à Wittemberg. 1547.

Mais la réſolution tout-à-fait héroïque de l'Empereur, & ſon extréme diligence, rendirent inutiles ſes précautions, & luy rompirent toutes ſes meſures. Car aprés avoir paſſé la Semaine Sainte & le jour de Paſques à Egra, il en partit le lendemain treiziéme d'Avril, traverſa le Voitland & la Miſnie en dix jours de marche continuelle, paſſant ſur le ventre à tout ce qui oſa paroiſtre pour s'oppoſer à ſon paſſage, & forçant toutes ſes petites places où les Saxons s'eſtoient jettez pour luy en défendre l'entrée, & alla camper le vingt-deuxiéme à deux ou trois lieuës de Meiſſen. Là il apprit par ſes coureurs que l'Electeur ayant abandonné Meiſſen, avoit paſſé l'Elbe, rompu le pont, & s'eſtoit poſté à Mulberg à cinq ou ſix lieuës plus bas ſur la meſme riviére qu'il vouloit mettre entre luy & l'armée Impériale, jugeant avec grande raiſon que ſi l'Empereur l'alloit paſſer à Meiſſen, pour l'aller en ſuite attaquer à Mulberg, il auroit tout loiſir de ſe retirer à Wittemberg; & que s'il venoit droit à luy pour la paſſer vis-à-vis de Mulberg, il luy ſeroit bien aiſé de l'en empeſcher avec ſes troupes, & ſes vingt pieces de canon qu'il avoit rangées ſur la rive, qui eſtoit de ſon coſté beaucoup plus haute que de l'autre. L'Empereur donc, qui, ſur cét avis qu'il avoit eu, comprit bien le deſſein de l'Electeur, & qui avoit encore appris qu'il

ANN. 1547. avoit prés de Mulberg un gué, mais si profond, qu'il en falloit passer à nage une partie, prit sur le champ la résolution, quoy qu'on pust faire pour l'en détourner comme d'une entreprise impossible, de laisser Meissen à main droite, pour ne pas prendre un si long tour, d'aller tout droit aux ennemis, qui n'estoient qu'à trois lieuës de son camp, de passer à leur veuë la riviére ou à gué ou sur des pontons, & de les combatre ou à Mulberg, si l'Electeur avoit la résolution de s'y attendre, ou sur sa retraite, s'il entreprenoit de la faire pour gagner Wittemberg.

Sur cela il donne tout le jour suivant à ses troupes pour se reposer aprés les fatigues d'une si longue marche, & dés le soir de ce mesme jour vingt-troisiéme d'Avril il fait partir l'artillerie & les charettes qui portoient les pontons. Sur le minuit l'infanterie Espagnole se mit en marche, les Allemans suivirent, puis toute la cavalerie, & l'Empereur un peu avant le jour, par un tres-grand brouillard, dont ce Prince, au dessein duquel il nuisoit extrémement, se plaignoit fort: mais il se dissipa peu à peu. De sorte que comme il fut arrivé sur les neuf heures à Schem[illegible], vis à-vis de Mulberg, il découvrit l'Elbe & les ennemis rangez le long de cette fameuse riviére pour en défendre le passage. On dit que l'Electeur de Saxe, qui estoit fort zelé Lutherien, entendoit le Presche, quand on luy vint dire que l'Empereur estoit à

l'au-

l'autre bord à la teste de son armée, & qu'il sembloit tout déterminé à passer. Il est à croire qu'à cette nouvelle ce Duc quitta bien viste son Prédicant pour aller promptement donner ses ordres, afin de s'opposer à l'exécution d'une entreprise tres-difficile à la verité, mais aussi dont la suite, si l'on n'empeschoit qu'elle ne réüssist, luy pouvoit estre tres-funeste. En effet, il pourveût à tout. Il laissa dans Mulberg autant de gens qu'il en falloit pour empescher que l'on n'abordast de ce costé-là. Il renforça ceux qui gardoient la rive, laquelle, outre qu'elle estoit déja fort élevée, se trouvoit encore fortifiée d'une espece de ligne qu'on y avoit faite avec un fossé. Il en jetta d'autres dans les bateaux dont il avoit fait un pont, qu'on pouvoit couper en trois, pour le faire descendre plus aisément par la riviére ; & luy, avec le reste de l'armée, s'alla mettre en bataille, un peu au-delà de ses gens, pour les soustenir, ou, s'ils estoient enfin délogez, pour les recevoir, & faire sa retraite avant qu'on eust achevé de passer.

D'autre costé l'Empereur se trouvoit en un assez grand embarras. Il avoit devant soy une grande riviere, large en cét endroit-là de trois cens pas, & dont le courant dans cette étendüe ne laissoit pas d'étre fort rapide. Il voyoit au-delà des gens en bataille, & force canons disposez sur l'autre rive élevée comme en plateforme, & tout prest à le foudroyer s'il entrepre-

AN. 1547. noit de tenter le passage. Il ne sçavoit pas pas précisément où estoit le gué qu'on disoit estre prés de Mulberg ; & comme il y avoit une assez grande plaine entre son camp & la riviere, il n'y pouvoit aller qu'à découvert, & pour ainsi dire, en se mettant en but aux canonnades. Il surmonta néanmoins toutes ces difficultez avec un courage invincible & une incroyable presence d'esprit. Car aprés avoir envoyé par tout aux environs chercher quelqu'un qui connust bien le gué dont on luy avoit parlé, il s'avisa de faire pointer son canon entre certains arbrisseaux fort toussus qui coupoient la plaine en cét endroit, qui estoit pourtant assez éloigné de la riviere ; & mit derriere ces petits arbres mille arquebusiers Espagnols des plus déterminez, ausquels il commanda de s'avancer à la faveur des premiéres décharges, de courir jusqu'au bord, d'entrer dans la riviere le plus avant qu'ils pourroient, & de faire un feu continuel, pour écarter un peu les ennemis tandis que le reste suivroit. Ces braves gens coururent à cette dangereuse escarmouche avec tant d'ardeur, & entrerent si avant dans l'eau, que la plupart en eûrent jusques à mi-corps & au-delà ; & ils tirerent avec tant de furie sur ceux qui estoient sur la rive, & sur les autres qui s'estoient jettez dans les bateaux tandis que le canon qui fut tres-bien servi tiroit aussi sans cesse sur les ennemis, qu'ils commencerent à reculer, & à quitter

leurs

leurs postes. Alors l'Empereur, qui, à la teste de l'infanterie, avoit suivi ces arquebusiers jusques sur le bord de l'Elbe, en fit encore avancer mille autres du Terce de Lombardie, sous la conduite de Dom Loüis d'Arze leur Colonel. Ceux-cy, par une belle émulation de gloire, voulant encore surpasser les autres, allerent si avant dans la riviere, & firent de si furieuses décharges, secondées de celles du reste de l'infanterie qui les suivoit, que les Saxons ne pouvant plus résister à cette tempeste, commencerent à se retirer avec leur canon; & ceux qui gardoient les bateaux de leur pont les abandonnerent en y mettant à la haste le feu, qui n'en brusla qu'une partie. ANN. 1547.

Or comme l'Empereur n'avoit pas assez de pontons pour traverser l'Elbe en cét endroit, il s'adresse au reste de ses Espagnols, qui mouroient d'envie de se signaler aussibien que leurs compagnons, & leur montrant les bateaux de l'ennemi que le courant de la riviere entraisnoit, *C'est à vous*, leur dit-il, *soldats, qu'est réservée la gloire de nous mettre en estat de vaincre, en nous donnant de quoy achever nostre pont pour aller promptement aux ennemis.* Alors dix de ces vieux soldats Espagnols, qui sous Charles-Quint aquirent a leur nation une gloire, que ceux qui sont venus aprés eux n'ont sceû conserver sous ses successeurs moins braves que luy, firent une action qu'on peut mettre au nombre de

ANN. 1547. celles qu'on a crû estre dignes de l'admiration de tous les siécles. Car sans qu'on le leur commandast, ils se dépouillent tout nuds, & se jettant dans l'eau avec leurs épées entre les dents, ils se mettent à la nage au travers des arquebusades qu'on leur tiroit du haut des murailles & du Chasteau de Mulberg que les ennemis occupoient encore, s'approchent des deux tiers du pont qui suivoient le courant de la riviere, y grimpent, & entrent dans ces bateaux liez ensemble, tuënt tout ce qu'ils y trouvent, & les amenent à l'Empereur parmi les applaudissemens & les acclamations de toute l'armée. Ainsi l'on eût de quoy construire & jetter promptement un pont sur l'Elbe, pour y passer l'infanterie & le canon.

Cependant, comme l'Empereur y faisoit travailler avec toute la diligence imaginable, le Duc d'Albe luy amena un jeune païsan fort résolu, qui luy promit que connoissant admirablement le gué qu'on cherchoit, & qu'il avoit passé cent fois, il le conduiroit sans peril à l'autre bord ; & paroissant extrémement joyeux, il disoit d'un air qui ne tenoit rien de la bassesse de sa naissance, *Qu'il auroit enfin le plaisir de se venger de ces voleurs de Saxons, qui, le jour precedent, luy avoient enlevé les deux chevaux de sa charrue, & que pourveû qu'il les vist tous taillez en pieces, comme il l'esperoit, il ne vouloit point d'autre recompense du service qu'il alloit rendre, & se tiendroit tres-satisfait.* Sur cela l'Empereur, qui

qui à l'oüir parler de la sorte, ne douta nullement qu'il ne tinst parole, donne les ordres necessaires pour la garde du camp & pour le passage de l'infanterie, aussitost que le pont seroit achevé, & à l'instant mesme il se fait conduire sur le bord, à l'endroit du gué, avec toute la cavalerie qu'il y range en bataille. Il donna au Duc d'Albe l'avantgarde, où il mit au premier rang les Hussarts, ou les Cavaliers Hongrois, qui n'estoient pas alors plus de six cens, parce qu'il avoit envoyé le reste vers Torgau pour en garder les avenuës, & pour empescher par là que l'ennemi ne s'y pust retirer. Ceux-cy estoient soustenus de quatre cens chevaux legers, que le Prince de Sulmone & Dom Antoine de Tolede commandoient, suivis de cent arquebusiers-à-cheval Espagnols qui fermoient sur la gauche ce premier corps. Au second tirant sur la droite, estoit le Duc Maurice qui commandoit les six cens lances & les deux cens arquebusiers-à-cheval de ses troupes; & le Duc de Castre le soustenoit avec deux cens vingt hommes d'armes de la cavalerie de Naples. Le corps de bataille qui suivoit à peu d'intervale, estoit aussi separé en deux comme l'avantgarde. L'Empereur estoit à la teste du premier, qui n'estoit que de cinq cens lances & d'environ autant d'arquebusiers-à-cheval Allemans, ausquels Charles, qui les voulut commander en personne, témoignoit par là fort obligeamment la confiance qu'il avoit en

ANN. 1547.

ANN. 1547. eux pour les animer à bien faire. Le Roy des Romains son frere, accompagné de ses deux fils les Archiducs Maximilien & Ferdinand, conduisoit le second, qui estoit de six cens lances & de trois cens arquebusiers-à-cheval aussi Allemans. De sorte que cette cavalerie n'estoit en tout que d'environ quatre mille chevaux rangez sur deux lignes en plusieurs escadrons, chacun de dix-sept files, ce qui leur donnoit un fort grand front, faisoit paroistre cette armée bien plus grande qu'elle n'estoit en effet, & empeschoit qu'on ne pust si facilement l'investir, & la prendre en flanc.

Tout estant disposé de la sorte, le Duc d'Albe, suivant l'ordre de l'Empereur, fit passer les Hussarts les premiers, puis les chevaux legers du Prince de Sulmone & de Dom Antoine de Tolede, & les carabins Espagnols, ayant chacun en croupe un fantassin. En suite il passa luy mesme a la teste de la gendarmerie de Naples & des Cavaliers Allemans qui formoient le second corps de l'avantgarde. Le fond du gué estoit ferme & uni, mais l'eau y étoit si haute, que les Cavaliers les mieux montez en avoient jusques pardessus les genoux, & qu'il y avoit des endroits où les chevaux perdoient pied, & passoient à nage. Cela pourtant n'empescha pas l'Empereur, qui estoit à la teste de son escadron sur le bord, donnant ordre à tout, d'entrer gayment dans la riviere précedé de son guide, qui luy fit prendre un

un peu plus à droit en remontant l'eau, où il avoit bien reconnu le meilleur endroit de ce gué. Ce Prince, en cette journée la plus glorieuse de sa vie, estoit monté sur un tres-beau cheval d'Espagne bay-castin, couvert d'un caparasson de velours cramoisy à franges d'or. Ses armes estoient blanches, rayées par intervalles de longs filets d'or que rien n'empeschoit d'éclater, parce qu'il n'avoit sur sa cuirasse qu'une belle écharpe d'un tissu d'or & de soye de couleur de feu, avec de grandes franges d'or qui luy descendoient jusques sur la cuisse : n'ayant au reste qu'un morion à l'Allemande, pour estre mieux reconnu de ses gens durant le combat, & portant à la main une espece de demi-pique dont le fer estoit à peu prés aussi large que celuy d'un espieu. ANN. 1547.

Ce fut en cét estat que Charles-Quint passa l'Elbe, pour aller aussitost aprés combatre, sans infanterie & sans canon, un ennemi qui avoit l'un & l'autre, & qui estoit plus fort que luy de la moitié : ce qui est sans doute une entreprise à laquelle on n'en trouvera gueres de semblables. Car j'avouë franchement que je ne voy pas trop bien pourquoy la plusspart des Historiens, parlant de ce fameux passage, ont affecté de comparer en cette action Charles-Quint avec Jules Cesar quand il passa le Rubicon. Je le pardonne au Grand-Commandeur d'Alcantara, qui estant homme de guerre, n'estoit nullement obligé d'estre fort sçavant dans l'Histoire : mais j'ay peine à le

Lud. d'Avila. Thuan. Ulloa. & alii.

ANN. 1547. pardonner au Président de Thou, qui sçavoit bien que César n'avoit nul ennemi en bataille au-delà du Rubicon quand il le passa, & qu'aprés tout ce Rubicon n'est en comparaison de l'Elbe qu'un ruisseau, ou pour le plus qu'une espece de torrent, qui ne merite pas seulement le nom de riviere, beaucoup moins celuy d'un grand fleuve. Ainsi, en voulant rehausser l'éclat de l'action de Charles par celuy du nom de César, ces Auteurs n'ont pas veû qu'ils l'obscurcissoient, en la faisant concevoir beaucoup moindre qu'elle ne l'est en effet, comme il paroist assez par ce qu'il fit aprés son passage, pour lequel il fit donner cent écus d'or & deux bons chevaux au jeune Paisan qui fut son guide.

Aussitost donc que l'Empereur eût appris que les ennemis avoient abandonné Mulberg, qu'il vouloit faire attaquer par ce peu de fantassins qu'il avoit fait passer en croupe à ce dessein, & que le Duc de Saxe desesperant de pouvoir garder le passage de l'Elbe, se retiroit en diligence, mais pourtant en bataille vers Wittemberg: il résolut d'aller aprés, & sans attendre ni son infanterie, ni son canon qui ne pouvoient passer si-tost, de le combatre en rase compagne, craignant que si l'on attendoit davantage, il n'eust le temps de gagner Wittemberg où il seroit en seureté, & pourroit tirer la guerre en longueur. Sur cette résolution Charles fait avancer l'avantgarde, dont le Duc d'Albe détacha les Hussarts, qui courant

rant à toute bride, selon leur coustume, eûrent bientost atteint l'armée Saxonne qui se retiroit en bataille en cét ordre. L'infanterie d'environ six mille hommes marchoit la premiere, divisée en deux gros bataillons, avec vingt piéces de canon entre deux; & la Cavalerie qui pouvoit encore estre de quelques trois mille chevaux, estoit partagée en neuf escadrons, qui tout au contraire des escadrons Imperiaux, avoient le front fort étroit, & les flancs fort larges, à peu prés comme ces especes de bataillons que les Romains appelloient *Cuneus*, croyant qu'estant faits comme un coin, ils pourroient enfoncer plus facilement le gros des ennemis. Quatre de ces neuf escadrons couvroient à droit & à gauche le flanc des gens de pied, & les cinq autres marchoient derriere eux, ayant à leur teste l'Electeur, qui suivi de cent Maistres, couroit d'escadron en escadron, pour donner les ordres necessaires, & pour leur faire tourner visage à propos contre les Hussarts qui les harceloient continuellement pour retarder leur marche. AN. 1547.

En effet, de tous les chevaux legers il n'y en avoit point en ce temps-là de plus propres à poursuivre & à fatiguer des gens qui se retirent, donnant dessus avec leurs grosses lances longues & vuidées, ou avec leurs haches & leurs marteaux d'armes dont ils se servent avec une singuliere adresse, se couvrant de leurs grands pavois, dont la pointe courbée leur passe pardessus

ANN. 1547. ſus la teſte, fuyant en ſuite, & s'écartant ſans ordre par la campagne, comme faiſoient les anciens Parthes, puis ſe ralliant tout-à-coup à leur exemple, & retournant à la charge avec une incroyable viſteſſe : de ſorte qu'eſtant ainſi éternellement aux trouſſes de cette armée Saxonne, avec les chevaux legers Italiens qui les ſouſtenoient, ils obligeoient à tous momens les eſcadrons des ennemis à faire un caracol pour les repouſſer, & arreſtoient toujours d'autant leur marche, en donnant ainſi le loiſir au Duc d'Albe de les joindre comme il fit à trois lieuës de Mulberg avec tout ce qu'il y avoit de gendarmerie dans l'avantgarde. Alors l'Electeur de Saxe, qui crut n'avoir affaire qu'à cette avantgarde, fit faire alte à toute l'armée, qui tourna teſte, & fit en meſme temps ſur elle une furieuſe décharge, mais d'un peu trop loin, ce qui en affoiblit l'effet.

Ce bruit obligea l'Empereur, qui ſuivoit d'aſſez prés, à doubler le pas. Et comme il apperceut en paſſant un beau Crucifix de pierre, où l'on voyoit les marques d'une arquebuſade que quelque Sacramentaire meſlé parmi les Saxons Lutheriens luy avoit tirée, *Vous pouvez, Seigneur*, luy dit-il avec un grand ſoupir, *vous pouvez aujourd'huy, ſi vous le voulez, vous venger par nos mains de cette injure* : & là-deſſus il paſſe outre, mais en s'écartant un peu de ſa route pour s'étendre plus ſur la droite, afin d'éviter la grande poudre que faiſoit l'avantgarde, ce

qui

qui luy ostoit la veuë & des siens & des ennemis ; & pour empescher que si elle venoit une fois à plier, elle ne se renversast sur luy, ce qui pourroit estre cause du desordre, & en suite de la defaite de l'armée. Alors le Saxon ayant apperceû ce nouveau corps de cavalerie, qu'il croyoit encore bien éloigné, & craignant qu'il n'allast avoir sur les bras toutes les troupes de l'Empereur, se remit promptement en marche, pour gagner un bois qui n'estoit pas fort loin de là, & à la faveur duquel il esperoit ou se retirer durant la nuit à Wittemberg, ou du moins s'il se voyoit trop pressé, combatre à son avantage. Mais son esperance fut vaine : car avant qu'il pust arriver assez prés de ce bois, pour en tirer tout l'avantage qu'il s'en estoit promis, il eût à ses trousses les Impériaux, qui eussent eû bon marché d'une armée déja demi défaite par la trop grande crainte qu'elle eust témoignée en se retirant, ou plustost en fuyant devant eux : de sorte que pour éviter une perte inévitable s'il continuoit à marcher, il fut contraint de tourner teste une seconde fois, & d'en venir enfin à la bataille. Ainsi, les deux armées estant en presence, & rangées selon l'ordre qu'elles avoient tenu jusqu'alors, on ne songea plus de part & d'autre qu'à bien faire. ANN. 1547.

L'Empereur, qui aprés avoir pris du terrain sur la droite, marchoit de front sur une mesme ligne avec l'avantgarde, s'estant détaché de son escadron, parcourut tous les

autres,

ANN. 1547. autres, en leur inſpirant ſon courage & ſo
ardeur par la gayeté de ſon viſage, par ce
te noble fierté & cette belle reſolution q
paroiſſoit dans ſes yeux & dans ſa démar
che, & animoit icy les Eſpagnols, là les Ita
liens, & puis les Allemans & les Hongrois
les encourageant du geſte & de la voix pa
un mot qu'il diſoit d'un ton ferme & elev
à chacun dans ſa propre langue, qu'il par
loit auſſi-bien qu'eux; & aprés leur avo
donné le mot, qui fut *Saint George*, *Em
pire*, *Saint Jacques*, *Eſpagne*, il s'all
remettre à la teſte de ſon eſcadron, &
marcha droit à l'ennemi, en laiſſant paſſe
l'avantgarde un peu devant, à cauſe d'u
paſſage mareſcageux qu'il trouva ſur
droite. Cependant l'Electeur ne manquoi
pas auſſi de ſon coſté d'animer ſes gens, e
leur remontrant en peu de mots qu'ils al
loient combattre, pour le ſouſtien d
l'Evangile, contre ceux que le Pape, leu
implacable & mortel ennemi, avoit arme
pour le détruire; qu'il falloit neceſſairemen
ou vaincre, ou mourir pour une cauſe
juſte; & qu'au reſte ils n'avoient preſque e
teſte que les meſmes ennemis, Ferdinan
& Maurice, qu'ils venoient de battre, &
qui par une aveugle temerité, qui tenoit du
deſeſpoir, ſembloient ſe venir livrer d'eux
meſmes entre leurs mains, puis qu'ils n'a
voient aucune infanterie pour les ſouſtenir

Aprés quoy s'eſtant mis à la teſte de ſe
gardes, comme il eut remarqué ce mouve
ment que l'Empereur avoit fait en ſe retiez
rant

rant au passage du marais, pour donner lieu à son avantgarde de s'avancer sans que les deux corps se mesliassent, il prit justement ce temps-là pour la pouvoir combatre toute seule; & à l'instant mesme ses escadrons s'estant retirez à droit & à gauche au signal qu'il donna, on fit joüer le canon, & l'infanterie fit sa décharge en tres-bon ordre, demeurant aprés cela toûjours en sa place pour y attendre l'ennemi de pied ferme, comme l'Electeur l'avoit ordonné, ce qui fut cause en partie de sa perte. Car le Duc d'Albe, aprés avoir essuyé cette salve, qui fit plus de bruit que de mal, ne voulant pas donner à l'ennemi le temps d'en faire une seconde, envoya dire à l'Empereur qu'il alloit à la charge contre des gens qui n'osant s'avancer, témoignoient par là leur peu de résolution: ce qu'il fit avec les gens-d'armes Napolitains, qui donnerent avec toute la force & toute la vigueur imaginable dans les premiers escadrons de l'aisle droite des ennemis, comme fit aussi le Duc Maurice avec ses cuirassiers & ses carabins Allemans dans ceux qui suivoient sur la gauche, & qui furent bientost enfoncez comme les premiers. Presque en mesme temps l'Empereur, qui ayant franchi le passage marescageux, avoit déja repris la droite qu'il avoit auparavant, alla fondre avec sa gendarmerie sur l'aisle gauche, que le Roy Ferdinand prit en flanc, comme les Hussarts & les chevaux legers du Prince de Salmone faisoient aussi de leur costé en donnant ANN. 1547.

sur

ANN. 1547. sur la droite : de sorte que la cavalerie Saxonne investie & attaquée si vivement de toutes parts fut mise d'abord en desordre, & un moment aprés ne pouvant resister à cette extréme impetuosité avec laquelle on l'enfonçoit de tout costé, se mit en fuite, & abandonna lâchement l'infanterie qui ne fit gueres plus de résistance.

Car comme elle songeoit bien plus, se voyant seule, à gagner le bois qu'à rendre combat, les victorieux se jettant teste baissée sur ces bataillons étonnez, les eûrent bientost ebranlez, percez & rompus ; de sorte que ce ne fut plus un combat, mais une tuërie & une déroute générale. Ainsi les uns tombant sous le fer du victorieux, les autres se livrant eux-mesmes a ceux qui les vouloient bien recevoir pour en tirer la rançon qu'ils leur promettoient, ceux-cy mettant bas les armes, & demandant humblement quartier, & ceux-la les jettant pour fuir plus viste vers le bois, on ne vit plus que morts ou que mourans, que prisonniers & que fuyards, qui furent encore enfin presque tous ou tuez ou pris par les Hongrois, & par tout le reste de la cavalerie legere qui les pourfuivirent jusques bien avant dans la nuit. Enfin il n'y eut jamais de victoire plus complete. De ces neuf mille Saxons il ne s'en sauva pas plus de quatre cens, qui purent à grand' peine se retirer à Wittemberg avec le Prince de Saxe blessé à la main droite & à la teste. Tout fut pris, canon, munitions, bagage, tous les drapeau

eaux & toutes les cornetes & le guidon de Electeur de Saxe, & enfin, ce qui seul va- ANN. 1547.
oit plus que tout le reste, ce Duc mesme, ue le Duc d'Albe retira d'entre les mains e cinq ou six cavaliers, qui prétendoient ous à la gloire de l'avoir pris, & qu'il me- na à l'Empereur, qui aprés avoir pour-suivi a victoire plus d'une lieuë, s'estoit arresté u milieu du bois pour rallier une partie de es gens que cette poursuite avoit mis en lesordre.

Ce Duc extrémement gros & replet estoit armé d'une cuirasse noire, sous laquelle il portoit une grande cotte de maille, qui luy descendoit jusques au dessous des genoux, estant monté sur un fort grand cheval Frison, & ayant le visage tout couvert de sang d'un coup d'épée qu'il avoit receû au travers de la jouë gauche. Comme n'en pouvant presque plus, il faisoit néanmoins effort pour tascher de descendre du cheval, l'Empereur qui eût égard à sa grosseur & à l'estat pitoyable où il se voyoit, ne le luy permit pas, & se contenta de l'écouter, lors-que se baissant jusques sur l'arçon, il luy dit d'une maniere fort soumise, *Tres-puissant & tres-debonnaire Empereur, puis qu'il a plû à la fortune de me mettre entre vos mains .... Bon*, repliqua l'Empereur, en l'interrompant, *vous parlez à cette heure autrement que vous ne faisiez, lors que vous trouviez bon de ne m'appeller que Charles de Gand.* Un coup de foudre n'auroit pas plus étonné le pauvre Saxon qu'il

le

ANN. 1547. le fut à ce juste reproche, auquel il n'eû rien à dire, sinon qu'en baissant les yeux & haussant les épaules, comme pour avoûër son crime, il supplia seulement l'Empereur de le traiter selon sa qualité, en Prince. A quoy Charles ayant répondu, *qu'il seroit traité selon son merite*; il donna ordre qu'il fust bien gardé, & reprit le chemin de son camp, où il n'arriva qu'à une heure aprés minuit, & aprés un combat de plus de huit heures, puis qu'ayant commencé sur le bord de l'Elbe entre dix & onze, il ne finit que sur les sept heures, par cette célebre victoire dont il donna toute la gloire à Dieu, en disant à ses gens en Espagnol ces belles paroles, bien plus noblement que ne fit Cesar, qui rapportoit tout à luy-mesme, *Vine, y Vi, y Dios Vencio. Je suis venu, j'ay veû, & Dieu a vaincu.*

Et certes il faut avoûër que toute cette guerre Smalcaldique, & sur tout ce fameux passage de l'Elbe, & en suite cette victoire qu'il remporta par sa conduite, par sa diligence, & par sa merveilleuse résolution, est le bel endroit de sa vie par où il faut qu'on le regarde, pour trouver en sa personne un veritable heros, qu'on peut comparer en cette action à ceux que l'ancienne Histoire, & mesme la Fable nous ont le plus vantez. Aussi les Historiens modernes, & sur tout les Espagnols, pour la rendre plus admirable, & luy donner un air qui tint encore plus de l'héroïque, l'ont accompagnée de certains prodiges, qui font une grande

partie

partie de ce qu'on appelle le merveilleux. ANN. 1547.
Car on dit qu'un Aigle vola doucement durant quelque temps sur l'infanterie Espagnole, pendant qu'elle passoit la riviere sur le pont de bateaux que l'Empereur y avoit fait construire, & qu'un grand Loup sortant d'une forest prochaine fut tué par ces mesmes soldats qui avoient déja passé la riviere. Il y en a mesme qui asseûrent de sens rassis, & sans vouloir permettre qu'on en doute, que le Soleil, par un prodige tout semblable à celuy qui se fit du temps de Josué, s'arresta tout court pour donner aux Impériaux le loisir d'atteindre les Saxons, de les combatre, & de les vaincre avant que la nuit leur ravist l'honneur qu'ils eûssent d'avoir remporté une pleine victoire.

Pour moy qui examine fort exactement ces sortes de choses, avant que de déterminer ce que j'en dois croire, je ne feray nulle difficulté de dire, qu'il me semble que l'on pouvoit se dispenser de nous raconter celles-cy. Car pour ce qui regarde l'Aigle, il n'y a rien de fort extraordinaire qu'un oiseau de cette nature, qui prend son essor fort haut, vole pardessus une riviere au mesme temps qu'elle est traversée par des gens qu'il ne craint point du tout, comme estant beaucoup au dessous de luy ; outre que cela n'a point de rapport avec la victoire de Charles, puis qu'il est certain que l'infanterie sur laquelle cét Aigle vola n'y eût aucune part. Pour le Loup, il y en a bien d'autres que celuy-là, qui fuyant devant

ANN. 1547. devant des gens qu'ils avoient rencontrez dans un bois, en ont trouvé d'autres qui les ont tuez dans la campagne. Et quant à ce qu'on dit que le Soleil s'arresta comme il fit au commandement de Josué, bien loin de n'en point douter, ainsi qu'il a plû au Commandeur d'Alcantara de nous l'ordonner sur ce qu'il dit avoir veu ce prodige de ses propres yeux, je ne doute au contraire nullement que ce ne soit là une pure vision d'un Espagnol qui aime à agrandir excessivement jusqu'aux moindres choses qui peuvent servir à la gloire de sa nation. Car enfin, toute la raison que ce Commandeur allegue pour nous obliger à croire ce prodige, c'est que le Soleil, dit-il, leur parut visiblement plus haut qu'il ne devoit estre à l'heure qu'ils le regardoient. Mais qui ne voit qu'il est beaucoup plus naturel de dire que c'est que ces Messieurs se trompoient asseurément dans leur calcul; que leurs montres qu'ils avoient consultées s'estoient avancées par la violence de tant de rudes mouvemens qu'ils se donnerent durant tout ce jour-là, & qu'il n'estoit pas encore alors si tard qu'ils le croyoient. Aussi le Duc d'Albe, homme fort solide, & qui ne donnoit nullement dans la bagatelle, fit bien connoistre qu'il ne croyoit rien de ce qu'on disoit de ce prétendu miracle, lors qu'estant venu en France pour y épouser au nom du Roy Philippes la Princesse Elizabeth fille de Henri II. il répondit plaisamment à ce Prince qui l'interrogeoit sur cela,

cela, *Qu'il éstoit si occupé ce jour-là à ce qui se passoit alors sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisoit au Ciel.* ANN. 1547.

Et certes, cette action de Charles-Quint est si belle & si éclatante, qu'on n'a pas besoin de la rehausser par ces sortes de contes, peu dignes de la gravité de l'Histoire, & par ces fabuleux prodiges, qui pourroient donner aux esprits un peu défians quelque sujet de douter de ce qu'il y a de plus vray, & tout ensemble de plus admirable dans cette victoire que Charles remporta sur le Duc de Saxe. Au reste, il faut dire de bonne foy la verité à la loûange de ce pauvre Prince. Jamais il ne parut plus grand que dans cét abisme de malheurs, où la perte qu'il fit de sa liberté le précipita. Tout ce que la Philosophie la plus severe a pû autrefois inspirer de force, de constance & de fermeté aux ames les plus héroïques, il est certain que cét illustre malheureux le fit hautement éclater dans toute sa conduite aprés sa prise. Il eût toûjours, au témoignage mesme de ses ennemis, le mesme visage qu'il avoit dans sa plus florissante prosperité, sans aucune marque d'abbatement d'esprit, ni mesme de tristesse & de douleur. Il ne dit pas un seul mot qui fit paroistre, je ne diray pas de l'emportement & du desespoir, mais non pas mesme de l'impatience ou du chagrin: toûjours égal à luy-mesme, toûjours de belle humeur, & ayant toutes les manieres d'un fort honneste homme, & consolant

ANN. 1547. avec des paroles qu'un Epictete ou un Seneque pourroit avoüer pour siennes, le Duc Erneste de Brunswic, qui ayant esté pris comme luy à la bataille, n'avoit pas un esprit à beaucoup prés aussi philosophe que luy, pour supporter avec la mesme force une pareille adversité.

Cette force parut encore d'une maniere bien plus héroïque quand on luy, signifia l'arrest de mort que l'Empereur fit porter contre luy le quatriéme de May. Car alors il ne fit que dire avec une grande tranquillité, *Pourveû que l'Empereur n'ait pas Wittemberg qu'il prétend avoir par cét Arrest, qu'il ne donne que pour obliger la Duchesse ma femme & mes enfans à luy livrer cette place pour racheter ma vie a un si haut prix, il ne gagnera rien, & moy je ne perdray que quelques miserables jours qui me resteroient encore a passer parmi les incommoditez de la vieillesse.* Et là-dessus il invite le Duc Erneste qui estoit gardé dans la mesme tente à joüer une partie aux échecs: ce qu'il fit avec une incroyable presence d'esprit, comme s'il n'eust appris que la nouvelle d'un arrest porté contre un autre. Ainsi l'on peut dire de luy, que comme il a égalé les plus grands Princes en toutes sortes de vertus morales, qui l'eussent rendu digne des éloges de toute la posterité, s'il ne les eust flestries par son invincible obstination dans l'hérésie: il en a surpassé plusieurs dans cette inébranlable fermeté d'ame, qui tout vaincu qu'il estoit le fit triompher, jusques dans

dans les fers, de la mauvaiſe fortune, qui dompte ſi ſouvent & abbat les plus grands courages. ANN. 1547.

L'Empereur néanmoins ne manqua pas, comme il l'avoit préveû, d'avoir par là ce qu'il prétendoit, à ſçavoir Wittemberg, qu'il avoit commencé d'aſſiéger, & que peut-eſtre il n'euſt pas pris. Wittemberg autrefois Capitale de la Saxe Electorale, la principale fortereſſe de l'héreſie où le Lutheraniſme prit naiſſance, eſt une belle & grande place, ſituée à quatre cens pas de l'Elbe, dans une vaſte plane, dont le terrain eſt ſi uni, qu'on n'y peut eſtre nulle part à couvert du canon, ſur tout de celuy du Chaſteau, qui ſert de cavalier, & commande toute la campagne qu'il découvre, & peut batre de tous coſtez. Elle eſt de figure quarrée, mais plus longue que large, & fortifiée autant qu'une place le peut eſtre, & par la nature & par l'art, eſtant environnée du coſté du Septentrion d'un marais inacceſſible, & de celuy de l'Orient d'un grand canal qu'on a tiré de l'Elbe; outre qu'elle a un foſſé tres-profond, de bons remparts de plus de ſoixante pieds d'épaiſſeur reveſtus d'une muraille de brique, & cinq beaux baſtions qui la défendent du coſté qu'on en peut plus facilement approcher. L'Empereur voyant donc qu'il ne pouvoit faire ce ſiége qu'en y perdant du moins beaucoup de temps, & ſe mettant meſme en danger de n'y pas réüſſir, commença d'écouter les inſtantes & tres-humbles prieres

ANN. 1547. qu'il avoit fort bien veû que le Duc Maurice, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Cleves, & sur tout la Duchesse Sibylle sœur de ce Duc, ne manqueroient pas de luy faire pour obtenir la vie du prisonnier à telles conditions qu'il plairoit à sa Majesté.

Il en fallut passer par tout où le victorieux voulut par un Traité tres-rude, dont les principaux articles furent, *Qu'on remettroit sur le champ Wittemberg entre les mains de l'Empereur, avec tout le canon & toutes les munitions; Que le Duc seroit dépouille de l'Electorat, dont l'Empereur donna l'investiture au Duc Maurice, qui fut obligé de donner à cét Electeur depouillé cinquante mille écus de rente, avec quelques petites places qu'on luy laissa dans la Thuringe; Que le Marquis Albert de Brandenbourg qu'il avoit pris en bataille, seroit delivré sur le champ; & que pour luy, il demeureroit prisonnier tant qu'il plairoit à l'Empereur.* On voulut aussi l'obliger à promettre qu'il s'en tiendroit, pour la Religion, aux Decrets du Concile qu'on célebroit alors à Trente: mais il protesta toûjours avec tant de fermeté, ou plustost d'opiniastreté, qu'il ne le feroit jamais, que l'Empereur qui le comptoit pour rien, aprés l'avoir mis en l'estat où il estoit, ne jugea pas qu'il l'en deust presser davantage, se contentant d'y obliger les autres Princes Protestans, comme il fit. Car enfin, depuis sa victoire, tout plia sous ses volontez en Allemagne: toutes les autres villes confederées qui tenoient encore pour leur

leur ligue, vinrent à l'envi se soumettre à tout ce qu'il voudroit leur ordonner; & il fallut mesme que le Lantgrave, malgré toute sa fierté & son orgueil, qui avoit toûjours paru jusqu'alors indomptable, se vint remettre à sa discretion. ANN. 1547.

Il est vray, qu'il fit tout ce qu'il put pour n'estre pas réduit à une si honteuse extrémité, qu'il abhorroit plus que la mort. Mais comme il vit que l'Empereur toûjours inéxorable à son égard, & résolu de le voir à ses pieds tout prest à faire tout ce qu'on voudroit, s'estoit déja mis en marche pour s'en aller fondre sur luy avec son armée victorieuse: il prit enfin la résolution de suivre le conseil que luy donnerent le Duc Maurice son gendre & l'Electeur de Brandebourg, qui releverent un peu ses esperances. Car ils luy écrivirent que pourveû qu'il s'humiliast devant l'Empereur, s'abandonnant à sa discretion, qu'il delivrast le Duc Henri de Brunswic & son fils qu'il avoit pris en guerre, & qu'il accomplist quelques autres conditions rudes à la verité, mais pourtant assez supportables, veû l'estat où il se trouvoit, ils luy donnoient parole qu'on luy laisseroit la vie, les biens, & la liberté. Sur quoy s'estant fié à la parole de ces Princes, qu'il ne douta point qu'on ne luy deust inviolablement garder, selon la coustume des Allemans, qui font une profession toute particuliére de ne manquer jamais à observer exactement tout ce qu'ils ont promis:

ANN. 1547. il s'alla presenter à Hal en Saxe devant l'Empereur séant sur son Trosne en public, environné de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Empire & des Officiers de son armée. Là, s'estant mis à genoux, teste nuë, & les yeux baissez, ce qu'il avoit cent fois protesté, selon son humeur fiére & hautaine, qu'on ne verroit jamais, son Chancelier déclara de sa part, *Qu'il avoûoit son crime, pour lequel l'Empereur, a la discretion duquel il s'abandonnoit entièrement, le pouvoit traiter avec toute sorte de rigueur: mais qu'il le supplioit tres-humblement de luy pardonner pour l'amour de Dieu, de lever le ban de l'Empire tres-justement publié contre luy, de le recevoir en grace luy & ses sujets, promettant a sa Majesté Impériale une inviolable fidelité a l'avenir, & d'exécuter punctuellement tout ce qu'on avoit exigé de luy par les Articles qu'il avoit acceptez.*

A cela l'Empereur fit répondre en Alleman par un de son Conseil, en ces propres termes. *Encore que le Lantgrave de Hesse* Sleid. l. 19. *par sa propre confession, merite tous les chastimens imaginables pour sa rebellion: sa Majesté néanmoins, ayant égard à la soumission avec laquelle il s'est venu jetter à ses pieds & remettre entre ses mains, & aux instantes priéres des Princes qui ont intercédé pour luy, veut bien avoir la bonté de ne luy pas faire trancher la teste, comme il l'a merité, ni mesme de le punir par une entiere confiscation de ses biens, ni par une prison perpetuelle: mais*

elle luy fait grace, pourveû qu'il accomplisse ce qu'il a promis, suivant les articles qui luy ont esté accordez par la pure bonté de sa Majesté Impériale, Comme le Lantgrave, qui n'avoit dans l'esprit que ce que les Princes luy avoient promis, ne prit pas garde à ce mot de *perpetuelle*, il parut assez satisfait de cette réponse: mais il fut bien surpris lors qu'aprés avoir soupé chez le Duc d'Albe avec les deux Electeurs ses garands, il fut arresté prisonnier, & mis sous la garde d'un Capitaine Espagnol du Terce de Lombardie. Les deux Electeurs qui se plaignirent hautement de cette action comme d'une infraction manifeste du traité qu'ils avoient fait signer au Lantgrave, firent tous leurs efforts pour luy faire rendre la liberté. Ils remontrerent à l'Empereur qu'ils l'avoient promise au Lantgrave par les articles qu'ils luy avoient envoyez de sa part; ils le supplierent tres-instamment de dégager leur foy & la parole qu'ils avoient donnée; ils le conjurerent de vouloir du moins sauver leur honneur, & de ne pas souffrir qu'ils passassent desormais dans le monde pour des traistres & des perfides, qui avoient malheureusement trompé un pauvre Prince leur ami & leur parent, qui n'estoit venu que sur leur parole: & ils protesterent toûjours que s'ils eussent eû le moindre soupçon qu'on le deust arrester, ils ne luy eussent jamais conseillé de venir. Mais quoy qu'ils pussent dire, l'Empereur leur répondit toûjours qu'il

ANN. 1547.

ANN. 1547. ne ſçavoit pas ce qu'ils avoient promis au Lantgrave ; mais qu'il ſçavoit fort bien que dans les articles qu'il luy avoit accordez, & qu'on pouvoit voir dans l'acte authentique qu'on en avoit dreſſé, il n'eſtoit obligé qu'à ne le pas punir d'une priſon perpetuelle, & que s'ils luy avoient promis autre choſe, ils avoient outrepaſſé leur ordre.

Je ſçay bien que le Commandeur d'Alcantara dit que le Lantgrave qui ſe croyoit le plus habile homme de l'Allemagne à négotier, s'eſtoit pris luy-meſme en écrivant de ſa propre main & ſignant le traité, dans lequel, comme il n'eſt parlé que d'une priſon pepetuelle, il s'engageoit à demeurer priſonnier auſſi long-temps qu'il plairoit à celuy entre les mains duquel il ſe mettoit. Mais il eſt tout évident que cela ne peut eſtre, parce que ce Prince n'accepta, ni ne ſigna jamais d'autres articles que ceux qui luy furent envoyez par les deux Electeurs ; & il eſt certain que ces deux Princes proteſterent toûjours que par ces articles, qu'ils diſoient avoir receus de l'Empereur, ils avoient ſolennellement promis au Lantgrave la liberté ſans aucune reſtriction. Il y en a qui diſent que dans l'original du Traité que les deux Electeurs firent pour le Lantgrave, il y avoit effectivement *ſans aucune priſon* ; mais que le Duc d'Albe & Antoine de Granvelle Eveſque d'Arras, qui avoit ſuccedé dans le Miniſtere à ſon pere Nicolas de Granvelle, y changerent ce mot Alleman *einige*, qui ſignifie *aucune*, en celuy

Sleidan. l. 19.

Spond. ad hunc an. n. 10.

celuy de *ewigé*, qui veut dire *perpetuelle*; ce qui fut aisé, en faisant par un trait de plume de ces deux lettres *i*, *n*, un double *u* pour en former *ewigé*, que l'Empereur trouva dans ce Traité ainsi falsifié, quand il luy fut presenté par Granvelle. Mais comme Sleidan grand Lutherien, qui estoit sur les lieux, & qui n'omet rien de ce qui peut servir à la cause des Protestans qu'il soustient par tout, ne dit rien de cette horrible malice, qu'il n'eust pas manqué de reprocher à cét Evesque, je ne croirois pas aisément que ni luy, ni le Duc d'Albe qu'on n'a gueres accusé d'estre fourbe, eussent esté capables d'une si noire & si lasche action.

ANN. 1547.

Quoy qu'il en soit, ces Electeurs furent tellement irritez de la supercherie, laquelle ils crurent qu'on leur avoit faite aussi-bien qu'au Lantgrave, & plus encore de la maniere ignominieuse dont on traitoit ce Prince & le Duc de Saxe, que l'Empereur traisnoit par tout aprés soy dans les fers comme en triomphe; qu'encore qu'ils dissimulassent pour leur interest, qui ne leur permettoit pas de se déclarer en un temps où l'Empereur estoit si puissant, ils résolurent néanmoins dés lors de prendre l'occasion qu'ils trouveroient la plus propre pour s'en venger, & pour soulever l'Allemagne contre luy, comme ils firent sous le spécieux prétexte de défendre leur liberté contre celuy qui sembloit vouloir l'opprimer. Tant il importe à un victorieux de ne

ANN. 1547. se pas laisser si fort ébloüir au grand éclat de sa prosperité, qu'il ne voye plus que sa propre grandeur, & le mal qu'il peut faire. sans qu'on puisse s'y opposer ; & tant il est obligé pour son interest d'user moderément de sa victoire, & de bien traiter les vaincus, afin de conserver par sa bonté ce qu'il aura gagné par sa puissance. Mais Charles qui s'estant laissé séduire par sa bonne fortune, avoit changé de politique, ne songeoit plus, selon les conseils du Duc d'Albe toûjours porté à l'extréme séverité, qu'à se faire craindre des Allemans, ausquels il se rendit fort odieux, en distribuant leurs dépoüilles dans tous ses Estats, comme pour faire voir aux Espagnols, aux Italiens & aux Flamans qu'il avoit subjugé l'Allemagne.

Car ayant fait un prodigieux amas de prés de six cens piéces d'artillerie qu'il avoit tirées des villes confederées, & des forteresses du Duc de Saxe & du Lantgrave, il donna ses ordres pour en transporter cinquante à Milan, & cinquante dans les Chasteaux de Naples, prés de deux cens cinquante en Espagne, & trois cens dans les meilleures places de la Flandre, comme pour laisser en tous les païs de sa domination autant de monumens éternels de sa gloire, & de la honte de la Germanie. Aprés quoy il alla faire sur la fin de Juillet son entrée en triomphe à Ausbourg, où il avoit convoqué l'Assemblée générale des Estats de l'Empire, afin d'y travailler au rétablissemen

Sleid. l. 19. Thuan. l. 3.

ſement de la vraye Religion, & de l'unité de créance dans toute l'Allemagne, ce qu'il diſoit s'eſtre propoſé comme le fruit de ſa victoire. ANN. 1547.

Aprés donc qu'il eût remontré à l'ouverture qui ſe fit de cette Diéte au commencement de Septembre, qu'on avoit arreſté d'un conſentement général dans preſque toutes les Diétes précedentes, que pour terminer tous les differends touchant la Religion, il falloit un Concile Oecumenique en Allemagne, à quoy il avoit ſi utilement travaillé qu'il s'eſtoit enfin aſſemblé à Trente, ville des appartenances de la Germanie ſur la frontiere d'Italie, & que l'on y avoit déja tenu quelques ſéances: il demanda qu'il fuſt ordonné qu'on ſe ſoumettroit à toutes ſes déciſions. Comme l'on eût aſſez long-temps déliberé ſur ce ſujet, les avis ſe trouverent partagez. Les trois Electeurs Eccleſiaſtiques conclurent qu'on devoit s'y ſoumettre abſolument & ſans condition. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg avec le Palatin volurent bien recevoir ce Concile, mais aux conditions que demandoient les Lutheriens; & que les Catholiques ne pouvoient nullement accorder; & tous les autres Princes demandoient que tous s'y ſoumiſſent aprés qu'on y auroit oüi les Proteſtans. Sur quoy l'Empereur ayant demandé que l'on ſe repoſaſt ſur luy de cette affaire, tous les Electeurs, le Lantgrave meſme, ſur l'eſperance d'obtenir ſa liberté, & tous les autres Princes de-

ANN. 1547. l'Empire y consentirent, excepté le seul Duc de Saxe prisonnier, que l'on ne put jamais fléchir par aucune consideration divine ni humaine. Et comme en suite les Députez des villes Protestantes, pour ne pas s'attirer l'indignation de l'Empereur qu'on craignoit fort en ce temps-là, luy eûrent déclaré qu'ils ne vouloient, ni ne pouvoient s'opposer à ce que tous les Princes avoient résolu d'un consentement si Général : il fut enfin arresté sur la fin d'Octobre, que tous seroient obligez de se conformer aux décisions du Concile de Trente, dont il faut maintenant que je fasse voir l'estat, & le changement qui s'y fit tres-peu favorable aux affaires de l'Allemagne, aprés que j'auray briévement raconté ce qu'il avoit fait auparavant au sujet du Lutheranisme.

Car tandis que l'Empereur faisoit la guerre avec tant de glorieux succés aux confederez de Smalcalde, on travailloit à Trente sur la doctrine de la justification. Et comme c'est là le sujet qui avoit esté jusqu'alors le moins éclairci, & sur lequel Luther a formé les principaux articles de son héresie, & ses erreurs les plus pernicieuses que presque tous les autres héretiques, & sur tout les Zuingliens & les Calvinistes, quoyqu'ils soient séparez de sa secte, ont tirées de luy : de là vient que les Peres s'y appliquerent avec tant de soin & d'exactitude dans les Congrégations générales & particuliéres, qu'on employa plus de six mois à l'examiner avant que d'en former le Decret, qui

qui fut enfin publié dans la ſixiéme Seſſion le dix-ſeptiéme de Janvier de l'année precedente. Ce fameux Decret contient ſeize chapitres, dans leſquels, aprés avoir établi d'abord cette verité fondamentale du Chriſtianiſme, *Que les hommes, par le peché originel, eſtant nez enfans d'ire, & eſclaves de Satan, ſans toutefois avoir perdu leur franc arbitre qui demeura fort affoibli, ne peuvent eſtre delivrez ni par les forces de la nature, ni par la lettre de la Loy, mais ſeulement par la Rédemption de Ieſus-Chriſt qui eſt propitiation pour les pechez de tout le monde*; le Concile déclare, *Qu'encore qu'il ſoit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de ſa mort, mais ceux-là ſeulement auſquels le merite de ſa paſſion eſt communiqué. Que c'eſt par ce merite que ceux qui renaiſſent en Ieſus-Chriſt ſont juſtifiez, c'eſt à dire, ſont tranſportez de ce malheureux eſtat de peché & d'eſclaves, à celuy de grace & d'enfans de Dieu par adoption.* ANN. 1547.

De plus, que cette tranſlation, qu'on appelle la juſtification, eſt tout enſemble l'ouvrage de Dieu & de l'homme; de Dieu, qui par ſa grace prévenante qu'il donne par Ieſus-Chriſt ſeul, ſans aucuns merites de la part des hommes, les appelle interieurement, excitant leur volonté à ſe convertir, & à croire en luy; de l'homme, en conſentant librement à cette grace par cette grace meſme qu'il peut rejetter: de ſorte que les Infidelles concevant la Foy par l'oüie, croyent le choſes

ANN. 1547. qui ont esté promises & revelées de Dieu, & sur tout qu'ils peuvent recevoir le bienfait de la justification par la grace de Jesus-Christ nostre Redempteur. En suite se reconnoissant pecheurs devant Dieu, ils commencent à le craindre; puis ils s'élevent à l'esperance par la consideration de sa misericorde, se confiant en Jesus-Christ, qu'ils aiment deja comme celuy par les merites duquel on remet le peché qu'ils detestent par un vray repentir en quoy consiste cette Penitence qui doit préceder le Battesme, par lequel ils reçoivent enfin la justice ou la grace justifiante, qui les rend justes en effet, non de la justice de Dieu qui leur soit imputée, mais de la justice que Dieu répand dans leur cœur avec la charité par le Saint Esprit qui leur est donné. Ainsi l'homme est gratuitement justifié, non pas en croyant fermement que tous ses pechez luy sont pardonnez, mais par la Foy comme par le principe & la racine de la justification qui se consomme par la charité, sans laquelle la Foy ne nous unit pas parfaitement à Jesus-Christ, ni ne nous fait estre les membres vivans de son Corps.

Estant ainsi justifiez, plus ou moins, selon la mesure des dispositions qu'ils y ont apportées en cooperant à la grace, ils peuvent croistre tous les iours en cette justice par l'observation des Commandemens de Dieu, qu'on ne peut dire sans blaspheme estre impossibles & par l'exercice des bonnes œuvres sans lesquelles c'est une erreur de dire qu'il y ait toûjours du peché, & qui en vertu de la promiss

qu

me Dieu a faite de leur donner récompense, sont autant de merites qu'ils peuvent acquerir, en perseverant dans le bien avec sa grace qui ne leur manque pas, estant certain que Dieu ne les abandonne point s'ils ne l'abandonnent luy-mesme les premiers. Mais aussi d'autre part, pour les tenir toûjours dans une crainte salutaire, avec une grande application afin de rendre leur vocation certaine par leurs bonnes œuvres, ils ne peuvent jamais estre asseûrez de toute certitude, sans une speciale revelation, qu'ils persevereront jusqu'à la fin, & consequemment qu'ils seront sauvez, quoy-qu'ils doivent avoir une tres-grande confiance en Dieu, & aux merites infinis de Jésus-Christ son Fils & nostre Rédempter qu'ils le seront. ANN. 1547.

Que si l'homme perd cette grace de la justification, laquelle on peut perdre non-seulement par l'infidelité, mais encore par tout autre peché mortel, il la peut recouvrer en vertu des merites de Jesus-Christ, par le Sacrement de Penitence, qui n'enferme pas seulement l'horreur & le repentir de ses pechez, comme la Penitence du Baptesme, mais aussi la Confession, au moins en desir, pour la faire quand on pourra, & la satisfaction pour la peine temporelle qui n'est pas remise dans ce Sacrement comme elle l'est dans le Baptesme.

Voilà le précis de la Doctrine Catholique sur ce point de la justification, comme elle est exposée par le Concile, qui ajouste trente-trois anathémes contre autant d'erreurs qui luy sont opposées, dont les unes

sont

ANN. 1547. sont des Pelagiens, qui donnent tout à l'homme, agissant par les seules forces de la nature ; & les autres des Lutheriens, qui attribuënt tout à Dieu seul operant en nous sans que nostre volonté qu'il emporte par une necessité insurmontable, y puisse rien contribuer librement de sa part.

Et pour consommer cét ouvrage, en établissant la Doctrine Catholique touchant les Sacremens, qui sont à proprement parler les sources de la grace de la justification : aprés qu'on eût bien éclairci cette matiere en plusieurs Congregations, on célebra le troisiéme de Mars la septiéme Session, dans laquelle on publia le Decret des Sacremens en général contenu en treize Canons, qui condamnent ceux qui, comme les Lutheriens, ont un sentiment contraire à celuy de l'Eglise Catholique, sur le nombre, l'instituteur, la necessité, la valeur, la matiere, la forme, & le Ministre des Sacremens. On en publia quatorze sur le Baptesme, & trois autres pour la Confirmation, que les Lutheriens, qui n'admettent que le Baptesme & l'Eucharistie, ne reconnoissent pas. On devoit définir en suite dans les Sessions suivantes ce qu'on est obligé de croire sur les cinq autres Sacremens : mais au lieu de cela l'on fit dans la huitiéme Session de l'onziéme du mesme mois le Decret de la translation du Concile à Boulogne, dont il faut maintenant que je traite exactement, parce que ce changement que se fit à contre-temps, com-

comme les Impériaux le fouſtenoient, eſt une des choſes qui, par les faſcheuſes ſuites qu'elle eût, empeſcha le plus la ruine entiere du Lutheraniſme, à laquelle on peut dire qu'il y avoit alors grande diſpoſition, aprés ce que l'Empereur venoit d'obtenir de l'Aſſemblée d'Ausbourg. ANN. 1547.

Il y avoit déja plus de huit mois que les Cardinaux Monti & Marcel Cervin Legats du Pape au Concile où ils préſidoient, avoient fortement entrepris de le faire transferer ailleurs, pour certaines raiſons qu'ils jugeoient tres-fortes, & qui en effet firent beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits de la pluſpart de ceux qui compoſoient cette aſſemblée. Car premiérement, dés qu'ils virent que la guerre eſtoit déclarée entre l'Empereur & les Conféderez, & que ceux-cy qui s'eſtoient mis les premiers en campagne s'eſtoient déja ſaiſi de la forteresſe de la Chiuſe, qui eſt la clef de la vallée par laquelle on entre de ce coſté-là dans le Tirol, d'où l'on peut deſcendre aiſément juſques à Trente, ils crurent qu'ils n'y eſtoient plus en ſeûreté, & qu'ils n'eſtoit nullement de la dignité du Concile qu'il demeuraſt expoſée de la ſorte à la diſcretion des Proteſtans, qui pouvoient venir fondre ſur eux lors qu'ils y penſeroient le moins, les ſurprendre & les inveſtir tout-à-coup dans une Ville peu fortifiée, & où ils n'avoient nulles forces capables de leur reſiſter. De plus, ils voyoient que la peur, dont les gens d'une profeſſion auſſi

Liter Card. Mont. ad Card. Farneſ. 23. Jun. an. 1546. ap. Pallavic. l. 8. c. 1. Liter. Card. Cervin. ad Maffei. 6. Julii ap. eund. ibid. Diar. Maſſar. ibid.

Pallavic. l. 8. c. 7.

ANN. 1547. aussi pacifique que la leur, sont d'ordinaire un peu plus susceptibles que les autres s'estoit effectivement emparée de ces bons Prélats, dont plusieurs disoient hautemen en pleine assemblée, que c'estoit tente. Dieu que de vouloir demeurer plus long temps à Trente, exposé à un danger si visible, & qu'en cette occasion chacun pou voit de luy-mesme pourvoir à sa seûreté, & se retirer chez soy, sans qu'il fust besoin n d'en obtenir, ni d'en demander la permission. C'est pourquoy ces Legats apprehendoient que si l'on ne transferoit le Concile il ne se rompist de luy-mesme, ce qui seroi perdre le fruit de tout ce qu'on avoit fai jusqu'alors, & de tant de peine qu'on avoi pris depuis si long-temps pour trouver le moyens de le convoquer, & de l'assembler comme on avoit fait. Davantage s'ils craignoient si fort du costé des Protestans qu'ils voyoient si puissamment ar mez, ils croyoient aussi d'autre part n'avoi gueres moins à craindre du costé de l'Empereur s'il demeuroit victorieux, parce qu comme il seroit alors absolument le maistre en Allemagne, il le seroit aussi du Concile, qui ne seroit plus libre s'il n'estoi transporté dans quelque ville qui ne fust pa sous sa puissance.

C'estoit-là le sentiment des deux Legats, mais principalement du Cardina Monti, qui avoit un interest particulier faire valoir extrémement cette raison. Ca dans un grand démeslé qu'il eut un jour e

Pallavic. l. 8 c. 7. & seq.

un

ne Congregation avec le Cardinal Madru- ANN. 1547.
e Evesque & Prince de Trente, ce Cardi-
al irrité de ce que le Legat avoit receû avec
uelque sorte de mépris les excuses qu'il
uy faisoit de quelques paroles qui luy a-
oient déplû, luy dit fort fiérement, *Sça-
hez qu'il m'importe tres-peu de quelle ma-
iere vous preniez mes paroles, car enfin je
uis Gentilhomme.* Alors le Legat piqué
usqu'au vif de ce reproche qu'on sembloit
uy faire de sa naissance qui n'estoit pas fort
noble, *Et sçachez vous-mesme*, luy repli-
qua-t-il brusquement, *que si vous estes
Gentilhomme, je ne suis point rotourier, &
que je sçauray faire en sorte que nous soyions
bientost en un autre lieu où les Gentils hom-
mes ne nous pourront plus faire d'insulte.*
Aussi comme s'il eust voulu montrer qu'il
çavoit garder sa parole en vray Gentilhom-
me, il se servit plus d'une fois de ce prétex-
e pour faire connoistre par cela mesme,
qui pourtant n'estoit dans la verité qu'une
chose de rien, que l'on n'estoit pas libre
à Trente, où celuy qui en estoit maistre
vouloit faire la loy mesme aux Présidens du
Concile. Mais c'est que la délicatesse de ce
qu'on appelle le point d'honneur, rend
ensibles les hommes les plus sages aux
moindres atteintes qu'ils reçoivent par cét
endroit, où ils ne peuvent rien souffrir sans
en témoigner leur ressentiment par des
actions qu'ils ne voudroient pas faire pour
d'autres injures beaucoup plus grandes que
celles cy ne le sont en effet.

ANN. 1547. Il y eût pourtant encore une raiso qu'on ne disoit pas, qui estoit beaucou plus forte que toutes les autres, & qui obligea ces Legats à poursuivre avec tant d'ar deur la translation du Concile. Ils voyoien que le Pape estoit fort vieux, & ils crai gnoient que s'il venoit à mourir tand qu'on estoit à Trente, le Concile qui au roit alors sans contredit l'autorité supre me dans l'Eglise, & qui pourroit estre ap puyé de l'Empereur, & vray-semblable ment des autres Princes, n'eust point d'e gard à cét article de la Bulle de la convoca tion, qui vouloit qu'en ce cas ce ne fust pa au Concile, mais aux Cardinaux d'élire u nouveau Pape, & qu'il ne voulust faire cet te election au préjudice du Sacré College C'est pourquoy ils avoient si grande envi qu'on transferast au-plustost le Concil hors des terres de l'Empire, & qu'on le tin en quelqu'une des Villes de l'Estat Eccle siastique, où, comme ils seroient les mai stres, ils ne craindroient pas qu'on les dé pouïllast de ce droit dont ils estoient e possession depuis plusieurs siécles. A la ve rité ils ne proposoient pas cette raison a Pape Paul, qui apparemment ne l'eust pa fort goustée; les hommes, quelque vieu qu'ils soient, ne se laissant pas volontie persuader qu'ils soient en estat de mour si-tost: mais elle les obligea à luy exager extrémement les autres, comme ils firei avec empressement, & sur tout le dang évident qu'il y avoit que le Concile ne trou

V. Pallavic. l. 8. c. 15.

rouvast bientost anéananti par la retraite AN N. 1547.
es Evesques qu'on ne pouvoit plus retenir.
Le Pape néanmoins, nonobstant toutes
es raisons, tint ferme quelque temps, &
e voulut pas consentir dabord à cette
ranslation qu'il voyoit bien qui déplairoit
nfiniment à l'Empereur. Aussi ce Prince
ut tellement surpris, & tout ensemble si Pallavic. l. 8. c. 8. & seq.
ort irrité, quand il apprit de ses Ambassa-
eurs ce qu'on faisoit & à Trente & à Ro-
ne pour faire transferer ailleurs le Concile,
u'il ne put s'empescher, dans la colere où
estoit, de dire hautement que s'il enten-
oit plus parler d'une chose si déraisonna-
le, il s'accorderoit sur le champ avec les
rotestans, en leur accordant ce qu'ils pré-
endoient obtenir de luy. Sur tout, il s'em-
orta d'une terrible maniere contre le Car-
inal Cervin, qui poursuivoit cette affai-
e plus ardemment que tous les autres. Il
lla mesme, dans ce furieux transport, jus-
ues à des menaces tout-à-fait indignes
'un si grand Prince. Mais enfin estant re-
enu peu de temps aprés de cét emporte-
nent, il fit succeder le zele à la colere, &
it en Empereur vrayment Chrestien,
u'encore qu'on luy conseillast en cette
encontre de s'accorder avec les Protestans
ui l'estoient venu attaquer avec une armée
e cent mille hommes, luy qui n'en avoit
as alors vingt mille, il poursuivroit néan-
noins cette guerre qu'il n'avoit entreprise
ue pour la gloire de Dieu, & pour le bien
e l'Allemagne; & cependant qu'il ne lais-
seroit

ANN. 1547. seroit pas de s'opposer de tout son pouvoir à cette translation, qui ruineroit absolument tout ce qu'il avoit fait jusques alors, & ce qu'il prétendoit encore faire pour ramener les Protestans à l'Eglise Catholique, faisant en sorte qu'ils se soumissent aux décisions du Concile, ce qu'il ne pourroit jamais faire si l'on le transportoit ailleurs.

En suite ses Ambassadeurs agirent par ses ordres & à Rome & à Trente avec toute la vigueur imaginable, pour empescher cette translation, qu'ils disoient devoir rompre toutes les mesures qu'on avoit prises pour la réduction des Lutheriens. Ils réfuterent, sans beaucoup de peine, toutes les raisons qu'on alleguoit pour faire quitter Trente. Ils firent voir, *Qu'il n'y avoit nulle apparence de danger du costé des ennemis; Que Trente estoit couvert du Tirol & de la Baviere dont ils n'osoient seulement s'approcher; Qu'on les avoit déja chassez au-delà du Danube, & que, selon toutes les apparences, ils alloient bientost disparoistre, veû la vigueur avec laquelle l'Empereur, qui estoit à leurs trousses, les poursuivoit; Que cette peur qu'on avoit conceûe n'estant donc qu'une terreur panique, on ne devoit pas apprehender que le Concile cessast par la retraite des Evesques; Que comme l'Empereur & les autres Princes empescheroient bien que les Prélats, qui leur estoient sujets, ne se retirassent, le Pape le pouvoit faire aussi aisément à l'égard des siens; Que ce que*

ue l'on craignoit, ou qu'on faisoit semblant ANN. 1547.
craindre pour la liberté du Concile, n'é-
it qu'une pure illusion: Que l'Empereur,
en loin de s'en approcher avec son armée
en éloignoit toûjours de plus en plus, à me-
re qu'il poussoit plus loin ses ennemis; Que
s Peres avoient toute la liberté qu'ils pou-
oient souhaiter, & qu'on ne demandoit au-
e chose, sinon qu'ils décidassent des points
ntestez, selon qu'il plairoit au Saint Esprit
leur inspirer ce que l'on doit croire sur ces
Articles, afin que toute l'Allemagne, que l'on
speroit bientost obliger à se soumettre à ses
ecrets, n'eust plus desormais qu'un esprit,
qu'une créance. Enfin, ils dirent tant
choses contre cette translation, & ils fi-
nt si bien comprendre que l'Empereur ne
pourroit jamais souffrir, qu'encore que
Pape, qui, au sentiment de plusieurs, en
voit autant d'envie que ses Legats, non-
ulement leur eust permis, mais leur eust
mesme commandé de la publier, au cas
ue la plus grande partie du Concile y con-
ntist, pour éviter un plus grand mal: on
'osa néanmoins entreprendre de passer ou-
e, particulierement depuis qu'on vit que
Empereur, aprés avoir dissipé & ruiné cet-
grande armée de cent mille Confederez,
onnoit lieu d'esperer plus que jamais que
on obligeroit enfin les Protestans de s'en
apporter au Concile.

Ainsi les deux Legats desesperant de pou- *V. Pallavic. l. 8. c. 16.*
oir réüssir dans cette affaire de la transla-
ion qu'ils souhaitoient pourtant toûjours,

pri-

ANN. 1547. prirent enfin au mois de Décembre la réso lution de faire en sorte qu'on terminast au plustost le Concile par une prompte déci sion des autres points qu'on devoit encor esclaircir. Cela sans doute estoit le meil leur parti que l'on pouvoit prendre en cette occasion, parce qu'outre qu'il n'est nulle ment necessaire que les Conciles durent si long-temps, on eust évité par là ces lon gues interruptions de ce Concile, & ces grandes révolutions qui se firent dans les affaires, & qui empescherent enfin qu'on ne pust réduire les Lutheriens comme un Empereur victorieux l'eust pû faire en ce temps-là. Mais par malheur il survint peu de jours aprés un fascheux accident, qui ruina tout ce beau projet qu'avoient fait les Legats, & qui leur donna un prétexte tres-specieux de faire enfin réüssir le dessein de la translation qu'ils n'avoient quitté qu'à regret.

Pallav. l. 9. c. 13. & seq. Or cét accident fut que sur la fin du mois de Février de l'année suivante la ville de Trente commença d'estre affligée d'une assez dangereuse maladie, que l'on disoit estre le pourpre, avec quelque apparence qu'il pourroit bientost se changer en peste. Il arriva mesme que le Général des Cordeliers qui fut frapé de cette maladie, en mourut, & fut bientost aprés suivi d'un Evesque emporté en tres-peu de temps comme luy, & de quelques-uns de la suite de ces Prélats, qui en prirent si fort l'alarme, que la pluspart se disposerent à se re-

tirer

tirer du Concile. Alors les Legats ne manquerent pas de prendre une si belle occasion de remettre sur le tapis l'affaire de la translation qu'ils jugeoient necessaire absolument pour le bien de l'Eglise. Car si tous les autres se retirant, ils demeuroient avec les seuls Impériaux, qu'ils voyoient que la crainte de l'Empereur, plus grande encore que celle de la maladie, empescheroit de sortir de Trente: alors, ou le Concile seroit dissous, ce qu'ils croyoient devoir ruiner les affaires de la Religion; ou s'il subsistoit encore par leur presence, ils voyoient bien que ne s'y trouvant avec eux que des sujets de l'Empereur, il en seroit le maistre pour faire conclure tout ce qu'il luy plairoit touchant la réformation, & c'est ce qu'ils ne vouloient pas souffrir. C'est pour quoy, sans attendre sur celà de nouveaux ordres du Pape, ils proposerent cette affaire le neuviéme de Mars en pleine assemblée; où, aprés avoir exposé le danger où l'on estoit, selon l'attestation qu'en avoit donnée le célebre Medecin Jerôme Fracastor, qui servoit alors le Concile, que douze Evesques s'estoient deja retirez pour cela, & que plusieurs autres estoient sur le point de les suivre, ils protesterent qu'ils estoient tout prests de prendre, à la pluralité des voix, tel parti qu'on voudroit, pourveû qu'on ne parlast point de dissoudre le Concile. Alors le Cardinal Pacheco, Chef des Impériaux, soustint qu'on ne pouvoit rien conclure sur cela, sans avoir sceû auparavant

ANN. 1547.

ANN. 1547. vant la volonté du Pape & de l'Empereur. Il y en eût quinze de son avis ; presque tous les autres, sans hésiter, dirent tout d'une voix que l'extréme danger de la vie où ils se trouvoient, les dispensoit assez d'attendre ce consentement, quand mesme il seroit d'ailleurs necessaire. Et tout ce que put obtenir ce Cardinal, fut qu'on differa de deux jours à faire le Decret.

Le lendemain donc on s'assembla de nouveau pour déliberer encore sur cette affaire ; & le jour suivant onziéme du mois que se tint la huitiéme Session, aprés que le Cardinal Monti eût remontré que la suspension du Concile qui avoit esté proposée par quelques-uns, n'estoit en effet autre chose qu'une dissolution du mesme Concile, qui ne pouvoit subsister que par la translation qu'il en falloit faire dans une ville commode comme estoit celle de Boulogne, le Cardinal Pacheco,& les Espagnols firent tous les efforts imaginables pour s'y opposer. Ils dirent, *Que ces prétendues fiévres pourprees dont on faisoit tant de bruit, n'estoient qu'un faux prétexte qu'on prenoit pour s'excuser sur la necessité ; Qu'il estoit évident qu'on avoit suborné le Medecin du Concile, & luy du premier Legat, pour donner une attestation de ce qui n'estoit pas, & à laquelle les Medecins de Trente n'avoien jamais voulu souscrire ; Qu'on sçavoi d'eux & des Curez qu'il n'y avoit pas plu de quarante malades dans toute la Ville, & qu'entre ceux-cy il ne s'en trouveroit qu*

cin-

cinq qui eussent cette sorte de fiévre qu'on disoit estre si contagieuse; Que quand mesme le danger seroit bien plus grand qu'il n'étoit, on ne pourroit néanmoins transporter le Concile dans une autre ville, sans sçavoir si l'Empereur, le Roy Tres-Chrestien, & les autres Princes qui avoient agrée Trente le trouveroient bon; Qu'en tout cas, s'il falloit le transporter ailleurs, ce devoit toûjours estre en Allemagne, puis que c'est le lieu qu'on avoit toûjours demandé, & qu'on prétendoit avoir accordé en nommant la Ville de Trente; Que si on l'abandonnoit pour Boulogne, qui est non-seulement en Italie, mais aussi dans les Estats du Pape, on donnoit un juste sujet aux Protestans de dire qu'on les avoit trompez, puis qu'en effet dans toutes les Diétes on leur avoit toûjours promis un Concile général & libre en Allemagne, & qu'ensuite on ruinoit le dessein qu'avoit l'Empereur de leur faire accepter les décisions du Concile. Mais enfin, quoy qu'ils pussent dire, on répondit à tout, en soustenant toûjours que le danger estant extréme, la necessité qui n'a point de loy, obligeoit le Concile à se transporter ailleurs, depeur qu'il cessast absolument d'estre. Et quoy-qu'ils protestassent qu'ils ne sortiroient point de Trente, où eux seuls seroient le Concile legitime, on ne laissa pas de passer outre; & de cinquante-six Prelats qui estoient alors au Concile, trente-huit ayant opiné pour la translation à Boulogne contre quatorze qui la rejeterent, & quatre autres qui biaiserent, on en

ANN. 1547.

 fit

ANN. 1547. fit le Decret, dans lequel on mit que la prochaine Session neuviéme y seroit celebrée au jour assigné, qui estoit le vingt & uniéme d'Avril. Aprés cela, dés le lendemain douziéme de Mars, deux ans aprés que le Concile eût commencé à Trente, les deux Legats avec tous les Prélats de leur parti en partirent pour Boulogne, & les Impériaux avec le Cardinal Pacheco demeurerent à Trente.

V. Spond. ad hunc. ann. Cela sans doute eust esté capable de faire un schisme, si l'Empereur n'eust pris soin de le détourner par sa prudence & par sa piété, qui l'empescherent en cette occasion de se venger aux dépens de l'Eglise, de l'injure qu'il croyoit avoir receuë, & qu'il ressentit assez vivement. Il est vray qu'il ordonna à ses Evesques de demeurer à Trente ainsi qu'ils l'avoient résolu: mais il leur défendit d'y célebrer aucune Session, parce qu'il ne vouloit pas qu'il se fist un si grand scandale dans l'Eglise, où l'on eust veû deux Conciles pour un, & Autel contre Autel; & cependant il fit tous ses efforts auprés du Pape pour l'obliger à remettre les choses en l'estat où elles estoient. En effet, il n'eût pas sitost appris cette nouvelle, comme il estoit sur le point de marcher contre l'Electeur de Saxe, qu'il dépescha un courier à son Ambassadeur à Rome, avec ordre de faire de sa part au Pape les instances les plus pressantes, pour l'obliger à renvoyer promptement ses Legats à Trente. Mais comme il vit qu'il ne re-

cevoit pour toute réponſe que de fort honneſtes excuſes, fondées la pluſpart ſur la maladie qu'on diſoit eſtre à Trente ; & que d'ailleurs il ſe trouvoit que cette maladie n'avoit eû aucune dangereuſe ſuite, & qu'on s'y portoit bien : il crut qu'on le joûoit. Et comme il n'y a rien de plus ſenſible à un grand Prince, & à un Prince victorieux comme il eſtoit alors, que la ſeule ombre du moindre mépris : il entra tout-à-coup dans la colere la plus grande où jamais on l'euſt veû, juſqu'à chaſſer le Nonce du Pape de ſa preſence, & à luy dire, ſur ce qu'on avoit propoſé Rome pour y tenir le Concile, *qu'il ſçauroit bien aller à Rome quand il luy plairoit pour y en faire luy-meſme celebrer un, qui donneroit bon ordre à tout ; & que le Pape eſtoit un vieillard opiniaſtre qui vouloit perdre l'Egliſe.* Aprés quoy il ne laiſſa pas de pourſuivre ſa pointe, & d'aller faire en Saxe les belles choſes que nous avons veuës, tandis que le Pape invitoit tous les Eveſques, & les preſſoit de ſe rendre à Boulogne. Mais enfin, comme il vit qu'il ne s'y rendoit que des Italiens, il fut obligé d'ordonner qu'on n'y décidaſt rien non plus qu'à Trente.

ANN. 1547.

V. Pallav. l. 9. c. 19.

Non manchera Concilio che ſodisfaccia a tutti, è rimedii al tutto. Il Papa è un Vecchio oſtinato, e vuol ruinar la Chieſa *Pall. l. 9. c. 19. ſub fin ex Ep. Verall. ad Farneſ.*

C'eſt ainſi que les choſes ſe paſſerent de part & d'autre, juſques à ce que l'Empereur, aprés avoir glorieuſement triomphé du Lantgrave & du Saxon, & réduit toute l'Allemagne, alla tenir la Diete d'Auſbourg, où il travailla avec tant de ſuccés à la réduction des Lutheriens, qu'ils s'obligerent

ANN. 1547. rent par un acte authentique à se soumettre aux Decrets du Concile qui se tiendroit à Trente. Car alors, croyant avoir mis tout le droit de son costé, & fait tout ce qu'on pouvoit attendre de luy pour l'interest de la Religion, il envoya le Cardinal de Trente au Pape, pour luy remontrer de sa part, *Qu'il ne tenoit desormais qu'à luy seul que cette grande affaire ne fust consommée, en rétablissant le Concile à Trente, sans quoy il étoit tout clair que les Protestans ne s'estoient obligez à rien; Que sa Sainteté n'auroit jamais une si belle occasion de s'aquerir une gloire immortelle, en reünissant toute l'Allemagne, aprés tant de troubles, dans une seule Foy, sous l'obeïssance du Saint Siége, ce que ses deux Predecesseurs n'avoient pû faire; Que si elle s'en prévaloit, comme on avoit sujet de l'esperer, il luy promettoit toute sorte d'assistance, en tout ce qui pourroit servir à l'avancement & à la gloire du Saint Siége: Et si elle refusoit de condescendre à une si juste demande qu'on luy faisoit pour un aussi grand bien que celuy de la réduction des Lutheriens, il sera déchargé devant Dieu & devant les hommes du blâme de tous les maux que ce refus pourra produire dans l'Eglise, & qu'on ne les luy pourra jamais imputer aprés ce qu'il a fait & qu'il fait encore pour les détourner.* Et parce qu'il avoit appris qu'une des raisons qu'on alleguoit pour ne pas retourner à Trente, estoit la crainte que quelques-uns avoient, qu'au cas que le Saint Siége vint à vaquer durant le

Sleidan. Pallav. l. 10. c. 6. & seq. V. Spond. ad hunc. ann.

le Concile, ce Concile ne voulust faire l'élection du Pape, contre la clause expresse de la Bulle de la convocation, il ajouste, *Qu'il croit que ce cas n'arrivera pas: mais que s'il arrive, il engage sa foy, que ni luy, ni le Roy des Romains son frere, ne souffriront jamais que l'élection se fasse par d'autres que par les Cardinaux ausquels seuls ce droit appartient.* ANN. 1547.

Voilà ce que le Cardinal de Trente donna par écrit au Saint Pere, qui avoit peu auparavant receû des Lettres des Evesques d'Allemagne assemblez à Ausbourg, qui demandoient la mesme chose d'une maniere encore plus forte, en ce que sur la fin ils y protestoient qu'en cas de refus, ou mesme d'un trop grand retardement à les satisfaire sur un point de cette importance, ils seroient obligez de se pourvoir par d'autres voyes. De si fortes raisons accompagnées des pressantes sollicitations de l'Ambassadeur Mendoze, qui avoit déja déclaré qu'il avoit ordre de protester contre le Pape, au cas que l'on ne retournast à Trente, ébranlerent fort quelques-uns du conseil du Pape, qui crurent que pour ne pas s'attirer avec l'inimitié de l'Empereur, le blâme d'avoir empesché la réduction des Protestans, ce qui seroit fort honteux à un Pape, & pour éviter le danger tout manifeste où l'on estoit d'un pernicieux schisme, il valoit mieux rétablir le Concile à Trente. Les autres au contraire soustinrent, *Que puis que le Pape s'estoit déclaré*

ANN. 1547. *pour la translation qu'il avoit approuvée, il y alloit de son autorité & de son honneur de la maintenir; Que le Pape & l'Empereur estant aigris l'un contre l'autre au point où ils l'estoient, particulierement depuis l'assassinat tout nouvellement commis en la personne de Pierre Loüis Farnese Duc de Parme, du consentement tacite de l'Empereur, à ce qu'on disoit, il y avoit à craindre que le Concile qui seroit à Trente à sa dévotion, n'entreprist sur l'autorité du Pape comme on avoit fait à Constance & à Basle; & que nonobstant toutes les promesses de l'Empereur qui s'en feroit aisément dégager, ce mesme Concile ne se rendist maistre de l'élection des Papes, au préjudice du Sacré Collége: Que la promesse que les Protestans avoient faite de se soumettre au Concile qui se tiendroit à Trente, estoit sujete à mille explications qui la rendroient nulle. Et qu'enfin puis que le Concile s'estoit déterminé de luy-mesme fort librement à quitter Trente, ce n'estoit point à l'Empereur de l'y renvoyer malgré qu'il en eust, & contre le sentiment du Pape & des autres Princes, & sur tout du Roy Tres-Chrestien, qui avoient approuvé le choix que l'on avoit fait de Boulogne où ils envoyoient leurs Ambassadeurs & leurs Evesques.*

V. Pallav. l. 10. c. 9. 10. Toutes ces raisons ayant esté bien examinées par les Legats & par les Peres assemblez à Boulogne, le Pape, suivant leur avis, répondit le vingt-septiéme de Décembre, en plein Consistoire, a Mendoze, *Qu'il n'e-*

toit

toit pas de la dignité du Concile, qui s'estoit transporté à Boulogne pour de bonnes raisons, de s'aller rejoindre à ce peu d'Evesques, qui s'en estant separez, demeuroient encore à Trente: Qu'ainsi il falloit avant toutes choses qu'ils allassent se réünir à leur corps à Boulogne, & qu'alors ils délibereroient tous ensemble sur leur retour à Trente, afin que comme le Concile en estoit sorti librement, il y retournast librement, s'il jugeoit qu'il fust expedient d'y retourner. De plus, qu'il estoit necessaire, avant qu'on en déliberast, que les Protestans s'expliquassent un peu mieux sur la promesse qu'on disoit qu'ils avoient faite de se soumettre au Concile qui se célebreroit à Trente; Qu'ils déclarassent nettement ce qu'ils entendoient par ce mot de Concile, depeur qu'ils ne s'en figurassent un de toute autre nature que ceux que l'Eglise avoit toûjours tenus pour vrais Conciles, & qu'ils assûrassent qu'ils recevroient aussi-bien les Decrets qu'on avoit déja faits, que ceux que l'on feroit encore; Enfin que le Concile, au cas qu'il retournast à Trente, vouloit estre asseûré d'y avoir une pleine & entiere liberté d'y demeurer, ou de se retirer, ou de se transporter ailleurs, de continuër plus ou moins de temps, & d'en user enfin en toutes choses comme il jugeroit estre pour le mieux. Il ajousta, *Que c'estoient-là les sentimens du Concile que luy & le Sacré College jugeoient estre tres-raisonnables & tres-conformes aux anciens Canons, & aux Decrets des Saints Peres; Et que comme tout Concile,* ANN. 1547.

ANN. 1547. *pour estre legitime, devoit estre libre, aussi ne pouvoit-il entreprendre de le violenter, sans rendre tous ses Actes nuls, & violer en mesme temps les plus saintes Loix de l'Eglise.*

On ne sçauroit exprimer à quel point cette réponse irrita l'Empereur, qui se voyoit décheu de l'esperance d'obtenir ce qu'il croyoit estre si juste, & sur quoy il avoit compté pour la réduction des Protestans. Il résolut aussi de ne plus rien ménager, & de pousser son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller, dans l'estat d'une si florissante prosperité où la bonne fortune l'avoit mis. En suite il envoya ses ordres à son Ambassadeur Mendoze & aux Docteurs Vargas & Velasco de faire à Rome & à Boulogne la protestation qu'on tenoit toute preste, & dont on avoit deja menacé le Pape. Les Docteurs la firent le sixiéme de Janvier à Boulogne dans l'Assemblée des Peres, où, aprés avoir exposé fort au long tout ce que l'Empereur avoit fait pour faire assembler un Concile à Trente, que tous les Princes avoient agrée, & à l'autorité duquel il avoit enfin fait en sorte que les Protestans se soumissent, ils produisirent toutes les raisons pour lesquelles ils prétendoient que la translation qu'on en avoit faite à Boulogne estoit nulle. Ils dirent que le Pape qui devoit l'avoir empeschée, n'avoit pas laissé néanmoins de l'approuver, & d'appeller Concile Oecumenique une Assemblée qui n'estoit qu'un Conventicule sans autorité; que quand mes

ANN. 1548. *V. Pallav. l. 10. c. 11. 12. Spond. ad hunc ann.*

mesme ceux qui la composoient, auroient pû se retirer de Trente, comme ils avoient fait, contre la foy publique, sous un faux prétexte qui avoit cessé avec la maladie depuis tres-long-temps, ils estoient obligez maintenant d'y retourner comme ils l'avoient promis eux-mesmes quand ils en étoient sortis; que la réponse qu'ils avoient fait faire par le Pape aux dernieres instances de l'Empereur, n'avoit rien de solide, & n'estoit qu'une pure illusion qui se détruisoit d'elle-mesme, & un artifice grossier dont on s'estoit voulu servir mal-à-propos, pour se moquer indignement d'un si grand Prince. Ils conclurent enfin, que si les Legats & les Evesque ne retournoient à Trente pour y continuër le Concile, comme on les en pressoit encore de la part de l'Empereur pour la derniere fois, ils protestoient que tout ce que feroit cette Assemblée, qu'on ne pouvoit tenir pour un Concile legitime, seroit nul; & que puis qu'elle negligeoit de pourvoir au bien public, & au repos de l'Eglise, l'Empereur qui en étoit par office le protecteur, ne manqueroit pas d'en prendre le soin, & de se servir pour cela de tout le pouvoir que luy donnoient le droit & les Decrets des Saints Peres. ANN. 1548.

Sur cela ils donnerent cette protestation par écrit au Legat Monti, qui, aprés avoir aussi protesté avec beaucoup de force, qu'ils souffriroient plustost tous le martyre, que de souffrir que l'Empereur, qui estoit le fils & non pas le maistre de l'Eglise,

ANN. 1548. disposast ainsi du Concile à sa volonté, dit à ces deux Docteurs qu'on leur donneroit par écrit leur réponse dans quatre jours. Mais ils se retirerent sans l'attendre, & sept jours aprés l'Ambassadeur Mendoze fit à Rome juridiquement au Pape & aux Cardinaux, en presence de tous les autres Ambassadeurs, la mesme protestation, en changeant seulement quelques termes à l'égard des personnes ausquelles il la faisoit, & le Pape luy donna jour au premier de Février pour recevoir sa réponse, qu'il attendit selon l'ordre qu'il en avoit.

A la verité, le Pape fut étonné d'une protestation de cette force, qui menaçoit tout ouvertement l'Eglise d'un schisme qui eust fait bien du mal, si ce sage Pontife ne l'eust détourné prudemment en prenant un biais fort adroit pour maintenir la dignité du Saint Siége, sans néanmoins refuser à l'Empereur ce qu'il luy demandoit comme il l'avoit fait jusqu'alors. Le Pape donc fit répondre de sa part à l'Ambassadeur, le jour de cette audiance, en plein Consistoire, *Que sa Sainteté avoit esté fort surprise d'abord de l'oüir parler comme il avoit fait par ces sortes de protestations, qui sont de tres-mauvais exemple, & ne se font d'ordinaire que par des gens qui se sont déja soustraits de l'obéissance de l'Eglise, ou qui songent à s'en retirer. Mais qu'aprés avoir bien examiné l'ordre qu'il avoit receû de l'Empereur son maistre, elle avoit eû tout sujet de se consoler, ayant trouvé que son* *Am-*

V. Palav. l. 10. c. 13.

Ambassadeur l'avoit tres-mal entendu, parce qu'en effet l'Empereur ne luy avoit pas ordonné de faire cette protestation contre le Pape & le sacré College ; mais seulement de protester en leur presence contre les Peres de Boulogne, pour y avoir transporté de leur autorité le Concile, contre le sentiment de leurs Collegues qui estoient demeurez à Trente, & soustenoient qu'ils ne l'avoient pû faire. C'est pourquoy, puis que l'Empereur s'aquitoit en cela tres-sagement du devoir d'un Princé Chrestien, en s'adressant au Pape comme au juge naturel & souverain de cette cause pour avoir justice, il ne manqueroit pas de la luy rendre, aprés avoir bien examiné cette affaire. Sur quoy il commit quatre Cardinaux pour luy en faire le rapport, & ordonna que ceux de Boulogne envoyeroient à Rome trois Evesques de leur corps, & ceux de Trente trois autres du leur, pour y produire leurs raisons, défendant cependant aux uns & aux autres de rien entreprendre jusqu'à un jugement définitif de cette affaire.

ANN. 1547.

Ibid. 14. & 17.

Ceux de Boulogne obeïrent à cét ordre, & envoyerent leurs trois Députez à Rome. Mais ceux de Trente s'en excuserent, sur ce que leurs Collegues, en sortant de Trente, ce qu'ils ne devoient pas avoir fait, avoient promis de retourner aussitost que le danger de la contagion auroit cessé, & que les Protestans seroient disposez à recevoir les Decrets du Concile : que puis que ces deux choses estoient arrivées, l'une presque au

ANN. 1548.

mesme temps qu'on s'estoit retiré de Trente, & l'autre depuis la victoire de l'Empereur, qui l'avoit toute consacrée au bien de la Religion, il ne s'agissoit plus de plaider, mais seulement de rétablir promptement le Concile à Trente, ce que la voix publique faisoit entendre à tout le monde estre desormais l'unique moyen efficace pour ramener les Protestans d'Allemagne à l'obeïssance de l'Eglise. Le Pape, qui d'une part ne pouvoit prononcer en cette cause contre les Peres de Boulogne, sans se condamner luy-mesme, qui avoit approuvé si hautement tout ce qu'ils avoient fait, ni de l'autre aussi juger contre ceux de Trente, sans se mettre en danger évident de voir un schisme formé dans l'Eglise, ne fut pas trop marri d'avoir cette occasion de ne pas porter un jugement si difficile à rendre, & qu'il ne rendit aussi jamais, ayant esté prévenu de la mort.

Ainsi depuis qu'on fut sorti de Trente, on ne fit rien à Boulogne que prolonger le temps auquel on feroit de nouveaux Decrets,& il fallut mesme quelque temps apres que l'on suspendist le Concile. De sorte que cette translation dont on se fust fort bien passé, ne produisit autre chose, sinon que ce Concile, qui pouvoit alors si utilement agir, fut interrompu prés de quatre ans entiers,apres quoy on le rétablit enfin à Trente,comme on l'avoit si souvent demandé. Mais par malheur les choses n'estoient plus en ce temps-là disposées comme auparavant

Pallavic. l. 11. c. 4

pour

pour le bien de la Religion en Allemagne. ANN. 1548.
Car ni les Proteſtans qui avoient eû durant un ſi long intervalle le loiſir & les occaſions de ſe remettre, n'eſtoient plus réſolus de recevoir les déciſions du Concile, ni Charles-Quint, que ſa bonne fortune à laquelle il ſe fioit trop, ne ſervoit pas toûjours avec une exacte fidelité, ne ſe trouvoit plus en eſtat de les y obliger. Tant il importe en toutes ſortes d'affaires, & ſur tout en celles qui ſont de plus grande importance, de ſçavoir bien prendre ſon temps & l'occaſion favorable d'où le bon ſuccés qu'on prétend avoir, quand on les entreprend, dépend plus encore que du travail, des forces de l'eſprit, & de l'induſtrie de ceux qui s'y appliquent. Mais outre ce grand mal qui vint de cette inutile tranſlation du Concile, & duquel on ne s'apperceût que trop en ce temps-là, il ſe fit encore en celuy-cy un autre changement qui cauſa de nouveaux troubles par ce fameux *Interim* que Charles-Quint entreprit de faire, en attendant ce Concile, qu'il voyoit bien n'eſtre gueres en eſtat de pouvoir eſtre ſi-toſt rétabli. Et c'eſt ce que nous allons voir dans le Livre ſuivant.

HISTOI-

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU CINQUIE'ME LIVRE.

L'*Occasion qui fit naistre l'*Interim. *Ceux qui en firent le projet. L'Empereur demande au Pape des Legats pour faire conjointement avec ses Theologiens une formule de créance commune aux deux partis. Le Pape s'y accorde. Les Cardinaux & les Ministres du Roy Henri II. s'y opposent, & au retablissement du Concile à Trente. Ce que contient l'*Interim. *Comment il fut accepté dans la Diete. Ce qu'on a dit pour & contre l'*Interim. *Les Protestans sont ceux qui se déclarent le plus hautement contre cette Constitution Imperiale. Autre Constitution de Charles Quint pour la réformation des mœurs & de la discipline. Il punit ceux qui refusent son* Interim. *Les diverses Sectes d'Interimistes. Division entre les Lutheriens. Synodes Provinciaux conformes à l'*Interim. *Le Pape donne pouvoir à ses Legats de permettre à quelques-uns la Communion sous les deux especes à certaines conditions. La mort de ce Pape & son éloge. Le Conclave suivant, & l'exaltation de Jules III. Il rétablit le Concile à Trente. Onziéme & douziéme Session. Histoire de la guerre que le Pape fit aux Farneses qui s'estoient mis sous la protection du Roy. Protestation du Roy faite par son Ambassadeur*

deur en plein Consistoire & par l'Abbé de Bellozane au Concile. Le Pape obtient la paix qu'il demande au Roy. La difference qu'il y a entre le Saint Siege & le Pape, & comment on peut estre bien avec l'un, & mal avec l'autre. Treiziéme Session du Concile. Quatorziéme Session. Les Ambassadeurs de l'Electeur de Brandebourg rendent obeissance au Concile. Les Ambassadeurs de Maurice & des autres Protestans refusent de s'y soumettre. Nouvelle suspension du Concile. Histoire de la révolte du Duc Maurice & de la guerre qu'il fit à l'Empereur. L'alliance du Roy Henri II. avec les Princes Protestans pour des raisons purement politiques sans toucher à la Religion. Manifeste du Duc Maurice. Sa perfidie, ses progrés, & sa marche jusqu'à Inspruch, où il pensa surprendre l'Empereur, qui s'enfuit de nuit en grand desordre. La Pacification de Passau où les Lutheriens obtiennent le libre exercice du Lutheranisme. Prise de Toul, Metz & Verdun. Les trois Eveschez demeurez au Roy en toute Souveraineté. Siége de Metz par Charles-Quint, qui est contraint de lever le siége. La trahison du Marquis Albert de Brandebourg. La bataille de Peine où il perd son armée, & le Duc Maurice la vie. Charles-Quint se dépouille de ses Estats; sa mort, & son éloge.

ON avoit souvent arresté dans les Diétes precedentes, que pour faire cesser les differends qui troubloient toute l'Allemagne au sujet de la Religion, on s'employeroit efficacement pour y faire celebrer un Concile général, ou du moins un National; & si ni l'un ni l'autre ne se pouvoit obtenir, que l'on tascheroit de dresser, par l'avis des Théologiens, une formule qui continst ce qu'il faut croire & observer en attendant les deci- ANN. 1548.

ANN. 1548. décisions d'un Concile auquel tous seroient obligez de se soumettre. Dans l'estat où estoient les choses, l'Empereur voyoit bien qu'il ne pouvoit esperer que l'on rétablist de longtemps le Concile à Trente, & que tandis qu'il n'estoit pas dissous, comme il ne l'estoit pas en effet, on n'en pouvoit célebrer un National. C'est pourquoy, comme il eût receû cette réponse que j'ay dit qui l'irrita si fort, & qu'on ne luy envoyoit pas mesme les Legats qu'il avoit fait demander au Pape par le Cardinal de Trente, pour travailler à cette formule; il résolut, conformément au résultat des déliberations précedentes, de la faire dresser par des Théologiens qui seroient députez de la *Sleid. l.20.* Diéte qu'il tenoit alors à Ausbourg. Pour cét effet, estant entré dans l'Assemblée le quatorziéme de Janvier, il dit que n'ayant plus que ce moyen pour achever de pacifier l'Allemagne, comme il le desiroit de tout son cœur, il la prioit de nommer des Théologiens, & qu'il en nommeroit aussi de son costé, pour examiner certains mémoires que des personnes tres-considerables luy avoient mis entre les mains, & qui contenoient un projet d'une confession de Foy qu'on pourroit suivre, en attendant ce qu'il plairoit au Saint Esprit d'en ordonner dans un Concile. Mais comme ceux que l'on nomma ne purent jamais s'accorder on trouva bon de s'en remettre à l'Empereur, qui entre tous ces Théologiens en choisit trois, qu'il jugea estre les plus pro-

bres pour reüssir dans une affaire de cette importance, d'où il s'estoit imaginé que dépendoit tout le repos de l'Allemagne. ANN. 1548.

Ceux-cy furent le célebre Jules Phlugius, à qui l'on avoit rendu depuis peu l'Evéché de Naumbourg, que les Lutheriens luy avoient osté, & qui s'estoit aquis beaucoup de réputation par ses doctes ouvrages, & singulierement par son beau Livre de l'Institution de l'homme Chrestien, qu'il écrivit contre Luther; le second fut Michel Helding Evesque titulaire de Sidon & Suffragant de Mayence, homme aussi tres-sçavant & tres-Catholique, & dont le mérite extraordinaire fut peu de temps aprés récompensé de l'Evéché de Mersebourg, & le troisiéme Jean Agricola d'Islebe, celuy-là mesme qui avoit travaillé dix-huit ans auparavant avec Melanchton & Brentius à la Confession d'Ausbourg, qui s'estoit fait depuis contre Luther chef de la secte des Antinomiens, c'est-à-dire, de ceux qui ne se croyoient pas obligez aux bonnes œuvres que la Loy prescrit, & qui enfin s'estoit fort raproché des Catholiques, aussi-bien que son maistre Joachin II. Electeur de Brandebourg, dont il estoit Prédicateur. Ces trois Theologiens, qui secondant l'intention de l'Empereur, avoient tres-grande envie de convenir dans une formule de Foy que les Lutheriens pussent recevoir, s'appliquerent à ce travail avec grande assiduité, examinant tres-exactement

Suri. in Comment. Prateol. in Antinom.

Hominesque Evangelicos non obligari ad bona opera divinæ legis. *Staphyl.*

Sleid. l. 20.

ces

ANN. 1548. ces memoires qu'on leur avoit donnez, changeant ce qu'ils y trouvoient à redire, ajoustant ce qui leur sembloit y manquer & les rectifiant ainsi à diverses reprises, pou les mettre enfin en l'estat où ils croyoien qu'on les pourroit faire accepter. Et cepen dant Charles-Quint receut par un Envoy du Pape la derniere réponse qu'il avoit fai à la protestation de Mendoze, en se faisan juge du different qui estoit entre les Pere de Boulogne & ceux de Trente au sujet d la translation.

Alors ce Prince qui n'avoit procuré l Concile que pour réunir les Allemans dan une mesme créance, luy fit dire par cét Ex prés, que pourveu qu'on en demeurast o l'on en estoit, sans juger l'affaire de la transl lation, & qu'on luy envoyast les Legats qu'i avoit demandez, pour faire conjointemen avec ses Theologiens un réglement de cré ance & de discipline, qui pust estre accept des uns & des autres, il ne demanderoit plu le rétablissemeut du Concile à Trente, parc qu'en ce cas-là n'y ayant plus de differen sur la Religion, l'on n'auroit plus affair de Concile. Et certes, il y eût des gens af fectionnez au service du Pape, qui trouve rent que cét expedient luy estoit tout-à-fai avantageux, parce que sauvant son hon neur, puis qu'on ne feroit rien sans luy dans cette conference, il le tiroit du fascheux embarras où l'on se trouvoit à cause de la translation qu'on avoit faite. Outre qu'a-yant déja promis à l'Empereur de luy envo-

vei

ver ses Legats, lors que le Cardinal de Tren- ANN. 1548.
te les luy avoit demandez de sa part, il ne
pouvoit plus avec bienséance luy refuser une
chose à laquelle il s'estoit luy-mesme enga-
gé. Ainsi s'estant enfin déterminé à pren-
dre ce parti, il ne songeoit plus qu'à choisir
ceux qu'il devoit nommer pour cette im-
portante legation. Mais il fut bien surpris
de voir qu'une chose qu'il n'avoit pas pré-
veüë survenant tout-à-coup là-dessus, com-
me un furieux tourbillon qu'il n'attendoit
pas, & le repoussant de la veüë du port en
haute mer, le replongea dans un abysme de
difficultez plus embarassantes que celles où
il estoit auparavant.

Il y avoit déja prés d'un an que le Roy Tres-Chrestien Henri II. avoit succedé à son pere François I. décedé le dernier de Mars de l'année précedente. Ce nouveau Roy, dont la fortune semble avoir esté destinée pour arrester celle de Charles-Quint, laquelle estant alors à son plus haut point d'élevation, estoit devenuë formidable à toute l'Europe, ne manqua pas, afin de l'empescher de passer plus outre, de prendre une généreuse résolution de s'opposer aux entreprises de ce Prince, qui ne voyoit plus gueres que la France qui pust estre un obstacle au dessein qu'il sembloit avoir de se rendre Monarque d'Occident. Pour cét effet, Henri se déclara d'abord hautement Protecteur du Pape, qui estoit alors extrémement mal avec l'Empereur, pour bien des raisons, dont l'une estoit que sa Sainteté

avoit

ANN. 1548.

avoit approuvé la translation du Concile : Boulogne que Charles ne pouvoit souffrir & sur cela le Roy prenant tout le contrepied de cét Empereur, s'estoit déclaré pou cette Assemblée de Boulogne qu'il tenoi pour Concile legitime, y avoit ses Ambassa deurs & quelques-uns de ses Evesques, & avoit mesme envoyé à Rome les neuf Cardinaux qui estoient alors en France, & qu eûrent ordre de porter le parti du Pape & des Farneses contre les Impériaux. Enfin l Cardinal de Lorraine, dans la harangu qu'il fit en son Ambassade d'Obedience l'avoit exhorté de sa part à maintenir l'autorité du Saint Siége contre ceux qui vouloient l'opprimer, luy promettant pour cel sa protection royale & toutes les forces d son Royaume.

Diar. Massar. ap Pallavic. l. 10. c. 16. & c. 17.

Les Ministres du Roy & ses Cardinaux qui estoient à Rome voyant donc que l Pape, qui estant asseûré d'une si puissant protection, avoit au commencement répondu avec beaucoup de fermeté, commençoit à se relascher, en voulant accorder à l'Empereur ce qu'il demandoit au préjudice du Concile qui estoit à Boulogne, trouverent moyen de gagner, & de faire entre dans leurs sentimens & dans les interests d Roy, quelques-uns des plus forts du Sacre College ; & puis ils allerent tous ensembl au Pape pour luy remontrer, comme ils firent avec grande efficace, *Qu'on voyoit bien par les demandes que faisoit l'Empereur qu'enflé de sa victoire, il tendoit manifestement*

ment à se rendre maistre absolu de l'Allemagne au spirituel aussi-bien qu'au temporel, y voulant disposer de tout, mesme de la Religion, & ne demandant des Legats que pour les contraindre, par la pluralité des voix qui estoient à sa disposition, de souscrire à tout ce qu'il luy plairoit d'ordonner; Qu'il n'aspiroit à se soumettre tous les Allemans que pour estre en estat de pouvoir opprimer aprés cela ses voisins les uns aprés les autres, & sur tout les Princes d'Italie, qu'il pretendoit s'assujetir, ou plustost dépoüiller par toutes les voyes les plus violentes, comme on l'avoit veû depuis peu par l'horrible assassinat de Pierre Loüis Duc de Parme, & par l'usurpation de Plaisance, dont il s'estoit emparé aussitost aprés ce barbare attentat, sans l'avoir voulu jamais rendre au Duc Octave, quelque instance que luy en fist sa Sainteté, laquelle avoit tant d'interest en cette affaire: Qu'au reste c'estoit une chose tres-honteuse, & tout-à-fait indigne de la Majesté d'un Pape, de sacrifier tout un Concile à l'aveugle passion d'un Prince qui vouloit s'usurper une autorité qui n'appartenoit qu'à un Pape, où qu'à un Concile; Et qu'enfin le Roy Tres-Chrestien avoit en son particulier un tres-grand interest à ce que ce Concile qui étoit à Boulogne fust maintenu, puis qu'il l'avoit reconnu pour tres-legitime aprés le Pape; que si sa Sainteté le maintenoit, comme elle y étoit obligée, le Roy de son costé ne manqueroit pas aussi de la soustenir puissamment, à l'exemple de ses Prédecesseurs, qui avoient toûjours esté,

ANN. 1548.

ANN. 1540. *esté, en toutes les occasions les plus zelez, comme les plus puissans, Protecteurs de l'Eglise, & des Papes persecutez principalement par les Empereurs d'Allemagne; Que si au contraire elle donnoit les mains a tout ce que cét Empereur prétendoit contre l'autorité du Saint Concile, & les droits du Saint Siege, il protestoit aussi qu'il s'en tiendroit tres-offensé, & qu'en suite il retireroit au-plustost ses Ambassadeurs, pour témoigner a tout le monde le ressentiment qu'il avoit de cette injure qu'on luy auroit faite.*

Le Pape qui estoit de son naturel fort circonspect, & que son âge de plus de quatre-vingts ans rendoit encore plus timide & plus retenu qu'il ne l'avoit jamais esté, se trouva bien embarassé, aprés avoir oüi des remontrances aussi fortes que celles-cy. D'une part il ne vouloit pas perdre l'unique protecteur qu'il avoit contre la puissance de l'Empereur duquel il estoit tres-mal satisfait, & qui réciproquement se plaignoit de luy. De l'autre, il craignoit un schisme s'il maintenoit la translation du Concile, & s'il refusoit à Charles ce que ce Prince qui estoit alors tres-puissant, croyoit avoir droit de luy demander. Dans cette incertitude où il estoit de ce qu'il devoit faire en une conjoncture & si delicate & si dangereuse, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que ce que font d'ordinaire les plus habiles gens en pareille rencontre, je veux dire, gagner du temps, & amuser ceux avec qui l'on traite, par quelques specieux prétextes qu'on ne manque

manque jamais de trouver, & par de nouveaux incidens qu'on fait naistre de temps en temps pour tirer les affaires en longueur. ANN. 1548.

A cét effet, il résolut d'envoyer un nouveau Nonce à l'Empereur, mais avec ordre de conferer sur son passage avec le Duc Guillaume de Baviere, qui aussi-bien que luy estoit fort mécontent de l'Empereur, qui n'avoit pas reconnu, comme il l'esperoit, les services qu'il croyoit luy avoir rendus à la guerre contre les Protestans; de s'acheminer en suite assez lentement à la Cour, sous prétexte de vouloir s'informer sur son chemin de l'estat des Hussites, afin d'y pouvoir traiter des moyens de les réduire; & enfin, quand il seroit arrivé à la Cour, de dire à l'Empereur qu'on luy eust déja envoyé les Legats qu'il demandoit, s'il n'eust fallu auparavant examiner les conditions & les facultez tres-amples avec lesquelles il avoit demandé qu'on les luy envoyast. Ainsi le Pape, à qui l'on avoit fait entendre que l'Empereur ne feroit rien que cette affaire ne fust terminée, croyoit avoir trouvé le moyen de la rompre, en gagnant du temps, & en differant toujours de la conclure. Mais il se trouva trompé dans sa politique. Car Charles-Quint, qui estoit pour le moins aussi fin que luy, & qu'on ne pouvoit pas amuser aussi facilement que luy-mesme, qui estoit grand maistre en cét art, avoit souvent amusé ceux qui s'estoient laissé surprendre à ses artifices, n'attendit pas

ANN. 1548. cette réponse pour proposer à la Diéte le projet de Foy que ses trois Docteurs avoient enfin achevé de mettre en l'estat où ils croyoient qu'il pouvoit estre approuvé de toute l'Assemblée.

Car. V. Imp. Aug. Interim t. 1. Constit. Imper. Golda.

Ce projet, sur lequel on fit le petit livre, ou plustost la Constitution Impériale, qui fut appellée l'*Interim*, contenoit vingt-six Articles sur tous les points de la Religion qui pouvoient estre contestez entre les Catholiques & les Lutheriens, touchant *l'estat du premier homme, avant & aprés sa cheûte dans le peché; la Redemption des hommes par Jesus-Christ; la justification du pecheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les pechez sont pardonnez; l'Eglise, & ses vrayes marques; sa puissance, son autorité, ses Ministres, le Pape, & les Evesques; les Sacremens en géneral & en particulier; le Sacrifice de la Messe; la commemoration que l'on fait des Saints dans le Sacrifice; leur intercession & leur invocation; la priere pour les défunts; & l'usage & les céremonies des Sacremens.*

Les deux Evesques & le Theologien de Brandebourg, en presentant ce Livre à l'Empereur, l'asseurerent que ce qu'il contenoit, pourveû qu'il fust pris dans le sens auquel on le devoit entendre, n'avoit rien du tout de contraire à la doctrine de l'Eglise Catholique, excepté les deux points qui concernent le mariage des Prestres, & l'usage du Calice pour les laïques; encore sont-ils ex-

Lib Interim c. 26. n. 17. 18. 1

primez

primez en des termes qui ſont voir clairement qu'on ne les approuve pas comme eſtant permis, mais ſeulement qu'on les tolere juſqu'à un certain temps, pour les Preſtres qui s'eſtant faits Lutheriens ſe ſont mariez, & pour les laïques accouſtumez à recevoir la Communion ſous les deux eſpeces, ce que ces Docteurs eſtimoient neceſſaire, afin de pouvoir éviter un plus grand mal. Ce projet fut leû fort exactement, non-ſeulement à la Diéte, mais auſſi à Rome & à Boulogne, où le Pape, à qui l'Empereur l'avoit envoyé, le fit examiner. On y trouva que pour les Articles touchant les points déja décidez au Concile de Trente, on diſoit en ſubſtance à peu prés la meſme choſe: & pour les autres, qu'ils eſtoient aſſez conformes à la créance commune de l'Egliſe, à la reſerve de deux choſes; la premiere, qu'en quelques-uns on s'exprimoit en certains termes un peu ambigus, que les uns & les autres pouvoient expliquer à leur avantage; & la ſeconde, qu'on laiſſoit aux Preſtres mariez leurs femmes; & qu'on permettoit aux laïques la Communion ſous les deux eſpeces. Et ce fut principalement de ces deux points que le Pape, ſuivant l'avis des Docteurs, ſe plaignit à l'Empereur, en deſapprouvant ſon projet. Car il luy fit dire par le Cardinal Sfondrat qui eſtoit demeuré auprés de luy depuis qu'il l'eſtoit allé feliciter de ſa victoire, *Qu'outre que ce n'eſtoit pas à luy de regler les affaires de la Religion, on ne devoit pas*

ANN. 1548.

Sleid. l. 18. Pallav. l. 10. c. 17. Spond. ad hunc ann.

Cùm pleraque omnia, duobus illis articulis exceptis, poſſent dici Eccleſiæ Romanæ doctrinæ conſentanea.

ANN. 1548. *permettre ces deux points, dont l'un estoit contraire a la tradition Apostolique, & l'autre avoit esté depuis tres-long-temps aboli dans l'Eglise.* Aussi se trouva-t-il des Evesques dans la Diéte qui firent cette mesme plainte, en demandant fort librement à l'Empereur s'il avoit dessein de changer l'ancienne Religion. A quoy il répondit, sans s'émouvoir, *Que ce qu'il proposoit n'étoit pas pour faire changer aux Catholiques leur usage & leurs cérémonies, mais seulement pour exposer ce que l'on exigeoit des Protestans, & les conditions ausquelles on prétendoit les ramener.* Et là-dessus il s'avisa de prendre un biais qu'il crut estre fort propre pour se mettre à couvert de toute sorte de blâme, en publiant son *Interim.*

Const. Car. V. ap. Goldast. t. 1. Pour cét effet, aprés avoir fait corriger ou adoucir certaines expressions qui pouvoient le plus deplaire dans son Livre, il y fit ajouster un petit Préambule, dans lequel *V. Pallav. l. 10. c. 17.* il expose premierement tout ce qu'il a fait pour terminer les differends sur la Religion jusqu'au jour de la publication de cette Constitution, qui auroit lieu, en attendant que le Concile, auquel les Estats de l'Empire avoient solennellement promis de se soumettre, eust décidé souverainement de tous les Articles contestez. Et puis il déclare, *Qu'il* *Præf. l. Interim. t. 1. Constit. Imperial.* *veut que tous les Estats Catholiques observent inviolablement a l'avenir les usages, les Ordonnances, & les Statuts de l'Eglise universelle, sans y rien changer, comme ils luy ont promis, & protesté qu'ils le feroient.*

Que

Que pour les autres qui s'en sont separez, il entend ou qu'ils se réünissent parfaitement avec les Catholiques, en observant comme eux les mesmes Ordonnances & pratiques de l'Eglise, ou du moins qu'ils se conforment entierement à cette Constitution, soit pour la doctrine, soit pour les usages & les ceremonies, sans qu'il leur soit jamais permis de rien innover, ni rien entreprendre au contraire. Et il ordonne enfin *que tous les membres de l'Empire, pour conserver la paix & la tranquillité publique, tolerent pour maintenant ceux qui suivent cette Constitution, défendant tres-expressement d'enseigner, ou d'écrire, ou de prescher contre ce qu'elle contient, afin que tous attendent en paix les définitions du Saint Concile Oecumenique, avec une ferme resolution de luy obeïr; promettant au reste de procurer par toutes sortes de voyes legitimes, que, comme les Estats de l'Empire l'ont demandé, on le rétablisse au-plustost dans l'Allemagne.* Cela fait, comme les Estats avoient remis à l'Empereur le soin de regler cette affaire, il entra le quinziéme de May dans la Diéte, où il fit faire avec grande solennité la lecture & la publication de cette Constitution, à la fin de laquelle l'Archevesque Electeur de Mayence Grand-Chancelier de l'Empire luy en fit de grands remercimens au nom de toute l'Assemblée, qui en suite n'ayant rien dit par aucun de ses membres pour s'y opposer, la receût d'un consentement général.

ANN. 1548.

ANN. 1548. Voilà ce qu'on appelle l'*Interim* de Charles Quint, dont on a fait tant de bruit dans le monde. Il est certain qu'il eût plusieurs adversaires en ce temps-là, & que la pluspart le blasment encore aujourd'huy, comme une entreprise toute manifeste sur l'autorité de l'Eglise, à laquelle seule il appartient de regler les affaires purement spirituelles, comme sont les Articles de cette Constitution, & de permettre que l'on fasse quelque innovation considerable en ses pratiques, en changeant les usages non seulement qu'elle approuve, mais aussi qu'elle ordonne. Et c'est ce que le Pape fit entendre à l'Ambassadeur Mendoze, en se plaignant de ce qu'avoit fait Charles-Quint avant que d'écouter son Nonce, auquel il ne voulut donner audience qu'une heure aprés que cette Constitution fut publiée. Aussi ceux qui estoient le plus aigris contre luy pour cette action, poussérent leur ressentiment jusqu'à le joindre pour quatriéme aux trois Empereurs hérétiques Zenon, Heraclius, & son petit-fils Constans, qui, sous prétexte de vouloir pacifier les troubles excitez par la diversité des sentimens sur la Religion, & réünir tous les partis dans une mesme créance, firent leurs Edits appellez l'*Henoticon*, l'*Ecthesis*, & le *Typus*, qui ont esté condamnez de toute l'Eglise.

Liter. Nunt. ad Card. Mont. 16. Mai. ap. Pallavic. l. 10. c. 17.

D'autre part, ceux qui entreprirent de soustenir cét *Interim* de Charles-Quint, disoient pour sa défense, qu'il n'y avoit nulle entreprise sur l'autorité de l'Eglise en

en ce qu'il avoit fait, & qu'il n'avoit point du tout *mis la main à l'encensoir*, comme quelques-uns le luy reprochoient. Car enfin l'*Interim* n'estoit pas pour les Catholiques, qu'il obligeoit en termes tres-formels de persister toûjours dans l'ancienne Religion, & d'obéir, comme ils faisoient auparavant, à toutes les Ordonnances de l'Eglise. Et pour ce qui regarde les Protestans, il ne fit autre chose que recevoir de la main de deux Evesques tres-sçavans & tres-orthodoxes un écrit qu'ils asseûroient ne rien contenir qui ne fust conforme à la doctrine de l'Eglise, à la réserve de deux points qu'ils jugeoient qu'on devoit tolerer quelque temps pour le bien de la paix. En effet, on ne peut nier que la pluspart de ces Articles ne s'accordent avec ceux que le Concile avoit déja décidez, & mesme avec ceux qui furent depuis définis dans les autres séances. Sur quoy, ajoustent-ils, il est certain que l'Empereur fit une action digne d'une loüange immortelle, en obligeant tous les Lutheriens à les recevoir, & à renoncer en suite à toutes les erreurs qui leur sont opposées, & qu'ils avoient opiniastrément soustenuës jusques alors. Et quant aux autres points que l'Eglise ni n'approuve, ni ne permet, il paroist manifestement dans l'*Interim* qu'il ne les approuve pas aussi, ni ne les permet, ni ne prétend aucunement que ce pouvoir luy appartienne; mais seulement il les tolere pour un temps, ce qu'on ne peut nier qu'il n'ait pû faire

ANN. 1548.

ANN. 1548. faire sans rien entreprendre sur l'autorité de l'Eglise. Car qui doute que celuy qui peut le plus, ne puisse à plus forte raison le moins? Or il avoit bien toleré auparavant tout le Lutheranisme, jusques au Concile, sans qu'on y trouvast à redire; comme des Princes tres-Catholiques se sont trouvez quelquefois obligez, pour le repos de leurs Estats, de tolerer en quelques-uns de leurs sujets l'hérésie dans laquelle ils s'estoient laissé malheureusement engager, sans qu'on se soit avisé pour cela d'accuser ces Princes *d'avoir mis la main a l'encensoir*. Charles-Quint pouvoit donc à beaucoup plus forte raison tolerer dans les Protestans deux ou trois points contraires à la pratique de l'Eglise, jusques à ce que le Concile eust prononcé souverainement sur cela, veû qu'en mesme temps on les obligeoit par l'*Interim* à condamner toutes leurs autres erreurs, & à se conformer en tout le reste à la doctrine & aux usages de l'Eglise, ce qu'ils n'avoient encore jamais voulu faire. Enfin ils faisoient voir que l'*Interim* n'a rien du tout de commun avec l'*Ecthesis*, le *Typus*, & l'*Henoticon*, puis qu'il est évident que des Empereurs héretiques vouloient engager par ces Edits, ou tout ouvertement, ou du moins par artifice, universellement tous leurs sujets dans leurs erreurs.

Voilà ce qu'on a dit pour condamner, ou pour soustenir l'*Interim* de Charles-Quint. C'est à mon Lecteur maintenant d'en juger comme il luy plaira. Pour moy, qui ne crois

croís pas estre obligé de déclarer mes sentimens sur tous les faits que je raconte, je diray seulement sur cela deux choses qui appartiennent à l'Histoire. La premiere est que comme certains zelez de la Cour de Rome conseilloient au Pape de faire grand bruit, & d'envoyer quelques Prélats à l'Empereur, avec ordre de corriger son *Interim*, le Cardinal Moroné qui estoit un tres-habile homme, & quelques-uns des plus sages d'entre les Evesques assemblez à Boulogne, aprés l'avoir leû fort exactement, & singuliérement son Préambule, furent d'avis que sa Sainteté n'en fist rien, de-peur qu'on ne fist paroistre par là qu'elle se tenoit plus offensée qu'elle ne l'estoit en effet. Car enfin cét *Interim* n'estoit, disoient-ils, autre chose, à proprement parler, qu'une simple tolerance d'une petite partie du Lutheranisme avec une tres-grande restriction, qui portoit ordre exprés aux Protestans de renoncer à presque toutes les erreurs qu'ils avoient soustenuës jusques alors. La seconde chose que je remarque, est que ceux qui se déclarerent le plus hautement contre l'*Interim*, furent sans contredit les principaux Prédicans Lutheriens, qui protesterent qu'ils ne le recevroient jamais. En effet, Bucer, ce célebre Ministre de Strasbourg, estant pressé de le signer par l'Electeur de Brandebourg, qui crut que le suffrage d'un homme si considéré dans son parti seroit d'un tresgrand poids, ne le voulut jamais faire, *Parce*, dit-il, *que*

ANN. 1548.

Litter. Cardin. Mont. ad Cervin. ap. Pallavic. l. 11. c. 1.

ANN. 1548. *cét Edit rétablissoit la Papauté*; & là-dessus il s'enfuit à Strasbourg. Les autres Ministres des principales Villes Protestantes, comme Wolfangus Musculus d'Ausbourg, Brentius de Hal, Osiandre de Nuremberg, & quelques autres, aimerent mieux abandonner leurs chaires & leur employ, & se retirer ou en Prusse ou chez les Suisses, que de souscrire à l'*Interim*; & le Duc de Saxe Jean Frideric plus zelé Lutherien que tous les Ministres, ne le voulut jamais recevoir, quelque effort qu'on fist pour l'y obliger. Il y en eût mesme plusieurs, principalement dans la Saxe & dans la Thuringe, qui firent de sanglans écrits contre ce Livre, aussi-bien que Calvin, qui dominoit alors à Geneve, disant tous qu'il estoit rempli de cette infinité d'erreurs que Luther avoit combatuës avec tant de force, pour réformer l'Eglise que les Papes avoient corrompuë. Le fameux Docteur Jean Cochlée réfuta ces libelles par une courte, mais forte réponse, qu'il publia pour l'Empereur, comme firent aussi quelques sçavans hommes qui entreprirent sa défense.

Et à dire le vray, je ne voy pas qu'en ce temps-là aucun Catholique en Allemagne ait écrit contre luy, si ce n'est le Pere Nicolas Bobadilla, l'un des neuf premiers compagnons de Saint Ignace, que ce grand Patriarche, qui estoit Général de sa Compagnie, avoit envoyé à la Cour de l'Empereur, pour y travailler au salut des ames,

à la

à la perfection des Catholiques, & à la conversion des Protestans. Ce Pere qui avoit beaucoup de zele, faisoit à la verité de grands fruits en Allemagne: mais aussi, suivant son naturel ardent, ouvert, franc, & hardi, il alloit quelquefois un peu viste, & disoit assez librement ce qu'il pensoit, sans se donner toûjours, le loisir de l'examiner bien exactement. Or comme on parloit fort de cét *Interim*, dans lequel il s'imagina, selon que plusieurs autres le croyoient, que l'Empereur faisant le Pape, permettoit indifferemment aux Prestres le mariage, & à tous les laïques la Communion sous les deux especes: il crut qu'il se devoit servir du credit qu'il s'estoit aquis parmi les Catholiques, & de l'affection que la pluspart des Princes luy portoient à cause de son humeur franche, sincere & agréable, pour décrier l'*Interim* autant qu'il pouvoit de vive voix & par écrit. Et il le fit avec tant de bruit & d'éclat, que Charles-Quint qui n'aimoit pas qu'il y eust des gens à sa Cour qui fussent capables de la troubler, commanda qu'on le renvoyast en Italie, en luy faisant néaumoins donner fort honnestement tout ce qu'il luy falloit pour son voyage.

ANN. 1548.

Il s'en retourna donc, & avec joye, dit Orlandin cét élegant Ecrivain de l'Histoire de sa Compagnie, parce qu'il crut qu'il luy estoit également utile & glorieux d'avoir eû le bonheur de plaire à Dieu plustost qu'aux hommes, & il ne

Orland. Histor. Societ. l. 8. n. 35.

ANN. 1548. douta point qu'il ne deust estre admirablement bien receu à la Cour de Rome pour les interests de laquelle il croyoit avoir fait des merveilles. Mais il se trouva bien trompé, lors qu'il vit qu'à son arrivée Saint Ignace ne le voulut pas recevoir en sa maison: non pas, comme dit Orlandin, parce qu'il n'estoit pas encore bien informé de la cause pour laquelle on l'avoit chassé; car comment eust-il pû ignorer ce que cét Ecrivain dit luy-mesme qu'on sçavoit déja à Rome; & comment eust-il pû le traiter de la sorte sans sçavoir pour-quoy? mais c'est qu'il voulut témoigner par là qu'il n'estoit point du tout satisfait de sa conduite. Car comme ce grand Saint estoit à Rome où il avoit de grandes habitudes à la Cour du Pape qui le consideroit extrémement, il sçavoit fort bien le conseil que le Cardinal Moroné & les Evesques du Concile avoient donné au Pape de ne se pas plaindre de l'*Interim* qui n'estoit qu'une tolerance de la moindre partie du Lutheranisme. En effet, on ne trouve pas que ce sage Pontife se soit formalisé du rude traitement que Saint Ignace avoit fait à ce Pere Espagnol, qui s'imaginoit s'estre acquis un fort grand merite auprés de sa Sainteté, en écrivant, comme il le croyoit, pour ses interests.

Cela nous fait une belle leçon, pour nous apprendre qu'on n'a que faire à la Cour de Rome ni de flaterie, ni de zele indiscret; que ce n'est point la

servir

ſervir que de ſe mettre en danger, pour luy plaire, d'offenſer les Princes, en blaſmant leur conduite dans les choſes qu'ils croyent avoir droit de faire, ce que Charles-Quint fit entendre au Nonce Proſper de Sainte Croix, auquel, comme ce Prélat luy reprochoit avec aigreur ſon *Interim*, il dit, en luy tournant le dos, *Sçachez, Monſieur le Nonce, que je n'ay rien fait en cela qu'un Prince Chreſtien & tres-Catholique n'ait deû faire*; enfin, qu'à l'exemple de Saint Ignace, qui en cette rencontre ſatisfit pleinement l'Empereur, ſans offenſer le Pape, nous devons eſtre tellement attachez au Saint Siége, comme tous les bons Catholiques le ſont, que nous ne choquions jamais, par un faux zele, ſous prétexte de Religion, les veritables intereſts des Princes, & leurs droits, afin que nous puiſſions exercer librement par tout nos fonctions à la gloire de Dieu.

ANN. 1548.

Pallav. l. 10. c. 17. Revertentem ad urbem non continuò ſuas recepit in ædes, ſed ita in ejus ſe reditu ſuſtentavit, ut nec Pontificiis, nec Cæſarianis ulla præberetur ad reprehendendum anſa, nec cæteris de ſocietate operariis uſquam locorum ad res gerendas aditus redderetur anguſtior.

Or parce que l'Empereur avoit réſolu de réformer les abus qui s'eſtoient gliſſez dans les mœurs du peuple & du Clergé, & dans la diſcipline de l'Egliſe, auſſi bien que ceux qui avoient corrompu la Foy, il fit publier le quatorziéme de Juin une ſeconde Conſtitution contenant en vingt-deux Chapitres pluſieurs Reglemens ſur cela conformes aux Decrets des Conciles, ce qu'il crut pouvoir faire comme Protecteur des Canons, dans ſon Empire, à l'exemple des Empereurs François dont nous avons les Capitulaires, qui ſont autant de Loix qu'ils

Orland. ibid. n. 36. Ap. Goldaſt. Conſtit Imper t 2. Sleidan. l. 20.

ANN. 1548. ont faites pour regler la discipline Ecclesiastique selon les Saints Canons. Aprés quoy il mit fin à cette fameuse Diéte, le dernier jour de Juin, par la publication d'un Edit Impérial qui obligeoit tout le monde à conserver religieusement la paix & l'union qu'il avoit rétablie dans l'Empire, & les Protestans aussi-bien que les Catholiques à se trouver sous la foy publique au Concile qu'il procureroit de faire au-plustost célebrer en Allemagne. Au reste, comme il voulut estre obeï, & qu'il agit fortement contre ceux qui refusoient de se soumettre à l'*Interim*, jusqu'à mettre au ban de l'Empire les villes de Magdebourg & de Constance qui s'y opposerent, il se fit une nouvelle division dans le Lutheranisme, laquelle a duré tres long-temps.

Hosius. Lindan. Tractat. de Hæres. Prateol. Rescius de Atheis. l.1.c.6.

Car les uns se roidissant toûjours davantage à mesure que l'on faisoit de nouveaux efforts pour les ramener, voulurent toûjours demeurer opiniastrément *Lutheriens rigides*, sans souffrir que l'on changeast rien dans la doctrine de Luther, quoy-que luy-mesme l'eust changée tres-souvent en plusieurs points, dans lesquels il n'estoit jamais bien d'accord avec luy-mesme. Les principaux chefs de ceux-cy furent Nicolas Amsdorf, Nicolas le Coq, & Mathias Illyricus, l'un des Compilateurs des Centuries de Magdebourg. Les autres au contraire prenant tout le contrepied de ces gens-là, se firent *Adiaphoristes*, ou *Indifferens*, qui disent que, selon la diversité des temps, on peut

peut s'accommoder de tout ce qu'il plaiſt aux Puiſſances de preſcrire, & qui ſont en ſuite toûjours gens d'accommodement, molliſſant encore plus que ne firent ceux que l'on appelloit long-temps auparavant *Lutheriens mous*, ou *mitigez*. Tels ont eſté Philippe Melanchton & Paul Eber de Franconie; & tels ſont encore aujourd'huy ceux qui ſont toûjours preſts de ſuivre la Religion de leur Prince. Quelques-uns ont pris le milieu entre ces deux extrémitez, & ſe ſont faits *Interimiſtes*; c'eſt ainſi qu'on appelle ceux qui font profeſſion de vivre ſelon l'*Interim*, quoy-qu'ils ne s'accordent pas tous. Car il y en a que l'on nomme *Impériaux*, qui ne ſont Lutheriens que dans les deux points du mariage des Preſtres, & de l'uſage de la coupe, que l'*Interim* tolere pour un temps, & que ceux-cy ont retenu meſme aprés le Concile; & les autres ſont appellez *Interimiſtes de Lipſic*, parce qu'en cette ville de Miſnie, quelques Lutheriens mitigez, pour l'accommoder à leur mode, entreprirent d'y meſler la doctrine de Luther avec la Catholique, comme s'ils euſſent pû accorder Jeſus-Chriſt avec Belial. Ainſi l'héreſie de Luther, que cét Héreſiarque vit de ſon temps diviſée en trente-quatre ſectes differentes, & que l'on a veû depuis s'eſtre partagée en plus de cent autres qui s'entrechoquent d'une étrange maniere, ſe détruiſoit tous les jours d'ellemeſme par cette guerre civile que les diſciples révoltez d'un meſme maiſtre ſe faiſoient

ANN. 1548.

Bredembach. in Pſal. 67.

Vide Reſcius loc cit.

ANN. 1548. soient impitoyablement les uns aux autres pour établir leurs erreurs sur les ruines de celles de leurs compagnons. C'est ce qui nous fait bien connoistre que comme à mesure qu'on tire les lignes du point qui fait le milieu du cercle, elles se multiplient & s'écartent toûjours de plus en plus les unes des autres jusqu'à l'infini : de mesme, quand on se retire du centre de l'unité, qui ne se trouve que dans la Chaire de Saint Pierre, il est impossible que les sectes ne se multiplient, & ne s'éloignent toûjours plus non seulement de l'unité & de la verité qui sont inseparables de ce centre, mais aussi les unes des autres, par la diversité de leurs erreurs qui ne se peuvent jamais accorder.

Cependant l'Empereur, aprés avoir si glorieusement triomphé de ses ennemis, & reglé comme il voulut les affaires de l'Allemagne, s'en retourna fort satisfait en Flandre, traisnant toûjours aprés luy le Duc de Saxe & le Lantgrave dans les fers. Ce fut en ce temps-là que les trois Archevesques Electeurs de Mayence, de Cologne, & de Treves, comme aussi quelques Evesques à leur exemple, selon que l'Empereur avoit témoigné de le desirer, tinrent des Synodes de leurs Dioceses, & mesme de leurs Provinces, dans lesquels aprés avoir declaré que le mariage des Prestres, & l'usage de la coupe pour les laïques n'estoit toleré conformément à l'*Interim*, que pour ceux qui avoient auparavant embrassé le Lutheranisme, ils firent de tres-beaux Decrets pour

Sleid. l.21.

ANN. 1549.

pour la police & la discipline Ecclesiastique, tout semblables aux Réglemens des Constitutions Impériales. Charles-Quint, suivant l'avis de ces Prélats, avoit prié le Pape d'envoyer des Legats à ces Synodes, pour y confirmer de sa part ces Réglemens : mais comme ce sage Pontife ne crut pas qu'il fust de la dignité du Saint Siége qu'un Pape confirmast ce qu'un Empereur auroit ordonné sans sa participation, quoyque la chose ordonnée fust tres-bonne, il se contenta de luy envoyer trois Evesques, qui luy dirent qu'ils avoient ordre seulement d'absoudre ceux qui retournoient à l'Eglise, & de tascher de faire en sorte que ceux d'entre les Protestans qui avoient receû l'*Interim* revinssent à l'usage commun des Catholiques; que néanmoins, pour user d'une charitable & prudente condescendance, ils avoient pouvoir de sa Sainteté de leur permettre l'usage de la coupe, ou pour un temps, ou mesme pour toute leur vie, pourveû qu'ils en demandassent humblement la permission, qu'ils confessassent que l'Eglise le pouvoit interdire aux laïques, & qu'ils ne communiassent pas avec ceux qui recevoient l'Eucharistie sous la seule espece du pain.

ANN. 1549.

Sleid. l. 21.

Pallavic. l. 11. c. 2. Spond. ad an. 1548. n. 11.

Mais cette Legation n'eût pas grand effet, à cause de la mort de ce Pape, laquelle survint sur ces entrefaites le dixiéme de Novembre, aprés qu'il eût tenu le Saint Siége environ quinze ans. Ce fut un Pontife, qui dans son âge de quatre-vingts & tant d'an-

ANN. 1549. d'années avoit encore bien de la force de corps & d'esprit, estant doüé d'une singuliere prudence, & d'une rare bonté, & à qui l'on ne peut gueres reprocher que la trop grande passion qu'il a eüë pour l'agrandissement de sa maison. Mais il faut avoüër qu'il eût tout sujet de s'en repentir, sur tout à la mort, qui luy fut avancée par la colere où il se mit en lisant une lettre du Duc Octave son neveu, comme on l'appelloit, par laquelle il le menaçoit de se joindre au Gouverneur de Milan contre luy, s'il ne le mettoit en possession de Parme où il avoit mis garnison aprés l'assassinat de Pierre Loüis Farnese son fils naturel qu'il avoit eû long temps avant son exaltation. Aussi dît-il plus d'une fois durant sa derniere maladie qui l'enleva du monde dans trois jours, *Que s'il n'eust pas aquis aux siens des Principautez aux dépens de l'Eglise, il ne sentiroit pas alors sa conscience trop chargée*: ce qui sans doute est une fort belle leçon, mais qu'on fait bien plus aisément quand on est au lit de la mort, que ceux à qui on prétend la faire ne la pratiquent quand ils sont pleins de vie.

V. Spond. ad hunc ann.

On vit deux choses assez extraordinaires dans le Conclave qui se fit aprés ses funerailles, & qui dura trois mois : l'une est qu'on se servit du prétexte du Lutheranisme pour empescher qu'on ne fit Pape le plus homme de bien, & le plus zelé Catholique qui fust dans le sacré College. Car comme on estoit sur le point d'élire le Cardinal Polus

V. Spend. ad hunc. ann.

issu du sang Royal d'Anglèterre, celuy-là mesme qui quelque temps aprés rétablit la Religion Catholique dans ce Royaume-là, ceux qui ne l'aimoient pas ayant soustenu qu'il n'estoit pas tout-à-fait ennemi de la doctrine de Luther, cela, quoy-que ce ne fust qu'une pure calomnie sans aucun raisonnable fondement, fit tant de peur aux autres, qu'on n'osa passer outre. Tant on estoit persuadé qu'il importe extrémement à toute la Chrestienté que les Evesques établis par le Saint Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu, quelque Saints qu'ils soient, n'ayent pas le malheur de pouvoir estre soupçonnez de favoriser ceux dont la doctrine a esté condamnée comme héretique. Et c'est ce dont le Cardinal Baronius a pris grand soin de nous instruire, en produisant sur cela, avec une fort belle réflexion, l'exemple du bon Pape Siricius, qui se laissa surprendre par les Origenistes, & duquel aussi, pour cette mesme fin, j'ay raconté assez exactement l'Histoire avec celle de Rufin & de Mélanie dans le Traité que j'ay fait de la vraye Eglise. L'autre chose assez surprenante qu'on vit en ce Conclave, c'est qu'encore que l'Empereur fust extrémement offensé du Cardinal Jean Marie Monti, qui avoit procuré avec tant d'ardeur la translation du Concile à Boulogne, les Impériaux néanmoins & les Espagnols qui sçavoient les intentions de leur maistre, ne laisserent pas de concourir avec les Farneses à l'exaltation de ce Cardinal qui fut

ANN. 1549.

Act. 20. 28.

Ad. ann. 397. *n.* 17. *& seq.*

Ch. 10. *sect.* 8.

V. Pallav. l. 11. *c.* 8.

ANN. 1550. fut éleû le septiéme de Février, & prit le nom de Jules III. Ce qui apprend à ne desesperer jamais de l'avenir par le present, qui peut changer avec la volonté des hommes, laquelle tourne aisément d'un autre costé, quand quelque passion, & sur tout l'interest l'y porte.

Pallavic. l. 11. c. 8. 9. 10. 11. La premiere chose qu'il fit, fut de confirmer & d'accomplir la promesse qu'on avoit faite au Conclave, que celuy qui seroit éleû rétabliroit le Concile que le feu Pape avoit suspendu quatre ou cinq mois auparavant. Il s'agissoit seulement de determiner si ce seroit à Trente, comme l'Empereur le demandoit tres-instamment; & comme les raisons pour lesquelles on l'avoit transferé à Boulogne n'estoient plus, & que celles qu'on avoit alleguées pour le remettre à Trente subsistoient toûjours, on conclut aisément pour ce parti-là, pourveû qu'on le fit agréer au Roy Tres-Chrestien, sans le consentement duquel, non plus que sans celuy de l'Empereur, on ne pourroit jamais avoir un Concile general. Le Roy qui vouloit contenter ce nouveau Pape, particuliérement en une chose où il n'avoit plus d'interest particulier depuis la suspension du Concile, y consentit tres-volontiers, à condition néanmoins que comme la ville de Trente estoit de l'Empire, on luy donneroit asseûrance qu'on n'y traiteroit rien au préjudice de ses droits & des Libertez de l'Eglise Gallicane, ce que le Pape & l'Empereur promirent. Et l'Empereur

pereur aussi consentit de son costé à ce que le Pape voulut, à sçavoir qu'afin que l'on ne pust pas dire que la translation du Concile fust condamnée, on ne mettroit pas dans la Bulle le terme de *continuation*, mais seulement celuy de *reprise* ou de *rétablissement*, pour faire entendre que le Concile qui de Trente avoit esté transferé à Boulogne, seroit remis de Boulogne à Trente, où l'on prétendoit le poursuivre, en présupposant comme legitime tout ce que l'on y avoit déja fait, & qu'en suite les Protestans qui promettroient encore de le reconnoistre, recevroient non seulement les Decrets qu'il feroit, mais aussi ceux qu'il avoit faits auparavant. ANN. 1550.

Toutes ces précautions furent néanmoins inutiles pour la réduction des Protestans, parce que les choses avoient déja changé de face dans l'Empire. En effet, la pluspart de ceux qui par crainte de l'Empereur, tandis qu'ils le voyoient en Allemagne, avoient receu son *Interim*, ne le virent pas plustost bien loin d'eux, aprés avoir licentié la plus grande partie de ses troupes, qu'ils protesterent qu'ils n'en vouloient plus, de sorte que l'on y vivoit à peu prés comme auparavant, excepté que les Princes dissimuloient un peu plus que *Sleid. l.22.* les peuples. Cela parut dans une seconde assemblée qu'il avoit convoquée encore à Ausbourg pour le vingt-quatriéme de Juin de cette année mil cinq cens cinquante, à dessein d'y faire recevoir le Prince Philippe son

ANN. 1550. son fils, qui estoit avec luy, pour son successeur à l'Empire. Mais le Roy Ferdinand son frere, qui luy avoit promis d'y consentir, s'estant depuis ravisé, s'en dédit, & ne voulut pas renoncer à cette importante succession qui luy estoit aquise par sa qualité de Roy des Romains. N'ayant donc osé proposer à l'Assemblée cette grande affaire qui ne luy pouvoit plus réüssir, il s'y plaignit en termes assez forts de ce que l'on n'observoit pas l'*Interim* qu'on avoit receû d'un commun consentement dans la Diéte précedente. Mais on luy répondit que l'on ne pouvoit si-tost ramener les peuples à une créance toute contraire à celle qu'ils tenoient pour la veritable; & que ne pouvant souffrir qu'on violentast leur conscience, il y avoit danger, si on les pressoit un peu trop, de voir un soulevement général.

Ce qui fit encore qu'il trouva moins de disposition dans les esprits de ceux qui avoient résolu de ne rien faire de tout ce qu'ils avoient promis, fut qu'il y proposa la restitution des biens d'Eglise dont on n'avoit rien dit dans l'*Interim*; & ce point dont les Princes Protestans ne vouloient point oüir parler, fit qu'ils s'obstinerent encore plus dans la secrete résolution qu'ils avoient deja prise de renoncer à l'*Interim*. Pour ne pas rompre toutefois d'abord avec l'Empereur, ils firent semblant d'estre de l'avis de ceux qui vouloient que, selon qu'on l'avoit conclu dans la derniere Diéte & dans l'*Interim*, on se soumist au Concile

cile que l'on alloit recommencer à Trente, ainsi qu'eux-mesmes l'avoient demandé. Mais c'est qu'il y a bien de l'apparence qu'ils sçavoient ce que les Députez du Duc Maurice, avec lequel ils s'entendoient, avoient ordre de dire sur ce point essentiel & décisif d'où tout le reste dépendoit. Ceux-cy donc protesterent de sa part qu'il entendoit ne s'estre soumis au Concile qui retourneroit à Trente, qu'à condition que les Theologiens de la Confession d'Ausbourg non-seulement y seroient oüis, mais aussi qu'ils y auroient droit de suffrage comme les Evesques Catholiques; que tout ce que l'on y avoit défini sans eux jusqu'alors, ne seroit compté pour rien; & que le Pape, qui estoit leur partie, n'y présideroit point: ce qui estoit une déclaration tacite du dessein qu'il avoit conceû de se remettre bien avec les Protestans, qui l'accusoient d'avoir trahi la cause commune pour satisfaire son ambition, en se faisant donner l'Electorat de son cousin.

ANN. 1550.

Sleid. l.22. Pallavic. l.11.c.11.

Cela n'empescha pas pourtant que comme à la pluralité des voix on l'emporta sur ces Députez, & sur peu d'autres qui les seconderent, on ne conclust pour la soumission que l'on devoit rendre au Concile. Sur quoy l'Empereur en ayant asseûré le Pape, on en publia la Bulle au mois de Novembre. On en nomma les Présidens, qui furent le Cardinal Crescentius, avec un Archevesque & un Evesque, & le premier jour de May de l'année suivante on leût le Decret

ANN. 1551.

ANN. 1551. cret de son rétablissement à Trente dans la premiere Session sous Jules III. qui fut l'onziéme du Concile. Car dans les autres deux qu'on avoit tenuës à Boulogne depuis la huitiéme, on n'avoit fait autre chose que prolonger le temps de la publication des Decrets. Dans la douziéme, qui se tint le premier de Septembre, comme l'on attendoit encore un plus grand nombre de Prélats, on ne fit rien, sinon qu'on intima pour l'onziéme d'Octobre la treiziéme, dans laquelle, en suivant l'ordre des Decrets que l'on avoit déja faits sur les Sacremens, avant la traslation du Concile, on devoit publier celuy qu'on auroit formé sur l'Eucharistie. Mais on fut bien surpris de voir entrer dans l'Assemblée l'Abbé de Bellozane Jaques Amiot, avec ordre du Roy d'y lire la protestation qu'il avoit déja fait faire à Rome au Pape & au Sacré College pour la raison que je vais dire.

Fr. Belcar. J. Bap. Hadrian. l. 8. Ciacon. in Jul. III. V. Pallav. l. 11. c. 12. 16. & seq.

Le Duc Octave Farnese que le Pape avoit rétabli dans Parme comme il s'y estoit obligé au Conclave avec tous les autres Cardinaux, se vit bientost aprés en grand danger d'en estre dépouillé par le Marquis Ferrand de Gonzague Gouverneur de Milan, qui s'estoit déja saisi de Plaisance au nom de l'Empereur, qui prétendoit que ces deux Villes que l'on avoit autrefois démembrées du Duché de Milan luy appartenoient. Octave qui n'avoit pas de quoy se défendre tout seul contre un si puissant ennemi, ne manqua pas de s'adresser au Pa-

pe

pe dont il relevoit, pour luy demander le ANN. 1551.
ſecours que le Souverain doit à ſon vaſſal, ou, s'il le luy refuſoit, pour le ſupplier tres humblement de trouver bon qu'il en cherchaſt ailleurs. A quoy le Pape, qui n'étoit pas alors ou en pouvoir, ou en humeur de luy fournir l'argent qu'il demandoit, répondit aſſez bruſquement d'abord qu'il ſe *Ciacon.*
pourveuſt comme il pourroit. Mais cette réponſe luy couſta cher, & il s'en repentit bientoſt. Car ayant ſceû qu'Octave avoit enſuite réſolu de ſe mettre ſous la protection du Roy, il le luy envoya défendre tres-expreſſément, ne voulant pas ſouffrir *Pallavic. loc. cit.*
que les François fuſſent dans Parme, qu'il eſpera meſme en cette occaſion pouvoir recouvrer pour luy-meſme.

En effet, comme il vit que la promeſſe qu'il faiſoit au Duc d'accommoder cette affaire avec l'Empereur ne le contentoit pas, il luy fit propoſer un autre expedient qui le ſatisfit encore bien moins, & qui luy fit découvrir aſſez clairement l'intention du Pape. Cét expedient fut que pour ſe mettre hors de danger d'avoir toûjours affaire à l'Empereur qui avoit ſes prétentions ſur Parme, il la rendiſt à l'Egliſe, à qui elle eſtoit auparavant, & qu'on luy donneroit en contr'échange la Principauté de Camerino, & quelques autres terres dont il tireroit plus de revenu que du Duché de Parme. Alors comme d'une part Octave eſtoit réſolu de perir pluſtoſt que d'abandonner Parme, & que de l'autre il

ANN. 1551. vit qu'il ne pouvoit manquer d'en eſtre bientoſt dépoüillé par le Pape, ou par l'Empereur, il eût recours au Roy comme au protecteur des Princes opprimez; & par l'entremiſe de ſon frere Horace Duc de Caſtres, qui avoit épouſé Diane fille naturelle du Roy, il acheva ſon traité à des conditions tres-avantageuſes pour toute la Maiſon Farneſe; & quoy que puſt faire le Pape, par remontrances, par prieres, & par menaces, il mit dans Parme les François. Le Roy fit auſſi ce qu'il put de ſon coſté, pour faire comprendre au Pape qu'ils eſtoient tous deux obligez, pour le bien de toute l'Europe, & ſingulierement de toute l'Italie, de ſouſtenir le Duc de Parme contre un Prince qui ne ſongeoit qu'à s'agrandir par l'oppreſſion des plus foibles & par les moyens du monde les plus injuſtes & les plus violents, comme il avoit paru depuis peu par l'uſurpation de Plaiſance, dont il s'eſtoit emparé auſſitoſt aprés l'aſſaſſinat de Pierre Loüis, qui eſtoit vaſſal de l'Egliſe. Il l'aſſeûra meſme que pour luy montrer qu'il n'avoit en veûë que le bien & l'avantage du Saint Siége, il eſtoit tout preſt de luy faire remettre Parme entre les mains, pourveû que l'Empereur en vouluſt faire autant de Plaiſance, & qu'on récompenſaſt le Duc Octave par quelque choſe qui vaudroit autant que ce qu'on luy feroit ceder. Mais Jules qui voyoit fort bien que l'Empereur ne rendroit pas Plaiſance, aima mieux ſe joindre

dre à ce Prince, qui plus fin que luy s'estoit obligé par écrit, pour l'engager davantage, de l'aider de toutes ses forces d'Italie, & de luy laisser Parme quand on l'auroit prise sur les François. ANN. 1551.

Ainsi Jules qui avoit bien moins de penchant aux armes qu'à la vie douce qu'il prenoit grand plaisir de gouster au commencement de son Pontificat, se laissa tellement persuader, contre son naturel, par l'extréme envie qu'il avoit de posser l'Estat de Parme, qu'il déclara la guerre aux Farneses ses bienfaicteurs, & en suite aux François leurs protecteurs, qui défendoient Parme, & mesme au Comte Galeotte Pic de la Mirande attaché aux interests du Roy. Et il la fit avec une tres-bonne armée composée de ses troupes commandées par son neveu Jean Baptiste Monti, & de celles de l'Empereur, sous le Marquis Gonzague Gouverneur de Milan, qui estoit Général de cette armée. C'est pourquoy Henri II. qui avoit déja commandé aux Prélats François de se retirer de Rome, donna ordre à l'Abbé de Bellozane d'aller lire aux Peres assemblez à Trente la protestation que le Seigneur Paul de Termes avoit déja faite de sa part au Pape en plein Consistoire. Aprés avoir exposé dans cét Acte les raisons qu'il avoit de prendre la protection du Duc de Parme, pour le bien de l'Eglise Romaine, pour le repos & pour la liberté de l'Italie, il proteste, *Que si le Pape persiste dans la resolution qu'il a prise de faire la guerre au*

ANN. 1551. *Duc Octave, il sera la cause de tous les maux qui s'ensuivront de cette guerre, & sur tout de la dissolution du Concile qu'on voit bien que le Pape a remis à Trente, non pas pour le bien de l'Eglise universelle, mais pour les interests particuliers de ceux avec lesquels il a fait des conditions qu'il croit estre à son avantage. Qu'en suite il n'y peut envoyer ses Evesques, ni le tenir pour legitime & pour œcumenique; & qu'en cette rencontre il sçaura bien prendre les voyes dont les Rois ses Prédecesseurs se sont servis en pareilles occasions, sans que pour cela néanmoins il veuille rien diminuer du respect qu'on doit au Saint Siége, comme il le fera toûjours voir, quand le Pape s'estant defait de la passion qui le fait agir, aura mis bas les armes qu'il a prises avec si peu de raison contre luy.* Aprés cela l'Abbé de Bellozane se retira de Trente sans vouloir attendre la réponse du Concile, parce que ce n'estoit pas à cette Assemblée, mais au Pape que la protestation s'adressoit.

A la verité l'on ne peut nier qu'elle ne fust un peu forte: mais comme les remedes chymiques & violens font quelquefois en peu de temps un grand effet, il faut avoüer que celuy-cy ne fut pas inutile, sur tout estant accompagné, comme il le fut, d'un Edit du Roy, qui défendoit de porter aucun argent à Rome, puis que ce seroit une chose tout-à-fait déraisonnable, disoit-il avec grande raison, qu'il fournist à ses ennemis de quoy luy faire la guerre; ou-

tre

tre que cette guerre ne leur fut pas trop heureuse. Car ils furent contraints de lever le siége de Parme, & celuy de la Mirande, où le neveu de sa Sainteté fut tué; & l'armée du Roy commandée par Horace Farnese Duc de Castres & par le Marquis Strossi, aprés les avoir batus en plusieurs rencontres, alla faire le degast dans le Boulonnois, en vengeance des grands ravages qu'ils avoient faits sur les terres du Duc de Parme. Tout cela mis ensemble fit que le Pape rentra bientost en luy-mesme, & conformément à son naturel reprit des sentimens plus humains & plus pacefiques que ceux qui luy avoient esté inspirez par les Impériaux, & par certains esprits brouïllons & séditieux, qui, contre ses bonnes intentions, s'estoient voulu servir de luy pour se venger du Roy. Il demanda la paix à ce grand Prince qui la luy accorda tres-volontiers, ravi de n'avoir plus à combatre que ceux qui abusant de la facilité de celuy qu'il réveroit comme son Pere, avoient entrepris si injustement de l'armer contre luy. Ainsi le Duc Octave joüit paisiblement de son Duché: ce fleuve d'or, qui coulant de la France à Rome, l'enrichit plus que ne fait tout le reste de l'Europe, y reprit son cours comme auparavant; & le Roy fit bien voir par sa conduite également ferme & chrestienne, que ce grand démeslé qu'il eût avec le Pape Jules, n'empescha pas qu'il ne fust toûjours fortement attaché au Saint Siége.

ANN. 1551.

ANN. 1551. *Paol. Soav. hist. del Conc. l 4.*

Sur quoy je trouve que le Cardinal Pallavicin a eu grande raison de reprendre ce que Fra Paolo dit à ce propos dans son Histoire du Concile de Trente. Car cét Auteur asseûre qu'on trouvoit fort étrange à Rome que le Roy protestast qu'il vouloit toûjours rendre au Saint Siege le respect & l'obéïssance qu'on luy doit, en mesme temps qu'il agissoit si fortement contre le Pape: ce qu'on disoit ne pouvoir s'accorder, parce que le Saint Siége n'est autre chose que le Pape. A quoy le Cardinal répond que ce Fra Paolo a grand tort d'attribuër un sentiment si déraisonnable aux Romains, & qu'on n'estoit pas si stupide à Rome qu'on n'y sceust fort bien qu'il y a grande difference à faire entre le Saint Siége & le Pape quand il n'agit pas comme Pape, c'est-à-dire, comme Chef de l'Eglise *ex Cathedrâ*, de la maniere que cette parole importante se doit entendre. Ainsi, ajouste ce sçavant Cardinal, on peut estre bien avec le Saint Siége qu'on aime & qu'on protege, & mal avec un Pape duquel on n'a pas sujet d'estre satisfait.

Pallavic. l. 11. c. 18. sub fin. Niuno fù certamente in Roma si grossolano che si persuadesse una vera indentita frai' Papa e la Sedia Apostolica . . . si che potrebbe tal uno havere sdegno personale col Papa, e nondimeno amar la Sedia Apostolica.

Et certes lors que Rufin & les autres Origenistes surprenoient par leur artifice le bon Pape Siricius qui n'y prenoit pas garde, Saint Jerosme grand défenseur de l'Eglise Romaine servoit admirablement le Saint Siége, en combatant de toute sa force ces hérétiques cachez qui s'estoient aquis de puissans protecteurs à Rome, où ils trompoient & gouvernoient Siricius, ce que le Car-

Immenso tunc quidem peri-

Cardinal Baronius déplore amerement dans ses Annales. Et cependant le Saint Docteur n'estoit pas trop bien avec le Pape, duquel il fut traité d'une maniere qui l'obligea de se retirer dans la Palestine; & tandis que les Origenistes avoient tant de pouvoir à Rome, il y estoit persecuté dans ses livres qu'on y blâmoit extrémement, quoyqu'ils fussent tres-orthodoxes, & que l'on n'y pust jamais rien remarquer de contraire à la verité, & qu'il fust l'un des hommes de ce siécle-là qui avoit mieux soustenu les veritables interests de l'Eglise. De mesme Henri II. estoit le Prince de son temps le plus attaché au Saint Siége, dont il maintenoit hautement l'autorité en France, en protegeant l'Eglise Gallicane, & en travaillant de tout son pouvoir à l'extirpation des héresies; & néanmoins il étoit en mesme temps fort mal avec le Pape Jules, qui s'estant laissé séduire par les ennemis de ce grand Prince, se joignit à eux pour luy faire la guerre. Mais ce Pontife ayant enfin reconnu la malice de ces esprits broüillons & séditieux, qui, pour leur interest particulier, & nullement pour celuy de l'Eglise, avoient entrepris de le broüiller avec le protecteur & le fils aisné de l'Eglise, il demanda la paix, & il se remit bien avec luy. Alors la liberté d'aller à Trente, qui ne pouvoit estre durant la guerre, estant pleinement rétablie, ce sage Roy, toûjours inviolablement attaché à l'Eglise, ne manqua pas de reconnoistre le

ANN. 1551.

culo Romana fluctuavit Ecclesia, &c.

Ad ann. 397. n. 17. Hierony. Apol. adv. Ruffin.

ANN. 1551.

Concile, qui n'avoit pas laissé durant ces troubles de travailler dans les Congregations génerales & particulieres à la discussion des articles que l'on devoit definir dans les Sessions.

En effet, on examina fort exactement, durant tout le mois de Septembre, les points de controverse sur l'Eucharistie, dans les Congregations particulieres & génerales, où les Peres Jacques Laynez & Alphonse Salmeron, deux des neuf premiers compagnons de Saint Ignace, exposérent tres-doctement, & avant tous les autres Docteurs, leurs sentimens comme Theologiens du Pape. Aprés quoy l'onziéme d'Octobre on célebra la treiziéme Session, à laquelle, outre les Présidens & le Cardinal de Trente, assisterent les trois Electeurs Ecclesiastiques de l'Empire, six autres Archevesques, & trente-six Evesques. Et là on leût le Decret de l'Eucharistie, dans lequel on définit contre les Sacramentaires *la presence reelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel*: contre les Lutheriens, *la transsubstantiation*; *l'adoration de la Sainte Hostie*; *la presence de Jesus-Christ hors de l'usage de ce divin Sacrement, qu'on peut garder, pour le porter soit en Procession, soit aux malades*; *& la préparation necessaire pour le recevoir dignement, par la Confession Sacramentelle des pechez mortels*. On ne voulut rien définir ni de la Communion sous les deux especes pour les laïques, ni du Saint Sacrifice de la Messe jus-

I primi à discorrere furono Diego Laynez & Alphonso Salmerone inviati colà d'al Pontefice per suoi Theologi. *Pallavic. l.12. c.1. n.1. ex Diar.*

jusques à la quinziéme Session, qui fut assignée au vingt-cinquiéme de Janvier de l'année suivante, afin que les Theologiens Protestans qui prenoient grand interest en ces deux points, & ausquels on donna un tres-ample sauf-conduit, eussent le temps de se rendre au Concile pour y proposer leurs raisons. Et cependant le vingt-cinquiéme de Novembre la quatorziéme Session se tint, en laquelle on exposa la doctrine Catholique touchant les Sacremens de Penitence & de l'Extréme-Onction; celle de la Penitence en neuf Chapitres, qui comprennent *la necessité & l'institution de ce Sacrement; sa difference d'avec le Baptesme; ses trois parties, à sçavoir la Contrition en general, sous laquelle l'attrition jointe au Sacrement est comprise; en suite la Confession des pechez; & puis la Satisfaction.* On y déclare aussi *quel est le Ministre de ce Sacrement; quelle doit estre la forme de l'absolution: & le pouvoir que l'Eglise a de reserver de certains cas.* Et quant à ce que l'on doit croire de l'Extréme-Onction, on le propose en trois Articles qui contiennent *son institution, ses effets, & son ministre.* Tout cela contre les erreurs de Luther opposées à ces veritez Catholiques.

ANN. 1551.

Cependant comme l'Empereur pressoit toujours les Protestans d'envoyer des Theologiens de leur part au Concile, afin d'y proposer les raisons qu'ils avoient à produire pour leur doctrine, il y vint des Ambassadeurs des plus considerables d'entre les

ANN. 1551. Princes Lutheriens & de quelques Villes Impériales. Ceux de l'Electeur de Brandebourg qui suivit l'*Interim*, y arriverent les premiers sur le commencement d'Octobre. Ils furent suivis sur la fin du mesme mois de ceux du Duc de Virtemberg. L'Historien Jean Sléïdan, celuy-la mesme dont nous avons l'Histoire qu'il a écrité en faveur de ses Lutheriens avec assez de politesse & tres-peu de sincerité, y vint aussi au mois de Novembre avec quelques Ministres de la part des Villes de Strasbourg, d'Eslinghen, de Ravensbourg, de Biberac, de Rutlinghen, & de Lindau; & les Ambassadeurs du Duc Maurice nouvel Electeur de Saxe, qu'on y attendoit principalement n'y arriverent que le septiéme de Janvier de l'année suivante. Pour ceux de l'Electeur de Brandebourg, comme ils n'étoient venus que pour rendre de la part de leur maistre obéïssance au Saint Concile ils n'attendirent pas les autres, & ils furent oüis l'onziéme d'Octobre dans la treiziéme Session, où Slavius fameux Jurisconsulte, Chef de cette Ambassade, en parlant du Pape Jules, l'appella *Souverain Pontif de la Sainte Eglise Romaine & universelle* & conclut sa harangue par ces paroles: *Le Saint Concile ne doit nullement douter que tres-illustre Prince Electeur ne doive religieusement & sincerement observer tout ce qu'il plaira à cette sainte Assemblée d'ordonner, comme un Prince Chrestien & un fils obéïssant de l'Eglise Catholique y est obligé*

Sleid. l. 23.

Ex Actis Conc. servat. in Arce El. ap. Pallavic. l. 12. c. 9.

& c'eſt ce que le Saint Concile peut connoiſtre par cét ordre authentique que nous avons de noſtre Maiſtre. Voilà ce que fit Joachim II. Electeur de Brandebourg, ſoit qu'il ait agi en cela de bonne foy, comme on le doit préſumer d'un Prince qui eſtant de la Confeſſion d'Auſbourg, avoit fait tous ſes efforts pour faire recevoir l'*Interim*; ſoit que, comme l'écrit Sléïdan, il n'en uſaſt de la ſorte, que pour faire agréer au Pape l'élection que les Chanoines d'Alberſtad & de Magdebourg avoient faite du Prince Frideric ſon fils pour leur Eveſque. Car de vouloir, comme le prétend Fra Paolo, que ce ne fuſt là qu'une civilité de l'Electeur, que le Concile voulant, à ce que dit cét Auteur, tirer, à l'exemple de Rome, avantage des moindres choſes, priſt pour un acte authentique d'obedience: ce ſeroit eſtre malin, meſme ſans beaucoup d'eſprit, puis qu'on s'expoſeroit à eſtre convaincu de faux par les termes tout clairs & tres-formels de la harangue de l'Ambaſſadeur. ANN. 1551.

Pour les autres Ambaſſadeurs, & ſur tout ceux du Duc Maurice, ils en uſerent d'une maniere bien differente; & il ſemble qu'ils ne ſe preſenterent au Concile que pour luy faire inſulte, & luy déclarer en effet qu'ils ne s'y ſoumettroient jamais. On leur fit néanmoins tout l'honneur & toutes les graces qu'on put, par l'ordre exprés du Pape Jules, qui dit *qu'il falloit qu'un bon Pere ſouffriſt quelque choſe de ſes enfans*

ANN. 1552. *pour les ramener doucement à leur devoir.* Ils eûrent donc audience dans la Congregation générale du vingt-quatriéme de Janvier, veille du jour destiné à la quinziéme Session. Là ils firent leurs propositions, dont la pluspart firent connoistre clairement qu'ils ne vouloient plus de Concile, contre ce qu'ils avoient promis à la derniere Diéte d'Ausbourg. Car ils demandoient des choses qu'ils sçavoient bien qu'on avoit toujours refusées, & qu'on n'accorderoit jamais, puis qu'elles sont entierement contraires à tout ce qui s'est toûjours observé dans tous les Conciles Oecumeniques. En effet, non seulement ils vouloient que l'on déclarast d'abord, selon les Decrets de Basle & de Constance, que le Concile est pardessus le Pape, ce qui estoit renouveller une querelle dont il ne s'agissoit point du tout alors; mais ils prétendoient aussi que le Pape estant *leur partie contre laquelle ils avoient bien des choses à dire, il ne pust estre juge en cette cause; Que tout ce qu'on avoit fait au Concile jusques alors ne fust point consideré, & qu'on examinast de nouveau les points de doctrine que l'on y avoit definis; Que les Evesques fussent delivrez du serment qu'ils avoient fait au Pape, afin qu'ils dissent librement leur avis & que les Theologiens Protestans qui viendroient au Concile eussent droit de suffrage aussi-bien qu'eux.*

Sleid. l. 23. Pallavic. l. 12. c. 15.

Comme ces conditions estoient manifestement contre la pratique & l'usage de l'E-

glise

glise, & contre la nature des Conciles, on ne manqua pas de leur en remontrer briévement l'injustice, & de leur faire entendre qu'elles estoient contraires à ce qu'eux-mesmes avoient proposé, en demandant à Ausbourg que l'on continuast le Concile à Trente, ce qui présuppose qu'il estoit donc Concile legitime & universel, en l'estat où il avoit esté auparavant. En suite on leur accorda les deux choses plus supportables qu'ils avoient demandées, à sçavoir que l'on donnast à leurs Theologiens un saufconduit encore plus ample que le premier, & semblable à celuy que les Peres de Basle avoient accordé aux Hussites de Bohéme; & puis qu'on differast la publication des Decrets que l'on avoit déja dressez pour la prochaine Session, afin que leurs Docteurs, qui n'avoient pas encore le saufconduit qu'on demandoit, pussent avoir le temps de venir proposer ce qu'ils auroient à dire contre ces articles. Ainsi dans la quinziéme Session, le jour suivant, on ne fit que ces deux Decrets du nouveau saufconduit que l'on donnoit aux Protestans, & de la prorogation qui leur fut accordée jusqu'au dix-neuviéme de Mars, & qu'on étendit encore depuis jusqu'au premier de May, où l'on devoit publier les Decrets touchant le Sacrifice de la Messe & les Sacremens de l'Ordre & du Mariage; & cependant les Docteurs Catholiques travaillerent dans plusieurs Congregations à éclaircir la matiere de ce dernier, pour en former

ANN. 1552.

ANN. 1552. les Decrets qu'on devoit proposer au Concile dans la seiziéme Session.

Cela déplut aux Ambassadeurs Protestans, qui prétendoient que l'on devoit surseoir cét examen jusqu'à l'arrivée de leurs Theologiens. Ils s'en plaignirent à Charles-Quint, qui desiroit fort qu'on les satisfist en tout ce qu'on pourroit, & singuliérement en ce point-là qu'il jugeoit raisonnable. Il en écrivit à ses Evesques, ausquels il ordonna de faire en sorte que l'on suspendist ces Congregations, où, en cas de refus, de protester contre elles de sa part. Le Pape croyant d'autre part qu'il y alloit de la dignité du Concile de ne pas ainsi demeurer si long-temps sans faire aucune fonction, commanda qu'aprés avoir interrompu seulement durant quelques jours ces Congregations, dans lesquelles on ne faisoit qu'examiner les points de doctrine sans rien décider, on poursuivist à l'ordinaire.
Skid. l. 23. Et comme outre les Présidens & le Cardinal Madruce, il y avoit alors à Trente soixantedeux Evesques, dont la pluspart estoient sujets de l'Empereur, & quarantedeux Theologiens, entre lesquels on comptoit vingt-cinq Espagnols & douze Flamans, il y avoit aussi tres-grand danger de division dans le Concile, lors que cette fascheuse contestation se trouva tout-à-coup terminée par une soudaine & terrible révolution qu'on n'avoit pas préveuë, & qui obligea le Pape à suspendre encore une fois le Concile mesme, qui ne put estre réta-

bli

bli ni de ſon temps, ni de celuy des deux Papes ſuivans ſes ſucceſſeurs : c'eſt ce qu'il faut maintenant raconter. ANN. 1552.

Il y avoit déja quelque temps que le Duc Maurice, dont l'Empereur, qui luy avoit donné l'Electorat de Saxe, croyoit eſtre fort aſſeûré, ſongeoit à luy faire la guerre, à laquelle il eſtoit porté par des conſiderations qui le déterminerent à une entrepriſe à la verité bien hardie, mais qu'il ſceût conduire avec tant d'adreſſe, qu'elle fut tres-facile à exécuter. Premiérement, il eſt certain qu'il s'eſtoit rendu tres-odieux aux Proteſtans, qui l'accuſoient d'avoir trahi ſon parti, & livré en quelque maniere à l'Empereur le Duc Jean Frideric, pour profiter de ſes dépouilles. Il crut que le vray moyen de regagner leur affection ; de les dégager de la promeſſe qu'ils avoient faite contre leur gré à l'Empereur, qu'on obéïroit aux Decrets du Concile ; & de devenir en ſuite leur Chef, ce qu'il ſouhaitoit ardemment : eſtoit de ſe mettre à leur teſte contre celuy qu'ils regardoient tous alors comme leur Tyran. De plus, il avoit inſtamment ſollicité pluſieurs fois l'Empereur pour obtenir la liberté du Lantgrave de Heſſe ſon beaupere, qu'il prétendoit avoir eſté detenu tres-injuſtement contre la foy donnée, & qu'on retenoit encore priſonnier depuis prés de cinq ans, quoy-qu'il euſt accompli de ſon coſté toutes les conditions de ſon traité : & Charles par une aſſez méchante politique, que le Duc d'Albe & l'Eveſ-

ANN. 1552. & l'Evesque d'Arras luy avoient inspirée depuis sa victoire pour se faire craindre des Allemans dont il estoit auparavant aimé, s'estoit toûjours rendu inexorable à ses prieres, ne luy donnant, pour l'amuser, que de bonnes paroles sans effet. En suite ce Duc craignoit, ou du moins faisoit semblant de craindre, que la trop grande puissance de l'Empereur, qui en usoit d'une maniere si imperieuse & si severe, ne fust enfin fatale à l'Allemagne, & qu'il n'entreprist, en opprimant la liberté publique, de se rendre Monarque absolu dans l'Empire.

C'estoient là sans doute deux specieux prétextes dont il se pouvoit servir fort plausiblement, pour justifier sa révolte, sans en dire la veritable cause, qui estoit la résolution qu'il avoit prise de maintenir le Lutheranisme contre tous les efforts de l'Empereur, & tous les Decrets d'un Concile, dont il ne vouloit point du tout, quoy-qu'il eust promis de le reconnoistre. Mais enfin ce qui acheva de le déterminer, fut l'occasion qu'il avoit la plus favorable du monde pour exécuter son dessein. Charles, depuis sa malheureuse entreprise de Parme, estoit en guerre ouverte avec un Roy tres-puissant, tres-heureux, & fort animé contre luy, & qui luy donnoit bien des affaires, en l'attaquant de tous costez. Il avoit sur les bras en Hongrie les Turcs qui se plaignoient de ce que luy & le Roy Ferdinand avoient rompu la tréve qui devoit encore durer plus d'un an ; & comme

il se croyoit en seûreté dans l'Allemagne où la pluspart des Villes estoient desarmées, il n'avoit presque point d'autres troupes que celles que ce Duc commandoit au siége qu'il avoit mis, par ses ordres, devant Magdebourg, & desquelles mesmes, en ayant gagné tous les Officiers, il pouvoit disposer. Tout cela fit qu'il ne trouva nulle difficulté à faire entrer dans son parti les Protestans, & principalement les Princes qui s'estoient joints avec luy pour demander la liberté du Lantgrave, à sçavoir l'Electeur Joachim, les Marquis Jean & Albert de Brandebourg, Frideric Comte Palatin, le Duc de Virtemberg, celuy des deux Ponts, Henri & Jean Albert de Meclebourg, & Erneste Marquis de Baden. ANN. 1552. Sleid. l. 23

Il ne falloit plus, pour consommer une si grande affaire, que quelque puissant Prince étranger qui entreprist hautement de les proteger ; & Maurice ne douta point qu'il ne le trouvast aisément dans le Roy de France Henri II. le plus redoutable de tous les ennemis de Charles-Quint, duquel il estoit obligé en bonne politique de procurer l'abbaissement par toutes les voyes legitimes. Pour cét effet, ce Duc ne manqua pas de luy envoyer fort secrement demander sa protection au nom des Princes ses confederez, & il se garda bien de luy proposer le motif de la Religion, dont il ne se servoit qu'à l'égard des Protestans, qu'on voit contraints d'accepter l'*Interim*, en attendant

ANN. 1552. tendant qu'ils se soumissent à tout ce qu'
plairoit au Concile de Trente d'en ordon-
ner. Il ne luy fit representer que l'indign
captivité du Lantgrave de Hesse son beau
pere, contre la foy donnée, & le dange
qu'il y avoit, aprés une action si tyranniqu
que Charles; qui aspiroit tout visiblemen
à la Monarchie universelle, n'achevas
bientost d'opprimer la liberté Germaniqu
laquelle il seroit également glorieux & util
au Roy de maintenir, contre celuy qui
aprés l'avoir opprimée, seroit plus en esta
d'exécuter les pernicieux desseins qu'o
sçavoit qu'il avoit conceûs de tout temp
contre la France.

Henri qui trouva qu'en effet ces raison
estoient tres-fortes, & qui avoit appris pa
une longue experience, sous le Regne d
feu Roy son pere, & tout fraischemen
encore au commencement du sien, qu'
n'y avoit rien à attendre de Charles-Quint
que tout ce qu'on peut justement appre-
hender d'un ennemi irréconciliable, & ré-
solu de ne perdre jamais aucune occasio
d'envahir la France, comme il avoit déj
tasché de faire plusieurs fois, ne douta poin
qu'il ne pust s'allier avec les Protestans d'Al-
lemagne pour des interests purement poli-
tiques, sans toucher à la Religion, ain
que Charles en avoit usé luy-mesme, lo
qu'aprés le Schisme du Roy d'Angleterre
il s'unit avec ce Prince schismatique, pou
faire la guerre à la France. Il écouta don
favorablement ce qu'on luy proposa de l
par

art de Maurice, auquel aussi il envoya ANN. 1552.
ort secretement l'Evesque de Bayone Jean Sleid. l. 2.
u Fresne, qui sçavoit fort bien l'Alleman, our faire avec ce Prince le traité qui fut onclu à ces conditions: *Que le Roy, qui rendroit le titre & la qualité de Protecteur e la liberte Germanique, entreroit au Prinemps en Allemagne avec une puissante arnee pour delivrer le Lantgrave de Hesse, & our s'opposer à l'ambition demesurée de Charles d'Autriche, qui opprimoit la liberé de tous les Ordres de l'Empire; Qu'il ourniroit aux Princes confederez de l'argent* Thuan. l. 7. Mezeray.
our entretenir leur armée durant trois mois; Qu'eux aussi réciproquement joindroient eurs forces a celles du Roy, qui pourroit prénre pour sa seûreté Cambray ou Toul, Metz & Verdun, qu'il retiendroit comme Vicaire e l'Empire. Ce traité se fit avec un si grand ecret, que l'Empereur qui se fioit entiérement à Maurice n'en découvrit rien. Ce Duc qui assiégeoit Magdebourg, & qui fit urer prés d'un an ce siége, pour avoir le oisir durant ce temps-là de former son arti contre son bienfaicteur & son Maitre qu'il trahissoit, receût à composition, & de concert avec les habitans, la Ville, au om de l'Empereur, mais en effet pour ly-mesme; puis ayant fait semblant de centier la garnison qui se messa parmi ses roupes, il fit hiverner son armée dans a Thuringe & sur les terres de l'Archeesque de Mayence, où elles firent de rands ravages, tandis qu'il amusoit l'Empe-

ANN. 1552. l'Empereur par mille belles protestation de fidelité. Et ce Prince tout défiant qu' estoit, s'y laissa si bien prendre, qu'il re pondit à l'Archevesque qui luy demando permission de se retirer de Trente pour all defendre ses Estats, qu'il donneroit bo ordre à tout, & que cependant il luy re pondoit du Duc Maurice, des bonnes in tentions duquel il estoit fort asseuré, que que bruit que l'on fist courir à son desavan tage.

Sleid l. 24. Thuan. l. 7. Chytr. Saxon. l. 17. Mais il apprit enfin, quoy-qu'un peu tro tard, qu'il estoit trahi. Car Maurice ayan joint ses tropes à celles du Marquis Albe de Brandebourg & du Prince Guillaum fils aisné du Lantgrave de Hesse, publi son Manifeste, où il dit nettement qu' a pris les armes pour rétablir le Luthera nisme, & pour la liberté de leur conscienc qu'on veut violenter, aussi-bien que pou celle du Lantgrave, & de toute l'Allemag ne qu'on veut opprimer. Là-dessus il met en campagne, oblige la pluspart de villes sur sa marche à se déclarer pour luy & s'avance à la fin du mois de Mars ju qu'à Ausbourg, qu'il contraint de se ren dre en quatre jours: & ce fut pour lors qu la crainte qu'on eût à Trente d'une arme toute Lutheriene, qui sembloit déja me nacer cette ville, en chassa la pluspart de Evesques, ce qui obligea les Legats peu d jours aprés de suspendre le Concile par l permission du Pape. L'Empereur qui esto alors à Inspruch où il s'estoit rendu dés mo

ois de Novembre pour estre plus prés du concile, fut bien surpris d'une si grande & soudaine conspiration, qu'il n'avoit jamais voulu croire, quelque avis qu'on luy donnast de plusieurs endroits. Il espera pourtant encore de pouvoir ramener Maurice qui en estoit le chef, & pria le Roy Ferdinand de traiter de quelque accommodement avec luy, en luy promettant tout ce qu'il voudroit pour le détacher de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy; car c'estoit là en effet la chose du monde qu'il craignoit le plus. Ce Duc, qui estoit un esprit adroit à la verité, mais fourbe, méchant & perfide, qui n'avoit en teste que la liberté du Lutheranisme & celle du Lantgrave, & ne se soucioit ni de l'Empereur ni du Roy, estant toûjours tout prest à trahir l'un & l'autre, pourveû qu'il vint à bout de ces deux choses, fut trouver Ferdinand à Lintz, où, aprés avoir traité des conditions de la paix qu'il fit esperer, en disant néanmoins qu'il ne pouvoit rien conclure qu'il n'en eust conferé avec les Princes ses associez, il accorda une treve de quinze jours, à commencer le vingt-sixiéme de May qu'on s'assembleroit à Passau pour y traiter de nouveau de la paix. Et cependant ce Prince dissimulé, qui avoit une fin cachée, estant retourné le neuviéme de May à son armée, qui estoit aux environs d'Ulme, forma le dessein de surprendre l'Empereur qui estoit encore à Inspruk fort incommodé de ses gouttes, & n'ayant avec soy que sa maison, & les gens ANN. 1552.

qui

ANN. 1552

qui sont obligez de suivre la Cour, parce qu'il se fioit & sur la paix que l'on traitoit, & sur les troupes qui pouvoient aisément défendre les détroits des Alpes par où l'on peut entrer dans le Tirol.

Mais il trouva bientost que son esperance estoit mal fondée. Car Maurice qui avoit mesuré le temps, afin qu'il en pust avoir autant qu'il luy en falloit pour exécuter son dessein avant le vingt-sixiéme de May, auquel la tréve devoit commencer, marche le seiziéme du mesme mois avec toute l'armée droit à Fussen, ville située sur le Lech aux pieds des Alpes; s'en empare le dix-huitiéme; puis s'estant avancé vers Routé sur le mesme fleuve, avec la seule infanterie, force huit cens hommes qui gardoient le passage, les chasse, les poursuit jusques dans le camp où estoit le gros de leurs troupes, l'attaque, l'emporte de vive force, prenant, tuant, où précipitant dans le Lech tout ce qu'il y rencontre; & sans donner loisir aux ennemis de respirer, se va presenter devant le Chasteau d'Eremberg, ou de la Chiuse, qu'il prend le vingtiéme de May une partie de ses soldats, tandis qu'il attaquoit la place d'un costé, ayant grimpé de l'autre sur le rocher, par un petit sentier inconnu qu'un pastre leur découvrit. Et de là sans perdre un moment, comme il estoit maistre de la vallée qui mene à Inspruk, se rend en deux jours à Zirlen à deux milles de cette ville, ou il croyoit surprendre l'Empereur. Mais il en estoit sorti la nuit préce-

écedente : car aussitost qu'il sceût la pri- ANN. 1552.
du Chasteau d'Eremberg, voyant bien
ue pour peu qu'il differast de se sauver, il
ouroit fortune d'estre pris luy-mesme, il
fit mettre fort à la haste dans une litiére,
s gouttes ne luy permettant pas de mon-
er à cheval.

Il eût pourtant encore dans une si grande
urprise, assèz de presence d'esprit, pour
aire rendre sur le champ la liberté au Duc
e Saxe, soit qu'il ne voulust pas que ce
Prince la deust aux rebelles, ou plustost
ue pour ramener Maurice, il luy voulust
onner par là sujet de craindre que comme
on luy avoit donné l'Electorat qu'on avoit
osté à Jean Frideric pour le punir de sa re-
bellion, on ne le luy rendist, en l'ostant aussi
à Maurice en punition de la sienne.

Ce fut sans doute sur cette esperance que
e Saxon, en recevant la liberte, ne laissa
pas de suivre volontairement en cette fuite
l'Empereur, qui, quoy-qu'il fust déja nuit
& qu'il fist un tres-mauvais temps, sortit
bien viste d'Inspruk aux flambeaux, & au
mesme estat à peu prés que David sortit de
Jerusalem, quand il sceût qu'Absalon s'en
approchoit, excepté néanmoins qu'il n'a-
voit pas, comme David, les deux bons Ré-
gimens *de Cerethi & de Phelethi*, pour
l'escorter. Il n'estoit accompagné dans cet-
te fuite que du Roy Ferdinand son frere,
qui luy estoit venu apporter les conditions
de paix que Maurice avoit proposées, &
des gens de la Cour qui le suivoient
dans

ANN. 1541. dans le plus étrange desordre que l'on vit jamais. Car comme la plufpart estoient couchez, lors qu'on entendit crier effroyablement par tout dans l'horreur des tenebres, *L'ennemi approche, sauve qui peut* : à peine eût-on le loisir, en s'éveillant en sursaut, & se jettant avec précipitation hors du lit, de se couvrir fort à la haste d'une partie de ses habits, beaucoup moins de preparer son équipage, d'emballer des meubles, d'atteler des chariots, de charger des mulets. Tout ce que put faire l'Evesque Granvelle, tout premier Ministre qu'il estoit, fut de se jetter demi-nud sur le premier cheval qu'il rencontra, sans selle & sans bride. De sorte qu'abandonnant tout, on sortit en tumulte de la ville, & l'on se mit en chemin pesle mesle, maistres & valets, sans aucun ordre, pour suivre l'Empereur par des routes tres-difficiles, au-travers des montagnes, sans presque s'arrester nulle part, jusqu'à ce qu'on fut arrivé dans la Carinthie à Villac sur le Drave.

C'est là que Charles-Quint eût enfin le loisir de se remettre de sa peur, & de respirer un peu, en considerant l'inconstance & le changement surprenant de sa fortune, qui, apres l'avoir fait glorieusement triompher de l'Allemagne, l'avoit réduit tout-à-coup à la deplorable & honteuse necessité d'en sortir comme un miserable fugitif, & de fuir devant celuy-là mesme qu'il sembloit n'avoir elevé si haut que pour le mettre luy-mesme si bas. Tant les Puissances de

de la terre doivent peu compter ſur leur prosperité, qui les aveugle d'ordinaire & leur oſte le jugement, pour ne pas voir qu'entre elle & la derniere adverſité il n'y a ſouvent qu'un moment, que Dieu permet, pour les humilier, qu'ils n'évitent point par leur imprudence. Ainſi le Duc Maurice entra le jour ſuivant, ſans réſiſtance, dans Inſpruk, où, pour conſoler ſes troupes de ce que l'Empereur leur eſtoit échapé, il leur abandonna ſon équipage, & de tous ceux de la Cour, leur defendant neanmoins de toucher à celuy du Roy Ferdinand avec lequel il avoit deſſein de traiter, ni aux biens des habitans, qu'il vouloit épargner, pour faire voir à tout le monde que ce n'eſtoit que pour conſerver les biens & la liberté aux Allemans qu'il avoit pris les armes, & fait alliance avec les François, qui agiſſoient auſſi de leur coſté encore plus heureuſement que luy. ANN. 1552.

En effet, tandis que ce Duc employoit la force & la trahiſon contre ſon Seingneur & ſon bienfaicteur, le Roy qui, ſuivant des principes bien plus nobles, n'avoit pris les armes que par le droit qu'ont tous les Souverains d'abbaiſſer la puiſſance de leurs ennemis, en ſecourant ceux qui recourent à leur protection, avoit mis ſur pied au Printemps, ſelon ſon traité, une floriſſante armée de plus de quarante mille hommes. Le Conneſtable Anne de Montmorency qui la commandoit, ne manqua pas, pour avoir ſes places de ſeûreté, de s'empa-

ANN, 1552. rer de Toul & de Verdun, qu'il prit d'abord ſans réſiſtance; & auſſitoſt aprés il trouva par ſon adreſſe le moyen de ſe rendre maiſtre de Metz, autrefois capitale du Royaume d'Auſtraſie, l'un des principaux membres de ce grand corps de la Monarchie Françoiſe, à laquelle, aprés en avoir eſté ſéparé par les diviſions de nos Anceſtres ſur la fin de la ſeconde race, Loüis le Grand, le plus victorieux des Rois de la troiſiéme, l'a heureuſement réüni de nos jours preſque tout entier, en pouſſant ſes conqueſtes depuis la Meuſe juſqu'au Rhin, & meſme au-delà.

Aprés cela Henri fut luy-meſme prendre poſſeſſion de cette grande ville, où il fit ſon entrée en qualité de Souverain, ſans qu'on parlaſt du Vicariat de l'Empire; & pour s'aſſeûrer de la Lorraine, où la Ducheſſe Chriſtierne de Dannemark niéce de l'Empereur eſtoit Régente durant la minorité de ſon fils Charles III. il retira d'entre ſes mains ce jeune Duc, qu'il fit élever à Paris avec les fils de France, dans le deſſein d'en faire un jour ſon gendre, comme il fit, en luy donnant la Princeſſe Claude ſa fille, dont il eût Henri Duc de Bar, qui eût auſſi en ſon temps un bonheur ſemblable à celuy de ſon pere, ayant eû l'honneur d'épouſer la Princeſſe Catherine ſœur de Henri IV. Puis comme il eût laiſſé le gouvernement du Duché à Nicolas Comte de Vaudémont, oncle du petit Duc, il s'avança juſques ſur les bords du Rhin, tout preſt de le

paſſer

passer pour se joindre aux Princes ses alliez, lors qu'il apprit que contre leur traité ils avoient fait sans luy leur accord avec l'Empereur. Car Maurice voyant qu'il avoit manqué de le surprendre, ainsi qu'il l'avoit esperé, & qu'il n'y avoit plus que trois jours jusqu'au temps auquel il avoit promis de traiter de la paix avec le Roy Ferdinand à Passau, il ne fit point de scrupule, pour venir à ses fins par une autre voye, de trahir le Roy, ne doutant point que pourveû qu'il abandonnast son alliance, il n'obtint aisément pour son parti tout ce qu'il prétendoit de l'Empereur. Il se rendit donc à Passau le vingt-sixiéme de May, avec plein pouvoir de traiter pour les Confederez. ANN. 1552.

Ce fut là que les Députez des Electeurs & des Princes qui n'estoient pas liguez avec Maurice, se joignant avec le Roy Ferdinand comme Mediateurs entre l'Empereur & les Confederez, furent plus long-temps que Maurice n'avoit crû à négotier cette paix, parce que l'Empereur qui avoit déja rassemblé à Villach de fort bonnes troupes d'Italie, d'Allemagne, & de Bohéme, y voulut trouver son avantage aussi-bien que les Confederez. Ainsi ce ne fut qu'aprés deux mois entiers de negotiation que l'on conclut ce traité, où, pour satisfaire les deux partis, on eût tres-grand égard aux interests & de l'Empereur & des Protestans, mais sans considerer ni ceux du Roy, ni ceux de la Religion, dont on abandonna la cause. Car pour l'Empereur, on convint, *Sleid. l. 24. Thuan. l. 7. Chytræ. l. 17.*

ANN. 1552. *Que les Confederez se remettroient sous son obeïssance, & luy garderoient à l'avenir une inviolable fidelité; Que le Duc Maurice serviroit avec ses troupes en Hongrie contre le Turc; Que les autres prendroient parti dans l'armée Imperiale s'il vouloient encore servir; que tous renonceroient au traité qu'on avoit fait avec la France, & que les Allemans qui servoient dans l'armée du Roy s'en retireroient dans trois mois, sur peine d'estre traitez comme rebelles & traistres à l'Empire & pour la guerre qui estoit entre les deux Couronnes, comme cela ne regardoit point l'Empire; où le Roy n'avoit rien à voir, qu'il pourroit dire au Duc Maurice ce qu'il prétendoit, afin que ce Duc le communiquast à l'Empereur, & taschast de faire un bon accord entre eux.* Voilà comment ces ingrats Protestans, aprés avoir receû le secours & l'argent du Roy, le traitoient, abandonnant ses interests, & s'accordant sans luy avec l'Empereur, contre ce qu'ils avoient solennellement promis. Aussi le Roy, qui à la premiére nouvelle qu'il eût de ce que l'on traitoit à Lints, leur avoit fait dire par l'Evesque de Bayone son Ambassadeur, que les Rois de France n'avoient pas accoustumé de traiter de la sorte en demandant la paix à leurs ennemis, mais en la leur donnant quand ils les trouvoient soumis à leur volonté, ne voulut pas attendre que cét indigne traité fust conclu. Mais en dissimulant sagement sa juste indignation, pour ne pas faire paroistre qu'il croyoit avoir esté trompé,

trompé, il dit publiquement à leur Envoyé, *Que comme il n'avoit pris les armes que pour leur faire avoir ce qu'ils disoient eux-mesmes qu'ils estoient asseûrez d'obtenir, il s'en rotournoit tres-content, & qu'il seroit toûjours prest de les secourir quand ils auroient besoin de luy.* Et là-dessus, pour leur montrer qu'il ne demandoit pas la paix avec l'Empereur, il s'alla jetter sur le Luxembourg, où il prit Ivoy, Danvilliers, & Montmédi; & puis se retira dans son Royaume fort satisfait de s'estre payé de ses peines par ses mains, en réünissant à la Couronne les trois Evesches de Toul, de Verdun, & de Metz, qui sont demeurez depuis à la France par la Paix de Munster, comme ils y sont encore aujourd'huy en toute souveraineté, avec un droit tres-legitime sur toutes leurs anciennes dépendances. ANN. 1552.

C'est donc là ce qui fut accordé par ce traité de Passau à l'Empereur, qui accorda réciproquement à Maurice les trois choses qu'il souhaitoit le plus, & pour lesquelles il avoit entrepris la guerre. Car pour ce qui regarde le bien public de toute l'Allemagne, dont il avoit dit qu'on opprimoit la liberté, il parut bien que ce n'estoit qu'un beau prétexte qu'il avoit pris, pour couvrir sa rebellion, puis qu'il n'appuya nullement sur ce point-là qu'il abandonna à une Diéte générale, où il estoit fort asseûré qu'on n'en parleroit pas. Mais il obtint ce qu'il desiroit ardemment pour l'honneur &

ANN. 1552. pour l'avantage du parti Lutherien. *Premierement, la liberté du Lantgrave qui en estoit le chef; secondement, que la Chambre de Spire seroit mi-partie de Catholiques & de Lutheriens, ce que l'on avoit promis une fois, mais qui avoit esté depuis rétraité; & en troisiéme lieu, qu'on auroit dés-lors dans tout l'Empire l'exercice libre du Lutheranisme, conformément à la Confession d'Ausbourg, & qu'on l'auroit toûjours, au cas que l'on ne pust accorder dans six mois les differends des deux Religions.* Et c'est là qu'on peut dire que le Lutheranisme fut absolument établi, & qu'il eût toute la liberté que nous luy voyons aujour-d'huy dans les Villes & dans les Estats où l'on en fait publiquement profession.

Aussi depuis ce temps-là Charles-Quint, comme desesperant de pouvoir faire terminer ces differends par la voye d'un Concile, qui estoit la plus efficace, ne prit plus aucun soin de procurer son rétablissement à Trente, comme il faisoit auparavant, & résolu, sans plus songer à cette affaire importante de la Religion, de laisser desormais les choses en l'estat où il les avoit mises par cette paix de Passau: ce qui fut cause que cette liberté absoluë fut confirmée quelque temps aprés par un Edit Impérial que le Roy Ferdinand fit de sa part en une Assemblée générale que l'on tint encore à Ausbourg particulierement pour cét effet. C'est aussi pour cela que les Lutheriens ont toûjours consideré la Pacification de

Sleid. l. 25. Goldast. Const. Imp. A 555.

Hæc est celebris illa & toti Imperio

de Passau comme le fondement de la tranquillité publique de la Germanie, & de la liberté qu'ils ont toûjours eûë depuis ce traité, & qu'ils auront toûjours, à ce qu'ils croyent, de professer en repos le Lutheranisme. Et voilà comment Charles-Quint, qui avoit autrefois laissé aux Protestans la liberté provisionnelle de conscience, afin de les avoir de son costé contre le Roy François I. auquel il estoit résolu de ne rendre jamais le Milanois, la leur accorde maintenant toute entiere, sans condition, pour toûjours, afin de les réünir avec soy contre Henri II. pour reprendre sur luy la Ville de Metz qu'il venoit d'enlever à l'Empire.

ANN. 1552. Salutaris Pacificatio Passaviensis, quæ fundamentum & firmamentum publicæ salutis & tranquillitatis Germanicæ eo tempore fuit, & quod ad Religionis pacem attinet deinceps ad omnem posteritatem futura est. *Chytra. Sax. l. 17.*

Et de fait, aussitost qu'aprés cette paix de Passau il se vit asseûré d'avoir une armée de quatre-vingts mille hommes par la jonction d'une bonne partie des troupes Protestantes aux siennes, il part de Villach, retourne à Inspruk en un estat bien different de celuy auquel il en estoit sorti, & se rend à Ausbourg, où il rétablit le Senat que Maurice en avoit chassé, mais permet, selon le traité, aux Ministres que ce Duc y avoit rappellez, d'y prescher comme auparavant le Lutheranisme. De là il va passer le Danube à Ulme avec toute l'armée au commencement de Septembre, & le Rhin à Strasbourg le vingtiéme du mesme mois; puis ayant rafraischi ses troupes fatiguées d'une si longue marche aux environs de Haguenau & de Landau, il laisse la Lorrai-

Sleid. l. 24. Belcar. l. 26. Thuan. l. 11.

ANN. 1552. ne à gauche, pour éviter Nancy que les François avoient fortifié, passe par les deux Ponts & par Sarbruk, & s'avance jusqu'auprés de Metz qu'il fait investir le vingt-deuxiéme d'Octobre. Ce qui rendit encore son armée plus forte, fut l'infame trahison du Marquis Albert de Brandebourg, qui avoit à soy une armée de plus de vingt mille hommes, que le Roy luy entretenoit. Ce Prince déloyal n'avoit pas voulu consentir comme les autres Protestans à la paix de Passau, afin de pouvoir ravager les Estats, principalement des Evesques, & des Electeurs de Mayence & de Treves, où il fit d'horribles desordres; & aprés avoir tiré tout ce qu'il pourroit du Roy, en faisant semblant d'estre à luy, le trahir, comme il fit de la maniere du monde la plus honteuse & la plus lasche. Car au lieu de servir sous le Connestable qui s'estoit approché pour entreprendre quelque chose sur l'ennemi, il sortit du Pont-à-Mousson où il s'estoit posté, batit & prit le Duc d'Aumale, qui ayant découvert sa trahison, l'avoit attaqué quoy-que de beaucoup plus foible que luy pour l'arrester, & s'alla rendre devant Metz à l'armée de l'Empereur, avec lequel il avoit déja fait sous-main son traité, n'attendant que l'occasion de faire, avant que de se déclarer, quelque coup d'importance contre le service du Roy. De sorte qu'aprés sa jonction il se trouva que l'Empereur, qui estoit encore à Thionville, & n'arriva au camp que le vingt & uniéme de Novembre,

bre, aſſiégeoit Metz avec une armée de prés de cent mille hommes de pied, & de dix à douze mille chevaux, & cent quatorze piéces de canon qui batoient la place de tous coſtez avec tant de furie, qu'on en entendoit le tonnerre juſques au-de-là de Straſbourg. Mais enfin tout ce grand bruit ne ſervit qu'à rendre plus éclatante la gloire du fameux François Duc de Guiſe, à qui le Roy avoit confié la garde de cette Ville. Car avec l'élite des Princes, des Seigneurs, des Gentils-hommes François qui s'y eſtoient jettez pour y aquerir de l'honneur ſous un ſi grand Chef, il y fit des efforts ſi héroïques, ſoit en repouſſant l'ennemi, ſoit en l'attaquant juſques dans ſes retranchemens: que l'Empereur d'ailleurs fort incommodé des pluyes & des neges d'un hiver extrémement rude & des maladies qui s'eſtoient miſes dans ſon camp, ſe vit contraint ſur la fin de Décembre de lever ce malheureux ſiége, où il perdit plus de trente mille hommes, & de ſe retirer en Flandre, avec le regret d'avoir ſi mal réüſſi dans cette entrepriſe, qui fut la derniere de ſa vie, & où la fortune qui ſe laſſoit de le ſervir, ſembla luy faire entendre qu'il ne falloit plus deſormais qu'il comptaſt ſur elle.

ANN. 1552.

Sleid. l. 24.

Une ſi glorieuſe victoire confirma la poſſeſſion de Metz au Roy, que la meſme fortune, qui luy fut ſi favorable en cette grande occaſion, voulut encore venger environ ſix mois aprés de la perfidie des deux

ANN. 1553. *Sleid l. 25. & 26. Thuan. l. 12. Cytræ. l. 18.*

Princes Lutheriens qui l'avoient trahi. Car comme le Marquis Albert, aprés la levée du siége de Metz, se fut jetté de nouveau sur les terres des Princes Ecclesiastiques en Allemagne, pour y continuer ses brigandages, le Duc Maurice son ancien ami, avec lequel il avoit hautement rompu depuis la paix de Passau, luy fit la guerre par commission de la Chambre Impériale comme à un ennemi public; & il la fit si bien, que le neuviéme de Juillet, auprés du Chasteau de Peine, sur le Veser, dans le Duché de Lunebourg, ils en vinrent à la bataille qui fut tres-sanglante, & en laquelle Albert perdit son armée, qui fut taillée en piéces, & Maurice la vie, ayant receu dans la meslée une arquebusade dont il mourut trois jours aprés sa victoire. Le malheureux Albert, aprés avoir encore traisné trois ou quatre ans, rebuté & chassé de tout le monde qui l'avoit en horreur comme un des plus méchans hommes du monde, mourut miserablement en exil chez le Marquis de Bade qui eût quelque compassion de luy. Et pour l'Electorat de Saxe, il fallut que Jean Frideric, qui fit tous ses efforts pour y rentrer, le cedast enfin, sous certaines conditions, au Duc Auguste frere de Maurice pour luy & pour sa posterité en ligne masculine, qui le possede encore aujour-d'huy selon la disposition qu'en avoit faite l'Empereur, & qui n'y voulut rien changer. Car ce Prince, depuis la Pacification de Passau qu'il fit observer exacte-

ment

ment, ne voulut plus rien avoir à déme- ANN.
ſler avec les Princes Lutheriens, ni meſme 1554.
retourner en Allemagne, & veſcut toûjours
en paix avec eux, gouvernant doucement
ſes peuples, juſqu'à ce que trois ans apres ANN.
s'eſtant volontairement dépoüillé de tous 1555.
ſes Eſtats héreditaires, & puis de l'Empire, 25. Octob.
de la maniere qui eſt aſſez connuë de tout
le monde, il ſe retira dans la ſolitude qu'il ANN.
avoit choiſie en Eſpagne au Monaſtere de 1556. 7. Sept.
Saint Juſte, où il paſſa les deux années qui 21. Sept.
luy reſtoient de vie dans les exercices de pié- 1558.
té, qu'il termina par une mort tres-ſainte à
l'âge de cinquante-huit ans.

Quoy-que ce Prince ait tant de part en cette Hiſtoire, dont on peut dire qu'il eſt le Heros auſſi-bien que celuy de l'auguſte Maiſon d'Autriche, je ne feray pas néanmoins, ſelon ma couſtume, le portrait de ſon corps, puis qu'il n'y a preſque perſonne qui n'en ait l'idée, pour l'avoir veû ſouvent ſoit dans les tableaux, ſoit dans les eſtampes, ou dans les medailles qui le repreſentent au naturel. Mais pour celuy de l'ame, je le feray ſans beaucoup de peine, en diſant fort veritablement que c'eſt un Prince, qui, avec tres-peu de defauts, a eû preſque toutes les belles qualitez, & les perfeƈtions héroïques qui font un grand Monarque; & que ſoit qu'on le conſidere du coſté de l'eſprit, du jugement, du cœur, ou de la volonté, de la bonne fortune, ou de la mauvaiſe, qu'il ſemble n'avoir eſté quelquefois que pour faire paroiſtre

ANN. 1552. qu'il a esté également grand dans l'une & dans l'autre, on trouvera qu'il n'a point eû ni de prédecesseur dans ses Royaumes & dans l'Empire Allemand qui l'ait surpassé, ni de successeur qui l'ait égalé. Maintenant s'il mérite les grands éloges que la plusspart des Ecrivains luy donnent pour s'estre dépouïllé de l'Empire & de tous ses Estats deux ans avant sa mort, il y a des gens qui
1. Cor. 7. 20. 24. en doutent, disant que Saint Paul veut que chacun demeure en l'estat où il est appellé, afin de s'y perfectionner, en y servant Dieu, & que les grands Princes qui possedent de grands Estats, luy peuvent rendre de plus grands services que des particuliers. D'ailleurs s'il mérite qu'on luy reproche d'avoir donné la liberté de conscience aux Lutheriens dans l'estat où il se trouvoit, comme d'autres Princes l'ont fait depuis à l'égard d'autres héretiques, c'est à Dieu d'en juger. Il me suffit d'avoir montré jusques icy par quelles voyes le Lutheranisme s'est établi dans l'Allemagne sous le Regne de Charles-Quint : il faut maintenant que je montre briévement, en finissant cette Histoire, ce qui en est depuis arrivé sous ses Successeurs, qui asseûrément n'ont pas eû autant de force, ni d'autorité, ni d'industrie que ce grand Prince.

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

SOMMAIRE DU SIXIE'ME LIVRE.

Diéte de Ratisbone. Conference de Wormes entre douze Theologiens Catholiques & douze Protestans. La confusion de ceux cy à cause de leur division. Changement de Religion parmi les Allemans comme il plaist à leurs Princes. Les raisons qui obligent Pie IV. à rétablir le Concile de Trente. L'Empereur & les Rois y consentent. La Bulle de la convocation de ce Concile. Les Centuriateurs de Magdebourg publient leurs Centuries. Assemblée des Princes Protestans à Naumbourg. Ils n'y purent convenir d'une créance commune. Deux Nonces du Pape à cette Assemblée pour les inviter au Concile; leurs Harangues, & la réponse qu'on leur fit. L'Ambassade de Commendon aux Princes Protestans; son voyage aux Païs-Bas, où il fait cesser des troubles qu'excitoit la doctrine de Baius. Histoire de ce Docteur, & les suites que son parti a eû jusqu'à maintenant. L'Ambassade de l'Evesque de Phare aux Villes Protestantes. Histoire du rétablissement du Concile & de ce qui s'y est passé jusqu'à sa fin. Histoire de Gebhard Truchsés Archevesque de Cologne qui se fit Lutherien. Sa débauche, son mariage sacrilege; la guerre qu'il fit pour se maintenir; sa défai-

défaite, & sa misérable fin. Histoire de Jean Roy de Suéde & du P. Possevin Jesuite qui receût son abjuration. Le Comte de la Garde negotie avec le Pape pour la conversion du Roy. Histoire de ce Comte. Quelles choses empescherent le retablissement de la Religion Catholique en Suéde. Charles Duc de Sudermanie usurpe la Couronne sur Sigismond Roy de Pologne son neveu pour maintenir le Lutheranisme en Suéde. L'estat où se trouve aujourd'huy cette Hérese.

ANN. 1557.



Uoy-que l'Empereur Charles-Quint se fust fort solennellement dépoüillé de l'Empire: toutefois Ferdinand Roy des Romains, qui luy devoit succeder, n'en put prendre possession qu'environ dix-huit mois aprés, parce que divers accidens empescherent les Ambassadeurs de Charles de porter plustost l'Acte de sa démission aux Electeurs qui avoient droit de l'approuver, ou de la rejetter. Cependant comme il tint durant cét intervalle une Diéte à Ratisbone, l'Assemblée le pria qu'encore que l'on eust en Allemagne la liberté de professer le Lutheranisme, selon la Confession d'Ausbourg, on fist néanmoins un dernier effort pour terminer toutes les controverses par une conference entre de celebres Docteurs des deux partis, afin d'affermir & de rendre éternelle la paix que l'on avoit faite à Passau. Ce Roy qui avoit veû assez souvent que ces colloques la plusparc du temps n'aboutissent à rien, & ne font qu'aigrir les esprits, & perpetuer

petuer les disputes, eût quelque peine à s'y résoudre: mais pour ne pas donner occasion de croire qu'il eust omis de son costé quelque chose qui pust servir à réduire les Protestans à la créance Catholique, il y consentit enfin, avec la permission du Pape Paul IV. qui, aprés la mort de Jules III. & de son successeur Marcel II. qui ne tint le Saint Siége que vingt-deux jours, estoit monté depuis deux ans sur le Trône Pontifical. Il luy envoya mesme deux Theologiens Jésuites qu'il demandoit pour assister à cette Conference, dont l'un fut le célebre Pierre Canisius de Nimégue, homme d'une rare doctrine, & d'une éminente vertu, & qu'on peut appeller le second Apostre de l'Allemagne, pour les fruits incroyables qu'il y a faits dans la conversion des Lutheriens. C'est ce sçavant Theologien, qui, à la priere du Roy Ferdinand, avoit déja fait ce fameux Catechisme qui fut opposé dans toute l'Allemagne, comme un antidote & un excellent préservatif, à ceux que les Protestans y faisoient courir pour infecter les peuples du venin de leur hérésie.

ANN. 1557.

Sacchin. histor. Soc. l. 1. n 79.

Cette Conference se fit au mois de Septembre à Wormes, en presence des Députez de plusieurs Princes, entre douze Theologiens Catholiques & douze du parti Lutherien. Six de chaque costé devoient parler, & six autres les seconder, soit pour les conseiller & les soustenir dans la dispute, soit pour prendre leur place quand ils seroient

Rouer. Pont. l. 5. Suri. in Comment. Sacch hist. Societ. l. 1. n 100. & seq.

ANN. 1557. seroient las : & le Docteur Jules Phlugius Evesque de Naumbourg fut nommé par le Roy Ferdinand pour présider à cette action, de laquelle on attendoit beaucoup, & qui néanmoins, comme les plus sages l'avoient préveû, n'aboutit à rien, & se termina bientost d'une maniere également ridicule & honteuse pour les Protestans. Car dés qu'on eût commencé la dispute, les Catholiques s'apperceûrent que leurs adversaires ne s'accordoient point du tout en leur doctrine, & qu'ils estoient de differentes sectes. C'est pourquoy l'on exigea d'eux d'abord, que puis que la liberté n'estoit accordée qu'à ceux qui suivoient la Confession d'Ausbourg, ils renonçassent à tous ceux qui s'en estoient écartez, en y ajoustant, & y changeant ce qu'ils avoient voulu comme on avoit fait plusieurs fois, ce qui causoit une étrange diversité de sentimens parmi les Lutheriens. Alors cinq d'entre eux, qui estoient purs Confessionistes, donnerent par écrit au Président la Déclaration qu'on demandoit. Mais Philippe Melanchton qui avoit luy-mesme dressé cette Confession, & vouloit néanmoins toûjours, selon sa coustume, accorder s'il pouvoit tous les partis, se joignit aux six autres, qui estoient Brentius, Bullinger, Illyricus, & trois Theologiens du Duc de Saxe qui soustinrent contre eux que leurs sentimens, quoyque tres-differens des leurs, estoient tres-conformes à la doctrine contenuë dans la Confession d'Ausbourg,

ourg, & qu'on ne pouvoit condamner eux qu'on diſoit fauſſement s'en eſtre éloignez. En ſuite la diſpute s'échaufa tellenent entre ces Lutheriens ſi differens dans eur doctrine, que ces ſept eſtant les plus orts, chaſſerent les cinq autres, qui déclanerent furieuſement contre eux, les traiant d'héretiques & de corrupteurs de leur Confeſſion: de-ſorte que comme l'on ne ouvoit traiter avec des gens qui ne s'accorloient point du tout, quoy-que les uns & es autres proteſtaſſent également qu'ils ſtoient Confeſſioniſtes, la Conference fut ompuë. ANN. 1557.

Ce fut pour lors que l'on vit clairement es deux choſes dont il faut que l'on ſoit ne fois bien perſuadé. La premiere, que omme dans un cercle il n'y a qu'un ſeul oint qui en ſoit le centre, où toutes les ignes s'uniſſent, & qu'à meſure quelles 'en éloignent elles s'écartent toûjours plus es unes des autres: auſſi la verité, qui ne e trouve que dans l'Egliſe Catholique, eſt nſeparable de l'unité qui en eſt le centre, où tous les Fideles ſont unis, n'ayant qu'un ſprit & qu'un meſme ſentiment en matiee de Foy; & ceux qui s'en ſeparent par le chiſme & par l'héreſie ne manquent jamais le ſe diviſer en differentes ſectes, qui les loignent pour le moins autant les uns des utres qu'ils ſe ſont éloignez de la vraye Egliſe. La ſeconde, que ces colloques, ces liſputes, & ces conferences qui ſe font enre les Catholiques & les Héretiques ne ſont

ANN. 1557. ſont pas un moyen fort propre pour réta
blir la paix & l'union, en ramenant les eſ
prits à ce point de verité & d'unité duque
ils ſe ſont écartez; parce qu'outre que l'o
ſe fait un point d'honneur, en diſputant
de ne jamais ceder à ſon adverſaire, quel
que raiſon qu'il ait, on ne peut avoir ave
un hérétique aucun principe certain duqu
on convienne pour regler la diſpute, pu
que, comme firent ces Lutheriens, il n
veut pour juge que la partie de l'Ecritu
qu'il luy plaiſt de choiſir, & encore inte
pretée ſelon ſon ſens, & nullement ſelo
celuy des Peres & des Conciles qu'il rejette
en s'érigeant ainſi d'une maniere tres-r
dicule & tout-à-fait inſouſtenable en jug
ſouverain de la cauſe où il eſt partie. Au
ſi ce fut là la derniere Conference publ
que qui ſe fit en Allemagne entre les C
tholiques & les Proteſtans. Car pour ceu
cy, voyant que leurs diſſenſions les re
doient mépriſables, ils continuerent d'
faire tres-ſouvent entre eux, ſans pouv
jamais s'accorder que dans la guerre qu'
ont déclarée tous enſemble à l'Egliſe R
ANN. 1558. maine, & depuis ce temps-là ni Ferdina
qui fut reconnu pour Empereur l'ann
ſuivante par les Electeurs à Francfort,
ſon fils Maximilien II. ni tous les aut
Princes de la meſme Maiſon d'Autriche q
leur ont ſuccedé à l'Empire, n'ont eû
aſſez de réſolution, ou aſſez de forces po
affoiblir, & pour ruiner enfin celles
l'héreſie: de-ſorte que pour vivre en pa

s ont laissé aux Princes & aux Villes la ANN. 1558.
berté de professer non-seulement le Lu-
heranisme, mais aussi le Calvinisme qui
stoit exclus par la paix de Passau & par
Edit d'Ausbourg. Ils ont mesme esté
ontraints de souffrir cette malheureuse &
njuste coustume, érigée maintenant en
ne espece de loy, par laquelle on oblige
s sujets à changer de Religion comme il
laist à leurs Princes, & à s'accommoder
oûjours de celle qu'il veut suivre, comme
sa volonté & son caprice estoit l'unique
ègle de leur foy.

En effet, Frideric III. Comte Palatin V. Flor. de Ræm. l. 5. c. 8. 9. 11.
duit par la lecture des livres & des lettres
e Calvin, & par les conferences qu'il eût
vec Theodore de Beze, fit venir de Gene-
e & de Basle des Prédicans Sacramentaires
u'il envoya dans toutes les Villes de ses
stats, pour y prescher la doctrine de la
Confession de Geneve, ordonnant par E-
it à tous ses sujets de la suivre comme plus
onforme que celle d'Ausbourg à la pure
arole de Dieu. Aprés sa mort, Loüis IV.
on fils ne pouvant s'accommoder de cette
ouvelle Religion, qui avoit aboli l'Au-
uste Sacrement de l'Eucharistie auquel Je-
us-Christ est present, & toutes ces saintes
érémonies qui nous inspirent le respect
la dévotion dans le culte qu'on doit à
Dieu, chassa les Calvinistes de leurs chaires
de son conseil, & obligea ses peuples à
rofesser de nouveau le Lutheranisme, &
e rétablir dans toutes les Eglises les Cru-
cifix,

ANN. 1558. cifix, les Orgues, & les Autels que les di ciples de Calvin avoient renversez. Ma ce changement ne dura que pendant la v de ce Comte Electeur Loüis, qui fut asse courte. Car Jean Casimier son frere, qu gouverna l'Estat durant la minorité du jeu ne Electeur Frideric IV. son neveu, réta blit par force le Calvinisme, que le jeun Prince élevé par son oncle dans cette sect a toûjours depuis maintenu dans le Palat nat, comme ont fait aprés luy Frideric V son fils, & Charles Loüis son petit-fils qu regne aujourd'huy.

Le Duc Loüis de Virtemberg ennuyé d voir les divisions qui partageoient le par Lutherien en tant de differentes sectes, pr pour les unir une voye qui fit naistre parr les Protestans encore plus de troubles plus de changement qu'auparavant. C André le Févre surnommé Smidelin, Cha celier de l'Université de Tubinge, que l Lutheriens croyoient estre le plus sçava de leurs Theologiens aprés Luther, com posa par les ordres de ce Prince un gra ouvrage intitulé, *La formule de concord* dans lequel, en voulant accorder toutes l sectes, il en fait une nouvelle qui les d truit toutes, en prenant un peu de chac ne, qu'il condamne dans tout le reste; pour la faire recevoir, il suivit l'exemple ceux qui, pour faire valoir leur livre, vo mendier les approbations & les éloges ceux dont ils croyent que le nom & l'aut rité doivent obliger les lecteurs à le ten

po

ANN. 1558.

our excellent, mesme avant qu'ils l'ayent
û, & sans qu'il leur soit permis, aprés l'a-
oir veû, d'y trouver rien du tout à redire.
ar comme il avoit du credit & de la répu-
tion dans toute l'Allemagne qu'il par-
ourut pour y faire approuver son livre, il
t si bien par ses amis & par ses beaux dis-
ours, qu'il obtint les souscriptions d'un
rodigieux nombre d'approbateurs, qu'on
it mesme monter jusqu'à dix mille. Mais
ela ne servit qu'à faire une horrible con-
usion parmi ceux qui s'estoient engagez
op legerement à l'approuver, les uns le
oulant soustenir pour leur honneur, les
tres au contraire, aprés l'avoir examiné,
rejettant, & l'abhorrant comme l'ouvra-
e d'un homme, qui voulant accorder tou-
s les Religions, faisoit voir qu'il n'en a-
oit aucune.

Cela mesme pensa faire sedition à Wit-
emberg, où les Ecoliers ayant oüi ce nou-
eau Docteur déclamer en chaire contre
Melanchton, qu'ils réveroient comme leur
Maistre & leur Chef aprés Luther, en con-
eûrent tant d'indignation, que luy jettant
la teste leurs livres, leurs porte-feüilles,
leurs écritoires, avec tout ce que la colere
où ils estoient leur put fournir de carreaux
& de pierres, ils faillirent à l'assommer.
Cela pourtant n'empescha pas que l'Ele-
cteur Auguste, à l'exemple du Duc de Wir-
emberg & de quelques villes de Suaube, ne
fist recevoir cette prétenduë concorde dans
ses Estats. Mais son fils Christien l'abolit,
&

ANN. 1558. & donnant dans l'autre extrémité, receû le Calvinisme qui ne dura guerres en Saxe. Car aprés sa mort, qui arriva bientost aprés ce changement, le Duc de Véimar petit-fils de Jean Frideric, qui fut dépoüillé par Charles-Quint, estant comme le plus proche parent devenu tuteur du jeune Prince Christien II. fils du défunt, rétablit le Lutheranisme qui s'y est toûjours maintenu depuis comme dans le lieu de sa naissance & dans son fort. Mais tous ces changemens aussi-bien que ceux qu'on a veûs depuis dans l'Electorat de Brandebourg, ne sont arrivez que long-temps aprés, & je n'en ay parlé briévement icy que pour montrer que les Princes & les villes de l'Empire ont ordonné de la Religion dans leurs Estats, ainsi qu'il leur a plû, depuis que Ferdinand, qui ne vouloit point oüir parler de guerre, leur en laissa la liberté, laquelle leur fut confirmée dans la Diéte de l'année suivante à Ausbourg, aprés que
ANN. 1559. *Rouer. Pont.* l'Empereur, qui n'estoit pas en estat de se faire obéïr comme Charles-Quint avoit fait, les eût inutilement exhortez à se soumettre au Concile Oecumenique, dont il vouloit procurer au-plustost le rétablissement qui se fit de la maniere que je vais raconter.

Il y avoit déja prés de neuf ans que le Concile avoit esté suspendu, sans qu'on eust pû le rétablir, à cause de la guerre qui avoit esté continuelle entre les deux Couronnes, lors que le Pape Pie IV. qui avoit succedé à Paul IV. sur la fin de cette année

mil

il cinq cens cinquante-neuf, résolut de convoquer de nouveau, particuliérement pour deux puissantes raisons qui l'y obligent. La premiere fut qu'aprés la paix de Cambray, qui se fit cette mesme année entre la France & l'Espagne, l'Empereur Ferdinand d'une part, & de l'autre les deux Rois, comme on en estoit convenu par le premier article de la paix, demanderent instamment la convocation d'un Concile, pour remedier aux desordres que les nouvelles hérésies causoient non seulement en Allemagne, mais aussi en France & en Flandre, où elles commençoient d'exciter ces grands troubles, qui peu de temps aprés furent suivis de la révolte d'une bonne partie des Païs-Bas: de-sorte que tout estant en paix dans l'Europe, le Pape ne pouvoit, je ne diray pas refuser, mais non pas mesme differer, sous quelque prétexte que ce fust, d'accorder à ces trois grands Princes une chose si juste, sans donner au monde sujet de dire de luy, comme on avoit fait de quelques-uns de ses Prédecesseurs, qu'il ne vouloit point de Concile de-peur que l'on n'y travaillast à réformer la Cour de Rome. La seconde raison qui le détermina plus encore que la premiere, fut qu'à l'Assemblée que le Roy François II. tint à Fontainebleau, aprés la conjuration d'Amboise, on avoit resolu qu'au cas que l'on ne pust si-tost célebrer un Concile général, d'en tenir un National en France, pour y donner ordre aux affaires de la Religion, & apporter prom-

ANN. 1559.

Belca. l. 28.

V. Pallav. l. 14. c. 15. & seq.

ANN. 1560.

ANN. 1560. promptement le remede à un mal qui s'é toit déja rendu si violent, qu'il ne pouvoi souffrir que l'on attendist plus long-temp d'y pourvoir. Or comme le Pape ne vouloit point du tout de ce Concile National, qu'il croyoit devoir estre plustost occasion de quelque nouveau schisme qu'un bon moyen pour ramener les héretiques, & que d'ailleurs il ne le pouvoit empescher que par le Concile Général que l'on demandoit : il l'envoya promettre au Roy & à l'Empereur, qui l'en remercierent.

Mais ils luy représenterent en mesme temps deux choses qui ne luy plaisoient pas; l'une, qu'il leur sembloit que l'on devoit choisir une autre ville que celle de Trente, qui, outre qu'elle estoit trop petite, & trop incommode pour une si grande Assemblée, ne seroit jamais acceptée ni des Lutheriens d'Allemagne, ni des Calvinistes de France, qui ne vouloient pas aller au-delà des Monts; & l'autre, qu'il falloit que ce fust un nouveau Concile, & non pas la continuation du premier, auquel les Protestans, qui diroient toûjours qu'on les y avoit condamnez en plusieurs articles sans les avoir oüis, ne se soumettroient pas, ce qui empescheroit qu'on ne tirast de ce Concile le principal fruit qu'on en prétendoit, à sçavoir leur réünion. Au contraire, le Pape remontra que l'Empereur, les Rois, les Princes, & mesme les Protestans, ayant accepté la ville de Trente où l'on avoit déja tenu par deux fois le Concile, il n'y avoit pas

pas lieu maintenant de la refuſer ; qu'avant qu'on euſt choiſi, d'un commun accord, une autre ville, il ſe paſſeroit bien du temps, à cauſe des difficultez que chacun en particulier pour ſon intereſt feroit naiſtre ſur celles qu'on propoſeroit, ainſi qu'on l'avoit veû, avant qu'on fiſt pour la premiére fois la convocation de ce Concile ; qu'ainſi, pour le célebrer au-pluſtoſt, comme les Princes le ſouhaitoient, il n'y avoit point d'autre moyen que de s'en tenir à Trente, comme à une ville de laquelle on eſtoit déja convenu : & cela découvroit manifeſtement la malignité de ceux qui diſoient que les Papes faiſoient d'ordinaire tous leurs efforts pour empeſcher qu'il ne ſe tinſt de leur temps un Concile. Il ajouſta que celuy de Trente n'ayant pas eſté diſſous, mais ſeulement ſuſpendu juſques à la fin de la guerre, il ne falloit plus, pour le raſſembler maintenant que la paix eſtoit faite, qu'une ſimple déclaration que la ſuſpenſion eſtoit levée; qu'en ſuite il ne pourroit jamais ſouffrir que l'on en convoquaſt un autre, où l'on examinaſt de nouveau les Decrets qu'on avoit faits en celuy-cy, parce que ce feroit donner lieu de compter pour rien, ou du moins de tenir pour incertain tout ce que les autres Conciles ont jamais défini ſur les matieres de la Foy. ANN. 1560.

Enfin il dit ſur cela tant de choſes ſi raiſonnables, que l'Empereur, les Rois de France, d'Eſpagne, de Portugal & de Bohéme, & les autres Souverains Catholi-

ANN. 1560. ques consentirent, quoy-qu'avec peine, à tout ce qu'il voulut. Ainsi, aprés avoir imploré l'assistance du Ciel par une Procession solennelle qui se fit à l'ouverture du Jubilé universel qu'il octroya pour cette fin, & à laquelle il assista luy-mesme allant pieds nuds depuis la Basilique de Saint Pierre jusqu'à la Minerve, il publia le vingt-neuviéme de Novembre la Bulle du Concile. Il ne voulut pas qu'on y mist le terme de *continuation* ; qui déplaisoit si fort à quelques-uns, mais il y exprima la mesme chose, parce qu'il y déclare que le Concile Oecumenique qui avoit esté deux fois assemblé à Trente où il avoit déja fait plusieurs Decrets, ayant esté suspendu à cause des guerres, il leve cette suspension, & le convoque, du consentement de l'Empereur, des Rois & des autres Princes Chrestiens, à la mesme ville de Trente, pour le saint jour de Pasque de l'année suivante ; & en mesme temps il nomma des Nonces qui eûrent ordre de porter cette Bulle à tous les Princes Catholiques & aux Protestans, pour les inviter au Concile.

Bulla Pii IV in Conc. Trid. ant. sess. 17.

Ce fut à cette occasion que les Lutheriens, pour se précautionner contre ce Concile, où ils voyoient bien qu'ils seroient condamnez, commencerent cette mesme année à publier leur fausse & infidelle Histoire Ecclesiastique sous le titre de *Centuries*, qui a donné le nom de *Centuriateurs de Magdebourg* aux quatre Ministres de cette ville-là qui en furent les premiers auteurs.

C

Car il y en eût plusieurs autres, qui travaillant aprés ceux-cy, grossirent tellement leur ouvrage, qu'on en a fait jusques à treize grands volumes tout remplis d'une infinité de faussetez. Il faut néanmoins avoüer que, contre le dessein de leurs Auteurs, elles ont esté fort utiles à l'Eglise, en ce qu'elles ont fait naistre les douze tomes du sçavant Cardinal Baronius, qui touché de cette impudente hardiesse à débiter tant de mensonges, entreprit courageusement de les détruire, ainsi qu'il a fait, en leur opposant les veritez de la tradition dans ses Annales Ecclesiastiques. Aussi le nom de ce grand Cardinal est encore aujourd'huy & sera toûjours en vénération dans tout le monde, nonobstant quelques fautes qu'on ne peut nier qui ne luy soient échapées en tant de volumes, ou par un peu de prévention, ou par le trop de confiance qu'il a eû en ses copistes. Il a mesme fallu que j'en marquasse quelques-unes dans mes autres Histoires, pour l'interest de la verité, qu'un fidelle Historien, quand elle est necessaire à l'éclaircissement de son sujet, ne doit jamais supprimer, par une lasche crainte de déplaire à ceux à qui elle ne plaist pas.

ANN. 1562.

Ne quid veri non audeat. *Cicer.*

Pour les quatre premiers Auteurs des Centuries, leur fortune a esté bien differente de celle de ce docte Annaliste. Car peu de temps aprés avoir mis au jour leur ouvrage, ils furent bannis par les Lutheriens mesmes, qui ne purent souffrir parmi eux de méchans hommes. Le Schlusselburgius fa-

ANN. 1560. meux Ecrivain Lutherien a mis dans ſon catalogue des hérétiques le chef des Centuriateurs Mathias Flaccius Illyricus, pour avoir donné manifeſtement dans les blaſphemes des Ariens & des Manichéens. Voilà de quels gens le Lutheraniſme eſtoit défendu en un temps auquel on ſe préparoit à examiner ce qui reſtoit encore de ſes erreurs à condamner.

ANN. 1561. Cependant la pluſpart des Princes Proteſtans s'aſſemblerent le vingtiéme de Janvier de l'année ſuivante à Naumbourgh, ville de Saxe ſur la Sâle, pour y délibere ſur ce qu'ils avoient à faire en cette occaſion du Concile qu'ils avoient appris qu'on alloit tenir à Trente. On leur reprochoit pa tout leur diſcorde qui avoit paru d'une ma niere ſi honteuſe pour leur parti, au der nier Colloque de Wormes; & ils voyoien fort bien que s'ils convenoient d'une me me profeſſion de Foy, il ſeroit aiſé de l condamner, ſans que perſonne y trouva à redire, puis que leurs propres Docteu ſe traitant les uns les autres d'hérétique comme ils avoient fait à ce Colloque, fourniſſoient eux-meſmes aux Catholiq des armes pour les batre avec tres-grand vantage, & pour les détruire. C'eſt po quoy la pluſpart dirent d'abord hardim en cette aſſemblée, qu'il n'y avoit point diſſenſion conſiderable parmi eux, p qu'ils eſtoient tous unis dans l'eſſentiel ſçavoir dans la Confeſſion d'Auſbo qu'ils avoient tous embraſſée, & qui eſt

le fondement & l'expoſition de leur commune doctrine qu'ils devoient fortement ſouſtenir contre toutes les entrepriſes & du Pape & de ſon Concile. ANN. 1548.

Mais le Duc Jean Frideric de Saxe Weimar, qui, à l'exemple de ſon pere autrefois Electeur de Saxe, avoit toûjours fait profeſſion du Lutheraniſme tout pur, ſans biaiſer, ne put ſouffrir une propoſition & ſi ridicule & ſi impudente. Il dit hautement que c'eſtoit ſe moquer du monde que de parler de la ſorte, & qu'aprés ce que leurs Miniſtres écrivoient & diſoient encore tous les jours les uns contre les autres dans leurs Ecrits & dans leurs Preſches, il falloit eſtre & ſourd & aveugle pour ne pas s'appercevoir de la diverſité de leurs ſentimens & de leur créance dans les principaux articles de la doctrine, quoy-que pour joüir de la liberté de conſcience qu'on n'avoit accordée qu'en faveur de la Confeſſion d'Auſbourg, ils diſſent tous qu'ils la ſuivoient, parce qu'on l'avoit tres-ſouvent changée. En effet, Philippe Melanchton, qui n'eſtoit pas là pour répondre à ce juſte reproche, parce qu'il y avoit déja plus d'un an qu'il eſtoit mort dans cette meſme incertitude de ce qu'il devoit croire, dans laquelle il avoit toûjours veſcu, l'avoit faite, refaite, & changée pluſieurs fois, ſelon les divers gouſts de ceux avec leſquels il eſtoit toûjours preſt de s'accorder, ſans ſçavoir bien préciſement à quoy il vouloit s'attacher : & l'on en voyoit un ſi grand nombre d'éditions

Andr. Fabrit. in Harmon.

ANN. 1561. Gretf de l.l. prohib. l. 2. c. 12. Chitræ Saxon. l. 20. Resp. de Convent. Evangelicor. Sur. in Comment.

tions aussi differentes entre elles dans les points les plus essentiels, que le sont des hérésies toutes opposées les unes aux autres, qu'eux-mesmes ne pouvoient plus dire laquelle estoit la veritable, chacun soustenant que c'estoit la sienne; ce qui obligea les moins dissimulez d'entre eux de l'appeller, par dérision, *Cothurne, ou brodequin de theatre, & chaussure à tout pied.*

Jean Frideric donc & Christophe Duc de Virtemberg, ausquels la pluspart se joignirent, vouloient absolument que pour s'accorder, tous signassent de nouveau la Confession d'Ausbourg telle qu'on l'avoit presentée en l'année mil cinq cens trente à l'Empereur Charles-Quint, que l'on abolist toutes les autres éditions, & que l'on condamnast les Zuingliens & toutes les autres sectes contraires à la doctrine contenuë dans cette premiére Confession, afin que tous les Lutheriens agissant uniformement, pussent presenter au Concile une mesme Confession, de-peur que si chacun presentoit la sienne differente de celle d'un autre, ils ne s'exposassent tous au mépris & à la risée des Papistes. Ce sentiment fut d'abord suivi de plusieurs: mais l'Electeur Palatin Frideric, qui avoit déja quelque teinture du Calvinisme, l'Electeur de Saxe Auguste, & Charles Marquis de Bade, qui commençoient aussi à biaiser un peu des deux costez, n'y voulurent jamais consentir, si l'on n'ostoit de cette Confession certains articles qu'ils disoient favoriser les erreu[rs]

reurs des Papiſtes, & ſi l'on n'y ajouſtoit une préface qui l'expliquoit en un ſens qui tournoit aſſez du coſté de l'héreſie des Zuingliens. Ainſi comme ils en gagnerent pluſieurs qu'ils firent rentrer dans leur ſentiment, & qu'ils ne voulurent pas condamner ceux des autres ſectes, diſant qu'il les falloit oüir, on ne put jamais s'accorder ſur un point de cette importance aprés dix jours de conteſtations; & le Duc Jean Frideric en conceût tant de chagrin contre eux, qu'il appella meſme publiquement Sacramentaire l'Electeur Palatin ſon beaupere, qui eſt la plus grande injure qu'on puiſſe dire aux Lutheriens, plus ennemis des Calviniſtes qu'ils ne le ſont des Catholiques; aprés quoy il ſe retira de l'Aſſemblée. Il n'en fut pas ainſi de l'autre point dont on devoit déliberer, à ſçavoir, ſi l'on recevroit le Concile. Car ils s'accorderent bientoſt à dire qu'ils n'en vouloient point qu'à des conditions toutes contraires aux Loix & à l'uſage de l'ancienne Egliſe, & qu'ils ſçavoient bien que l'on n'accepteroit jamais. Ils ne purent pas néanmoins refuſer de recevoir civilement, & d'oüir les deux Nonces du Pape, que l'Empereur avoit fait conduire à cette Aſſemblée par ſes Ambaſſadeurs. | ANN. 1561.

Ces deux Nonces eſtoient Zacarie Dauphin Eveſque de Phare en Dalmatie, & Jean-François Commendon Venitien, qui eſtoit alors Eveſque de Zante, & que ſes vertus, ſa capacité, & les ſervices ſignalez qu'il rendit au Saint Siége en pluſieurs negotia- | *Chytra. l. 10. Saxon. Onuphrius in Pio IV. V. Pall. l. 15. c. 2. 3.*

I 4 tions

ANN. 1561. tions tres-importantes ; firent depuis honorer de la Poupre. C'est celuy-là mesme de qui la Vie écrite en Latin par Gratiani son Secretaire, a esté traduite élegamment en nostre langue par M. l'Abbé Fléchier, dont l'éloquence & la doctrine, qu'il fait éclater dans la Chaire & dans les Ouvrages qui sortent souvent de sa plume, sont asseûrément dignes & de la belle réputation qu'il s'est aquise, & de toute la récompense que les honnestes gens peuvent justement souhaiter à son merite. Le Pape avoit choisi ces deux Evesques tres-habiles, pour inviter au Concile les Princes & les villes d'Allemagne, aprés qu'ils se seroient instruits de l'Empereur de la maniere dont ils devoient traiter avec les Princes Protestans. Ce Prince fut d'avis qu'ils allassent d'abord à l'Assemblée de Naumbourg, & les y fit conduire par les Ambassadeurs qu'il y envoya, pour exhorter aussi ces Princes à contribuer de leur part à la paix & à l'union de l'Eglise, en envoyant comme luy leurs Ambassadeurs à ce Concile. Ils arriverent sur la fin de Janvier à Naumbourg, où, aprés que l'on eût oüi d'abord les Ambassadeurs de Ferdinand, les Princes répondirent en peu de mots, & avec beaucoup de respect, *Qu'ils luy rendoient tres-humbles graces du soin qu'il prenoit de la paix : Qu'ils ne souhaitoient rien tant de leur costé que de voir bientost une sainte réünion de tous les Chrestiens dans une mesme créance : Qu'ils estoient tout prests pour cela de con-*

consentir à un Concile libre & Chrestien, où la parole de Dieu fust juge, & nullement le Pape; où les Evesques estant déchargez du serment de fidelité & d'obeïssance qu'ils luy font, fussent entiérement libres; où les Theologiens qu'ils y envoyeroient eussent droit de suffrage. & que quand ils auroient communiqué avec lés autres Princes Protestans qui n'estoient pas à l'Assemblée pour sçavoir sur cela leur sentiment; ils feroient encore une plus ample réponse à sa Majesté Imperiale. Aprés quoy, comme l'Empereur le souhaitoit, ils envoyerent dire aux Nonces le quatriéme jour de Février qu'ils leur donneroient audience le lendemain matin. ANN. 1561.

Cette action se fit le plus honnestement du monde. Les Electeurs Frideric Comte Palatin, & Auguste Duc de Saxe leur envoyerent une compagnie de leurs gardes, avec quatre des principaux de leur conseil, qui, aprés les avoir mis en carrosse, les accompagnerent, marchant à pied à la teste des gardes jusques au lieu de l'Assemblée. En entrant dans la Salle de l'Audience, ils trouverent les Princes debout, & découverts, qui les receûrent avec beaucoup d'honneur & de respect, ne s'assirent qu'aprés les avoir priez tres-civilement de s'asseoir, & ne le firent que conjointement avec eux. L'Electeur Palatin qui présidoit à l'Assemblée, & celuy de Saxe tenoient la place d'honneur au milieu, assis tous deux sur un mesme siege couvert de velours. Ils avoient plus bas à leur droite l'Ambassadeur *Pallavic. loc. cit.*

ANN. 1561. de l'Electeur de Brandebourg, puis à droit & à gauche en demi-cercle les Ducs Christophe de Wirtemberg, Ulric de Meclebourg, Erneste & Philippe de Brunswic, Wolphang Comte Palatin du Rhin, Charles Marquis de Bade, les Comtes Erneste de Henneberg, & Gonter de Swartzbourg; puis les Ambassadeurs des Princes d'Anhalt, de Philippe Lantgrave de Hesse, & des Ducs Jean Albert de Meclebourg, Barnin & Jean Frideric de Pomeranie, & Adolphe d'Hol sace; & les Nonces estoient vis-à-vis d'eux sur un mesme siége couvert aussi de velour comme ceux des Princes, ausquels ils presen terent d'abord à chacun en particulier un exemplaire de la Bulle de la convocation du Concile, & un Bref du Pape, qu'ils receû rent tous avec grand respect.

Chytr. l. 20.

L'Evesque de Phare, aprés quelques mo mens d'un profond silence de part & d'au tre, fit une belle & courte harangue, en la quelle, aprés avoir briévement exposé le raisons qui avoient obligé le Pape à conv quer ce Concile en faveur de la Nation Ge manique qu'il estimoit infiniment, il l exhorta de sa part, *à y envoyer leurs Am bassadeurs, & leurs Theologiens, ausque on donneroit toute sorte de seûreté, les ass rant qu'ils y seroient non seulement oüis av toute la bienveillance imaginable, mais au pleinement satis-faits en tout ce que la co science & la Loy de Dieu permettroient leur octroyer; Qu'on ne prétendoit en ce Co cile que d'approuver tout ce qui le pouv*

es

estre, & de rejetter tout ce qui devoit estre condamné, afin qu'il n'y eust plus dans toutes les Eglises d'Allemagne qu'un mesme esprit, & qu'une mesme foy, & qu'on n'eust plus sujet de dire, que dans cette étrange diversité, ou plustost confusion de sentimens qu'on voyoit parmi eux, il y avoit autant de Religions que de testes, & autant d'Evangiles que Prédicans. ANN. 1561.

Commendon, qui prit la parole en cét endroit, appuya principalement *sur la necessité qu'il y avoit d'une parfaite réünion, afin de pouvoir s'opposer tous ensemble aux infidelles, qui taschoient de profiter d'une si déplorable division qui estoit entre les Chrestiens, pour les opprimer; & sur les raisons qui prouvoient qu'il n'y avoit plus de remede à un si grand mal que ce Concile universel, où l'on devoit décider des articles de la Foy, qui estoit le fondement de leur salut, & sans laquelle il n'y avoit aucune seûreté pour l'Empire Romain qui n'est fondé que sur la vraye Religion, comme on l'avoit veû clairement dans la ruine de celuy de Constantinople.*

Ces deux Harangues achevées, les Princes, aprés avoir un moment consulté entre eux, firent dire aux Nonces par le Chancelier de l'Electeur Palatin, qu'aprés avoir examiné ce qu'ils leur avoient proposé de la part du Pontife Romain, ils leur feroient réponse. Sur quoy ils furent reconduits à leur logis de la mesme maniere qu'on les avoit menez à l'audience. Mais ils furent

ANN. 1561. assez surpris, lors qu'un quart d'heure aprés, trois personnes de qualité leur rapporterent tous leurs Brefs, en leur disant que les Princes y ayant trouvé cette inscription à laquelle ils n'avoient pas pris garde d'abord, *Dilecto filio nobili viro*, ne les vouloient point recevoir, parce que le Pape n'estoit rien moins que leur Pere spirituel. Les Nonces eûrent beau leur dire que c'estoit ainsi que les Papes écrivoient aux Princes Chrestiens. Ces gens, sans repliquer, jetterent ces Brefs tout fermez sur la table,& se retirerent.En quoy il est tout évident que ces Princes Protestans n'agissoient point du tout consequemment & en bons politiques. Car s'ils vouloient renvoyer ces lettres, pourquoy non pas aussi les exemplaires de la Bulle? & s'ils vouloient retenir cette Bulle où le Pape parle avec autorité à tous en Général, comme Chef de l'Eglise universelle, en ordonnant, & commandant, que ne retenoient-ils aussi ces Brefs où ils sçavoient bien qu'il ne parloit à chacun en particulier qu'avec beaucoup d'amour & de tendresse, & seulement en exhortant? Mais c'est qu'il ne faut pas attendre une conduite bien réguliere de la passion, qui aveugle les gens les plus éclairez d'ailleurs, quand ils se laissent tourner par les mouvemens tumultueux & bizarres qu'elle leur donne.

Ce fut aussi par cette mesme passion qu'ils agirent, lors que dix jours aprés ils envoyerent dix de leurs Conseillers aux Nonces

ces, pour leur donner leur réponse, qui fut, *Qu'il estoit faux qu'ils fussent divisez en plusieurs sectes, puis qu'ils suivoient tous la Confession d'Ausbourg, qui contenoit la vraye doctrine de la Foy; Qu'ils ne feroient point sçavoir au Pape quelle estoit leur volonté sur ce qu'on leur avoit proposé de sa part, puis qu'ils ne reconnoissoient en luy aucune jurisdiction ni autorité, beaucoup moins celle de convoquer un Concile comme il faisoit; Que c'estoit à l'Empereur leur Souverain Seigneur qu'ils en rendroient compte; Que pour leurs personnes ils les estimoient & les respectoient comme gens de merite & de qualité; & que s'ils n'eussent esté Nonces du Pape, ils eussent receû d'eux plus de témoignages de leur bienveillance & de leur respect.* Aprés cela ces Princes terminerent leur Assemblée par un Décret, dans lequel il fut arresté qu'ils tiendroient tous pour la Confession d'Ausbourg, selon les explications qu'on trouveroit les plus propres pour la rendre commune à tous ceux qu'on accusoit de s'en estre écartez; que pour cét effet on s'assembleroit de nouveau le vingt-deuxiéme d'Avril à Erford, oû l'on réduiroit par écrit les raisons pour lesquelles on ne vouloit pas accepter le Concile. Et c'est en ce seul point que ces Protestans s'accordérent: car pour cette unité de créance dont ils se vantoient avec tant d'affectation, pour répondre à ceux qui leur reprochoient la multitude de leurs sectes toutes differentes les unes des autres, c'est ce qu'ils n'avoient

ANN. 1561.

ANN. 1561. nullement alors, & qu'ils n'ont jamais pû avoir, estant impossible que les erreurs se réduisent jamais à l'unité, qui ne peut estre la proprieté que *du bon & du vray*.

Cependant les deux Nonces partagerent entre eux l'Allemagne pour leur employ, selon l'ordre qu'ils en avoient receû du Pape; l'Evesque de Phare eût la haute, & celuy de Zante la basse. Celuy-cy avoit résolu d'aller d'abord au Duc Jean Frideric, qui en quittant l'Assemblée des Princes s'estoit retiré en sa ville de Veimar: mais ce Prince qui, suivant le mauvais exemple de son Pere, avoit toûjours esté plus opiniastrément attaché au Lutheranisme que tous les autres, luy fit dire par celuy de ses Conseillers qu'il avoit laissé à Naumbourg, *Que ne pouvant, ni ne voulant avoir aucun commerce avec les gens du Pape, il n'estoit pas à propos que son Nonce se donnast inutilement la peine de l'aller trouver.* L'Electeur Auguste en usa de toute autre maniere. Car aprés qu'il eut envoyé faire des excuses au Nonce Commendon de la réponse qu'on leur avoit faite, contre son sentiment & son inclination, qui le portoit à procurer de tout son pouvoir la paix de l'Eglise, qu'il avoit toûjours souhaité qu'on fist en cette occasion: il luy donna des lettres, par lesquelles il ordonnoit aux Magistrats de le recevoir honorablement dans toutes les Villes de ses Estats par où il passeroit, & de luy donner escorte, pour le conduire jusques sur la frontiere de l'Electorat de Brandebourg.

Ex Liter. datis 8. Febr. ap. Pallavic. l. 15. c. 3.

Ex Literis Commend. 17. Febr. ibid.

Le-

Le Nonce fut receû à Berlin avec toute sorte d'honneur par l'Electeur Joachin II. celuy de tous les Princes Protestans qui s'approchoit le plus de Catholiques, comme il le fit paroistre quand il agit si fortement pour faire recevoir l'*Interim*. ANN. 1561.

Il n'y a rien de plus honneste & de plus obligeant que la maniere dont ce Prince en usa envers cét Evesque. Il receût la Bulle & le Bref du Pape avec toutes les marques d'honneur & de respect qu'on pourroit souhaiter en un Prince Catholique: il les leût, & promit d'y faire réponse, comme il fit, d'une maniere tres-respectueuse. Il traita magnifiquement le Nonce pendant cinq ou six jours qu'il le retint. Il luy proposoit durant le repas les difficultez qu'il avoit, particulierement sur l'autorité du Concile auquel on l'invitoit, & sur les conditions que les Protestans demandoient pour y assister, & pour s'y soumettre; & il parut si satisfait des réponses de Commendon, qu'il ne se put tenir enfin de luy dire, en jettant un grand soupir, comme estant convaincu de ses raisons, *En verité, Monsignor Reverendissime, vous me donnez bien à penser.* Mais aprés tout l'engagement où se trouvoit ce Prince, les respects humains, & sur tout les biens d'Eglise qu'il avoit reünis à son domaine, comme les autres Protestans, l'emporterent sur ses lumieres, & sur ses bonnes inclinations, malgré lesquelles il ne répondit enfin autre chose, sinon que s'agissant

ANN. 1561.

ſant en cette affaire de l'intereſt commun de tous les Princes de la Confeſſion d'Auſbourg, avec leſquels il avoit de ſi grandes liaiſons, qu'il ne s'en pouvoit défaire ſon honneur ſauf, il ne pouvoit auſſi rien conclure que conjointement avec eux, & qu'il contribuëroit de tout ſon poſſible à la paix. Le Marquis Jean de Brandebourg ſon frere fit à peu prés la meſme choſe; & le jeune Prince Frideric fils de l'Electeur & Archeveſque de Magdebourg alla bien plus avant: car il promit qu'il iroit luy-meſme au Concile, où le Pape, ſur les loüanges duquel il s'étendit, n'auroit point d'Eveſque qui luy fuſt plus fidelle & plus dévoüé que luy. Mais ce n'eſtoient là que de belles fleurs, qui promettoient beaucoup, & que le vent glacé de l'Aquilon, d'où viennent, ainſi que parle l'Ecriture, toutes ſortes de maux, empeſcha par le ſoufle des hérétiques de produire aucun fruit.

Le Nonce Commendon ne profita pas davantage auprés des autres Princes Proteſtans; & pour les Catholiques, & ſingulierement les Archeveſques & les Eveſques, ils receûrent tous l'invitation, mais ils s'excuſerent pour la pluſpart d'aller en perſonne au Concile, ſur ce qu'ils ne pouvoient s'éloigner de leurs Dioceſes, qui eſtoient environnez de Lutheriens & d'autres hérétiques, qui rodoient à l'entour comme autant de loups affamez, pour trouver entrée dans leur bergerie. De là il fut au Païs-Bas

ou

où il trouva que dans la célebre Université de Louvain il commençoit à se former un dangereux parti dont les Lutheriens se pouvoient aisément prévaloir pour se fortifier contre les Catholiques durant le Concile. Le Docteur Michel Baïus chef de ce parti, estoit à la verité homme d'esprit & de bonnes mœurs, mais fort présomptueux; & Ruardus Tapperus fameux Professeur de Louvain avoit dit autrefois de luy, le trouvant trop hardi & trop opiniastre, lors qu'il estoit encore sur les bancs, qu'il craignoit que ce jeune temeraire ne fust un jour cause de quelque schisme. Or il avoit avancé depuis peu certaines propositions de la Grace & du libre Arbitre, qui donnoient naturellement dans le Lutheranisme; & comme on court aisément à la nouveauté, sur tout en matiere de doctrine, pour se distinguer du commun, & pour aquerir la réputation de bel esprit, la pluspart des jeunes Bacheliers avoient fait entre eux une espece de ligue pour les soustenir. Plusieurs Docteurs mesme s'estoient hautement déclarez pour cette nouvelle doctrine, soit par engagement & par cabale, soit par le chagrin qu'ils avoient d'avoir esté postposez à ceux du parti contraire, à qui l'on avoit donné quelques-uns de ces nouveaux Eveschez qu'on venoit d'ériger en Flandre.

ANN. 1561.
Ex Litteris Commend. ad Cardin. Mantuan. Antuerp. 9. Jun. ap. Pallavic. l. 15. c. 7.

Ceux qui tenoient pour l'ancienne doctrine, qui estoit celle de l'Eglise, ne pouvant souffrir ces pernicieuses nouveautez, s'estoient d'abord adressez à la Sorbonne,

qui

ANN. 1561.

qui eſtoit ſans contredit la plus illuſtre & la plus ſçavante Faculté de Theologie que l'on conſultoit de tous coſtez comme un oracle. Et celle-cy, ſelon ſon zele ordinaire pour maintenir dans ſa pureté la doctrine de l'Egliſe, aprés avoir examiné celle de Baïus, ne manqua pas de la cenſurer en dix-huit de ſes propoſitions. Mais ces opiniaſtres Lovaniſtes, qui s'eſtoient déja rendus trop puiſſans dans leur Faculté pour en craindre la cenſure, bien-loin de déferer à celle des Docteurs de Paris, s'eleverent contre eux, de vive voix, & par écrit, dans leurs diſputes & dans leurs livres; de-ſorte qu'à l'arrivée de Commendon il y avoit encore ſur ce ſujet plus de bruit & plus de trouble dans Louvain qu'auparavant. Cela l'obligea de prier le Pape d'apporter au-pluſtoſt un remede efficace à un ſi grand mal, qui pouvoit nuire extrémement en un temps auquel on alloit rétablir le Concile qui devoit achever d'agir contre les erreurs de Luther, ainſi qu'il avoit commencé. Et ce ſage Pontife, conformément à l'avis de cét habile Nonce, crut qu'il devoit ſuivre cette maxime de la politique, qui veut qu'on aſſoupiſſe toutes les querelles & tous les ſujess de troubles au dedans, quand on a la guerre au dehors contre l'étranger. C'eſt pourquoy il ſe contenta pour lors d'ordonner au Cardinal de Granvelle de faire ceſſer à Louvain ces diſputes, & d'empeſcher abſolument que l'on n'y parlaſt plus de ces nou-

Ex Commentar. Cardin. Seripand. ap. Pallav. l. 15. c. 7.

nouvelles propositions, de-peur que cette espece de guerre civile entre des Docteurs Catholiques ne fist une fascheuse diversion en faveur des Lutheriens, tandis que le Concile poursuivroit à condamner leur hérésie. ANN. 1561.

Mais comme les disputes recommencerent aprés le Concile, & que Baïus & ses partisans se trouverent obligez, pour errer conséquemment, de soustenir, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, leurs premieres erreurs par d'autres encore plus grandes qu'ils multiplioient tous les jours à l'infini : le saint Pontife Pie V. condamna soixante & dix-neuf de ces propositions par une Bulle que Gregoire XIII. fit solennellement publier, & porter à Louvain par le sçavant Jésuite François Tolet, alors son Predicateur, & depuis Cardinal ; & ce grand homme dans les conferences qu'il eut en particulier avec Baïus, le sceût si bien réduire, qu'il l'obligea à se soumettre au Saint Siége, & à condamner luy-mesme la pernicieuse doctrine qu'il avoit enseignée. Et c'est celle la mesme que Jansenius Evesque d'Ypres a renouvellée de nos jours plus dangereusement encore, comme plus finement, sous la belle, mais fausse apparence de celle de Saint Augustin : ce qui a depuis obligé les Papes Innocent X. & Alexandre VII. à la sollicitation des Evesques de France, de la condamner en cinq de ses propositions, comme hérétique, par deux celebres Constitutions que tous

les.

ANN. 1561. les Catholiques ont receûës, & que le Roy, qui combat avec autant de force & de bonheur les ennemis de l'Egliſe que ceux de ſa Couronne, a pris grand ſoin, comme il fait encore tous les jours, de faire obſerver tres-exactement dans tout ſon Royaume.

Et certes, s'il m'eſt permis de dire par écrit en Hiſtorien ſur cela mon ſentiment, que j'ay ſi ſouvent exprimé de vive voix, comme Prédicateur; c'eſt avec beaucoup de prudence non ſeulement chreſtienne, mais auſſi politique, que ce ſage Monarque en a uſé de la ſorte, parce qu'enfin cette doctrine oſtant, comme Luther le vouloit, à tout homme pecheur la liberté de ne pas faire le peché qu'il commet, elle luy oſte auſſi en meſme temps le remords & la honte de ſon peché, puis qu'on ne luy peut reprocher ce qu'il n'a pû nullement éviter, n'ayant pas eû ſans la grace que Dieu ne luy a pas donnée, le pouvoir de ne le pas faire. Or il eſt évident que ſi l'on ſouffroit une doctrine ſi pernicieuſe, on ouvriroit la porte à tous les crimes les plus déteſtables, qui cauſeroient bientoſt du trouble & du deſordre dans l'Eſtat.

C'eſt pour ces raiſons que le Nonce Jean François Commendon ne pouvant ſouffrir qu'on ſouſtint durant le Concile, parmi des Catholiques, une doctrine toute conforme à celle de Luther qu'on avoit déja condamnée, fut d'avis que Pie IV. impoſaſt d'abord ſilence aux diſciples de Baïus, ce qui ſe

ANN. 1561.

e fit. Aprés quoy ce Nonce, ſelon les orlres qu'il en avoit nouvellement receûs du Pape, fut attendre à Lubek le paſſeport qu'il avoit fait demander au Roy de Dannemark, pour luy porter la Bulle & le Bref que le Pape luy adreſſoit. Mais ſon voyage fut fort inutile pour la raiſon que je vais dire. Les Conſeillers & les Theologiens députez par les Princes Proteſtans s'eſtoient aſſemblez ſur la fin du mois d'Avril à Erford, ſelon qu'on en eſtoit convenu à Naumbourg, afin d'y travailler à une formule de Foy qui fuſt commune à tous les Lutheriens. Ce fut pourtant en vain qu'ils s'appliquerent à ce travail, car ils ne purent jamais s'accorder ſur quelques articles, & principalement ſur celuy de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Car quelques-uns de ces Lutheriens qui s'eſtoient déja laiſſé débaucher par les Calviniſtes, ne la vouloient pas reconnoiſtre; & tous les autres, qui eſtoient en beaucoup plus grand nombre, demeuroient fermes ſur ce point, dont ils ſçavoient que leur maiſtre Luther ne s'eſtoit jamais relaſché. Il firent toutefois une nouvelle Confeſſion de Foy, en termes ambigus, qu'ils ſignerent tous, pour impoſer au monde, & faire accroire qu'ils n'avoient tous qu'une meſme créance. Mais ils s'accorderent tous en effet dans un autre point, qui ne regardoit pas directement la Religion, & qui eſtoit tres-délicat. Car comme ils ſçavoient que l'Empereur prenoit des meſures

Ex Litteris Commend. ad Card. Borrom. 9. Jun. apud. Pallavic. l. 13. c. 8.

ANN. 1561

fures pour faire créer Roy des Romains Maximilien son fils aifné, ils traiterent entre eux secretement des moyens de faire tomber l'election fur un Prince qui fust de leur parti, & jetterent les yeux pour cela fur le Roy de Dannemark, auquel ils firent esperer qu'il pourroit réüssir en cette grande affaire, s'il avoit la résolution de l'entreprendre.

C'est une grande tentation que celle d'une Couronne, & d'une Couronne Imperiale, à un Prince qui se sent capable de la porter, & qui croit la pouvoir obtenir. Ce Roy estoit Frideric II. qui depuis environ deux ans avoit succedé à son Pere Christierne III. grand Lutherien, fils de ce Frideric I. qui avoit usurpé la Couronne de Dannemark fur Christierne II. son neveu; comme nous l'avons dit ailleurs. C'estoit un jeune Prince qui n'avoit encore alors qu'environ vingt-sept ans, plein de feu, & tout glorieux des victoires qu'il avoit remportées au commencement de son Regne fur les peuples belliqueux de Ditmarse, qui s'estoient soustraits depuis plusieurs siecles de l'obéïssance des Ducs d'Holsace vassaux des Rois de Dannemark, sous laquelle il venoit de les réduire. Il estoit allié de la pluspart des Princes Protestans, & tres-attaché au Lutheranisme, que le feu Roy son pere avoit puissamment établi dans son Royaume, ce qui le faisoit extrémement considerer de tous les Allemans qui en faisoient profession. Et comme il pouvoit luy-

Chytra. l. 20. Saxon.

uy-mesme passer pour Alleman, estant sorti de Frideric I. qui estoit Duc d'Holsace; qu'il se tenoit asseuré des trois Electeurs Protestans; & qu'il croyoit qu'on en pourroit gagner encore un autre en faveur d'un Prince Lutherien, puis que l'on avoit déja veû un Archevesque de Cologne embrasser le Lutheranisme: il se laissa facilement persuader qu'il pourroit estre éleû Roy des Romains; & sur cette esperance il fit dire au Nonce Commendon, que puis que le feu Roy son Pere ni luy n'avoient jamais eû de commerce avec le Pape, il n'estoit pas à propos qu'il receust le Nonce qui venoit de sa part. ANN. 1561.

Mais il se trouva bien décheû de l'esperance qu'il avoit si legerement conceuë, & qui luy fit faire une réponse si desobligeante. Car l'année suivante qu'on tint l'Assemblée à Francfort pour l'élection d'un Roy des Romains, les trois Electeurs Protestans voyant que Maximilien qui estoit Roy de Bohéme, & joint aux trois Archevesques, avoit déja sans contredit la plus grande partie des voix, se déclarerent aussi pour luy; de sorte qu'il fut éleû d'un consentement géneral de tout le College Electoral, sans que l'on parlast seulement du Roy de Dannemark. Ainsi ce Prince fit inutilement une incivilité à un aussi honneste homme que Commendon, qui, selon les nouveaux ordres qu'il avoit receus du Pape, attendit à Lubek la réponse du Roy de

Suéde,

ANN. 1561. Suéde, auquel il avoit pareillement deman dé saufconduit pour luy aller presenter de la part du Pape la Bulle de la convocation du Concile.

Ce Roy estoit Eric XIV. fils aisné de Gustave Eric-son, qui avoit introduit le Lutheranisme en Suéde de la maniere que j'ay dit au premier Livre de cette Histoire, & auquel il avoit tout nouvellement succedé. Ce Prince qui avoit beaucoup de bonnes qualitez, que les infames passions & les crimes énormes ausquels il s'abandonna quelqud temps aprés n'avoient pas encore corrompuës, répondit assez civilement à ses lettres; & comme il n'avoit alors en teste que son mariage qu'il esperoit de conclure bientost avec la Reine d'Angleterre Elisabeth, qui l'amusoit toûjours aussi-bien que les autres Princes qui aspiroient à la possession de sa Couronne beaucoup plus qu'à celle de sa personne, il luy fit dire qu'il le prioit de vouloir bien prendre la peine de passer en Angleterre, parce que tout estoit déja disposé pour le voyage qu'il y alloit faire; qu'il n'attendoit plus pour cela qu'un peu de bon vent, & que là il luy donneroit volontiers audience. Mais comme on vit bien que la Reine Elisabeth, qui avoit déja refusé de recevoir l'Abbé Martinenghi, que le Pape luy avoit envoyé, ne permettroit pas que Commendon entrast dans son Royaume, il fut rappellé à Rome, où il s'en retourna, ayant aquis la réputation d'avoir negotié par tout avec toute l'adresse & la prudenc

Epist Eric. Reg. Suec. ad Commend. 24. Aug. apud. Pallavic l. 15. c. 8.

ANN. 1561.

prudence qu'on peut attendre d'un tres-habile homme, quoy-qu'il n'euſt rien gagné ſur l'eſprit des Proteſtans, qui luy rendirent tout l'honneur qu'il méritoit, ſans néanmoins ſe vouloir jamais rendre à ſes raiſons.

L'Eveſque de Phare n'eût pas un plus heureux ſuccés auprés des Villes Imperiales de la haute Allemagne. Elles le receûrent avec honneur : mais elles répondirent preſque toutes, qu'eſtant unies avec les Princes Proteſtans en une meſme Profeſſion de Foy conforme à la Confeſſion d'Auſbourg, elles ne pouvoient rien conclure touchant ce qu'on leur propoſoit que conjointement avec eux. Ainſi comme c'eſtoit aſſez d'avoir invité ſolennellement au Concile tous les Princes, & meſme les Proteſtans, & tous les Eveſques de la Chreſtienté, sans qu'on fuſt obligé, pour le rendre legitime, d'attendre ceux qui refuſoient, ou qui differoient trop longtemps de s'y rendre, le Pape envoya ſes Legats à Trente.

Ex Litteris Delphin. ad Card. Borrom. ap. Pallavic. l. 15. c. 9.

Il eſt certain qu'il ne pouvoit choiſir des ſujets plus capables de préſider à une auguſte Aſſemblée, & de luy donner une tres-grande réputation, malgré tous les artifices des Lutheriens, que les quatre Cardinaux qu'il nomma pour exercer une charge ſi importante. Le premier fut le Cardinal Hercule Gonzague Eveſque de Mantoüe, Prince que ſon inſigne piété jointe à une rare doctrine, & à une pru-

Bemb. Sadolet. Ciacon. Victorel.

ANN. 1561. dence consommée, a rendu beaucoup p recommandable encore que son illu naissance, estant fils de François dern Marquis & premier Duc de Mantoüë, frere du fameux Marquis Ferrand Gouv neur de Milan pour Charles-Quint. second fut Jerôme Seripand, qui de Gé ral d'un Ordre aussi célebre dans l'Eg que celuy de Saint Augustin, fut fait chevesque de Salerne, & puis Cardinal p ses éminentes vertus, pour son admir éloquence, & pour son rare sçavoir, d il a laissé des marques éclatantes en qu volumes de ses ouvrages. Le troisiéme Cardinal Stanislas Hosius Evesque de V mie, si connu par ses doctes livres im mez jusqu'à plus de trente fois durar vie, & par les belles choses qu'il a faite service de l'Eglise en Italie, en Allemag & en Pologne : que son seul nom nous p suffire pour en faire l'éloge. Et le quat me fut Loüis Simoneta, que le Pape Pi Cardinal, pour honorer en sa person mérite d'un des plus sçavans Docteu son temps, & pour le faire en cette qua présider au Concile.

Ciacon. Victorell. Milens. in ejus vita.

Rescius in ejus vita. Ciacon. Victorell.

ANN. 1562. Or parce qu'au temps qui estoit mar pour en faire l'ouverture, il n'y a encore que neuf Evesques d'arrivez à T. te, on ne tint la premiere Session q dix-huitiéme de Janvier de l'année vante mil cinq cens soixante-deux. Ce la premiere sous Pie IV. & la dix-septi depuis le commencement du Conc

d

ANN. 1562.

dont on avoit déclaré la ſuſpenſion dans la ſeiziéme prés de dix ans auparavant. Aprés les priéres & les céremonies accouſtumées on n'y fit autre choſe que lire, & approuver le Decret, par lequel on déclaroit que la ſuſpenſion du Saint Concile de Trente eſtant levée, on en faiſoit ce jour-là l'ouverture, & qu'on y traiteroit deſormais de ce que les Legats propoſeroient, & que le Concile jugeroit propre & convenable pour appaiſer les differends touchant la Religion, pour corriger les abus & la dépravation des mœurs, & pour établir la paix dans l'Egliſe.

Cependant cette paix ſe troubloit plus que jamais, à cauſe du libre exercice qui fut permis en France aux Calviniſtes, par l'Edit de Janvier, en meſme temps qu'on ouvroit le Concile pour éteindre cette héreſie auſſi-bien que celle de Luther. Et comme le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe ſon frere eûrent découvert que le Prince de Condé & l'Admiral de Coligny chefs du parti contraire au leur, traitoient ſous-main avec les Proteſtans d'Allemagne, pour s'unir avec eux, afin d'en tirer du ſecours dans la guerre à laquelle on ſe préparoit déja, ils menagerent auſſi de leur coſté une Conference à Saverne avec le Duc de Wirtemberg & quelques autres Princes Proteſtans qui amenerent avec eux leurs Theologiens. *Belcar. l. 29. c. 37.*

Ce fut là que le Cardinal, qui eſtoit ſçavant

ANN. 1562. *Spond. ad hunc ann. n. 8.*

vant & tres-éloquent, ainsi qu'il l'av
fait paroistre trois ou quatre mois aupa
vant au Colloque de Poissy, s'efforça
leur faire voir, par une exposition un p
radoucie de nostre créance, que les Luth
riens de la Confession d'Ausbourg s'appr
choient bien plus des Catholiques dans
principaux articles de la Foy, que des Zui
gliens & des Calvinistes, & qu'en suite
pouvoient aisément convenir, pour p
qu'ils voulussent s'entendre; ce qu'ils
pouvoient jamais faire avec ces héretiq
Sacramentaires infiniment éloignez
uns & des autres. Il faisoit esperer aux L
theriens par cette maniere douce & cond
cendante dont il se servoit alors dans l'e
position de nos Articles, qu'ils pourroi
s'accorder avec nous; & il en usoit de
sorte, pour empescher qu'ils ne fissent
liance avec les Calvinistes, comme le Pr
ce de Condé & l'Admiral le prétendoie
Cela luy réüssit, mais aussi cela mesme do
na lieu à ses ennemis de faire courir le br
non seulement en France, mais aussi
Rome & à Trente, que la haine impla
ble qu'il avoit conceuë contre ceux
soustenoient les Calvinistes, l'avoit
donner aveuglément dans le Lutheranisr
& que pourveû qu'il pust détruire le pa
contraire au sien, il estoit tout prest
faire recevoir en France la Confessi
d'Ausbourg. Il dissipa néanmoins bient
ces faux bruits par les belles choses qu'i
au Concile de Trente, dont je vais
bri

Et ita ab eo colloquio discessum est, ut Augustani ab eo potiùs quàm à Calvinianis stare persuaderentur, & concordiæ spes non exigua relinqueretur. Multa enim Cardinalis Lotharingus concedebat, quæ alioqui non concessisset, ut Germanos à Galliâ invadendâ avocaret. Hic hujus colloquii, cui nos interfuimus, scopus fuit.
Belcar. loc. cit.

briévement, en ce qui touche mon ſujet, quelle fut la ſuite & la fin. ANN. 1562.

Le vingt-ſixiéme de Février, auquel jour on avoit intimé la prochaine Seſſion qui fut la dix-huitiéme du Concile & la ſeconde ſous Pie IV. on leût le Decret, dans lequel on ordonne qu'on fera par les Députez l'*Index* ou le Catalogue des Livres défendus, qui ne fut pas néanmoins publié durant le Concile, de-peur d'irriter davantage les Proteſtans, qui s'y verroient condamnez dans leurs ouvrages. On les invite auſſi de nouveau dans ce Decret à venir au Concile, & on leur donne un ſaufconduit, qui fut dreſſé dans une Congregation le plus ample & lé plus ſeûr qu'on puiſſe ſouhaiter, non ſeulement pour les Allemans, mais auſſi pour toutes les autres Nations. Avant qu'on tint la dix-neuviéme, qu'on avoit intimée pour le quatorziéme de Mars, il ſurvint un grand embarras dont on eût de la peine à ſortir. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & tous les Eveſques Eſpagnols, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Roy Philippe, qui eſtoit alors en mauvaiſe humeur contre le Pape, parce qu'il avoit receû à luy rendre l'obedience les Ambaſſadeurs du Roy & de la Reine de Navarre, demandoient inſtamment qu'on déclaraſt formellement dans cette Seſſion, que ce Concile n'eſtoit que la continuation de celuy qu'on avoit commencé ſous Paul III. & pourſuivi ſous le Pape Jules III. Au contraire, les Ambaſſadeurs de l'Empereur prote-

Conc. Trid. Collect. litter. princip. de Concil.

ANN. 1562. ſtoient que ſi on le faiſoit, ils ſortiroient ſur le champ du Concile, parce qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on fiſt cét affront à leur Maiſtre, qui n'avoit pas voulu qu'on miſt dans la Bulle ce terme de *Continuation* qui choquoit trop les Proteſtans. Sur cela l'on receût des lettres du Seigneur de Lanſac chef de l'Ambaſſade, que le Roy de France Charles I X. envoyoit au Concile par leſquelles il prioit les Peres de differer la Seſſion juſqu'à ſon arrivée. Cela donna du temps pour chercher les moyens de terminer une ſi faſcheuſe conteſtation. On ne remit pas toutefois pour cela la Seſſion, pour ne rien faire qui fuſt contre l'honneur & la dignité du Concile. On la tint au jour aſſigné, & l'on ſe contenta d'y déclarer; que pour certaines tres-juſtes cauſes on ne décideroit ce qui s'y devoit définir que dans la prochaine Seſſion, qui fut arreſtée pour le neuviéme de Juin.

Mais tout ce long delay ne ſervit gueres; & le Seigneur de Lanſac & ſes deux Collegues le Préſident Ferrier & le ſieur de Pibrac, qui arriverent au mois de May, rendirent l'embarras beaucoup plus grand. Car ils ne demandoient pas ſeulement, comme faiſoient alors les Imperiaux, qu'on ne déclaraſt point que ce Concile n'eſtoit qu'une continuation du précedent; mais ils vouloient auſſi qu'on déclaraſt poſitivement que c'eſtoit un nouveau Concile, tout different de celuy qu'on avoit célebré à Trente ſous les deux autres Papes, parce qu'autrement

ient ni les Proteſtans d'Allemagne, ni ceux ANN. 1562.
e France ne voudroient jamais le recon-
oiſtre, ce qui empeſcheroit la paix qu'on
rétendoit remettre dans l'Egliſe. A cela
s Legats répondirent tres-ſagement, *Que
ſaint Concile eſtant commencé du conſen-
ment de tous les Princes Chreſtiens, con-
rmément a la Bulle du Pape, qui diſoit
ulement que toute ſuſpenſion en eſtant le-
ée, on en feroit l'ouverture un tel jour, ils
'avoient nul pouvoir de rien changer, be-
ucoup moins de faire une nouvelle indiction.*
quoy les Ambaſſadeurs de France, aprés
n avoir conferé avec ceux de l'Empereur,
cquieſcerent enfin, de-peur que s'ils conte-
oient plus long-temps, contre l'Eſpagnol,
ui vouloit tout le contraire de ce qu'ils de-
andoient, on ne puſt jamais convenir
vec les Legats, & qu'en ſuite le Concile ne
 rompiſt.

Et parce qu'ils avoient encore demandé
u'on differaſt à décider des points de la
oy, juſqu'à ce que les Proteſtans qui de-
oient eſtre oüis, euſſent propoſé leurs rai-
ons, & que les Eveſques de France, qui n'a-
oient pû juſques alors quitter leurs Dioce-
s fuſſent arrivez: on voulut bien dans le
Décret qu'on fit en la vingtiéme Seſſion du
uatriéme de Juin, remettre la déciſion
u'on avoit a faire juſqu'au ſeiziéme de
uillet; & cependant, parce que les Ambaſ-
adeurs de l'Empereur, ceux du Duc de Ba-
iére, ceux de Hongrie & de Bohéme, auſ-
uels ceux du Roy ſe joignirent, deman-

ANN. 1562. doient avec grande instance qu'on permist la Communion sous les deux especes, c qui pourroit extrémement servir à ramener les Protestans, on examina fort exactement cette affaire durant prés de six semaines en plusieurs Congregations qui furen tenuës sur ce sujet.

On demeura facilement d'accord qu l'usage de la coupe n'estoit pas necessaire : salut, & que Jesus-Christ ne l'avoit nullement ordonné à ceux qui ne consacren pas ; qu'il falloit l'une & l'autre espece pou le Sacrifice, mais non pas pour le Sacrement ; & que l'Eglise, pour de justes causes, avoit pû défendre aux laïques de communier sous celle du vin, estant certain qu Jesus-Christ est tout entier sous celle d pain aussi-bien que sous les deux ensemble ce que le Concile de Constance avoit déj défini contre les Hussites. Mais on ne pu pas convenir de l'autre point dont il s'agissoit principalement en cette contestation à sçavoir, si dans l'estat present de la Chrestienté, il n'estoit pas expedient que l'Eglise, qui avoit autrefois permis à tous le Fidelles la Communion sous les deux especes, & l'avoit depuis defenduë aux laïque pour de bonnes raisons, la permist de nouveau, si non à tous, du moins à quelque peuples qui la demandoient avec tant d'instance. Les Espagnols, dont l'avis fut suiv de la pluspart des Evesques & des Docteurs soustinrent fortement, *Qu'on ne la devoi nullement accorder, parce que les raisons qu*

l'avo

l'avoient fait oster aux laïques subsistoient toûjours; Que les Protestans ne la demandoient que pour avoir lieu, quand on la leur auroit accordée, d'accuser l'Eglise d'avoir erré en la défendant, & de dire que reconnoissant d'avoir failli en cela, elle s'estoit elle-mesme corrigée; que quand ils auroient obtenu ce point, ils ne reviendroient pas à l'Eglise pour cela, qu'au contraire, ils en deviendroient plus insolens, & voudroient aussi qu'elle changeast tous ses autres usages, & mesme tous les points de sa doctrine qu'ils avoient l'audace de condamner, & qu'enfin c'estoit à elle de juger de ce qu'il estoit à propos de permettre ou de défendre, & à tous les Chrestiens de s'y soumettre. ANN. 1562.

Les autres au contraire disoient, *qu'on devoit l'accorder non seulement aux Protestans, mais aussi aux Catholiques des Païs Septentrionaux, qui pour la pluspart la souhaitoient avec ardeur; que l'Eglise comme une bonne Mere devoit avoir cette condescendence a l'infirmité de quelques-uns de ses enfans, & qu'il ne falloit pas que l'on pust dire qu'on avoit empesché la paix, pour avoir usé d'une trop grande dureté envers nos freres, en leur refusant une chose qui étoit bonne en elle mesme, que tant de Princes demandoient, & que l'on avoit autrefois octroyée, mesme aprés avoir esté defendue, & qu'il n'y avoit rien a craindre en cela, pourveû qu'on ne l'octroyast qu'aux mesmes conditions qu'on avoit alors exigées, & sur tout que l'on avoüast que ce n'estoit pas une chose qui fust*

ANN. 1562. *de Droit divin, & que Iesus-Christ estant tout entier sous une seule espece, l'usage de la Coupe n'estoit point necessaire au salut pour tous les Chrestiens.*

Aprés toutes ces contestations on publia dans la vingt & uniéme Session du seiziéme de Juillet le Decret, dans lequel on déclare, *Que les Laïques & les Clercs qui ne consacrent point ne sont pas obligez de Droit divin à communier sous les deux especes, & qu'il est de la Foy qu'une seule leur suffit pour le salut: Que dans la dispensation des Sacremens l'Eglise a toûjours eû le pouvoir, sauf l'integrité de leur essence, d'établir, ou de changer ce qu'il luy plaist, selon qu'elle le juge plus à propos, pour le respect deû aux Sacremens, & pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, eû égard à la diversité des temps, des lieux, & des conjonctures; Qu'ainsi ayant approuvé l'usage de communier sous une seule espece, etabli dans la suite des temps en plusieurs endroits, & en ayant fait une Loy, il n'est permis à personne d'y rien changer sans l'autorité de la mesme Eglise.* De plus, *Que Iesus-Christ estant tout entier sous l'une des deux especes, ceux qui le reçoivent sous une seule, ne sont privez d'aucune grace necessaire a salut.* Enfin, *que les enfans qui n'ont pas encore l'usage de raison ne sont obligez de nulle necessité a la Communion Sacramentelle, quoyqu'on la leur ait autrefois donnée en quelques lieux.* Et quant à la permission qu'on demandoit pour quelques peuples, de

pou-

pouvoir communier ſous les deux eſpeces à certaines conditions, le Saint Concile déclare, *Qu'il réſerve a un autre temps & a la premiere occaſion qui s'en preſentera, de prononcer ſur ce ſujet, aprés l'avoir bien examiné.* Et c'eſt pourtant ce que le Concile ne put faire, parce que comme on le vouloit bientoſt terminer, ainſi que le ſouhaitoient ardemment non ſeulement le Pape, mais auſſi les Eveſques qui s'ennuyoient extrémement d'eſtre ſi long-temps à Trente où ils ſe trouvoient fort incommodez, les Legats firent adroitement entendre aux Imperiaux qui inſiſtoient le plus ſur ce point-là, qu'il eſtoit de leur intereſt que le Concile, où la pluſpart ne leur eſtoient pas favorables en cela, en remiſt la déciſion au Pape, avec lequel ils en pourroient traiter avec plus d'eſperance d'y reüſſir.

ANN. 1562.

Ainſi, ſans plus s'arreſter à cette matiere, on examina celle du Saint Sacrifice de la Meſſe dans les Congregations où le P. Jacques Laynez Général des Jéſuites, homme tres-ſçavant & tres-vertueux, ſe fit admirer en parlant comme il fit ſur ce grand ſujet. Le Pape, qui connoiſſoit ſon rare merite, l'avoit envoyé à Trente à ſon retour du Colloque de Poiſſy, où en qualité de Theologien du Cardinal de Ferrare il avoit agi avec beaucoup de force contre les Sacramentaires, diſant fort librement, en preſence de la Reine Catherine de Medicis, qui en fut un peu ſurpriſe, *qu'on les devoit avoir envoyez a Trente, pour y rendre raiſon*

ANN. 1562.

Ex diplom. Legator. Concil. apud Sacchin histor. Societ. t. 2. l. 6. §. 79.

de leur doctrine, au lieu de leur donner au-dience dans une assemblée particuliere, tan-dis que le Concile Oecumenique s'assembloi pour en décider. Il y eût à Trente quelqu difficulté sur le rang qu'il devoit tenir. estoit chef d'une Religion, qui estoit la verité la derniere de toutes, mais aus que le Saint Siége avoit approuvée, com-me un Ordre de Clercs & de Prestres Re-guliers, qui vont sans contredit devan les Moines. Laynez voyant que ceux-cy, pour se maintenir dans le droit qu'i s'estoient imaginé que l'ancienneté leu donnoit, menaçoient de se retirer, s' prenoit la place que le Maistre des cér-monies luy avoit assignée aprés le Géné-ral des Clercs Réguliers de Saint Augu-stin, s'offrit, pour le bien de la paix, prendre la derniere, pourveû que le Con-cile déclarast, conformément aux Bu-les Apostoliques, que sa Compagn n'estoit pas un Ordre de Moines, mais d Prestres. Toutefois, comme il n'y avo point d'exemple de cela, parce que les Je-suites n'estoient venus que depuis le derni Concile de Latran, & que les Legats ne vou-loient pas préjudicier à la qualité & à l'or-dre des Prestres pour favoriser les Moines ils prirent ce sage temperament, qui fu approuvée du Pape & des Evesques ; sçavoir, que Laynez diroit son avis apré les autres Généraux qui ont droit d suffrage dans les Conciles, mais aus que comme Général d'un ordre d

Prestres

Preſtres, il auroit une place extraordinaire au rang des Eveſques. Cela ſe fit, & tout le monde ayant un extréme envie de l'entendre, à cauſe de la réputation qu'il s'étoit aquiſe d'un des plus ſages & des plus ſçavans hommes de ſon temps, on le fit monter dans une chaire, qui fut miſe tout exprés au milieu de l'Aſſemblée. Et ce fut de là que le matin du vingt-ſixiéme d'Aouſt il parla ſeul durant prés de trois heures du Saint Sacrifice de la Meſſe, de ſon inſtitution, de ſa valeur, & de ſes effets, avec tant de force, d'éloquence, & de netteté contre les erreurs de Luther, qu'on avoûa qu'il avoit encore ſurpaſſé tout ce qu'on attendoit d'un homme dont on avoit conceû une ſi grande opinion ; ce qui eſt tres-rare, & tres-difficile.

ANN. 1513.

Sacchin. loc. cit.

Enfin, aprés qu'on eût encore pourſuivi durant trois ſemaines à traiter de cette matiere, on leût le dix-ſeptiéme de Septembre, dans la Seſſion vingt-deuxiéme, le Decret où l'on définit ces neuf Articles: *Que Jeſus-Chriſt Preſtre établi pour l'eternité ſelon l'ordre de Melchiſedec, inſtitua le Sacrifice non ſanglant de l'Eucharistie dans la derniere Cene, où il offrit à Dieu le Pere ſon Corps & ſon Sang ſous les eſpeces du pain & du vin ; Que ce Sacrifice qui repreſente tous les jours celuy de la Croix, eſt propitiatoire pour les vivans & pour les fidelles défunts ; Qu'il s'offre à Dieu ſeul, quelquefois en l'honneur & en la memoire des Saints ; Qu'il n'y a rien dans le Canon de la Meſſe qui ne*

ANN. 1562. *soit pur, & qui ne ressente la pieté; Que le ceremonies avec lesquelles on la celebre son tres-saintes; Que les Messes où le Prestre seu communie Sacramentellement ne laissent pa d'estre communes, puis qu'elles sont celebrée par un Ministre public de l'Eglise, non seule ment pour luy, mais aussi pour tous les fide les qui seront membres du Corps de Jesus Christ; Que le mélange qui se fait de l'ea avec le vin dans le Calice est tres-saintemen ordonné par l'Eglise pour representer l'eau & le sang qui sortirent du sacré costé de Jesus Christ; Qu'il n'est pas expedient que la Mess se dise par tout en langue vulgaire; mai qu'il faut que les Pasteurs & ceux qui on charge d'ame expliquent, ou fassent explique par d'autres, au milieu de la celebration de la Messe, quelque chose de ce qui s'y lit, & quelqu'un des Mysteres de ce tres-saint Sacri fice, particulierement les jours de Feste & de Dimanche*; ce qui seroit sans doute beau coup plus profitable aux fidelles, que tan de beaux discours qui se font si souven dans les Chaires avec bien de la peine & pe de fruit. Enfin, aprés qu'on eut fait à l'or dinaire des Decrets pour la réformation de mœurs & de la discipline, on termina l Session par l'Indiction de la vingt-troisiém pour le douziéme de Novembre. Mais i fallut la differer de plus de dix mois, jus qu'au quinziéme de Juillet de l'année sui vante, à cause de deux fascheuses contesta tions qui survinrent, & qui faillirent à dis soudre le Concile.

L'Em

L'Empereur Ferdinand & le Roy Char- ANN. 1562.
es IX. voyoient bien que les Proteſtans
'Allemagne & de France prendroient éter-
ellement pour prétexte du refus qu'ils fai-
oient de ſe ſoumettre au Concile, la pré-
enduë tyrannie du Pape qui luy oſtoit ſa
berté, & la corruption de la Cour de Ro-
ne, qu'ils diſoient eſtre toute viſible, &
our laquelle ils vouloient que le Pape fuſt
igé luy-meſme au lieu d'eſtre juge. En ef-
et, dans l'Aſſemblée des Electeurs & des
'rinces de l'Empire qui ſe tint cette meſme
nnée à Francfort, & où Maximilien fils de
Empereur fut éleû Roy des Romains, les
'rinces Proteſtans, que Ferdinand exhor-
oit à ſe ſoumettre au Concile de Trente,
ıy donnerent par écrit cette réponſe plus
mple qu'ils avoient promiſe l'année pré-
edente en leur Aſſemblée de Naumbourg.
)ans cét écrit ils propoſerent ces injuſtes *V. Spond. ad hunc ann. n. 40. & ſeq.*
onditions que nous avons veû qu'ils a-
oient ſouvent demandées pour un Conci-
e libre & legitime ; & ils y ajouſterent cer-
ins griefs dont ils ſe plaignoient, & ſur
out de ce que la Cour Romaine eſtoit, à
e qu'ils prétendoient, tres-corrompuë, &
ue tout s'y vendoit à prix d'argent par une
nanifeſte ſimonie ; d'où ils concluoient
u'ils ne pouvoient en conſcience avoir au-
un commerce avec des gens ſi dereglez, &
es ſimoniaques que Jeſus-Chriſt avoit
haſſez du Temple à grand coups de
ouet. Les Proteſtans de France en diſoient
ncore plus ſur cela que ceux d'Allemagne,
& ne

ANN. 1562. & ne parloient jamais de Rome qu'en c termes tres-odieux, & comme de la Bab lone de l'Apocalypse.

C'est pourquoy le Roy Charles & l'Er pereur Ferdinand crurent que si l'on tı vailloit serieusement au Concile à une bo ne réformation qu'ils croyoient necessa pour leur oster ce prétexte, ils pourroie enfin se résoudre à reconnoistre le Concil & en suite à obéir à ses Decrets. Sur cet persuasion l'Empereur qui s'estoit avan jusqu'à Inspruch, disant mesme qu'il irc pour cela non seulement à Trente, m aussi, s'il le falloit, jusques à Rome, avc fait presenter au Concile une longue liste chefs de réformation, & en faisoit enco examiner d'autres, entre lesquels il y avoit quelques-uns qui choquoient un p l'autorité Pontificale. Le Cardinal de Lo raine qu'on attendoit, estant arrivé sur c entrefaites avec une grande suite d'Eve ques, d'Abbez & de Theologiens Franç pour assister au Concile, exhorta d'abo les Peres en pleine Assemblée à s'appliqu fort serieusement à procurer une reforn si necessaire, & peu de temps aprés il pr senta par ordre du Roy trente-quatre Ar cles, sur lesquels on demandoit que l'on i formast les abus qui s'estoient glissez da l'Eglise. Aprés quoy, il fut à Inspruch, po y conferer avec l'Empereur des moyens faire réüssir cette entreprise qu'ils jugeoie si sainte & si necessaire.

Collect. liter. & instruct de reb. Concil.

ANN. 1563. *Thuan. l. 25. Natal. l. 14. Collect liter. & instr.*

D'autre part, le Pape qui ne vouloit nu lemen

lement souffrir qu'on touchast à son autorité, soustenoit fortement *que c'estoit à luy à corriger ce qui se trouveroit devoir estre réformé dans Rome; Qu'on ne se pouvoit plaindre avec raison qu'il ne l'eust pas fait, puis qu'il avoit publie tout nouvellement plusieurs Constitutions, par lesquelles il avoit corrigé tout ce que l'on pouvoit trouver à redire dans tous les Tribunaux de Rome, dans tous les Offices de la Chancelerie, de la Chambre Apostolique, de la Daterie, de la Rote mesme, & du Palais Pontifical, & dans la distribution des Graces, des Privileges, & des Indulgences; & qu'enfin il feroit toûjours paroistre le mesme zele en tout ce qu'on pourroit raisonnablement attendre de luy.*

ANN. 1563.

In Bullar. Constit. Pii IV. an. 1562.

Comme on en estoit là, il survint une autre dispute bien plus dangereuse, en suite d'une entreprise tout-à-fait insoustenable, & inoüie depuis tant de siécles jusques alors, par laquelle le Comte de Lune Ambassadeur du Roy d'Espagne osa contester du rang avec les Ambassadeurs de France. Ils déclarerent hautement qu'ils sortiroient du Concile avec tous les François, & protesteroient de nullité de tout ce que l'on y feroit, si ce Comte ne prenoit au dessous d'eux, dans le rang des Ambassadeurs, la place que ses prédecesseurs dans la mesme Charge y avoient toûjours eüe dans les autres Conciles. Mais ils relascherent beaucoup de cette premiere & généreuse fermeté, en permettant aprés cela non seulement qu'il prist une place particuliére à part

ANN. 1563. part, hors du rang des Ambassadeurs, ce qui fut extrémement blasmé & en France & ailleurs; mais aussi ce qui est bien pis en souffrant qu'on ne donnast ni aux uns ni aux autres, durant la Messe, ni l'encens, ni la paix, ce qui estoit en quelque façon les traiter d'égaux. Il est vray que le Pape, aprés le Concile, l'année suivante, prononça pour le Roy de France, en déclarant solennellement que ses Ambassadeurs devoient préceder ceux du Roy d'Espagne, qui alors ne disputoient plus seulement pour l'égalité, comme on avoit fait au Concile, ce qu'on ne vouloit plus souffrir qu'ils prétendissent, mais aussi pour la préséance. Les Espagnols n'ont toutefois jamais voulu acquiescer à un si juste jugement, jusqu'à ce que Loüis le Grand, qui a porté l'honneur de la France plus haut que tous les Rois ses Prédecesseurs depuis le chef de la troisiéme Race, les a contraints, en les obligeant non seulement de ne plus disputer la première place à ses Ambassadeurs, mais aussi d'avoüer, comme ils ont fait par un Acte authentique, qu'elle leur est deuë sur eux par tout où ils se trouvent.

Papyr. Mass. Onuphrius. Ciacon. in Pio IV.

Cependant comme cette contestation fut appaisée durant le Concile en attendant que l'on y pourveust autrement; que l'Empereur & le Roy s'estant enfin rendus aux raisons du Pape, ne parlerent plus de cette réformation sur laquelle ils avoient si fort insisté; & que le Cardinal de Lorraine en

aj

ppaisé par son adresse plusieurs differends ANN. 1563.
qui estoient entre les Evesques sur d'autres
hoses qui pouvoient encore retarder la fin
du Concile qu'on desiroit fort : on célebra
e quinziéme de Juillett la vingt-troisiéme
session, en laquelle, outre les Legats Hosius & Simonetta, présiderent les Cardinaux Moroné & Navageri aprés la mort
les Cardinaux de Mantoüë & Seripand qui
stoient décedez à Trente, trois ou quatre
mois auparavant. Là on définit ce qu'on
oit croire du Sacrement de l'Ordre en
uatre articles, où l'on déclare *que Iesus-
hrist a donné aux Apostres & à leurs Successeurs, dans le Sacerdoce, la puissance de
onsacrer, & d'offrir le Sacrifice de l'Eucharistie, & de remettre & de retenir les pechez;
Qu'il y a eû de tout temps dans l'Eglise sept
Ordres, dont les uns sont plus grands que les
autres; Qu'estant indubitable par l'Ecriture & par la Tradition Apostolique, que
l'Ordre conferé donne la grace, on ne peut en
suite douter qu'il ne soit Sacrement; Que
comme ce Sacrement aussi-bien que le Baptesme & la Confirmation imprime un caractere qui ne peut estre jamais effacé, on ne peut
soustenir sans erreur que ceux qui ont esté
une fois legitimement ordonnez, peuvent
devenir Laïques, s'ils cessent d'exercer
le ministere de la parole de Dieu; Que tous
les Chrestiens ne sont pas Prestres, mais
ceux-là seulement qui sont ordonnez par les
Evesques, comme par les vrais Successeurs
des Apostres, & Superieurs aux Prestres qui
n'ont*

ANN. 1563. *n'ont pas comme eux le pouvoir de conferer ni la Confirmation, ni les Ordres; Que le consentement du peuple ou des Puissances seculiéres n'est pas necessaire pour l'Ordination; & qu'au contraire ceux qui présument d'exercer les ministeres Ecclesiastiques par la seule volonté des seculieres, sans avoir receû la grace de l'Ordination, sont des voleurs & des larrons,*

Dans la Session vingt-quatriéme, qui fut remise du seiziéme de Septembre à l'onziéme de Novembre, le Cardinal de Lorraine estant de retour de Rome, où il estoit allé conferer avec le Pape sur les moyens de terminer au plustost le Concile, comme tous, excepté les Espagnols, le souhaitoient, on exposa la doctrine Catholique touchant le Sacrement de Mariage en douze Canons, dans lesquels, *on dit Anatheme à tous ceux qui diront, Qu'il n'est pas un vray Sacrement qui confere la grace; Qu'il est permis aux Chrestiens d'avoir plusieurs femmes, & que cela n'est defendu par aucune Loy divine; Que l'Eglise ne peut établir certains empeschemens au mariage; Qu'il peut estre rompu pour cause d'heresie, de cohabitation fascheuse, ou d'absence affectée de l'une des parties; Que le Mariage fait & non consommé n'est pas rompu par la Profession solennelle de Religion faite par l'une des parties; Que le lien de ce Sacrement peut estre rompu pour le peché d'adultere; Qu'il ne se peut jamais faire de séparation quant à la couche & à la cohabition pour un temps determiné ou non déter-*

déterminé ; Que les Ecclésiastiques qui sont dans les Ordres sacrez, ou les Réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter Mariage sous prétexte qu'ils ne se sentent pas avoir le don de chasteté, lequel ils peuvent demander à Dieu qui ne permet pas que nous soyions tentez au dessus de nos forces ; Que l'estat du Mariage doit estre préferé à celuy de la Virginité, ou du Célibat ; Que la défense de la solennité des nopces en certains temps de l'année est une superstition tyrannique ; & enfin que les causes qui concernent le Mariage n'appartiennent pas aux Juges Ecclésiastiques. A quoy le Concile ajouste un Decret, par lequel, pour empescher les Mariages clandestins, *il déclare nuls les Contracts de ceux qui entreprendroient de contracter Mariage autrement qu'en presence du Curé, & de deux ou trois témoins, ou de quelque autre Prêtre, avec permission du Curé, ou de l'Ordinaire.* ANN. 1563.

Enfin dans la vingt-cinquiéme & derniere Session du Concile, qui fut la neuviéme sous Pie IV. que l'on tint le troisiéme & le quatriéme de Décembre, on publia trois Decrets, au premier desquels on déclare, *Qu'il y a un Purgatoire, & que les Ames qui y sont detenuës sont soulagées par les suffrages des fidelles, & principalement par le Saint Sacrifice de l'Autel ; & l'on ordonne aux Evesques de prendre garde que les Prédicateurs n'agitent point sur ce sujet des questions subtiles, qui ne servent de rien*

pour

ANN. 1563. *pour l'édification des peuples, & qu'ils n'avancent pas des choses incertaines touchant l'estat des Ames dans le Purgatoire, & qui ont mesme apparence de fausseté.* Dans le second, *l'on expose nettement la doctrine Catholique touchant l'intercession & l'invocation des Saints, & l'honneur qu'on doit à leurs Reliques, & aux saintes Images, qui se rapporte tout aux personnes sacrées qu'elles representent, bannissant toute sorte de superstition, & tous les abus qu'on peut faire de ce culte.* Et dans le troisiéme, on déclare *qu'on doit retenir dans l'Eglise l'usage des Indulgences approuvé par l'autorité des Saints Conciles; mais que suivant l'ancienne coustume on les doit distribuer rarement, & sur tout sans en tirer ces profits criminels qui ont esté la cause de ces abus, à l'occasion desquels ce nom favorable d'Indulgence est blasphemé par les hérétiques.* Enfin, aprés avoir achevé les Decrets pour la réformation des mœurs & de la discipline dont je n'ay point parlé dans les autres Sessions non plus qu'en celle-cy, parce que cela n'appartient nullement au sujet du Lutheranisme que je traite, le Concile déclare que l'on entend toûjours qu'à cét égard l'autorité du Saint Siége demeure sans aucune atteinte ; comme pareillement il renvoye au Pape, comme au Souverain Pasteur de l'Eglise, la décision des difficultez qui pourront naistre sur tout ses Decrets sans exception.

Voila ce que fit ce fameux Concile, qui ayant esté assemblé jusques à trois fois dans l'espa-

l'eſpace de dix-huit ans, pour réduire les Proteſtans, condamna les erreurs de Luther ſans pouvoir réünir à l'Egliſe les Lutheriens, qui demeurerent toûjours obſtinez dans le refus qu'ils firent de reconnoiſtre ſon autorité. L'Empereur meſme ne fut pas pleinement ſatisfait, voyant qu'on n'y avoit pas accordé, du moins pour l'Allemagne, la Communion ſous les deux eſpeces, & le Mariage des Preſtres qu'il avoit ſi ſouvent demandé. Il en eût du chagrin, & en écrivit au Pape aſſez fortement en ſon nom, & en celuy du Duc de Baviere ſon gendre, & il luy envoya un petit Traité compoſé par quelques Docteurs Catholiques, contenant les raiſons pour leſquelles, veû l'eſtat où l'on ſe trouvoit en Allemagne, ils croyoient non ſeulement que l'on pouvoit, mais auſſi que l'on devoit accorder ces deux Points. Ils ne perſuaderent pas néanmoins le Pape, qui, pour d'autres raiſons qu'il eſtimoit beaucoup plus fortes, & qu'on avoit examinées dans le Concile, ne voulut pas ſe mettre en danger de ruiner la diſcipline & l'œconomie de l'Egliſe, ſur une eſperance incertaine de la converſion des Proteſtans. A quoy ce Prince, qui eſtoit extrémement bon, & n'agiſſoit en cela que par un grand zele, & par un ardent deſir qu'il avoit de la paix de l'Egliſe, acquieſça; puis il mourut tres-ſaintement la meſme année.

ANN. 1563.

ANN. 1564.

14. *Febr. Goldaſt. Conſtit. Imper. t. 2.*

Maximilien II. ſon fils Roy des Romains qui luy ſucceda, fit de nouvelles in-

ſtances

ANN. 1664. stances sur ces deux Points, avec bien plus d'empressement que son pere, mais avec aussi peu d'effet. Il eût mesme le malheur, avant que de parvenir à l'Empire, de s'estre rendu suspect du Lutheranisme, tant parce qu'il favorisoit les Lutheriens, que parce qu'il prenoit plaisir d'assister aux Presches de Sebastien Fauser fameux Prédicant Lutherien; ce qui donna beaucoup de scandale aux Catholiques, & de regret à l'Empereur Ferdinand, qui en témoigna bien de la douleur en mourant. Mais comme avec plusieurs autres belles qualitez du corps & de l'esprit, ce Prince avoit dans l'ame un grand fonds de pieté, Dieu luy fit la grace d'effacer bientost, par une conduite toute contraire à celle qu'il avoit tenuë, cette opinion qu'on avoit conceuë de luy si desavantageuse à la gloire de la Maison d'Autriche, qui a toûjours témoigné tant de zele pour la Religion. En effet, comme quelques-uns des principaux membres des Estats d'Autriche qu'il avoit convoquez pour en estre assisté dans la guerre qu'il avoit convoquez pour en estre assisté dans la guerre qu'il avoit alors contre le Turc, luy eûrent aussi demandé, avant que de s'engager à rien, le libre exercice du Lutheranisme, selon la Confession d'Ausbourg, il leur dit gravement, *Qu'il ne les avoit pas assemblez pour traiter de la Religion, mais pour tirer d'eux en cette occasion de quoy faire la guerre au Turc.* Et comme enfin, aprés luy avoir promis sans condition

V. Spond. ad hunc ann, n 29.

Istuanff. hist. Hungar. l.21.

Schard. de reb. gest. Maxim.

ANN. 1566.

lition un ſecours d'argent tres-conſidera- ANN. 1566.
ble, ils crurent luy pouvoir demander de
meilleure grace cette liberté, & qu'ils le
ſupplioient tres-humblement de la leur
vouloir octroyer en récompenſe de ce zele
qu'ils témoignoient pour ſon ſervice, ſans
rien épargner : *Et bien*, leur répondit-il ſur
le champ, *je vous l'accorde volontiers, car
je ne veux oſter à perſonne ſa liberté : ainſi
je permets à tous ceux qui voudront ſuivre
une autre Religion que la Catholique, de
vendre leurs biens, & de ſortir de mes Eſtats
où je ne ſuis pas réſolu de les ſouffrir.* Ce
qu'il fit entendre pareillement à ſes ſujets de
Bohéme & de Hongrie, & des Païs héré-
ditaires, les exhortant à demeurer toû-
jours fermes dans l'ancienne Religion qu'il
faiſoit hautement profeſſion de vouloir
maintenir inviolablement par tout où il
pourroit. Ce n'eſt pas néanmoins que
comme il eſtoit naturellement bon & obli-
geant, & fort enclin à reconnoiſtre les ſer-
vices qu'on luy rendoit, il ne ſe ſoit quel-
quefois un peu relaſché de cette belle réſo-
lution. Car n'ayant pas le cœur de refuſer
abſolument, comme il avoit fait la premie-
re fois, ce que luy demandoient encore
quelques-uns des principaux membres des
Eſtats d'Autriche qui l'avoient tres-ſenſi-
blement obligé, en aquitant toutes les
grandes dettes qu'il avoit contractées du-
rant la guerre qu'il avoit eûë contre le Turc,
il leur dit enfin, *Qu'il leur permettroit l'ex-* ANN.
ercice de la Confeſſion d'Auſbourg dans 1568.

Bizar. de bell. Pannon.

ANN. 1568. *leurs terres, pourveû que douze Docteurs Protestans, dont il en choisiroit six, & les six autres seroient choisis par les Estats, convinssent des Articles de doctrine & de discipline qu'on tiendroit uniformement, pour éviter cette horrible confusion & diversité de créance qui se trouvoit parmi ceux qui se disoient tous de la Confession d'Ausbourg.*

Sim. Schard. de reb. Maximil. Chytr. Saxon. l. 22.

Gab. Vit. Pii V.

Mais le saint Pape Pie V. & le Roy Philippes II. à sa sollicitation, luy remontrerent si fortement le tort qu'il faisoit en cela & à sa réputation & à l'Eglise, qu'il protesta pour sa defense, qu'il n'avoit rien permis qu'à une condition qu'il sçavoit bien qu'on ne pourroit jamais accomplir. Aprés cela il ne permit pas à la verité cét exercice aux Lutheriens, mais il les laissa faire, & dissimula de sorte qu'ils s'établirent insensiblement jusques dans Vienne, où quelques-uns mesme du peuple firent tout ouvertement profession de l'hérésié, jusqu'à ce

ANN. 1577. que sous l'Empereur Rodolphe, aprés la mort de Maximilien son pere, le Lutheranisme fut entierement banni & de Vienne & de toutes les autres Villes de l'Autriche, l'exercice n'en estant toleré qu'à quelques-uns de la Noblesse, & seulement dans leurs maisons de campagne, pour leurs domestiques. Ainsi les choses, à l'égard de la Religion, sont demeurées en l'estat où elles furent mises en Allemagne, aprés la Pacification de Passau confirmée par l'Edit

1552. d'Ausbourg, qui permet aux Princes

1555. Protestans dans leurs Estats l'exercice de

Reli-

Religion, à condition néanmoins que les Evesques, & tous les autres Ecclesiastiques, qui aprés cét Edit renonceroient à la Foy Catholique, seroient privez de leurs Estats & de leurs Benefices. C'est ce qui fut solennellement exécuté sous le Regne de ce mesme Empereur Rodolphe contre l'Archevesque & Electeur de Cologne Gebhard Truchsés, dont voicy la pitoyable histoire. ANN. 1577.

Gebhard Truchsés, de l'illustre Maison des Barons de Valbourg dans la Suaube, fils de Guillaume Truchsés frere d'Otton Cardinal d'Ausbourg, aprés avoir fait ses études en Allemagne, fut quelque temps à Rome auprés du Cardinal son oncle, qui satisfait de sa conduite, & de la réputation qu'il s'estoit aquise d'homme d'esprit & de bon sens, luy fit avoir le Doyenné de Strasbourg, & puis une place dans le Chapitre de Cologne, où l'on ne reçoit que des gens de la premiere qualité. Là, comme le Comte Salentin d'Isambourg, qui n'avoit pas encore receû les Ordres sacrez, se fut démis de son Archevesché avec l'agrément du Pape, pour conserver sa Maison par le mariage, il sceût si bien faire sa brigue par l'adresse & par les intrigues principalement d'Adolphe Comte de Nieuvar, qu'il l'emporta, quoy-que seulement d'une voix, sur le Duc Erneste de Baviere, qui estoit appuyé de la faveur du Pape, de l'Empereur, & de la plusspart des Princes; de-sorte que nonobstant que l'on pré-

Chytræ. l. 26.

Michael Isselt. de bello Coloniens. l. 1.

ANN. 1578. tendist qu'on avoit employé de mauvaises voyes pour faire élire Gebhard, il ne laissa pas d'estre mis & confirmé par Grégoire XIII. sur le Siége Pontifical de Cologne en l'année mil cinq cens soixante & dixhuit, à l'âge de trente ans.

D'abord il fit paroistre tant de piété dans le gouvernement de son Eglise, & tant de sagesse & de probité dans celuy de son Electorat, qu'il en mérita les éloges du Pape, & l'estime toute particuliere de l'Empereur Rodolphe, qui luy fit l'honneur de le nommer en sa place pour présider à la célebre ANN. 1579. Conference qui se fit à Cologne pour l'accommodement des Estats du Païs-Bas avec le Roy Philippe II. Il en fit l'ouverture par la plus magnifique & la plus dévote Procession qu'on eust jamais veuë à Cologne; mais aprés cela cessant de se contraindre ainsi qu'il avoit fait auparavant pour se bien établir dans sa nouvelle dignité & dans l'estime de ceux dont il avoit affaire, il fit bientost connoistre à tout le monde qu'il avoit caché de fort grands vices & de tres-méchantes inclinations sous une fausse apparence de vertu & de piété. Car quoy-qu'il se fust fait ordonner Prestre pour montrer qu'il se vouloit entierement consacrer à l'Eglise, il se plongea dans la débauche, & sur tout dans celle des femmes, avec si peu de retenuë, que de Pasteur il se fit enfin le loup de sa bergerie & le scandale de son peuple. Et ce fut alors, que comme cette infame passion

quand

quand elle s'est une fois emparée du cœur d'un Ecclesiastique qu'elle engage dans un sacrilege continuel, ne manque gueres de l'entraisner d'abisme en abisme jusques à son dernier malheur, il devint éperdument amoureux de cette beauté, à laquelle il sacrifia son repos, son honneur, son Electorat, & son ame. Celle qui par ses charmes l'enchanta si fort, fut une jeune Comtesse parfaitement belle, nommée Agnes, fille de Jean George Comte de Mansfeld, & niéce de ce Comte Pierre Erneste de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, qui servit avec tant d'honneur Charles-Quint & Philippes II. son fils dans les guerres de Flandre.

ANN. 1579.

Chytra. Saxon. l. 13.

Elle estoit Chanoinesse ou Dame de Girisheim; & comme ces sortes de Religieuses, si toutefois elles le sont, ont grande liberté de sortir, elle estoit venuë à Cologne pour y voir la Comtesse Marie sa sœur, qui avoit épousé depuis peu le Baron Pierre Erneste de Kreinchingen. Elle y fut jusques à la fin de la Conference, qui dura sept mois, pendant lesquels, pour divertir tous ces Princes & ces Ambassadeurs Allemans & Flamans, qui en estoient, on faisoit souvent de magnifiques festes à Cologne. Ce fut là que Gebhard devint amoureux de cette belle Chanoinesse qu'il voyoit souvent dans ces assemblées, comme l'asseûrent des gens sages qui estoient alors à Cologne. Car de dire, ainsi que l'ont écrit quelques Auteurs, que ce fut par un enchan-

Michael Isselt. de bell. Colon. l. 1.

Flor. de Ram. l. 5. c. 4. Famian. Strada Decad. 2. l. 5.

Sunt tamen plures, iique

ANN. 1579.

enchantement du fameux Magicien l'Escot qui la luy fit voir dans un miroir admirablement belle, je crois que ce n'est qu'un conte du petit peuple, qui aime à croire & à dire ces choses extraordinaires qui ont du merveilleux. En effet, pourquoy recourir à la Magie pour voir une personne qu'il voyoit si souvent accompagnée du Baron son beaufrere, qui la menoit à ces festes, & faisoit regulierement sa Cour à l'Electeur? Quoy qu'il en soit, il est certain que ce malheureux Prince se laissa tellement emporter à la passion que la veüe de la Chanoinesse fit naistre dans son ame, qu'il n'en revint jamais. Et comme la beauté du corps, quand elle n'est pas soustenuë de celle de l'ame, qui est la vertu, est semblable aux plus belles fleurs qui se laissent abbatre au premier vent, & se flestrissent aussitost qu'on les touche: aussi cette fille qui n'estoit pas animée de l'esprit que sa profession luy devoit avoir inspiré, se rendit aisément aux ardentes sollicitations de l'Electeur qui en devint encore plus passionné.

graves viri, qui, quòd per hunc, Gebhardus in notitiam virginis venisset, fabulam esse vulgi arbitrantur, cùm jam ante illam Gebhardo cógnitam fuisse affirment. *Michaël Isselt. de bell. Colon. l. 1.*

On sçait assez que l'amour impudique ressemble au feu, qu'on ne peut tellement tenir caché, qu'il ne se fasse connoistre, du moins par la fumée, par le bruit qu'il fait estant enfermé, & enfin par les flames qu'il pousse au dehors aussitost qu'il trouve, ou qu'il s'est fait luy-mesme une ouverture par où il s'échape. De là vient qu'aprés que cét infortuné Prélat

at eût entretenu durant quelque temps fort secretement sa Comtesse dans le Palais Archiepiscopal de Broël, au-delà du Rhin, prés de Cologne, & puis dans le Chasteau de Keiserverd où il la tenoit enfermée, enfin son amour l'aveuglant, & le contraignant par sa violence de ne garder plus ni de mesure, ni de bienséance, il la logea dans le Palais de la Chancelerie de Bonn; & pour avoir la commodité de la voir plus souvent, il n'eût point de honte d'aller tenir sa Cour au Chasteau de Poppelstorf auprés de Bonn, où il alloit hautement tous les jours la visiter : de-sorte que cét infame commerce n'estant plus secret, le bruit s'en répandit par tout avec un horrible scandale. ANN. 1580. ANN. 1581.

Alors les deux jeunes Comtes de Mansfeld, Christophe qui avoit succedé depuis peu au Comte Jean George leur pere, & Pierre Erneste Chanoine de Strasbourg, furent en poste trouver l'Electeur; & aprés mille sanglans reproches qu'ils luy firent de l'injure atroce qu'il avoit faite à une maison plus illustre que la sienne, ils le menacerent de poignarder leur sœur en sa presence, & puis de le sacrifier luy-mesme à leur vengeance, s'il ne réparoit au-plustost cét affront, en épousant leur sœur, & en quittant mesme son Archevesché s'il ne le pouvoit autrement. La crainte & l'amour qui sont deux passions assez contraires & trespuissantes, s'accorderent en cette occasion pour déterminer l'Archevesque, &

ANN. 1581. l'emporterent dans ſon ame ſur toutes les conſiderations qui devoient s'oppoſer à ce mariage ſacrilege d'un Preſtre & d'une Chanoineſſe. La peur qu'il eût d'une part des menaces que luy faiſoient deux ennemis ſi juſtement irritez contre luy, & auſſi redoutables que ces deux Comtes, s'ils n'eſtoient ſatisfaits ; & de l'autre, l'amour qu'il avoit pour ſa Comteſſe, de laquelle il eſtoit tous les jours plus charmé, & qui le prioit inſtamment d'avoir ſoin de ſon honneur & de ſa vie, le firent réſoudre à tout ce qu'elle voulut. Il la fiança donc au commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingts-deux, dans la ſale du Palais de Bonn, en preſence de quelques-uns de ſes confidens & des freres de cette Comteſſe & de ſa ſœur, & promit ſolennellement de l'épouſer en quittant meſme ſon Archeveſché. Mais les Comtes de Solms & de Nieuvar ſes grands amis, auſquels il avoit la derniere confiance, & tous deux héretiques, le premier en ſon ame, ſans s'eſtre encore déclaré, parce qu'il eſtoit du Chapitre de Cologne, & l'autre reconnu publiquement pour tel, s'oppoſerent à cette réſolution.

Ils luy remontrerent, *Que comme il n'avoit qu'un tres-modique patrimoine, & que ſa fiancée n'avoit point de dot à luy porter, ils ſeroient tous deux malheureux s'il ne trouvoit moyen de retenir ſa premiere Epouſe, à ſçavoir l'Egliſe de Cologne, avec cette ſeconde qu'il venoit de prendre : Qu'il*

Qu'il n'y avoit pour cela qu'à se faire Lutherien, & que l'estant il les pourroit retenir toutes deux, à l'exemple de tant d'autres Evesques d'Allemagne, de Suéde, & de Dannemark, ausquels, selon les Loix de leur Religion, de l'Empire, & de ces deux Royaumes, il estoit permis de se marier en retenant leurs Eveschez; Que pour en venir là, il falloit d'abord faire en sorte que les Lutheriens qui estoient en assez grad nombre à Cologne, & qui pourtant n'y avoient point d'Eglises, y demandassent l'exercice libre de leur Religion, comme il avoit esté permis par Edit de l'Empire; Que la Diète qu'on alloit tenir à Ausbourg, où tous les Princes Protestans se devoient trouver, leur seroit favorable, au cas que les Magistrats de Cologne le leur refusassent; Qu'il falloit que luy-mesme s'y adressast, pour obtenir cette liberté qu'on avoit octroyée à tant d'autres Evesques d'Allemagne; Que tous les Princes Protestans ne manqueroient pas de se joindre à luy, & de faire tous leurs efforts pour la luy faire accorder, parce qu'ayant par là quatre Electeurs de leur costé, ils seroient Maistres de l'Election, & pourroient faire un de leur parti Empereur, ce qui estoit de la derniere importance pour la Religion Lutheriene; & qu'apres tout, s'il en falloit venir à la guerre, il auroit toûjours infailliblement la plus grande partie de ces Princes de son costé; Qu'il dévoit pourtant encore dissimuler, en attendant une occasion favorable pour se déclarer, & que cependant ANN. 1581.

ANN. 1581. *il pourroit joüir librement de ses amours.*

Tout cela, qui sembloit estre assez bien projeté, fut ponctuellement exécuté, & neanmoins rien ne leur réüssit. Les Lutheriens de Cologne presenterent leur requeste au Senat, qui remit la réponse en un autre temps, & cependant fit arrester ceux qui l'avoient signée. Comme nonobstant ce refus, ils eûrent l'audace, sous la conduite du Comte Adolphe de Nieuvar, de faire prescher un Ministre au village de Mechtéren tout auprés de Cologne, le Magistrat fit tirer sur eux le canon qui faillit à tuër le Comte, & en suite il chassa de Cologne par Edit tous les Protestans. L'Empereur auquel ils s'adresserent à la Diete, rejetta bien loin leur requeste, comme contraire à la liberté des Villes Imperiales. Toutes les recommandations qu'ils obtinrent des Princes Protestans n'eûrent aucun effet; & quoy que l'Electeur pust faire par ses Députez & par l'entremise de ces Princes, pour obtenir de l'Empereur qu'il fust permis aux Ecclesiastiques de suivre la Confession d'Ausbourg, en retenant & leur dignité & les bien d'Eglise, on répondit toûjours qu'on avoit arresté dans les Dietes précedentes, conformément à la Pacification de Passau, que ceux qui depuis cette Paix auroient changé de Religion, perdroient leurs Benefices, sans toutefois encourir pour cela aucune note d'infamie. Ainsi voyant qu'il n'avoit pû rien obtenir, & que le Senat & le Chapitre de Cologne demeu-

demeuroient toûjours fermes dans la réſo- ANN. 1582.
lution qu'ils avoient priſe de conſerver inviolablement la Religion Catholique, & de ne ſouffrir jamais que leur Archeveſque fuſt Proteſtant, il réſolut, ſuivant le conſeil des deux Comtes ſes confidens, de ſe maintenir par la voye des armes dans ſon Archeveſché.

Sur cette réſolution, afin de pouvoir ſurprendre les Catholiques, il traita ſecretement avec le Duc d'Alençon & le Prince d'Orange qui luy promirent du ſecours; & il leva quelques troupes dans ſes Eſtats de Weſtphalie, ſous prétexte de renforcer les garniſons de ſes places frontieres de la Flandre où tout eſtoit en armes. Mais il fut bien ſurpris, lors que la Nobleſſe qu'il avoit aſſemblée pour ſçavoir quel ſecours il en pourroit tirer dans l'occaſion s'il en avoit beſoin, luy dit fort nettement, que ſi le bruit qui commençoit à ſe répandre qu'il vouloit embraſſer la nouvelle Religion, & ſe marier, ſe trouvoit veritable, il ne devoit nullement s'attendre qu'on l'aſſiſtaſt en une ſi damnable entrepriſe. Il diſſimula néanmoins encore, & fit ſemblant d'étre bon Catholique, en attendant que le grand parti qu'il prétendoit former fuſt en eſtat d'agir; puis ayant paſſé promptement le Rhin, il fut à Bonn, & peu de jours aprés ſurprit cette Ville qui ſe gouvernoit alors par ſes Magiſtrats, & dont les Electeurs n'eſtoient pas abſolument les Maiſtres, comme ils l'ont eſté depuis ce temps-

ANN. 1582. là. Ce fut-là le commencement de la guerre : car aussitost aprés il se saisit du tresor de l'Eglise de Cologne qu'on gardoit dans le Chasteau de Bruël, & s'en servit pour faire de nouvelles troupes. Il mit garnison dans les Monasteres & dans les petites Places dont il s'empara aux environs de Bonn ; & comme il se crut asseûré du secours de la plusspart des Princes Protestans, il se moqua de tous les avertissemens qu'il receût du Senat & du Chapitre de Cologne, des Archevesques de Treves & de Mayence ses Collegues, de l'Empereur Rodolphe, & du Pape mesme, qu'il traitoit d'une maniere tres-insolente parmi les infames débauches où il estoit continuellement plongé, & résolut enfin de se déclarer tout ouvertement comme il l'avoit promis.

Pour cét effet, il tint une grande assemblée à Bonn où se trouverent plusieurs Princes & grands Seigneurs de la Confessior d'Ausbourg, & mesme quelques Calvinistes, & entre autres le Comte Jean de Nassau frere du Prince d'Orange ; & là il fu arresté d'un commun consentement de uns & des autres, qu'on ne parleroit poin du Calvinisme depeur d'irriter les Prince Protestans d'Allemagne, dont la plusspar ne le pouvoient souffrir, & que pour les at tirer tous dans leur parti, il feroit haute ment profession du Lutheranisme. C'es ce qu'il fit par un Manifeste, dans lequ il déclare, *Qu'il n'a jamais eû intentio*

e

derendre son Electorat héreditaire, comme ses ennemis l'ont publié, ni de rien changer dans le gouvernement de l'Estat ; ni dans le Chapitre de Cologne, qui aura toûjours toute liberté d'élire aprés sa mort un Archevesque : mais que Dieu l'ayant éclairé de ses lumieres pour connoistre la verité en le tirant des tenebres de la Papauté, il n'a point d'autre dessein que de vivre selon cette vocation dans l'exercice de la pure Religion, en laissant à ses sujets la liberté de suivre laquelle il leur plaira des deux ; de la Catholique ou de la Lutheriene, conformément à ce qui est permis par la paix de Passau. ANN. 1582.

Nonobstant cette déclaration le Duc Jean des deux Ponts qui avoit fortement agi en son nom & en celuy de l'Electeur Palatin & du Comte Jean Casimir son frere, & de plusieurs autres Princes Protestans auprés du Magistrat de Cologne pour cét Archevesque, ne put empescher que ce généreux Senat ne se déclarast tout ouvertement contre luy. C'est ce que firent aussi en mesme temps les Estats de l'Electorat assemblez par l'autorité du Chapitre, qui, aprés une longue déliberation, conclurent que selon les Décrets de Passau & d'Ausbourg il estoit décheû de son Archevesché, & que le Siége estoit vacant. C'est pourquoy ce miserable apostat voyant qu'il n'avoit plus rien à ménager, ne manqua pas d'exécuter avec un horrible scandale ce pour quoy il avoit si malheureusement renoncé à sa Religion, & se maria publique- ANN. 1583.

ANN. 1583. ment à Bonn avec sa Comtesse par le ministere du Prédicant du Duc Jean des deux Ponts. Ce fut ce furieux scandale qui obligea enfin le Pape Grégoire XIII. à prononcer solennellement contre luy la Sentence, par laquelle il le déclaroit excommunié, le privant de l'Archevesché de Cologne, & consequemment de l'Electorat, avec injonction au Chapitre d'élire un autre Archevesque Electeur en sa place. Il avoit commis l'exécution de cette sentence au Cardinal André d'Autriche, cousin de l'Empereur: mais comme ce Prince ne put passer, à cause que le Comte Jean Casimir s'opposoit par la voye des armes à son passage, l'Evesque de Verceil, qui trouva moyen de passer avec peu de suite par la Lorraine, la porta à Cologne.

Les trois Electeurs Protestans firent bien tous leurs efforts auprés de l'Empereur, pour empescher qu'elle ne fust exécutée, prétendant que le Pape ne l'avoit pû porter contre un Electeur de l'Empire, sans le consentement de l'Empereur & des autres Electeurs. Ce fut toutefois inutilement, parce que Rodolphe soustint toûjours que cét Archevesque apostat ayant esté tres-justement excommunié par le Pape, il ne pouvoit s'opposer à cette Sentence, qui d'ailleurs estoit tres-conforme aux Loix de l'Empire. Ainsi le Chapitre s'estant assemblé le vingt-deuxiéme de May, le Duc Erneste de Baviére Evesque de Liége & Administrateur de Hildesheim & de Frisingue, fut

fut éleû Archevesque de Cologne ; ce qu'il accepta sans beaucoup de peine, croyant qu'il auroit la teste assez forte pour joindre avec le bonnet Electoral une quatriéme mitre de cette importance & de cette force, à ces trois autres qu'il portoit déja. ANN. 1583.

L'Empereur qui le protegeoit, commanda par un Edit Imperial à ceux qui avoient armé pour Gebhard, de mettre bas les armes, sur peine d'estre mis au ban de l'Empire, ce qui n'empescha pas que la guerre qui estoit déja bien fort allumée ne continuast de se faire avec des forces tres-considerables de part & d'autre. Car le Duc des deux Ponts, les Comtes de Solms & de Nassau, Charles Truchsés frere de Gebhard, & Charles de Mansfeld autre frere de la Comtesse Agnes, s'estoient mis en campagne avec de bonnes troupes d'Allemans, de Hollandois, & mesme de François que le Comte de Mansfeld qui avoit servi en Flandre sous le Duc d'Alençon avoit recueillis du débris de son armée pour les mener à Gebhard son beaufrere ; & celuy-cy ayant laissé son frere dans Bonn estoit allé solliciter le secours que le Comte Jean Casimir luy avoit promis, & qui consistoit en une assez bonne armée d'Allemans & de Suisses que ce Prince mena dans la Westphalie. D'autre part le Comte d'Isambourg, autrefois Archevesque de Cologne,& alors Général des troupes de cette ville & de l'Electorat ; le Duc Jean Frideric de Saxe Lawembourg qui commandoit celles du Chapitre dont

ANN. 1583. dont il avoit une des principales dignitez ; le Comte d'Aremberg, que le Prince de Parme Gouverneur des Païs-Bas avoit envoyé au secours du Chapitre & de la ville de Cologne avec quatre à cinq mille vieux soldats ; & enfin l'armée que Guillaume Duc de Baviére frere du nouvel Archevesque Erneste avoit donnée au Prince Ferdinand leur plus jeune frere pour le servir en cette guerre, faisoient tout ce que l'on peut faire en une pareille occasion pour soustenir un bon parti contre des gens qui ne manquoient ni de courage, ni de forces, & qui estoient bien resolus de ne rien épargner pour maintenir leur Electeur, afin d'en avoir quatre Protestans ; ce qui apparemment eust fait que le Lutheranisme fust enfin devenu le parti dominant dans l'Empire.

Ainsi on donna des combats, on fit des siéges, on prit & on reprit des places, on eût de bons & de mauvais succés, la victoire se partageant entre ces deux partis, qui estoient à peu prés égaux ; & cependant, par un malheur presque toûjours inévitable dans ces guerres civiles, où l'on est la pluspart du temps plus animé les uns contre les autres que dans celles qui se font contre l'étranger, on fit par tout au-deçà & au-delà du Rhin, de furieux ravages par le fer & par le feu que les Protestans mettoient sur tout aux Monastéres, comme ils firent entre autres à celuy de Saint Heribert de Duitz, vis-à-vis de Cologne, si celebre

célebre pour ſon antiquité & pour les doctes ouvrages du fameux Abbé Rupert qui en fut autrefois Abbé vers l'année onze cens vingt. Cela fut cauſe que les Electeurs & les autres Princes qui n'avoient pas encore pris parti dans cette querelle, s'eſtant aſſemblez à Francfort par l'autorité de l'Empereur, propoſerent, aprés une aſſez longue diſcuſſion de cette affaire, une voye d'accommodement pour faire ceſſer ces deſordres, à ſçavoir que Gebhard cedaſt ſa dignité d'Archeveſque & d'Electeur au Duc Erneſte, en retenant une groſſe penſion, avec laquelle il puſt vivre honorablement ſelon ſa qualité de Prince. Mais comme il eſtoit enflé de quelques ſuccés peu conſiderables qu'il avoit eûs, il proteſta qu'il ne s'accorderoit jamais qu'à condition qu'il retiendroit toûjours la dignité d'Electeur avec la Weſtphalie, & qu'Erneſte ſe contenteroit du titre d'Archeveſque avec les places qu'il occupoit alors, & qui n'eſtoient pas en grand nombre. ANN. 1583.

Ce fut là la derniere cauſe de la ruine du malheureux Gebhard. On fut tellement indigné de cette propoſition, que ces Princes, qui agiſſoient encore pour luy auprés de l'Empereur, l'abandonnerent, & leur exemple fut bientoſt ſuivi d'une bonne partie de ſes ſoldats. En effet, le Comte Jean Caſimir qui n'eût pas plus de ſuccés en cette guerre qu'en celle qu'il avoit deja faite en France & aux Païs-Bas pour les Calviniſtes, ſe trouva tres-mal obéï des Offi-

ciers

ANN. 1583. ciers de son armée, qui luy demandoient en tumulte de l'argent, & la seûreté qu'il ne leur pouvoit donner pour les mettre à couvert de l'Edit Imperial. De sorte qu'il fut bien-aise de prendre l'occasion que la mort de l'Electeur Loüis Comte Palatin son frere luy presenta de les licentier, & de s'en retourner bien viste à Heidelberg, où il s'empara du gouvernement de l'Estat durant la minorité du jeune Prince Frideric son neveu, & rétablit le Calvinisme que le feu Electeur son frere en avoit banni pour y remettre le Lutheranisme auquel Frideric son pere avoit renoncé pour se faire Calviniste, ainsi que je l'ay dit ailleurs.

Aprés cette retraite, qui fut suivie d'un nouveau renfort que receût Erneste, l'armée des Catholiques reprit assez facilement toutes les meilleures places de l'Electorat, à la réserve de Bonn qui fut étroitement assiégée, & où Charles Truchsés se défendit vigoureusement assez longtemps. Mais enfin, comme on eût trouvé le moyen de faire voir l'Edit Imperial contre Truchsés à la garnison qui s'estoit déja mutinée faute de paye, & à qui l'on promit de l'argent, elle remit entre les mains d'Erneste & la place & son Gouverneur Charles Truchsés, ANN. 1584. avec deux de ses principaux Officiers qui demeurerent prisonniers. Cette victoire fut suivie de la reduction de tout ce qui restoit encore à prendre dans l'Archevesché de Cologne & de la défaite d'une bonne

ANN. 1584.

ie partie des troupes de Truchsés dans un rand combat où le bastard de Brunsvic ui les commandoit fut pris. Apres cela Gebhard Truchsés n'ayant pas de quoy réster au victorieux qui le poursuivoit vivenent, fut contraint de s'enfuir avec son Agnes en Hollande, où il passa le reste de es jours, méprisé, abandonné de tout le nonde, & n'ayant plus auprés de soy que elle qui ayant esté le sujet de ses crimes par on amour brutal & sacrilege, & en suite la ause de tous ses malheurs, ne pouvoit plus uy estre en l'estat où il se trouvoit, qu'un bjet de haine effroyable par une juste puition, qui doit apprendre principalement ux Ecclesiastiques, en quel horrible aisme de pechez & de miseres l'amour imudique est capable de les précipiter s'ils 'ont la force d'écraser ce petit monstre en a naissance.

Ce sont là les derniers efforts que les rotestans ont faits par les armes pour avoir ncore plus de liberté qu'ils n'en ont dans Allemagne. Il est certain qu'ils y sont bien lus forts que les Calvinistes qui s'y sont ablis en quelques endroits contre les oix de l'Empire, mais aussi qu'ils y sont ncomparablement plus foibles que les Caholiques. Car dans les Estats des Princes cclesiastiques, dans ceux des Princes séliers & des Villes libres & Imperiales i l'on professe l'ancienne Religion, soit u'on y soit toûjours demeuré ferme, u qu'on y soit rentré en renonçant au Luthe-

ANN. 1584. Lutheranisme, il est tout évident qu' possédent aujourd'huy sans contredit pl des deux tiers de l'Allemagne. Outre q les Lutheriens qui se firent les uns aux a tres une cruelle guerre dés la naissance leur héresie, & qui n'ont jamais pû s'a corder, estant encore partagez en tant differentes sectes, travaillent tous les jou eux-mesmes à se détruire; ce qui fait q plusieurs d'entre eux, voyant dans une grande division une marque certaine d'u fausse Religion, rentrent dans l'Eglise R maine, qui est le vray centre de l'uni Chrestienne, sans qu'on voye que des C tholiques se fassent plus maintenant Luth riens. De-sorte que comme quand un to rent, qui, enflé tout-à-coup par quelq furieux orage, faisoit grand bruit & gra degast, commence à s'abbaisser peu peu, l'on ne doute point que ses ea s'estant écoulées on ne le voye bientost sec: de mesme, en voyant dans l'Empi cette décadence toute visible du Luther nisme, qui faisoit au commencement si grands desordres, on a lieu d'esper que, selon la destinée de toutes les hér sies, l'on en verra quelque jour la fin ainsi qu'on l'eust veuë en ce mesme tem dans le Royaume de Suéde, si le Duc Cha les de Sudermanie ne l'eust usurpé sur Roy Sigismond son neveu, pour y mai tenir le Lutheranisme de la maniere qu' faut maintenant que je raconte pour la co clusion de cette Histoire.

L

Le Roy Gustave Eric-son ou fils d'Eric, qui établit le Lutheranisme en Suéde, laissa quatre fils en mourant, Eric XIV. qui fut son successeur à la Couronne, Jean Duc de Finlandie, Magnus Duc d'Ostrogothie, & Charles Duc de Sudermanie. Eric qui, à l'âge de vingt-six à vingt-sept ans où il estoit alors, avoit beaucoup de bonnes qualitez de corps & d'esprit, gouverna d'abord son Royaume avec assez de moderation & de conduite: mais il se gasta bientost l'esprit par cette curiosité criminelle qui ne manque jamais d'estre funeste à ceux qui veulent découvrir les secrets de l'avenir par l'art défendu de la fausse Astrologie, ou de la Magie noire. Car comme il eût appris par la voye des sortileges dont on usoit assez souvent en ce temps-là dans ces païs Septentrionaux, qu'il estoit menacé d'estre renversé de son Trône dans quatre ans par un des plus grands du Royaume, il s'alla mettre dans l'esprit que celuy-là ne pouvoit estre que Jean Duc de Finlandie son frere, qui avoit épousé la Princesse Catherine sœur de Sigismond Auguste Roy de Pologne.

ANN. 1584. 1560. Chytr. Saxon. l. 20

Flor. de Ræm. l. 4. c. 16.

Ce qui fortifia son soupçon fut que ce Roy luy ayant peu de temps aprés déclaré la guerre avec le Roy de Dannemark, il crut que son frere qui estoit nouvellement retourné de Pologne avec la Duchesse son épouse, s'entendoit avec ces deux Rois contre luy. C'est pourquoy, sans examiner la chose davantage, il alla luy-mesme l'assiéger

Chytræ. l. 20.

Chytræ. l. 21.

1563.

ANN. 1584. l'assiéger dans Abo ville Episcopale de la Finlandie Méridionale, & l'ayant aisément contraint de se rendre, le fit garder avec la Duchesse dans une étroite prison, où ils furent fort rudement traitez par Gerich Person, qui gouvernoit entierement l'esprit du Roy, que luy-mesme avoit corrompu. Et comme il n'y a rien qui rende plus injuste & plus cruel un Prince défiant, & qui d'ailleurs se voit haï de son peuple, que le soupçon qu'il conçoit aisément que l'on conspire contre luy, il n'y avoit sorte d'injustice qu'il ne commist, & de cruauté qu'il n'exerçast en suite contre tous ceux qu'il croyoit estre serviteurs de son frere, lesquels il faisoit impitoyablement massacrer par ses gardes. Et parce que Denis Burgos venerable vieillard qui avoit esté autrefois son Précepteur, prit la liberté de luy remontrer le tort qu'il se faisoit, & le danger qu'il y avoit d'une révolte générale, s'il continuoit à traiter de la sorte les plus honnestes gens de son Royaume que l'on sçavoit estre tres-innocens du crime qu'il leur imputoit, il luy dit pour toute réponse que c'estoit un traistre, & luy enfonça sur le champ un poignard dans le cœur.

Aprés cela, comme s'il eust esté poursuivi des manes de son Précepteur, & de tant d'autres personnes illustres & innocentes qu'il avoit fait mourir, son esprit parut égaré; & soit qu'il connust bien son foible, ou qu'il se repentist enfin de l'injustice qu'il avoit faite à son frere, ou plustost qu'il crust

ruſt que le temps dans lequel on luy avoit marqué qu'il devoit craindre le malheur dont on le menaçoit eſtoit paſſé, il alla luy-meſme tirer de priſon le Duc Jean, auquel il demanda pardon de tout le mal qu'il luy avoit fait ſouffrir injuſtement, & voulut abſolument qu'il acceptaſt le titre de Gouverneur général du Royaume. Mais cette bonne réſolution ne dura gueres, & ſes ſoupçons l'ayant repris plus dangereuſement qu'auparavant, à cauſe de l'affoibliſſement de ſon eſprit, il en prit une autre toute contraire, qui fut de ſe défaire une fois de tous ſes freres & des plus grands Seigneurs de ſon Royaume, pour n'avoir plus perſonne à craindre. Et afin de l'exécuter plus aiſément, les ayant tous en ſon pouvoir en un meſme jour, il les invita aux nopces magnifiques qu'il préparoit pour un honteux mariage qu'il alloit faire avec une fille de la plus baſſe condition qu'il entretenoit depuis quelques années. Mais il ne ſongeoit pas que jamais tyran ne fit mourir ſon ſucceſſeur, & que ſon infame paſſion alloit elle-meſme contribuer à la bonne fortune de ſon frere, en luy faiſant connoiſtre ſon abominable entrepriſe. Car cette fille qui, malgré la baſſeſſe de ſa naiſſance, avoit le cœur incomparablement plus royal que ce miſerable qui n'avoit plus ni ſens ni honneur, ayant horreur de cette horrible réſolution qu'il ne put s'empeſcher de luy communiquer, la fit ſçavoir à ces Princes, qui eûrent bientoſt formé leur parti

ANN. 1584.

1567.

1568.

ANN. 1584. parti contre un homme que sa frenesie, sa fureur, & sa cruauté, & ce honteux mariage avoient rendu si odieux, qu'on ne le pouvoit plus souffrir. S'estant donc mis à la teste de la Noblesse & de tout ce qu'ils avoient pû faire de troupes, ausquelles se joignirent celles de ce malheureux Prince qui fut abandonné de tous ses gens; excepté de ses gardes, ils vont droit à Stokolme, & aprés qu'on leur eût livré ce scelerat de Gerich Person, qui estoit cause de tous les desordres, & qui fut mis sur une roüe aprés avoir esté rompu tout vif, ils entrent dans la ville, où ils sont receûs de la Bourgeoisie, donnent sur les gardes d'Eric qui venoit à eux pour les repousser; les mettent en fuite, le poursuivent, l'arrestent, & le contraignent de se rendre au Duc de Finlandie, qui l'envoya prisonnier à Westran, où il mourut dix ans aprés dans sa prison; & cependant le Duc Jean son frere fut proclamé Roy, & couronné en presence de tous les Ordres du Royaume au mois de Juillet de l'année suivante à Upsale.

Chitr. l. 22. 1569.

Flor. de Ram. l. 4. c. 17. Sacch hist. Soc. p. 4. l. 5. n. 80. Possevin. Ref. resp. Chytr. l. 3.

Ce nouveau Roy Jean III. qui estoit un des Princes de son temps le plus sage & le plus spirituel, avoit si bien profité des bons exemples de la Reine sa femme, & de la lecture des Saints Peres, à laquelle il s'estoit fort appliqué, principalement durant sa prison, qu'il estoit deja Catholique en son ame, & desiroit extrémement d'abolir le Lutheranisme dans son Royaume, & d'y

faire

faire refleurir la vraye Religion, commme elle faisoit avant le schisme de Luther, pourveû qu'il le pust faire sans tumulte & sans se mettre en un danger trop évident de soulever ses sujets contre luy. Or Dieu luy en fit naistre une belle occasion dans la neuviéme année de son Regne, par l'arrivée d'un Jésuite natif du Royaume de Norvege, nommé Laurent Nicolaï, qu'on avoit envoyé de Rome en Suéde en habit déguisé pour y servir la Reine Catherine, & chercher avec elle les moyens de rétablir la Foy dans ce Royaume. Elle voulut qu'il communiquast cette affaire au Roy, dont elle connoissoit les bonnes intentions, & suivant les sages avis que ce Prince adroit luy donna, il fut se présenter aux Ministres, & aux Prédicans Lutheriens, & leur dit qu'il avoit passé toute sa vie dans l'étude des hautes sciences où il croyoit avoir fait par la grace de Dieu quelque progrés assez considerable qui luy avoit aquis de la réputation dans plusieurs Universitez; qu'ayant appris que le Roy fondoit & établissoit un nouveau College à Stokolme, il y estoit venu pour offrir son service à sa Majesté, parce qu'il aimoit beaucoup mieux estre utile en quelque chose à la Suéde si voisine de la Norvege son Païs, qu'aux étrangers qu'il avoit servi jusqu'alors, en leur enseignant les sciences dont il faisoit profession; & que pour cet effet il les prioit d'employer leur credit auprés du Roy, pour luy faire avoir de l'employ dans ce College.

ANN. 1584.

1577. Sacchin. hist. Soc. l. 5.

ANN. 1584. Cela réüssit admirablement. Ces Ministres surpris d'entendre un homme qui parloit si aisément & si élegamment Latin, & qui n'avoient garde de s'imaginer qu'estan de Norvege il fust autre que Lutherien crurent effectivement ce qui estoit vray que c'estoit un tres-habile homme, & n manquerent pas de le recommander particuliérement au Roy, qui joüant aussi parfaitement bien de son costé, leur dit qu' s'en fioit à leur parole. Sur quoy il luy donne la Chaire de Theologie; où, sans se declarer, il sapoit adroitement dans ses leçon tous les fondemens du Lutheranisme. L Principal du College & un des Curez d Stokolme qui s'en apperceûrent, car les autres Ministres qui estoient fort ignorans n' prenoient pas garde, voulurent s'oppose à de si heureux commencemens. Mais l Roy, sous prétexte qu'ils troubloient l repos public par leur discours séditieux, le chassa de la ville, donna la charge de Principal de son College au Professeur Lauren Nicolaï, disant qu'il estoit juste qu'il e usast de la sorte, pour rendre justice à u si habile homme que ces deux séditieu avoient calomnié; & en mesme temps publia une nouvelle Liturgie que luy-mes me avoit dressée pour abolir peu à peu, ce qu'il disoit, les pratiques Lutheriens.

Elle n'estoit pas à la verité tout-à-fa Catholique, mais aussi elle n'estoit pa infectée de plusieurs erreurs que contenoi celle dont on se servoit alors en Suéde. C'es

pour

pour-quoy les deux exilez prenant cette occasion pour se venger du Roy, la combatirent par écrit ; & comme ils virent que Laurent Nicolaï les avoit fortement résutez par une sçavante Apologie dans tous les points qu'ils avoient attaquez, ils en appellerent à une Assemblée générale. Mais le Roy la défendit si bien, & fit si clairement connoistre les desordres des Ministres qui n'avoient nul soin du culte Divin, que non-seulement on l'approuva, mais aussi l'on consentit qu'il réformast les abus de ces Ministres, & rétablist les anciennes pratiques de piété qu'ils avoient abolies, comme entre autre l'abstinence & le jeusne du Caresme. Il fit plus : car ayant résolu de traiter avec le Pape Grégoire XIII. de la réduction de la Suede à l'obéïssance de l'Eglise à certaines conditions, il choisit pour négotier cette grande affaire, celuy de tous les Seigneurs de sa Cour qui avoit le plus de part à sa confidence, & sçavoit tout le secret de son cœur.

ANN. 1584.

Possev. loc. cit.

Flor. de Rem. l. 4. c. 17.

Celuy-cy fut le célebre Pontus de le Gardie, homme de cœur & d'esprit, & qui par sa sage conduite mérita les faveurs de sa bonne fortune, qui prit plaisir de l'élever d'une naissance assez basse aux prémiéres Charges de ce Royaume. En effet, ayant quitté le village d'où il estoit prés de Rieux en Languedoc, il suivit les armes où son inclination le portoit, & fut comme simple soldat en Escosse, sous le Seigneur d'Orsel, Lieutenant de François II. De-là comme la

ANN. 1584. paix se fit bientost aprés son arrivée, il passe au service du Roy de Dannemark qui faisoit la guerre en Suéde, & est fait prisonnier dans un grand combat, où le sieur de Varennes Gentilhomme Picard, qui commandoit en cette occasion les troupes de Suéde, batit les Danois. Celuy-cy voyant parmi ses prisonniers un François de bonne mine, & qu'il sceût avoir tres-bien fait en ce combat, le presente au Roy Eric, qui le voulut avoir à son service, & le prit bientost en affection, l'ayant trouvé extrémement adroit en tous les exercices que ce Prince aimoit, & dans lesquels cét habile François, qui y surmontoit tous les autres, luy laissoit toûjours l'avantage. Cela luy aquit tellement les bonnes graces de ce Roy, que quand il déclara le Duc de Finlandie son Lieutenant général dans tout le Royaume, il le luy donna pour l'assister dans le gouvernement, l'asseûrant qu'il luy rendroit de bons services. Et de fait, il luy fut si fidelle, & si utile, que ce fut luy qui contribua le plus à le faire Roy. Il se servit non-seulement de son conseil & de son adresse, mais aussi de sa résolution & de son épée, estant entré le premier dans Stokolme, où, aprés avoir taillé en piéces tout ce qui résistoit encore, il se jetta sur le malheureux Eric, & le contraignit de se rendre à discretion; ce qui fit que le nouveau Roy, qui l'estimoit déja infiniment, se donna tout à luy.

Ce fut donc ce Comte Pontus de la Gardie qu'il choisit pour l'envoyer à Rome; & afin

afin de pouvoir mieux tacher le secret de cette négotiation, il l'y envoya sous prétexte de supplier le Pape de faire en sorte, par son entremise auprés du Roy d'Espagne, qu'il fust payé de certaines rentes tres-considerables sur le Royaume de Naples qui estoient deûës depuis long-temps à la Reine sa femme. Pontus traita souvent avec le Pape; & aprés luy avoir exposé les bonnes intentions du Roy son Maistre, il luy demanda de sa part quatre choses, sans lesquelles on ne croyoit pas qu'on pust rétablir la Religion Catholique en Suéde. La premiére, qu'on ne troublast point la Noblesse dans la joüissance des biens d'Eglise qu'elle possedoit; & il promit que cependant le Roy, pour l'obliger doucement à suivre peu à peu son exemple, remettroit dans l'Eglise plus de deux cens mille livres de rente qu'on avoit reünies à son domaine. La seconde, qu'on laissast aux Evesques & aux Prestres les femmes qu'ils avoient épousées; car pour ceux qu'on ordonneroit à l'avenir, on promettoit de les obliger à vivre en continence. La troisiéme, qu'on permist aux laïques la Communion sous les deux especes. Et la quatriéme, que le Service Divin se fist en langue vulgaire. Il ajousta qu'à ces conditions le Roy se faisoit fort de ramener tous ses sujets à l'Eglise Catholique, & qu'en attendant les derniéres résolutions de sa Sainteté, il la prioit de luy envoyer au-plustost quelque habile homme pour traiter avec luy d'une chose si im-

ANN. 1584.

Flor. de Ræm. l. 4. c. 17.

Sacchin. hist. Soc. p. 4. l. 6. n. 68. & seq.

ANN. 1584. si importante au salut de son peuple & au sien.

Ce Pape qui estoit un des plus sages, des plus zelez, & des plus genereux Pontifes que l'Eglise de Dieu eust jamais eûs, établit une Congregation de Cardinaux & de sçavans Theologiens, pour examiner une affaire de si grande consequence, avant que de donner une réponse décisive au Comte de la Gardie. Et cependant il envoya au Roy de Suéde le fameux Jésuite Antoine Possevin de Mantoüë, celuy que ses Ambassades de Pologne, de Moscovie, & de Suéde, & ses livres qui font paroistre la prodigieuse étenduë de son esprit & de son sçavoir en toutes sortes de Sciences, ont rendu si célebre dans le monde. Cét habile homme qui vouloit avoir un beau prétexte de traiter librement avec le Roy, sans donner aucun ombrage aux Senateurs, fit à Stokolme en qualité & en habit d'Ambassadeur de l'Imperatrice Marie, fille de Charles-Quint, de laquelle il luy rendit les lettres publiquement, selon la coustume, pour luy donner en céremonie avis de la mort de l'Empereur Maximilien II. son mari. Aprés quoy il traita si bien en particulier de l'affaire pour laquelle il estoit venu, & luy parla si fortement de son salut, & de l'obligation qu'il avoit de se soumettre au jugement du Souverain Pontife, touchant les choses qu'il avoit proposées, qu'il le fit enfin résoudre à tout ce qu'il voulut. De sorte que ce Prince fit secretement entre ses mains

Possev. Ap. par. Bibl. t. 1. in Greg. XIII. Sacch. l. 6.

mains l'abjuration du Lutheranisme, & la profession de Foy selon la formule de Pie IV. puis il se confessa, & receût l'absolution, aprés avoir de nouveau protesté, en embrassant le Pere, qu'il s'en tiendroit au jugement du Saint Siége sur ce qu'il avoit demandé au Pape. Cela fait, Possevin s'en retourna promptement à Rome avec les lettres que le Roy, la Reine, & le Prince Sigismond qui n'avoit encore que douze ans, écrivoient au Pape, auquel il rendit compte d'un si heureux succés de sa négotiation. ANN. 1584.

Mais ce bonheur ne dura pas, & il parut bien en cette rencontre que l'on ne doit gueres compter sur les belles résolutions de ceux qui craignent moins Dieu ques les hommes. Pontus de la Gardie estoit déja retourné en Suéde avec une réponse peu favorable sur ce que le Roy demandoit, parce que l'on ne trouvoit pas qu'on luy pust accorder ce que l'on avoit déja refusé à d'autres Princes plus puissans que luy, pour des raisons qui subsistoient toûjours. En mesme temps Charles Duc de Sudermanie son frere, les Senateurs & les Grands du Royaume ayant sceû son dessein de Pontus méme, qui craignoit aussi-bien que les autres de perdre les grands biens d'Eglise dont il joüissoit, luy estoient venu remontrer le danger où il se mettoit d'une révolte générale, s'il entreprenoit de changer l'estat de la Religion. Les Princes Protestans d'Allemagne luy avoient aussi écrit des lettres tres-fortes sur ce sujet,

Flor. de Ram. loc. cit.

Sacchin. l. 7. n. 79 & seq.

ANN. 1584. sujet, & sur tout son beau-frere le Comte George Jean Prince de la Maison Palatine des deux Ponts, qui avoit épousé la Princesse Anne Marie fille du Roy Gustave Eric-son, & sœur de ce Roy Jean & de Charles Duc de Sudermanie. Comme ce Comte, qui possedoit les Comtez de Lautreck, de Veldens, & de Luzestein, eût appris ce que le Pere Possevin estoit allé faire en Suede, où il devoit retourner aprés avoir negotié avec le Pape pour la conversion du Roy : il en fit grand bruit, il allarma tout le parti Protestant, & en écrivit mesme avec aigreur à l'Empereur Rodolphe, se plaignant de cette action comme d'une entreprise criminelle qui alloit troubler la paix de l'Empire, & allumer la guerre non-seulement dans la Suéde, mais aussi dans l'Allemagne, où les Protestans ne manqueroient pas de prendre les armes pour la défense de leur Religion dans ce Royaume.

Chytra. l. 29. Nicol. Rittershus. Genealog.

Sacch. hist. Soc. l. 7. n. 76.

Il fit plus. Car ayant sceû que Possevin estoit arrivé à Munich, d'où, aprés avoir traité de quelques affaires de la part du Pape avec le Duc de Baviere, il devoit passer dans le haut Palatinat, & de là dans la Bohéme, pour continuer son voyage jusqu'en Suéde, il mit des gens à tous les passages pour l'arrester : mais ceux-cy se tromperent, & se saisirent de la personne de l'Evesque de Rosse en Irlande, qui s'en alloit trouver l'Empereur en petit équipage, & qu'ils prirent pour le Jésuite Possevin, qui joüissant heureusement, sans le sçavoir de la mau-

mauvaiſe fortune de ce pauvre Eveſque Irlandois, trouva le paſſage libre, & fit ſon voyage ſans aucune fâcheuſe rencontre. Mais cependant tout ce grand bruit que fit ce Palatin joint aux lettres des autres Princes Proteſtans, & à ces remontrances menaçantes du Duc Charles, du Senat, & de la Nobleſſe de Suéde, ébranla bien fort, & enfin changea tout-à-fait l'eſprit du Roy Jean : de ſorte que ce pauvre Prince intimidé par ces menaces, & craignant que ſon frere ne le traitaſt de la meſme maniere que luy-meſme avoit traité ſon aiſné, abandonna toutes ſes bonnes réſolutions, quoy que la Reine puſt faire pour le rafermir, en luy remontrant que puis qu'il avoit pour ſoy l'affection de ſes peuples, & l'Empereur & le Roy de Pologne, il n'avoit rien à craindre. Mais la crainte d'un mal qu'il regardoit comme preſent, & tout preſt à fondre ſur ſa teſte, l'emporta dans ſon ame ſur l'eſperance d'un ſecours qui luy paroiſſoit aſſez incertain. ANN. 158..

Ainſi le Pere Poſſevin eſtant retourné en Suéde avec de fort belles Lettres que le Pape, l'Empereur, le Roy de Pologne, le Duc de Baviere, & pluſieurs autres Princes Catholiques écrivoient au Roy pour le feliciter de ſa converſion, trouva que ce Prince eſtoit bien changé ; qu'il faiſoit profeſſion du Lutheraniſme plus hautement qu'il n'avoit jamais fait ; qu'il maltraitoit les Catholiques, & qu'il ne vou- 1579. *Sacchin. hiſt. Soc. ... n 84. & ſeq.*

ANN. 1584. loit rien garder de ce qu'il luy avoit prom
Il luy reprocha mesme avec aigreur le p
d'égard qu'on avoit eû à Rome aux jus
demandes qu'il croyoit avoir faites po
faire rentrer tout son Royaume dans l'
béïssance de l'Eglise Romaine, comn
il disoit en avoir eû veritablement le de
sein: car il y en a qui asseûrent qu'il n'e
Id. l. 8. n. 150. jamais que celuy de faire une troisiéme esp
ce de Religion, entre la Catholique &
Lutheriene, conformément à la nouvel
Liturgie qu'il avoit dressée. Quoy qu'il e
soit, il est certain qu'il manqua de parole
& qu'au-lieu de se soumettre, selon
promesse, au jugement du Saint Siége
touchant les quatre points qu'il avoit de
mandez, il voulut au contraire que le Sair
Siége se soumist à son jugement contr
l'ordre établi de Jesus-Christ, qui veu
que l'on obéïsse à l'Eglise. Enfin le Per
Possevin voyant qu'il ne pouvoit plus rie
gagner sur l'esprit du Roy, qui se rendoi
tous les jours plus inflexible, & qu'il avoi
mesme chassé le Pere Laurent Nicolaï de
son College, où il remit les Héretiques
fut obligé de quitter la Suéde & l'esperan-
ce qu'il avoit conceûë d'y achever le granc
ouvrage qu'il y avoit si heureusement com-
mencé.

Il voulut toutefois encore, avant que d'en sortir, visiter à Vastene dans la Gothie Orientale le fameux Monastere de Sainte Brigide. Il y trouva dix-huit saintes Dames, qui, sous la conduite de leur Abbesse, nom-

Flor. de Ræm. l. 4. c. 15. Sacchin. l. 8. n. 152.

nommée Catherine Beneditti, plus venerable encore pour sa sainteté que pour son grand âge, y avoient toûjours conservé, comme le lys entre les épines, la blancheur de leur virginité, & la bonne odeur de toutes les vertus Religieuses, malgré tous les efforts que les Heretiques avoient faits depuis plus de trente ans, par des menaces, & par les attraits de la volupté, pour les tirer de ce genre de vie Angelique qu'ils ont en horreur, & les engager dans le mariage. La Reine qui eût bien de la douleur de voir un si funeste changement dans l'esprit du Roy son mari, ne survesquit pas longtemps à ce malheur qui luy tenoit extrémement au cœur. Elle mourut tres-saintement peu de temps aprés la retraite de Possevin, & disant au Roy le dernier adieu peu de momens avant que d'expirer, *Je vous demande, Monsieur*, luy dit-elle d'une voix languissante, & en luy serrant foiblement la main, *je vous demande pour la derniere grace que j'attens de vous, que vous ordonniez à ce peu de vrais Chrestiens qui sont encore dans vostre Royaume, de prier Dieu pour le repos de mon ame, selon la coustume & l'esprit de l'Eglise Catholique; & vous trouverez bon que je vous dise pour la derniere chose que vous entendrez de moy, que vous y devez rétablir la vraye Religion, si vous voulez que Dieu y fasse regner vostre posterité*: ce qui fut une Prophetie que l'évenement a verifiée. Le Roy, qui fut extrémement touché de ces paroles, & dans

ANN. 1584. *Spond. ad ann. 1587. n. 11.*

ANN. 1584. qui la crainte mondaine n'avoit pû encore étouffer les sentimens de la Religion qu'il sçavoit estre la veritable, ordonna que l'on priast Dieu pour elle à la Catholique dans tout son Royaume, & sur tout aux magnifiques obseques qu'il luy fit faire en la grande Eglise d'Upsale qu'il avoit rétablie. Il voulut mesme que l'Archevesque Lutherien qui fit son Oraison funebre, y dist en sa presence, & en celle de tous les Senateurs & des Grands du Royaume, ces belles paroles : *La Reine Catherine, entre autres excellentes perfections qu'elle a fait eclater durant sa vie, a toûjours constamment retenu & cultivé la Religion Catholique des Rois Jagellons ses glorieux Ancestres, sans laquelle personne ne peut estre sauvé.* Ce fut là sans doute un tres-beau triomphe de la verité ; qui obligea l'heresie mesme à se déclarer hautement pour elle par la bouche d'un Lutherien.

Possevin. Refut Resp. Chytr. c. 3.

Il s'en fallut bien que le Comte Pontus de la Gardie, qui pour son interest particulier n'avoit pas soustenu son Maistre dans sa premiere résolution comme il le pouvoit, & le devoit faire, eust une fin aussi heureuse que celle de cette Princesse. Car comme retournant de son Ambassade de Moscovie, il vouloit entrer dans le Port de Revel Capitale de la Livonie Suédoise dont il estoit Vice-Roy, la Patache à la Poupe de laquelle il estoit assis dans un fauteüil, ayant donné d'une extréme roideur contre un rocher, la Proüe se haussa si fort de

Flor. de Rem. l. 4. c. 17.

ce

ce coup, que deux de ses Gentilshommes ANN. 1584.
qui estoient debout devant luy, estant tombez & renversez sur sa chaise, firent encore baisser davantage la Poupe, de sorte qu'ils coulerent en un instant tous trois dans la mer, & ne parurent jamais plus. Ainsi mourut dans le plus florissant estat de sa prosperité, par un malheureux accident, cét heureux Pontus, qui de sa femme, qui estoit fille naturelle de son Roy, laissa deux fils, d'où sont venus les Comtes de la Gardie, qui sont aujourd'huy grands Seigneurs dans la Suéde.

Pour le Roy Jean III. il vescut encore douze ans dans la mesme prosperité dont il a joüi durant tout son regne de vingt-cinq ans. Il eût mesme la joye de voir le Prince Sigismond son fils à l'âge de vingt ANN. 1587.
& un an éleû Roy de Pologne, l'ayant emporté sur tous ses Competiteurs, en consideration de la Reine Anne sa tante, veuve du défunt Roy Estienne Battori, & de la feuë Reine Catherine sa mere, toutes deux sœurs de Sigismond Auguste, le dernier des Rois Jagellons, dont la memoire est encore aujourd'huy en singuliere veneration parmi les Polonois. Ce jeune Prince, que la Reine sa mere avoit tres-soigneusement élevé dans la Religion Catholique, esperoit bien la faire refleurir un jour en Suéde, aprés la mort du Roy son pere qui déceda au mois de Novembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-douze: mais ANN. 1593.
y estant allé l'année suivante pour prendre

ANN. 1593. Chytra. Sax. l. 30. possession de son Royaume héreditaire, il trouva que les choses n'estoient nullement disposées pour la fin qu'il s'estoit proposée. En effet, comme il eût fait entendre au Senat & aux Estats qui s'estoient assemblez pour le recevoir, qu'il vouloit qu'on luy accordast du moins une Eglise dans chaque Ville du Royaume, & sur tout à Stokolme, pour l'exercice de la Religion Catholique, & que ce ne fust point l'Archevesque d'Upsale Lutherien qui le couronnast selon la coustume, mais le Nonce du Pape François Mala-Spina Evesque de Saint Severin, qu'il avoit amené de Pologne pour faire cett céremonie selon l'usage de sa Religion: on luy refusa toûjours constamment ces deux points, & on le fit, aprés de longues contestations, avec tant de hauteur & de fierté, qu'on en vint mesme jusques à de fâcheuses protestations, que l'on pouvoit prendre pour des menaces. De sorte que pour éviter une révolte qu'il n'auroit pû empescher, n'ayant amené avec luy que quatre cens hommes pour sa garde, il fallut, selon l'avis de ceux d'entre les Senateurs Polonois qui l'accompagnoient, qu'il consentist à tout ce qu'on voulut.

ANN. 1594. Ainsi il jura solennellement qu'il maintiendroit dans son Royaume la seule Religion Protestante en l'estat qu'elle estoit sous le Roy Gustave son ayeul, conformément à ce qu'on avoit de nouveau résolu dans les Estats tenus pour cét effet à Upsa-

le

e au mois de Mars de l'année précedente. Aprés quoy il fut couronné à la Lutheriene par l'Archevesque d'Upsale ; puis comme on eût reglé la maniere dont l'Estat seroit gouverné durant son absence, par un Conseil dont le Duc Charles son oncle fut établi Chef, il s'en retourna en Pologne. Mais les Suédois n'en demeurerent pas là : car aprés la mort de Magnus Duc d'Ostrogothie, qui depuis quelques années estoit tombé en frenesie, pour s'estre voulu emparer du Monastere de Sainte Brigide à Waltene, les Estats s'estant assemblez à Sudercoping sans la permission du Roy, sous prétexte de pourvoir à la seûreté de leur Religion, y déclarerent le Duc Charles de Sudermanie Gouverneur du Royaume pour le Roy, avec toute l'autorité Royale ; desorte que l'on ne pourroit s'adresser au Roy pour la décision d'aucune affaire tandis qu'il seroit en Pologne, & qu'on n'exécuteroit aucun de ses ordres qu'on ne les eust premierement examinez, & qu'ils ne fussent approuvez du Gouverneur & des Estats. ANN. 1594. ANN. 1595.

Ce fut là le commencement & comme le signal de la révolte générale. Car le Roy s'estant plaint par ses Députez de cét attentat manifeste que l'on avoit fait contre l'autorité Royale, Charles, aprés avoir publié une longue Apologie pour soustenir cette entreprise, fit semblant de se déposer, en quittant le titre de Gouverneur du Royaume pour le Roy Sigismond. Mais aussi-tost aprés il reprit le gouvernement ANN. 1596.

au

ANN. 1596. au nom des Estats qu'il avoit convoquez de nouveau contre l'expresse défense du Roy dans la ville d'Arbo, où il fut déclaré Gouverneur tout-à-fait indépendant & absolu, ANN. 1597. en attendant qu'il plust au Roy de retourner dans son Royaume de Suede; & l'on déclara que tous ceux; qui, nonobstant toutes les défenses du Roy, ne consentiroient pas à tout ce que les Estats & ceux de Sudercoping avoient ordonné, seroient traitez comme rebelles & ennemis de la patrie. Cela fait, le Duc Charles s'estant rendu maistre de Stokolme & de Calmar, receût le serment de fidelité de presque toutes les autres Villes du Royaume qui estoient de sa faction, ou qui n'en estant point encore n'oserent entreprendre de s'y opposer.

Mais ce qui acheva de ruiner les affaires de Sigismond, fut que s'estant persuadé qu'aussitost qu'il paroistroit dans le Royaume, la plus grande partie de ses sujets se déclareroit hautement pour luy, il y vint ANN. 1598. avec peu de troupes, qui furent batuës en plusieurs petits combats par celles de son oncle beaucoup plus fort que luy; & qu'aprés s'estre inutilement, & mesme assez honteusement abouché avec ce Prince adroit qui l'amusoit sous une fausse apparence de paix qu'il faisoit semblant de vouloir, il fut obligé, craignant d'estre surpris, de se retirer en desordre à Dantzik, sans qu'il se fust fait dans toute la Suéde le moindre mouvement en sa faveur. Car a-

pres

prés cela Charles qui se défit de ceux qu'il croyoit tenir encore le parti du Roy, fut maistre de tout le Royaume, sans prendre néanmoins encore d'autre titre que celuy de Gouverneur, jusqu'à ce que six ans aprés les Estats assemblez à Norcoping déclarerent que Sigismond estant décheu de tout le droit qu'il avoit eû sur la Suéde, pour avoir violé en plusieurs manieres le serment qu'il avoit fait à son Sacre, le Royaume devoit appartenir par titre de succession a Charles de Sudermanie frere du défunt Roy Jean III. & en suite à toute sa postérité. Aprés quoy il fut couronné, & continua de faire la guerre comme auparavant contre les Polonois dans la Livonie, avec de differens succés, jusqu'à sa mort, qui avint au mois de Novembre de l'an mil six cens onze, en la soixante-deuxiéme de son âge, & la septiéme de son Regne. ANN. 1604. ANN. 1611.

Ainsi, comme le Lutheranisme fut introduit dans la Suéde par Gustave Eric-son pour se conserver la Couronne qu'il avoit enlevée au Roy Christierne : de mesme il y fut maintenu par Charles de Sudermanie, qui usurpa la Couronne sur le Roy legitime Sigismond son neveu, que les Suédois chasserent de son Royaume héreditaire, de-peur qu'il n'y rétablist enfin la Religion Catholique. Or comme une usurpation se peut enfin changer par plusieurs voyes en une juste possession : aussi les descendans de Charles ont depuis possedé legitimement leur Royaume, par les Traitez que l'on a faits,

& par

ANN. 1611. & par le déceds des Rois de Pologne Ladiſlas & Caſimir, tous deux fils de Sigiſmond, qui avant ces Traitez pouvoient toûjours prétendre à la Couronne de Suéde comme à leur héritage, dont Charles leur grand-oncle s'eſtoit emparé.

Ce Roy Charles eût pour ſucceſſeur ſon fils Guſtave Adolphe qui fut mis ſur le Trône à l'âge de dix-huit ans, malgré quelques-uns qui s'y oppoſoient, voulant encore que l'on rappellaſt le Roy Sigiſmond, pourveû qu'il donnaſt de plus grandes ſeûretez qu'auparavant qu'on ne changeroit rien dans la Religion Proteſtante receûë & confirmée dans le Royaume. C'eſt ce fameux Guſtave que nous avons veû de nos jours accourir au ſecours des Proteſtans, que l'Empereur Ferdinand II. Prince tres-zelé pour la Foy Catholique, vouloit obliger à rendre les biens qu'ils ont uſurpez ſur l'Egliſe; ce grand Guſtave, dis-je, qui aprés la ſanglante bataille de Lipſic, où il défit l'armée Impériale, parcourut comme un foudre toute l'Allemage juſques au-delà du Danube, réduiſant tout ſous ſa puiſſance, & menaçant déja l'Italie, & Rome meſme, qui avoit tout à craindre de cét autre Alaric, ſi Dieu, qui ſe voulut ſervir quelque temps de ce terrible fleau pour punir l'Allemagne, ne l'euſt bientoſt jetté par ANN. 1632. terre, comme il fit, à la journée de Lutzen, par ce coup fatal qui l'y fit perir, ſans néanmoins ceſſer de vaincre. Prince à la verité qui a plus aquis de gloire que ſes Préde-

deceſſeurs, mais beaucoup moins que ſon illuſtre fille la Reine Chriſtine, qui, par un acte héroïque de généroſité Chreſtienne, a mieux aimé ſe déclarer hautement Catholique, en quittant la Couronne de Suéde, que d'eſtre, ou meſme de paroiſtre ſeulement Lutheriene en la gardant. Elle la ceda donc ſolennellement le ſeiziéme de Juin de l'année mil ſix cens cinquante-quatre au Prince Charles Guſtave ſon couſin germain, fils de Jean Frideric Comte Palatin de Cleebourg de la brance des deux Ponts, & de la Princeſſe Catherine fillle du Roy Charles de Sudermanie & ſœur du Roy Guſtave Adolphe, qui la fit épouſer à ce Comte en l'année mil ſix cens quinze. Ce nouveau Roy Charles Guſtave, aprés, avoir gouverné ſix ans ſon Royaume avec beaucoup de gloire & de bonheur, l'a laiſſé en mourant à ſon fils Charles V. qui regne aujourd'huy heureuſement à la faveur de cette glorieuſe Paix dont Loüis le Grand a preſcrit les conditions, ſelon leſquelles il l'a rétabli comme ſon Allié dans tout ce que le ſort des armes luy avoit fait perdre tant au-delà qu'au-deçà de la mer Baltique. Jeune Prince au reſte, qui, à l'âge de vingt-cinq ans où il eſt maintenant en cette année mil ſix cens quatre-vingts, a déja fait connoiſtre par les belles choſes qu'il a faites en ces dernieres guerres, qu'on doit tout attendre de luy, ſi Dieu luy fait un jour la grace de rétablir dans ſes Eſtats la vraye Religion des anciens Rois de

ANN. 1632.

ANN. 1654.

Nicol. Rittersbuſ. Genealog.

ANN. 1660.

ANN. 1680. de Suéde, que l'illustre Reine Christine a si généreusement embrassée, en la preferant mesme à sa Couronne qu'elle luy a laissée. Voila tout le progrés qu'a pû faire jusqu'à cette heure le Lutheranisme, qu'on voit aujourd'huy comme relegué dans le Septentrion, tandis que l'Eglise Catholique, qui triomphera toûjours de toutes les héresies, est étenduë de tous costez, selon les Propheties, jusqu'aux extrémitez du monde.



TABLE DES MATIERES.

A.

Anne

Le

Les

Die-

E.

G.

Saint

H.

I.

Jean

L.

Il

P.

La

R.

S.

Prend

F I N.



